Ville de Genève
Conseil municipal

PR-805 A/B
*8 novembre 2010*

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011.**

**A. Rapport de majorité et rapport général de M. Christian Zaugg.**

**Sommaire**


| | | *Page* |
|---|---|---|
| 1. | Généralités | 1 |
| 2. | Composition de la commission des finances | 2 |
| 3. | Président-e-s et rapporteur-euse-s des commissions spécialisées | 3 |
| 4. | Calendrier des travaux de la commission des finances | 4 |
| 5. | Cadre budgétaire | 6 |
| 6. | Rapport et organisation des travaux | 12 |
| 7. | Présentation générale du projet de budget 2011 | 13 |
| 8. | Rapport du bureau du Conseil municipal | 28 |
| 9. | Audition du département Autorités | 46 |
| 10. | Audition du département des finances et du logement | 56 |
| 11. | Effets des Engagements d'Aalborg | 65 |
| 12. | Deuxième partie de l'audition du département des finances et du logement | 79 |
| 13. | Rapport de la commission des arts et de la culture | 95 |
| 14. | Rapport de la commission de l'informatique et de la communication | 177 |
| 15. | Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public | 192 |
| 16. | Rapport de la commission des travaux et des constructions | 222 |
| 17. | Rapport de la commission de la jeunesse et des sports | 241 |
| 18. | Rapport de la commission de la cohésion sociale | 283 |
| 19. | Modifications apportées au projet de budget par le Conseil administratif | 351 |
| 20. | Amendements votés par la commission des finances | 403 |
| 21. | Prises de position des groupes et vote des projets d'arrêtés | 427 |
| 22. | Annexes de la commission des finances | 434 |


## 1. Généralités

La commission des finances s'est réunie à 16 reprises, sous la présidence avisée de M. Robert Pattaroni, en vue d'examiner ce projet de budget. A cette fin, elle a auditionné Mme la maire et tous les conseillers administratifs, accompagnés de leurs directeurs, directrices, cheffes ou chefs de service.

Le rapporteur a estimé utile d'inclure dans le texte général la séance du 22 juin 2010 dévolue au cadre dans lequel devait s'inscrire le projet de budget 2011.

Ce rapport est organisé de la façon suivante: le rapporteur a situé les auditions strictement dans l'ordre où elles ont eu lieu. Les annexes relatives aux commissions spécialisées ont été ajoutées aux rapports de ces commissions. Les annexes relatives à la commission des finances ont, quant à elles, été placées en fin du rapport général.

Le bureau du Conseil municipal a été considéré comme une commission spécialisée et donc traité comme telle.

Le rapporteur tient ici à remercier le Conseil administratif et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce projet de budget, et dont les noms apparaîtront plus loin, mais plus particulièrement: Mme Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, et M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances et du logement, qui ont assisté à de nombreuses séances de la commission des finances et, donc, par là, apporté des informations et des réponses qui ont facilité la rédaction de ce rapport.

Il remercie également très particulièrement le président de la commission des finances, M. Robert Pattaroni, de son écoute et de son appui attentif, Mme Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la très grande qualité de ses notes de séances, et M. Jean-Daniel Hercod pour l'organisation appliquée et la mise en pages de ce rapport.

*Remarque du rapporteur : Les annexes relatives aux commissions spécialisées ainsi qu'au rapport général qui ne figurent pas dans le présent rapport sous forme papier se trouvent sur le site IntraCM de la Ville de Genève.*

## 2. Composition de la commission des finances

| | |
|---|---|
| Président (DC): | M. Robert Pattaroni |
| A gauche toute! (AGT): | Mme Salika Wenger<br>M. Christian Zaugg |
| Parti démocrate-chrétien (DC): | Mme Marie Chappuis |
| Parti libéral (L): | M. Alexis Barbey<br>M. Alexandre Chevalier |
| Parti radical (R): | M. Olivier Fiumelli |
| Parti socialiste (S): | M. Gérard Deshusses<br>Mme Christiane Olivier<br>Mme Martine Sumi |
| Union démocratique du centre (UDC): | M. Jacques Hämmerli<br>M. Pascal Rubeli |

| | |
|---|---|
| Les Verts (Ve): | M. Mathias Buschbeck<br>Mme Frédérique Perler-Isaaz<br>M. Fabien Sartoretti |

Il convient également d'ajouter à cette liste Mme Florence Kraft-Babel (L), qui a participé, en tant que remplaçante, à de nombreuses séances de cette commission.

## 3. Président-e-s et rapporteur-euse-s des commissions spécialisées

| *Départemenst et conseiller-ère-s administratif-ve-s titulaires* | *Commissions spécialisées Président-e-s et rapporteur-euse-s* |
|---|---|
| **Autorités**<br>Mme Sandrine Salerno, maire | **Commission des finances**<br>M. Robert Pattaroni (DC)<br>M. Christian Zaugg (AGT) |
| **Bureau du Conseil municipal**<br>Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente | **Bureau du Conseil municipal**<br>Mme Christiane Olivier (S) |
| **Département des finances et du logement**<br>Mme Sandrine Salerno, maire | **Commission des finances**<br>M. Robert Pattaroni (DC)<br>M. Christian Zaugg (AGT) |
| **Département des constructions et de l'aménagement**<br>M. Rémy Pagani | **Commission des travaux et des constructions**<br>M. Alexandre Wisard (Ve)<br>Mme Maria Pérez (AGT) |
| **Département de la culture**<br>M. Patrice Mugny | **Commission des arts et de la culture**<br>Mme Marie-Pierre Theubet (Ve)<br>M. Georges Breguet (Ve) |
| **Département de l'environnement urbain et de la sécurité**<br>M. Pierre Maudet | **Commission de l'informatique et de la communication**<br>Mme Sandrine Burger (Ve)<br>Mme Hélène Ecuyer (AGT) |
| | **Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public**<br>Mme Sarah Klopmann (Ve)<br>Mme Patricia Richard (R) |
| **Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports**<br>M. Manuel Tornare, maire | **Commission de la cohésion sociale**<br>Mme Maria Casares (AGT)<br>M. Alpha Dramé (Ve) |

**Commission de la jeunesse et des sports**
M. Mathias Buschbeck (Ve)
Mme Martine Sumi (S)

## 4. Calendrier des travaux de la commission des finances

| | |
|---|---|
| 22 juin 2010 | Définition du cadre budgétaire 2011 par Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Marc Brunazzi, directeur, et de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice de division. |
| 31 août 2010 | Désignation anticipée du rapporteur général qui est en même temps rapporteur du département des finances et du logement, et organisation des travaux de la commission. |
| 1er septembre 2010 | Présentation générale par Mme Sandrine Salerno, maire, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, et de Mme Sophie Heutault Malherbe, directrice financière, du budget 2011 de la Ville de Genève. |
| 6 septembre 2010 | Renvoi par le Conseil municipal du projet de budget dans les commissions spécialisées. |
| 21 septembre 2010 | Audition du bureau du Conseil municipal, représenté par Mme Frédérique Perler-Isaaz, présidente, et Mme Christiane Olivier, rapporteuse. |
| 22 septembre 2010 | Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département Autorités, accompagnée de M. Jacques Moret, directeur général, de M. Olivier-Georges Burri, directeur adjoint, de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, et de quelques collaborateur-trice-s. |
| 22 septembre 2010 | Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, de M. Olivier-Georges Burri, directeur intérimaire, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, et de chef-fe-s de service. |
| 28 septembre 2010 | Présentation du projet de budget 2011 lié aux Engagements d'Aalborg, par M. Hervé Pichelin, nouveau délégué au développement durable, accompagné de Mme Valentina Wenger, adjointe |

| | |
|---|---|
| | de direction. Mme Sophie Heurtault Malherbe y assistait également. |
| 28 septembre 2010 | Seconde partie de l'audition de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de tous-tes ses responsables de service. |
| 29 septembre 2010 | Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de M. Boris Drahusak et de quelques chef-fe-s de service, en présence de Mme Marie-Pierre Theubet, présidente de la commission des arts et de la culture, et du rapporteur, M. Georges Breguet. Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, y était présente. |
| 5 octobre 2010 | Audition de M. Pierre Maudet, vice-président du Conseil administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Eric Favre, chef de la Direction des systèmes d'information et de communication, de Mme Simone Irminger, directrice du département, de chef-fe-s de service, en présence de Mme Sandrine Burger, présidente de la commission de l'informatique et de la communication, accompagnée de la rapporteuse de la commission, Mme Hélène Ecuyer, de Mme Sarah Klopmann, présidente de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, accompagnée de Mme Patricia Richard, rapporteuse. Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, y assistait également. |
| 6 octobre 2010 | Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département, en présence de M. Alexandre Wisard, président de la commission des travaux et des constructions, accompagné de Mme Maria Pérez, rapporteuse de la commission. Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, y assistait également. |

| | |
|---|---|
| 19 octobre 2010 | Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, et de tous-tes ses chef-fe-s de service, en présence de Mme Maria Casares, présidente de la commission de la cohésion sociale, et du rapporteur de la commission, M. Alpha Dramé, ainsi que du président de la commission de la jeunesse et des sports, M. Mathias Bushbeck, accompagné de la rapporteuse de ladite commission, Mme Martine Sumi.<br>Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, y assistait également. |
| 9 novembre 2010 | Présentation des modifications budgétaires par le Conseil administratif in corpore accompagné de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction. |
| 10 novembre 2010 | Discussion relative aux amendements présentés par les commissions spécialisées et par la commission des finances et vote des arrêtés du projet de budget 2011, en présence de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, de M. Francesco Zagato, chef de la Comptabilité générale et du budget, ainsi que de Mme Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget. |

## 5. Cadre budgétaire (séance du 22 juin 2010)

*Séance visant à définir le cadre budgétaire dans lequel il convient d'inscrire le projet de budget 2011. Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, est auditionnée en compagnie de M. Marc Brunazzi, directeur du département, ainsi que de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice de division*

Mme Salerno demande à M. Krebs de faire un bref rappel de l'évolution de la situation économique depuis octobre 2008, et de présenter les prévisions économiques. Elle annonce qu'elle enchaînera ensuite avec les différents paramètres de réflexion du Conseil administratif relatifs au projet de budget 2011.

M. Krebs rappelle que la crise financière s'est manifestée à l'automne 2008 par un niveau d'endettement excessif des établissements bancaires. Afin de sauver l'intégrité de tout le système, les Etats ont pallié les banques en reprenant l'intégralité des dettes bancaires à leur compte, ce qui a provoqué une grave récession, suivie de plans de relance intensifs. Cette solution a tenu toute l'année 2009, avec une

reprise de la croissance économique assez soutenue, de la confiance, de la valorisation des actifs et de la consommation. Il note que la crise grecque est arrivée au début de 2010. Les Etats se sont endettés de manière très importante en 2008 et 2009, et les plus touchés se sont trouvés en difficulté pour se refinancer sur les marchés. De gros doutes planent aussi sur l'Italie et l'Espagne. Il convient d'ajouter que d'autres pays sont très endettés et de citer les Etats-Unis, l'Irlande, l'Angleterre et le Japon. La crise grecque est alors survenue et on est passé rapidement des plans de relance aux mesures d'austérité. Ces changements brusques amènent de l'incertitude en ce qui concerne la conjoncture économique. On se trouve avec des fondamentaux assez bons, à savoir que la consommation résiste plutôt bien. Certains pays émergents sont quasiment en situation de surchauffe, comme le Brésil, la Chine ou l'Inde, alors que la croissance peine à venir en Europe et aux Etats-Unis, malgré des plans de stimulation très forts. On commence à avoir des doutes sur 2011 et on se demande ce qui va se passer lorsque les plans d'austérité mis en place en Europe vont commencer à se matérialiser et comment les Etats vont parvenir à résorber leurs stocks très importants de dettes.

Le groupe de perspectives économiques s'était arrêté, au moins de mars, sur des estimations assez positives, puisque la mécanique de croissance classique se mettait en place avec une croissance solide, fondée d'abord sur la consommation, puis sur les investissements. Le marché de l'emploi vient d'arrêter de se dégrader, mais l'effet d'hystérèse sur le chômage est préoccupant. Lors de la séance du mois de juin, le groupe de perspectives économiques a revu son scénario à la baisse, bien que les fondamentaux soient toujours restés bons, parce que la situation reste incertaine et qu'on se trouve sur une bombe qui pourrait bien exploser. Il rappelle que c'est ce qui s'était passé avant la crise de 2008. Les risques sont concrets et on recommence à voir des tensions sur les marchés bancaires, à savoir que les banques cessent à nouveau de se faire confiance entre elles, ce qui laisse penser que chaque établissement se sait être en mauvaise santé, et qu'il suppose qu'il en va de même de son voisin. Il ajoute que les taux d'intérêts sont au plus bas et qu'ils laissent anticiper une situation sans forte croissance.

Mme Salerno déclare que, en principe, on reçoit, au début du mois de juin, la production estimée de la part fiscale du Canton et que, cette année, elle est arrivée en retard (18 juin 2010). Le Département cantonal des finances a précisé que c'était une version optimiste de la production et qu'il fallait prendre les chiffres des personnes morales avec des réserves, puisque le Département des finances n'a eu aucun chiffre en retour des sondages relatifs aux personnes morales, ce qui est une première. Elle ajoute que M. Hiler a déclaré qu'il fallait être très précautionneux avec ces montants. Elle rappelle que la Ville va subir plusieurs baisses de l'impôt dues à la votation de septembre dernier: la baisse d'impôt des personnes physiques est estimée à 36 millions, un allégement sur les entreprises à 6 millions et une baisse de l'imposition des travailleurs frontaliers qui impacterait la Ville à hauteur de 10 millions. Elle indique qu'il y a un effet lourd que l'on commencera à percevoir dès le projet de budget 2011.

Mme Salerno explique qu'il y a trois sources d'inquiétude en matière de perception de l'impôt:

- le désir du Conseil d'Etat de supprimer la taxe professionnelle (150 millions aux comptes 2009 et, en moyenne, 110 millions), qui constitue l'un des objectifs politiques de la législature qui aurait des effets importants sur les finances la Ville;
- la volonté de revoir la perception des personnes morales à la baisse, parce que, dans les accords hypothétiques signés avec l'Union européenne, il y aurait un alignement de la fiscalité suisse sur celle de l'Union européenne avec une perte de compétitivité pour la Suisse. Le Conseil d'Etat souhaite éviter de se retrouver face à un exode supposé des entreprises et, comme il l'a annoncé à une délégation de l'Association des communes genevoises, il travaille à toute une série de projets de lois visant à diminuer la fiscalité des personnes morales;
- la crainte du Conseil d'Etat de voir attaquée la loi 40/40 (loi d'imposition à la source des travailleurs frontaliers), qui pose un système d'imposition à la source avec une rétrocession aux régions limitrophes. L'inquiétude du Conseil d'Etat est de voir Paris suspendre cet accord avec la Suisse pour récupérer, à son compte, la totalité de la fiscalité en partie perçue par la Suisse.

Mme Salerno constate que l'on est à un tournant pour Genève et pour la Ville, parce que l'on va enregistrer l'impact des décisions prises l'an dernier pour la réduction de l'imposition sur les personnes physiques. Il convient d'ajouter que le Conseil d'Etat annonce des réductions fiscales très importantes sur les personnes morales, que l'on continue à voir une volonté forte du Canton de supprimer la taxe professionnelle, et qu'il y a un débat sur la place financière et le secret bancaire qui présage bien des turbulences. Elle rappelle que, depuis octobre 2008, elle a rendu la commission des finances attentive aux impacts des aléas des places financières. Elle ajoute que, Genève place financière commence à prévoir une diminution très importante du personnel, ce qui aura un impact sur la production de l'impôt. Elle précise que la situation est complètement imprévisible, et elle rappelle que peu de gens avaient prévu le crash de 2008. Il est difficile de dire de quoi l'avenir sera fait, mais le travail du département est de rendre attentive la commission des finances aux différents arguments que le Conseil administratif prend en compte dans sa pesée d'intérêts afin de lui fournir les outils de compréhension.

En ce qui concerne le projet de budget 2011, Mme Salerno annonce que la situation sera différente en août, mais que, actuellement, une majorité du Conseil administratif a décidé de débuter la procédure d'élaboration du projet de budget en se fondant plus sur les besoins que sur les moyens à disposition. Elle précise qu'il y a plusieurs axes forts: le dépôt d'un projet de mise en œuvre d'une politique de développement durable et quantifiable, en lien avec la ratification des Engagements d'Aalborg, les arbitrages sur des demandes d'accroissement du service public (création de postes) ou de municipalisation (demande de la Fondation du Grand Théâtre et la municipalisation du personnel de la petite enfance).

Un commissaire reste sur sa faim, car on s'attarde beaucoup sur les rentrées, alors qu'on n'a pas de maîtrise dessus, et qu'on ne dit pas grand-chose sur le reste. Il souhaiterait que l'on arrive à classifier ce qui arrivera en 2011 ou plus tard. Il constate que le Conseil administratif regrette d'avoir une prévision en moins cette année, alors que l'an passé il était mécontent d'en avoir une en plus, et qu'il est

manifestement difficile de contenter la Ville en matière de prévisions. Il aimerait avoir plus de précisions sur la partie que l'on maîtrise, à savoir les charges, et sur les grands ensembles budgétaires. Il demande s'il y a d'autres projets d'envergure ou si l'on s'en tiendra à de petites touches ponctuelles. Il aimerait avoir également plus de détails sur la masse salariale, en lien avec le nouveau statut du personnel.

Mme Salerno lui répond qu'elle n'a jamais dit qu'il y avait une prévision en moins l'an dernier, mais que les chiffres arrivaient au début de juin et que, cette année, ils sont tombés le 18 juin, ce qui fait quelques séances du Conseil administratif sans disposer du cadre de la production estimée. Elle ajoute que le processus, à l'intérieur du Conseil administratif, n'est pas terminé et qu'elle ne peut pas annoncer, à ce stade, quel sera le niveau précis des charges. Elle indique que la municipalisation du Grand Théâtre concerne 49 personnes et elle pense que le niveau des charges salariales est connu de tout un chacun. Elle précise que son département a procédé à une étude chiffrée, non seulement en ce qui concerne les salaires, mais également au sujet de la caisse de retraite. Elle rappelle que plus de 1100 personnes sont concernées par la municipalisation du secteur de la petite enfance. Elle souligne, au surplus, que le Conseil d'Etat fixe déjà comme échéance la fin de l'année 2010 pour la suppression de la taxe professionnelle et le dépôt des trains de mesures de réduction d'impôts pour les personnes physiques. Mme Salerno précise que l'impact de ces diminutions n'est pas chiffré par le Conseil d'Etat, à ce stade, et qu'elle viendra vers la commission des finances dès qu'elle disposera d'un avant-projet de loi. Elle ajoute qu'elle peut fournir l'argumentaire du Conseil d'Etat en ce qui concerne les négociations avec l'Union européenne, qu'elle conteste en partie, mais qu'il n'y a pas d'informations supplémentaires à ce sujet pour le moment.

Un commissaire relève que Mme Salerno essaie de faire participer la commission aux réflexions en cours du Conseil administratif, alors que, en réalité, on n'a aucune marge de manœuvre et que cela demeure de sa seule responsabilité. Il ajoute que le fait de construire le budget en fonction des besoins, qui sont illimités dans une commune dirigée par la gauche, lui fait peur. Il demande ce que cela veut dire exactement et si l'équilibre budgétaire reste un objectif du gouvernement municipal.

Mme Salerno lui rappelle que la majorité du Conseil administratif a décidé de cette option, qu'elle doit la défendre. Elle précise que sa position, en tant que ministre des finances, est particulière et que, pour elle, l'équilibre budgétaire à moyen et à long terme est une évidence. Elle ajoute, en ce qui concerne l'équilibre gauche-droite, qu'il y a un équilibre qui est sorti des urnes, mais que des alliances se constituent, ensuite, au sein du collège, qui, elles, n'ont pas été forcément décidées par le souverain.

Le président rappelle que l'on peut, en fonction des événements, augmenter ou diminuer les centimes additionnels, et qu'il appartient au Conseil municipal d'en décider.

Un autre commissaire aimerait en savoir plus au sujet de la politique du Conseil administratif relative aux investissements, dans un contexte où les collectivités publiques ont tendance, par les temps qui courent, à soutenir l'économie, alors même que l'on constate que les recettes fiscales pourraient baisser de 15%. Il demande donc ce qui est prévu en la matière.

Mme Salerno pense qu'il est important que le Conseil administratif vienne à la commission des finances et qu'il y ait des échanges, même si chacun prend ensuite ses propres responsabilités. Elle rappelle que le Conseil administratif a le devoir de présenter un projet de budget et que le Conseil municipal a la responsabilité de le voter et de procéder à des arbitrages. Elle répond que la barre des investissements a été fixée par le Conseil municipal à 95 millions, parce que c'est en moyenne la capacité d'investissement de la Ville. Elle ajoute que ce niveau a été maintenu dans le projet de budget 2011.

Mme Heurtault Malherbe indique que le plan financier d'investissement (PFI) sera présenté le lendemain au Conseil administratif. Elle rappelle que les investissements ont des impacts sur la structure financière des communes, sur celle de leur bilan et de leur dette, puisque, pour investir, la commune doit soit s'autofinancer, soit emprunter. Elle souligne que, si le résultat est mauvais, l'autofinancement le sera aussi, ce qui signifie qu'il faudra s'endetter. Elle relève que les investissements dans de nouvelles infrastructures donneront naissance à de nouvelles charges de fonctionnement, qui seront pérennes, et qu'il faudra assumer dans le temps. Elle ajoute que la crise actuelle est en grande partie due au déficit lié à la dette publique et qu'il faudra rester prudent en ce qui concerne les futurs plans d'investissement, afin de ne pas détériorer la structure financière de la commune.

Le même commissaire constate que l'effort concernant les investissements sera stable en 2010, alors que l'on aura déjà perdu au moins 50 millions. Il relève que, avec cette enveloppe-là, on va vers un accroissement de la dette.

Mme Heurtault Malherbe répond que cela dépendra du résultat qui ressortira du projet de budget.

Il renchérit en demandant si la politique envisagée est celle d'avoir toujours des investissements au moins aussi importants, avec la perspective de grossir la dette et de réduire les possibilités financières de la Ville, ou si on a l'intention de baisser les investissements en 2012.

Mme Salerno lui répond que cette discussion aura lieu demain au sein du Conseil administratif et que le Conseil municipal devrait aussi l'avoir par rapport au PFI, qui est un plan d'intentions projetées sur douze ans. Elle rappelle que le PFI est plus élevé que les 95 millions budgétés, et qu'il y a des opportunités à réaliser certains projets et pas d'autres. Elle ajoute que, avec une réduction substantielle des recettes de la Ville, il est clair que les amortissements prendront une part d'autant plus importante du budget de fonctionnement. Elle indique que le Conseil administratif et le Conseil municipal devront se poser la question du niveau des crédits réellement votés. Elle ajoute que, en votant des investissements dépassant l'enveloppe fixée, on investira pour le futur, mais qu'on enlèvera aussi une capacité de choix au Conseil administratif et au Conseil municipal pour mener une autre politique (pas de places de crèche créées, par exemple, pour amortir leur création). Elle rappelle que les communes ont aujourd'hui la capacité de présenter un projet de budget déficitaire si elles peuvent faire la preuve du retour à l'équilibre dans les cinq ans, mais que le Conseil d'Etat a, lui, la volonté de supprimer cette capacité et d'introduire, en contrepartie, une réserve conjoncturelle qui offre beaucoup de désavantages en termes de gestion pour ces dernières. Elle ajoute que, à Genève, on est à la croisée

de beaucoup de chemins et que des discussions assez musclées avec le Conseil d'Etat s'annoncent, puisque l'on tend à réduire la capacité des communes à percevoir de l'impôt et que, sous prétexte de leur donner plus de liberté, on leur enlève une soupape de sécurité.

Le même commissaire déclare que, en matière d'emploi, il ne comprend pas très bien quelle est la philosophie du Conseil administratif, dans la mesure où l'on annonce des municipalisations et des créations de postes, alors que l'on parle, en même temps, de l'externalisation de certaines tâches de la Voirie.

Mme Salerno répond qu'elle ne peut pas s'exprimer sur la philosophie qui sous-tend à l'ensemble de ces choix.

Il demande s'il y a un paradoxe ou une logique dans tout cela, ou si chaque magistrat avance selon ses propres désirs.

Mme Salerno lui rétorque que, poser la question, c'est y répondre.

Une commissaire aimerait savoir s'il existe un projet de loi sur la réserve conjoncturelle.

Mme Salerno lui indique qu'un projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes a été proposé aux communes.

Un commissaire constate que le tableau présenté est vraiment pessimiste et que l'on peut véritablement parler de crise. Il déclare que tous les pays et toutes les institutions traversent des crises sérieuses qui entraînent des sacrifices. Il demande si, en cas de crise très grave et à long terme, il y a aussi, dans les futurs modèles, des projets pour s'attaquer à la masse salariale, soit en réduisant le nombre de travailleur-euse-s soit en diminuant leur rémunération.

Mme Salerno répond que le Conseil municipal va devoir se positionner concrètement sur plusieurs enjeux. Elle pense que son département et le Conseil administratif doivent venir avec des propositions permettant au Conseil municipal de se situer, en tenant compte de tous les paramètres. Elle attire l'attention sur le fait que le nouveau statut du personnel doit, en principe, être voté avec la nouvelle grille salariale et que cela donnera une orientation et aura un impact sur les charges. Elle précise que l'on pourra, si cela s'avérait nécessaire, envisager, en cas de crise, d'envoyer une nouvelle délégation du Conseil administratif pour renégocier avec les syndicats. Elle relève que, en se prononçant sur les créations de postes, le Conseil municipal porte la responsabilité de l'augmentation des charges liées au personnel sur le budget de la Ville. Elle ajoute que son département a commencé à chiffrer les impacts que pourrait avoir une municipalisation du secteur de la petite enfance, qu'il est juste de fournir ces informations non seulement au Conseil administratif, mais aussi au Conseil municipal, et que, de cette manière, les élu-e-s ne pourront pas dire qu'ils-elles n'avaient pas eu connaissance du dossier. Elle rappelle qu'il n'était pas d'usage de chiffrer préalablement les mesures mais que, à un moment donné, les décisions prises peuvent avoir des effets durables. Elle considère donc que des outils et des renseignements doivent être fournis au Conseil municipal pour qu'il puisse prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Un commissaire déclare qu'il est inexact de dire qu'il y a des projets d'externalisation à la Voirie et il rappelle qu'il a plutôt entendu M. Maudet dire qu'il serait souhaitable d'internaliser le nettoiement des parcs publics. Il revient sur l'endettement des Etats et rappelle que la Suisse a été plutôt préservée, mais qu'elle se trouve néanmoins dans une situation un peu difficile, avec un taux d'endettement très bas. Il relève les efforts faits par la Confédération, à tous les niveaux, en matière d'endettement et il estime qu'il ne faut pas trop noircir le tableau, puisque la situation reste plus favorable en Suisse que dans nombre d'autres pays.

Mme Salerno acquiesce et relève que, aujourd'hui, une grande partie de ce qui a fait la prospérité de Genève – à savoir les secteurs bancaire et financier – a été malmené, et que l'on peine à comprendre la politique qui est suivie par le Conseil fédéral en la matière.

Un commissaire refuse d'entendre cela à propos de Berne et il rappelle que la Suisse est un Etat fondé sur le droit. Il considère que ce que le Conseil fédéral s'est permis de faire avec les USA est proprement scandaleux, parce qu'il appartient aux Chambres fédérales de ratifier les traités et pas à l'exécutif de le faire. Il en veut pour preuve que, en 1919, le Sénat américain n'a pas entériné le Traité de Versailles et n'a pas adhéré à la Société des nations, alors même que ces deux projets étaient portés par le président. Il rappelle que tous les partis politiques, sauf A gauche toute!, sont représentés à Berne et qu'il ne devrait donc pas y avoir un discours différent en Ville de Genève, au Conseil d'Etat et aux Chambres fédérales.

Le président précise que Mme Salerno n'a pas évoqué ce qu'il a cru entendre.

Il renchérit en considérant que cette analyse économique mériterait d'être approfondie. Il rappelle que la commission des finances a constaté que la prévision budgétaire en matière de postes posait des problèmes et qu'elle souhaiterait que Mme Salerno et Mme Regamey viennent s'expliquer à ce sujet.

Le président remercie Mme Salerno et son équipe et prend congé d'elles.

## 6. Rapport et organisation des travaux (séance du 31 août 2010)

*Séance qui désigne le rapporteur général, en même temps rapporteur du département des finances et du logement. Organisation des auditions de la commission*

Se référer aux tableaux relatifs aux auditions et à l'organisation des annexes.

## 7. Présentation générale du projet de budget 2011 (séance du 1er septembre 2010

*Séance de présentation du projet de budget 2011, au Palais Eynard, en présence de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, et de Mme Valentina Wenger, adjointe de direction*

Le président ouvre la séance à 12 h 30. Il indique que la commission des finances a apprécié d'obtenir des informations concernant l'audit du Contrôle financier et qu'elle suivra ce dossier avec une grande attention.

Un PowerPoint est présenté par M. Krebs à la commission, que le rapporteur reproduit tel quel pour information.

1er septembre 2010

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

# projet de budget 2011 déposé

# Présentation générale

## Compte administratif

| Comptes 2009 CHF Charges | Comptes 2009 CHF Revenus | Budget 2010 CHF Charges | Budget 2010 CHF Revenus | | Projet de budget 2011 CHF Charges | Projet de budget 2011 CHF Revenus |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1'164'829'622.35 | | 1'046'060'092 | Fonctionnement Revenus | | 1'077'312'839 |
| 935'035'255.24 | | 973'151'073 | | Charges | 1'007'233'027 | |
| 68'371'631.40 | | 67'545'237 | | Amortissements | 70'039'105 | |
| 1'003'406'886.64 | 1'164'829'622.35 | 1'040'696'310 | 1'046'060'092 | Total net des charges et revenus | 1'077'272'132 | 1'077'312'839 |
| 50'420'186.76 | 50'420'186.76 | 54'414'756 | 54'414'756 | Imputations internes | 50'438'764 | 50'438'764 |
| 1'053'827'073.40 | 1'215'249'809.11 | 1'095'111'066 | 1'100'474'848 | Total brut des charges et revenus | 1'127'710'896 | 1'127'751'603 |
| 161'422'735.71 | | 5'363'782 | | Excédent de revenus | 40'707 | |
| 1'215'249'809.11 | 1'215'249'809.11 | 1'100'474'848 | 1'100'474'848 | | 1'127'751'603 | 1'127'751'603 |
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Investissements | Dépenses | Recettes |
| 101'785'161.43 | 7'457'838.73 | 75'000'000 | | Investissements du patrimoine administratif | 75'000'000 | |
| | 2'657'310.11 | | | Préfinancement sur patrimoine administratif | | |
| 12'176'435.51 | 92'400.00 | 20'000'000 | | Investissements du patrimoine financier | 20'000'000 | |
| | | | | Préfinancement sur patrimoine financier | | |
| | 103'754'048.10 | | 95'000'000 | Investissements nets | | 95'000'000 |
| 113'961'596.94 | 113'961'596.94 | 95'000'000 | 95'000'000 | | 95'000'000 | 95'000'000 |

## Financement des investissements

| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 91'670'012.59 | | 75'000'000 | | Investissements nets du patrimoine administratif | 75'000'000 | |
| 12'084'035.51 | | 20'000'000 | | Investissements nets du patrimoine financier | 20'000'000 | |
| | 63'895'921.92 | | 64'733'614 | Amortissements du patrimoine administratif | | 67'123'170 |
| | 4'475'709.48 | | 2'811'623 | Amortissements du patrimoine financier | | 2'915'935 |
| | 161'422'735.71 | | 5'363'782 | Excédent de revenus de fonctionnement | | 40'707 |
| | 229'794'367.11 | | 72'909'019 | **Autofinancement** | | 70'079'812 |
| | -126'040'319.01 * | | 22'090'981 | **Insuffisance de financement (*Excédent)** | | 24'920'188 |
| 103'754'048.10 | 103'754'048.10 | 95'000'000 | 95'000'000 | | 95'000'000 | 95'000'000 |

## Variation de fortune

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 27'774'090.67 | | 10'266'386 | Augmentation du patrimoine administratif | | 7'876'830 |
| | 7'608'326.03 | | 17'188'377 | Augmentation du patrimoine financier | | 17'084'065 |
| | 126'040'319.01 * | | -22'090'981 | Insuffisance de financement (*Excédent) | | -24'920'188 |
| 161'422'735.71 | | 5'363'782 | | Augmentation de la fortune | 40'707 | |
| 161'422'735.71 | 161'422'735.71 | 5'363'782 | 5'363'782 | | 40'707 | 40'707 |

*En tenant compte des résultats des budgets 2010 et 2011, la fortune au 31 décembre 2011 est estimée à CHF 874'786'164*

Tableau N° 2

# Projet de budget 2011
## Structure des revenus de fonctionnement par nature
(en millions de CHF)

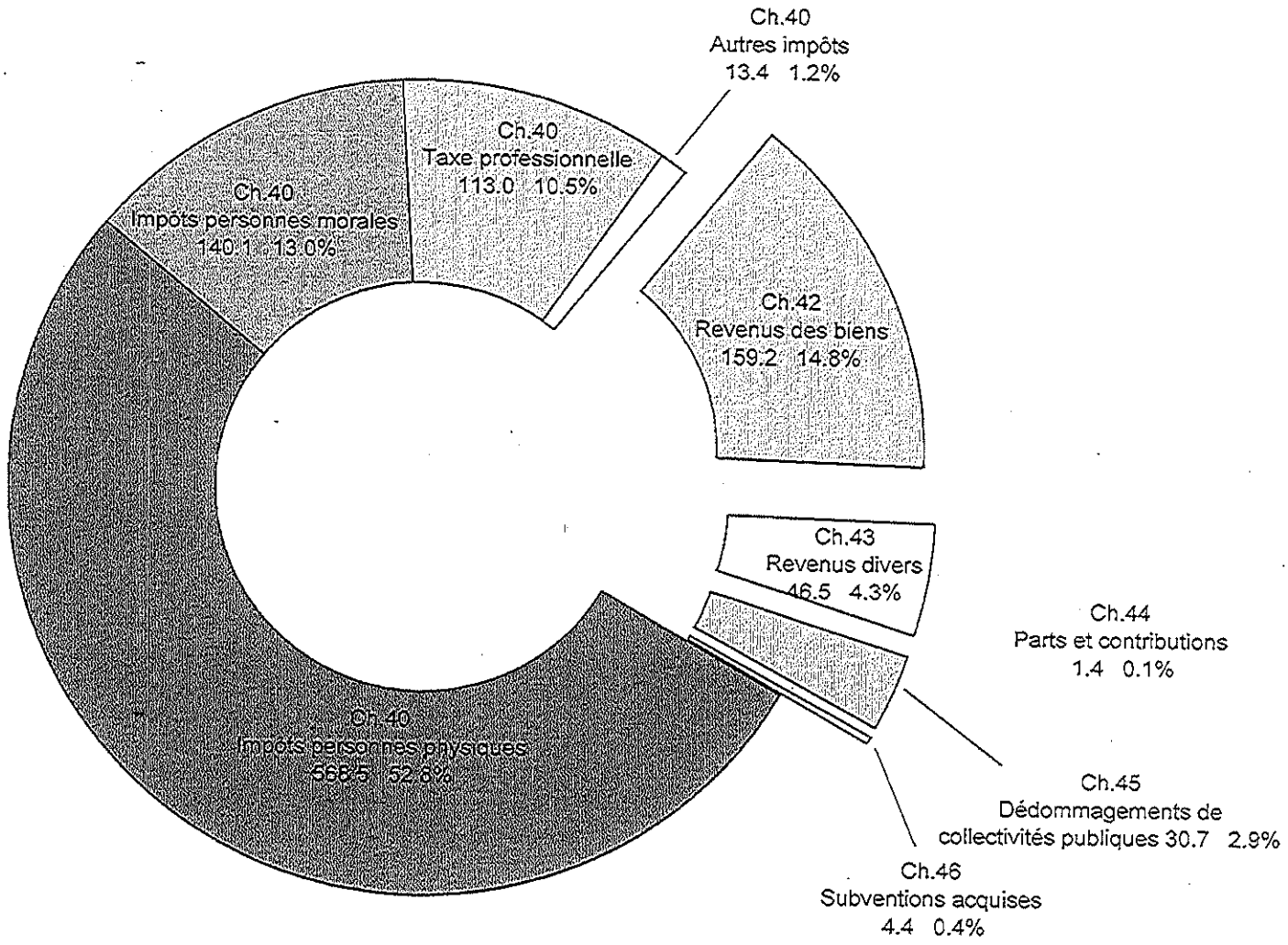


*Ch. 40*
*Total Impôts 835.0 77.5 %*

# Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 3

| Chapitre | Désignation des natures | Projet de budget 2011 kCHF | % | Budget 2010 kCHF | % | Comptes 2009 kCHF | % | Ecarts PB 2011 - B 2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 40 | Impôts | 835'035.1 | 77.5 | 798'258.0 | 76.3 | 911'790.7 | 78.3 | 36'777.1 | 4.6 |
| 42 | Revenus des biens | 159'182.0 | 14.8 | 160'282.8 | 15.3 | 159'795.3 | 13.7 | -1'100.8 | -0.7 |
| 43 | Revenus divers | 46'546.6 | 4.3 | 48'944.1 | 4.7 | 58'758.4 | 5.1 | -2'397.5 | -4.9 |
| 44 | Parts et contributions | 1'400.0 | 0.1 | 1'360.0 | 0.1 | 1'303.0 | 0.1 | 40.0 | 2.9 |
| 45 | Dédommagements de collectivités publiques | 30'737.0 | 2.9 | 32'680.5 | 3.1 | 27'250.2 | 2.3 | -1'943.5 | -5.9 |
| 46 | Subventions acquises | 4'412.1 | 0.4 | 4'534.7 | 0.5 | 5'903.4 | 0.5 | -122.6 | -2.7 |
| 48 | Prélèvements sur les financements spéciaux | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 22.3 | 0.0 | 0.0 | - |
| | **Total revenus nets** | **1'077'312.8** | **100.0** | **1'046'060.1** | **100.0** | **1'164'823.3** | **100.0** | **31'252.7** | **3.0** |
| 47 | Subventions à redistribuer | 0.0 | | 0.0 | | 6.3 | | 0.0 | - |
| 49 | Imputations internes | 50'438.8 | | 54'414.8 | | 50'420.2 | | -3'976.0 | -7.3 |
| | **Total revenus bruts** | **1'127'751.6** | | **1'100'474.9** | | **1'215'249.8** | | **27'276.7** | **2.5** |

Répartition du chapitre 40:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Impôts personnes physiques | 568'485.1 | 551'881.0 | 610'176.0 | 16'604.1 |
| Impôts personnes morales | 140'150.0 | 128'428.0 | 138'550.1 | 11'722.0 |
| Péréquation personnes morales | 13'200.0 | 15'614.0 | 13'081.7 | -2'414.0 |
| Impôts s/chiens | 200.0 | 170.0 | 205.9 | 30.0 |
| Taxe professionnelle | 113'000.0 | 102'165.0 | 149'777.0 | 10'835.0 |
| | **835'035.1** | **798'258.0** | **911'790.7** | **36'777.1** |

Tableau N° 4

# Projet de budget 2011
## Structure des charges de fonctionnement par nature
(en millions de CHF)

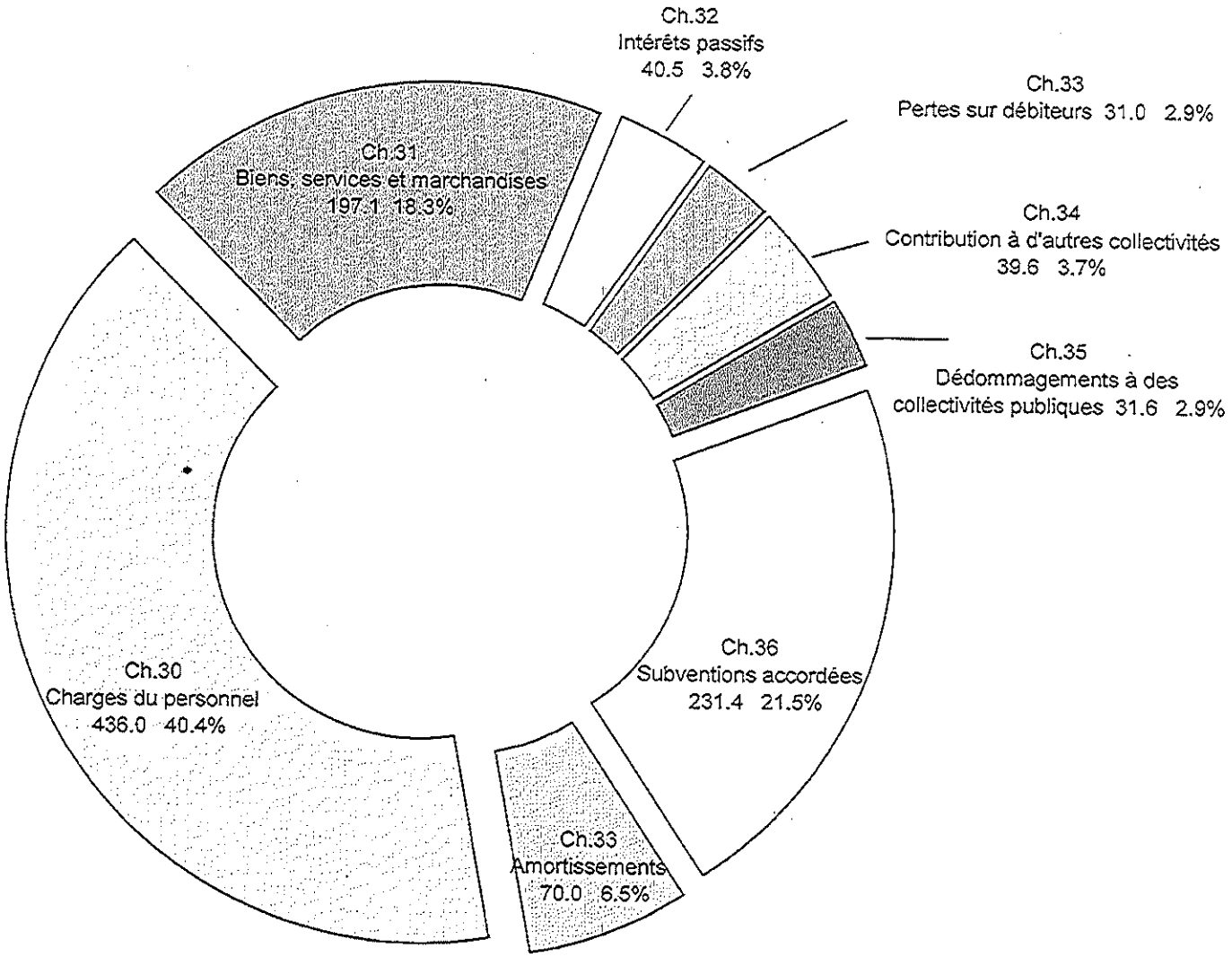

# Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5

| Chapitre | Désignation des natures | Projet de budget 2011 kCHF | % | Budget 2010 kCHF | % | Comptes 2009 kCHF | % | Ecarts PB 2011 - B 2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 | Charges du personnel | 435'978.7 | 40.4 | 418'057.6 | 40.2 | 403'212.1 | 40.2 | 17'921.1 | 4.3 |
| 31 | Biens, services et marchandises | 197'114.0 | 18.3 | 190'228.0 | 18.3 | 185'201.4 | 18.5 | 6'886.0 | 3.6 |
| 32 | Intérêts passifs | 40'528.0 | 3.8 | 44'914.6 | 4.3 | 40'579.5 | 4.0 | -4'386.6 | -9.8 |
| 33 | Pertes sur débiteurs | 30'974.0 | 2.9 | 32'174.0 | 3.1 | 6'680.1 | 0.7 | -1'200.0 | -3.7 |
| 34 | Contribution à d'autres collectivités | 39'556.5 | 3.7 | 29'172.6 | 2.8 | 36'139.7 | 3.6 | 10'383.9 | 35.6 |
| 35 | Dédommagements à des collectivités publiques | 31'642.3 | 2.9 | 30'662.4 | 2.9 | 45'341.2 | 4.5 | 979.9 | 3.2 |
| 36 | Subventions accordées | 231'439.5 | 21.5 | 227'941.9 | 21.9 | 217'646.4 | 21.7 | 3'497.6 | 1.5 |
| 38 | Attributions à des financements spéciaux | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 228.6 | 0.0 | 0.0 | - |
| | **Sous-total** | **1'007'233.0** | **93.5** | **973'151.1** | **93.5** | **935'029.0** | **93.2** | **34'081.9** | **3.5** |
| 33 | Amortissements | 70'039.1 | 6.5 | 67'545.2 | 6.5 | 68'371.6 | 6.8 | 2'493.9 | 3.7 |
| | **Total charges nettes** | **1'077'272.1** | **100.0** | **1'040'696.3** | **100.0** | **1'003'400.6** | **100.0** | **36'575.8** | **3.5** |
| 37 | Subventions redistribuées | 0.0 | | 0.0 | | 6.3 | | 0.0 | - |
| 39 | Imputations internes | 50'438.8 | | 54'414.8 | | 50'420.2 | | -3'976.0 | -7.3 |
| | **Total charges brutes** | **1'127'710.9** | | **1'095'111.1** | | **1'053'827.1** | | **32'599.8** | **3.0** |

Tableau N° 6

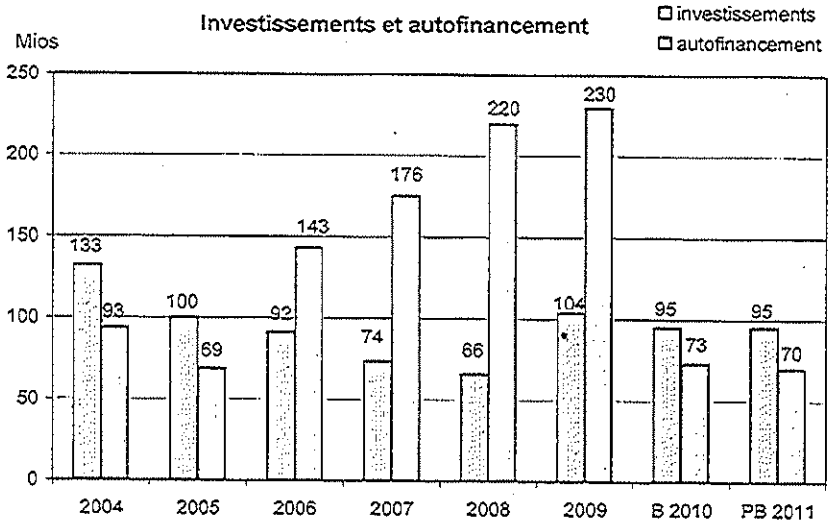


# Autofinancement et Investissements 2004-2011

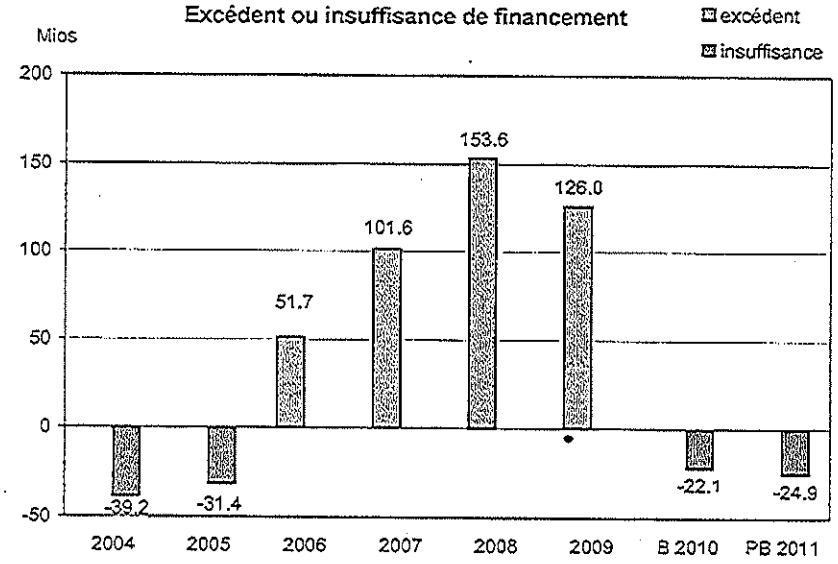


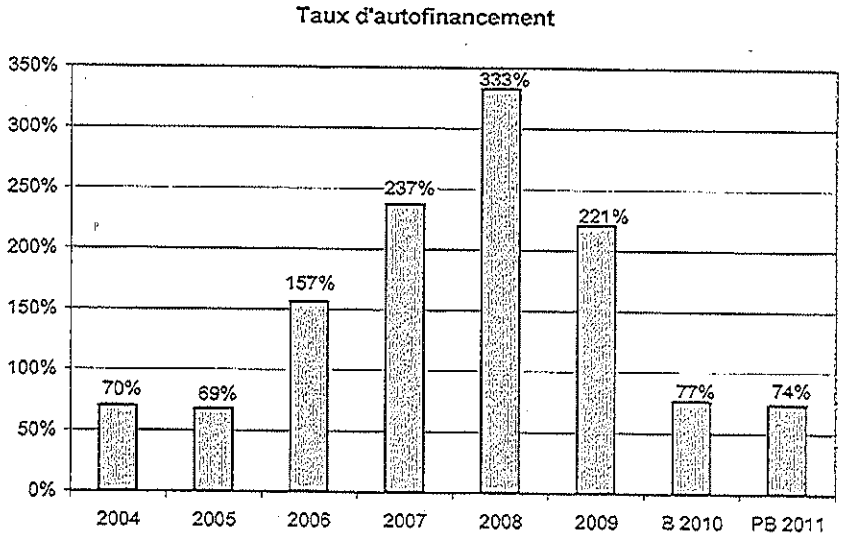

Millions (CHF)

# Dette consolidée de la Ville de Genève de 1997 à 2011

Tableau N° 7

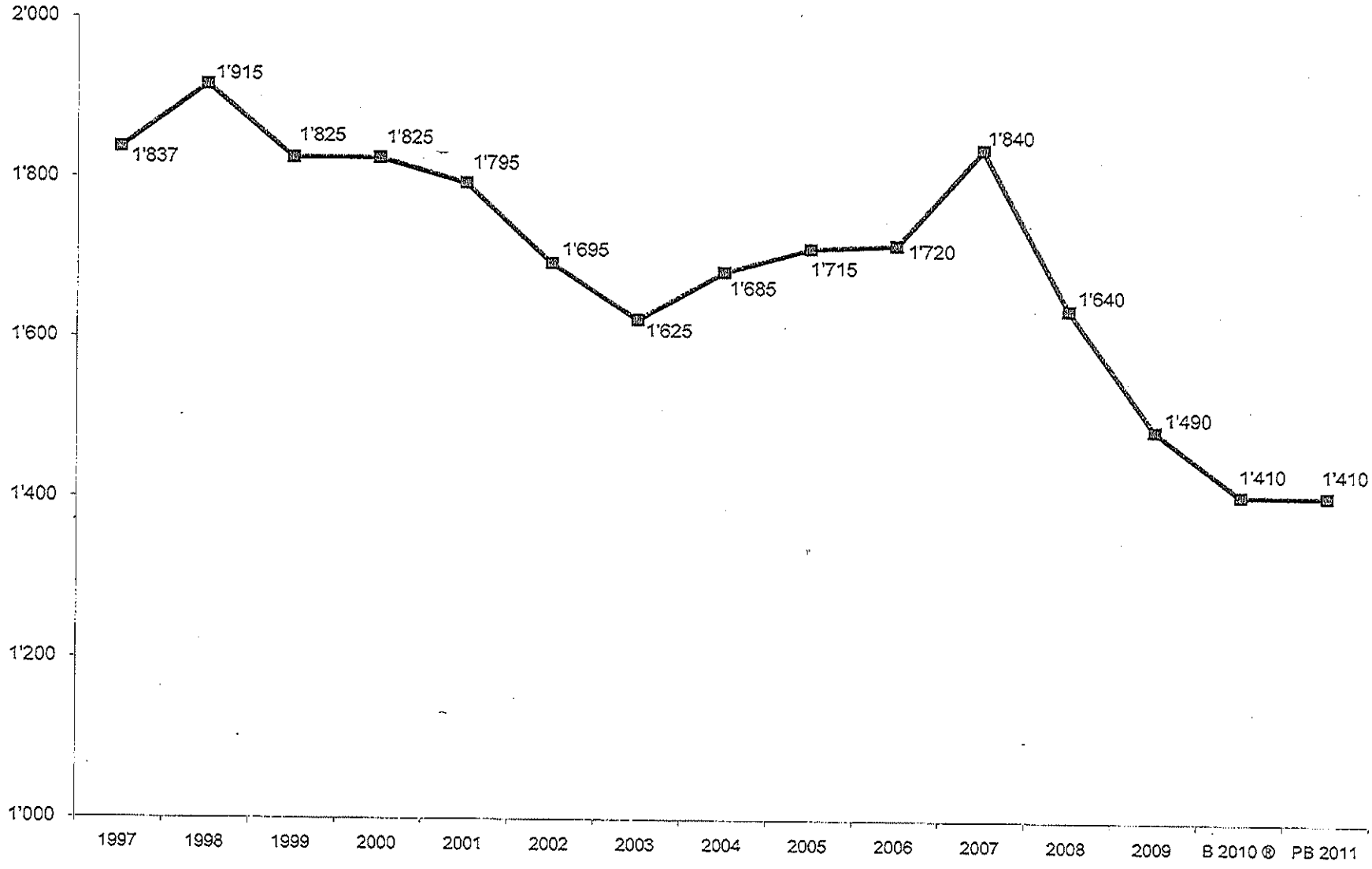

Mme Salerno passe la parole à M. Krebs pour présenter le projet de budget 2011 arbitré par le Conseil administratif.

M. Krebs déclare que le contexte conjoncturel, qui a déjà été abordé avant les vacances, ne s'est pas amélioré depuis le mois de juin, qu'il y a une reprise timide de la croissance, sans création d'emplois, qui pénalise la consommation, et que les gouvernements européens ont mis sur pied des plans de rigueur assez lourds qui affecteront la croissance. Il indique que l'économie suisse se porte mieux, mais que le franc suisse a subi une forte appréciation qui va peser sur l'économie nationale. Il ajoute que l'on a vu le retour de la déflation et qu'on craint de revivre une récession. Il précise que le marché des taux d'intérêts est catastrophique et que chaque jour apporte un nouveau record et voit les échelles s'élargir, ce qui constitue une situation peu banale.

Mme Salerno rappelle les discussions sur la conjoncture et les prévisions fiscales qui avaient eu lieu lors du projet de budget précédent, et répète que son département est à la disposition de la commission des finances tout au long de l'année pour lui fournir des informations – même si elles sont contradictoires – afin qu'elle puisse se forger son opinion.

M. Krebs annonce que le projet de budget 2011 est équilibré et que les revenus et charges s'élèvent à 1077,3 millions. Il ajoute que les revenus nets sont en augmentation par rapport au projet de budget 2010, mais qu'ils restent inférieurs à ceux des comptes 2008 et 2009. Il indique que les hypothèses retenues sont un peu moins optimistes que celles du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il déclare que les prévisions relatives aux personnes physiques sont celles qui ont été communiquées par le Département cantonal des finances au mois de juin (croissance de 2,5% environ), que le Conseil administratif a décidé de retenir ses propres prévisions, moins optimistes que celles du Canton, pour les personnes morales (2% en 2010 et 5% en 2011) et que la taxe professionnelle a été estimée à 113 millions, ce qui n'entre plus dans les records de 2008 et 2009, puisqu'il y aura une révision de la moitié des contribuables avec modification des coefficients.

Mme Salerno souhaite anticiper les questions portant sur l'impact des baisses d'impôt votées en 2009, qui font diminuer partiellement les revenus dès 2010, et pleinement dès 2011. Elle indique que la perte sur les personnes physiques s'élève à 43,5 millions, dont 6 millions pour le bouclier fiscal et 6 millions en raison de la modification de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM). Elle rappelle que la volonté de l'Entente de supprimer la taxe professionnelle, qui a rapporté 149 millions aux comptes 2009, représenterait une diminution de l'ordre de 10% de la substance fiscale des revenus de la Ville, alors que la petite enfance pèse au projet de budget 2011 85 millions, la politique des sports 45 millions, la Délégation à la jeunesse 21 millions et les bibliothèques 34 millions. Elle précise que les discussions sur la taxe professionnelle portent donc aussi sur la capacité de la Ville à pouvoir, à terme, financer les prestations du service public.

M. Krebs indique que les revenus des biens sont stables par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010, mais que les revenus divers sont en diminution (moins d'amendes et d'émoluments de l'Etat civil). Il déclare que les dédommagements des collectivités publiques sont en légère diminution, étant donné la baisse de l'indemnité

exceptionnelle du Canton consécutive à l'abandon des tâches de contrôle du stationnement (3 millions en 2012 au lieu de 5 en 2010). Il ajoute que les «frais de route» sont budgétés à 15 millions. Il commente ensuite le graphique de la répartition des revenus nets: la moitié est due aux impôts des personnes physiques, les trois quarts aux impôts de personnes physiques + personnes morales et le solde principalement aux revenus des biens. Il indique que les charges de fonctionnement sont en hausse de 36,6 millions par rapport au budget 2010.

Mme Salerno explique que le Conseil administratif entend poursuivre la réflexion relative au cadre de travail de la fonction publique municipale, et aux moyens mis à disposition pour servir les prestations du service public. Elle rappelle la création d'une Direction des ressources humaines, le nouveau statut de la fonction municipale, le chantier des indemnités et la volonté du Conseil administratif de repenser certains domaines de fonctionnement de la Ville. Elle ajoute qu'elle fournira le détail des 40 nouveaux postes créés. Elle évoque la municipalisation de 41,85 postes de travail pour le Grand Théâtre, l'augmentation de l'effectif de la police municipale et quelques postes créés à la Gérance immobilière municipale. Elle précise que le Conseil administratif a la volonté de consolider un service public fort, qui délivre des prestations de qualité à la population.

M. Krebs explique que les charges professionnelles augmentent en raison de l'indexation des salaires anticipée à 1% (2,9 millions), des mécanismes salariaux (8,2 millions), de la municipalisation du Grand Théâtre (4,4 millions), qui implique une diminution équivalente de la subvention, et de la création de 40 nouveaux postes de travail.

Un commissaire remarque que les postes à la police municipale sont prévus dès septembre 2011, et non janvier 2011. Il salue la collégialité du Conseil administratif, mais observe que M. Maudet s'est permis de traiter du projet de budget 2011 devant la presse avant que le Conseil municipal n'en ait été saisi, ce qui montre son peu de considération vis-à-vis du Conseil municipal. Il ajoute qu'il ne suffit pas d'inscrire des postes au budget, alors que l'on sait pertinemment que l'on ne trouvera pas suffisamment de candidats satisfaisant aux conditions minimales requises.

Mme Salerno répond que le Conseil administratif a inscrit une volonté au projet de budget 2011, qui doit recevoir l'aval du Conseil municipal puis, après l'écoulement du délai référendaire, faire l'objet d'un long processus de recrutement, ce qui explique les inscriptions au mois de septembre. Elle ajoute, en ce qui concerne les déclarations de M. Maudet dans la *Tribune de Genève*, que les conseillers municipaux auront tout loisir de le questionner, soit en séance plénière, soit en commission.

M. Krebs déclare que, au chapitre 31, le traitement des déchets subit une augmentation (2,7 millions pour les déchets commerciaux et 1,8 million pour les déchets ménagers), de même que l'entretien des bâtiments (1 million). Il ajoute que les subventions accordées augmentent légèrement, de 3,5 millions, par rapport au projet de budget 2010. Il note une diminution de la subvention au Grand Théâtre en raison de la municipalisation (-4,3 millions), une augmentation due aux mécanismes salariaux de la petite enfance (2,4 millions), la professionnalisation des ludothécaires (1,7 million) et une nouvelle subvention pour l'association Genève Futur Hockey. Il

présente un graphique montrant la répartition des subventions monétaires (84%) et des gratuités (16%), et un autre détaillant lesdites subventions monétaires. Il présente ensuite un tableau montrant la répartition des charges nettes. Il explique que les charges nettes du chapitre 34 croissent en raison de l'augmentation de la compensation versée aux communes frontalières (5,4 millions) et de la nouvelle péréquation intercommunale (11,7 millions), pour laquelle les revenus des comptes 2009 ont faussé la donne. Il précise qu'on en reviendra, en 2012, à environ 10 millions. Il annonce que l'enveloppe annuelle des investissements est maintenue à 95 millions et que le projet de budget 2011 est autofinancé à hauteur de 70,1 millions, soit 73,8%. Il indique que le niveau prévisionnel de la dette est maintenu à 1410 millions, malgré le déficit de financement qui sera couvert par la trésorerie actuelle de la Ville. Il rappelle que la dette a diminué de 430 millions depuis 2007. Il précise, enfin, que les intérêts passifs sont en diminution de 4 millions par rapport au projet de budget 2010, ce qui est dû au maintien de la dette et des taux d'intérêts qui sont particulièrement bas.

M. Krebs résume la situation en soulignant que les revenus et charges nets s'élèvent à 1077,3 millions, avec un résultat à l'équilibre, que les investissements représentent 95 millions, les amortissements 70 millions et la dette 1410 millions.

Mme Salerno annonce que le Conseil municipal sera aussi saisi du plan financier d'investissement (PFI) qui sera, cette année, divisé en deux parties: un PFI sur le logement uniquement, qui marque la volonté du Conseil administratif de mettre l'accent sur la rénovation du patrimoine financier, et un PFI traditionnel.

Le président annonce à la magistrate que M. Zaugg a été désigné comme rapporteur général par la commission des finances. Il rappelle à Mme Salerno que la commission des finances avait demandé une présentation en ce qui concerne la comptabilité des postes, puis il ouvre le tour de parole.

Un commissaire déclare que les graphiques en forme de camemberts ne livrent pas d'informations par rapport à l'évolution, depuis un an ou deux. Il note que les postes créés semblent représenter la plus forte augmentation des charges de ce budget, et il souhaite connaître le montant que la création de ces 40 postes implique, puisqu'il ne figure pas dans la présentation.

Mme Salerno répond que des indications comparatives figurent dans la plaquette. Elle ajoute que les informations sur les postes se trouvent dans les documents remis (pages 203-204), mais pas dans la présentation.

Un commissaire considère que c'est l'élément le plus important de ce budget et que ergoter sur les prévisions fiscales lui semble étrange. Il propose des histogrammes plutôt que des «camemberts».

Mme Salerno le remercie pour cette proposition et répond qu'il y a un poids politique important sur la création de ces nouveaux postes, parce qu'il s'agit d'une volonté du Conseil administratif. Elle ajoute qu'il ne faudrait pas déprécier les débats relatifs à la perspective conjoncturelle et fiscale, car les prestations municipales en dépendent directement.

M. Krebs ajoute que le coût financier de la création des nouveaux postes s'élève à près de 2 millions, hors des postes du Grand Théâtre qui sont compensés par la diminution de la subvention.

Un commissaire demande si 95 millions sont suffisants pour les investissements dans le contexte que l'on connaît, et si c'est raisonnable, alors que l'on va probablement les dépasser.

Mme Salerno lui répond que ce montant découle de l'analyse de la capacité de la Ville de Genève à investir, et que ce chiffre continue à être pertinent pour le Conseil administratif in corpore. Elle ajoute que, si à l'avenir on dépensait beaucoup plus, un débat aurait lieu au Conseil administratif et que le Conseil municipal serait amené à trancher.

Une commissaire est très déçue de ne pas trouver le début de l'ombre de la municipalisation de la petite enfance, alors que la municipalisation du Grand Théâtre est sur les rails.

Mme Salerno lui rétorque que le Conseil administratif défend le principe d'une municipalisation de la petite enfance, mais que son coût, dont l'estimation sera fournie en septembre au Conseil municipal, pèse lourd et qu'une vraie discussion sera nécessaire pour procéder à des choix stratégiques. Elle explique que le Conseil administratif a la volonté que le Conseil municipal poursuive dans le sens d'une municipalisation, car cette prestation est importante, en particulier pour les familles, mais que ce coût est, à budget constant, impossible à assumer pour la Ville sans la taxe professionnelle, car elle n'aurait pas les moyens de cette ambition si elle devait être supprimée. Elle annonce que le Conseil administratif déposera une résolution et qu'elle espère que le Conseil municipal suivra. Elle précise que cela illustrera bien le fait qu'une prestation publique a un coût et que, pour la financer, il faut des impôts pour le compenser.

Une commissaire trouve que l'optimisme face à une fausse reprise, qui n'est pas suivie par des créations d'emplois, est assez antinomique. Elle demande quelles en seraient les répercussions sur la Ville et s'il est possible d'évaluer les pertes d'emplois que cela pourrait représenter. Elle entend bien que le Conseil administratif a fait une tentative de politique anticyclique au niveau de l'emploi, mais elle estime que les mesures sont insuffisantes, car il existe un bassin important de chômage à Genève.

Mme Salerno répond que l'on part d'une évaluation de la situation objective et subjective, mais que l'on n'a pas, aujourd'hui, d'indicateurs pour la Ville (secteurs, quartiers, répartition hommes/femmes, tranches d'âge), et que rien ne permet d'avoir une politique de l'emploi ciblée sur certaines populations. Elle déclare qu'elle a mandaté la Haute Ecole spécialisée et l'Université, afin d'obtenir des données sociodémographiques géoréférencées (résultats en juin 2011). Elle rappelle, à cet égard, qu'il y a une réflexion sur l'utilisation des données statistiques, qu'illustrent le système d'information du territoire genevois (SITG) et la volonté de M. Tornare de disposer de données socio-sanitaires au niveau des quartiers.

Le président ajoute que tout peut être étudié, mais que ces études ont un coût.
Une commissaire note que l'équilibre du budget se réalise à 40 000 francs près, ce qui fait qu'il n'y aura pas de crédit supplémentaire accordé au Conseil administratif comme il a l'habitude d'en déposer en cours d'année, et que le Conseil municipal devra se montrer prudent en la matière. Elle remarque que l'insuffisance de financement (24,9 millions) augmente la dette, et qu'il conviendrait d'avoir une réflexion en ce qui concerne l'autofinancement des investissements avant de créer de nouveaux postes. Elle relève que la municipalisation du secteur de la petite enfance a un coût, mais que c'est aussi un choix politique, relatif à un projet de société que l'Alternative porte depuis quatre ans. Elle s'étonne encore du fait que le traitement des déchets commerciaux augmente de 2,7 millions, alors que l'on sait que M. Maudet prévoit une privatisation de la gestion de ces déchets. Elle demande donc si ce montant représente le coût de ladite privatisation. Elle ajoute qu'elle posera cette question au vice-président du Conseil administratif en commission.

Un commissaire indique que le Conseil d'Etat a présenté des comptes intermédiaires 2010, ce qui est intéressant. Il demande si le budget révisé et le budget rectifié représentait une forme de situation intermédiaire.

M. Krebs répond qu'il paraît illusoire de parler de comptes estimatifs, sachant que les revenus ne sont connus que deux ou trois ans plus tard. Il relève que l'on a, en revanche, une assez bonne maîtrise des charges. Il ajoute que le budget révisé représente un montant qui tient compte des estimations de revenus et de charges connus sur la base des comptes de l'année précédente. Il précise que ces résultats sont d'aussi bonne qualité que des comptes intermédiaires, sous réserve, bien sûr, d'aléas fiscaux.

Le même commissaire demande donc à M. Krebs de confirmer que les comptes 2010 devraient être meilleurs que prévus (excédent de revenus de 20 millions au lieu de 5 millions), ce qui signifie que les baisses fiscales votées par le Grand Conseil n'auraient pas eu l'impact annoncé.

M. Krebs invite ce commissaire à analyser les chiffres en détail, et répond que l'amélioration constatée du résultat ne provient pas des impôts mais des charges (économie sur les intérêts passifs et légère amélioration de la taxe professionnelle). Il rappelle que l'on s'attend toujours à une production de l'impôt inférieure au montant budgété.

Un commissaire demande quelles sont les priorités du Conseil administratif dans ce budget.

Mme Salerno répond que c'est le renforcement des prestations du service public.

Un commissaire réagit à la réponse faite à une conseillère sur l'évolution des revenus des personnes physiques. Il s'étonne que la Ville commande des études pour géoréférencer ces données, et il pense que c'est vraiment chercher à mettre de la précision dans l'erreur. Il relève que les résultats escomptés seraient atteints si l'on pouvait véritablement avoir une influence sur l'imposition. Il ajoute que, si on veut influencer l'imposition sur les personnes physiques, il faut favoriser le petit commerce

et l'emploi à travers le soutien aux entreprises. Il s'élève contre ces études qui ont pour seul but de rationaliser un comportement politique.

Mme Salerno lui rétorque qu'elle est sensible à la thématique des petits commerces (redotation de la Fondetec, projet de rénovation de la zone industrielle des Charmilles et lien Ville-campagne avec un projet relatif à l'agriculture de proximité). Elle le rend attentif au fait que le projet de budget 2011 prévoit l'ouverture du marché public des déchets commerciaux. Elle déclare que les données sociodémographiques ne servent pas à mieux connaître les recettes fiscales, mais à mieux appréhender les problèmes posés par les pertes d'emploi. Elle convient avec lui que l'on ne pourrait pas avoir d'étude pertinente pour savoir comment va évoluer la capacité contributrice des ménages genevois dans les années à venir, et ajoute que ce n'est pas du tout le but poursuivi.

Un commissaire donne lecture des pages 7 et 8 de la présentation générale du Conseil administratif. Il demande ce qui permet au Conseil administratif de s'exprimer de la sorte. Il ajoute que la suppression de la taxe professionnelle équivaut à faire un cadeau aux grandes entreprises et à taxer un peu plus la classe moyenne qui paie véritablement les impôts. Il considère que le point d'orgue de ce discours se trouve dans la conclusion (projet de budget 2011 équilibré), puisque c'est la loi qui veut que le budget soit équilibré. Il ajoute que la municipalisation des postes du Grand Théâtre a un effet quasiment neutre sur le budget de la Ville, puisqu'elle génère une diminution presque identique de la subvention.

Un commissaire rappelle que Mme Salerno a parlé d'un Etat fort et de son intention de privilégier les prestations à la population, alors qu'il est question, dans ce projet de budget, de l'externalisation des amendes et de la gestion des déchets. Il demande comment on peut soutenir un pareil paradoxe.

Mme Salerno répond que le budget est le fruit de la concertation de cinq personnes, avec des arbitrages, et que le Conseil administratif a pris majoritairement des décisions sur ces questions. Elle ajoute que les uns et les autres doivent demander à leurs magistrats respectifs quelle était leur position et pourquoi ils se sont positionnés de la sorte.

Une commissaire constate que le Service du Conseil municipal se trouve toujours sous la Direction générale, alors que l'on avait obtenu, après de longues négociations, qu'il soit placé sous le Conseil municipal. Elle annonce qu'elle s'en ouvrira au bureau, qui exigera probablement une modification de ces pages, et que l'on reviendra là-dessus en commission des finances si cela n'était toujours pas fait. Elle relève que cette décision est extrêmement importante pour le Conseil municipal.

Mme Salerno répond que cela ne vaut pas la peine de se fâcher, puisqu'il s'agit probablement d'une erreur de ses services. Elle ajoute qu'il n'y pas du tout eu de volonté de la part du Conseil administratif de revenir sur ce positionnement. Elle propose de conserver son énergie pour d'autres questions qui en valent la peine.

Ladite commissaire répond qu'elle ne porte aucun soupçon sur le Conseil administratif, mais elle répète qu'il est très important pour le Conseil municipal que cette position soit respectée.

Le président remarque que la fâcherie comme la flatterie font partie des postures en politique, puis remercie la magistrate pour l'important travail qui vient d'être présenté.

## 8. Rapport du bureau du Conseil municipal chargé d'examiner le projet de budget 2011 du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal.

**Rapport de Mme Christiane Olivier.**

*Rapport incluant les auditions à la commission des finances de Mme Frédérique Perler-Isaaz, présidente du Conseil municipal, ainsi que celle de Mme Christiane Olivier, rapporteuse, le 21 septembre 2010 avec les seul-e-s membres de la commission des finances et le 22 septembre 2010, en présence de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département Autorités, de M. Jacques Moret, directeur général, de M. Olivier-Georges Burri, directeur adjoint, et de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière*

Le bureau s'est réuni le 17 septembre et le 21 octobre 2010, sous la présidence de Mme Frédérique Perler-Isaaz, et a présenté son budget les 21 et 22 septembre 2010 à la commission des finances, sous la présidence de M. Robert Pattaroni.

Afin d'affiner l'étude du budget tant du Secrétariat du Conseil municipal que du Conseil municipal, le bureau a travaillé sur un document à six positions. Ce document (annexé) reflète, de façon détaillée, les groupes, sous-groupes et comptes des différentes lignes.

**Séance du 17 septembre 2010**

En préambule, lors de l'étude de ce budget concernant le Conseil municipal et son Secrétariat, le bureau a été très surpris, voire fâché, de constater que, malgré de nombreuses demandes faites à de réitérées reprises par certains membres de la commission des finances (comptes 2009, budget 2010 et dernièrement lors de la présentation du projet de budget 2011), le fonctionnement du Secrétariat du Conseil municipal n'a pas été intégré sous la cellule A700010, «Conseil municipal», mais qu'il reste dépendant, par une sous-ligne (A001001), de la Direction générale. (Pour mémoire, en 2010, il était dans l'Administration centrale.)

De plus, force est de constater également le peu de cas qui est fait de ce service dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, puisque, aux pages II-8 et II-9 de ce rapport, il n'est nulle part mentionné.

La question du positionnement du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal, comme on le verra plus loin, sera reprise lors de chaque séance, particulièrement lors du traitement de ce budget à la commission des finances, et fera l'objet de la majeure partie des discussions.

Une remarque liminaire est faite concernant les compétents. Il est en effet fort difficile de pouvoir évaluer les différentes variations (augmentations ou modifications) concernant les groupes gérés par les compétents Ressources humaines (RH),

Energie, Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), etc., puisque ces services ne sont pas auditionnés en tant que tels. Ils ont donc été contactés directement par la chargée du rapport et les réponses, parvenues ultérieurement, sont intégrées dans ce rapport.

Il est à relever que tant le budget du Secrétariat du Conseil municipal que celui du Conseil municipal ne subissent pas de modifications ni d'augmentations majeures par rapport au budget antérieur.

Cellule A001001 – Secrétariat du Conseil municipal
*Groupe 301*
*Compte 301180 – Salaires fonctionnaires*
*Question:* Combien de personnes forment le service?
*Réponse*: 13 personnes pour 11,5 postes.

*Compte 301400 – Salaires réguliers*
*Question:* En quoi consiste l'augmentation de 12 617 francs?
*Réponse:* S'agissant d'un compétent RH, la question sera posée lors de l'audition du département des finances et du logement à la commission des finances.

*Groupe 306*
*Compte 306660 – Frais de repas de service*
Il s'agit des frais de la responsable du Secrétariat du Conseil municipal et des collaborateurs et collaboratrices du service pour les repas lors des séances plénières.

*Compte 306910 – Frais de vêtements professionnels*
Il s'agit des frais de vêtements (costumes, chemises) pour l'huissier qui officie lors des séances plénières. (A ce sujet, la question se pose de savoir si le collaborateur administratif, qui est également présent lors de ces séances, ne devrait pas avoir droit à cette indemnité.)

Sont également couverts par cette ligne les uniformes des huissiers (cape et couvre-chef).

Les frais de nettoyage, eux, sont couverts par la ligne 306650.

*Groupe 310*
*Compte 310560 – Frais de publications et informations officielles*
La question est posée de savoir si l'impression du *Mémorial* ne devrait pas être imputée sur le budget du Conseil municipal. L'imputation est toutefois correcte, car le *Mémorial* est également édité pour l'extérieur (privés, bibliothèques, etc.) et les archives. Le nombre des abonnés est resté stable. A noter que les coûts de cette impression ont fortement augmenté ces dernières années.

En revanche, il est à souligner que les frais de publication dans la *Feuille d'avis officielle* sont bien imputés au Conseil municipal.

*Groupe 312*
*Compte 312040 – Eau*
On note une forte augmentation (+3000 francs); la question devra être soulevée auprès du service compétent (Energie).

*Groupe 315*
*Compte 315041 – Entretien matériel de communication par des tiers*
*Question:* Comment se justifie cette forte augmentation (+9141 francs)?
*Réponse (reçue ultérieurement de la DSIC):* Cette nature comptable porte notamment sur les prestations suivantes: contrats d'entretien du matériel de communication, prestations assurées par des tiers, réparation du matériel de communication, y compris téléphonie, mise à jour de logiciels liés aux infrastructures de communication. Le budget de cette nature comptable est réparti dans cette cellule au prorata des charges de l'exercice précédent. En l'occurrence, les comptes 2009 ont permis d'établir la répartition entre les cellules pour le projet de budget 2011.

*Groupe 317*
*Compte 317030 – Frais de participation à un congrès (+700 francs)*
La question sera posée à M. Jacques Moret lors de la séance du 21 septembre 2010 à la commission des finances.

*Compte 317070 – Frais de déplacement et de repas du personnel*
Il s'agit des frais couvrant l'accompagnement à des voyages de commissions par l'une ou l'autre des personnes du Secrétariat du Conseil municipal.

*Groupe 318*
*Compte 318020 – Frais bancaires et de CCP*
Il s'agit des frais occasionnés par la carte Visa lorsque celle-ci n'est pas réglée dans les délais. Remarque est faite afin que ce cas ne se reproduise pas à l'avenir.

*Compte 318050 – Affranchissement courrier express*
Ce compte a été revu à la baisse (-3000 francs), du fait qu'un grand nombre de courriers express sont acheminés par voie électronique.

*Compte 318200 – Travaux photographiques effectués par des tiers*
Cette ligne a été imputée au Conseil municipal.

*Groupe 319*
*Compte 319060 – Autres frais*
Il s'agit, par exemple, des frais d'avis mortuaires pour un ancien ou une ancienne conseiller-ère municipal-e, de fleurs envoyées à un membre du Conseil municipal hospitalisé, etc.

La discussion s'engage pour savoir si cette ligne ne devrait pas plutôt être transférée sur le budget du Conseil municipal ou, à tout le moins, diminuée, au vu des comptes des années précédentes.

Cellule A700010 – Conseil municipal
*Groupe 310*
*Compte 310030 – Achats de fournitures informatiques*
Il s'agit du compte couvrant les frais liés à l'achat de toner.

Une commissaire fait remarquer que, selon l'avis de plusieurs de ses collègues, une seule cartouche de toner par année ne lui semble pas suffisante, d'autant plus que les dossiers qui sont envoyés pas courrier électronique sont de plus en plus importants. A noter également qu'il y aura, en 2011, un changement de législature et que de nouveaux et nouvelles élu-e-s vont entrer, ce qui va faire augmenter ce poste.

*Groupe 312*
*Compte 312061 – Gérance immobilière municipale – Frais de chauffage*
A la question de savoir à quoi correspond cette ligne, il est répondu qu'il s'agit peut-être du chauffage des salles de commissions, voire de la nouvelle salle du Perron.

Une discussion s'engage sur la mise à disposition des salles de commissions, qui ont diminué ces dernières années (disparition de celle du 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, du 2, cour Saint-Pierre, du 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, etc.), ce qui oblige des commissions, pour faute de disponibilité, à siéger à midi. La question devra éventuellement être reprise lors de la nouvelle législature.

*Groupe 315*
*Compte 315031 – Entretien matériel informatique et logiciels par des tiers*
Il s'agit de la hotline mise à la disposition des conseillères et conseillers municipaux.

*Compte 315041 – Entretien matériel de communication pas des tiers*
Même réponse de la part de la Direction des systèmes d'information et de communication que celle figurant pour le Secrétariat du Conseil municipal.

*Groupe 317*
*Compte 317051 – Débours des autorités*
Il s'agit des collations des commissions (nourriture) (+/- 35 francs par personne) sans boissons. Ces dernières sont commandées directement aux fournisseurs et sont imputées sur le compte 318510.

*Compte 317070 – Frais de déplacement et repas de travail*
Tous les frais relatifs aux déplacements des conseillères et conseillers municipaux (frais de taxi, bus, sorties du bureau du Conseil municipal, etc.).

*Compte 317071 – Frais de déplacement et repas de travail*
Il s'agit des indemnités pour les voyages et repas des commissions (282 francs par personne) des conseillères et conseillers municipaux et des procès-verbalistes.

*Groupe 318*
*Compte 318250 – Transports effectués par des tiers (+250 francs)*
La question sera posée à M. Moret lors de son audition à la commission des finances.

*Compte 318450 – DSIC – Téléphones (53 francs)*
La réponse de la DSIC, reçue ultérieurement, se fonde sur la même explication que celle pour le compte 315041 (répartition au prorata des frais globaux dans les différents services et sur les différentes cellules, en fonction des comptes). On se demande, cependant, quel est le téléphone du Conseil municipal!
*Compte 318540 – Participation aux frais des partis politiques*
Ce compte devra être revu en fonction d'éventuelles modifications lors de la nouvelle législature. L'ancien bureau avait décidé de ne pas toucher cette ligne pour le moment.

*Groupe 319*
*Compte 319030 – Dons d'honneur*
Il s'agit, par exemple, des cadeaux distribués aux autorités qui reçoivent le Conseil municipal lors des voyages de commissions. Cette somme est augmentée pour 2011 afin de couvrir les cadeaux offerts aux membres sortants du Conseil municipal en fin de législature.

*Groupe 392*
*Compte 392540 – Imputations SEVE*
Il s'agit des envois de fleurs.

*Compte 392110 – Imputations LOM*
Il s'agit de la mise à disposition de tables, tentes, matériel (par exemple lors de la séance du budget et au mois de juin).

Amendements
A la fin de l'étude de ce budget, une commissaire propose les amendements suivants:

Cellule A007000 – Secrétariat du Conseil municipal
Compte 319060 – Autres frais: -2000 francs- (en adéquation avec les comptes 2008 et 2009).

Cellule A700010 – Conseil municipal
Compte 310030 – Achat de fournitures informatiques: +2000 francs (augmentation de la quantité de toner mise à disposition, au vu du changement de législature).

Ces amendements sont acceptés par 4 oui (1 Ve, 1 S, 1 AGT, 1 UDC) contre 1 non (R) et 2 abstentions (DC, L).

Vote
Le bureau n'a pas procédé à un vote formel.

Discussion
Suite à l'étude proprement dite du budget, la discussion a essentiellement porté sur le positionnement et la reconnaissance du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal au sein de ce budget, ainsi que de la position de sa responsable.

Le bureau du Conseil municipal entend que les décisions prises par l'ancien bureau et transmises à l'administration à diverses reprises soient respectées. Il désire également que l'organigramme du département Autorités, tel qu'il est ressorti de la Direction des ressources humaines, soit scrupuleusement suivi.

**Séance du 21 septembre 2010 au sein de la commission des finances**

Au préalable, Mme Perler-Issaz rappelle qu'il avait été demandé, à plusieurs reprises, que le Secrétariat du Conseil municipal soit indépendant de l'Administration centrale. Un article reprenant cette notion est en train d'être élaboré pour le nouveau règlement du Conseil municipal. Des décisions avaient été prises dans ce sens par l'ancien bureau du Conseil municipal, mais elles n'ont pas été respectées du point de vue de la nomenclature dans le projet de budget 2011. Elle ajoute qu'il faut donc rappeler cette décision et faire en sorte que la commission des finances la valide.

Mme Olivier présente un rapport succinct et provisoire, le bureau s'étant réuni le vendredi précédent, mais elle se tient à disposition pour répondre aux questions. Elle indique qu'il n'y a eu aucune modification importante sur les lignes du projet de budget 2011 par rapport au budget de l'an dernier, et que les seuls changements sont dus aux compétents (RH, Energie, DSIC). Elle ajoute qu'elle a pris contact avec ces services pour obtenir des explications.

Le président de la commission des finances demande pourquoi la responsable du Secrétariat du Conseil municipal, dont l'audition était aussi prévue, n'est pas présente.

Mme Perler-Issaz rappelle qu'une audition spécifique a été demandée pour le budget du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal. Elle explique que la hiérarchie a refusé que Mme Cabussat soit auditionnée. Elle ajoute que la magistrate a expliqué que le Secrétariat du Conseil municipal se trouvait dans le département Autorités et que c'était dans ce cadre-là qu'il fallait le traiter, donc en sa présence et en présence de M. Moret. Elle ajoute que Mme Cabussat avait la possibilité de venir le lendemain, mais qu'elle a décliné cette invitation.

Un commissaire (L) comprend que la logique purement administrative fait que le Secrétariat du Conseil municipal est soumis à un département spécifique. Il déclare cependant que, à sa connaissance, le Conseil municipal est un organe indépendant du Conseil administratif et qu'il lui semble qu'un gentleman's agreement entre le Conseil municipal et le Conseil administratif sur la gestion de ce personnel et sur la capacité du Conseil municipal à auditionner ceux qui sont ses collaborateurs constituerait le minimum pour le respect de la séparation des pouvoirs et des institutions. Il remarque que les personnes se donnent de la peine au sein du Secrétariat du Conseil municipal, à l'instar de sa cheffe, et il souligne que ce type de comportement – celui du Conseil administratif et du directeur général – ne peut que contribuer à la perte de personnes compétentes à des postes clés. En ce qui le concerne, il n'est pas souhaité que le Secrétariat du Conseil municipal et le Conseil municipal se retrouvent isolés et sous l'emprise du Conseil administratif. Il entend que le directeur général rende des comptes à ce sujet.

Le bureau partageant exactement la même prise de position, il est suggéré que le commissaire adresse ses remarques, le lendemain, lors de l'audition du département Autorités.

Une commissaire (AGT), allant dans le même sens, remarque que l'on est dans la pire des situations, puisque le Secrétariat du Conseil municipal dépend de la Direction générale qui, elle, dépend du maire. Elle note qu'il n'y a plus aucune séparation des pouvoirs. Revenant sur l'article en cours d'élaboration à la commission du règlement, elle demande s'il y a un document sur lequel le Conseil municipal pourrait intervenir et, dans le cas contraire, elle propose que le Conseil municipal prenne position et que la commission des finances prépare un projet d'arrêté indiquant que le Secrétariat du Conseil municipal dépend directement du Conseil municipal et de son bureau, afin d'assainir cette situation.

La présidente du Conseil municipal informe que le cas avait déjà été étudié par l'ancien bureau, qu'un avis de droit a été rendu, mais que l'on est confronté à la loi sur l'administration des communes (LAC), qui stipule que le Conseil administratif a pour prérogative la gestion du personnel. Elle ajoute que, sans une modification de la LAC, on ne pourra jamais avoir la même indépendance que le bureau du Grand Conseil. Elle relève que, à la satisfaction du bureau précédent, une voie médiane avait été trouvée, à savoir que le Secrétariat du Conseil municipal dépende administrativement du Conseil administratif, mais hiérarchiquement et fonctionnellement du Conseil municipal. Cependant, cette position n'a pas été appliquée comme demandé.

*Pages II-8 à II-11*
Mme Olivier déclare que le bureau est fort mécontent de constater qu'aucune mention n'est faite, dans le rapport à l'appui du projet de budget, tant sur le Conseil municipal que le Secrétariat du Conseil municipal, alors que ce dernier, comme tout autre service, a également des missions et prestations. Elle indique que M. Moret a répondu à leur courrier que, effectivement, cela laissait à désirer, mais que cela figurait dans le graphique en forme de camembert de la page II-11. Revenant sur la discussion précédente, elle estime que cette non-référence pose la question politique de la reconnaissance du Conseil municipal et de son Secrétariat en tant qu'entités indépendantes.

<u>Projet de budget 2011</u>
*Page 31*
*Secrétariat du Conseil municipal*
Concernant le compte 301400, on note une augmentation de 12 617 francs des salaires réguliers (uniquement les procès-verbalistes). Après avoir pris contact avec la DRH, il apparaît qu'il s'agit d'une décision du Conseil administratif, datée du 12 juin 2010, d'octroyer une somme globale et forfaitaire de 400 000 francs pour l'ensemble de l'administration pour les salaires réguliers. La chargée du rapport précise que cette somme est donc répartie dans tous les départements et elle ajoute que cette décision a fait l'objet d'une note de service de M. Moret à la DRH, mais qu'elle n'a pas été répercutée dans les différents services. Elle rappelle que ces salaires n'avaient pas été réévalués depuis 2002. Elle se demande pourquoi le directeur général n'a pas fait suivre cette décision du Conseil administratif et précise

que l'on pourra se demander comment cette somme a été répartie dans le projet de budget 2011.

*Suivent des explications sur les différents comptes qui sont reflétées dans la partie du rapport concernant le 17 septembre 2010 et qu'il n'a pas été jugé opportun de rapporter ici, afin de ne pas allonger le rapport.*

*Page 36*
*Conseil municipal*
*Compte 318450:* La DSIC a expliqué que les 53 francs de téléphones constituent une répartition comptable automatique au prorata de maintenance des stations de travail. Il a été demandé de chercher où se trouvait le téléphone du Conseil municipal, puisqu'il n'y en a pas.

*Compte 319030:* Un commissaire demande pourquoi le montant destiné aux dons d'honneur a augmenté.
*Réponse:* Il s'agit de cadeaux offerts à différentes occasions et particulièrement ceux que l'on donne aux conseillers municipaux sortants en fin de législature (stylos, livres, etc.). Cette dépense n'a lieu que tous les quatre ans, ce qui justifie cette augmentation.

Un commissaire (Ve) faisant référence au graphique en forme de camembert de la page II-11 se demande de quelle manière il a été configuré, car il ne comprend pas comment on arrive à une telle répartition alors que les missions et prestations ne figurent pas dans le document. De plus, il se demande comment on explique que le *Mémorial* (34%) représente plus de la moitié du «camembert», et il s'étonne aussi des autres répartitions.

Mme Olivier répond qu'il faudra poser cette question pertinente à M. Moret, et elle précise que les missions et prestations ont bien été établies par le Secrétariat du Conseil municipal, mais qu'elles ne figurent pas dans le rapport, comme l'a souligné le bureau.

*Compte 318500:* Une commissaire (AGT) demande à quoi correspondent les «Honoraires pour établissement de projets».
*Réponse:* Il s'agit des mandats pour les avis de droit demandés par le bureau.

*Compte 319020:* La même commissaire demande des précisions sur les cadeaux protocolaires à des tiers.
*Réponse*: Il s'agit des cadeaux pour les sorties ou les visites spéciales du Conseil municipal.

*Compte 319060:* Une commissaire (L) demande dans quelle intention on a fait une provision de 2000 francs au lieu des 53 francs pour «Autres frais».
*Réponse*: Ce sont les avis mortuaires pour les conseillers municipaux. Un protocole existe qui fait que l'on s'arrête aux 15 dernières années, mais il est rappelé que l'ancien bureau a validé le fait de s'en écarter en suivant la règle suivante: tant que quelqu'un connaît un ancien membre du Conseil municipal qui est décédé et le signale au Secrétariat du Conseil municipal, on publie un avis.

*Compte 317081:* Une commissaire (S) remarque l'introduction dans le budget des abonnements TPG et demande s'il y a déjà un rapport à ce sujet.
*Réponse:* A ce jour, il semble qu'une quarantaine de membres du Conseil municipal ont fait la demande de ces abonnements annuels. Au vu du changement de législature, il a été décidé de conserver le même montant. Le rapport définitif pourra être établi pour les comptes 2010.

Un commissaire (AGT) demande où se trouvent les prestations de Léman bleu pour la retransmission télévisée des séances du Conseil municipal.
*Réponse reçue ultérieurement:* Ces prestations sont imputées sur le budget du Conseil administratif, compte 318550.

La commission n'ayant plus de questions concernant les lignes budgétaires proprement dites, le président souhaite revenir sur le problème de fond, à savoir le positionnement du Secrétariat du Conseil municipal et du Conseil municipal.

La présidente du Conseil municipal le qualifierait plutôt de difficulté. Elle rappelle que, lors de la présentation du budget à la commission des finances, tant une commissaire qu'elle-même avaient fait remarquer à Mme la maire que les lignes budgétaires, telles qu'elles étaient présentées, ne correspondaient pas à ce qui avait été convenu et qu'elles avaient demandé qu'elles soient rectifiées. Elle ajoute que Mme Salerno lui avait répondu qu'il s'agissait d'une erreur de copié-collé. Suite à un échange de courrier, M. Moret a répondu en donnant un certain nombre de précisions, sans pour autant répondre à la demande du Conseil municipal. En effet, il informe que, sans être tout à fait satisfaisante, la situation est meilleure que l'an dernier et qu'il est trop tard pour apporter des modifications sur ce budget, mais qu'il s'engage à le faire pour le prochain budget.

Un organigramme est distribué.

Mme Perler-Isaaz fait référence à cet organigramme qui est distribué à la commission et explique que celui-ci a été établi par la DRH et validé par Mme Cabussat. Il correspond à ce qui a été convenu avec le Conseil administratif au mois d'avril. Elle ajoute, cependant, que le cahier des charges et la fonction de Mme Cabussat doivent être réexaminés par la DRH et que cela prendra un certain temps. Elle précise que le lien *fonctionnel* avec le Conseil municipal est noté en rouge, mais avec un lien *hiérarchique* rattaché à M. Moret. Or, lors de la séance du 15 avril 2010, elle se souvient avoir demandé à MM. Pagani et Moret si l'organigramme et les lignes budgétaires allaient être modifiés, et que la réponse avait été positive. Elle précise que tout cela avait déjà fait l'objet de négociations lors des deux présidences précédentes. Elle ajoute que l'on devrait donc voir figurer les lignes budgétaires du Secrétariat du Conseil municipal sous celles du Conseil municipal, et que c'est ce que le bureau veut obtenir.

Le président déclare que le Conseil administratif pourrait très bien, pour montrer une évidente bonne volonté, demander que soient rééditées les pages à l'intention du Conseil municipal, ce qui serait l'expression d'une compréhension et d'un respect des décisions prises. Il ajoute que l'on peut compter sur lui pour le rappeler.

Mme Olivier rappelle que cette demande avait déjà été faite aux comptes 2009 et au budget 2010. Elle estime qu'il y a deux questions, en réalité. La question politique porte sur la reconnaissance du Conseil municipal en tant que membre indépendant, ainsi que de son Secrétariat. La question fonctionnelle touche, quant à elle, à la position de Mme Cabussat qui n'est pas reconnue comme cheffe de service, puisque le Secrétariat du Conseil municipal n'est qu'une unité dépendant de la Direction générale. Elle ajoute que, à partir du moment où le Secrétariat du Conseil municipal sera reconnu comme un service et non une entité, cela coulera de source que sa responsable sera reconnue comme cheffe de service. Elle ajoute qu'un rapport sur ce point avait été demandé à M. Schweri et elle se demande ce qu'il en est advenu, et s'il a été transmis à l'autorité de surveillance.

Mme Perler-Isaaz ajoute qu'un avis de droit avait été demandé à M. Manfrini, qui conclut que le Conseil municipal bénéficie d'une compétence réglementaire étendue, y compris en matière d'organisation de l'administration, mais qu'il ne peut pas en faire usage pour s'ingérer dans les pouvoirs décisionnels du Conseil administratif, qui sont bien énumérés. Elle rappelle que le Grand Conseil avait fait un projet de loi spécifique afin que son secrétariat dépende de lui et gère son personnel, et que c'est une charge beaucoup plus lourde du point de vue du fonctionnement. Elle précise qu'il n'appartient pas au Conseil municipal de décider du positionnement de Mme Cabussat, mais que son prédécesseur était chef de service, et que des modifications sont intervenues ensuite, car il y a eu des confusions à la DRH. Le bureau tient à réaffirmer la volonté d'indépendance du Conseil municipal et il rappelle la décision que l'on aimerait maintenant voir appliquer.

Elle ajoute que Mme Salerno avait dit, en janvier 2010, qu'elle réglerait cette situation avec la directrice des ressources humaines car, par le système domino, il y aura des conséquences sur les autres postes du Secrétariat du Conseil municipal.

Le président de la commission des finances précise que le chapitre X de la loi B 1 01 porte explicitement sur le Secrétariat général du Grand Conseil. Il ajoute que c'est exactement ce qu'il faudrait au Conseil municipal.

Un commissaire (S) déclare que l'on est libre d'apporter les modifications que l'on veut au projet de budget 2011 et qu'il n'est pas nécessaire de discuter plus longuement. En ce qui concerne le statut de Mme Cabussat, il ajoute que, si l'ensemble des partis est d'accord, cela sera plus facile d'établir un rapport de force et qu'il n'est pas nécessaire d'épiloguer.

Un commissaire (UDC) rappelle que, lorsque le Secrétariat du Grand Conseil a obtenu son indépendance de la Chancellerie, il a dû faire face aux mêmes réticences de la part du Conseil d'Etat. Il déclare qu'il a toujours été en faveur de l'indépendance du Secrétariat du Conseil municipal vis-à-vis de la hiérarchie du Conseil administratif, mais qu'il y a l'écueil de la LAC.

**Séance du 22 septembre 2010 à la commission des finances en présence de Mme Sandrine Salerno et M. Jacques Moret**

*Département Autorités*
Mme Perler-Issaz passe la parole à Mme Olivier, chargée du rapport, qui déclare que le bureau est fâché de constater que le Secrétariat du Conseil municipal soit resté sous la Direction générale au lieu de figurer sous le Conseil municipal dans le projet de budget 2011, et que la demande de le rattacher directement au Conseil municipal permettrait d'avoir une vision globale et politique du coût du Conseil municipal.

*Secrétariat du Conseil municipal*
*Compte 301400:* La rapporteuse demande à quoi est due l'augmentation de 12 617 francs sur le compétent DRH «Salaires réguliers», alors qu'aucun nouvel engagement n'est prévu.
*Réponse de M. Moret reçue ultérieurement:* Il s'agit du rattrapage de l'indexation de la masse salariale des employés réguliers pour les années 2002 à 2010 à raison de 0,9% l'an.

*Compte 317030:* La rapporteuse demande à quoi correspondent les 700 francs de frais de participation à un congrès qui ne figuraient pas dans le projet de budget 2010.
*Réponse de M. Moret reçue ultérieurement:* Il s'agit d'une dépense liée au séminaire du département Autorités auquel participe la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal.

*Conseil municipal*
*Compte 318250:* La rapporteuse demande à quoi correspondent les 250 francs de «Frais de transports effectués par des tiers».
*Réponse de M. Moret reçue ultérieurement*: Il s'agit d'une erreur d'attribution de ligne. En réalité, cette somme couvre les travaux de photographies effectués par des tiers et elle devra être imputée sur le compte 318200.

*Comptes 317070 et 17071:* Une commissaire (L) demande si les frais liés aux commissions sont inclus dans les 42 000 francs figurant sous «Frais de déplacement et repas du personnel». Elle remarque que, si elle apprécie que l'on pense au ravitaillement des conseillers municipaux, la quantité prévue est quelquefois excessive.

La rapporteuse répond que, comme stipulé dans le rapport provisoire du bureau, le compte 317070 couvre les frais de sorties du bureau et que le compte 317071 est relatif aux indemnités pour les voyages, ce qui comprend la participation aux voyages des commissions.

A ce stade de l'audition, Mme Perler-Isaaz tient à faire, à l'intention de Mme Salerno et de M. Moret, un bref rappel des discussions tenues au sein du bureau et de la commission des finances sur le positionnement du Secrétariat du Conseil municipal pour qu'il soit indépendant de l'Administration centrale. Elle précise que la décision du 15 avril 2010 plaçait le Secrétariat du Conseil municipal dans un rapport administratif à M. Moret. Elle indique qu'il avait été dit que cette modification n'avait pas pu être apportée pour les comptes 2009, mais que la mesure serait appliquée

pour le projet de budget 2011. Elle constate, cependant, que cette décision n'a pas été respectée du point de vue de la nomenclature. Elle ajoute que, d'autre part, le cahier des charges et la fonction de Mme Cabussat devaient être réexaminés par la DRH. Elle déclare que le positionnement du Secrétariat du Conseil municipal est correct sur l'organigramme issu de la DRH, mais qu'il reste à attendre la révision du titre de Mme Cabussat. Elle rappelle que ces points ont été soulevés lors de la présentation du projet de budget 2011, et qu'elle avait demandé ces rectifications. Elle ajoute que Mme Salerno lui avait répondu qu'il s'agissait d'une erreur. Elle répète que le Conseil municipal demande que ces pages soient réimprimées, conformément aux décisions prises, avec un positionnement du Secrétariat du Conseil municipal sous le Conseil municipal, et que l'on souhaite que cela se fasse rapidement, avant le vote du budget. Elle complète en affirmant que le bureau et la commission des finances souhaitent que le Secrétariat du Conseil municipal soit un service à part entière, et pas seulement considéré comme une unité.

M. Moret répond que le Conseil administratif a décidé de lui rattacher le Secrétariat du Conseil municipal et que, administrativement parlant, on ne peut pas avoir une unité sans rattachement à un service, ce qui correspond à la nomenclature administrative. Il rappelle qu'une cellule a été créée pour le Secrétariat du Conseil municipal, ce qui n'existait pas dans les budgets précédents. Il précise que cette cellule sera déplacée au prochain budget. Il ajoute que l'administration ne peut pas faire du Secrétariat du Conseil municipal un service, sans qu'une décision politique ne soit prise. Il rappelle que M. Pagani avait demandé à faire réévaluer le poste de Mme Cabussat, que cette réévaluation est en cours et qu'il ne peut pas préjuger de la décision de la DRH. Il ajoute qu'il n'y a, pour l'instant, aucun organigramme approuvé par le Conseil administratif, mais seulement un projet qu'il n'a lui-même pas encore validé. Il précise que l'organigramme qu'on lui présente ce soir ne correspond pas au projet en cours d'étude.

Un commissaire (L) aimerait rappeler à Mme Salerno et à M. Moret le principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Il déclare que la légitimité du Conseil municipal est la même que celle du Conseil administratif. Il précise que, en marge de tout lien administratif, il y a avant tout un lien politique entre le Conseil municipal et le Secrétariat du Conseil municipal.

Il ajoute qu'il ne comprend pas que la hiérarchie et le Conseil administratif aient empêché Mme Cabussat d'être auditionnée la veille, et il déclare que l'on ne peut pas se cacher derrière la LAC ou l'organigramme pour ne pas satisfaire aux demandes du Conseil municipal. Il rappelle ce qu'il a déjà dit la veille, à savoir que c'est avec des actions de ce genre que l'on perd un jour les meilleurs éléments.

Mme Salerno confirme que le Conseil administratif vise à un apaisement concernant ce dossier. Elle rappelle que c'est elle qui avait proposé la solution retenue pour le positionnement du Secrétariat du Conseil municipal. Elle indique que la décision de ne pas autoriser l'audition de Mme Cabussat vient d'elle seule, car une fonctionnaire ne peut pas se présenter seule devant une commission. Elle estime qu'il faut dépassionner le débat et qu'une séance assez tendue ne constitue pas le cadre adéquat pour discuter du cas de la responsable du Secrétariat du Conseil municipal, de son rattachement ou de son salaire. Elle précise que le Conseil municipal n'a pas

en face de lui une ennemie en ce qui concerne le rattachement du Secrétariat du Conseil municipal, et qu'elle a donné ses ordres à la DRH.

La rapporteuse tient à souligner qu'elle ne souhaite pas discuter du poste de Mme Cabussat, mais du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal, et du positionnement de ce dernier. Elle pense qu'il faut séparer les deux choses et ne pas se renvoyer le poisson pour le noyer. Elle rappelle qu'elle avait déjà fait cette demande lors du budget 2009, des comptes 2009 et du budget 2010, et que M. Pagani avait confirmé que le Secrétariat du Conseil municipal devait dépendre fonctionnellement du Conseil municipal. Elle demande à M. Moret ce qu'il est advenu du rapport de M. Schweri qui aurait dû être renvoyé au Service de surveillance des communes et quelle a été la réponse de cette instance. Elle ajoute que le bureau demande que soit élucidée une fois pour toute la question de l'organigramme et qu'elle doute que la DRH ait remis de mauvais documents pour les induire en erreur.

M. Moret répond que l'administration n'est pas réticente aux demandes du Conseil municipal, mais qu'il se doit de respecter les décisions du Conseil administratif, que l'administration exécutera. Il explique que «lien fonctionnel» est le terme reconnu pour décrire la relation entre le Conseil municipal et le Secrétariat du Conseil municipal. Quant à l'organigramme mentionné, il répète qu'il n'en a pas pris connaissance mais que, en tout état de cause, il n'a pas été approuvé ni par M. Pagani ni par Mme Salerno. Il explique que le rapport de M. Schweri aboutissait à des conclusions négatives, car le Conseil municipal ne peut pas gérer du personnel, ce que l'organe de surveillance des communes a confirmé.

Mme Perler-Isaaz ne comprend pas ce qui se passe au sein de l'administration. M. Moret doit savoir que la commission des finances veut recevoir les organigrammes des départements avant les auditions. Elle ne pense pas que la DRH ferait parvenir un organigramme incorrect et elle rappelle que c'est par ce biais que ce document est parvenu au bureau du Conseil municipal et à la commission des finances. Elle estime que les décisions négociées entre le Conseil administratif et le bureau ne sont pas respectées et qu'une collaboration, respectueuse des compétences des uns et des autres, est plus que souhaitable. Elle pensait que ce sujet était clos et avait confiance avant de prendre la présidence du Conseil municipal, mais elle constate que ce n'est pas le cas. Elle termine en disant que tant le bureau que la commission des finances ne lâcheront pas sur cette question.

Une commissaire (S), membre du bureau l'année dernière, se joint aux remarques de Mme Perler-Isaaz et déclare qu'elle a été extrêmement choquée que l'on doive à nouveau traiter de ce sujet.

Pour conclure, le président de la commission des finances souhaite également que cette situation soit réglée le plus rapidement possible. Il rappelle que la LAC n'est pas adaptée aux temps modernes et il ajoute qu'il faut peut-être regarder du côté du Canton pour trouver une solution inédite et satisfaisante.

Au cours de cette même séance, la commission des finances est appelée ultérieurement à traiter de la Direction générale.

*Page II-11*
Un commissaire (Ve) réitère sa question posée la veille et demande pourquoi le *Mémorial,* qui représente 34,6% de la répartition des charges, occupe plus de la moitié du graphique en forme de camembert, et pourquoi le Secrétariat du Conseil municipal, qui représente 11,4%, est plus important que le fonctionnement du Conseil administratif (15,4%) et la gestion des dossiers du Conseil administratif (19,3%), et ainsi de suite.

M. Moret répond que, probablement, il s'agit d'une erreur de répartition, qu'il transmettra la question aux fabricants de «camemberts» et donnera une réponse écrite. (Annexe: page et diagramme rectifiés.)

**Séance du 21 octobre 2010**
Au cours de cette séance, il s'est agi de voter formellement le projet de budget.

*Vote*
Le budget concernant le Secrétariat du Conseil municipal et le Conseil municipal, tel qu'il est ressorti de la séance du 17 septembre 2010 et comprenant les deux amendements mentionnés, est accepté à l'unanimité du bureau du Conseil municipal.

# Projet de budget 2009 par Missions et Prestations

Charges et revenus par missions et prestations

| Prestations | | Projet de budget 2011 Charges | % | Revenus | % | Budget 2010 Charges | % | Revenus | % | Comptes 2009 Charges | % | Revenus | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Assistance et conseil aux Autorités politiques | 2'459.4 | 73.2 | - | - | 2'344.1 | 74.3 | - | - | 2'279.6 | 73.4 | - | - |
| 11 | Soutien au CA, CM, et Magistrat-e-s | 2'459.4 | 73.2 | - | - | 2'344.1 | 74.3 | - | - | 2'279.6 | 73.4 | - | - |
| 111 | *Fonctionnement du CA* | 160.7 | 4.8 | - | - | 142.2 | 4.5 | - | - | 158.6 | 5.1 | - | - |
| 112 | *Gestion dossiers CA* | 130.7 | 3.9 | - | - | 121.1 | 3.8 | - | - | 118.0 | 3.8 | - | - |
| 113 | *Secrétariat du CM* | 610.5 | 18.2 | - | - | 621.5 | 19.7 | | | 588.6 | | | |
| 114 | *Mémorial* | 1'433.1 | 42.6 | - | - | 1'332.1 | 42.2 | | | 1'292.8 | | | |
| 115 | *Coordination CM-CA* | 124.4 | 3.7 | - | - | 126.1 | 4.0 | | | 121.5 | | | |
| 2 | Développement des priorités stratégiques | 69.5 | 2.1 | - | - | 66.1 | 2.1 | - | - | 62.4 | 2.0 | - | - |
| 21 | Mise en œuvre de la politique du département | 23.2 | 0.7 | - | - | 22.0 | 0.7 | - | - | 20.8 | 0.7 | - | - |
| 22 | Mise en œuvre de la politique budgétaire et financière du département | 23.2 | 0.7 | - | - | 22.0 | 0.7 | - | - | 20.8 | 0.7 | - | - |
| 23 | Mise en œuvre de la politique des ressources humaines du département | 11.6 | 0.3 | - | - | 11.0 | 0.3 | - | - | 10.4 | 0.3 | - | - |
| 24 | Mise en œuvre de la politique d'attribution des subventions du département | 11.6 | 0.3 | - | - | 11.0 | 0.3 | - | - | 10.4 | 0.3 | - | - |
| 3 | Direction et coordination | 696.8 | 20.7 | - | - | 611.2 | 19.4 | - | | 636.2 | 20.5 | - | - |
| 31 | Direction et coordination départementale | 63.6 | 1.9 | - | - | 60.5 | 1.9 | - | - | 57.1 | 1.8 | - | - |
| 32 | Direction et coordination interdépartementale | 478.6 | 14.2 | - | - | 403.6 | 12.8 | - | - | 440.3 | 14.2 | - | - |
| 321 | *Présidence comités et commissions* | 130.9 | 3.9 | - | - | 124.0 | 3.9 | - | - | 117.0 | 3.8 | - | - |
| 322 | *Mise en œuvre et suivi décisions CA* | 121.2 | 3.6 | - | - | 115.3 | 3.7 | - | - | 108.9 | 3.5 | - | - |
| 323 | *Coordination affaires transversales* | 112.1 | 3.3 | - | - | 106.7 | 3.4 | - | - | 100.7 | 3.2 | - | - |
| 324 | *Ressources humaines* | 115.0 | 3.4 | - | - | 57.7 | 1.8 | - | - | 113.7 | 3.7 | - | - |
| 33 | Assistance juridique | 154.5 | 4.6 | - | - | 147.9 | 4.7 | - | - | 138.8 | 4.5 | - | - |
| 4 | Relations externes | 136.2 | 4.1 | - | - | 133.0 | 4.2 | - | | 127.1 | 4.1 | - | - |
| 41 | Information publique et communication | 72.5 | 2.2 | - | - | 72.5 | 2.3 | - | - | 69.0 | 2.3 | - | - |
| 42 | Représentation | 57.9 | 1.7 | - | - | 55.1 | 1.7 | - | - | 52.0 | 1.7 | - | - |
| 43 | Coordination externe | 5.8 | 0.2 | - | - | 5.5 | 0.2 | - | - | 5.2 | 0.2 | - | - |
| Total comptabilité analytique | | 3'361.8 | 100.0 | - | - | 3'154.4 | 100.0 | - | - | 3'105.3 | 100.0 | - | - |
| Charges et revenus présentés en diminution des charges et revenus | | 4.0 | | 4.0 | | | | | | 8.2 | | 8.2 | |
| Charges et revenus non incorporables | | | | | | | | | | | | | |
| Subventions | | | | | | | | | | | | | |
| Total comptabilité générale | | 3'365.8 | | 4.0 | | 3'154.4 | | - | | 3'113.4 | | 8.2 | |

11 Depuis 2010 le secrétariat du CM est rattaché à la Direction générale. Toutefois afin de permettre une comparaison pluri-annuelle les 3 exercices présentés tiennent compte de ce rattachement.

## Répartition des charges de la prestation 11

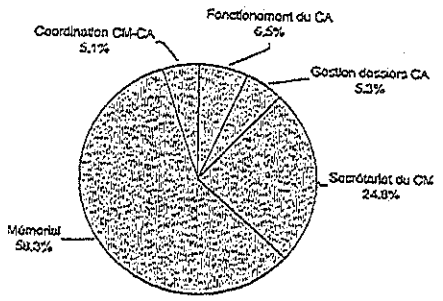

| Type | Centre | Service/Unité | Projet de Budget 2011 | Budget 2010 | Comptes 2009 | Comptes 2008 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | A00201 | Secrétariat CM | 2'221'103.09 | 2'135'710.32 | 2'066'977.75 | 1'886'743.11 |
| CC | 301180 | C-DRH Salaires fonctionnaires | 1'146'160.87 | 1'116'315.15 | 1'037'174.15 | 978'610.00 |
| CC | 301190 | C-DRH Salaires personnel temporaire | 50'000.00 | 50'000.00 | 37'998.20 | 37'949.80 |
| CC | 301270 | C-DRH Heures supplémentaires | 7'800.00 | 7'800.00 | 7'800.00 | 7'800.00 |
| CC | 301300 | C-DRH Prime de fidélité | 102'978.09 | 102'158.48 | 101'550.95 | 88'268.50 |
| CC | 301310 | C-DRH Prime de mise à la retraite | | 7'648.75 | 8'405.10 | |
| CC | 301350 | C-DRH Indemnités de nuisance | | | | 490.95 |
| CC | 301400 | C-DRH Salaires réguliers | 152'617.00 | 140'000.00 | 134'138.05 | 117'002.90 |
| CC | 303350 | C-DRH Assurance maternité part ADM | 658.06 | 287.94 | 265.55 | 242.30 |
| CC | 303360 | C-DRH Cotisations AVS, AI, APG | 73'792.52 | 72'651.46 | 67'069.05 | 61'300.35 |
| CC | 303380 | C-DRH Cotisations assurance chômage | 14'612.17 | 14'386.80 | 12'580.80 | 11'732.05 |
| CC | 303390 | C-DRH Part aux frais administratifs AVS | 2'133.55 | 2'100.60 | 1'938.50 | 1'771.85 |
| CC | 303400 | C-DRH Cotisations allocations familiales | 21'918.46 | 21'579.45 | 18'593.40 | 16'994.65 |
| CC | 304410 | C-DRH Cotisat. caisse assurance du personnel (CAP) | 180'513.69 | 161'069.50 | 144'247.40 | 124'730.90 |
| CC | 305530 | C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels | 34'996.68 | 35'175.19 | 4'381.45 | 4'866.35 |
| CC | 305540 | C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession. | | | 15'681.07 | 14'902.49 |
| CC | 305580 | C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp. | 1'680.00 | 2'520.00 | 2'310.00 | 4'800.00 |
| CC | 306640 | C-DRH Indemnités de repas | 900.00 | 900.00 | 900.00 | 900.00 |
| CC | 306650 | C-DRH Indemnités de vêtements | 500.00 | 500.00 | 360.00 | 360.00 |
| | 306660 | Frais de repas de service - offert aux collaborateurs | 7'000.00 | 7'000.00 | 6'106.80 | 7'413.70 |
| CC | 306670 | C-DRH frais de lunettes | | | | 350.00 |
| | 306910 | Frais de vêtements professionnels | 1'000.00 | 1'000.00 | | 2'637.62 |
| CC | 309810 | C-DRH Cours formation, instructions, perfectionn. | | | 71.60 | 2'331.40 |
| CC | 309900 | C-DRH Fonds de décès | 672.00 | 624.00 | 592.00 | 528.00 |
| | 310010 | Achats de fournitures de bureau | 3'000.00 | 3'000.00 | 1'932.84 | 1'068.56 |
| CC | 310011 | C-CMAI Achats de fournitures de bureau | | 1'036.00 | | 1'036.03 |
| | 310030 | Achats de fournitures informatiques | 1'000.00 | 1'000.00 | 457.15 | 736.29 |
| CC | 310031 | C-CMAI Achats de fournitures informatiques | | | | 415.40 |
| CC | 310032 | C-DSIC Achats de fournitures informatiques | | | 75.00 | 148.00 |
| | 310510 | Impressions diverses | 0.00 | | 259.27 | 328.00 |
| CC | 310511 | C-CMAI Impressions diverses | | | | 52.55 |
| | 310520 | Abonnements de journaux | 1'100.00 | 1'032.00 | 1'052.00 | 1'032.00 |
| | 310540 | Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod. | | | 200.00 | |
| | 310560 | Frais de publications et informations officielles | 120'000.00 | 120'000.00 | 132'428.15 | 107'889.50 |
| | 310570 | Frais de reliure et restauration de livres | 5'000.00 | 5'000.00 | 1'035.00 | |
| | 310590 | Achats livres,revues,périod,etc.pr collections | 100.00 | 100.00 | 444.38 | |
| CC | 311030 | C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques | | | 2'818.50 | 3'897.77 |
| CC | 311041 | C-DSIC Achats de matériel de communication | | | 2'964.40 | 2'893.00 |
| | 311160 | Achats d'autre matériel et équipement | | | 4'148.41 | 18.90 |
| CC | 312030 | C-ENE Electricité | 44'790.00 | 47'743.00 | 45'358.70 | 42'321.35 |
| CC | 312040 | C-ENE Eau | 7'714.00 | 4'716.00 | 7'274.10 | 4'751.80 |
| CC | 312061 | C-GIM Chauffage | 27'766.00 | 30'000.00 | 24'244.25 | 29'892.00 |
| | 313160 | Achats d'autres fournitures | 1'700.00 | | 6'200.00 | |
| CC | 313201 | C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers | | | | 71.50 |
| CC | 314192 | C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub | | | 4'923.00 | 4'448.00 |
| CC | 314261 | C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin. | | | 3'593.00 | 5'204.00 |
| CC | 314270 | C-CMAI Contrats conciergerie nettoy. bât.admin. | | | | 5'896.20 |
| | 315010 | Entretien du mobilier et machines de bureau | 500.00 | | 446.56 | 710.60 |
| CC | 315011 | C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau | | | | 382.41 |
| CC | 315031 | C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers | 68'826.00 | 71'400.00 | 61'016.01 | 63'654.64 |
| CC | 315041 | C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers | 19'741.00 | 10'600.00 | 16'996.00 | 9'134.00 |
| CC | 316031 | C-DSIC location appareils multifonctions | | | 22'614.87 | 10'809.55 |
| CC | 316042 | C-DSIC Location matériel de télécom.et transmiss. | | | 23.00 | 494.20 |
| | 316160 | Location d'autres équipements et divers | | | 20.00 | |
| | 316510 | Location de bât. à usage administratifs | 0.00 | | 1'099.02 | 961.03 |
| | 317030 | Frais de participation à un congrès | 700.00 | | 711.59 | |
| CC | 317060 | C-DRH Indemnités de fonction | 600.00 | 600.00 | 600.00 | 600.00 |
| | 317070 | Frais déplacement et repas de travail du personnel | 3'000.00 | 3'000.00 | 369.80 | 450.25 |
| CC | 317071 | C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel | | | 282.00 | |
| | 318020 | Frais bancaires et de CCP | | | 50.00 | 86.75 |
| | 318050 | Affranchissements, courrier exprès | 10'000.00 | 13'000.00 | 9'112.45 | 8'602.85 |
| | 318200 | Travaux photographiques effectués par des tiers | | | | 200.00 |
| CC | 318271 | C-DSIC Travaux informatiques par des tiers | | | 820.00 | 1'521.00 |
| CC | 318431 | C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,internet | | | 6'887.50 | 7'069.00 |
| CC | 318432 | C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,internet du CM | | | 1'764.00 | 1'617.00 |
| CC | 318450 | C-DSIC Téléphones | 5'547.00 | 5'000.00 | 4'924.58 | 4'922.47 |
| CC | 318451 | C-DRH Téléphones | | | | 82.80 |
| | 319020 | Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel) | | | | 479.65 |
| | 319060 | Autres frais | 1'000.00 | 3'000.00 | | 192.97 |

| type | Centre | Service/Unité | Projet de Budget 2011 | Budget 2010 | Comptes 2009 | Comptes 2008 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 320010 | Intérêts aux créanciers | | | 270.60 | |
| | 334020 | Pertes sur débiteurs | | | | 1'180.00 |
| CC | 334040 | C-CGE Variation provision pour pertes sur débiteu | | | | -1'250.00 |
| CC | 391010 | C-CGE Loyers internes(GIM) | 55'000.00 | 54'716.00 | 54'340.00 | 72'972.00 |
| CC | 392110 | C-CGE Imputations internes : LOM | | | 879.30 | |
| CC | 392520 | C-CGE Imputations internes : SAPP | | | | 2'539.03 |
| CC | 392540 | C-CGE Imputations internes: SEVE | | | | 246.25 |
| CC | 392660 | C-CGE Imputations internes : CMAI | 44'086.00 | 17'050.00 | 36'737.65 | |
| | 429200 | Escomptes sur fournisseurs | | | -309.00 | |
| CC | 436500 | C-DRH Remboursement perte salaires - maternité | | | -4'250.40 | |

| type | Centre | Service/Unité | Projet de Budget 2011 | Budget 2010 | Comptes 2009 | Comptes 2008 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | A70010 | Conseil municipal | 2'905'373.00 | 2'899'498.00 | 2'583'936.62 | 2'683'610.44 |
| | 300160 | Jetons de présence du Conseil Municipal | | | | 308'541.50 |
| CC | 300161 | C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH) | 2'100'000.00 | 2'100'000.00 | 1'925'750.60 | 1'688'174.90 |
| | 300200 | Indemnités du CM pour charges de familles | 10'000.00 | 10'000.00 | 3'615.25 | -439.40 |
| CC | 303350 | C-DRH Assurance maternité part ADM | 715.50 | 318.00 | 184.35 | 114.15 |
| CC | 303360 | C-DRH Cotisations AVS, AI, APG | 80'295.00 | 80'295.00 | 46'521.65 | 29'056.90 |
| CC | 303380 | C-DRH Cotisations assurance chômage | 15'900.00 | 15'900.00 | 9'103.75 | 5'782.90 |
| CC | 303390 | C-DRH Part aux frais administratifs AVS | 2'321.40 | 2'321.40 | 1'344.85 | 832.75 |
| CC | 303400 | C-DRH Cotisations allocations familliales | 23'850.00 | 23'850.00 | 12'896.80 | 7'991.40 |
| CC | 305530 | C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels | 6'026.10 | 6'026.10 | 3'900.45 | 2'406.00 |
| CC | 305540 | C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession. | | | -180.67 | -243.61 |
| | 310010 | Achats de fournitures de bureau | | | | |
| | 310030 | Achats de fournitures informatiques | 12'000.00 | 10'000.00 | 9'305.31 | |
| CC | 310032 | C-DSIC Achats de fournitures informatiques | | | 136.00 | 254.00 |
| | 310510 | Impressions diverses | 0.00 | | 777.80 | 984.00 |
| | 310520 | Abonnements de journaux (FAO) | 14'000.00 | 14'000.00 | 14'580.00 | 12'420.00 |
| | 310540 | Annuaires, catalogues, brochures, revues, period. | 500.00 | 500.00 | | |
| | 310560 | Frais de publications et informations officielles | 65'000.00 | 65'000.00 | 48'443.79 | 51'122.36 |
| | 310590 | Achats livres,revues,period,etc.pr collections | 200.00 | 200.00 | | |
| CC | 311030 | C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques | | | | 2'402.80 |
| CC | 311041 | C-DSIC Achats de matériel de communication | | | 3'764.00 | 5'609.80 |
| CC | 312061 | C-GIM Chauffage | 1'489.00 | 1'300.00 | | 1'279.35 |
| | 313110 | Achats de fournitures pour le nettoyage | 500.00 | | | |
| | 313160 | Achats d'autres fournitures | 1'000.00 | 1'000.00 | 2'630.07 | 387.75 |
| CC | 314192 | C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub | | | 8'933.00 | 7'648.00 |
| CC | 314261 | C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin. | | | 6'809.00 | 8'918.00 |
| | 314870 | Contrat conciergerie et nettoyage locaux de tiers | | | | 900.00 |
| CC | 315031 | C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers | 61'091.00 | 76'700.00 | 54'159.00 | 72'505.00 |
| CC | 315041 | C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers | 9'766.00 | 8'800.00 | 8'408.00 | 7'671.00 |
| CC | 316031 | C-DSIC location appareils multifonctions | | | 11.00 | |
| | 316160 | Location d'autres équipements et divers | | | 750.00 | |
| | 317051 | Débours des autorités | 91'000.00 | 91'000.00 | 92'951.95 | 90'342.17 |
| | 317070 | Frais déplacement et repas de travail du personnel | 22'000.00 | 70'000.00 | 27'544.80 | 21'671.25 |
| | 317081 | Abonnements transports publics Unireso | 48'000.00 | | | |
| CC | 317071 | C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel | 20'000.00 | 20'000.00 | 11'928.00 | 17'385.30 |
| | 318020 | Frais bancaires et de CCP | | | | 50.00 |
| | 318050 | Affranchissements, courrier exprès | 10'000.00 | 10'000.00 | 8'519.86 | 5'707.18 |
| | 318250 | Transports effectués par des tiers | 250.00 | | | |
| | 318200 | Travaux photographiques effectués par des tiers | | | 250.00 | 35.90 |
| CC | 318271 | C-DSIC Travaux informatiques par des tiers | | | 997.00 | 2'557.00 |
| | 318400 | Honoraires d'avocats et de notaires | 20'000.00 | 20'000.00 | 5'000.01 | 22'029.15 |
| CC | 318431 | C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,internet | | | 9'942.00 | 22'623.60 |
| CC | 318432 | C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,internet du CM | | | 17'395.00 | 29'400.00 |
| CC | 318450 | C-DSIC Téléphones | 53.00 | 100.00 | 47.00 | 83.00 |
| | 318500 | Honoraires pour établissement de projets | 20'000.00 | 20'000.00 | | |
| | 318510 | Frais de réception par des tiers | 10'000.00 | 10'000.00 | 2'747.25 | 8'809.86 |
| | 318540 | Participation aux frais des partis politiques | 140'000.00 | 140'000.00 | 140'000.00 | 140'000.00 |
| | 319020 | Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel) | 3'000.00 | | 3'207.03 | 323.00 |
| | 319030 | Dons d'honneur | 10'000.00 | 3'000.00 | 2'821.59 | 1'055.00 |
| | 319060 | Autres frais | 2'000.00 | 2'000.00 | 50.00 | 53.83 |
| CC | 319061 | C-DRH Autres frais | | | | 117.60 |
| | 319070 | Cotisations à divers groupements | 250.00 | 250.00 | 250.00 | 50.00 |
| | 319090 | Différences paiement, change, arrondi (charges) | | | 141.53 | |
| CC | 331010 | C-CGE Amortissements ordinaires du PA | 100'000.00 | 93'243.50 | 95'309.30 | 44'396.10 |
| | 365000 | Subventions accordées institutions privées | 1'500.00 | 1'500.00 | 1'500.00 | 1'000.00 |
| CC | 390400 | C-CGE Intérêts répartis | 1'616.00 | 1'344.00 | | 62'070.18 |
| CC | 391530 | C-CGE Loyers internes (Museum) | | | 897.00 | 339.00 |
| CC | 392110 | C-CGE Imputations internes : LOM | 850.00 | 850.00 | 299.30 | 803.60 |
| CC | 392520 | C-CGE Imputations internes : SAPP | | | | 708.17 |
| CC | 392540 | C-CGE Imputations internes: SEVE | 200.00 | | 144.00 | |
| | 435170 | Ventes de publications de la collectivité | | | 150.00 | -2'140.00 |
| | 436230 | Frais de téléphone, remboursement | | | | -180.00 |

## 9. Audition du département Autorités (séance du 22 septembre 2010)

*Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département Autorités, accompagnée de M. Jacques Moret, directeur général, de M. Olivier-Georges Burri, directeur adjoint, de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, de M. Alain Schweri, chef de service à l'Administration centrale, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, de Mme Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures, de Mme Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, et de M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier*

*Remarque: Les propos relatifs au bureau du Conseil municipal figurent dans le rapport de Mme Christiane Olivier.*

*Page II-5*
Une commissaire s'arrête sur l'introduction des nouveaux statuts, afin de rappeler que le Grand Théâtre possède un règlement à part, et qu'il faudra négocier afin éviter des problèmes ultérieurs.

### Service de la Direction générale

*Page II-9*
Une commissaire demande des précisions sur le premier objectif (coordonner le développement de l'application CandiDEUX).

M. Moret explique que CandiDEUX est un ancien projet et qu'il s'agit d'un outil de gestion des séances du Conseil administratif (séances, ordres du jour, etc.), qui est peu efficace en ce qui concerne le suivi des décisions. Il indique qu'une étude a été lancée afin d'améliorer cette application en la développant.

La même commissaire s'étonne que l'on souhaite mettre en place un système de contrôle interne dans chaque service, et que chacun fasse son propre travail dans son coin, alors qu'il est justement question de renforcer le système de contrôle de la Ville. Elle aimerait savoir selon quelles règles s'établira cette supervision et demande qu'il y ait au moins des normes de base communes.

Mme Salerno rappelle qu'il est question de redéfinir les périmètres entre le contrôle interne, le contrôle de gestion et l'audit interne, et que cette problématique se pose pour l'ensemble de l'administration. Elle ajoute que le système mis en place doit être propre à chaque département et à chaque service, afin d'être efficace. Elle explique que les systèmes de supervision interne doivent pouvoir disposer d'une certaine autonomie par rapport au Contrôle financier (CFI) qui ne serait plus à même d'effectuer son travail s'il était trop impliqué dans la mise en œuvre du contrôle. Elle indique qu'il y a une réflexion transversale, propre à tous les services, qui s'appuie sur des critères uniformes mais adaptés à chaque département ou service. Elle ajoute qu'il doit aussi y avoir une unicité des pratiques pour les départements qui gèrent des subventions, même si le contrôle n'est pas tout à fait le même en fonction de la somme retenue.

M. Moret rappelle que la mise en place d'un contrôle interne a déjà démarré cette année. Il ajoute que, suite à l'audit rendu il y a quelques mois, un important travail est mené actuellement sur le contrôle interne. Il précise que celui-ci sera propre à chaque département, mais coordonné. Il indique qu'un rapport est préparé par le Comité de direction (CODIR), mais qu'il n'a pas encore été présenté au Conseil administratif.

Une commissaire s'étonne qu'il y ait un contrôle différent pour une petite ou une grande association. Elle observe que ces dernières manquent d'outils adéquats pour rendre des documents compréhensibles par elles-mêmes, par l'administration et par le Conseil municipal. Elle ajoute que, afin de parvenir à une meilleure lisibilité, il est nécessaire d'établir un canevas unifié.

M. Moret lui répond que la mise à disposition d'un outil informatique pour saisir l'information de manière unifiée est prévue. Il ajoute qu'il a été étudié par le CFI et qu'il l'est maintenant par le CODIR.

Ladite commissaire demande quand on peut espérer voir se réaliser cette unification.

M. Moret lui rétorque que ce ne sera pas avant le premier trimestre 2011.

Elle souligne que M. Maudet, lui, ne fait pas de différence entre les subventions, quel qu'en soit le montant.

M. Moret ajoute qu'il en va de même dans son département.

*Page II-11*
Maître Corbeau, sur un arbre perché, tenait en son bec un fromage...

Un commissaire aimerait savoir pourquoi le *Mémorial*, qui représente 34,6% de la répartition des charges, occupe plus de la moitié du «camembert», et pourquoi le Secrétariat du Conseil municipal, qui lui représente 11,4%, est plus important que le fonctionnement du Conseil administratif (15,4%), et pourquoi il en va de même pour la gestion des dossiers du Conseil administratif (19,3%), et ainsi de suite.

M. Moret lui répond que c'est probablement parce que le total n'atteint pas 100%.

Ledit commissaire lui rétorque que nenni; le total, croûte comprise, tourne bien autour de 100%.

M. Moret relève qu'il doit donc s'agir d'une erreur et qu'il relayera ce problème auprès des fabricants de «camemberts».

Ce commissaire s'en inquiète et demande au producteur laitier si les chiffres présentés sont au moins justes.

M. Moret lui donnera une réponse par écrit.

Une conseillère estime que, ce graphique en forme de camembert, «c'est se moquer du monde» et qu'elle aurait préféré ne pas avoir de «fromage» du tout. Elle ajoute

que l'on calcule ces chiffres en fonction de missions et prestations du Secrétariat du Conseil municipal qui ne figurent pas dans le document du projet de budget 2011, alors même que Mme Cabussat en avait, elle, établi la liste complète.

*Page 31*
Une commissaire constate une forte augmentation sur le groupe 301 et en demande l'explication.

M. Moret répond qu'il s'agit de mécanismes salariaux et du personnel temporaire qu'il faudra engager en renfort pour travailler à la mise à jour des directives.

La même commissaire considère qu'une petite explication écrite aurait été la bienvenue.

**Administration centrale**

*Page II-14*
*310510*
Une conseillère note une augmentation substantielle de 30 000 francs pour des impressions diverses dans le compte à six positions. Elle rappelle qu'il avait été prévu que la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) prenne à sa charge plus d'impressions qui seraient ensuite imputées dans les services concernés. Elle ne comprend pas que, dans ce cas, les impressions augmentent.

M. Moret relève que cela concerne des impressions faites par Info-Com (unité information et communication), comme le *Vivre à Genève*, et que l'augmentation est due à la réadaptation des coûts. Il ajoute que l'on pourrait envisager de donner ce mandat à la CMAI.

Un commissaire aimerait connaître le bilan relatif aux cartes CFF.

M. Moret répond qu'il s'attendait à cette question et distribue un état de la question.

Ledit commissaire annonce qu'il reviendra sur ce point plus tard, quand les membres de la commission auront pu prendre connaissance de ce document.

Un conseiller s'étonne que l'on parle de budget par prestations, puisque les cartes CFF, qui constituent une véritable prestation, ne figurent pas dans le document. Il considère qu'il faut réfléchir à une nouvelle présentation des prestations qui corresponde aux attentes du Conseil municipal.

M. Moret prend note de cette suggestion.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi «la création d'un pool de compétence pour la gestion transversale des ressources humaines» constitue un objectif de l'Administration centrale, alors qu'une Direction des ressources humaines a été mise en place. Elle se demande qui fait quoi dans l'administration.

M. Moret lui répond que cela ne concerne pas toute la Ville, mais uniquement les services du département, et qu'il s'agit de mettre en place des répondants ressources humaines dans chaque département afin d'assurer une gestion transversale des ressources humaines.

Ladite commissaire demande si le dernier objectif a pour but de lancer une nouvelle configuration, en 2011, alors qu'un site a déjà été mis en ligne avec le succès que l'on connaît.

M. Moret lui rétorque que le Conseil administratif avait décidé de mettre en place une unité Web afin d'élaborer et de mettre en ligne le nouveau site de la Ville de Genève, et que l'équipe qui s'en est chargée termine son mandat à la fin de l'année (mandataires externes). Il explique qu'il faut maintenant monter un nouveau groupe qui fasse vivre ce site, le mette à jour et le fasse évoluer. Il précise qu'il s'agit d'un projet très important pour 2011.

Un commissaire revient sur les cartes CFF et demande si, au regard de ce bilan, on ne fait pas de l'argent sur le dos des gens, et si l'on ne pourrait pas acheter davantage de cartes.

M. Moret rappelle que les CFF avaient annoncé des restrictions de jours ou d'horaires sur les cartes journalières. Il répond qu'il n'était pas prévu d'acheter plus de cartes et que l'on attendait, de toute façon, la décision des CFF qui ont choisi d'augmenter leurs tarifs de 15%. Il explique que la différence est constituée de frais administratifs destinés à couvrir les charges de personnel et de locaux. Il déclare que la marge brute, d'environ 15%, n'est pas très élevée et que l'on se trouve économiquement dans les normes. Il précise que les statistiques ont montré qu'une personne à plein temps était requise pour pouvoir vendre ces cartes.

Une conseillère fait remarquer que le personnel de l'Arcade municipale ainsi que les locaux étaient là avant la mise en vente des cartes. Elle rappelle que les cartes se vendent à 30 francs dans les communes.

M. Moret précise qu'il a fallu engager une personne supplémentaire pour l'Arcade municipale.

Un commissaire fait remarquer que le prix d'achat des cartes s'élève à 586 500 francs, alors que l'on observe un montant de 621 072 francs dans le projet de budget 2010.

M. Moret lui répond que les chiffres du bilan sont à cheval entre les exercices 2009 et 2010.

Le même commissaire estime qu'il devrait y avoir une corrélation entre les deux.

M. Krebs relève que le chiffre réel, sur les 12 derniers mois, figure dans les comptes, tandis que le budget inscrit, lui, une hypothèse.

*Page 32*
*318200*
Une conseillère remarque une augmentation de 20 000 francs pour des photographies par des tiers, et note que les coûts de l'unité information et communication explosent. Elle demande si ce sont les photos du blog de Mme Salerno qui coûtent aussi cher.

M. Moret lui indique que tout est lié au nouveau site internet. Il explique qu'un budget plus important est destiné aux photographies qui alimenteront le site, afin de répondre à la demande des utilisateurs. Il ajoute que 80 000 francs sont prévus pour bénéficier de compétences spécialisées, telles que des traductions (traduction en anglais du site) ou des corrections.

La même conseillère demande où l'on retrouve alors le montant destiné au blog de Mme la maire.

Mme Salerno répond qu'elle rendra ses chiffres aux comptes 2010. Elle précise que les photos n'ont pas été réalisées par des professionnels, et elle rappelle qu'elle est en année de mairie.

Cette élue remarque une augmentation de postes et demande des justifications.

M. Moret répond qu'il s'agit d'un poste de concierge pour le Palais Eynard et explique que, en raison du nombre important de séances des commissions du Conseil municipal, on n'arrivait plus à tourner avec le personnel en place avec des horaires jusqu'à minuit.

Une commissaire demande si l'on doit s'attendre à des augmentations de coût pour des traductions dans chaque département.

M. Moret répond que l'on n'a plus un site par département, mais un site pour la Ville de Genève entière.

**Service juridique**

*Page II-20*
Un conseiller regrette que le cadre légal soit dispersé sur tout le site internet de la Ville de Genève, et estime que cela manque de clarté. Il demande si tous les règlements en vigueur sont présentés en ligne. Il aimerait aussi savoir où en est le projet HyperLex et s'il sera accessible à tous.

M. Moret lui explique que HyperLex sera mis à la disposition de tous. Il indique que le travail mené sous la direction de M. Burri, depuis trois ou quatre ans, arrivera à terme à la fin de l'année et qu'il demandera encore une révision et devra ensuite être validé par le Conseil administratif. Il ajoute que toutes les directives de la Ville ne figurent pas sur le site pour le moment.

*Page 33*
*301*
Un commissaire remarque que le traitement du personnel augmente de 25%, pour un montant correspondant à deux postes que l'on ne retrouve pas.

M. Moret lui répond que la plus grosse part de cette augmentation (181 000 francs) est due aux postes temporaires nécessaires à la réalisation du projet HyperLex. Il précise qu'ils disparaîtront en 2012, et ajoute que ce montant s'explique également par la mise en place des mécanismes salariaux.

**Relations extérieures**

*Page II-26*
Une conseillère souhaiterait avoir des informations au sujet du «protocole décès».

M. Moret lui répond qu'il s'agit du protocole à suivre en cas de décès, relatif aux annonces mortuaires.

*Page II-27*
La même conseillère s'arrête sur l'objectif «valoriser les lieux d'accueil du CA» et demande des précisions sur les plaquettes publiées, leur nombre et leurs thèmes.

M. Moret lui indique que la Ville a publié, en 2010, une plaquette sur la villa La Grange et qu'une nouvelle plaquette est prévue à propos du Palais Eynard.

Mme Wiedmer ajoute que l'on avait expliqué aux comptes que cet objectif était reporté depuis 2009. Elle précise qu'il s'agit en tout de deux plaquettes.

*Page 34*
*301*
Un commissaire souhaiterait avoir des explications au sujet de l'appellation «collaborateur scientifique».

Mme Wiedmer lui répond que cette appellation est peu heureuse, mais qu'elle fait partie de la nomenclature. Elle indique qu'il s'agit d'un universitaire qui réalise des études et réunit des informations liées à des événements. Elle précise qu'il s'agit d'une personne hautement qualifiée.

Le président ajoute que la nomenclature est identique dans l'administration fédérale.

Une conseillère demande si l'augmentation de postes est due à une charge supplémentaire de travail ou à un sous-effectif.

M. Moret rappelle qu'il avait déjà parlé d'une certaine surcharge de travail lors des comptes 2009. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu d'augmentation de postes et que des collaborateurs ont craqué. Il précise que la surcharge s'installe de manière insidieuse et progressive.

Une commissaire constate qu'il y a un service destiné au protocole pour le Conseil administratif et demande qui s'occupe du protocole du Conseil municipal. Elle raconte qu'elle a dû faire déplacer des gens pour que la présidente du Conseil municipal et l'huissier puissent prendre place dans telle ou telle manifestation. Elle se demande s'il serait possible de gérer le protocole du Conseil municipal de la même façon que celui du Conseil administratif.

M. Moret répond qu'il n'existe pas d'unité gérant le protocole du Conseil municipal, mais que, étant donné que l'on se trouve dans le même bâtiment, il est possible de poser des questions, car il ne faut pas oublier que l'on travaille tous ensemble.

Ladite commissaire ajoute qu'il y a un responsable, à l'Etat, du protocole du Grand Conseil et qu'il fait bien son travail.

Mme Wiedmer répond que le protocole ne constitue qu'une petite partie du travail de son service, qui n'a pas la même fonction que son alter ego à l'Etat. Elle ajoute qu'il y a une augmentation des demandes d'accueil et de manifestations (remise de prix, opéra, fête du 1er Août), et rappelle que ces tâches n'entraient pas dans le cahier des charges du service lors de sa création en 2002.

*318510*
Une commissaire constate qu'il y a une augmentation de 100 000 francs relative aux frais de réception par des tiers, et en demande la raison.

M. Moret répond que le service a suivi les recommandations de la commission des finances, et en particulier de M. Deshusses, qui avait proposé de réadapter cette somme, puisqu'il y avait chaque année un dépassement.

Ledit commissaire rappelle que, d'année en année, on retrouvait un dépassement et qu'il fallait, une fois pour toutes, réajuster la somme et prendre des mesures.

**Etat civil**

*Page II-36*
Une conseillère aimerait savoir ce que l'on entend par «dématérialisation des registres».

M. Moret répond qu'il s'agit de la numérisation des registres.

Cette même conseillère constate qu'il n'est donc pas question de destruction.

Elle demande quelles mesures ont été prises afin de diminuer le taux de rotation du personnel. Elle rappelle le problème du départ des gens, formés par la Ville, vers d'autres communes et préconise une réflexion en amont.

Mme Da Broi explique que l'on avait déjà mis en place une clause, au moment de l'engagement, qui obligeait l'employé à rester en poste un certain temps, faute de quoi il devait rembourser une partie de sa formation. Ce montant était cependant peu élevé et il était facilement reversé par les autres communes. Elle explique que son

service est en train de recalculer cette dédite, en tenant compte des frais indirects (encadrement, formation interne, déplacements, frais, etc.), et pas seulement du coût de la formation externe, afin d'obtenir un coût réel qui devrait décourager les autres communes.

La conseillère répète qu'elle serait plus intéressée par une réflexion globale.

Mme Da Broi lui rétorque que le cadre de travail joue également un rôle important, et que la dématérialisation des registres aura un effet très positif, puisqu'il ne sera plus nécessaire de déplacer des livres volumineux. Elle précise que les employés auront accès à ces données par le biais d'écrans doubles. Elle ajoute que la problématique des salaires se pose aussi, mais elle rappelle qu'ils ont déjà fait l'objet d'une réévaluation en 2006 ou en 2007.

La commissaire lui demande ensuite comment sera réalisée la numérisation et si l'on fera appel à un mandataire extérieur.

Mme Da Broi lui répond qu'un appel d'offres a été lancé, mais qu'il n'y a pas beaucoup de sociétés sur le marché. Elle précise qu'il s'agit là d'entreprises très spécialisées. Elle conclut en ajoutant que ce crédit fera l'objet d'une proposition du Conseil administratif.

Un conseiller déclare que c'est un problème pertinent à poser dans le cadre de l'Association des communes genevoises et qu'il aimerait entendre Mme Salerno là-dessus. Il considère que c'est aux communes de s'arranger sur le plan politique, afin que l'on n'assiste plus à de telles dérives.

Mme Salerno en tiendra compte.

*Page 35*
*317070*
Une commissaire demande pourquoi les frais de déplacement passent de 2500 francs à 10 000 francs.

Mme Da Broi répond qu'il s'agit des déplacements induits par la formation et qu'ils sont calculés pour deux personnes.

*A006010/301*
Un conseiller constate une augmentation de 18% sur le groupe «Traitement du personnel». Il relève le lien qui existe entre ses questions réitérées sur ce groupe et les 160 postes non engagés aux comptes 2009.

M. Moret relève qu'il s'agit d'une erreur et qu'ils présenteront un correctif budgétaire sur cette ligne.

Une commissaire souhaiterait savoir si, suite à l'introduction des passeports biométriques, l'Arcade municipale restera ou non en service et, si oui, à quoi elle servira.

M. Moret lui répond qu'une décision du Conseil administratif a prévu de déplacer l'équipe identité au pont de la Machine. Il ajoute que le bail de l'arcade sera résilié et qu'elle sera fermée à la fin de l'année.

Un conseiller demande s'il sera encore possible de se faire délivrer un passeport standard.

Mme Da Broi répond que cela ne sera plus possible, car le passeport standard n'existe plus. Elle précise que la délivrance des cartes d'identités subsistera en Ville, jusqu'en mars 2012.

**Conseil administratif**

*Page 37*
Une commissaire aimerait en savoir plus sur l'augmentation du groupe 315, «Entretien d'objets mobiliers par des tiers».

M. Moret souligne que cette augmentation, de 12 254 francs, liée à l'entretien de véhicules par des tiers, renvoie dans le compte à six positions à une diminution de 15 200 francs suite à la fin du leasing de la Volvo (316600).

Ladite commissaire demande où en sont les négociations relatives à l'entretien des routes, qui durent depuis vingt-cinq ans.

Mme Salerno lui répond qu'une délégation du Conseil administratif, dirigée par M. Pagani et M. Maudet, et comprenant Mme Heurtault Malherbe ou M. Krebs, mène ces négociations qui vont déboucher sur une double problématique: il faut, d'une part, réussir à se mettre d'accord et, d'autre part, discuter de la créance qui s'élève à près de 100 millions de francs. Elle ajoute qu'il faudra encore du temps, pour autant qu'on y arrive.

La conseillère pose la question de savoir ce qui se passerait si l'on arrêtait d'entretenir les routes.

Mme Salerno lui rétorque que les routes seraient pleines de trous et que cela porterait atteinte aux structures, que le Canton et les usagers en seraient très mécontents, mais que, sinon, cela n'aurait pas d'effet.

**Contrôle financier (CFI)**

Le président rappelle que la commission a porté une grande attention au contrôle et à l'audit de PricewaterhouseCoopers (PWC). Il rappelle qu'elle a procédé à l'audition de Mme Salerno et de M. Lévrier-Ferrolliet et qu'elle entendra PWC dès que possible, le Conseil administratif ayant donné son accord à cette audition.

*Page 38*
Un commissaire demande quels sont les objectifs internes et opérationnels du CFI.

M. Lévrier-Ferrolliet lui répond que le nombre d'audits est fixé en fonction de l'agenda du CFI. Ils dépendent des missions spéciales qui peuvent modifier leur planification des risques. Il ajoute qu'il peut donner le nombre d'audits prévus, mais qu'il n'énoncera pas lesquels.

Le même commissaire estime, au contraire, que le CFI doit réaliser en priorité les audits qu'il a planifiés, plutôt que ceux demandés par le Conseil administratif qui pourraient être des leurres, dans l'intention de lui faire perdre du temps.

M. Lévrier-Ferrolliet répond que la pertinence des audits demandés par le Conseil administratif est analysée chaque fois afin de déterminer leur degré de priorité, et que le CFI ne les prend pas en compte s'ils ne sont pas considérés par lui comme une nécessité.

*Page I-28*
Un conseiller aimerait avoir des détails en ce qui concerne les projets d'aide au développement.

Mme Salerno relève que, à ce stade, peu de choses sont planifiées et rappelle qu'ils fonctionnent par demandes et que les subventionnements sont souvent croisés. Elle donne l'exemple d'un projet avec le Muséum pour la sauvegarde des tortues à Madagascar. Elle ajoute que M. Maudet a des projets liés à la Voirie et une coopération avec Sofia, et que les listes en seront publiées aux comptes.

Une commissaire demande si l'aide est centralisée.

Mme Salerno lui répond par l'affirmative.

La même commissaire rappelle que la Ville de Genève tend vers un pourcentage donné qui n'est pas encore atteint, et estime qu'une discussion politique est nécessaire à ce sujet si l'on veut que Genève ait un rôle incitateur.

Mme Salerno souligne qu'il s'agit du 0,7% du produit national brut (PNB) et que, si on voulait s'en approcher, il faudrait mettre un demi-million de francs par année. Elle ajoute qu'elle communiquera le taux actuel atteint par écrit. Elle rappelle que la Ville signera, vendredi 24 septembre 2010, les Engagements d'Aalborg et qu'une proposition financière, représentant 150 000 francs par année, a été posée sur la table.

Un conseiller constate qu'il n'y a pas d'argent prévu pour le 1er Août de M. Maudet (2011).

M. Moret lui répond qu'un seul budget pour cette manifestation suffit largement.

## 10. Audition du département des finances et du logement (séance du 22 septembre 2010)

*Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Olivier-Georges Burri, directeur par intérim du département, de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, de M. Francesco Zagato, chef de Service de la comptabilité générale et du budget, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département, de Mme Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale, de Mme Nicole Regamey, directrice de la Direction des ressources humaines, de Mme Valentina Wenger, adjointe de direction au département, de Mme Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle, de Mme Masha-Hélène Alimi, cheffe de la Centrale municipale d'achat et d'impression, de M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité, et de Mme Sylvie Nativel-Parade, adjointe de direction au Contrôle de gestion*

Le président demande si une solution intérimaire a été trouvée suite au départ de M. Brunazzi.

Mme Salerno lui répond que M. Burri se chargera de l'intérim jusqu'à la fin de la législature.

*Page I-7*

Un conseiller rappelle que les discussions sur la fiscalité avaient donné lieu, l'an dernier, à l'envoi des échanges de courriers avec M. Hiler et déplore que l'on n'ait reçu aucun document cette année.

Mme Salerno annonce qu'elle remettra ces courriers à la commission.

Il demande quand on pourra discuter de ces documents.

Mme Salerno lui rétorque que ce sera possible et pertinent quand elle reviendra avec les modifications budgétaires. Elle indique que les derniers chiffres seront transmis aux communes vers la mi-octobre, que le Conseil administratif procédera à des arbitrages complémentaires la semaine suivante, qu'il y aura ensuite les vacances scolaires, puis les séances plénières du Conseil municipal. Elle propose donc de revenir le 9 novembre 2010 avec l'ensemble de ces documents devant la commission des finances qui pourra, ensuite, procéder à ses propres arbitrages. Elle ajoute qu'elle a conscience de la pression exercée sur le rythme de travail de la commission, mais précise que le calendrier ne lui laisse guère de choix.

Une commissaire s'arrête sur la gestion de la dette et des ressources financières. Elle demande ce qu'il en est des discussions avec l'Association des communes genevoises à propos de l'affectation des bonis.

Mme Salerno répond que, en ce qui concerne la capacité des communes à affecter les bonis, les dispositions cantonales ne le permettent pas et que cela n'a pas bougé. Elle ajoute, toutefois, que la stratégie de la Ville a permis de jouer sur les taux variables et les taux fixes au moment de renégocier certains emprunts.

M. Krebs déclare, en effet, que la dette est gérée selon une charte définie par le Conseil administratif et que l'objectif, à long terme, est d'obtenir que 30% de l'encours de la dette soit exposé aux taux variables. Il explique que cette stratégie a permis de profiter à plein de la baisse des taux d'intérêts. Il ajoute que les niveaux exceptionnels des taux longs ont amené le département des finances et du logement à décider de réduire la part de taux variables pour profiter de cette opportunité.

La même commissaire comprend que l'on achète et vende des actions, mais demande si ce sont des entreprises qui sont socialement et politiquement en adéquation avec les valeurs que l'on défend.

Mme Salerno lui répond que l'on est en train de travailler sur la composition du portefeuille de la Ville. Elle annonce que le Conseil administratif devrait opter pour une transition vers des investissements dits «socialement responsables», et que le comité en charge de cette gestion a déjà pris des dispositions allant dans ce sens. Elle rappelle qu'une démarche similaire a également été instillée à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP) sous son impulsion. Elle précise que la composition de ce portefeuille n'est pas encore totalement exemplaire, au plan social ou en termes d'environnement, mais que les choses sont en bonne voie et que cela débouchera, à terme, sur une modification de la composition dudit portefeuille.

Un conseiller s'étonne que la Ville de Genève détienne un portefeuille d'actions et demande sa valeur.

M. Krebs explique que les fonds spéciaux sont séparés des comptes de la Ville et composés de legs. Il ajoute que le Conseil administratif a décidé que la fortune mobilière des fonds spéciaux serait investie dans un portefeuille balancé par une allocation stratégique similaire à celle couramment utilisée dans la gestion des caisses de pensions.

Mme Salerno indique qu'il s'agit d'un montant d'environ 30 millions de francs.

*Page I-12*
Un commissaire fait remarquer que le plan de financement 2011 montre une insuffisance de financement, alors que la dette continue de baisser, et il estime qu'il faudrait expliquer clairement que cela est dû à l'excédent de trésorerie.

M. Krebs indique que l'indication se trouve dans le tableau 4 du 29$^{e}$ budget financier quadriennal, qui montre que le niveau de trésorerie, en 2011, couvre le déficit de financement prévisionnel engendré par le projet de budget 2011. Il explique que c'est dû au fait que toutes les échéances et possibilités de remboursement sont épuisées. Il ajoute que les prochaines échéances sont situées en 2012 et qu'il est même prévu que l'endettement diminue quelque peu cette année-là.

Un conseiller lui demande s'il existe une statistique des gens qui habitent à Genève ou qui travaillent à Genève.

M. Krebs lui répond que l'on peut en disposer seulement quatre ans après les comptes, et que ces chiffres sont stables. Il rappelle qu'ils ont été communiqués lors

de la formation des nouveaux conseils municipaux. Il explique que trois cas de figure peuvent se présenter. Tout d'abord, les contribuables domiciliés et travaillant en ville de Genève, taxés en totalité en ville de Genève; ensuite les contribuables habitant en Ville de Genève et travaillant sur une autre commune, taxés en part privilégiée, et enfin les contribuables domiciliés dans une autre commune et travaillant en ville de Genève, taxés en part restante. Il indique qu'environ 72% des impôts des personnes physiques relatifs au barème ordinaire proviennent de taxations en totalité, 25% émanent de taxations en part restante et 3% en part privilégiée.

*Page I-15*
Le président demande si l'on a calculé les conséquences de l'introduction du nouveau statut du personnel.

M. Krebs relève que les impacts du nouveau statut sont faibles en termes financiers les premières années. Il explique que les grilles salariales sont très proches et que le personnel ayant peu d'annuités verra sa progression salariale légèrement augmenter et que, à l'inverse, le personnel avec des annuités élevées, sa progression légèrement réduite.

Un commissaire constate, sur la nature 30, un écart de près de 3 millions de francs relatif aux charges de personnel qui ne sont pas gérées par la Direction des ressources humaïnes. Il demande des détails.

M. Krebs précise que les charges dites «compétent RH» contiennent également des dépenses du groupe 317. Il explique que l'écart entre le total du chapitre 30 et les charges de ce même chapitre gérées par la Direction des ressources humaines ne sont pas de 2,96 millions, mais de 3,94 millions. Il indique que cet écart s'explique par des charges budgétées directement par les services dans ce chapitre, à savoir les frais de vêtements professionnels qui se montent à 1,51 million, des charges pour le personnel intérimaire à 0,83 million, la solde des pompiers volontaires à 0,7 million, des frais de cours pour formation interne à 0,64 million et des repas offerts aux collaborateurs à 0,15 million.

**Direction des finances et du logement**

*Page II-45*
Un commissaire aimerait qu'on lui fournisse des exemples concrets de ce que représente «la mise en place d'une organisation et de méthodes de travail permettant aux collaborateurs de s'épanouir».

Mme Salerno lui précise que la Direction des ressources humaines a entrepris, au sein de la Gérance immobilière municipale (GIM), un travail de reprise en main des équipes, en matière de qualité du travail et de cadre de travail. Elle explique que la difficulté réside dans les activités de service public (locataires, demandeurs de logement) sur un objet sensible qu'est le logement et qu'il ne s'agit pas seulement de redonner un sens au travail d'équipe, mais aussi d'offrir la possibilité aux employés de se décharger de plaintes de tous ordres que les gens qui se présentent aux guichets déposent devant eux. Elle indique qu'il est très difficile de bien faire son travail sans pouvoir donner entière satisfaction aux plaignants.

Mme Bietenhader ajoute qu'elle n'assume pas la paternité du terme «épanouissement» et qu'il s'agit d'un système de suivi des collaborateurs qui sont au front, et qui portent quotidiennement sur leurs épaules la pénurie de logements. Elle indique que le personnel est confronté à des menaces et des quasi-agressions physiques. Elle indique qu'il est difficile de travailler dans l'impossibilité de donner une réponse positive au public, alors même que l'on fait bien son travail.

Une commissaire demande si les concierges sont inclus dans ce personnel de la GIM.

Mme Bietenhader estime qu'il est difficile de faire quelque chose pour que les concierges ne soient pas confrontés à la violence. Elle explique que la GIM a mis de l'énergie pour donner une pleine reconnaissance aux concierges en créant une unité conciergerie, avec toute une organisation autour, qui travaille avec le secteur santé et sécurité. Elle ajoute que son service mène des actions ponctuelles afin d'essayer de les défendre, mais que les mettre totalement à l'abri est impossible. Elle ajoute que des sociétés peuvent leur apporter une assistance pour le nettoyage.

La même commissaire aimerait connaître le pourcentage des concierges qui sont internes à la GIM.

Mme Bietenhader lui répond qu'il y a 55 concierges professionnels, employés à plein temps par la Ville, et que les autres sont des employés réguliers avec un taux d'activité situé entre 10% et 30% ou 40%. Elle indique que l'on a réduit drastiquement les mandats externes aux entreprises pour la conciergerie, et qu'il n'y a pas eu de diminution des réguliers, car on a intérêt à avoir une personne sur place. Elle ajoute que l'on a, en revanche, marqué une vraie volonté de mettre un terme aux contrats des employés réguliers qui touchaient un salaire sans plus savoir quelle était leur charge de conciergerie.

Une conseillère rappelle que la redotation de la Fondetec devait donner lieu à un contrat de prestations. Elle demande où en sont les discussions à ce propos et si elles auront abouti dans un délai d'un an.

Mme Heurtault Malherbe explique que le problème réside dans le fait que le contrat de prestation n'est pas un outil adapté au contexte de la Fondetec, car il s'agit d'une dotation et pas d'une subvention de fonctionnement. Elle indique que l'on doit inventer une nouvelle formule, et que l'on y travaille, en collaboration avec le responsable de l'Agenda 21.

M. Pichelin ajoute que l'on se retrouve face à une absence de bases normatives et qu'il s'agit d'orienter les investissements de la Fondetec, sans trop la contraindre. Il indique qu'ils travaillent ensemble sur un «objet juridique non identifié». Il ajoute, à ce sujet, que des contacts ont été établis avec leurs homologues cantonaux.

Ladite conseillère aimerait en savoir un peu plus, en termes de planning notamment.

M. Pichelin lui indique que plusieurs modèles seront soumis, d'ici au mois de novembre, et que l'on s'efforce de mettre en place une solution légère.

Cette conseillère souhaiterait y voir des objectifs en termes de création d'emplois.

Mme Salerno ajoute qu'elle n'entend pas retarder ce processus, mais que c'est la question de la faisabilité qui se pose, car la Fondetec ne dépend pas directement du Conseil administratif.

*II-47*
Un commissaire demande des précisions en ce qui concerne l'objectif «optimiser le processus budgétaire».

Mme Salerno lui répond qu'il s'agit d'un travail en lien avec les services, les départements et le Conseil administratif, visant à donner plus de poids aux directeurs, en définissant mieux leur rôle. Elle rappelle son ambition de se doter d'une direction financière, et déclare qu'elle souhaite mieux accompagner le Conseil municipal lors de son étude du budget.

Ledit commissaire se réfère au premier objectif et se demande quels efforts il faudra faire pour obtenir de vrais buts de performance, ainsi que des objectifs stratégiques intéressants, et des cibles avec un historique. Il cite l'exemple des cartes CFF qui ne sont pas présentées comme une prestation. Il ajoute, par ailleurs, que 90% de ces offres n'intéressent pas les conseillers municipaux, car il s'agit d'activités purement administratives.

Mme Heurtault Malherbe lui rétorque que l'on continue de faire évoluer le budget, qu'elle prend note de ces remarques pour les intégrer.

Il rappelle à Mme Salerno que la commission des finances a voté à l'unanimité une demande d'obtenir un vrai budget par prestations, et que sa réponse n'est guère satisfaisante.

*Page 43*
*301*
Un conseiller note un écart de 10%, ce qui équivaut à environ à un poste.

Mme Heurtault Malherbe lui explique qu'il s'agit d'un transfert de poste qui provient de l'unité Contrôle de gestion. Elle ajoute que la différence est liée aux mécanismes salariaux.

*317*
Une conseillère demande pourquoi on a ajouté un montant de 11 000 francs pour le mobilier, les véhicules et le matériel.

Mme Salerno lui répondra par écrit.

*318*
Un autre commissaire aimerait savoir ce qui est financé par ces honoraires et prestations de service.

(M. Krebs remet au président le détail complet des comptes du groupe 318 pour le département. Il explique que, sur les 13,25 millions de ces charges, les postes les

plus importants sont les suivants: 5,2 millions concernent des honoraires de régie ordinaires (non monétaires car compensés par des revenus imputés sur les activités de régie), des impôts immobiliers pour 1,64 million, des primes d'assurance incendie pour 1,49 million, des honoraires de régie spéciaux (charges également non monétaires) pour 0,82 million, des frais de surveillance et de vestiaire pour 0,58 million et des primes d'assurance transport pour 0,37 million.)

*Page II-52*
Une commissaire aimerait avoir un point de situation sur le projet des Charmilles, qui représente un potentiel important en termes d'emplois et de logements.

Mme Salerno lui répond que cela restera un objectif jusqu'à ce qu'il soit réalisé, et que l'on a fait tout le possible pour faire aboutir ce projet. Elle précise que c'est la seule zone industrielle qui reste à la Ville sur son territoire. La maire souligne qu'elle a transmis le dossier, il y a plusieurs mois, au département de M. Pagani. Elle relève que, pour réaliser ce projet, on a procédé à la redotation de la Fondetec, participé à la création d'Essaim et élaboré le montage déposé.

La même commissaire demande si une étude a été menée sur le potentiel d'un incubateur.

Mme Salerno lui rétorque que ce travail a été fait et validé par le Conseil administratif, et que l'on attend que ce projet entre dans le pipeline du PFI.

Cette commissaire remarque qu'il y a une autre zone industrielle de la Ville à Aire-la-Ville et qu'elle est occupée par des habitants au bénéfice une pseudo-convention.

Mme Salerno lui indique qu'une maison est effectivement située en zone industrielle et qu'une convention a été signée entre la Délégation à la jeunesse et le collectif. Elle ajoute qu'une rocade est prévue pour cette parcelle.

Mme Bietenhader annonce que le département a lancé un concours d'architecture et qu'un lauréat a été choisi. Elle explique que la Verseuse fait l'objet d'un projet de l'Etat, de la Ville et des TPG. Elle explique qu'une opération foncière doit permettre de reloger un club de modélisme afin de créer de nouveaux logements de l'autre côté de la Ville.

Un conseiller aimerait connaître les objectifs en matière de diversité et d'égalité.

Mme Salerno souligne que l'égalité est intégrée dans les nouveaux statuts du personnel et que la diversité fait, à ce stade, l'objet de discussions au sein du Conseil administratif. Elle explique qu'une partie de ses collègues a l'impression que tout va bien à Genève, mais qu'elle ne partage pas cette perception.

M. Pichelin rappelle que la Ville a choisi comme démarche de se référer à un programme européen plutôt que d'inventer une politique de la diversité. Il ajoute que l'on réfléchit, pour l'instant, à la nécessité d'avoir un référentiel commun et que l'on s'emploie à le faire connaître.

Mme Salerno ajoute que cela pose la question du positionnement de la Ville en tant qu'employeur dans une société multiculturelle. Elle cite l'exemple des crèches où l'on se demande ce que l'on peut accepter ou pas et comment le justifier. Elle ajoute que ce serait un choix erroné que de ne pas se poser ces questions au niveau du Conseil administratif. Elle ajoute que la problématique se pose également à la GIM.

M. Pichelin ajoute que l'égalité ne constitue pas seulement la promotion des femmes et que le sexe sous-représenté n'est pas forcément celui auquel on pense.

*Page 44*
*301*
Une conseillère demande des explications sur l'augmentation de 140 000 francs.

Mme Heurtault Malherbe lui répond qu'il s'agit d'un transfert de poste.

*310*
Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond l'augmentation de 17 000 francs sur le matériel de bureau, imprimés, publicité. Elle fait remarquer que cette augmentation l'interpelle tout particulièrement dans le cadre de l'Agenda 21.

M. Pichelin explique que la demande a augmenté en termes d'activités et d'objectifs. Il ajoute que la documentation est détaillée, et que les prestations se sont multipliées autour des actions menées.

Mme Salerno rappelle que l'objectif N° 1 des accords d'Aalborg concerne le développement d'une vision partagée du développement durable. Elle souligne que, pour cela, il faut aller dans les quartiers et sortir de l'administration afin de discuter avec la population.

*331*
Une conseillère souhaiterait obtenir des détails sur le million destiné à l'amortissement ordinaire du patrimoine administratif.

M. Krebs répond que cela concerne la Fondetec.

Un commissaire estime que la campagne d'affichage pour l'égalité est une campagne qui fait 80% de mécontents, 15% de gens agacés et 5% de personnes satisfaites, et que c'est donc de l'argent mal dépensé.

Mme Salerno déclare que, pour sa part, elle juge que 99% des personnes sont enthousiastes, contre 1% de réfractaires. Elle entend la remarque et rappelle qu'elle essaie de communiquer les valeurs sur lesquelles la Ville et son administration se construisent. Elle ajoute que, si l'affiche a fait réagir, c'est alors qu'elle a atteint son but.

Un conseiller estime que le prix de l'affiche n'est pas de 8000 francs et qu'il ne s'agit que de son prix de revient. Il précise que l'affichage n'est pas gratuit et que ces espaces libres seraient plus utiles pour faire de l'information sur le tri des déchets.

*Page 45*
*341*
Un conseiller demande des précisions sur la participation à la péréquation.

M. Krebs indique que le dispositif prévoyait environ 10 millions. Il explique que, en 2010, sur la base de 2008, la Ville était moins riche que les autres communes et que le montant en était inférieur alors que, en 2011, fondée sur 2009, il nécessite un correctif avec un effet inverse. Il ajoute que l'on s'attend à revenir, en 2012, à un montant proche de 10 millions de francs. Il indique que la somme totale due en 2011, sur la base des comptes 2009, se monte à 11,66 millions, que le montant dû au titre de l'alimentation du Fonds intercommunal s'élève, lui, à 11,42 millions et que la somme nette reçue pour les crèches est de 4,03 millions. Il ajoute que le montant dû au titre de la péréquation financière atteint 11,06 millions, et que la somme reçue au titre de compensation par la Ville s'élève à 6,79 millions.

Le président remarque qu'il n'y a pas de montant pour 2009.

M. Krebs lui répond que la mesure est entrée en vigueur en 2010.

*334*
Une commissaire aimerait savoir comment on passe de 1 403 000 francs à 15 000 000 de francs sur la ligne des pertes sur débiteurs.

Mme Heurtault Malherbe précise qu'il s'agit de 14 millions de francs et qu'il manque un zéro.

M. Krebs explique que les pertes sur débiteurs liées aux impôts sont de 14 903 795 francs. Il ajoute que, aux comptes 2009, si l'on consulte le projet de budget à six positions, on remarque qu'un montant de -13,5 millions, correspondant à la dissolution de la provision constituée pour le reliquat, a été comptabilisé, diminuant ainsi le total au montant mentionné précédemment.

*Page 46*
Un conseiller demande ce qui permet d'être aussi optimiste pour l'Hôtel Métropole, alors même que son ancienne direction est passée à la concurrence.

M. Krebs lui indique que les recettes de l'année en cours s'élèvent déjà à plus de 2 millions actuellement, auxquels il convient d'ajouter 1,5 million d'intérêts.

**Contrôle de gestion**

*Page II-58*
Un commissaire aimerait connaître la véritable mission du Contrôle de gestion.

Mme Heurtault Malherbe lui répond que l'organigramme présenté reflète l'idée de présenter une nouvelle mouture de la direction financière. Elle ajoute qu'il y a une volonté d'évoluer vers une gestion des risques et qu'une présentation au Conseil administratif aura lieu d'ici à la fin de l'année.

Mme Nativel-Parade explique que les missions ont évolué et précise qu'il y a une nécessité de mettre en place un pilotage complété par un système de contrôle interne, afin d'assurer la fiabilité des informations financières.

Ce même commissaire soutient cela, mais il a l'impression que ce service éprouve des difficultés à se faire accepter, en raison de sa dimension transversale.

Mme Salerno lui indique que l'administration municipale peine à travailler de cette manière. Elle souligne que cela induit un changement de mentalité au sein de l'exécutif. Elle explique qu'une direction financière n'est pas là pour dénoncer, mais pour rappeler qu'il y a des normes légales et comptables qu'il convient de respecter. La maire précise que le message passe mieux maintenant, et que l'on a avancé là-dessus. Elle relève, à titre d'exemple, que Mme Bietenhader a fait partie d'un jury pour un concours organisé par le département des constructions et de l'aménagement. Elle ajoute qu'il faut développer des réflexions «Ville de Genève» et que cette évolution peut s'illustrer par le fait que l'on indique maintenant, sur les panneaux, que «La Ville rénove» et elle en profite pour saluer l'excellent travail de M. Pagani.

*Page II-59*
Une conseillère demande des explications sur la phrase: «Cette approche devra être soutenue par le Conseil administratif (...)».

Mme Heurtault Malherbe lui explique qu'il s'agit d'un travail en cours et que toutes les propositions n'ont pas encore été soumises au Conseil administratif.

Ladite conseillère constate qu'il y a là une contradiction. Habituellement, il appartient au Conseil administratif de délimiter les missions, alors que, ici, c'est clairement le service qui les inscrit en demandant l'appui du Conseil administratif.

*Page 49*
Une commissaire relève l'inadéquation entre les nouvelles missions liées au contrôle interne et la diminution de postes au budget de fonctionnement (301). Elle ne comprend pas cette antinomie.

Mme Nativel-Parade lui répond qu'il ne faut pas imaginer une activité entièrement concentrée au département des finances et du logement, et précise que l'on s'appuiera sur des correspondants dans les services. Elle souligne, à cet égard, que les missions de Contrôle de gestion et de contrôle interne se dérouleront au sein des départements.

Une conseillère demande pourquoi M. Lévrier-Ferrolliet n'a pas été intégré au groupe de travail sur le contrôle interne.

Mme Salerno lui répond que M. Lévrier-Ferrolliet soutient la mise en place par le Contrôle financier des différents contrôles, mais que son service ne peut pas être juge et partie. Il est question toutefois d'inclure une personne de la Cour des comptes au groupe de travail. Elle rappelle que le problème de l'implication du Contrôle financier avait déjà été relevé par PWC et conclut en jugeant que le Contrôle financier doit conserver un regard de surveillance et de critique constructive.

## 11. Effets des Engagements d'Aalborg (séance du 28 septembre 2010)

*Présentation du budget lié aux Engagements d'Aalborg, en présence de M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité, de Mme Valentina Wenger, adjointe de direction, et de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière*

M. Pichelin remet aux commissaires un dossier comprenant sa présentation PowerPoint et quelques documents supplémentaires, avant d'entamer son exposé.

# Mise en œuvre des Engagements d'Aalborg en Ville de Genève

## Impacts financiers projet de budget 2011

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

# Contexte I : bilan du DD en Ville de GE

I

**1995**: ratification de la Charte d'Aalborg

**1998**: adhésion au réseau international ICLEI (*«Gouvernements locaux pour le DD»*)

**1996-1999: inventaire du développement durable en Ville de Genève**

II

**2001**: création de l'Unité Agenda 21

**2004**: Correspondant-e-s Agenda 21

**2003-2007: communication et sensibilisation au développement durable**

III

**2007- 2008**: 2 motions du Conseil municipal
(*M-732 : « Signons les Engagements d'Aalborg » ; M-754 : « Agenda 21 : pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable »)*

**2008 :** Le projet politique : La « ville durable » *...assure, par une gouvernance participative, un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire*

**2010**: Signature des Engagements d'Aalborg par le Conseil administratif

**2007-2011 - .... : politique quantifiable et mesurable du développement durable**

# Contexte II : Les Engagements d'Aalborg

- **Référentiel international** du développement durable pour les Villes ;
- **Objectifs spécifiques** propres à chaque Ville ;
- **Processus rigoureux** d'analyse, de propositions et de mise en œuvre en matière de développement durable ;
- **Actions cohérentes** afin de relever les défis sociaux, environnementaux et économiques sans compromettre celle des habitant-e-s d'autres régions du globe ou des générations futures ;
- Engagent la municipalité sur la **longue durée** dans un **processus d'amélioration continue.**

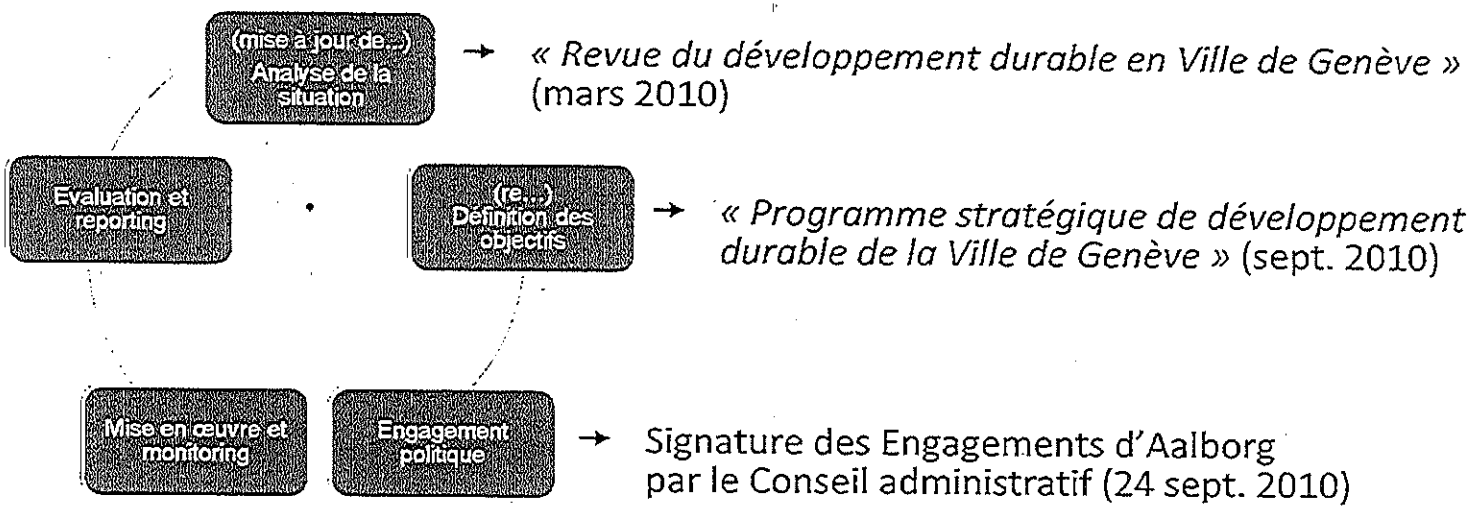

# Contexte III : étapes de mise en œuvre

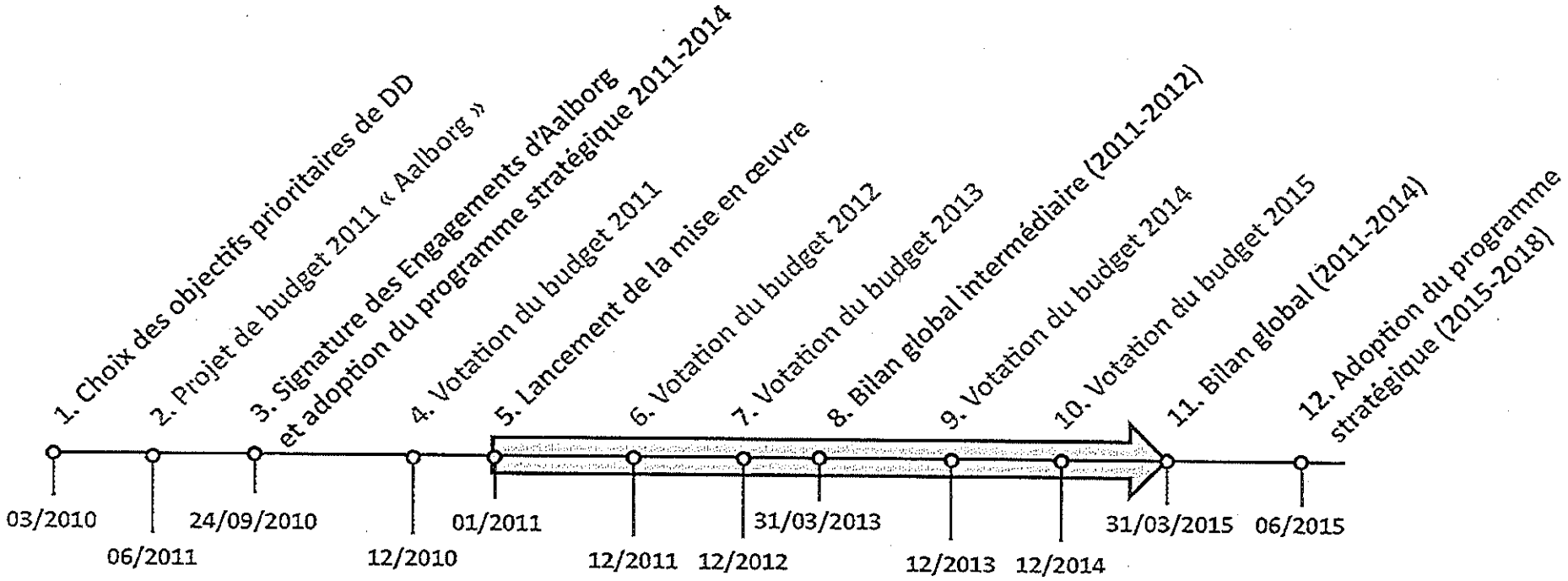

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

# 1. Choix des objectifs prioritaires de DD

## Passer d'un cadre général (Engagements d'Aalborg) à un cadre local, concret et mesurable (13 objectifs)

### 10 Engagements d'Aalborg

1. Gouvernance
2. Gestion locale vers la durabilité
3. Biens naturels communs
4. Consommation responsable et choix de style de vie
5. Planification et conception
6. Mobilité améliorée, trafic limité
7. Actions locales pour la santé
8. Economie locale vivante et durable
9. Equité sociale et justice
10. Du local au global

**Consultation (ateliers) :**
-> proposition de 40 objectifs
-> plusieurs obj/Engagements.

**Consultation (synthèse) :**
-> proposition de 20 objectifs
-> min 1 obj/Engagement
-> plusieurs transversaux.

**Choix CA (mars 2010) :**
-> Validation de 16 obj / 20 obj
-> aggrégation d'objectifs
-> suppression de 4 objectifs
-> min 1 obj / département

### 13 objectifs de la Ville de Genève

1. Vision partagée du DD
2. Standards de participation
3. Qualité de l'air
4. Energie et climat
5. Biodiversité
6. Achats responsables
7. Aménagement du territoire
8. Mobilité
9. Actions communautaires de proximité
10. Economie locale
11. Conditions de travail
12. Culture
13. Coopération

*__Consultation__ -> 130 personnes : élu-e-s du Conseil municipal, collaborateur/trice-s, des expert-e-s et représentant-e-s de la société civile.*

# 2. Projet de budget 2011 « Aalborg » (I)

- **17 mars 2010** : choix par le Conseil administratif (CA) de 13 objectifs prioritaires de développement durable de la Ville de Genève pour la période 2011-2014.
- **Avril – juin 2010** : Identification des coûts supplémentaires par les services compétents de l'administration.
- **30 juin 2010 :** validation par le CA d'un projet de budget « Aalborg ».
- **24 sept. 2010** : signature des Engagements d'Aalborg par le CA.
- **Sept. – nov. 2010** : analyse du projet de budget 2011 par la Commission des finances du CM.
- **Déc. 2010 :** votation du budget 2011 par le CM.
- **Janv. 2011 :** lancement de la phase de mise en œuvre des Engagements d'Aalborg.

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

# 2. Projet de budget 2011 « Aalborg » (II)

**COMITE DE PILOTAGE**
Directeurs/trices
Délégué-e Agenda 21

**DIRECTION DE PROJET**
**Chef de projet :** Délégation Agenda 21
**Equipe de projet:** Corresp. Agenda 21

**GROUPES MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **OBJECTIF 1**<br>Resp: dpmt.1<br>**PB 2011 : -** | **OBJECTIF 2**<br>Resp: dpmt.1<br>**PB 2011 : -** | **OBJECTIF 3**<br>Resp: dpmt.4<br>**PB 2011 : -** | **OBJECTIF 4**<br>Resp: dpmt.2<br>**PB 2011 : -** |
| **OBJECTIF 5**<br>Resp: dpmt.3<br>**PB 2011 : CHF 170'000,-** | **OBJECTIF 6**<br>Resp: dpmt.1<br>**PB 2011 : CHF 167'814,-** | | **OBJECTIF 7**<br>Resp: dpmt.2<br>**PB 2011 : -** |
| **OBJECTIF 8**<br>Resp: dpmt.2<br>**PB 2011 : -** | **OBJECTIF 9**<br>Resp: dpmt.5<br>**PB 2011 : CHF 528'540,-** | | **OBJECTIF 10**<br>Resp: dpmt.5<br>**PB 2011 : CHF 145'022,-** |
| **OBJECTIF 11**<br>Resp: dpmt.1<br>**PB 2011 : -** | **OBJECTIF 12**<br>Resp: dpmt.3<br>**PB 2011 : -** | | **OBJECTIF 13**<br>Resp: dpmt.5<br>**PB 2011 : -** |

☐ *Objectifs sans impact financier supp. sur PB 2011*

☐ *Objectifs avec impact financier sur PB 2011*

☐ *Objectifs sans impact financier sur PB 2011, mais avec impact sur PB annuels suivants (2012 - ...)*

# 2. Projet de budget 2011 « Aalborg » (III)

## 7 objectifs de valorisation (pas d'impact sur PB 2011)

-> Les projets menés pour atteindre ces objectifs seront pris sur le budget ordinaire des départements ayant le pilotage des objectifs.

-> La plus-value « Aalborg », dans ce cas là, permet de valoriser et de renforcer ces objectifs.

## 6 objectifs d'amélioration et d'innovation (avec un impact sur PB 2011)

-> Les projets menés pour atteindre ces objectifs seront pris sur le budget ordinaire, mais nécessitent également un budget supplémentaire.

-> Identification des coûts supplémentaires par les services compétents de l'admin.

-> La première tranche a été portée au projet de budget 2011 par le CA.

-> Les montants prévus pour les années suivantes feront tous l'objet d'un vote du Conseil municipal.

| Années | **2011** | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Montants* | **1,01** | 1,12 | 1,22 | 1,23 | 1,16 | 1,08 | 6,82 |

** montants en millions et en CHF*

M. Pichelin rappelle le contexte historique, depuis la ratification de la Charte d'Aalborg, en détaillant trois phases: l'inventaire du développement durable à Genève (1996-1999), la communication et la sensibilisation au développement durable (2003-2007), pour aboutir à une politique quantifiable et mesurable de ce dernier (2007-2011). Il souligne que cette politique a subi une accélération entre 2007 et 2008, sous l'impulsion de deux motions du Conseil municipal. Il donne la définition d'une ville durable: «qui assure par une gouvernance participative un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire». Il en énonce les trois piliers: la question environnementale, l'économie locale et la solidarité sociale. Il rappelle que le Conseil administratif a signé les Engagements d'Aalborg la semaine précédente en produisant deux documents: la *Revue du développement durable en Ville de Genève* et le «Programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève». Il explique qu'il y a un référentiel international, qui permet la comparaison, tout en laissant à chaque ville une marge de manœuvre par rapport à l'application des objectifs. Il ajoute que le processus est rigoureux et qu'il s'inscrit dans une période de quatre ans, au terme de laquelle la Ville de Genève peut procéder à un réajustement de tout ou partie de ses objectifs.

M. Pichelin détaille les étapes temporelles. Il rappelle que les Engagements d'Aalborg fixent 10 engagements (thématiques très générales) qui définissent le développement durable à l'échelle de la planète, et que chacun d'eux offre cinq possibilités additionnelles. Il indique que la Ville est arrivée dans un processus où environ 40 objectifs avaient été retenus et qui a abouti à 20 objectifs proposés par les acteurs de la consultation (50% d'experts et représentants de la société civile, 11% de conseillers municipaux et 37% de membres de l'administration municipale). Il ajoute que, en mars 2010, le Conseil administratif a regroupé certains thèmes et a validé les 13 objectifs retenus. M. Pichelin déclare que Mme Salerno a souhaité que la commission des finances ait une vision d'ensemble de ce projet transversal et de sa traduction budgétaire. Il explique que la délégation joue un rôle de coordination, mais que les budgets sont affectés au département en charge de tel ou tel objectif. Il indique qu'une présentation qui permet d'examiner pour chaque objectif les budgets supplémentaires demandés par les départements concernés a été entreprise. Il précise que certains objectifs ne se traduisent pas par des impacts financiers ou des moyens supplémentaires, mais que c'est le fonctionnement normal du service qui doit permettre d'atteindre l'objectif spécifique. M. Pichelin explique que les objectifs dits «de valorisation» sont déjà réalisés par le fonctionnement de l'administration, et qu'il sera question d'amplifier les actions, d'accélérer leur mise en œuvre, ou de les valoriser. Il ajoute que les six objectifs «d'amélioration et d'innovation» nécessiteront un budget supplémentaire. Il indique que la première tranche est portée au projet de budget 2011 et que chacune des tranches supplémentaires devra faire l'objet d'un vote complémentaire du Conseil municipal pour les années suivantes.

M. Pichelin explique que le projet de budget de fonctionnement Aalborg contient, objectif par objectif, les natures comptables et les descriptifs des dépenses supplémentaires qui seront défendues par chaque département. Il indique qu'un gros travail de formalisation a été fait pour le suivi et la formulation de vrais indicateurs, qualitatifs ou quantitatifs, pour mesurer l'avancement de chaque cible. Il souligne que le dossier comprend aussi un exemplaire du plan de projet spécifique et de la fiche de suivi. Il précise que c'est l'objectif 6 qui sert d'exemple, que les autres sont en

cours de rédaction, et que cela permet au Conseil municipal, comme à la population, d'avoir un état de la situation. Il ajoute qu'ils ont demandé que les départements veillent à la pertinence des indicateurs qui peuvent ou doivent faire l'objet d'une véritable évaluation.

Une commissaire demande dans quelle mesure la commission Agenda 21 (CA21) est associée au suivi des objectifs relatifs aux engagements pour une Ville durable.

M. Pichelin lui répond que la délégation a déjà présenté un état des lieux à l'ancienne CA21, au printemps dernier. Il indique que l'exercice sera refait, maintenant que cette commission a une nouvelle composition, d'autant plus que les engagements sont maintenant signés. Il ajoute que l'on peut se demander si on le fera avant ou après le vote du budget qui conditionnera sa mise en œuvre.

La même commissaire prend l'exemple des 170 000 francs destinés à l'objectif 5 et demande si cette somme est impactée au département de la culture ou ventilée sur l'ensemble des départements et sur quels comptes.

M. Pichelin lui rétorque que les sommes figurent toujours dans le département responsable du pilotage de l'objectif. Il ajoute que les collaborations portent le plus souvent sur des questions de mise en œuvre et qu'elles entrent dans les budgets habituels de fonctionnement.

Mme Heurtault Malherbe souligne que la comptabilisation dépend de la nature du budget demandé. Elle indique qu'il y aura ainsi de la nature 30 pour des postes ou 31 s'il s'agit d'honoraires, voire 36 s'il y avait des subventions.

M. Pichelin ajoute qu'ils ont essayé d'imaginer un outil de suivi commun à l'ensemble des départements, mais que ce n'est pas possible pour l'instant.

Une conseillère aimerait savoir si cela signifie que toutes ces informations sont incluses dans le budget global examiné par le Conseil municipal, et si c'est bien une mise en perspective au travers de la transversalité.

M. Pichelin suit ce raisonnement.

Une commissaire remarque que le Conseil administratif a retenu 13 objectifs et demande si le choix d'appliquer un objectif à un département est laissé à chaque conseiller administratif responsable, ou s'il y a eu, préalablement, une réflexion globale au sein du Conseil administratif. Elle souhaiterait savoir si les allocations financières sont attribuées en fonction des demandes de chaque magistrat ou si le choix se fait en amont.

M. Pichelin souligne que l'affectation des objectifs peut paraître surprenante, puisqu'elle ne correspond pas toujours aux activités du département désigné. Il cite l'exemple de l'objectif de la démocratie participative qui revient au département des finances et du logement, alors que l'on aurait pu penser qu'il irait au département de la cohésion sociale. Il explique que, au cours de la réflexion, une volonté d'appropriation et de réalisation par les départements concernés est apparue. Il relève que, pour le budget, le renouvellement du parc automobile était déjà engagé

et que les choses ont suivi leur cours. Il indique que l'administration a soumis deux versions du budget au Conseil administratif, une minimale et une maximale, et que le Conseil administratif a retenu la version minimale en termes de traduction budgétaire. Il ajoute, néanmoins, qu'il s'agit d'une démarche transversale en matière de collaboration, mais également de construction des budgets, et que ce processus est novateur.

Une commissaire demande si, à l'intérieur des départements, la mise en place de certains objectifs est laissée à chaque magistrat.

M. Pichelin lui répond par l'affirmative, mais il précise que cela dépend aussi des compétences des services.

Ladite commissaire aimerait savoir s'il y a bien une décision politique avant la décision fonctionnelle.

M. Pichelin lui indique que c'est en effet le cas.

Un conseiller constate qu'il n'y a que des charges dans ce budget et demande si, au-delà du bénéfice sociétal que l'on doit attendre des Engagements d'Aalborg, on ne pourrait pas chiffrer des économies (achats, gestion de l'énergie), voire de nouvelles recettes.

M. Pichelin lui rétorque que, en reprenant la majorité des objectifs, on trouverait des économies. Il est évident que la protection des bâtiments, en termes énergétiques, et le renouvellement du parc automobile génèrent une augmentation du budget dans un premier temps, mais provoquent aussi, à moyen ou à long terme, des économies relativement importantes.

Ce même conseiller se demande s'il n'est pas trop lourd de tenir un budget par prestations pour la Ville et de le reconstruire en fonction des Engagements d'Aalborg. Il demande si ces derniers ne pourraient pas constituer la nouvelle architecture du budget.

M. Pichelin reconnaît que c'est, à moyen terme, l'un des objectifs retenus. Il précise que le développement durable en Ville de Genève ne se résume pas non plus aux Engagements d'Aalborg. Il ajoute qu'il y a un gros travail qui est en train d'être mené en ce qui concerne la refonte des outils financiers.

Une commissaire note qu'il a été, plusieurs fois, fait mention des achats de nouveaux véhicules que la délégation a pour mission d'inciter et d'accélérer. Elle demande quel pouvoir elle a en ce qui concerne la rapidité du retour des rapports relatifs aux achats de ces véhicules.

M. Pichelin lui répond que le processus d'Aalborg a un rôle incitatif quant à cet objectif. Il ajoute que son unité réfléchit au type d'échéance et au type de documents qui vont être demandés. Il relève que le système ne permet pas, pour le moment, d'avoir un document comptable commun. Il précise que le Comité directeur veillera à cet avancement, et que l'on se trouve, actuellement, dans un processus particulier et innovant qui comporte des échéances de communication et de restitution.

Un commissaire demande si l'on a augmenté le degré de priorité des objectifs dans le cas des activités régulières, par exemple au Jardin botanique.

M. Pichelin relève que le principe de budget complémentaire vise à valoriser certaines actions et que, dans le cadre d'un engagement particulier, cette priorité peut être mise en exergue afin de trouver ou non sa traduction budgétaire. Il ajoute que les propositions sont inscrites en termes comptables et soumises au Conseil administratif, et que c'est une façon de fixer des priorités politiques. Il précise que, dans ce cas précis, c'est une mission ordinaire à laquelle un budget complémentaire apportera une accélération.

Ce même commissaire souhaiterait savoir si ces 10 000 francs auraient pu être dépensés plus tard.

M. Pichelin lui répond par l'affirmative, et précise que l'on insère des indicateurs qui permettront de suivre la réalisation des objectifs. Il ajoute que les enveloppes ne sont pas pluriannuelles et qu'elles seront votées selon les nécessités, en quatre tranches différentes.

Une conseillère s'étonne qu'il y ait déjà des engagements pour les véhicules et l'énergie alors que, pour 2011, les départements les plus concernés – ceux de M. Pagani et de M. Maudet – ne sont pas touchés, alors même que ce sont les deux secteurs où l'on pourrait espérer voir le plus les choses avancer.

M. Pichelin souligne que les dépenses induites sont déjà liées à un PFI ou au fonctionnement normal du service, et qu'il n'y aura pas de dépenses supplémentaires en 2011.

Mme Heurtault Malherbe ajoute que tous les effets ne sont pas forcément visibles dans le cadre du budget. Elle indique que les dépenses liées aux normes Minergie seront, par exemple, intégrées dans les propositions d'investissement, sans ressortir forcément dans le budget transversal d'Aalborg.

Une conseillère remarque que le compétent Energie présente chaque année des variations dans le budget de fonctionnement. Elle estime qu'il faudrait entreprendre un travail de fond sur les conventions et les contrats, et elle s'étonne que l'on n'ait pas mis de priorité là-dessus.

*Page 1 – Objectif 5*
Une commissaire considère que les 10 000 francs de 2011 devraient être déduits du budget pour ne pas être rajoutés les années suivantes.

Mme Heurtault Malherbe lui répond que l'approche vise à ne faire ressortir que les coûts supplémentaires et pas le coût global. Elle précise que, ce qui est présenté, c'est ce qui est en plus par rapport au cadre budgétaire existant. Elle ajoute que l'on est en train de réfléchir sur des suivis transversaux, en vue de déterminer ce qui ressort du processus d'Aalborg, mais que l'on observera cela dans les comptes.

Ladite commissaire constate qu'il y a un demi-poste de plus au Muséum, alors qu'il n'y a pas de projet apparent. Elle se demande si ce demi-poste n'aurait pas été créé

indépendamment du processus d'Aalborg et s'il aurait pu figurer dans le fonctionnement ordinaire.

M. Pichelin souligne qu'il vient présenter une vision transversale sur des budgets complémentaires, mais qu'il aurait du mal à répondre en ce qui concerne le détail et la ventilation de la construction budgétaire. Il se souvient toutefois que c'est la collaboration du Muséum au projet Patrimoine vert qui a induit ce coût supplémentaire.

*Page 6 – Objectif 13*
Un conseiller relève que cela fait pas mal d'années que, dans les partis de gauche, on a pour objectif de mettre à disposition 0,7% du budget de fonctionnement pour l'aide au développement, alors que l'on en est à 0,456% actuellement. Il demande s'il est vraiment utile d'examiner ce problème puisque, l'aide au développement, c'est du concret, et qu'il suffirait simplement d'augmenter le budget la concernant. Il constate qu'il n'y a pas un franc au projet de budget 2011 et s'interroge sur le montant de 750 000 francs.

M. Pichelin explique qu'il s'agit là d'un budget complémentaire et il rappelle que l'on a un problème de recension de l'existant, en particulier en ce qui concerne les projets décentralisés ou spécifiques. Il souligne que le premier scénario consistait en une application mécanique du 0,7%, qui induisait une somme de 450 000 francs par année dévolue à cet objectif. Il poursuit en indiquant que, si le Conseil municipal décide d'une somme plus importante, il l'inscrira. Il ajoute que ces sommes sont destinées à l'amélioration de l'administration, en lien avec la coopération, et pas directement à des projets définis.

Une commissaire constate que le département de la culture n'est touché que par les objectifs 5 et 12, et il remarque une augmentation dans les groupes 308, qui est due aux emplois de solidarité (EDS) et à une augmentation de 240 000 francs liée à un ajustement induit par les Engagements d'Aalborg (page 93). Elle ne voit pas en quoi la question du personnel intérimaire serait conforme avec les Engagements d'Aalborg. Elle ajoute qu'il en va de même d'une différence d'environ 100 000 francs pour les bibliothèques (page 88) et indique qu'elle a posé la question au fonctionnaire, qui a été incapable de la renseigner.

Mme Heurtault Malherbe propose d'essayer de trouver une explication d'ici à l'audition du département de la culture. Elle précise, toutefois, que la note concernant les bibliothèques ne fait pas référence au processus d'Aalborg.

Le président demande pourquoi il y aurait des dépenses supplémentaires pour remplacer des fonctionnaires (objectif 13).

M. Pichelin lui rétorque qu'il s'agit là de remplacements temporaires pour des personnes de la Délégation Ville solidaire qui partent régulièrement sur le terrain.

Mme Heurtault Malherbe ajoute qu'il s'agira aussi de remplacer des personnes qui seront envoyées en formation.

M. Pichelin ajoute que la présentation des objectifs dans le programme stratégique apporte parfois un éclairage sur telle ou telle dimension du budget. Il indique que le processus de formalisation de la mise en œuvre est lourd, mais bien détaillé.

Le président demande si les 13 objectifs retenus par la Ville couvrent bien tous les Engagements d'Aalborg, et si tous les départements sont impliqués.

M. Pichelin lui répond par l'affirmative et ajoute que, du côté de l'Etat, le Département des institutions participe au processus par le biais de sa correspondante Agenda 21.

Le président rappelle qu'il sera important d'avoir le coût global de ces engagements aux comptes.

M. Pichelin précise que l'on a prévu, sur la deuxième page de la fiche de suivi, de présenter la situation financière, dans laquelle toutes ces données seront explicitement indiquées.

## 12. Deuxième partie de l'audition du département des finances et du logement (séance du 28 septembre 2010)

*Fin de l'audition du 22 septembre 2010 de Mme Sandrine Salerno, maire, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Olivier-Georges Burri, directeur intérimaire du département, de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, de M. Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département, de Mme Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale, de Mme Nicole Regamey, directrice de la Direction des ressources humaines, de Mme Valentina Wenger, adjointe de direction au département, de Mme Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle, et de Mme Masha-Hélène Alimi, cheffe de la Centrale municipale d'achat et d'impression*

Le président remercie Mme Salerno pour les documents envoyés et les tableaux en plusieurs versions. Il aimerait avoir quelques explications à ce sujet de la part de Mme Heurtault Malherbe.

Mme Heurtault Malherbe explique qu'il s'agit de deux fichiers, l'un qui est relatif aux prévisions des mois de juin-juillet, et le second aux prévisions du mois d'août. Elle remarque que les premiers tableaux sont ceux dont on a tenu compte pour l'élaboration du projet de budget, et que les graphiques du mois d'août indiquent des prévisions révisées que l'on intégrera dans les derniers arbitrages du mois d'octobre. Elle signale que ces prévisions leur ont permis de confirmer la tendance à la baisse et le fait qu'il était raisonnable d'être prudent en ce qui concerne les revenus fiscaux des personnes morales.

Le président revient sur le tableau «Estimation de la part des communes genevoises» et remarque que la part des communes, en 2011, est de 27 millions alors qu'elle se montait à 36 millions en 2009. Il demande quelle est la raison d'une telle diminution.

M. Krebs lui explique qu'il s'agit de la compensation aux communes frontalières qui a été touchée par les dispositifs de la loi relative au transfert de charges. Il déclare que la participation de 33% à la charge des communes est passée à 25% en 2010, raison pour laquelle ce montant diminue. Il précise que l'on a budgété, pour 2011, un montant de 27,9 millions de francs, alors que le montant exact s'élève à 27,919 millions de francs, et il ajoute que l'ajustement sera fait dans le cadre des modifications budgétaires.

Le président en vient ensuite au tableau «Estimation de l'impôt pour les contribuables imposés» et demande s'il s'agit bien de la Ville de Genève et non du Canton.

M. Krebs le confirme.

Le président remarque que l'on observe une diminution par rapport à 2008 et une augmentation par rapport à 2010. Faut-il donc être optimiste pour l'année 2011?

M. Krebs répond qu'il ne le suit pas, dans le sens où une diminution a été enregistrée entre 2009 et 2008, et que cette baisse se poursuit.

Le président remarque que le montant pour 2011 est plus élevé qu'en 2010, et qu'il est donc raisonnable de voir les choses du bon côté.

M. Krebs acquiesce, mais explique que ce sont les prévisions de juin qui figurent dans le projet de budget 2011, et qu'il s'agit du détail par catégories de revenus. Il ajoute qu'il demandera de transmettre tous les éléments communiqués par le Canton à la commission.

Le président en prend bonne note. Il en vient ensuite à la fortune et remarque que, en août, les prévisions indiquent une diminution importante, de près de 10%. Il relève, par conséquent, que la situation est favorable en ce qui concerne les revenus et beaucoup moins pour l'impôt sur la fortune.

M. Krebs lui répond que la révision entre juin et août est légèrement à la hausse, mais que l'impact du bouclier fiscal entraîne une diminution de l'impôt sur la fortune.

Un conseiller trouve ce tableau très intéressant. Il évoque la colonne «effectifs» dans laquelle figure le nombre de contribuables, et remarque que la note 3 indique que les contribuables dont l'impôt est nul n'y sont pas représentés. Il aimerait savoir s'il est possible d'évaluer leur nombre.

M. Krebs relève qu'il s'agit du tiers des effectifs de ceux qui en paient, soit le quart de l'ensemble des contribuables. Il ajoute que ces ratios varient assez peu d'une année à l'autre.

Ledit conseiller aimerait avoir des chiffres plus précis si cela était possible.

M. Krebs lui répond que les seuls éléments plus précis se rapportent aux statistiques fiscales reçues du Canton, et qui remontent à 2006. Il précise que ce sont des chiffres qui sont communiqués indépendamment du processus budgétaire, à titre

confidentiel, mais il est persuadé que la commission des finances est à même de s'en tenir à une certaine confidentialité. Il fera donc connaître les prochains chiffres dès qu'il en aura connaissance.

**Comptabilité générale**

*Page 47*
*318*
Une commissaire remarque qu'il est question de déménagement et demande de quoi il s'agit.

Mme Salerno lui indique que, normalement, en 2011, la Comptabilité générale et le Contrôle de gestion devraient déménager à la rue Pierre-Fatio où se trouve actuellement la Taxe professionnelle. Elle précise qu'il y a une rubrique à cet égard, puisqu'il y aura un surcoût engendré par le déménagement.

La même commissaire demande si les équipements qui sont évoqués dans ce groupe pour un montant de 61 231 francs ne devraient pas faire partie des investissements.

M. Zagato lui explique qu'un devis a été demandé pour ce déménagement et qu'il se monte à 60 000 francs. Il explique qu'il est un peu élevé parce qu'il comprend également le transport des archives. Il rappelle nonobstant que les déménagements entrent dans les frais de fonctionnement.

**Taxe professionnelle**

*Page II-71*
Un conseiller signale que le deuxième alinéa indique « ...poursuit le recensement de catégories particulières de contribuables plus complexes à appréhender. Cette opération vise à améliorer la qualité et l'équité du traitement des dossiers». Il observe que le Service de la taxe professionnelle demande les mêmes éléments que l'Administration fiscale cantonale qui traite de l'impôt communal, de l'impôt cantonal, de l'impôt fédéral direct et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Il se demande, par voie de conséquence, s'il ne serait pas intelligent d'y ajouter la Taxe professionnelle, de sorte que l'Administration fiscale assujettisse elle-même les entreprises, ce qui serait plus équitable et empêcherait les petits poissons de passer à travers les mailles du filet. Il ne souhaite pas mettre des gens au chômage, mais il pense qu'il s'agit là d'un doublon manifeste.

Mme Salerno lui répond que, si l'Etat devait reprendre ce travail, il devrait engager des collaborateurs de la Ville de Genève, car ces personnes sont bien formées. Elle ajoute qu'il n'y a pas de doublon, puisque c'est le Service de la taxe professionnelle qui s'occupe de la Ville et qui remplit également ce travail pour une autre commune.

Mme Schubert remarque que c'est une discussion politique qui est d'actualité et que l'administration a pour tâche de fournir les informations pour que les politiques puissent se déterminer sur des faits tangibles. Elle rappelle, au surplus, que ce n'est

pas la Ville qui peut décider de cela mais l'Etat, et en particulier le Grand Conseil, qui débat en ce moment de cette question.

Un conseiller remarque que la taxe professionnelle représente 10% du revenu de la Ville de Genève, et il rappelle qu'une majorité politique cantonale propose de supprimer cette taxe, sans y apporter de compensation. Il se demande si le Conseil administratif a une idée de la manière dont on pourrait anticiper ce manque à gagner pour la Ville.

Mme Salerno lui rétorque que le Conseil administratif a été reçu par la Commission fiscale du Grand Conseil qui travaille sur un projet de loi (PL), dont le rapport a été rendu par Mme Künzler, ainsi que sur un second PL, plus récent, provenant du MCG. Elle ajoute que, à ce stade, la Ville et la majorité des autres communes sont contre la suppression de la taxe professionnelle (position officielle de l'Association des communes genevoises). Elle indique que travailler sur des propositions qui permettraient de fournir d'autres revenus est une tâche qui relève du parlement et de l'Administration cantonale. Elle précise que le Département cantonal des finances a fait des ébauches de propositions peu concrètes, qui ne compenseraient pas ou peu la perte de 120 millions de la Ville de Genève. Elle déclare que la Ville défend, quant à elle, le statu quo. Elle signale que la discussion avec l'Etat a été entamée, mais qu'il est compliqué de discuter avec un partenaire qui n'en est qu'aux prémisses d'ébauches de potentielles mesures, qui ne permettraient de toute façon pas de compenser les pertes. Elle déclare encore que la Ville n'est pas séduite par les propositions du Département cantonal des finances, dont la solution la plus crédible serait d'augmenter la fiscalité communale et le centime additionnel de 7 ou 8 centimes. Elle explique que cela reviendrait à ce que l'impôt, qui est payé à 62,2% par les banques et les sociétés financières, soit transféré vers les classes moyennes et les familles, une population que tous les partis prétendent défendre. Elle indique que la Commission fiscale se livre à toute une série d'auditions, et qu'il est prévu d'auditionner l'ensemble des communes. Elle déclare encore qu'il s'agit là d'une démarche particulière et approfondie, puisque, généralement, les commissions s'en tiennent à l'audition de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises.

Une conseillère s'interroge sur la nécessité de maintenir la Taxe professionnelle après le boni de la Ville de 160 millions. Elle comprend que l'on puisse être politiquement contre la suppression de cette taxe, sans pour autant justifier la position de la Ville qui devrait anticiper les choses au cas où la taxe serait supprimée. Elle a entendu qu'il y avait des négociations entre l'Union européenne et la Confédération qui pourraient aboutir, dans quelques années, à une éventuelle suppression de la taxe. Elle ne comprend dès lors pas pourquoi il n'y a pas, dans les objectifs du service, l'étude de tous ces paramètres

Mme Salerno répond que ce pourrait être un objectif de la Direction du département. Elle pense qu'il serait quelque peu particulier qu'une commune réfléchisse seule à des mesures de compensation, puisque ces dispositions devraient être adaptées à toutes les autres. Elle répète qu'il s'agira d'un vote cantonal sur une modification de loi cantonale. Elle indique également que les propositions du Canton ne pèsent pas lourd pour le moment, et elle doute que la population accepte une augmentation du centime additionnel de 7 à 8 centimes. Elle rappelle que la situation est

exceptionnelle, que dans les années passées les bonis n'étaient pas si extraordinaires et qu'il y a eu, parfois, des déficits de plusieurs dizaines de millions. Elle déclare que, si l'on veut aider les entreprises, il est possible de réfléchir à d'autres mesures. Elle pense, en l'occurrence, que recapitaliser la Fondetec aide davantage les créateurs d'entreprises, les petites entreprises et les PME. Elle ajoute que le projet du MCG vise à supprimer la Taxe professionnelle pour les entreprises qui ont de 0 à 12 collaborateurs, soit les petites entreprises. Elle signale cependant que ce type d'entreprises correspond aux holdings et elle se demande si c'est bien ce genre de sociétés qui doivent être les plus soutenues, ce d'autant plus que ce ne sont pas les plus créatrices d'emploi. Elle souligne que ce sont des contributrices à l'impôt, et elle ne voit pas pourquoi elles en seraient exonérées. Elle répète que les discussions avec le Canton en sont aux balbutiements. Elle évoque ensuite les menaces relevant de la négociation avec l'Union européenne et elle explique que la délégation du Conseil d'Etat lui a expliqué que Genève devait continuer à être compétitive, et qu'il fallait prendre les devants au vu des pressions de l'Union européenne sur la Suisse, notamment en avançant sur de futurs allégements fiscaux liés au plan de mesures annoncés par M. Merz il y a déjà trois ou quatre ans. Elle signale s'être renseignée auprès de l'Administration fédérale et des représentants genevois à Berne, et remarque que le projet d'allégements fiscaux annoncé n'arrivera pas avant la prochaine législature fédérale. Par ailleurs, personne n'est au courant, à Berne, des négociations qui auraient lieu avec l'Union européenne. Elle ajoute qu'il n'y a pas de mandat, pas de question et pas de postulat y relatif. Elle déclare que l'on ne peut pas venir dire cela dans une séance non retransmise, puisque ce n'est pas ce que dit la Confédération, et qu'il s'agit d'un jeu de poker menteur où chacun essaie d'aligner des noix sur un bâton.

Un conseiller déclare qu'il aime bien entendre que la Confédération souhaite supprimer la Taxe professionnelle. Il constate que la fiscalité directe appartient à l'Etat et aux communes, que la fiscalité indirecte revient à la Confédération, et que c'est ainsi depuis 1936. Il explique l'origine de l'impôt fédéral direct (IFD) et rappelle que, par une violation du droit, les Chambres prolongent une situation provisoire qui heurte tous les juristes. Il ajoute que cet impôt est injuste, puisque Genève est l'un des quatre contributeurs à la Caisse fédérale, alors que les 22 autres en sont des assistés. Il rappelle que le barème est fédéral et qu'il ne tient pas compte du coût de la vie à Genève, des loyers et des caisses maladie, qui sont particulièrement élevés. Il note qu'il y a une inégalité de traitement entre les Confédérés. Il n'entre pas dans le raisonnement du Conseil d'Etat, puisque c'est pour lui un cadeau fait aux grandes entreprises financières et aux sociétés de commerce de détail (Migros ou Coop). Il rappelle que certains élus oublient que, une fois que la taxation est faite, il y a un abattement de 170 francs qui entre en force, ce qui revient à dire que les petits commerces ne paient pas la taxe.

Mme Schubert répond que c'est exact et qu'environ 25% des contribuables genevois ne paient pas la taxe.

Un commissaire relève que l'on ne se mettra pas d'accord sur le fait de prélever ou non ces 100 millions. Il regrette que la ministre en charge du développement économique local ne soit pas sensible à certains des arguments évoqués. Il rappelle que le Conseil d'Etat n'a pas dit, en réalité, qu'il fallait supprimer cette taxe, mais tout simplement qu'elle était obsolète et qu'il convenait de la supprimer. Il ajoute que le

Conseil d'Etat a entrepris une véritable réflexion sur cette question. Il regrette que Mme Salerno ne soit pas sensible au fait que l'on taxe une entreprise simplement parce qu'elle existe. Il rappelle encore que, même les contribuables non taxés, doivent remplir des questionnaires à perte. Il regrette enfin que Mme Salerno ne fasse pas de véritable proposition, alors même que le Canton, lui, en a fait, autres que l'augmentation du centime additionnel, mais dont il ne peut pas parler ici.

Mme Salerno répond que ce qui paraît obsolète à certains est au contraire moderne pour d'autres, et qu'il est faux de dire que le Canton a fait de véritables propositions. Elle indique toutefois que M. Hiler a envisagé d'introduire une taxe sur les places de parking des entreprises et les économies d'énergie. Elle ajoute qu'elle fournira les documents remis par le Canton, parce qu'elle ne pense pas qu'ils soient confidentiels et qu'elle fait confiance à la commission des finances. Elle estime que l'on est dans une tendance de réduction de la fiscalité, par tous les moyens, peut-être pour satisfaire les groupes de pression qui soutiennent certains candidats. Elle rappelle que l'on a voté une baisse de l'impôt sur les personnes physiques, en 2009, qu'un train de mesures est à l'étude pour des baisses fiscales pour les personnes morales et que la Taxe professionnelle est dans le collimateur. Elle indique que la compétitivité est un leitmotiv et que, si Genève devenait une zone franche, elle serait encore plus attractive. Elle ajoute qu'elle a conscience du prix des prestations publiques et déclare qu'elle est contente de payer des impôts qui assurent un système de santé de qualité et une instruction publique qui lui a permis d'aller à l'Université. Elle veut garantir un système de prestations et maintient qu'il est normal de payer des impôts et d'en payer plus lorsque l'on gagne plus. Elle conclut en affirmant que, pour elle, la Taxe professionnelle n'est pas obsolète.

Un conseiller s'étonne de la position du Parti radical, qui avait déposé une motion que les Verts avaient soutenue, à condition qu'il y ait une compensation de la baisse de la taxation. Il rappelle enfin que les radicaux ont été incapables de proposer quoi que ce soit en huit mois, et que force est de constater que le problème posé est resté sans solution.

Un commissaire revient sur les 62,2% de grandes sociétés financières, et se réjouit qu'elles existent et soient domiciliées à Genève. Il estime que la suppression de la Taxe professionnelle donnerait aussi un signe à ces entreprises pour qu'elles restent en Ville de Genève. Il remercierait plutôt ces sociétés, parce que l'on a besoin d'elles et qu'elles ont le mérite d'exister. Il ajoute que les bonis sont en moyenne de 70 millions ces dernières années, et que, si l'on était dans la logique d'un budget base zéro, on pourrait fort bien se passer de la Taxe professionnelle. Il estime qu'il faut réfléchir différemment à la manière d'établir un budget, et que l'on pourrait, avec un peu de bonne volonté, arriver facilement à résoudre ce problème.

Une conseillère note que le préopinant oublie que, s'il n'y a plus de boni, il ne sera plus possible de diminuer la dette, l'un des dogmes de la droite, et que cette position est antinomique.

Un commissaire de l'Entente s'insurge en estimant que d'aucuns ici entendent faire croire que la droite veut démanteler l'Etat, alors que c'est absolument faux. Il lui propose de lire le projet de budget du Canton qui montre, à l'évidence, que les dépenses sociales du département de M. Longchamp ne cessent de croître, parce

que les besoins augmentent et qu'il assume ses responsabilités. Il estime que Mme Salerno caricature la droite qui, contrairement à ce que l'on pense, accepte de payer des impôts, pour autant que les prestations demandées soient justifiées.

Une conseillère demande quelle est la finalité des indications sur le personnel dans les tableaux de bord, et en quoi consiste le rachat des actes de défaut de biens.

Mme Schubert reconnaît qu'il est difficile de produire des tableaux statistiques sous forme de documents visuels explicites. Elle ajoute que le service a besoin de disposer d'un tableau de bord pour son personnel. Elle rappelle que les actes de défaut de biens avaient été confiés à des sociétés de recouvrement, qui n'ont malheureusement pas été à la hauteur, et que la procédure est restée pendante. Le problème a été repris et un indépendant genevois a alors été mandaté, mais voilà que, peu de temps après, il a fait faillite, ce qui explique que les actes de défaut de biens ont repris leur place dans son service. Elle a pensé les confier, par la suite, à la Comptabilité générale, mais cette intention n'a pas été suivie d'effet, en raison d'une nécessaire confidentialité. Elle souhaiterait néanmoins mettre en place, autant que faire se peut, au sein de son service, une procédure moins administrative et un peu plus proactive.

*Page 47*
*300*
Une commissaire pense que l'on pourrait revoir la somme fixée afin de l'ajuster à la réalité.

Mme Salerno prend note de la remarque.

M. Krebs ajoute que le montant 2009 n'est pas forcément représentatif, puisque cela dépend du nombre de dossiers soumis. Il considère qu'il faudrait procéder à une analyse plus fine.

*Page 48*
Une conseillère demande si l'on s'attend à une embellie en ce qui concerne l'évaluation des 113 millions de revenus en raison de la rétroactivité.

Mme Schubert répond qu'il y aura des montants rétroactifs. Elle explique que, concernant les dix plus gros contribuables, il manque les comptes de huit d'entre eux et qu'on leur a accordé des délais à fin octobre, novembre ou décembre, ce qui fait que l'on n'aura probablement pas ces résultats avant le vote du budget. Elle ajoute que la tendance est tout de même à la baisse et qu'elle remet régulièrement un état de la situation à la magistrate.

**Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)**

*Page II-76*
Un conseiller rappelle le rapport de la Cour des comptes qui a énoncé que la CMAI était largement surdotée par rapport à ses missions, alors même que le Conseil administratif souhaiterait l'étoffer davantage. Il demande, par conséquent, si la Ville entend s'asseoir encore une fois sur un rapport de la Cour des comptes.

Mme Salerno lui répond que l'on ne s'assoit pas sur les rapports de la Cour des comptes, mais que l'on dialogue avec elle. Elle estime que certaines recommandations relèvent davantage de la politique que de la comptabilité, comme cela a pu être le cas pour la Gérance immobilière municipale. Elle indique qu'elle a de meilleurs rapports avec l'actuel président que ceux qu'elle entretenait auparavant avec Mme Stalder. Elle rappelle que le rapport sur le processus de recrutement tenait compte de la position de la Direction des ressources humaines. Elle relève qu'il y a eu une divergence en ce qui concerne la gestion de la CMAI parce que – alors même que la Ville se trouvait dans un processus interne de réflexion – le postulat de base de la Cour des comptes consistait à fusionner la CMAI et la Centrale d'achat de l'Etat. Elle indique qu'il y a eu débat sur les méthodes de travail, qu'elle n'a pas voulu remettre certains documents demandés par la Cour des comptes sans que le Conseil administratif ne les ait validés et que la suite de l'audit de la CMAI ne s'est pas passée dans de bonnes conditions. Elle souligne encore qu'elle n'avait pas compris que la Cour des comptes souhaitait que la Ville prenne part aux conférences de presse, et que sa récente participation a amélioré leurs relations. Elle ajoute que le service a reçu des critiques pertinentes, et que les postes demandés devraient permettre de réfléchir aux critères d'adjudication sociaux et environnementaux, qui font partie des Engagements d'Aalborg, raison pour laquelle ils ont passé la rampe des arbitrages. Elle rappelle que, à son arrivée, ce service était malmené et que l'on envisageait purement et simplement de le fermer.

Mme Alimi déclare que, en 2007, on gérait 215 000 francs; en 2009, 15 millions de francs et, en 2010, 16 millions de francs. Elle ajoute que l'on arrivera vraisemblablement à 19 millions de francs en 2011. Elle rappelle que la CMAI avait hérité d'un personnel qui n'avait pas de vraie compétence dans les achats ou dans l'analyse pour monter des cahiers des charges et mettre en place des stratégies communes en Ville de Genève. Elle indique que la courbe de croissance est importante, mais rappelle qu'elle était seule en 2008, et qu'ils ne sont, actuellement, que deux. Elle souligne que son service ne procède pas uniquement à des appels d'offres pour les marchés publics, mais qu'il dispense également des contrôles de prestations et du conseil qui ne sont pas chiffrables. Elle ajoute que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 185 millions de francs, dont 120 millions en ce qui concerne les seuls appels d'offres. Elle indique que les 15 millions traités cette année représentent environ les 13% (38% AIMP). Les dépenses en investissement se montent, quant à elles, à 11 millions (16% en AIMP). Elle relève que le ratio d'AIMP de la Ville s'élève à 42% et qu'elle espère atteindre celui de 65% avec le processus d'Aalborg, en intégrant tous les critères de développement durable. Elle ajoute que cela permettra non seulement de respecter les marchés publics, mais aussi d'harmoniser les procédures et de penser la Ville de Genève comme une entité unique.

Mme Salerno ajoute qu'il y a eu un hiatus avec la Cour des comptes vis-à-vis de ce que gère effectivement la CMAI. Elle déclare que la décision du Conseil administratif prévoyait que les budgets liés aux achats figurent dans chaque service, afin que leurs responsables aient le contrôle de leurs dépenses. Elle indique que le budget dérisoire mis en exergue par la Cour des comptes n'était que celui du budget de fonctionnement de la CMAI, et non le budget proprement dit des achats.

Un conseiller trouve surprenant que la Cour des comptes soit revenue là-dessus en reprenant la même conclusion une année plus tard.

Mme Salerno lui rétorque que la Cour des comptes reprend continuellement ce thème et qu'on verra bien ce qu'elle dira dans son prochain rapport sur la CMAI.

Une commissaire relève que le travail de réflexion a déjà été fait à l'Etat, qui a édité, en collaboration avec le Canton de Vaud, un guide des achats responsables. Elle ajoute que, maintenant que ce classeur existe, elle ne comprend pas pourquoi il faudrait encore engager du personnel pour refaire le même travail.

Mme Alimi lui explique que l'on doit mettre en place de nouveaux critères chaque fois que l'on procède à un appel d'offres, et que chaque prestation est spécifique. Elle cite notamment l'exemple de l'appel d'offres relatif au nettoyage des W.-C. publics. Elle déclare que ce guide est, en effet, excellent et qu'il livre des pistes, mais que l'on doit aller ensuite plus loin dans l'analyse pour définir chaque fois des critères de pondération.

Ladite commissaire renchérit néanmoins en énonçant que, pour elle, ce travail d'analyse a été fait.

Mme Alimi lui propose de lui présenter des appels d'offres et de lui expliquer comment on introduit ces pondérations.

Un conseiller s'étonne que l'on maintienne l'objectif des contrats de nettoyage de la Gérance immobilière municipale et des bâtiments administratifs, alors que l'externalisation est considérée par la gauche comme une mise en danger du service public. Il aimerait connaître le détail de tout ce qui est délégué à l'extérieur, par département, et le montant de l'ensemble de ces contrats.

Mme Salerno indique qu'elle lui fournira une réponse écrite. Elle rappelle que le but du Conseil administratif, pour la Gérance immobilière municipale, est d'internaliser au maximum les tâches et de diminuer la part des réguliers, mais que l'on fait appel à des entreprises dans certains cas très particuliers.

Mme Bietenhader explique que, à la Gérance immobilière municipale, on essaie d'aller dans le sens de la volonté du Conseil municipal en plaçant des concierges qui assurent un lien avec les locataires, et en évitant les entreprises qui font les nettoyages de manière purement factuelle. Elle indique que l'on aura atteint cet objectif l'an prochain, et que la Gérance immobilière municipale ne distribuera plus de mandats à l'extérieur, sauf pour les périodes de vacances, les remplacements ou certains cas particuliers. Elle ajoute encore qu'il ne faut pas oublier la problématique du nettoyage de certains parkings, qui ne peuvent manifestement pas être confiés à une personne seule, et qui feront, eux, l'objet d'AIMP.

Mme Salerno ajoute que le patrimoine administratif est actuellement nettoyé par des entreprises privées et que, à trois reprises, le Conseil administratif a discuté d'une internalisation. Elle relève qu'il faut en fixer les modalités et que l'on travaille sur cette demande, également formulée par une partie du Conseil municipal.

Une commissaire pense qu'il faudrait renforcer la mission de la CMAI qui procède à des achats dans les groupes 310, avant de les imputer dans les groupes 392. Elle note que les 310, dans les départements, prennent continuellement l'ascenseur, alors même que la CMAI augmente également ses imputations dans ces groupes. Elle se demande aussi si la CMAI fonctionne. Elle estime que, en faisant moitié d'un côté moitié de l'autre, on ne s'y retrouve jamais. Elle regrette nonobstant que malgré cette ligne politique on continue, dans les départements et les services, de fonctionner en ignorant la CMAI. Elle estime, d'autre part, que ces postes supplémentaires permettront des économies d'échelle. Pour conclure, elle félicite la CMAI pour les économies réalisées sur les contrats d'assurance.

Mme Salerno répond que l'on essayera de faire une évaluation des impressions en fin de législature.

**Gérance immobilière municipale (GIM)**

*Page II-82*
Un conseiller rappelle que le règlement de la GIM est sous toit depuis la veille, et remarque que la moitié seulement des locataires l'ont signé. Il demande si la GIM dispose des moyens nécessaires pour faire en sorte que ce règlement soit signé par tous les locataires dans les meilleurs délais.

Mme Bietenhader lui rétorque qu'il y a beaucoup à faire à la GIM et que tout cela demande un peu de temps. Elle indique qu'il y a 10 000 locataires à la GIM, et que la première étape a porté sur les locataires qui sont au bénéfice d'une aide personnalisée (2500 personnes). Elle ajoute que la suite portera sur l'évaluation de la situation de ces personnes, et donc la détermination de leur loyer sur la base du nouveau règlement (1400 dossiers traités sur 2500). Elle précise que, avant d'entamer la seconde étape, il convient de terminer la première. Elle relève que la gérance courante a été assez largement malmenée ces dernières années, et qu'il y a un travail important à mener en vue d'adapter les outils de travail des employés. Elle constate que le nombre actuel de collaborateurs ne suffit pas.

Ce même conseiller lui demande quel est le nombre de postes nécessaires pour pouvoir travailler dans des conditions normales.

Mme Bietenhader lui répond qu'il n'est pas possible de dire que, avec X postes, la mise en place du règlement sera effective à telle date, car toute personne a la possibilité de refuser le nouveau règlement en recourant à une procédure judiciaire, dont l'issue reste réservée. Elle ajoute qu'il est nécessaire, à cet égard, d'étoffer le Service juridique et la gérance, et que quatre personnes permettraient de mieux faire le travail.

Un commissaire s'étonne que la magistrate n'ait pas mieux doté son service, car il sait que le Conseil administratif n'est pas avare en postes. Il aimerait connaître le coût exact de l'introduction du nouveau règlement, charges et revenus compris. Il rappelle, certes, que toutes les baisses de loyer ont été acceptées, mais il remarque que beaucoup de hausses ont, en revanche, été contestées.

Mme Salerno conteste ces affirmations et relève qu'elle n'a enregistré que six contestations à ce jour.

Ce même commissaire aimerait recevoir, pour information, un bilan financier complet de l'opération.

Mme Salerno lui rétorque que cela n'est pas possible à ce stade, et rappelle que les débats du Conseil municipal ont fait perdre six mois à la mise en application dudit règlement.

Cet élu renvoie la magistrate à sa majorité.

Mme Salerno lui précise que toutes choses sont relatives et considère que la demande de ce commissaire est néanmoins légitime. Elle relève qu'elle peut lui fournir un bilan transitoire et qu'il sera temps, plus tard, de procéder à une évaluation définitive de la réforme quand elle aura abouti.

Il lui demande aussi une projection financière, à fin 2011, en fonction de l'objectif formulé.

Mme Salerno rappelle à la commission que les débats sur le RDU ont bloqué les choses, et que cela aura un impact en matière d'objectifs. Elle précise que, aujourd'hui, on ne connaît pas la situation de 53% des locataires, et se réjouit, *dura lex sed lex*, de découvrir la situation de leurs revenus et de leur fortune.

*Page 51*
*423*
Une conseillère souhaiterait connaître pourquoi certains loyers de parking sont soumis à la TVA et pas d'autres.

M. Krebs lui répond que cela provient du fait que, si la place est louée avec un logement, il n'y a pas de TVA mais que, dans le cas contraire, elle y est soumise .

Un commissaire lui demande s'il est prévu de mettre fin aux frais de surveillance privée en 2011.

Mme Salerno lui indique qu'il n'y a pas de raison que le travail soit fait par une police privée, alors qu'il existe une police municipale. Elle rappelle que ladite police ne travaille pas la nuit et peine à aller surveiller certains périmètres. Elle considère qu'il faut travailler avec M. Maudet pour que des forces soient affectées à l'îlotage, à la prévention, voire à la sanction dans des secteurs où les polices privées œuvrent par défaut pour le moment. Elle ajoute qu'elle n'a pas eu, à ce jour, les ressources pour subroger le travail des polices privées. Elle précise que sa volonté reste intacte, mais considère nonobstant que, pour certains endroits, dont les parkings, des rondes de polices privées peuvent avoir lieu.

Mme Bietenhader ajoute qu'elle partageait les réserves de la magistrate en ce qui concerne les sociétés de surveillance, mais constate qu'il est très rassurant de garantir des rondes, et qu'il n'est pas suffisant de ne disposer que de concierges. On lui a signalé que des gardes faisaient partir les jeunes en les menaçant avec des

chiens quand ils discutaient sur un banc et, de ce fait, elle considère que ces sociétés outrepassent leurs droits.

Ledit commissaire déclare qu'il n'est pas sectaire et qu'il peut entendre ces arguments sur les parkings, mais plus difficilement sur le domaine privé assimilé au domaine public. Il demande ce qui pourrait faire évoluer cette situation.

Mme Salerno lui indique que la police municipale dispose des compétences légales qui lui permettent d'intervenir dans ces parkings. Elle ajoute qu'il faudra néanmoins poser cette question à M. Maudet, puisqu'il s'agit de son département. Elle relève que les agents de la police municipale (APM) ne travaillent pas de minuit à 6 h du matin, mais elle juge que cette situation peut être revue à terme. Elle rappelle que le Conseil administratif a validé une augmentation de postes, car la Ville doit assurer la présence d'agents uniformés dans les rues. Elle ajoute que son département estime nécessaire que des APM assurent des rondes de surveillance dans ces parkings, et elle en reparlera à ses collègues.

Le commissaire aimerait connaître la liste des lieux qui sont surveillés par une police privée.

Mme Bietenhader lui répond qu'elle la lui fournira. Elle précise qu'elle exprime là le besoin d'une surveillance et qu'elle ne défend pas ici les polices privées. Preuve en est la décision de retirer 400 000 francs pour ces entreprises dans les correctifs budgétaires.

Un conseiller s'étonne qu'on ne parle pas du Canton, qui ne remplit pas son rôle en tant que partenaire, alors que la campagne électorale s'était largement fondée sur la sécurité. Il ajoute que Mme Isabel Rochat promet beaucoup, fait un peu, mais que la sécurité dans les rues doit être assurée en priorité par la police cantonale.

Le président rappelle que la Ville possède deux établissements médico-sociaux (EMS) et que des travaux doivent être entrepris à Fort-Barreau. Il indique que les trois départements concernés ont répondu en considérant qu'il fallait trouver des solutions, sans que la Ville assume son rôle de propriétaire, position qui paraît pour le moins antinomique. Il demande ce qu'il en est, par conséquent, de la politique générale de la Ville en ce qui concerne les EMS en tant que patrimoine financier.

Mme Salerno lui indique que le pilotage de ce dossier se trouve au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et qu'il faudra donc s'en enquérir auprès de M. Tornare.

M. Krebs ajoute que les loyers qui ne sont pas payés par les EMS sont comptabilisés comme des gratuités (page 160).

Le président estime que le Conseil administratif doit apporter une réponse explicite à cette question.

Un conseiller ajoute qu'il faut dire les choses jusqu'au bout, et il rappelle que les deux EMS cités ne payaient pas de loyer et que cela ne figurait même pas comme une prestation en nature. Il estime que ces fondations auraient dû créer des

provisions pour des travaux, alors qu'elles ont proposé des prix de pension très bas, voulant par là donner des leçons à tout le monde.

Il déclare encore que l'opération Figaro a surchargé ponctuellement Champ-Dollon d'une soixantaine de détenus. Il ajoute que, selon la plice cantonale, la sécurité est défaillante entre minuit et 6 h du matin, parce que la police ne dispose pas assez d'effectifs à ce moment-là. Il souligne également qu'il faudrait également que les «culs de plomb» se mettent à la marche et cessent de parader en voiture.

Un commissaire constate que l'on assiste à un report de charges, et que la sécurité du citoyen est un devoir de l'Etat qui n'est pas à même d'assumer ses responsabilités en raison des baisses d'impôt successives qui le privent des moyens d'engager des forces nécessaires. Il ajoute que les communes doivent donc mettre en place une police municipale qu'il faut former et qui n'aura, de toute façon, pas les prérogatives de la police cantonale. Il dénonce cet état de fait qu'il trouve scandaleux.

Un conseiller lui rétorque qu'on ne peut pas lui laisser dire cela, puisque le budget de la police ne cesse d'augmenter et que le problème est lié au recrutement.

**Direction des ressources humaines (DRH)**

*Page II-88*
Un conseiller demande si des règles concernant la formation et la sécurité doivent être édictées par le Conseil administratif, notamment en ce qui concerne la protection de la personnalité, et il aimerait savoir où en sont les choses aujourd'hui. Il se souvient qu'une procédure devait être mise en place.

Mme Regamey lui rappelle que le nouveau statut doit entrer en vigueur le 1er janvier 2011. Elle explique qu'il y a, pour le moment, deux actions qui vont bientôt commencer: la formation des cadres et l'information des collaborateurs, et que ces procédures seront prêtes en début d'année. Elle relève qu'il y en a d'autres sous toit qui doivent encore faire l'objet d'allers-retours entre les représentants du personnel, les cadres et les organisations syndicales. Elle espère, par voie de conséquence, que, dans le courant du premier semestre, tous ces documents seront disponibles.

Une commissaire s'étonne que, dans les objectifs, il n'y ait pas l'application du statut et la révision des indemnités, qui représentaient la seconde partie du projet. Elle pense qu'une petite phrase à cet égard aurait été nécessaire afin d'indiquer que ce travail sera entrepris en 2011. Elle rappelle, ensuite, que, lors de l'examen des comptes 2009, il a été observé que certains postes étaient inoccupés, ce qui a soulevé des questions au sein de la commission. Elle souligne que les cinq magistrats ont alors donné des réponses différentes. Elle remarque, à cet égard, que d'aucuns ont indiqué que la gestion des dossiers de candidature, dans le cadre de la DRH, avait été à l'origine de ces retards. Elle se demande donc, en l'occurrence, si ce service est suffisamment doté en personnel et s'il lui sera possible de tenir le cap et remplir ses missions.

Mme Regamey lui répond que la phrase en question figure dans le projet de budget 2010. Elle ajoute que, en principe, le nouveau statut doit être applicable au premier janvier 2011. Elle évoque ensuite les indemnités et déclare que, dans les dispositions transitoires, à la fin du statut, il est dit que le Conseil administratif s'engage, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur du statut, à entrer en négociation sur le règlement des indemnités. Elle indique que le règlement de l'aménagement du temps de travail est actuellement discuté avec les partenaires sociaux, et que rien n'a encore été entrepris pour celui qui concerne les indemnités. Elle précise que la négociation aura lieu entre le Conseil administratif et le personnel. Elle poursuit en reprenant la demande du président relative aux nouveaux postes qui n'avaient pas été repourvus. Elle ajoute ne pas croire qu'il soit possible d'attribuer des retards d'attribution de postes à la DRH. Elle rappelle qu'une nomination ne nécessite que quinze jours. Elle transmettra un document aux chefs de service afin que ces derniers expliquent pourquoi les postes n'ont pas été attribués, et elle estime qu'il sera alors possible de voir ce qu'il en est vraiment. Elle ajoute qu'elle se penchera sur les dossiers posant des problèmes, afin de déterminer où et si les ressources humaines ont fauté. Cela dit, elle ne croit pas que la DRH soit responsable du fait que 160 postes soient restés vacants.

Un commissaire déclare avoir tout entendu et son contraire à l'égard des ressources humaines. Il demande combien de temps s'écoule entre le moment où un poste se libère et celui ou il est repourvu.

Mme Bietenhader intervient et déclare qu'il ne faut pas mélanger le travail du chef de service, qui doit mener sa propre campagne de recrutement, les auditions, les choix opérés, et la partie administrative qui relève de la DRH, à partir du moment ou un-e candidat-e est retenu-e. Elle ajoute que cette procédure prend généralement de quinze jours à trois semaines.

Le président indique que la commission a parfaitement compris les explications de Mme Bietenhader, mais il remarque que celle-ci s'est trouvée devant des chiffres qui l'ont laissée perplexe. Il relève que les services ne sont pas en cause, mais indique que la commission part de l'idée que les montants imputés à ces postes pourraient être moins élevés.

Mme Alimi déclare chercher à recruter un acheteur depuis huit mois, mais qu'elle ne trouve pas la personne idoine. Elle précise qu'il y a donc un poste vacant, alors qu'elle en a besoin, mais elle ajoute qu'elle ne trouve pas de bon candidat.

Mme Regamey s'engage à reprendre la question en commission, et en profitera pour y développer tous les cas de figure qui peuvent se présenter.

Un conseiller signale qu'il y a une rumeur qui dit que le poste d'une personne qui quitte l'administration n'est pas repourvu avant un certain délai.

Mme Regamey lui répond par la négative.

Mme Salerno signale avoir déjà traité de cette question et redit que le Conseil administratif n'a jamais donné l'ordre à la DRH de bloquer un poste pour faire des économies.

Mme Regamey précise qu'il faut, au contraire, engager plus tôt afin d'assurer un bon transfert d'informations entre la personne retenue et celle qui doit quitter son poste.

Mme Heurtault Malherbe signale qu'il y a une ligne de réduction des postes vacants qui est prise en compte dans le projet de budget.

Une commissaire demande quelle est la différence entre le personnel régulier et le personnel temporaire.

Mme Regamey lui explique que le personnel régulier, engagé pour une durée indéterminée, ne travaille que pendant quelques heures par jour et reçoit un salaire annuel dont le montant n'excède pas 25 520 francs, ce qui n'est pas le cas du personnel temporaire, dont l'engagement ne court que sur douze mois au maximum, mais qui travaille, lui, à temps plein.

*Page 5*
Une conseillère signale que, au groupe 301, la rubrique «Traitement divers du personnel – mobilité» apparaît avec un montant de 950 000 francs et elle se demande pourquoi avoir placé cette somme dans cette ligne.

Mme Regamey lui indique qu'il s'agit du budget «mobilité», c'est-à-dire de réadaptation.

M. Krebs ajoute que, en page 48, on trouve cette somme qui figure dans la cellule dite «mobilité», intégrée à la DRH. Il précise que le montant qui y figure est le même.

*Page 55*
Un conseiller demande pourquoi on observe 9 millions en moins sur la cellule 1300000 (groupe 301).

M. Krebs lui répond que ce montant comprend le gel des postes vacants, comme détaillé en page 48, et que ce sont, en fait, moins 13 millions transformés par les charges en moins 9 millions.

Un commissaire signale que le rapport de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) lui est parvenu et qu'une question concerne les logiciels libres Open Office. Il précise que la DSIC met à disposition une suite pour Open Office et il se demande quel sera le choix entre cette option et Microsoft.

Mme Salerno déclare que cette information n'est pas encore parvenue à la direction du département. Elle aimerait avoir un avis compétence métier avant de faire un choix, mais elle indique que, sur le principe, elle serait plutôt en faveur d'un logiciel libre.

*Page 146*
Une conseillère aimerait connaître, concernant l'Agenda 21, le rôle de l'Association d'intégration professionnelle des femmes migrantes, ainsi que la mission de l'Association espace temporaire.

Mme Salerno se renseignera. Elle remarque qu'Espace temporaire est, sans doute, la petite surface à l'arrêt de bus à Plainpalais, qui devait être affectée à un établissement public, ce qui semblait ridicule au vu du nombre de boutiques ou de cafés dans cette zone. Elle ajoute que la décision a été prise de lui octroyer une arcade, où elle sera à même d'exposer sa production artistique.

*Page 147*
Une commissaire souhaite savoir pourquoi le festival du film de M. Corenday ne figure pas dans le département de la culture. Elle ajoute avoir la même question à l'égard de la Société astronomique de Genève. Elle demande également pourquoi T-Interaction figure dans le département des finances et du logement et non dans le social.

Mme Salerno pense qu'il s'agit là de gratuités pour des locaux.

Mme Bietenhader acquiesce et rappelle qu'on est en train de passer d'un modèle à un autre. Elle souligne que la Ville n'accepte plus que ce soit la Gérance immobilière municipale qui prenne en charge la gratuité de locaux, et que des conventions de mise à disposition, avec une gratuité, sont maintenant conclues au fur et à mesure, pour autant que le bénéficiaire ait obtenu une subvention de la part du département concerné. Elle précise qu'il est question, ici, de restes et que ces points n'apparaîtront plus l'année prochaine.

*Page 183*
Un conseiller se déclare surpris de ne pas retrouver les postes qui sont transférés d'un service à l'autre et d'un département à un autre.

Mme Heurtault Malherbe signale que c'est un oubli et que le document a été préparé après la publication du document. Elle distribue alors le tableau en question.

Mme Salerno intervient et souligne que ces tableaux, qui pouvaient sembler auparavant abscons, sont maintenant compréhensibles.

Une commissaire aimerait recevoir l'organigramme du département.

Mme Salerno en prend bonne note, mais relève que cet organigramme n'a pas changé.

## 13. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2011 du département de la culture.

**Rapport de M. Georges Breguet.**

*Audition du département de la culture incluant l'audition par la commission des finances, le 29 septembre 2010, ainsi que toutes les annexes y relatives.*

**Présidence:** Mme Marie-Pierre Theubet (commission des arts et de la culture)
M. Robert Pattaroni (commission des finances)

Le rapporteur remercie Mme Consuelo Frauenfelder, procès-verbaliste de la commission des arts et de la culture (16 septembre 2010, 23 septembre 2010, 21 octobre 2010 et 8 novembre 2010), et Mme Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste de la commission des finances (29 septembre 2010 et 8 novembre 2010) pour leurs notes de séances.

### Préambule

Le budget 2011 du département de la culture est important, plus de 237 millions de francs de dépenses, moins environ 16 millions de francs d'entrées diverses, soit une future dépense pour la collectivité d'environ 220 millions, cela sur un budget global de plus de 1 milliard. A titre de comparaison, il a été dit à la commission que la ville de New York a un budget de la culture de 120 millions de dollars sur un budget total de 20 milliards. Même si comparaison n'est pas raison, on peut affirmer, sans un grand risque d'erreur, que la Ville de Genève est, par rapport à sa population, une des collectivités qui dépensent le plus d'argent au monde pour ses activités culturelles. L'importance des sommes engagées rend le travail de la commission des arts et de la culture (CARTS) et celle de la commission des finances (CF) indispensable pour une bonne gestion des deniers publics dans le domaine des arts et de la culture. Un domaine indispensable pour donner une âme à notre cité, mais qui peut aussi être sujet à des points de vue très divers pour des raisons politiques, sociales, culturelles ou esthétiques. C'est pourquoi une très bonne organisation du travail des commissions est indispensable. Malheureusement, ce travail a parfois été perturbé par des délais très courts et par le manque de disponibilité des différentes personnes auditionnées. Toutefois, il faut souligner le sérieux du travail des commissions, l'ouverture du magistrat et la grande compétence des fonctionnaires auditionnés, qui ont fourni des réponses diligentes à nos très nombreuses questions. Qu'ils soient ici remerciés.

### Structure du rapport

Il est assez difficile pour un politicien de milice, à moins d'être un professionnel de la comptabilité, de maîtriser facilement l'analyse de l'ensemble du budget d'un département dans sa présentation actuelle, et encore plus difficile de se retrouver dans les notes de séances des commissions (CARTS et CF) qui passent d'un sujet à l'autre, puis y reviennent plus tard ou dans la séance suivante. C'est pourquoi, afin

de faciliter la lisibilité de ce rapport, il ne sera pas présenté d'un point de vue purement chronologique de notre travail, séance après séance, mais, point par point, selon les différents objets du budget 2011 du département de la culture. Par contre, à l'intérieur du traitement des objets, l'ordre chronologique sera respecté et la date indiquée.

I. Organisation du travail des commissions
II. Polémique à propos de la présence de M. Drahusak lors des séances
III. Analyse du document «Augmentations validées par le Conseil administratif»
IV. Analyse du projet de budget 2011 (sauf les objets déjà abordés au point III)
V. Prises de positions et amendements sur le projet de budget 2011 du département de la culture.

## I. Organisation du travail

**Séance du 16 septembre 2010**
*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et ses collaborateurs-trices: Mmes Martine Koelliker, codirectrice du département, Virginie Keller, cheffe du Service culturel, MM. Boris Drahusak, codirecteur du département, Gianni Dose, adjoint scientifique, et Nicolas Cominoli, conseiller scientifique*

La présidente mentionne que les questions politiques seront abordées lors de cette séance avec le magistrat, et le ligne par ligne jeudi suivant, avec ses collaborateurs. Un commissaire trouve regrettable qu'une seule séance ait lieu en présence du magistrat pour un budget aussi important. Le magistrat réplique qu'il n'a aucun problème à venir lors d'une deuxième séance, mais il devra assister, le jeudi suivant, au vernissage de l'exposition Corot, et il juge que, étant donné le don des donateurs (2 millions de francs chacun), il serait impoli de ne pas être présent. Il serait par ailleurs disposé à venir un autre jour, mais il lui a été répondu que c'était impossible.

**Séance du 23 septembre 2010**
*Audition des collaborateurs-trices du département de la culture (en l'absence annoncée de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture): Mmes Martine Koelliker, codirectrice du département, Virginie Keller, cheffe du Service culturel, MM. Boris Drahusak, codirecteur du département, Gianni Dose, adjoint scientifique, et Nicolas Cominoli, conseiller scientifique*

Amendements et votes (reportés).

**Séance du 29 septembre 2010 de la commission des finances en présence de la présidente de la commission des arts et de la culture et du rapporteur de la commission**

Le président signale qu'il a demandé le même document que celui livré lors de l'étude du projet de budget 2010, l'annexe 5, à M. Drahusak et le tableau des apprentis, stagiaires, etc., à la Direction des ressources humaines.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi il n'y a pas de rapport écrit, pourquoi la commission des arts et de la culture n'a pas voté le budget et pourquoi les dates proposées par la commission des finances ne fonctionnent pas. Le rapporteur indique que le magistrat n'est venu qu'à la première séance et qu'il n'a pas assisté à la seconde. Il déclare qu'il a pratiquement fini le rapport sur la première séance, mais qu'il a été incapable de rendre son rapport complet, puisque le procès-verbal de la seconde séance ne lui est parvenu que le matin même. Il rappelle que tous les documents annexes ont aussi été distribués à la commission des finances et que, étant donné qu'une séance commune à propos du Grand Théâtre doit encore avoir lieu, il n'y a pas eu de vote. Cette même commissaire relève qu'il y a un véritable problème avec le calendrier des dates fixées pour les auditions dans les commissions spécialisées et à la commission des finances. Elle rappelle que c'était la même chose l'an dernier quand elle était présidente de la commission des arts et de la culture. Elle souhaite que, dorénavant, l'organisation des séances permette de mener un travail de fond dans les commissions spécialisées.

Le président de la commission des finances indique qu'il a déjà prévu de faire une évaluation après l'étude du budget afin d'améliorer certains points. Une autre commissaire remarque qu'il n'y a pas de rapport écrit et estime qu'il est limite de ne pas avoir un procès-verbal, des remarques, des chiffres et de devoir se contenter de préavis non approuvés par la commission des arts et de la culture. Une troisième commissaire répète que les comptes et le budget sont des événements extrêmement importants dans toute collectivité publique. Elle déclare que le Conseil municipal n'est pas au service du Conseil administratif, mais que c'est l'inverse. Elle remarque que cela fait trois ans que l'on est soumis à l'agenda des magistrats, alors qu'ils savent mieux que quiconque que le Conseil municipal a le budget et les comptes à traiter et qu'ils devraient, dans le laps de temps donné, s'organiser pour être disponibles. Elle est révoltée que les commissions soient pressées par les délais et travaillent dans de mauvaises conditions, tout ça parce que les conseillers administratifs ont autre chose à faire que de s'occuper du budget et des comptes.

La présidente de la commission des arts et de la culture indique que la commission regrette d'avoir dû travailler dans l'urgence et uniquement sur deux semaines et deux séances et qu'il n'y ait pas eu assez de temps pour réfléchir et discuter. Le rapporteur explique que la commission des arts et de la culture a vraiment examiné dans le détail toutes les questions culturelles et artistiques, et qu'elle a reçu des réponses très complètes du département. Il propose à la commission des finances de se concentrer sur la partie financière. Il ajoute qu'il se permettra d'intervenir si jamais il a des éléments de réponses à certaines questions posées lors de cette séance.

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et de ses collaborateurs-trices: Mmes Martine Koelliker, codirectrice du département, Virginie Keller, cheffe du Service culturel, MM. Boris Drahusak, codirecteur du département, Gianni Dose, adjoint scientifique, et Nicolas Cominoli, conseiller scientifique. Assiste également à l'audition Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière*

Amendements et votes (reportés).

**Séance du 21 octobre 2010**
*Audition de MM. Alain Rütsche, directeur général de l'Association des communes genevoises, et Jean-Marc Mermoud, président*

**Séance commune du 8 novembre 2010 de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances à propos du Grand Théâtre de Genève**
*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, Mme Martine Koelliker, codirectrice du département, Mme Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Guy-Olivier Segond, vice-président de la Fondation du Grand Théâtre, M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre, et Mme Silvia Bono, secrétaire générale du Grand Théâtre*

**Séance du 8 novembre 2010**

Amendements et votes.

Il se peut que la séance du 11 novembre 2010 soit reportée à la suite de la séance du 8 novembre 2010 afin que les votes de la commission des arts et de la culture puïssent être pris en compte pour les votes de la commission des finances lors de sa séance du 10 novembre 2011.

## II. Polémique à propos de la présence de M. Boris Drahusak lors des séances

Résumé: Au cours des différentes séances, plusieurs commissaires de l'Entente ont essayé d'empêcher M. Drahusak, codirecteur du département de la culture, de participer aux auditions, sous prétexte qu'il est candidat des Verts au Conseil administratif. Le magistrat, quant à lui, souhaitait sa présence pour pouvoir répondre aux questions techniques. Ces tentatives ont toutes été repoussées par l'Alternative lors de divers votes. Notons l'attitude légaliste de l'Union démocratique du centre pour qui M. Drahusak n'est pas encore un candidat officiel à cette élection.

*16 septembre 2010 (CARTS)*

Un commissaire souhaiterait que M. Drahusak se retire du débat, puisqu'il est candidat à la magistrature. Le magistrat répond que M. Drahusak est encore l'employé du Conseil administratif et que, à titre d'employeur, ce dernier souhaite sa présence pour répondre aux questions techniques, puisqu'il est le spécialiste du budget; les fonctionnaires ne parlant d'ordinaire pas politique. Un autre commissaire pense que le débat de fond n'ayant pas lieu ce soir, il ne voit pas d'inconvénient à la présence de M. Drahusak, et il juge cette proposition inutile. Le premier commissaire souhaite que la commission vote à ce sujet. Un troisième commissaire se refuse à voter une proposition qui n'a pas lieu d'être, car M. Drahusak a seulement été désigné par son parti, mais il ne sera candidat officiellement que lorsque la liste de son parti aura été déposée auprès du Service des votations. Il juge que c'est là prendre la commission en otage et il rend attentif au ridicule de la situation. Une

commissaire précise que, lorsqu'un membre de la commission demande de voter, il faut procéder au vote.

La présidente soumet au vote la proposition de voter ou non. La proposition de voter est refusée par 8 non contre 2 oui.

*23 septembre 2010 (CARTS)*

Une commissaire s'interroge à nouveau sur la présence de M. Drahusak en relevant que, dans d'autres départements, les directeurs candidats à l'élection au Conseil administratif ont démissionné et que le département de la culture a deux codirecteurs. Alors, si l'un part, l'autre reste. La présidente répond que le magistrat a précisé sa position et que ce sujet a été abordé lors de la séance précédente.

*29 septembre 2010 (CF)*

Un commissaire déclare que le groupe radical, comme probablement l'Entente, est surpris que M. Drahusak vienne à cette séance avec sa double casquette de fonctionnaire et de candidat au Conseil administratif pour présenter le budget de son département. Il ajoute que cela les dérange, parce qu'il y a une confusion des genres et qu'il n'est pas admissible pour eux qu'il puisse entrer dans cette salle. Il demande donc que M. Drahusak n'entre pas dans la salle lors de cette séance. Une commissaire demande quand M. Drahusak sera nommé conseiller au sein du département de la culture. Le premier commissaire répond que ce sera à partir du 1er novembre. Il ajoute que ce n'est pas la question et que le problème est qu'il se présente à cette séance avec une double casquette. Le rapporteur explique que la commission des arts et de la culture a soulevé la même problématique lors de la première séance consacrée à l'étude du budget du département de la culture, mais que même le fait de procéder à un vote a été refusé (8 contre et 2 pour). Il ajoute que la commission des arts et de la culture n'est même pas entrée en matière lors de la seconde séance.

Une autre commissaire partage entièrement les remarques et la demande du premier commissaire. Elle fait observer que, pour l'étude du budget, le numéro un du département des finances et du logement n'est pas là et que Mme Salerno a dit pouvoir l'assumer; que le numéro un du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a donné sa démission et que M. Tornare assure que l'on pourra travailler en toute sérénité. Elle demande expressément, pour le département de la culture, le seul qui soit codirigé, que l'un des deux codirecteurs se retire et que l'on travaille avec Mme Koelliker, qui est compétente.

Un second commissaire relève que cela fait cinq fois que l'on relance ce débat dans les commissions, sans aboutir. Il estime que le processus a débuté ainsi et qu'il se terminera ainsi. Le premier commissaire considère qu'il n'y a pas eu de débat à la commission des arts et de la culture et que le refus de voter sur cet objet est inadmissible, d'autant plus que la présidente de cette commission est du même parti que la personne concernée. Un troisième commissaire rappelle qu'il y a eu un

nouveau développement, par le biais d'un communiqué de presse de ce jour du Conseil administratif, et il estime qu'il faut en tenir compte dans le vote de ce soir.

Un quatrième commissaire se déclare fatigué de ces attitudes. Il rappelle que le peuple genevois s'est prononcé pour la levée des incompatibilités, à laquelle il était lui-même opposé. Il déclare que, dès lors que le peuple est d'accord que des fonctionnaires siègent dans des conseils, où ils peuvent voter des avantages en leur faveur, ce genre d'interventions est minable et qu'ils vont faire de M. Drahusak un martyr et le propulser. Il ajoute que cela fait des semaines que ça dure et il annonce qu'il deviendra un peu plus désagréable et personnel en ce qui concerne les motivations de certaines actions politiques, parce que la rancune n'est pas bonne et que ce n'est pas bien de vouloir régler des comptes à travers la politique. Il déclare que la présence de M. Drahusak ne le gêne absolument pas. Un cinquième commissaire rappelle le cas particulier de la commission de la cohésion sociale où M. Kanaan est venu siéger aux côtés de M. Tornare, et il précise que les mesures prises étaient alors connues et que les choses étaient claires. Un sixième commissaire rappelle que les incompatibilités avaient été votées, il y a une vingtaine d'années, pour les fonctionnaires municipaux jusqu'au deuxième débat, mais qu'on y avait renoncé au troisième débat parce qu'on avait ajouté des incompatibilités pour les prestataires de la Ville de Genève. Il ajoute que, du coup, l'on avait supprimé toute incompatibilité. Il croit que c'est la meilleure des solutions.

Le président soumet au vote la proposition d'adresser au magistrat une demande le priant de signifier à M. Drahusak qu'il doit se retirer.

La proposition est refusée par 7 non (2 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 S).

Le premier commissaire regrette que ce vote n'ait pas été dans le sens de la raison et invoque l'article 115 du règlement du Conseil municipal. Il demande donc, en tant que membre seul, que M. Drahusak ne soit pas présent. Une commissaire relève que l'article parle de délibération et qu'il s'agit d'une audition. Le premier commissaire répond que l'examen du budget est bien une délibération.

Le président adore la casuistique et propose au premier commissaire de demander une consultation juridique avant de revenir en donner le résultat à la commission. Il propose de remettre au vote la demande pour éviter toute polémique. Un autre commissaire demande une relecture de l'article 115. Il relève qu'il y est question de délibération. Une autre commissaire précise que les délibérations comprennent les discussions de la commission, mais pas les auditions, ce que confirme le début de l'article (en principe), puisque le travail même des commissions repose sur les auditions. Elle ajoute que ce que le premier commissaire essaie de faire, c'est n'importe quoi et que ce n'est pas du tout le sens de cet article. Le premier commissaire répond que cet article a déjà été appliqué dans ce sens. Un troisième commissaire fait remarquer qu'il faut clairement séparer l'article 115 portant sur les délibérations de l'article 116 qui traite des auditions et où les conditions sont complètement différentes. Il ajoute que le premier commissaire essaie de tordre le droit et qu'il est opposé à un nouveau vote.

Le président soumet au vote la proposition d'invoquer l'article 115 du règlement du Conseil municipal pour empêcher M. Drahusak d'assister à la séance.

La proposition est refusée par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 oui (2 L, 1 R, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 DC).

Après son entrée dans la salle, le magistrat précise que M. Drahusak sera codirecteur jusqu'au 31 octobre 2010, puis conseiller jusqu'au 31 décembre 2010 et, enfin, sans solde jusqu'aux élections. Le commissaire à l'origine du débat souhaite avoir la courtoisie d'informer M. Mugny et M. Drahusak qu'il a proposé de délibérer en dehors de la présence de M. Drahusak qui a une double casquette de fonctionnaire et de candidat, mais qu'il n'a malheureusement pas été suivi. Le magistrat répond qu'il avait déjà compris de quoi la commission avait parlé avant leur arrivée, puisque cela s'est déjà produit à la commission des arts et de la culture. Il ajoute qu'il avait déjà dit que, si une majorité des membres souhaitait que M. Drahusak se retire, il l'aurait fait mais que, dans le cas inverse, il sera très utile.

## III. Analyse du document «Augmentations validées par le Conseil administratif»

Introduction du magistrat à la commission des arts et de la culture.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Distribution par le magistrat d'un document important intitulé «Projet de budget 2011 – département de la culture – augmentations validées par le Conseil administratif».

Le magistrat met l'accent sur le débat essentiel, à savoir les éléments modifiés par le Conseil administratif, et il passe en revue les différents points du document. Le magistrat conclut en soulignant que tous ces changements ont été validés par le Conseil administratif, qu'ils font partie du projet de budget tel qu'il est présenté. Le total général des augmentations pour le département de la culture s'élève à 3 378 379 francs et à seulement 1 million de francs si on enlève les augmentations liées (Ports francs, Rousseau, etc.).

Introduction du magistrat à la commission des finances.

*29 septembre 2010 (CF)*
Ce document est distribué à nouveau sous une forme remaniée. C'est cette forme remaniée qui est présentée en annexe 1.

Le magistrat explique qu'il y a, chaque année, des modifications apportées au projet de budget, comme bien évidemment la masse salariale (adaptation du nouveau statut, etc.) et les compétents (variations des prix de l'énergie, etc.), qui ne dépendent pas directement du département. Il commente ensuite la liste des modifications introduites par le département, dont certaines sont liées à des décisions prises par le Conseil municipal.

Une commissaire rappelle que la gauche a voté 3% d'indexation des subventions l'an dernier et elle ne comprend pas pourquoi une bonne partie des augmentations

proposées aujourd'hui sont néanmoins expliquées par le fait que les subventions n'ont été ni augmentées ni indexées depuis plusieurs années. Elle demande si les augmentations proposées sont en plus de l'indexation déjà votée. Le magistrat rappelle que l'indexation avait été votée sur deux ou trois ans (1% par an), alors qu'il s'agit d'associations qui n'ont pas bénéficié d'adaptation depuis dix ou quinze ans. Il répond que l'indexation votée a été déduite des montants proposés.

Rousseau pour tous (PR-701) – Page 73

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat rappelle que le crédit Rousseau pour tous est scindé en tranches, selon les années budgétaires.

3001000 Direction de la culture
365 Subventions accordées – personnes physiques – Page 73

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur la subvention, qui s'élève à 539 000 francs au lieu des 564 000 francs prévus.

Mme Koelliker explique que ce budget est simplement réparti sur plusieurs centres de coût et que les 20 000 francs de différence sont imputés sur le groupe 318, car il s'agit d'un mandat (Salon du livre).

Cette même commissaire s'interroge sur les 259 000 francs. M. Drahusak répond qu'ils figurent dans les lignes jaunes, à la page 130, puisqu'ils ont été votés en cours d'année; ils sont donc chargés aux comptes.

*29 septembre 2010 (CF)*

Le magistrat cite l'exemple de Rousseau pour tous, qui représente exactement la part votée par le Conseil municipal.

Un commissaire remarque qu'il y a une note, à la page 93, qui mentionne la subvention en faveur de Rousseau pour tous. Il demande si les 894 000 francs qui figurent dans le document distribué viennent s'ajouter au montant des subventions accordées dans le projet de budget 2011.

M. Drahusak répond par la négative et indique que ce montant est compris.

Le commissaire note qu'il s'agit donc d'une explicitation. Une commissaire rappelle qu'environ 4 millions de francs ont été attribués pour Rousseau pour tous, mais qu'il fallait voter la part annuelle afin de l'inclure année après année. Le premier commissaire remarque que l'on ne retrouve pas les 894 000 francs dans l'augmentation entre 596 000 francs (2010) et 1 135 000 francs (2011).

M. Drahusak répond qu'une partie de ce montant a été répartie dans le groupe 366, en fonction des règles comptables par rapport au type de projet soutenu. Le premier commissaire note que la grammaire du plan comptable n'est pas très logique, mais qu'on ne réglera pas cette question lors de cette séance.

Mise en valeur des collections du Fonds municipal d'art contemporain (PA-92)
Page 79

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat précise que c'est là un choix que devra voter le Conseil municipal, mais qu'il n'est pas envisageable de demander une nouvelle mission sans en avoir les moyens.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire jugerait intéressant d'avoir une réflexion sur la valeur des collections du FMAC. M. Drahusak répond que, en termes financiers, cela ne sert à rien, puisque le patrimoine est inaliénable; la collectivité publique ne le vendra donc jamais. Mme Koelliker ajoute que la valeur des œuvres change tout le temps.

Un commissaire demande si les problèmes du FMAC, liés à l'inventaire des œuvres d'art, sont résolus. Mme Koelliker répond par l'affirmative: Mme Freiburghaus a remis un document complet à la Cour des comptes avec les travaux et la comptabilisation.

Fonds municipal d'art contemporain
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité – Page 79

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande à quoi est due l'augmentation des fournitures de bureau.

Mme Koelliker répond qu'il s'agit de la Manifestation d'art contemporain (MAC). Mme Keller ajoute que 2011 sera une année lourde, puisqu'il y a conjonction entre Rousseau, la MAC, la Fureur de lire et les prix quadriennaux.

Fonds municipal d'art contemporain
310 et 315 Fonds Iten –Page 79

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande quelle est la part dévolue au Fonds Iten dans les postes 310 et 315. Mme Koelliker répond qu'elle figure dans le tableau des augmentations liées, mais elle donnera le détail par écrit.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne FMAC, page 79, augmentations sur les groupes 310, 315 et 318: expliquer la part qui sera dévolue à la valorisation de la collection Iten et à quoi va servir le solde.

L'augmentation de 63 010 francs sur le groupe 318 est due aux mandats de deux curateurs chargés d'animer la médiathèque. Les augmentations sur les groupes 310 et 315 sont liées aux activités de ces deux curateurs. La médiathèque est composée de la collection du fonds (une centaine d'oeuvres) et de la collection Iten (environ 2000 oeuvres). La collection Iten représente donc environ 95% de la médiathèque.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire remercie Mme Koelliker, qui a répondu à sa question sur la part destinée au Fonds Iten en précisant qu'elle représentait 95% de la médiathèque et que c'était dû au mandat de deux curateurs. Elle se rappelle que, lors de la scission, 325 000 francs ont été alloués au FMAC pour gérer la médiathèque et le Fonds Iten, comprenant l'engagement d'une personne, et que la somme de 180 000 francs était destinée à la gestion du Fonds Iten et à l'engagement de M. Lamunière. Elle s'étonne que l'on demande 100 000 francs supplémentaires. Elle demande pourquoi on ne prend pas les mandats de ces deux curateurs sur les fonds déjà versés, et pourquoi les fonds qui suffisaient au Centre pour l'image contemporaine ne sont plus suffisant au FMAC.

Mme Koelliker répond que les 325 000 francs ont permis à une personne de passer de Saint-Gervais au FMAC pour de la gestion administrative, car la collection Iten pose énormément de problèmes sur la question des droits. Elle explique que la médiathèque permet la mise en valeur des collections, ce qui n'était pas le cas à Saint-Gervais, et qu'il est question d'assurer une programmation qui permette au public d'entrer en contact avec les œuvres. Elle ajoute que c'est dans ce but que les 100 000 francs sont demandés. Le magistrat ajoute que personne ne connaissait l'état de la collection Iten au départ et que l'on pensait que les droits d'auteur étaient à peu près définis. Il explique que le Centre pour l'image contemporaine ne faisait pas l'inventaire du Fonds Iten et qu'il a seulement laissé accumuler les œuvres. Il ajoute que le travail de remise en ordre, qui a été largement sous-évalué, prendra des années. Il déclare qu'il ne remet pas en question la qualité du fonds, mais la gestion de celui-ci. Il indique que ce montant peut être refusé et que les choses ne se feront pas en cinq ans, mais en trente ans.

La commissaire estime que l'on pourrait encore prendre sur les 180 000 francs prévus pour M. Lamunière.

Le magistrat estime que, jusqu'à la fin de son mandat, le Centre pour l'image contemporaine et Saint-Gervais donneront lieu à des débats animés et émotionnels. Il répète que l'on pensait que la médiathèque serait opérationnelle plus rapidement. Il explique que l'on n'avait pas imaginé l'ampleur de la tâche, mais que M. Lamunière a effectué un bon travail. Il rappelle que les gens sont contents des locaux et des expositions du Bâtiment d'art contemporain. Il ajoute que le département assume ses responsabilités en faisant des propositions, mais qu'il a le sentiment que ce n'est jamais ainsi qu'il aurait fallu faire dès que l'on touche au FMAC ou au Centre pour l'image contemporaine. Il précise que le rythme de travail sur le Fonds Iten sera différent si le montant est alloué ou non.

La commissaire répond que M. Mugny se trompe, parce qu'il y a des personnes autour de cette table qui sont conscientes de la qualité du travail mené au FMAC,

auquel on a accordé un poste supplémentaire. Un commissaire rappelle à propos de ce fonds municipal qu'il y a un rapport de la Cour des comptes qui demande de ne plus financer l'acquisition d'œuvres via les crédits d'investissement, parce que ce n'est pas conforme à la loi. Il demande quand les recommandations de ce rapport seront mises en œuvre.

Le magistrat répond que tout a été fait, à l'exception d'un point qui dépend du département des finances et du logement. Mme Heurtault Malherbe explique qu'il est prévu de traiter de ce point en collaboration avec le Service de surveillance des communes. Elle indique que la question a été brièvement abordée au mois de juin et qu'il va falloir reprendre contact pour revoir la mise en place d'un autre mode de comptabilisation.

Page jaune 133
Subventions – 366 Personnes physiques – Publication, résidence et atelier

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire rappelle que l'arrêté voté stipulait que la ligne soit rattachée au Service culturel et non au FMAC.

Mme Keller répond que le fonds fait partie du Service culturel, Mme Freiburghaus faisant partie des six conseillers culturels. Elle évoque la difficulté de devoir signer des projets qu'elle n'a pas suivis et pour lesquels le FMAC est compétent. C'est donc elle-même qui a proposé que le centre de coût soit le FMAC, ce qui est beaucoup plus cohérent, car ce sont eux qui reçoivent les dossiers et donnent les préavis.

Une autre commissaire relève que la subvention est également augmentée de 50 000 francs, ce qui n'a pas été décidé par le Conseil municipal.

Mme Keller explique que, lorsque le Conseil municipal a eu la bonne idée de créer cette ligne, ils se sont rendu compte que le FMAC ne peut pas, dans son règlement, subventionner des manifestations avec l'argent du compte de bilan. Or, de nombreuses associations artistiques souhaitent organiser des manifestations et le FMAC ne peut entrer en matière, ce qui est regrettable. Voilà pourquoi le département propose de rajouter 50 000 francs sur cette ligne, qui sont compensés par un retrait au Bâtiment d'art contemporain.

La même commissaire se déclare agacée par ce changement dans les missions et juge que cette ligne n'avait pas été pensée comme un soutien aux associations.

Mme Keller propose de créer une nouvelle ligne pour le soutien aux manifestations avec les 50 000 francs. La commission approuve le fait de séparer ces lignes.

Grand Théâtre de Genève (GTG)
*Note du rapporteur: Attention: tous les points concernant le Grand Théâtre, au sens large, quelle que soit la séance dans laquelle ils ont été discutés, ont été regroupés ci-après.*

Opération neutre:
Charges du personnel du GTG (52 postes) – Page 79
Subvention d'exploitation du GTG (52 postes) – Page 80

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire a une question relative au GTG et au souhait de municipaliser 52 postes. On sait que le GTG ne va pas bien, et il souhaiterait avoir des précisions sur la situation, sur la vision de la structure juridique, ainsi que sur le départ de Mme Lamagat.

Le magistrat décide d'être transparent. M. Richter n'a pas maîtrisé l'affaire. Le GTG est passé d'une situation avec un déficit normal à un déficit considérable (plus de 3 millions). Plusieurs erreurs ont été commises (la billetterie, en outre), mais il n'y a pas eu de retrait de sponsors, comme on l'a déclaré. En outre, Mme Lamagat a participé à la catastrophe, raison pour laquelle elle a été remerciée. Mme Bono, qui est bien connue de l'administration, a donc été placée au GTG comme un veilleur dans la maison, et a tout mis à jour. Elle va informer chaque mois si le GTG est en situation de catastrophe ou non. Concernant le 1,5 million, il y a eu un imbroglio. Il reste en effet environ 500 000 francs entre le fonds de réserve et le don d'un mécène. Il a été pris 1,5 million sur la couverture de déficit, alors que seul 1 million avait été voté. La Ville a d'abord essayé de prendre l'argent de 2009 des postes non utilisés et l'argent des vacances non remboursées pour compenser les postes non occupés. Mais le Conseil d'Etat a refusé. Cependant, le Conseil d'Etat a autorisé une chose étonnante, et le Conseil municipal reste maître du jeu à ce sujet, qui permettrait d'utiliser le million voté en 2009 pour l'exercice 2009-2010, ainsi que les 500 000 francs prévus pour 2010. La Ville se retrouve donc avec 500 000 francs de plus à utiliser dans l'année sur le budget écoulé. Il a donc été proposé au Conseil administratif de les mettre dans les comptes du GTG, et c'est maintenant au Conseil municipal de décider.

Mme Koelliker ajoute, sur la structure, que l'audit recommandait de créer un comité de direction avec tout le monde sur le même niveau. Or, le conseil de fondation a décidé de revenir au binôme directeur général-secrétaire général, avec les autres postes (le directeur technique, par exemple) qui leur sont subordonnés.

Le magistrat précise qu'un rapport a été demandé à M. Segond, qui sera présenté au mois de mars 2011, sur les options concernant la structure du GTG. La municipalisation concerne encore 52 personnes (49 postes qui font 167 000 francs d'écart).

Une commissaire remarque la différence entre le projet de budget et le budget concernant le GTG (41 postes et 52 postes).

*Réponse écrite du 23 septembre 2010*
«Concerne les municipalisations au GTG
»Les municipalisations prévues au 1er janvier 2011 concernent en tout 52 postes pour un coût total de 4 492 740 francs qui est déduit de la subvention d'exploitation allouée par la Ville de Genève au Grand Théâtre, soit:

- dans le cadre du programme des municipalisations prévu par le conseil de la Fondation du Grand Théâtre depuis 2008 (6 postes en 2008, 3 postes en 2009, 4 postes en 2010), trois postes étaient prévus en 2011 et ont été demandés par le conseil en février 2010;
- en juin 2010, suite à la demande formulée par écrit en mai par les syndicats, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre a demandé au Conseil administratif de terminer l'opération des municipalisations en une seule fois dans le cadre du projet de budget 2011 de la Ville de Genève, à prix coûtant 2010 pour la fondation. Une liste de 49 postes est jointe à la lettre qui indique que les fonctions ont été triées selon l'OLT2 et le commentaire SECO y relatif et que le coût total pour ces 49 postes est de 4 262 393 francs.

»Au total, 52 postes sont donc concernés. Le montant total pour ces 52 postes nous est parvenu le 23 août.

»La liste de ces 52 postes avec leurs fonctions est préparée par le Grand Théâtre et sera remise ce jour. Pour des raisons de protection des personnes, nous ne pouvons pas remettre la liste telle qu'elle a été envoyée au Conseil administratif.»

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire souhaiterait pour la semaine suivante la liste du personnel du GTG: les postes, le personnel de la fondation et les fonctionnaires, la fonction, ainsi que la liste des postes censés passer de l'un à l'autre (annexe 2).

Un commissaire demande s'il y aura un impact budgétaire au GTG à cause du retour à l'ancienne structure de direction. Le magistrat répond par la négative.

Une commissaire relève que huit postes au GTG ne sont pas repourvus et trois postes aux Musées d'art et d'histoire. Ces postes font-il partie des 52?

Mme Koelliker répond par l'affirmative; ces huit postes font partie des 52 postes qui ne sont toujours pas municipalisés. Le programme de 20 postes s'est déroulé comme suit: 6 en 2008, 3 en 2009, 4 en 2010 et 7 qui restent à faire.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Mme Koelliker commente les documents envoyés, à savoir, pour le GTG, un document donnant toutes les fonctions actuelles (annexe 2). Elle fait remarquer deux contrats temporaires, et elle précise que ces personnes n'ont pas été engagées, mais qu'elles figurent là pour des raisons d'accessibilité au système. Elle fournit donc une nouvelle liste (annexe 3) qui fait foi et qui recense ainsi un total de 171 personnes employées par la Ville (119 fixes, 14 auxiliaires fixes sans permis C, et 39 régulières pour l'accueil). Elle présente également une liste des fonctions (annexe 4) qui resteraient sous contrat avec la fondation (29 fonctions, 97 postes, 94,8 temps plein). Enfin, un troisième document (annexe 5) concerne les 52 personnes qui seront municipalisées au 1er janvier 2011 (soit 44,65 temps plein pour un montant de 4 492 740 francs, qui seront déduit de la subvention du GTG). Cela va figurer au correctif budgétaire, car le département des finances et du logement a oublié trois postes pour lesquels la décision avait été prise. Il en résulte donc un delta de 160 000 francs, validé par le Conseil administratif, qui représente la différence des

13e salaires. En revanche, les cotisations à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève et à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève étant les mêmes, il n'y a pas de changements à ce niveau-là.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne l'organigramme du GTG qui comporte les indications suivantes concernant le nombre de postes par services:

1. Artistique
- directeur général: 1
- adjointe administrative: 1
- comité artistique: 3
- jeune troupe: 5
- choeur: 45,8
- ballet: 30,8
- production artistique: 8,5
- marketing et communication: 11,8

1.1 Choeur
- cheffe des choeurs: 1
- assistant/pianiste: 1
- pianiste répétiteur: 0,8
- régisseur et chargé de l'administration: 0,1
- soprani: 10
- alti: 9
- ténors: 11,9
- basses: 13

1.2 Ballet
- directeur du ballet: 1
- adjoint: 1
- coordinatrice administrative: 1
- maîtres de ballet: 2
- pianiste: 1
- danseurs: 11
- danseuses: 11

1.3 Production artistique
- responsable production artistique: 1
- assistante, responsable figuration: 1
- responsable ressources musicales: 0,8
- pianistes, chefs de chant: 2,5
- régie de scène: 3

1.4 Marketing et communication
- responsable marketing et communication: 1
- adjoint: 1
- assistante presse et communication: 1
- chargée du mécénat et des partenariats: 1
- chargée du service pédagogique: 1
- chargé du public jeune: 1
- archiviste: 0,8
- accueil du public: 5

2. Technique
- directeur technique: 1
- ingénieur bâtiment et sécurité: 1
- responsable d'entretien: 1
- responsable manutention et transports: 1
- chauffeur: 1
- chargée de production technique: 1
- adjointe administrative: 1
- bureau d'étude: 4,3
- service intérieur: 6,5
- technique du ballet: 2,8
- technique de scène: 83
- ateliers décors: 29,2
- ateliers costumes: 20,15

2.1 Technique de scène
- adjoint directeur technique: 1
- chefs de plateau: 2
- machinerie: 28
- son et vidéo: 4,9
- électricité: 15,2
- habillage: 11,2
- électromécanique: 7
- perruques et maquillage: 5
- accessoires: 8,7

2.2 Ateliers décors
- chef des ateliers décors: 1
- assistant: 0,6
- magasiniers: 2
- menuiserie: 8,8
- serrurerie: 5
- tapisserie décoration: 6
- peinture décoration: 5,8

2.3 Ateliers costumes
- cheffe des ateliers costumes: 1
- assistants: 2
- couture: 13,25
- déco et accessoires costumes: 2,1
- cuir: 1,8

3. Secrétariat général
- secrétaire générale: 1
- adjointe: 1
- ressources humaines: 4,7
- finances: 4,9
- informatique: 3
- billetterie: 5
- restauration: 4

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat note que l'on retrouve encore parmi le projet du Conseil administratif la municipalisation d'une partie du personnel du Grand Théâtre et il précise qu'il y a une différence de 160 000 francs qui reste à financer.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire souhaiterait avoir le document recensant le personnel avec les différents corps de métier et le nombre de chaque type d'employés, soit «fondation», soit «fonctionnaire», soit «prévu municipalisé». Mme Koelliker fournira cette liste.

*Réponse écrite du 4 octobre 2010*
Concerne les fonctions dépendant de la fondation (fondation), déjà municipales (fonctionnaire) et les fonctions prévues municipalisées au 1er janvier 2011 (prévu municipalisé).

L'organigramme du Grand Théâtre, validé le 2 septembre 2010, comporte les indications suivantes concernant le nombre de postes par service.

| | *Postes* | |
|---|---|---|
| **1. Artistique** | | |
| Directeur général | 1 | 1 personne - fondation |
| Adjointe administrative | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Comité artistique | 3 | 4 personnes - fondation |
| Jeune troupe | 5 | 5 personnes - fondation |
| Chœur | 45,8 | voir détails 1.1 |
| Ballet | 30,8 | voir détails 1.2 |
| Production artistique | 8,3 | voir détails 1.3 |
| Marketing et communication | 11,8 | voir détails 1.4 |

*1.1 Chœur*

| | | |
|---|---|---|
| Cheffe des chœurs | 1 | 1 personne - fondation |
| Assistant/pianiste | 1 | 1 personne - fondation |
| Pianiste répétiteur | 0,8 | 1 personne - fondation |
| Régisseur et chargé de l'administration | 0,1 | 1 personne - fondation |
| Soprani | 10 | 10 personnes - fondation |
| Alti | 9 | 9 personnes - fondation |
| Ténors | 10,9 | 11 personnes - fondation |
| Basses | 13 | 13 personnes - fondation |

*1.2 Ballet*

| | | |
|---|---|---|
| Directeur du ballet | 1 | 1 personne - fondation |
| Adjoint | 1 | 1 personne - fondation |
| Coordinatrice administrative | 1 | 1 personne - fondation |
| Maîtres de ballet | 2 | 2 personnes - fondation |
| Pianiste | 1 | 1 personne - fondation |
| Danseurs | 11 | 11 personnes - fondation |
| Danseuses | 11 | 11 personnes - fondation |
| (+ voir ci-dessous, technique du ballet) | | |

*1.3 Production artistique*

| | | |
|---|---|---|
| Responsable production artistique | 1 | 1 personne - fondation |
| Assistante, responsable figuration | 1 | 1 personne - fondation |
| Responsable ressources musicales | 0,8 | prévu municipalisé (1 personne) |
| Pianistes, chefs de chant | 2,5 | 4 personnes - fondation |
| Régie de scène | 3 | 3 personnes - fondation |

*1.4 Marketing et communication*

| | | |
|---|---|---|
| Responsable marketing et communication | 1 | 1 personne - fondation |
| Adjoint | 1 | 1 personne - fondation |
| Assistante presse et communication | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Chargée du mécénat et des partenariats | 1 | 1 personne - fondation |
| Chargée du service pédagogique | 1 | prévu municipalisé (1 personne) |
| Chargé du public jeune | 1 | prévu municipalisé (1 personne) |
| Archiviste | 0,8 | prévu municipalisé (1 personne) |
| Accueil du public | 5 | fonctionnaires (1 personne fixe et plusieurs réguliers) |

**2. Technique**

| | | |
|---|---|---|
| Directeur technique | 1 | 1 personne - fondation |
| Ingénieur bâtiment et sécurité | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Responsable d'entretien | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Responsable manutention et transports | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Chauffeur | 1 | 1 personne fonctionnaire |
| Chargée de production technique | 1 | prévu municipalisé (1 personne) |
| Adjointe administrative | 1 | prévu municipalisé (1 personne) |

| | | |
|---|---|---|
| Bureau d'étude | 4,3 | 3 postes = 3 personnes - fonctionnaires et 1,3 poste prévu municipalisé (2 personnes dont 1 à 0,40% et qui est la même personne qui occupe le 0,60% assistant du chef ateliers de décors) |
| Service intérieur | 6,5 | 5,5 postes = 6 personnes - fonctionnaires et 1 poste prévu municipalisé (1 personne) |
| Technique du ballet | 2,8 | 3 personnes - fondation |
| Technique de scène | 83 | voir les détails point 2.1 |
| Ateliers décors | 29,2 | voir les détails point 2.2 |
| Ateliers costumes | 20,15 | voir les détails point 2.3 |
| | | |
| *2.1 Technique de scène* | | |
| Adjoint directeur technique | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Chefs de plateau | 2 | 1 personne - fonctionnaire et 1 poste prévu municipalisé (1 personne) |
| Machinerie | 28 | 28 personnes - fonctionnaires |
| Son et vidéo | 4,9 | 3 personnes - fonctionnaires et 1,9 poste prévu municipalisé (2 personnes) |
| Electricité | 15,2 | 13,6 postes =15 personnes - fonctionnaires et 1,6 poste prévu municipalisé (2 personnes) |
| Habillage | 11,2 | 7,20 postes = 8 personnes - fonctionnaires et 4 postes prévus municipalisés (6 personnes) |
| Electromécanique | 7 | 7 personnes - fonctionnaires |
| Perruques et maquillage | 5 | 5 personnes - fonctionnaires |
| Accessoires | 8,7 | 6,7 postes = 7 personnes - fonctionnaires et 2 postes prévus municipalisés (3 personnes) |
| | | |
| *2.2 Ateliers décors* | | |
| Chef des ateliers décors | 1 | 1 personne /fonctionnaire |
| Assistant | 0,6 | poste prévu municipalisé (1 personne, même personne que le 40% bureau d'étude ci-dessus) |
| Magasiniers | 2 | 2 personnes - fonctionnaires |
| Menuiserie | 8,8 | 9 personnes - fonctionnaires |
| Serrurerie | 5 | 5 personnes - fonctionnaires |
| Tapisserie décoration | 6 | 6 personnes - fonctionnaires |
| Peinture décoration | 5,8 | 4,8 postes = 5 personnes - |

| | | |
|---|---|---|
| | | fonctionnaires et 1 poste prévu municipalisé (1 personne) |
| *2.3 Ateliers costumes* | | |
| Cheffe des ateliers costumes | 1 | 1 personne - fonctionnaire |
| Assistants | 2 | postes prévus municipalisés (3 personnes) |
| Couture | 13,25 | 7,5 postes = 8 personnes - fonctionnaires et 5,75 postes prévus municipalisés (7 personnes) |
| Déco et accessoires costumes | 2,1 | postes prévus municipalisés (3 personnes) |
| Cuir | 1,8 | 1 personne - fonctionnaire et 0,8 poste prévu municipalisé (1 personne) |
| **3. Secrétariat général** | | |
| Secrétaire générale | 1 | 1 personne - fondation |
| Adjointe | 1 | poste prévu municipalisé (1 personne) |
| Ressources humaines | 4,7 | 2,7 postes = 3 personnes - fonctionnaires et 2 postes prévus municipalisés (2 personnes) |
| Finances | 4,9 | 6 personnes - fonctionnaires |
| Informatique | 3 | 1 fonctionnaire (1 personne) et 2 postes prévus municipalisés (2 personnes) |
| Billetterie | 5 | 5 postes prévus municipalisés (5 personnes) |
| Restauration | 4 | 4 postes prévus municipalisés (4 personnes) |

Total des postes prévus municipalisés 44,65% pour 52 personnes.

*Réponse écrite du 4 octobre 2010*
Concerne le nombre de personnes dans chacune des fonctions qui vont rester sous contrat avec la Fondation du Grand Théâtre (selon la liste du Grand Théâtre remise le 23 septembre dernier).

Selon l'organigramme validé le 2 septembre 2010 par le conseil de fondation:
- directeur général: 1 personne
- secrétaire générale: 1 personne
- dramaturge et conseiller artistique: 1 personne
- responsable marketing et communication: 1 personne (recrutement en cours)
- responsable presse: 1 personne à 50%
- cheffe du chœur: 1 personne

- directeur du ballet: 1 personne
- responsable des éditions et création visuelle: 1 personne
- responsable de la planification artistique: 1 personne à 50%
- responsable production artistique: 1 personne
- directeur technique du ballet: 1 personne
- chargée du mécénat et des partenariats: 1 personne
- régisseuse générale: 1 personne
- adjoint marketing et communication: 1 personne
- adjoint du directeur de ballet: 1 personne
- assistant chef du chœur: 1 personne
- assistante production artistique, responsable figuration: 1 personne
- maîtres de ballet: 2 personnes
- pianiste chef de chant: 3 personnes
- régisseur plateau ballet: 1 personne à 80%
- assistant mise en scène: 1 personne
- chanteurs jeune troupe: 5 personnes
- choristes: 43 personnes
- pianiste du ballet: 1 personne
- pianiste du chœur: 1 personne à 80%
- régisseur de scène: 1 personne
- régisseur lumières ballet: 1 personne
- coordinatrice administrative ballet: 1 personne
- danseurs: 22 personnes.

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2001 – Culture
Page verte 203

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire attire l'attention sur le fait qu'à la rubrique «Grand Théâtre de Genève» il ne s'agit pas de 41,85 postes mais de 52.

*Note du rapporteur: Selon la réponse de Mme Koelliker donnée le 23 septembre 2010, cette commissaire confond le nombre de personnes (52) avec le nombre de temps plein (41,85). Toutefois, ce dernier chiffre est inexact et il sera de 3 postes de plus qui ont été oubliés par le département des finances et du logement, soit un total de 44,65 temps plein pour un montant de 4 492 740 francs, qui seront déduits de la subvention du GTG. Ces derniers chiffres vont figurer au correctif budgétaire.*

Indexation GTG 1% – Subventions et garantie de déficit GTG
Page jaune 134 – Subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Concernant le GTG et la garantie de déficit qui repasse à 1 million, il s'agit d'une proposition du Conseil administratif avec l'Association des communes genevoises (ACG), dont le Conseil municipal a reçu la lettre en copie (annexe 6). Le magistrat explique que l'ACG est prête à mettre 500 000 francs de plus (ce qui ferait 2,5 millions), sous condition que la Ville remette les 500 000 francs enlevés l'année dernière. Il s'agit bien d'une garantie de déficit, et non d'une subvention, telle que

l'avait décidée et validée le Conseil municipal. Un point de vue contesté par un commissaire.

*23 septembre 2010 (CARTS.*
Une commissaire mentionne les documents distribués à la commission des finances, à savoir une lettre du 1er juin 2010 du conseil de la Fondation du GTG au Conseil administratif (annexe 7), une lettre du 30 juin 2010 de M. Mugny adressée à M. Pattaroni (annexe 8), une lettre du 3 septembre 2010 du Contrôle financier à M. Pattaroni (annexe 9) et une lettre de M. Pattaroni adressée à Mme Salerno (annexe 10). Une autre commissaire ajoute que ce courrier n'aura pas d'influence sur les comptes, puisqu'il fait référence à la proposition de M. Mugny de transporter les lignes du personnel non utilisées dans la subvention, ce qui avait été refusé par l'Etat.

Un commissaire demande comment le département réagit à la réintroduction d'une secrétaire générale, alors même que l'audit avait déclaré que ce poste n'était pas utile. Mme Koelliker répond que, après trente-six mois de fonctionnement, le conseil de fondation s'est rendu compte que ce qui avait été préconisé par l'audit n'était pas adéquat. Ils ont alors décidé de rétablir le poste de secrétaire général et de lui subordonner trois postes (directeur technique, DRH et financier), car personne ne faisait la synthèse et l'arbitrage. Mme Bono est donc chargée de l'arbitrage et, depuis son arrivée, les découvertes sont nombreuses.

Un commissaire s'interroge sur le delta de 232 000 francs au poste 301, qui dépasse le chiffre énoncé pour les 13e salaires (160 000 francs). Mme Koelliker ne sait pas comment la Direction des ressources humaines a chargé cela au niveau des postes fixes, et elle indique qu'il faudrait poser la question à Mme Salerno.

Ce même commissaire demande où apparaît la garantie de déficit. Il constate que le Conseil municipal devra donc voter 15,2 millions, sans compter la garantie de déficit. Mme Koelliker répond par l'affirmative et mentionne que le delta de 4 174 320 francs de la subvention d'exploitation, à la page 134, correspond aux 4 millions prévus pour les 52 postes.

Une commissaire estime que le GTG mériterait une séance complète, aussi bien pour les questions de déficit que pour celles relatives à la municipalisation qui suscite des questions de fond, même si cela a été demandé par la commission des finances et les syndicats. En outre, la mise en demeure de l'ACG est discutable. Elle souhaiterait donc auditionner la commission des finances pour qu'elle justifie sa position quant à la municipalisation, les coûts que cela va engendrer et du fait que, si 90% du personnel appartient à la Ville, la Direction des ressources humaines du GTG ne sera peut-être plus utile.

Mme Koelliker précise que la commission des finances s'est basée sur l'OLT2. Elle juge qu'il serait bon d'entendre Mme Régamey lors de la séance commune, en novembre, entre la commission des finances et la commission des arts et de la culture. Enfin, elle mentionne qu'il s'agit de traiter à l'année environ 200 contrats, et qu'il est donc utile d'avoir un responsable sur place. M. Drahusak ajoute que la réflexion aboutit plutôt à penser une Direction des ressources humaines au niveau

de la Ville qui centralise les processus, mais avec des gestionnaires de ressources humaines dans les grandes institutions.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas plus de levers de rideau qu'auparavant, mais deux fois plus de personnel. Il ajoute que le pouvoir se délègue mais ne se partage pas, que les audits n'ont mené à rien, et qu'il était impératif d'avoir quelqu'un qui procède aux arbitrages, car personne ne surveillait personne. La maison est sinistrée, car les habitudes perdurent, malgré le départ de certaines personnes. Il précise que la municipalisation du personnel est l'application du statut du GTG. Enfin, il s'étonne d'entendre les partis de gauche remettre en question les demandes des syndicats, et il rappelle que les disparités de traitement au sein de l'équipe (d'un électricien à l'autre, par exemple) ont toujours créé des problèmes.
Une autre commissaire regrette que la couverture de déficit d'un million, qui est toujours activée, ne soit pas intégrée au budget. La situation est, en effet, la même chaque année. Une troisième commissaire rappelle que tous les partis ont été convoqués lors d'une séance avec le commission des finances, afin que l'augmentation de budget leur soit expliquée. Un commissaire rejoint les propos du préopinant sur l'égalité des droits, qui justifie la municipalisation, tout comme la communauté de responsabilité patronale (2 électriciens ont ainsi le même patron) et les statuts de la fondation. Il rejoint également une préopinante sur la garantie de déficit. Le magistrat souhaite, en effet, que la fondation apprenne à vivre avec ce qu'on lui donne; il faut donc arrêter de lui accorder cette garantie. Plus on assure l'existence du GTG, moins la Ville aurait besoin de lui accorder une subvention d'exploitation. Il relève enfin la disproportion entre la subvention de l'ACG et celle de la Ville, et juge leur chantage quelque peu saumâtre.

Mme Koelliker rappelle que le GTG paye les frais de productions des spectacles, ce qui ne comprend pas les coûts du chœur, ni du ballet.

La présidente clôt ce débat, qui pourrait être infini, et le reporte au moment des comptes et à la séance avec la commission des finances du GTG. Toutefois, une commissaire réitère la demande d'une autre commissaire, à savoir d'avoir une liste du personnel avec un point sur la nécessité d'une municipalisation pour chaque poste. Un commissaire explique que la subvention de la Ville doit couvrir les frais généraux du GTG, tandis que les frais de production sont à la charge de la fondation. Il souligne que la subvention publique de l'Orchestre de la Suisse romande est bien plus importante que celle du GTG. Enfin, un autre commissaire remarque qu'une commission a été élue pour redresser le GTG et il estime qu'il s'agit d'une tâche ardue qui dépasse les enjeux de cette séance.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat précise qu'il y a aussi l'indexation annuelle de 1% pour le Grand Théâtre, votée par le Conseil municipal, et qu'il faudra décider s'il faut rétablir la garantie de déficit du Grand Théâtre à son ancien niveau.

Le président rappelle que le Grand Théâtre fera l'objet d'une séance ad hoc commune à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture.

*Note du rapporteur: Cette séance aura lieu le 8 novembre 2010 et le rapport la concernant se trouve ci-dessous de même que le rapport de l'audition de l'ACG par la commission des arts et de la culture.*

**Audition des représentants de l'Association des communes genevoises**

*21 octobre 2010 (CARTS)*
La présidente mentionne que la commission des arts et de la culture est en pleine discussion sur le financement du GTG et que, dans ce cadre, elle a eu connaissance d'une lettre (annexe 6) par laquelle l'Association des communes genevoises (ACG) conditionne son engagement en faveur du GTG en fonction de la subvention de la Ville de Genève. M. Mermoud est heureux de pouvoir s'expliquer à ce sujet. L'ACG participe depuis de nombreuses années (dès 1996), à travers le Fonds d'équipement communal, au financement du GTG. Le budget est ainsi passé de 1 million en 1996 à 2,5 millions en 2011. Or, une phrase d'un conseiller municipal avait suscité des réactions des magistrats communaux. Cette personne aurait déclaré que, étant donné l'augmentation de la part de l'ACG, la Ville pouvait enlever 500 000 francs à la garantie de déficit du GTG. Cette phrase, rapportée, avait passablement agacé les magistrats, car le soutien des communes ne devrait pas permettre à la Ville de diminuer d'autant sa subvention. C'est ainsi que, pour la nouvelle augmentation, lorsqu'il a fallu présenter le budget à l'assemblée générale, cette dernière a fait l'objet d'une longue discussion et, en effet, l'assemblée a décidé d'édicter la condition énoncée, afin que cela ne se reproduise pas.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la Conférence culturelle qui devait réunir le Canton, la Ville et les communes, et qui n'a pas fonctionné. M. Mermoud mentionne que cette concertation culturelle avait été imaginée sans financement, ce qui était une erreur. Par contre, avec le nouveau fonds ou le financement intercommunal qui permet de financer différents domaines (le GTG, les crèches, les installations sportives intercommunales, etc.), l'assemblée a voté 1 million par année pour le domaine culturel. La concertation culturelle est donc à nouveau active par ce biais, et a attribué une partie de cette somme à de nombreux projets, qui ont été validés par l'assemblée générale et par le conseil du Fonds intercommunal (qui a pris la suite du Fonds d'équipement communal). Il rappelle que, au fil des années, la taxe d'enregistrement est passée d'un tiers à 25%, et que l'ACG avait eu peur que tout le Fonds d'équipement ne soit aspiré par le Canton. Le Canton a augmenté les frais de perception des impôts de 1,5%, ainsi que la part des frontaliers qui revenait aux communes (annexe 16). L'ACG s'est donc battue et a signé une convention. Cependant, 17 millions ont été pris par le Canton pour les charges d'intérêt public. Aujourd'hui, l'alimentation a totalement changé et, dans la nouvelle péréquation intercommunale, le fonds est alimenté par les communes. M. Rütsche remarque qu'il est essentiel de garder à l'esprit que ces montants, apparemment faibles, viennent en complément de toute la péréquation qui a pour objectif de régler les affaires. Il s'agit donc de suppléments à cette péréquation qui, elle, s'élève à un montant de 50 millions pour la Ville de Genève. Grâce au principe de partage entre commune de domicile et commune d'activité, la Ville de Genève est bénéficiaire nette. De plus, ces montants sont prélevés sur une enveloppe de 14 millions par année, ce qui constitue une part non négligeable de cette dernière. En outre, il explique qu'un projet de loi présenté actuellement devant le Grand Conseil prévoit la transformation

de l'ACG en une institution de droit public, ce qui conférera la possibilité au Conseil municipal d'intervenir sur les prises de décisions en matière de fonds intercommunal, avec un droit de veto. Cela impliquera également une plus grande transparence et un élargissement de la démocratie.

Une commissaire précise que le Conseil municipal ne remet pas en question le montant de la subvention de l'ACG. Elle revient sur les propos qui leur ont été rapportés à l'époque, car c'est elle qui les avait prononcés. Or, elle parlait au nom de l'Alternative et s'était exprimée sur une position globale qui souhaitait que la garantie de déficit soit incluse dans la subvention. Ses propos ont été mal rapportés, car ils tendaient à relever une vision politique qui souhaiterait que, étant donné que le GTG dépasse largement les frontières de la ville, ce dernier ne soit pas uniquement subventionné par la Ville. Elle demande enfin si l'ACG demande le même type d'exigences envers les autres partenaires. M. Mermoud rassure la commissaire sur la première partie de son intervention, en précisant qu'il ne s'agit nullement d'une attaque, mais bien d'une explication. Dans le nouveau système de péréquation mis en place, la place de la Ville comme centre, qui finance beaucoup pour les communes, a été largement prise en compte. Sur le montant des 14 millions évoqués par M. Rütsche, 6,3 millions sont alloués au GIAP (parascolaire), une autre part est consacrée à l'informatique intercommunale et aux nouvelles places de crèche. Deux millions vont au GTG, 500 000 francs sont dépensés pour le bibliobus, 1 million correspond à des dépenses culturelles diverses et, enfin, 800 000 francs à des subventions statutaires. En outre, les autres communes sont soumises aux mêmes exigences. Un système de calcul précis permet en effet de pondérer l'attribution du montant des subventions en fonction de l'intercommunalité.

Un commissaire rappelle que le débat se situait dans le caractère conditionnel de l'augmentation de la subvention et qu'il ne s'agit pas d'une récrimination contre son montant. Il se demande cependant quelle est la partie financée par la Ville sur les 2 millions alloués au GTG par l'ACG, sachant qu'un quart, voire un tiers, du budget de l'ACG provient de la Ville. Il informe également MM. Mermoud et Rütsche que le Conseil municipal ne peut garantir le rétablissement de la garantie de déficit, qui ne sera probablement pas votée en décembre. M. Mermoud précise que ce sont là les règles de la péréquation; la Ville étant une commune riche. M. Rütsche ajoute que cette décision impacte le Fonds intercommunal en 2011. Le commissaire estime que le GTG a besoin à la fois de liquidité et de sécurité, ce qui dépendra de la votation du budget. Or, la formulation est ambiguë: s'agit-il du rétablissement de la garantie de déficit ou du rétablissement du financement total par la Ville? M. Mermoud déclare que seule la somme finale compte, il s'engage à préciser cet élément. Le même commissaire précise que, ce qui déplaît à certains commissaires, c'est l'utilisation d'une garantie de déficit pour ce qui relève d'une subvention. M. Mermoud répète que les 500 000 francs supplémentaires accordés par l'ACG ne doivent pas être perçus comme une subvention pour la Ville. Le commissaire explique que le Conseil municipal est à la recherche d'une autre clé de financement du GTG, notamment par l'accroissement de la participation des autres communes et du Canton. Par conséquent, il y a une intention contradictoire: celle de maintenir ou de diminuer la subvention de la Ville pour le GTG.

Une commissaire demande pourquoi l'ACG a augmenté sa subvention. M. Mermoud répond que la demande émanait de la Ville, mais que l'ACG a aussi appris les

difficultés du GTG. Cependant, M. Mermoud précise qu'il n'a pas été facile de faire monter la subvention, même de 500 000 francs, car les commissaires lisent aussi la presse et se sont montrés réticents.

**Séance commune du 8 novembre 2010 de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances à propos du Grand Théâtre de Genève**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, Mme Martine Koelliker, codirectrice du département, Mme Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Guy-Olivier Segond, vice-président de la Fondation du Grand Théâtre, M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre, et Mme Silvia Bono, secrétaire générale du Grand Théâtre*

*8 novembre 2010 (CARTS + CF)*

**Projet de budget 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève**

Le magistrat note qu'il y a 1,7 million de déficit, mais qu'il faut inclure le million de la Ville de Genève s'il est voté en décembre et les 500 000 francs des communes et que c'est le reste de la réserve qui couvrirait le solde du déficit. Il signale qu'il y a un budget rectifié, qui n'a pas été présenté parce qu'il n'a pas encore été validé par le conseil de fondation, ce qui arrive souvent en cours d'année. Il déclare qu'il y a eu un problème aux comptes, puisque le déficit a été largement supérieur à ce qui était prévu, mais qu'il a été entièrement couvert entre le fonds de réserve et un donateur anonyme, ce qui fait qu'il n'y a pas de demande supplémentaire au Conseil municipal. Il ajoute que, ce qui est important, c'est que les commissaires puissent poser des questions sur ce qui s'est passé et il rappelle que c'est la seule institution qui donne chaque année lieu à un débat.

Mme Bertani souhaite parler du bilan d'étape fait en juin 2010, après trente-six mois, pour voir ce qui avait pu être accompli. Elle note de très grosses améliorations pour le personnel grâce au soutien de la Ville et que cette collaboration a été sans faille pendant trois saisons. Elle explique que la mise sur pied de discussions entre le personnel, la fondation et le Grand Théâtre a abouti en particulier à l'établissement d'un catalogue exhaustif des fonctions, ce qui a permis d'avoir une classification de toutes les fonctions au Grand Théâtre. Elle indique que cela a aussi impliqué un coulissement des salaires, qui a abouti à une augmentation de la masse salariale de 1,45%. Elle explique qu'ils ont essayé de faire en sorte que les personnes travaillant sous contrat «fondation» aient pratiquement les mêmes avantages que celles travaillant sous contrat «Ville», qu'ils ont régularisé 23 temporaires, qu'ils ont conclu une assurance perte de gain maladie, et qu'ils ont amélioré le salaire des couturières qui n'était pas suffisamment rémunérées.

Elle estime que l'effort sur le personnel a porté ses fruits et ajoute que c'est un processus qui continue et qu'il y a maintenant une plate-forme qui permet le dialogue. Elle indique que c'est dans ce cadre que s'inscrit la demande de municipalisation, après que l'on a distingué les fonctions artistiques des fonctions administratives. Elle précise que la classification des métiers s'est faite selon la définition de l'ordonnance relative à la loi sur le travail 2 (OLT 2), qui s'applique aux

maisons de spectacles, et que cette différenciation s'est faite paritairement avec les représentants du personnel. Elle ajoute que c'est principalement parce que c'est la loi que la municipalisation de 52 personnes est demandée, puisque le statut du Grand Théâtre a été accepté et qu'il stipule très précisément que toutes les fonctions techniques et administratives doivent dépendre de la Ville. Elle rappelle que l'une des objections à la municipalisation était que cela n'allait pas dans le sens d'un choix futur sur le statut du Grand Théâtre. Elle explique que la municipalisation faciliterait, au contraire, le processus, si le Grand Théâtre devenait un établissement autonome de droit public, parce que, lors du transfert des personnels du Grand Théâtre, il s'agirait de considérer un grand bloc municipal et deux blocs avec une convention collective (choeur et ballet). Elle ajoute qu'ils sont aussi en train d'harmoniser les contrats des temporaires. Elle répète que la municipalisation envisagée n'empêche pas du tout une décision future quelle qu'elle soit. Elle rappelle encore que c'est une demande très claire, d'autant plus que la différence de statut était une des raisons du mécontentement du personnel. Elle déclare qu'il est apparu, au terme de ce bilan, que la structure formée de trois directions n'était pas adéquate pour le Grand Théâtre et qu'il était important qu'une personne puisse assurer une transversalité, raison pour laquelle ils ont décidé de revenir à la formule du Secrétariat général, ce qui a permis d'accueillir Mme Bono dès le 1er juillet 2010. Elle livre un chiffre clé: à la fin de la saison 2010, le Grand Théâtre a employé d'une manière ou d'une autre 1079 personnes (fixes, temporaires, solistes, musiciens) qui tirent un revenu complet ou partiel des activités du Grand Théâtre, et qui collaborent aussi avec d'autres institutions par des prêts (costumes, accessoires, matériel). Elle ajoute qu'un gros effort a été fourni pour le renouvellement des publics et que *L'Histoire du soldat* a réuni 1500 enfants des écoles. Elle indique qu'il y aura, cette saison, un nouveau programme destiné au jeune public, *La Petite Flûte*, pour lequel 4745 billets ont été vendus. Elle rappelle que des sponsors ont été perdus, comme c'est le cas à chaque polémique autour du Grand Théâtre. Elle indique qu'ils ont pu mettre en place un nouveau service de sponsoring qui fait son maximum pour obtenir du sponsoring privé et du mécénat. Elle ajoute que 416 personnes ont bénéficié de billets grâce à l'aide sociale de la Ville et qu'on ne peut pas dire que le Grand Théâtre est fréquenté uniquement par une certaine élite. Elle rappelle encore que le taux d'autofinancement reste le troisième d'Europe (30%).

Une commissaire rappelle que la commission des arts et de la culture a déjà voté ce budget. Elle est interpellée par le fait qu'il n'y ait pas un budget actualisé. Elle explique que les 500 000 francs de garantie de déficit pour 2010 ont été employés pour combler le déficit et qu'il manquera à tout le moins 250 000 francs. Elle veut bien que l'on vote une enveloppe globale alors qu'il y a un déficit pérenne et structurel chaque année, mais note qu'il y a tout de même eu des restructurations indépendamment du reste. Elle indique que l'on aurait donc aimé avoir un budget réactualisé. Elle demande comment on peut voter un budget dont la réactualisation n'a pas été votée par le Conseil administratif. Elle demande s'il y a eu une réflexion sur la jauge, puisqu'il y a eu un grand déficit dû à cette erreur liée à une fréquentation moindre. Elle ajoute que, même s'il s'agit d'un coulissage, on aurait voulu voir la subvention adaptée en fonction des 52 postes municipalisés. Elle demande si les exigences légales invoquées impliquent que l'on a été hors la loi depuis des années.

Le magistrat rappelle qu'il y a un chevauchement de l'année civile et de la saison et que l'on votait d'habitude en décembre la garantie de déficit qui était utilisée deux ans plus tard. Il indique que les 500 000 francs de déficit ont ainsi été votés en décembre 2009 pour la saison 2010-2011. Il explique que, quand on a fait la demande à l'Etat, le Service de la surveillance des communes a précisé que l'on n'avait pas le droit de mêler les années civiles, qui devaient être le plus étanches possible, ce qui fait que l'on s'est retrouvé avec plus d'argent en 2010. Il ajoute que, comme on avait le million voté en 2008 pour la saison 2009-2010, on a rajouté les 500 000 francs votés pour la saison suivante dans la même saison. Il précise qu'il ne manque pas d'argent puisque, si le million prévu pour la saison 2010-2011 est voté en décembre 2010, il y aura bien 1 million à disposition pour éponger le déficit. Il ajoute qu'avec les 500 000 francs des communes votés pour 2011, on dispose de 1,5 million sur le budget en cours. Il ajoute qu'il manque le rectificatif budgétaire pour les 52 postes municipalisés qui sera présenté le lendemain à la commission des finances. Il laisse répondre le directeur à propos de la jauge.

M. Richter répond que, suite aux résultats de la saison précédente, on a revu les jauges un peu à la baisse. Il rappelle que la nouvelle saison est composée d'ouvrages imaginés par son équipe, contrairement à la saison précédente. Il indique que l'on a rectifié un peu la ligne de programmation en prévoyant *Le Barbier de Séville*, qui est extrêmement populaire, pour commencer la saison. Il précise que débuter la saison très rapidement après la rentrée scolaire n'était probablement pas la meilleure des choses. Il ajoute que les jauges estimées pour la saison en cours sont plus prudentes, qu'il y a moins de spectacles inconnus et que l'on est confiant à propos des objectifs.

Un commissaire précise que la commission des arts et de la culture a reçu l'Association des communes genevoises qui a répondu qu'elle n'exigeait pas une augmentation de la garantie de déficit de la Ville, mais l'augmentation du soutien financier de la Ville quelle qu'en soit la forme. Il remarque que la Fondation du Grand Théâtre est déjà une fondation autonome de droit public. Il demande quel était le taux d'occupation prévu et celui qui a été réalisé jusqu'à maintenant. M. Richter répond que la jauge était estimée un peu en dessous de 80% en moyenne pour la saison précédente et que l'on est resté environ 2,5 points en dessous et que l'on a prévu une jauge entre 79% et 70% de moyenne. Il précise que le résultat du *Barbier de Séville* a été de 82% au lieu des 86% attendus. Un autre commissaire demande s'ils espèrent tenir les 79%-70% d'ici à la fin de l'année. M. Richter répond que l'on a fait dix représentations du *Barbier de Séville*, ce qui a permis d'améliorer les premiers résultats. Il ajoute que l'on verra ce qui se passera avec *Elektra* qui débutera dans deux jours et dont les prévisions sont meilleures. Il indique qu'il manque peu maintenant pour atteindre la jauge prévue, mais qu'il pourra être plus précis après *Elektra*. Le magistrat déclare qu'il ne faut pas être naïf et qu'il y a une garantie de déficit qui n'a pas été transformée en une subvention ordinaire, parce que l'extrême gauche avait annoncé un référendum. Il ajoute que le Conseil municipal, dans sa grande sagesse, pourrait décider de faire cette transformation, qui serait parfaitement logique, puisque cette garantie est utilisée chaque année.

Un commissaire demande pourquoi le budget 2010-2011 n'a pas changé et s'il est basé sur les mêmes erreurs sur la jauge que le budget précédent. Mme Bertani répond que ce n'est pas du tout le cas.

Un commissaire demande si les 3 millions de déficit par rapport à la problématique de la jauge 2009-2010 n'ont pas du tout influencé le budget 2010-2011. Le magistrat répond qu'il n'y a pas 3 millions d'erreur, mais 1 million couvert par la garantie de déficit de la Ville, 1 million pour la jauge et 1 million de déficit excédentaire. Il ajoute que le million de recettes dû à l'erreur a été constaté assez tôt et a pu être corrigé. Mme Bertani rappelle que le budget 2009-2010 prévoyait un déficit de 2 millions et qu'il y a eu un déficit de 3 millions à l'arrivée. Elle ajoute que l'erreur de tarification a été corrigée par 500 000 francs de correction. Le commissaire demande quand cela a été corrigé et si c'était déjà le cas dans le budget présenté en février. Mme Bertani répond que l'erreur a été découverte en fin d'année et que le correctif a été immédiat. Elle explique que l'erreur a consisté à calculer les prix d'entrée du ballet au même tarif que le lyrique, ce qui a conduit à une surestimation qui n'existe plus en 2011.

Une commissaire demande si la politique de fidélisation des abonnés s'est révélée satisfaisante, en pensant plus particulièrement aux abonnés Carré d'or. M. Richter répond qu'il n'a pas les chiffres pour le Carré d'or, mais qu'il y a plus de gens inscrits pour cette saison. Il ajoute que les abonnés de la saison en cours ont augmenté à 6203 abonnés par rapport à 5911 l'an dernier. Il rappelle que la tendance européenne est inverse et à la baisse, et que c'est un très bon signe. Il pense que cette amélioration est due à la programmation et au fait que les tarifs des abonnements n'ont pas augmenté. Il rappelle que les abonnements constituent la recette garantie. Il ajoute qu'ils ont aussi fait des essais d'abonnements mixtes et de formules pour les jeunes.

Un commissaire demande quel est l'avis de la fondation par rapport à la garantie de déficit qui devrait permettre à une institution de pouvoir s'y retrouver. Mme Bertani estime que ce serait plus clair si ce montant était intégré à la subvention.

Une commissaire revient sur la municipalisation. Elle constate qu'il y a 139 personnes fixes et fonctionnaires et que, avec les 52 postes, on arriverait à 191 collaborateurs. Elle rappelle qu'il n'y a jamais eu un nombre aussi élevé de fonctionnaires au Grand Théâtre. Elle demande si ce sont de nouveaux postes ou des postes engagés par la fondation alors qu'il s'agissait de postes de fonctionnaires, parce que c'était plus facile pour le directeur d'engager sans passer par la Ville. Elle constate, en outre, une explosion dans le personnel administratif. Elle s'étonne que la municipalisation implique un simple coulissage de 4,4 millions de francs alors qu'on a toujours dit qu'il y avait un delta. Le magistrat précise que le delta est de 160 000 francs à charge de la Ville. Cette même commissaire répond que, pour municipaliser quatre postes, on avait prévu une différence de 120 000 francs et elle s'étonne que ce montant soit si bas. Le magistrat répond que le travail de rattrapage a été fait depuis des années et que, plus on diminue les différences de statut, plus le delta est faible.

Mme Bertani rappelle que le catalogue des fonctions a engendré une augmentation de la masse salariale et que, après la revalorisation des postes, le coulissement peut se faire. Elle explique que la problématique des postes remonte au temps du *personal stop*, lorsque le Grand Théâtre avait besoin de collaborateurs qui ont été engagés sous contrat de droit privé. Elle ajoute qu'il y a aussi de nouveaux postes et explique que l'on a créé un bureau d'études qui correspond au besoin de mieux

réfléchir aux décors, ce qui permettra de gagner du temps lors du montage et du démontage. Elle précise que tous les postes sont occupés.

La même commissaire déclare que cela lui pose problème que le Grand Théâtre ne donne pas plus de spectacles et qu'il y ait une nécessité supplémentaire de postes. Elle revient aussi sur l'augmentation énorme de postes administratifs. Mme Bertani rappelle l'entrée en vigueur de l'OLT 2 et l'existence d'un règlement technique spécifique au Grand Théâtre. Elle explique que l'on ne peut pas faire travailler les gens soixante heures et qu'il faut prévoir plusieurs équipes qui se relaient. M. Richter ajoute que le profil des métiers techniques a vu une évolution. Il donne l'exemple de l'informatisation et indique qu'un dessin ne suffit plus pour construire un décor. Il ajoute qu'il faut aussi tenir compte des mesures de sécurité.

Toujours la même commissaire constate que cinq personnes s'occupent des ressources humaines au Grand Théâtre. Cela lui pose un problème que cinq personnes soient nécessaires pour gérer 200 collaborateurs, surtout si on compare avec la Ville. Elle ajoute que le Conseil municipal devra avoir une grosse réflexion, parce qu'elle pense qu'il sera indispensable que les ressources humaines soient gérées par la Ville. Elle demande une explication sur les huit postes de fonctionnaires qui n'avaient pas été repourvus au moment des comptes 2009. Elle ajoute que cela lui pose un problème de municipaliser 52 postes dans ces conditions.

Mme Bertani répond que les personnes travaillant aux ressources humaines (RH) ne sont pas toutes à 100% et qu'il ne faut pas confondre les personnes et les postes. Elle ajoute que ce service sera restructuré si la municipalisation est votée, mais elle rappelle que les RH doivent assurer la gestion des horaires de travail, ce qui se fait en collaboration avec la Direction des ressources humaines de la Ville.

M. Segond signale que, effectivement, l'équivalent de 8 postes, soit environ 800 000 francs ont été restitués à la Ville et que, lorsque le Conseil administratif a voulu transférer cette somme sur l'année budgétaire suivante, le Service de la surveillance des communes est intervenue. Il estime que c'est le signe d'une gestion stricte du personnel.

La commissaire répond que le Grand Théâtre n'a rien rendu, puisqu'il s'agissait de postes de fonctionnement, mais qu'il y a eu une économie sur les comptes de la Ville. Elle ajoute qu'il n'y a pas de gestion stricte du personnel sur les fonctionnaires. Elle demande pourquoi ces huit postes de fonctionnaires n'ont pas été repourvus. Elle veut savoir où cela a pêché dans la gestion pour que ces huit postes ne soient pas repourvus sur une partie de l'année.

Mme Bertani répond qu'il s'agit d'une partie de l'année et de cas particuliers. Mme Bono ajoute que le poste de tailleur a été repourvu par la promotion et la formation d'une tailleuse qui est déjà à la Ville. Mme Bertani pense à un autre poste et explique que la personne qui était censée l'occuper n'était pas bien du tout pour des raisons qu'il ne lui appartient pas de divulguer. Elle déclare qu'il peut donc y avoir des éléments humains qui entrent en ligne de compte. Elle ajoute que certains métiers sont très difficiles à recruter. La commissaire répond que l'on reparle toujours du tailleur, mais qu'il y a huit autres postes non repourvus, alors que l'on demande

maintenant la municipalisation de 52 postes. Elle estime que la gestion n'est pas adéquate et qu'il y a un problème de ressources humaines au Grand Théâtre.

Un commissaire est gêné de devoir décider rapidement sur la municipalisation, sans avoir plus de données. Il apprend que le Grand Théâtre fonctionnait avec moins de monde il y a dix ans et que le personnel a été augmenté par la fondation et il a l'impression que la fondation a augmenté tant qu'elle voulait ou pouvait son personnel pour dire ensuite qu'on allait les municipaliser. Il aimerait avoir l'évolution des postes demandés sur dix ou quinze ans et savoir de quoi on partait dans les années 1990. Il trouve dommage de devoir réfléchir à cela maintenant et demande pourquoi il n'y a pas eu une proposition du Conseil administratif comme pour la petite enfance. Il regrette que l'on doive se précipiter. Le magistrat rappelle que l'on était à deux doigts du tribunal, parce qu'on était dans l'illégalité, et qu'on avait les syndicats sur le dos. Il indique qu'on les a freinés en faisant des municipalisations annuelles. Il rappelle que beaucoup, parmi les rangs des socialistes aussi, ont répété pendant des années qu'il était inadmissible de laisser travailler côte à côte des gens avec des statuts différents. Il précise que le Conseil administratif et le conseil de fondation ont décidé de se mettre en conformité et il rappelle que, s'il n'y a pas une majorité, il n'y aura pas de municipalisation et que le Conseil municipal en assumera la responsabilité. Mme Bertani rappelle que ces gens travaillent et ne comptent pas leurs heures. Elle ajoute qu'on ne les a pas engagés juste pour les engager. Elle explique que l'on a établi la liste des gens à municipaliser selon l'OLT 2. Elle précise que c'est la Ville et non la fondation qui aurait été traînée devant le tribunal parce qu'il y a des inégalités de traitement.

Une commissaire remarque une différence de plusieurs centaines de milliers de francs en ce qui concerne le sponsoring. Elle demande quel est l'argumentaire des sponsors qui se désistent et s'ils ne seraient pas effrayés par la municipalisation. Elle aimerait aussi savoir ce qui se passerait si on perdait tous les sponsors. Le magistrat rappelle que le principal sponsor (Fondation Safra) ne s'est pas retiré, mais qu'il a mis fin à l'accord prévu sur un certain nombre d'années au terme de celui-ci. Mme Bertani ajoute qu'il faut faire la distinction entre le mécène et le sponsor. Elle explique que le don du mécène est fait à une institution à laquelle il est attaché. Elle indique que le sponsor a un contrat qui définit les échanges et qu'il doit y trouver son compte. Elle cite l'exemple de la BNP qui couvre la jeune troupe. Elle explique qu'il faut que l'institution soit dans une gestion sereine afin de les rassurer et qu'il y ait une touche de glamour (objet précieux et de prestige) pour les inciter. Elle ajoute encore qu'il faut allier les deux aspects et que c'est en revanche indépendant du statut du personnel. M. Richter déclare que chaque partenariat a des circonstances particulières. Il rappelle que 2009 était une année difficile et que l'on a perdu le sponsoring de l'UBS. Il indique que les mécènes et les sponsors sont intéressés à s'associer à un projet artistique plutôt qu'à une structure de fonctionnement.

Un commissaire rappelle que l'ancien conseil de fondation s'est opposé à la municipalisation pendant des années, alors que les syndicats la réclamaient. Il précise que c'était une demande exclusive de ces derniers et de la commission du personnel. Il ajoute que la municipalisation va avoir une influence sur la structure financière du Grand Théâtre, puisque la prise en charge par la Ville sera beaucoup plus importante par rapport à la subvention. Il explique que la réduction de la part de la subvention réduira aussi l'autonomie de la fondation. Il considère que ce n'est pas

seulement une municipalisation du personnel, mais aussi de l'institution, quel que soit le statut juridique du Grand Théâtre. Il se réjouit que le Conseil municipal et le conseil de fondation réclament d'une seule voix la municipalisation. M. Segond répond que c'est un recentrage sur la vocation initiale de la fondation et une clarification de sa mission. Il explique que, d'après les votes de 1954-1956, il y a, d'une part, la permanence de l'institution qui est prise en charge par la Ville et, d'autre part, le projet artistique qui est à la charge de la fondation. Une commissaire rappelle que personne autour de la table n'estime qu'il s'agisse de postes de complaisance, mais que l'on s'interroge sur l'opportunité de municipaliser certains postes. Elle ajoute qu'il y aura un impact à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville Genève et des Services industriels de Genève dès 2012. Elle souscrit à l'argumentation légale, mais considère que, selon l'OLT 2, il faudrait aussi municipaliser le personnel administratif et technique de la Fondation d'art dramatique et de Saint-Gervais. Mme Bertani répond que les statuts disent que le personnel administratif et technique doit dépendre de la Ville et que l'OLT 2 définit si les postes sont artistiques ou techniques.

Piquet pour la protection des biens culturels (décision du Conseil administratif)
Pages 81-82-84-85-88-89

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Mme Koelliker explique que le piquet est pensé en cascade, de façon à ce qu'il se mette en route lors d'un incident naturel ou d'un vol.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat indique que le piquet pour la protection des biens culturels est une décision du Conseil administratif, pour des raisons légales.

Loyers des Ports francs – Agrandissement du MEG – Page 84

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat donne les loyers des locaux des Ports francs, où seront logés §le personnel du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) ainsi que les collections encore stockées au MEG, en raison des travaux si l'agrandissement du MEG est accepté en votation. Une commissaire demande si la somme pour les locations aux Ports francs couvre les deux années. Le magistrat répond par la négative; la somme ne couvre qu'une seule année.

Une autre commissaire demande si le budget de fonctionnement du nouveau MEG a été fait. M. Drahusak répond par l'affirmative; le plan directeur du personnel a été réalisé et validé par le Conseil administratif. Il s'agira de créer trois à cinq nouveaux postes étalés sur trois ans, notamment pour la médiathèque et la médiation culturelle. En revanche, la surveillance et la sécurité seront supportées par un système audiovisuel qui ne nécessite pas autant de personnel.

Un commissaire demande quelles seraient les conséquences budgétaires en cas de refus du nouveau MEG. Le magistrat répond que c'est là un calcul compliqué. La Ville a parié sur le fait de gagner. Il y a le coût des écoles, puis le coût de la location

aux Ports francs. Cela ne représente pourtant pas des millions, en dehors des écoles. Mme Koelliker ajoute que toutes les études préliminaires seraient également perdues. Un autre commissaire demande si le retard dans les travaux va engendrer un coût. Le magistrat répond que, à sa connaissance, non, car les entreprises ont été prévenues assez tôt. Il faudrait cependant poser la question à Mme Charollais.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat déclare que le loyer des Ports francs est consécutif au projet d'agrandissement du MEG (sauf si les référendaires gagnent) et que des locaux seront nécessaires pour les collaborateurs du MEG pendant les travaux.

*Notes du rapporteur: L'agrandissement du MEG a été accepté par le vote populaire du 26 septembre 2010. Le budget ordinaire du MEG est analysé plus bas au point IV.*

Emplois de solidarité – Bibliothèques municipales (décision du Conseil administratif)
Page 88

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat souligne la progression de la part prise en charge pour les emplois de solidarité (loi Longchamp) et le fait que l'année 2011 est une année complète.

Une commissaire demande combien il y a d'emplois de solidarité au département et quelles sont les différences salariales. Le magistrat répond que ces personnes touchent entre 3000 et 4000 francs. Il juge ce salaire indécent et préconiserait au moins 4000 francs, mais la loi oblige une égalité de traitement dans les différents secteurs. Cependant, la Ville pourrait renoncer à cela, mais, parmi ces employés, certains se réintègrent et accèdent à un poste (6 personnes ont été ainsi nommées en une année et demie). Une autre commissaire se demande si la Ville va continuer avec ces emplois de solidarité qui coûtent moins cher ou ouvrir des postes. Le magistrat déclare que le nombre d'emplois sous-payés n'augmente pas, et que les postes se créent. Supprimer ces emplois solidarité enlèverait la possibilité à des gens de se réintégrer; le débat est insoluble.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat déclare que les emplois de solidarité constituent un véritable débat politique. Il précise que personne dans le département trouve qu'il est bien de payer quelqu'un 3000 francs, mais que l'enjeu n'est pas là et qu'il faudra décider si on municipalise une trentaine de postes pour un coût d'environ 3 millions en fermant cette opportunité de travail.

FAD (état-major, Comédie, Nouveau Théâtre de Poche)
Subventions – Page jaune 131

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat poursuit sa présentation avec la série des subventions et l'effort mis sur différents théâtres ou organisations (la FAD, Saint-Gervais Genève, par exemple).

Une commissaire demande si la subvention pour la Fondation d'art dramatique (FAD) sert à compenser les manquements du Canton. Le magistrat mentionne que, en général, le Grand Conseil ne se dédit pas et respecte les conventions. Le seul cas connu étant l'Association pour la danse contemporaine (100 000 francs). Concernant la FAD, l'Etat était contre la procédure, mais il n'a pas contesté la nomination de M. Loichemol. Mme Keller ajoute que la convention a été votée par le Grand Conseil.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire s'interroge sur l'augmentation de 250 000 francs de la subvention à la FAD. Mme Keller précise que cette augmentation était prévue dans la convention de subventionnement et que le Canton s'est engagé à augmenter sa part. L'indexation a été oubliée l'année dernière; elle est donc diminuée de la subvention. Une commissaire précise que cette indexation de 3% a été votée pour les petites institutions n'ayant pas de convention. Mme Keller répond que ce n'est pas ce qui a été transmis par le département des finances et du logement, qui a fourni une liste qui ne faisait pas de différence entre les institutions, et qui a été votée par le Conseil municipal. Par contre, le département a décidé de ne pas donner l'indexation en plus de la pleine augmentation prévue. En outre, le partenaire n'est jamais lié à l'augmentation. M. Drahusak précise qu'il y a, en tout, 163 000 francs qui correspondent à l'indexation de l'année dernière, plus 87 000 francs.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat indique qu'ils ont décidé de soutenir aussi les institutions (FAD, Am Stram Gram) et pas seulement les indépendants.

Une commissaire demande si les 250 000 francs pour la FAD ne viennent pas en plus de l'indexation de 3%. Le magistrat confirme que l'indexation de 3% est incluse. La commissaire maintient que, lorsque l'on a voté cette indexation, elle n'était destinée ni aux institutions indexées automatiquement comme le Grand Théâtre, ni aux institutions bénéficiant d'une convention, ni aux fonds généraux.

Subvention du Théâtre Am Stram Gram – Subventions – Page jaune 132

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Opération neutre
Projets d'expositions au BAC – Page jaune 134 – versus Subventions
Publications, résidence et atelier – Page jaune 134 – Subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat explique le transfert de 50 000 francs du Bâtiment d'art contemporain (BAC) vers les publications, résidences et ateliers pour les artistes.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur le projet avorté du BAC. Le magistrat demande en quoi le projet est-il avorté, puisque le Mamco, le CIC, le Centre pour la photographie s'y trouvent. Il se déclare, au contraire, très satisfait. Mme Koelliker rappelle le

rapport présenté par Mme Freiburghaus, qu'elle enverra à la commission. Cette commissaire demande aussi si le lieu commun au BAC permettra au FMAC de montrer ses collections. Mme Koelliker explique qu'il s'agit là de locaux communs, mis à la disposition d'organismes contemporains indépendants qui ne résident pas au BAC.

*Réponse écrite du 23 septembre 2010*

Concerne le BAC.

Le rapport de Mme Freiburghaus figure en annexe.

*Note du rapporteur: Suite à un accord avec le rapporteur général sur le budget 2011, M. Christian Zaugg, la copie du rapport de mai 2010 intitulé «Gestion des espaces communs du BAC gérés par le FMAC. Expositions et manifestations» (18 pages) qui a été reçue par tous les commissaires de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances ne figurera pas dans les annexes de ce rapport. Il sera envoyé sous forme électronique à tous les conseillers municipaux.*

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat indique qu'ils proposent encore un transfert de 50 000 francs entre les projets d'exposition du BAC et les publications, résidences et ateliers.

Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art (DIR-DC) – Page 73

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Service culturel – Fête de la musique – Page 78

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat souligne que la Fête de la musique n'avait pas vu son budget progresser depuis longtemps, cela a donc été rétabli. Il affirme que c'est là la plus belle fête à Genève, et qu'il est important de lui donner les moyens nécessaires.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat indique que les montants destinés à la Fête de la musique et à d'autres associations n'ont pas été augmentés depuis longtemps. Il ajoute que l'on arrive aux limites de ce que l'on peut faire avec le montant alloué pour la promotion culturelle.

Fête de la musique – 318 Honoraires et prestations de service – Page 78

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire note une variation de 45 000 francs. M. Drahusak explique que le Conseil administratif a validé une augmentation de 100 000 francs répartis dans trois rubriques, dont celle-là.

Fête de la musique – 391 Mise à disposition de locaux – Page 78

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire constate une augmentation de 2050%. M. Drahusak répond qu'il s'agit d'une imputation interne de la Gérance immobilière municipale.

Promotion culturelle (Accès à la culture) – Page jaune 130 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Post Tenebras Rock (PTR) – Page jaune 132 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

ASMV (pour les concerts de la Scène Ella-Fitzgerald) – Page jaune 132 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Fonds général théâtre – Page jaune 132 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Théâtre de l'Orangerie – Page jaune 132 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Théâtre du Grütli – Page jaune 132 – Subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire souhaiterait des précisions sur les projets cinéma à la Maison des arts du Grütli. Le magistrat précise que la maison deviendra un des centres du cinéma. M. Weintrop a été nommé au Centre d'art contemporain; Swiss films et Fonction: Cinéma s'y trouvent, la fondation va être créée le 17 septembre et son centre sera installé au Grütli. Le magistrat ajoute que le Grütli sera un peu la «Maison du cinéma» mais pas complètement, car il y restera le théâtre et d'autres activités.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire aimerait connaître le nombre de spectateurs du Théâtre du Grütli.

Mme Keller enverra les chiffres.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne le nombre de spectateurs sur une saison au Théâtre du Grütli.
La fréquentation était de 6881 personnes en 2008 et 6827 en 2009. En 2010, elle est en hausse avec déjà 3758 spectateurs au premier semestre.

Fondation Saint-Gervais (SGG) – Page jaune 132 – Subventions

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire aimerait connaître le nouveau projet artistique de Saint-Gervais Genève (SGG). Mme Keller mentionne que la fondation et la direction ont fait tout un travail de redéfinition des missions de SGG, en prenant acte des déménagements de certaines activités au FMAC. Le projet vise à déployer les activités à partir du théâtre, notamment sur la question du suivi des compagnies émergentes, des rencontres d'auteurs, de toutes les activités liées à la mémoire, qui seront développées dans toute la maison. Il semble également que le Canton soit intéressé à redonner à SGG des moyens, en particulier pour l'aspect sociétal qui s'y développe. Elle précise que la demande d'augmentation de 200 000 francs émane du Contrôle financier, et que le magistrat a souhaité faire un geste, en incitant également le Canton à s'investir. Une autre commissaire juge que le projet est loin de la promesse du magistrat de consacrer cette maison au théâtre. Une troisième commissaire répond que, au contraire, le nouveau projet part du plateau de théâtre, qui demeure le centre de la préoccupation de SGG. Une quatrième commissaire assure que le programme de la saison prochaine se déploie autour du théâtre.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur la convention avec le Centre d'art contemporain. Mme Koelliker mentionne que la convention est à faire, la fondation ayant été créée au mois de juin.

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat déclare que l'on pourrait avoir un débat sur le Théâtre de Saint-Gervais s'il est souhaité. Une commissaire souhaite poser une question sur le nouveau projet artistique de la Fondation de Saint-Gervais. Elle s'étonne qu'un projet qui modifie le fonctionnement et les activités de l'institution soit présenté sans expliciter en quoi il consiste. Elle trouve que c'est manquer d'attention pour le Conseil municipal de ne pas lui expliquer en quoi consiste ce projet. Elle ajoute que, en outre, ce projet de M. Macasdar n'aurait pas encore abouti au sein de la fondation à cause de la situation du Café Bizarre. Elle ne compte pas refuser ces 100 000 francs, mais elle souhaiterait attendre qu'un projet abouti soit présenté au Conseil municipal et que la question du café soit réglée. Elle demande s'il y a eu, par ailleurs, une réflexion à un autre niveau pour proposer une alternative. Elle demande encore quelle est la situation de M. Macasdar qui est en poste depuis plus de douze ans. Le magistrat répond que M. Macasdar restera en poste jusqu'en 2012, parce qu'il a été décidé qu'il était inutile de rajouter de la crise à la crise et qu'il valait mieux montrer de la

sorte que l'on ne voulait pas fermer le théâtre. Il indique qu'il y a plusieurs conseillers municipaux qui font partie du conseil de fondation. Il indique que la question du Café Bizarre suit son cours et qu'il restera ouvert pendant encore quelques années. Il ajoute que la fondation va devoir ouvrir la succession de M. Macasdar en faisant un appel à projets, tout en y mettant un cadre, et qu'elle a demandé 200 000 francs à la Ville pour lancer ce projet, ce à quoi il a répondu que 100 000 francs suffisaient la première année. Il précise que c'est le conseil de fondation qui décidera si M. Macasdar pourra se présenter à sa propre succession.

Un commissaire, membre du conseil de fondation, rappelle qu'il y a eu une conférence de presse sur le nouveau projet et que des documents ont été distribués. Il ajoute que la fondation a la volonté que le Café Bizarre prolonge l'activité du théâtre à la manière d'un foyer ou d'une buvette, et qu'elle verra si ce café souhaite se convertir ou non. Il estime que l'on trouvera un accord si l'on est face à des gens intelligents. Il ajoute que l'on peut avoir un débat sur le Théâtre de Saint-Gervais, mais que ce n'est peut-être ni le lieu ni le moment de le faire. La commissaire concernée répond que ce n'est jamais le moment de débattre de Saint-Gervais. Mme Keller estime que la question de la commissaire est très importante, car on ne laisse pas des locaux vides pour les artistes en Ville de Genève, alors que les besoins sont criants et elle précise que les compagnies accueillies par M. Macasdar devaient toujours aller travailler ailleurs. Elle explique que le projet prévoit d'accueillir, à demeure, un certain nombre de compagnies avec lesquelles il ferait un suivi et que c'est pour cet aspect-là aussi que les 200 000 francs ont été demandés. Elle ajoute que le magistrat a proposé 100 000 francs pour la question des résidences et de l'occupation des locaux, indépendamment du Café Bizarre.

Festival Cinéma tous écrans – Page jaune 132 – Subventions
Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Festival Black Movie – Page jaune 132 – Subventions
Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) – Page jaune 132 – Subventions

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande pourquoi le FIFDH a reçu une augmentation (21 000 francs). Mme Keller répond que plusieurs festivals genevois n'avaient pas été augmentés depuis longtemps. Or, le FIFDH est devenu un festival incontournable, et le magistrat a émis le souhait de revaloriser ces différents rendez-vous cinématographiques, également afin d'accueillir la Fondation romande pour le cinéma.

Maison de la littérature (MLG) (nouvelle subvention) – Page jaune 132 – Subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat explique que, concernant la Maison de la littérature, le Canton ayant mis à disposition des locaux, la Ville propose une subvention pour que cette maison puisse exister. Une commissaire demande quel est le projet de la Maison de la littérature. Le magistrat répond que les écrivains cherchaient un lieu depuis un moment, et que l'Etat a mis de l'argent pour que la maison puisse se développer sur les premier et deuxième étages de la maison Rousseau.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur l'augmentation pour la Maison de la littérature. Mme Keller répond que ce projet magnifique va être intégré dans un bâtiment de l'Etat en face des canons (maison Rousseau).

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat annonce qu'il y a une nouvelle subvention pour la Maison de la littérature, afin de soutenir des résidences pour écrivains.

Théâtre de l'Usine – Page jaune 133 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Théâtre du Galpon – Page jaune 133 – Subventions

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire juge que le Théâtre du Galpon pose un problème, en dehors du fait qu'on lui donne un théâtre avec cette augmentation de 44 200 francs. Mme Keller rappelle qu'une partie du Galpon est relogée au Vélodrome et elle salue le travail de Mme Tacchella, dont les projets sont extrêmement intéressants. Le Galpon a reçu l'autorisation de s'installer à la rue des Péniches et ils vont beaucoup participer aux travaux. La Ville a donc souhaité les aider dans ce sens-là, sachant que les activités continuent pendant toute la période des travaux. Mme Koelliker ajoute que le Galpon va ouvrir ses portes en décembre 2010 et que le projet est soutenu par la Loterie romande et par la Fondation pour la culture émergente, qui avait fait un don de 6 millions pour couvrir le différentiel entre le loyer demandé par le Canton et celui effectivement payé par les artistes à Ernest-Pictet. Mme Keller est heureuse d'annoncer que cette fondation tout comme la Loterie mettent de l'argent pour la construction du Galpon.

Théâtre de la Parfumerie – Page jaune 133 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Soutien aux échanges et tournées – Page jaune 133 – Subventions

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Bureau culturel (nouvelle subvention) – Page jaune 133 – Subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat se réjouit de l'apport pour le Bureau culturel, qui jouit d'une convention Ville-Etat-privé. Mme Keller informe la commission que la convention sera signée le 5 octobre prochain au Bureau culturel. Il s'agit là d'une première convention signée avec des partenaires privés. Le magistrat précise, ensuite, pour le chéquier culture, qu'ils ont renoncé à aider certaines communes, étant donné l'augmentation de la population de la ville.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande des explications relatives au Bureau culturel: est-ce un bureau virtuel, sur quels fonds généraux a été prise l'augmentation des 30 000 francs et quels sont ses buts et missions? Mme Keller répond que le montant a été pris sur le Fonds culturel de proximité, et que la signature de la convention se fera le 5 octobre à 16 h. L'expérience a été lancée par le pour-cent culturel Migros dans plusieurs villes suisses alémaniques. Il s'agit d'une interface pour les artistes de prêt de matériel sophistiqué. Le Canton met également 30 000 francs. Le bureau se trouve aux Pâquis. La même commissaire remarque que le Fonds culturel de proximité aurait dû diminuer d'autant. M. Drahusak précise qu'il fait partie de l'enveloppe du million, à savoir le montant total des nouvelles augmentations validées par le Conseil administratif. Le Bureau culturel enverra aux conseillers municipaux un communiqué de presse le 5 octobre 2010. Dans l'intervalle, vous trouverez toutes les informations sur leur site (www.bureauculturel.ch).

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne le Bureau culturel.
La convention de subventionnement figure en annexe.

*Note du rapporteur: Suite à un accord avec le rapporteur général sur le budget 2011, M. Christian Zaugg, la copie de la convention de subventionnement pour les années 2010-2013 entre la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, la Société coopérative Migros Genève, la Fédération des coopératives Migros et l'Association Bureau culturel (32 pages), qui a été reçue par tous les commissaires de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances, ne figurera pas dans les annexes de ce rapport.*

*29 septembre 2010 (CF)*
Le magistrat annonce qu'il y a une nouvelle subvention en faveur de la création du Bureau culturel en collaboration avec le Canton et des partenaires privés dont la Migros. Une commissaire remercie Mme Keller pour ses réponses lors de la séance précédente à propos du Bureau culturel qu'elle considère comme un très bon projet et qu'elle soutiendra.

## IV. Analyse du projet de budget 2011 (sauf les objets déjà abordés au point III)

Pages II-140 et II-141
Répartition des subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire souhaiterait connaître la répartition des subventions. M. Dose leur fera parvenir les documents.

*Note du rapporteur: La réponse renvoie aux pages II-206 et II-207 du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011 intitulées «Analyse départementale des subventions». Subventions 2011 du département de la culture détaillées par genre.*

Augmentations des subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire a une question relative à l'arbitrage des augmentations des subventions. Le magistrat répond qu'en sept ans tout le monde a été augmenté. Le département tient compte des revendications des associations et de leurs besoins (comme celle de l'AMR qui était passée de 250 francs de paye par musicien par concert à 300 francs) et décide d'aider en conséquence. Mme Keller ajoute que le secteur du théâtre n'avait pas été valorisé depuis un certain temps, alors que s'ouvrent de grands chantiers, comme celui de la Comédie. En outre, ce ne sont pas les structures qui sont augmentées mais bien les compagnies, qui fournissent de l'emploi.

Procédures pour le traitement des subventions

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire s'interroge sur l'élaboration des procédures pour le traitement des subventions. Mme Keller répond que le travail se fait sur deux axes: tout d'abord la création d'une base de données informatique de traitement des subventions (avec la Direction des systèmes d'information et de communication et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports), qui permettra plus de transparence et l'élaboration d'une procédure d'octroi des subventions entre les différents départements qui soit la même, et qui est à bout touchant. M. Drahusak ajoute que, depuis un an et demi, les conseillers culturels décident d'une liste d'associations qui sont soit vérifiées par le Contrôle financier, soit par une fiduciaire.

Diminutions dans le budget

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande s'il y a également des diminutions. Le magistrat relève qu'il y a des suppressions, en général avec l'accord du Conseil municipal, et que celles-ci se retrouvent dans les comptes. Il relève les nombreuses fois où le Conseil municipal n'a pas soutenu la Ville lors de propositions de suppressions, qui se sont

révélées judicieuses quelque temps après (les Baroqueries, par exemple). Mme Keller précise que les différences peuvent se lire en comparant les comptes d'une année à l'autre, et sur ce qui a été donné sur les fonds généraux.

Sous-utilisation des postes budgétés

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire critique, dans les comptes 2009, la sous-utilisation de postes budgétés. Ce phénomène va-t-il se reproduire en 2011? Le magistrat remarque que seules deux institutions ont vu leurs postes bloqués: il s'agit du Musée d'art et d'histoire (MAH) et du Grand Théâtre. En outre, le système de la Ville impose ce temps de latence, entre une démission, l'ouverture du poste et l'engagement (six mois, en général). M. Drahusak ajoute que quelques postes ont été bloqués aux bibliothèques municipales, en attente du nouveau directeur. Il s'agit de faire un vrai bilan et de se poser les questions de l'organigramme. Ce même commissaire juge que, dans le cas d'un départ à la retraite, il serait possible de mieux planifier. M. Drahusak donne l'exemple de Mme Décrouelle, qui part à la retraite. Or, le comité de sélection, à l'unanimité, n'a choisi aucun des candidats. Mme Décrouelle a accepté de faire une année de plus.

Ressources humaines et financières du département

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire a pris connaissance avec intérêt de plusieurs protocoles de gestion interne des ressources humaines et financières, et il souhaiterait en savoir plus sur les évaluations validées. M. Drahusak précise que le département de la culture, pour la partie ressources humaines, est le seul département qui demande à tout collaborateur un entretien de travail annuel, qui contrôle l'absentéisme et l'accueil du personnel après une longue maladie. Pour la gestion financière, le département des finances et du logement, le département de la culture et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports étudient la possibilité d'une gestion transversale sur la totalité de la Ville (contrôle et subventions).

Choix des logiciels informatiques

*29 septembre 2010 (CF)*
Un commissaire indique que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) laisserait aux départements le choix entre la suite bureautique Microsoft et la suite de logiciel libre Open Office. Il demande si le département est au courant et s'il a déjà fait un choix. M. Drahusak répond que l'on sait que la DSIC a travaillé sur cette question, mais qu'il n'y a pas encore eu de demande formelle. Il ajoute que le département de la culture serait probablement en faveur de la suite Open Office.

Direction de la culture
Pages II-144, II-145, II-146, II-147 et II-148

Absences non planifiées

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur la question des absences non planifiées. Le magistrat répond qu'elles permettent de repérer un problème. Il signale que son département enregistre le plus petit taux d'absentéisme. Cette même commissaire demande comment on fait appel au médecin-conseil de la Ville. Le magistrat répond qu'il faut le saisir. M. Drahusak ajoute que, ce qui est intéressant, c'est de travailler sur les courtes durées, qui reflètent un problème de management. 135 personnes ont ainsi été formées dans le département et tous les mois les chefs de service reçoivent les personnes qu'il faut reprendre en entretien de bilan. Dès qu'une personne a quatre absences non planifiées, la Direction des ressources humaines traite le cas.

Artamis et le dépôt des musées

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire soulève la question du dépôt des collections, notamment du MAH. Elle a entendu dire que le site d'Artamis manquait déjà de place. Le magistrat répond qu'Artamis répondra aux besoins pour vingt ans. Seront entreposés dans ces locaux performants les 2 millions de beaux livres de la Bibliothèque de Genève, l'essentiel du MAH, les pièces archéologiques ainsi que les 100 000 objets du Musée d'ethnographie de Genève. Mme Koelliker signale que les musées vont garder leurs locaux en ville de Genève; seuls les dépôts à l'extérieur seront résiliés. Un commissaire a lu dans la presse la possibilité de reloger les personnes d'Artamis dans les réservoirs de la Bâtie. Le magistrat répond que le coût envisagé pour ce transfert, environ 10 millions de francs, est un coup de folie de M. Pagani.

3001000 Direction de la culture – 301 Traitements du personnel – Page 73

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire remarque l'écart de plus de 100 000 francs sur les traitements du personnel. Le magistrat mentionne que, sur ce sujet, il y a deux explications possibles: soit le différentiel s'explique en passant de l'ancien au nouveau statut, soit par une progression salariale plus importante. M. Drahusak explique que son budget de référence est le budget 2010 pour le 2011 et que l'enveloppe ne bouge pas. Les seules augmentations sont les augmentations liées (Rousseau, MEG) et les augmentations de subventions validées par le Conseil administratif.

3001000 Direction de la culture – 308 Personnel intérimaire – Page 73
3001000 Direction de la culture – 318 Honoraires et prestations de service – Page 73.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire aimerait savoir quelle est la part qui revient aux emplois de solidarité (EDS) et en quoi consiste le processus d'Aalborg. En outre, est-ce le Contrôle financier qui a demandé de passer du groupe 308 au 318? Cela poserait un problème de fond, la Ville n'ayant pas le droit d'engager directement des EDS.

M. Drahusak répond par l'affirmative: le Contrôle financier a exigé cela, car la destination liée à cet argent était principalement pour payer des salaires, même si ce n'est pas la Ville qui paye. Sur le groupe 318, les 190 000 francs sont liés au processus d'Aalborg, dont la signature aura lieu le lendemain. Le Conseil administratif a validé des objectifs et a demandé à tous les départements de prévoir tous les plans en termes budgétaires. Le scénario minimal a ainsi été validé, qui touche quatre domaines (la biodiversité, le handicap et la culture, la déontologie et la médiation).

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne les montants et les affectations prévues au projet de budget 2011 pour les Engagements d'Aalborg et qui concernent plusieurs centres de coûts au département avec les objectifs.

Voir documents ci-joints (annexes 11 et 12).

Le 30 juin 2010, le Conseil administratif a voté la version minimale de ces projets de budget, soit 170 000 francs et 0 pour les objectifs qui concernent le département de la culture.

Pour l'objectif 12, il y a une troisième piste, la mise à niveau des bâtiments culturels, qui n'est pas concernée puisqu'il s'agit d'investissement et non de budget de fonctionnement.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire remarque le transfert des postes EDS du groupe 318 au groupe 308, à la demande du Contrôle financier. Elle note qu'il y avait 364 885 francs sur le groupe 318 et qu'il y a 610 000 francs sur le groupe 308, et que l'augmentation de 245 000 francs est expliquée par un ajustement à la hausse en relation avec les Engagements d'Aalborg. Elle rappelle que M. Pichelin a indiqué qu'il y avait deux objectifs au département de la culture, auxquels on ne parvient pas à rattacher ce montant. Elle ne comprend pas à quoi est attribuée cette somme et elle demande des explications. M. Drahusak répondra par écrit, mais il indique déjà qu'il a posé la question à la DRH, qui a répondu qu'il y avait eu une mauvaise imputation.

*Note du rapporteur: Il semble qu'aucune réponse écrite ne soit parvenue à la commission.*

3001000 Direction de la culture – 310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité – Prix quadriennaux – Page 73

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Le magistrat mentionne encore que les prix quadriennaux ont été compensés à l'interne par le fait que les manifestations de l'année prochaine sont moins chères.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire constate sur le groupe 310 l'augmentation des fournitures de bureau (de 6000 à 23 000 francs). M. Drahusak répond qu'il s'agit des prix quadriennaux, chargés une fois tous les quatre ans. Mme Koelliker ajoute qu'ils comprennent sept prix de 40 000 francs et 75 000 francs pour organiser la cérémonie.

3001000 Direction de la culture – 311 Mobilier, machines, véhicules et matériel – Page 73

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande, pour le groupe 311 (achat d'œuvres d'art), si les achats sont déjà envisagés. M. Drahusak explique que les acquisitions se font de deux manières: soit l'achat par un tiers qui met l'œuvre à la disposition de la Ville (comme pour le Corot), soit par les fonds spéciaux.

Un autre commissaire se demande pourquoi le groupe «Mobilier, machines et matériel» entre dans de l'investissement, alors qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement. M. Dose répond que l'investissement, selon la loi sur l'administration des communes, est possible à partir de 100 000 francs.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire remarque une augmentation de 180 000 francs pour l'achat d'oeuvres d'art et demande si des achats spécifiques sont prévus. Le magistrat rappelle qu'il avait dit, au moment où il fallait faire des économies, qu'il fallait en priorité entretenir les bâtiments et que l'on pouvait prendre quelques années sans achat. Il indique qu'il y a cependant des achats que l'on aimerait faire et que l'on rate des occasions de compléter certaines collections, raison pour laquelle on a réintroduit un peu d'argent sur cette ligne. Il précise qu'il n'y a pas d'achat spécifique prévu cette année.

Cette même commissaire s'étonne que cette ligne soit à la Direction de la culture plutôt que dans les musées. Elle rappelle que, en dehors des mesures d'économie mentionnées par le magistrat, la baisse de ce montant avait été justifiée en disant que des fonds spéciaux rondement dotés étaient destinés à cette mission et qu'il y en a une dizaine pour subvenir aux besoins d'achat d'œuvres d'art. Le magistrat répond que la somme n'est pas répartie entre les musées parce qu'il ne serait plus possible d'acheter une pièce importante, étant donné que les montants seraient attribués à un musée précis. On leur reprocherait alors d'employer un montant attribué à un musée pour acheter une pièce pour un autre musée. Il rappelle que les fonds spéciaux ne sont pas si nombreux et qu'ils ne sont pas tellement dotés. Il précise que, pour continuer à verser des montants, on attaque le capital depuis plusieurs années, avec l'accord du Conseil administratif, à moins que l'on n'ait pas le

droit de le faire. Il déclare que le Conseil municipal peut supprimer ces 170 000 francs, mais qu'il estime qu'il est bon qu'ils soient à disposition. Il rappelle que ce montant est dépensé en fonction des acquisitions qui se présentent. M. Drahusak rappelle que les fonds spéciaux sont souvent liés à des affectations très précises et qu'ils concernent la plupart du temps l'histoire de l'art, alors que les collections du Muséum ou du Musée d'histoire des sciences sont peu concernées.

3001000 Direction de la culture – 365 Rousseau pour tous – Page 73

Voir plus haut sous le point III de ce rapport. Analyse du document «Augmentations validées par le Conseil administratif». Rousseau pour tous (PR-701). Page 73.

312 Eau, énergie, combustible – Page 74

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande si le service compétent impose ces chiffres, comme pour le groupe 312. Mme Koelliker répond qu'ils n'ont effectivement pas le choix, le service compétent détermine ces chiffres en tenant compte de différents facteurs (variation du prix du combustible par exemple) et le département prend acte.

Une commissaire remercie M. Drahusak qui a fourni un budget hors compétents, afin de voir la marge de manœuvre du département. Elle se propose d'intervenir à la commission des finances sur ces écarts sur les compétents. M. Drahusak trouverait également normal que les projets qui se font à plusieurs départements soient chargés dans le centre de coût du département demandeur et réparti dans les comptes sur les services utilisateurs.

3101100 Scènes culturelles – 301 Traitements du personnel – Page 75

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur l'écart de 239 099 francs pour les scènes culturelles. M. Drahusak explique qu'il s'agit du passage des anciens aux nouveaux statuts.

Service administratif et technique
Pages II-150, II-151, II-152, II-153 et II-154

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Promotion culturelle
Pages II-156, II-157, II-158, II-159 et II-160

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande en quelle langue sont édités les fichiers audio pour le musée.

*Réponse écrite du 23 septembre 2010*
Langues des audio-guides au Musée de l'Ariana et au Musée d'art et d'histoire: français, anglais et allemand.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande si le pourcentage des personnes avec un handicap qui se rendent aux manifestations culturelles, grâce notamment au projet «intégration handicap», est connu. Le magistrat précise que l'idée était d'abord de recenser les lieux (accessibilité, toilettes), mais qu'il est difficile de quantifier la proportion d'usagers. Au Victoria Hall par exemple, une boucle auditive a été installée et un GPS permet maintenant de dresser un itinéraire depuis son domicile jusqu'aux théâtres.

3105000 Promotion culturelle – Page 77

*23 septembre 2010 (CARTS).*
Une commissaire constate une variation de lignes (363, 365 et 366) et demande qui a décidé d'enlever, dans le soutien aux échanges des communes, pour le passer dans le soutien aux personnes physiques. M. Drahusak répond qu'il s'agit là d'une demande du Contrôle financier.

Service culturel
Pages II-162, II-163, II-164, II-165 et II-166
Théâtre Para-Surbeck

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande quelle sera la réaffectation du Théâtre Para-Surbeck. Le magistrat indique que M. Para a renoncé et que c'est le département qui pourra décider. Mme Keller ajoute que cela correspond à une demande largement relayée par les petites compagnies de théâtre, à savoir que les grandes salles soient louées peu cher (les artistes payant les charges, mais non la location). Cela permet l'accès aux petites compagnies, notamment lors de premiers spectacles. Le théâtre sera donc cogéré par le Service administratif et technique et le Service culturel et les demandes d'attribution affluent déjà. Une autre commissaire demande à partir de quand cela sera efficient. Mme Keller répond dès le mois d'octobre 2010.

Projets à la pointe de la Jonction

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur les projets de la Ville à la pointe de la Jonction. Mme Koelliker répond que c'est l'Etat qui a décidé de refaire la nouvelle fonderie et de prendre les frais à sa charge.

Service culturel – Page II-163

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire s'interroge sur l'objectif «Signer des conventions de subventionnement» et demande si les conventions de subventionnement sont comparables à des contrats de prestations. Le magistrat répond que l'on a pour but d'adapter les exigences en fonction des montants accordés, puisqu'elles ne devraient pas être les mêmes pour 8 millions de francs ou 50 000 francs. Il explique que les conventions de subventionnement offrent l'avantage à l'association de pouvoir organiser son travail sur quatre ans. Il rappelle que son successeur peut les casser et qu'elles comportent toujours la réserve du vote du budget par le Conseil municipal. Un commissaire estime qu'il faudrait que le Conseil municipal soit saisi de toutes ces conventions, au même titre que le Grand Conseil, et qu'il puisse les approuver. Le magistrat répond qu'il constate que la flexibilité de M. Beer est nulle. Il ne met pas en cause la volonté de M. Beer, mais il observe que ses actions sont entravées puisque, dès qu'un projet dépasse 200 000 francs, il doit passer par un projet de loi. Il ajoute que, pour les conventions multipartites, cela se passe plus facilement avec la Berne fédérale qu'avec le Canton, parce que le Grand Conseil prend ses décisions des mois après. Il explique que, si pour chaque projet que l'on veut lancer il faut saisir le Conseil municipal qui va renvoyer en commission, il n'y aura plus aucune vitesse de réaction ni aucune marge de manœuvre, alors que c'est primordial pour un film, une pièce de théâtre ou une création, comme chacun le sait dans le milieu culturel.

Mme Keller précise que le Grand Conseil ne vote pas des conventions mais des projets de loi lorsque le montant dépasse 200 000 francs, les autres étant acceptées par arrêté du Conseil d'Etat. Elle ajoute que la plupart des conventions de la Ville sont multipartites avec d'autres communes, le Canton ou la Confédération. Elle explique qu'il faut déjà mettre toutes les parties autour de la table et que, s'il fallait que chacune d'elles passe par son parlement, autant dire qu'il n'y aurait plus de convention. Elle ajoute que cet outil doit rester souple et rapide, afin de répondre aux besoins des artistes. Le commissaire concerné comprend le point de vue de la fonctionnaire et du magistrat, qui n'ont pas envie que le Conseil municipal soit saisi de ce dossier, mais il s'attendait à plus de hauteur dans la réponse. Il déclare qu'il n'est pas vrai que tout est bloqué à l'Etat. Il ajoute que l'on peut trouver des modalités pour que le Conseil municipal soit consulté et qu'il participe à l'élaboration de la stratégie du département en matière culturelle.

Le magistrat répond que le Conseil municipal participe en votant le budget et les comptes, qui sont présentés en toute transparence. Il répète que l'Etat ne réagit pas rapidement et que, pour les projets courts, c'est la plupart du temps la Ville qui intervient. Il rappelle qu'il a la possibilité de donner le feu vert à un projet dans les

trois jours, alors qu'il aurait fallu trois ou quatre mois à l'Etat. Il ajoute qu'il respecte les attributions des fonds et que tout le détail est fourni au Conseil municipal. Il rappelle qu'ils sont en train de créer une Fondation romande du cinéma, parce que les cantons réagissent trop lentement et pour que des films puissent se faire. Il rappelle que c'est le Conseil municipal qui décide de faire des arrêtés ou des règlements, mais qu'il mettrait le milieu artistique dans une configuration extrêmement compliquée pour réaliser des œuvres.

La première commissaire demande sur quels critères ils se basent pour signer une convention avec une institution plutôt qu'une autre. Le magistrat répond que les critères d'octroi figurent sur le site internet du département. Il explique que, quand ils voient qu'une troupe a de l'avenir, commence à faire des tournées, mais qu'elle a peur d'aller trop loin, ils estiment qu'une convention la rassure et lui permet de poursuivre son essor. La commissaire concernée constate que ce n'est donc pas en fonction du montant qui est attribué et qu'il n'y a pas de curseur comme avec la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Le magistrat rappelle qu'ils ont prévu de faire des conventions plus légères pour les petits montants (en dessous de 50 000 francs) et il répond que pour la signature d'une convention le critère financier n'est pas prépondérant. La commissaire pensait que l'on se basait sur un certain nombre de critères fixes, plutôt que sur l'impression qu'une troupe allait avoir de l'avenir. Le magistrat répond que l'on examine l'activité passée, le nombre de spectacles prévus, les tournées, le nombre de spectateurs. Il précise que l'on ne fait pas une convention juste parce que l'on trouve les gens sympathiques. Il ajoute que, jusqu'à maintenant, ils ont eu de très bons résultats avec les conventionnés.

Mme Keller rappelle que la LIAF est une copie des conventions de la Ville de Genève et que les contrats de prestations de l'Etat sont une copie du travail que M. Cominoli a développé depuis plusieurs années. Elle invite la commissaire à aller lire ces conventions, qui sont disponibles sur le site internet de la Ville, parce qu'il y a toute une série de critères qui sont évalués chaque année. Elle explique que le montant d'une convention est fixé sur la moyenne des montants attribués à une compagnie qui a montré qu'elle travaillait de manière professionnelle (nombre de créations et de tournées, succès dans la presse et au niveau du public, comptabilité bien tenue, analyse du fonctionnement, etc.). Elle précise que les critères sont précis et objectifs et que l'on se base bien entendu aussi sur le projet artistique.

La commissaire relève que cela n'a pas du tout le même objectif qu'un contrat de prestations à l'Etat, puisque le but est de rassurer et d'encourager les institutions alors que, à l'Etat, un contrat de prestations vise à vérifier que l'argent est bien utilisé et que les objectifs sont bien réalisés. Elle ajoute qu'il ne faut pas lui dire que c'est pareil. Le magistrat répond que, effectivement, l'esprit est différent mais que le résultat est le même. Il explique que la différence réside dans le fait que l'Etat se méfie, alors que la Ville soutient. Il ajoute que, chaque année, la Ville contrôle de la même manière que l'Etat, mais que la manière de présenter les choses est plus positive en Ville.

Mme Keller ajoute que ce sont exactement les mêmes textes, avec les mêmes critères, et que tout figure sur le site. Elle indique qu'une convention de subventionnement vient d'être signée avec Mme Rochat. Elle ajoute qu'elle recevra volontiers la commissaire au département pour en discuter. M. Drahusak ajoute que

le Grand Conseil a accepté que, pour la culture, les conventions de subventionnement soient signées en tant que partenaires, ainsi le projet culturel comme le plan de financement sont validés par les partenaires. Il ajoute que des indicateurs, culturels et financiers, sont employés pour évaluer la convention et que la deuxième ou la troisième convention ne sera signée que lorsque la première aura été évaluée positivement.

3106 Service culturel – Pages 77-78

3106000 Service culturel – 318 Honoraires et prestations de service – Page 77

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande s'il s'agit de prestations de service. M. Dose répond que c'est là les cachets de la Fureur de lire. Mme Keller ajoute qu'il ne s'agit pas de subventions, mais de mandats extérieur.

3106000 Service culturel – 365 Subventions accordées – institutions privées – Page 78

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur l'augmentation de 682 000 francs (prestations en nature). Mme Koelliker répond qu'il ne s'agit pas seulement des prestations en nature; c'est donc un oubli, car les augmentations validées par le Conseil administratif y figurent également. Concernant les gratuités, il y en a en plus, comme la mise à disposition de la maison à Utopiana (60 000 francs).

3106130 Fête de la musique – Page 78

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Service culturel, Fête de la musique, page 78.

3106610 Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) – Page 79

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Mise en valeur des collections du FMAC (PA-92).

3110 Grand Théâtre de Genève (GTG) – Pages 79-80

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Grand Théâtre de Genève (GTC).

Conservatoire et Jardin botaniques
Pages II-168, II-169, II-170, II-171 et II-172

3201 Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) – Pages 80-81
3201000 Conservatoire et Jardin botaniques – 301 Traitements du personnel – Page 80

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande une explication sur l'augmentation de 324 000 francs. M. Drahusak répond qu'elle est due à des mécanismes salariaux.

3201000 Conservatoire et Jardin botaniques – 318 Honoraires et prestations de service – Page 81

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande des détails sur l'augmentation des coûts concernant Rousseau et Aalborg. Elle remarque, en effet, une augmentation de 45 000 francs sur le groupe 318. M. Drahusak s'engage à fournir de plus amples détails a posteriori. Il explique qu'il est question de la construction d'un instrument pérenne, qui permettra d'enrichir la base de données du patrimoine vert. Voir l'annexe 11.

Musées d'art et d'histoire (MAH)
Pages II-174, II-175, II-176, II-177 et II-178

Questions liées aux Fondations Gandur et Jean-Louis-Prévost.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire revient sur la fameuse convention entre le MAH et la Fondation Gandur et s'interroge, après lecture de la presse, sur cette convention. Le magistrat rappelle que le Conseil administratif l'a validée et que, contrairement à ce que dit *Le Courrier*, M. Gandur met 20 millions et serait prêt à aller jusqu'à 40 millions si l'argent n'est pas versé par la Fondation Gautier. Deuxièmement, M. Gandur souhaite créer une Fondation Gandur, qui prenne l'ensemble de son patrimoine qui ne lui appartiendrait plus, avec un accord de prêt sur 99 ans, ce qui est quasiment une donation. En contrepartie, le MAH s'engage à exposer une partie des œuvres en permanence, et la fondation aura le droit de faire tourner ces œuvres. Enfin, il sollicite un bureau à l'intérieur du MAH, où des conservateurs payés par ses soins travailleraient sur la collection. Il juge que c'est donc là une belle affaire et un cadeau.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
La même commissaire pense que, à l'interne du musée, les conventions devraient circuler et il souhaiterait avoir la liste des conventions signées en 2010 au MAH. Le magistrat répond que toutes les conventions sont sur le site du département. Au MAH, il s'agit d'une vingtaine de conventions de prêt. Les dons ne faisant pas l'objet d'une convention; seule une lettre de remerciements est adressée. M. Drahusak ajoute que, pour qu'un don soit accepté par le Conseil administratif, un dossier scientifique est dressé, avec des éléments scientifiques sur sa provenance.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Toujours la même commissaire demande ce qu'il en est du don du Corot *Jeune Femme à la fontaine* (annexe 13), qui provient de la collection Gandur. Le magistrat répond que le MAH a souhaité avoir ce Corot et que la Fondation Jean-Louis-Prévost a mis 2 millions et la Fondation Gandur 1,9 million. Comme il s'agit de deux fondations, il est prêté au MAH. Il précise que, actuellement, une partie considérable du patrimoine est un prêt, mais pour cent ou deux ans, comme le parc La Grange ou la plaine de Plainpalais. Une autre commissaire souhaiterait également obtenir le document qui a régi le prêt de la *Jeune Femme à la fontaine.*

*Réponse écrite du 23 septembre 2010*
Concerne l'achat et le dépôt au MAH du tableau de Corot *Jeune Femme à la fontaine.*

L'acquisition de l'oeuvre a fait l'objet d'une convention de copropriété entre les deux fondations, dont l'article 3 stipule: «La Fondation Gandur pour l'art et la Fondation Jean-Louis-Prévost conviennent que l'oeuvre susmentionnée sera remise en prêt au Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève, afin qu'elle soit exposée publiquement de manière permanente par ledit musée pour une durée indéterminée.» Toutes les décisions concernant l'oeuvre doivent être prises conjointement par les deux fondations.

La convention de copropriété établie, pour le dépôt de l'oeuvre au MAH. Nous n'avons pas établi de convention particulière avec la Fondation Prévost. La fondation a pour vocation de déposer les oeuvres dont elle est propriétaire au Musée d'art et d'histoire, selon la convention passée entre la fondation et la Ville de Genève, au moment de sa création; voir les articles 2 et 8 de la convention remise en document joint. Pour rappel, et depuis 1974, date de la signature de la convention, l'inventaire des oeuvres propriété de la fondation est mis à jour annuellement, approuvé par le conseil de fondation et son organe de révision. Le dépôt de chaque oeuvre acquise par la fondation ne fait donc pas l'objet d'une convention ad hoc, mais se réfère à la convention de 1974.

Pour la Fondation Gandur: une convention de dépôt n'a pas été établie pour cette oeuvre en particulier et à ce jour. Les modalités de fonctionnement de la fondation seront mises en place lors de la première réunion du conseil de fondation qui se tiendra le jeudi 30 septembre. Pour mémoire, la convention signée entre la Ville et la FGA, qui comme la Fondation Prévost a pour vocation de déposer des oeuvres au Musée, stipule que l'inventaire des oeuvres déposées sera dressé sous la responsabilité des deux institutions.

*Réponse du 23 septembre 2010*
Concerne les statuts des Fondations Gandur et Jean-Louis-Prévost. Avec l'accord du magistrat, le rapporteur fera figurer dans le rapport les conventions du MAH avec la Fondation Gandur et la Fondation Jean-Louis-Prévost (annexes 14 et 15).

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Cette commissaire s'interroge aussi sur la provenance des 800 pièces de la collection Gandur. Le magistrat rappelle qu'il s'est créé une commission de déontologie, dont il a longuement été question ici. Les sujets sensibles étant

l'archéologie et l'ethnologie. Pour le Musée d'ethnographie de Genève, les 199 000 objets figurant sur le site ont fait l'objet d'une demande, qui a été envoyée à tous les musées du monde. Or, pas une seule requête de récupération n'est arrivée. Concernant le MAH, M. Negri a été engagé, et il devra passer tous les objets au scanner (1 million d'objets), ce qui prendra cinq ou six ans. Il doute cependant que certaines œuvres posent problème; la Suisse n'étant pas un pays colonisateur. Il n'y a en tout cas pas de volonté cachée de ne pas rendre les objets. Il informe la commission que le département va porter plainte au Conseil de la presse, car *Le Courrier* n'a pas voulu publier leur deuxième réponse, et il les accuse de malhonnêteté, mettant en cause la probité de la Ville. Il mentionne enfin que M. Marin a fait partie de l'ICOM. La même commissaire relève qu'il arrive qu'une collection douteuse passe par une institution pour être blanchie. Le magistrat défie quiconque de prouver que Genève cache des objets que l'on devrait rendre et demande quel est l'intérêt pour le MAH de garder des objets volés.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Enfin, cette commissaire souhaiterait connaître les résultats des investigations du juriste, M. Negri. M. Drahusak explique que ces investigations se font au fur et à mesure et par thème (restes humains, Kerma, etc.). Les préavis sont alors présentés au Conseil administratif. Concernant la convention avec M. Gandur, la préposée à la LIPAD qui l'a vérifiée a déclaré hier qu'elle pouvait être rendue publique, hormis son annexe, liée à un contrat d'assurance en particulier.

*Note sur Kerma: M. Drahusak relève que les 13 objets identifiés ramenés par la mission archéologique suisse de Kerma (Soudan) après 1950 font l'objet d'une interrogation quant à savoir s'ils doivent être rapatriés sur le site ou exposés au MAH avec un cartel indiquant qu'il s'agit d'un prêt de Kerma.*

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande si une convention pour la *Jeune Femme à la fontaine* existe. Mme Koelliker lit la convention. Une autre commissaire demande quels ont été les accords entre la Fondation Jean-Louis-Prévost et la Fondation Gandur. M. Drahusak explique que d'autres tableaux du musée ont fait l'objet d'une donation selon des conditions identiques, sans que cela ne pose aucun problème. Une discussion est engagée lors de prêt pour une exposition prestigieuse ou une action de restauration. Mme Koelliker ajoute que toute nouvelle acquisition de la Fondation Jean-Louis-Prévost, créée en 1974, est mise à la disposition du MAH.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande à qui appartient les droits sur les images des œuvres des Fondations Jean-Louis-Prévost et Gandur. M. Drahusak répondra par écrit.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne les droits sur les images concernant les oeuvres déposées par la Fondation Gandur et la Fondation Jean-Louis-Prévost.

Selon l'article 6 de la convention signée avec la Fondation Prévost, «la fondation donne à la Ville de Genève l'autorisation de procéder à des reproductions de tableaux, meubles et objets, sous n'importe quelle forme, et d'en faire état dans

toutes publications de la Ville de Genève ou de ses musées, le tout à titre gratuit et définitif».

Selon l'article 2.5 de la convention signée avec la Fondation Gandur, «la FGA décide seule de la reproduction et de la diffusion des objets des collections. Tout revenu tiré d'une quelconque utilisation des objets des collections appartient à la FGA». Mais l'article 1.1 précise également que «toutes les décisions ayant trait à la gestion et à la mise en valeur des collections (...) sont prises conjointement par les directions des deux institutions».

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire aimerait aussi que M. Mugny vienne à la commission des arts et de la culture ou à la commission des finances avec M. Gandur pour fournir des explications sur la fondation et la convention. Le magistrat répond qu'il avait donné son accord pour cette séance, mais que, depuis, il n'avait pas été recontacté.

3202 Musée d'art et d'histoire (MAH) – Pages 81-82
Activités rémunérées accessoires

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande quel est le dispositif imaginé pour les activités rémunérées accessoires des fonctionnaires (et notamment les cours à l'Université pour les conservateurs des musées). M. Drahusak explique que le Conseil administratif a validé un règlement sur les activités des fonctionnaires, en spécifiant que les conservateurs qui seraient amenés à avoir des charges d'enseignement pouvaient les dispenser à hauteur de deux heures au maximum par semaine.

3202000 Musée d'art et d'histoire – 301 Traitements du personnel – Page 81

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire remarque également la forte diminution des traitements du personnel du MAH. M. Drahusak répond que cela s'explique par un certain nombre de transferts de postes entre le Musée de l'Ariana et le MAH. Il enverra par écrit à la commission les données exactes concernant ces transferts.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne les transferts de postes du MAH à l'Ariana et à la Maison Tavel.

Dix-sept postes, sous le centre de coûts MAH en 2010, seront répartis entre le Musée de l'Ariana et la Maison Tavel.

*Musée de l'Ariana*
Le Musée de l'Ariana est officiellement autonome depuis le 1er mai 2010. Y ont été transférés à ce jour:
- 1 poste de décorateur;
- ½ poste de médiatrice (transfert effectif au 1er octobre 2010).

Il est par ailleurs prévu de doter le Musée de l'Ariana de personnel pour assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment, ainsi que la surveillance des salles d'exposition. Sept postes sont concernés.

Au total, dans le projet de budget «ressources humaines» établi en mars 2010, il a été prévu le transfert de 8,5 postes du centre de coûts MAH au centre de coûts Musée de l'Ariana. Le Musée de l'Ariana passerait donc de 3,5 postes en 2010 à 12 postes en 2011.

*Maison Tavel*
En 2009, aucune charge de personnel ne figurait sous le centre de coûts de la Maison Tavel.

En 2010, seul le salaire du conservateur en chef à 100% y figure.

Pour 2011, les salaires prévus sur le centre de coûts de la Maison Tavel sont:
- 1 poste de conservatrice en chef (ex-directrice adjointe des MAH);
- ½ poste d'adjointe de direction;
- ½ poste d'architecte d'intérieur;
- 7,5 postes pour assurer la sécurité du bâtiment et la surveillance des salles.

Au total, dans le projet de budget «ressources humaines» établi en mars 2010, il a été prévu le transfert de 8,5 postes du centre de coûts MAH au centre de coûts Maison Tavel. La Maison Tavel passerait donc de 1 poste en 2010 à 9,5 postes en 2011.

3202000 Musée d'art et d'histoire – 306 Prestations en nature – Page 81

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande des explications sur la forte baisse des prestations en nature du MAH d'environ 60 000 francs. M. Drahusak explique que cette diminution est due, parallèlement à une nouvelle répartition du personnel, à une redistribution des indemnités. Il ajoute que les équipes du MAH, du Musée de l'Ariana et de la Maison Tavel sont en train de se mettre en place.

3202000 Musée d'art et d'histoire – 311 Mobilier, machines, véhicules et matériel – Page 82

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire considère qu'il y a des contradictions entre le budget et les lignes directrices que le musée s'est fixées, notamment dans l'achat d'œuvres d'art et le matériel audiovisuel. M. Drahusak explique que des glissements ont été faits entre différents postes. Quant à l'achat de matériel audiovisuel, le musée s'est doté, les années précédentes, d'audio-guides, ce qui explique la diminution des efforts dans ce sens.

3202000 Musée d'art et d'histoire – 317 Dédommagements – Page 82

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire s'interroge sur le réajustement des frais de déplacement. M. Drahusak explique que ces 28 500 francs concernent des frais de déplacement pour des congrès, auxquels il est essentiel pour le musée de participer. Il ajoute que ces congrès permettent de mettre en place des systèmes d'inventaire efficaces et, lors de congrès comme celui de Shanghai, d'échanger des expositions.

3202000 Musée d'art et d'histoire – 318 Honoraires et prestations de service – Page 82

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire souhaite des informations sur les 214 000 francs d'écart. M. Drahusak explique qu'il s'agit d'une redistribution du budget de 2010. Cette augmentation comprend les contraintes des assurances et le transport des œuvres qui sont de plus en plus coûteux.

Une commissaire s'interroge sur les raisons de l'augmentation des frais de surveillance. Mme Koelliker répond qu'il s'agit de frais de Securitas que les assurances exigent pour la sécurité des oeuvres.

Une autre commissaire s'interroge sur les honoraires divers s'élevant à 96 800 francs. M. Drahusak répond que tout ce qui est placé sous le groupe 318 concerne la réalisation d'une exposition, comme le transport, l'engagement de commissaires, etc.

3202000 Musée d'art et d'histoire – 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service – Page 82

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande pourquoi les recettes des droits et matériel du MAH sont en diminution. M. Drahusak répond que, de plus en plus, les éditions n'ont pas les moyens de payer des droits sur les images pour la publication d'un ouvrage. Il est nécessaire donc de diminuer, voire de céder ces droits, afin de faire vivre les collections.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire rappelle qu'il y avait eu, en 2009, un audit controversé au MAH, qu'elle avait trouvé bien fait et sensé. Elle indique qu'ils ont pris note du rapport et de l'excellente nomination de M. Marin, mais qu'elle aurait souhaité avoir, à la commission des finances ou à la commission des arts et de la culture, un bilan sur les suites de l'audit et les pistes de réflexions qu'il avait soulevées. Elle donne l'exemple de l'autonomisation de l'Ariana. Le magistrat répond qu'il viendra volontiers faire une séance avec M. Marin ou plusieurs directeurs de musée.

Cette même commissaire rappelle que le magistrat avait déclaré, en 2009, qu'il faudrait «diminuer la voilure et réduire les activités du musée» et elle ajoute que,

comme on ne constate ni l'un ni l'autre, cela incite à se poser des questions. Le magistrat répond que le nombre d'expositions a été réduit de manière drastique.

3202040 Maison Tavel – Pages 82-83
Maison Tavel – 301 Traitements du personnel – Page 82

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire s'interroge sur sa variation et souhaite des précisions sur le réaménagement de la Maison Tavel. M. Drahusak mentionne que la conservatrice a été nommée, qu'un comité scientifique s'est créé avec des membres de direction d'institutions positionnées comme la Maison Tavel, afin de faire de ce lieu le premier endroit où puisse se rendre le touriste à Genève pour comprendre la ville et connaître les principales accroches de l'histoire genevoise. Une commissaire demande si la Ville a fait des démarches auprès de la Confédération. M. Drahusak répond qu'ils sont en train de digitaliser le relief Magnin, ce à quoi la Confédération participe.

Maison Tavel – 427 Immeubles du patrimoine administratif – Page 83

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire remarque un différentiel de 400 francs. M. Drahusak répond qu'il s'agit d'une gratuité.

Maison Tavel – 313 Achats de fournitures et autres marchandises – Page 83

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire relève l'augmentation pour l'achat de fourniture, alors qu'il s'agit d'un préprojet. Mme Koelliker répond qu'il s'agit d'un prévisionnel. M. Drahusak ajoute que c'est là toute la difficulté à ajuster un projet qui se fait dans une autre temporalité que le projet de budget, afin d'arriver à répartir les coûts par rapport aux objectifs. En outre, la maison ne sera pas fermée pendant deux ans; l'idée étant de tester auprès du public les nouveaux projets. C'est donc là un souci de précaution qui a du sens.

Un commissaire demande si la baisse des recettes est liée au réaménagement. M. Drahusak précise qu'il y aura moins de dépenses d'un côté, mais qu'ils n'ont pas mis les recettes des expositions qui de fait n'existeront pas.

Musée d'ethnographie (MEG)
Pages II-180, II-181, II-182, II-183 et II-184

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande si la Ville a prévu de conserver l'annexe du MEG à Conches. Le magistrat répond qu'elle ne sera peut-être plus dédié à l'ethnographie, mais en tout cas pas de la vendre.

Un autre commissaire demande s'il existe un document qui montre la lisibilité du musée pendant les travaux. M. Drahusak enverra la programmation. Mme Koelliker mentionne l'exposition sur les inégalités dans le cadre de l'année Rousseau, avec de nombreuses actions menées pour les handicapés. La Ville est très heureuse d'avoir obtenu le soutien de Pro Helvetia, et un volet important de cette exposition Rousseau se tiendra à l'annexe de Conches.

*Réponse écrite du 23 septembre 2010*
Le programme du Musée d'ethnographie (MEG).

*A Conches*
2010-2011: Traces de rêves: Peintures aborigènes sur écorces.
2011: RASA: la saveur des arts en Inde.
2012: L'inégalité (dans le contexte de l'année Rousseau).
2013: pas encore déterminé.

*Au Musée Rath*
2013: Les rois Mochica: Naissance de l'Etat dans le Pérou ancien. En collaboration avec des musées péruviens; programme soutenu par l'OFC; projet de recherche associé soumis au FNS.

*Réouverture Carl-Vogt*
1000 $m^2$ consacrés à une exposition de référence. Exposition permanente pour cinq ans, présentant environ 2000 objets. Cette exposition sera consacrée à l'histoire des collections du MEG, l'histoire de l'institution et l'histoire de l'anthropologie.

1000 $m^2$ consacrés aux expositions temporaires, deux par an, avec le budget actuellement prévu.

*Projets en cours*
Trésors du temple du Daigo-Ji (Kyoto).
Exposition sur les arts du Maroc de culture berbère, juive, arabe et andalouse: exposition en collaboration avec les musées du Maroc et le Ministère de la culture du Maroc.

Exposition sur Madagascar: histoire, ethnographie, archéologie, photographie et musique.

Exposition Les traditions des masques dans l'arc alpin.

D'autres projets seront lancés d'ici à la fin de l'année pour assurer la programmation des trois premières années.

Toutes les expositions sont accompagnées d'un comité scientifique international.

Toutes les expositions sont préparées en collaboration avec des partenaires dans les pays source.

Elles mettent toutes en valeur des fonds remarquables des collections du MEG.

Elles feront toutes l'objet de démarches visant à les faire circuler dans d'autres musées à l'étranger.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire revient sur l'exposition «Le vodou un art de vivre» et demande qui en assumerait l'entretien si elle n'était pas renvoyée en Haïti. Le magistrat répond qu'elle est en tournée en ce moment et que rien n'a encore été prévu. Il ajoute qu'il n'y a toujours pas eu de demande claire, mais que, sous réserve de l'approbation du Conseil administratif, il recommanderait une réponse positive, parce que c'est aussi une manière d'aider Haïti. Il précise que cela représenterait 30 000 francs de plus aux comptes.

*Note du rapporteur: Après le MEG en 2008, cette exposition a été présentée au Musée des tropiques d'Amsterdam, au Musée des cultures du monde de Göteborg. Elle est actuellement présentée au Musée d'ethnographie de Berlin, puis elle sera à nouveau présentée en Suède au Musée d'ethnographie de Stockholm en 2011 et la tournée européenne s'achèvera en 2012 au Musée d'outre-mer de Brême. Elle a déjà été visitée par plus de 200 000 personnes. Aux dernières nouvelles, il semblerait qu'elle sera aussi montrée au Canada.*

3203 Musée d'ethnographie (MEG) – Pages 83-84
3203000 Musée d'ethnographie – 301 Traitements du personnel – Page 83

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire aurait souhaité une explication sur l'augmentation. M. Drahusak répond qu'il s'agit d'un poste du MAH (le spécialiste en conservation préventive), qui a été transféré au MEG, car il y aura un gros travail de mise à niveau.

3203000 Musée d'ethnographie – 311 Mobilier, machines, véhicules et matériel – Page 83

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'étonne de l'augmentation en période de latence (matériel). M. Drahusak déclare qu'il est toujours utile d'acheter du matériel, qui pourra servir à l'annexe de Conches le cas échéant.

Un commissaire remarque que, si l'acquisition des œuvres d'art sont sur un budget de fonctionnement (311), elles ne seront pas remboursées le jour où il y a dommage. M. Drahusak précise que la Ville est assurée globalement pour un montant forfaitaire à hauteur de 10 millions par cas.

3203000 Musée d'ethnographie – 317 Dédommagements – Page 84

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande pourquoi les indemnités de fonction pour le personnel n'ont pas été comptabilisées en 301. M. Dose répond qu'il s'agit du plan comptable.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne la variation sur le groupe 317.

Sur les 30 000 francs d'augmentation, 10 000 francs concernent l'augmentation des indemnités de déplacement et de repas, car les collaborateurs sont davantage incités à participer à des rencontres professionnelles. Les 20 000 francs restants concernent une erreur de la Direction des ressources humaines (DRH), qui a passé ce montant sur le compte 317060 au lieu du compte 301350 nuisances variables. La DRH a été avertie et elle demandera la rectification de ces imputations dans la prochaine interface budgétaire.

3203000 Musée d'ethnographie – 318 Mobilier, machines, véhicules et matériel – Page 84

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire remarque l'écart de 57 000 francs. M. Drahusak répond que le budget est ajusté en fonction de la programmation, mais il rappelle que l'enveloppe ne bouge pas. Mme Koelliker ajoute que le projet Rousseau entre également dans les lignes du MEG (140 000 francs sur les groupes 311, 313, 315 et 318).

Muséum d'histoire naturelle
Pages II-186, II-187, II-188, II-189 et II-190

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande comment se constitue les collections d'histoire naturelle. Le magistrat répond qu'il s'agit principalement de dons.

*Page II-187*

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire peine à voir la corrélation entre l'objectif (déjections animales) et l'indicateur (nombre de chercheurs impliqués). M. Drahusak répond que l'indicateur est pertinent parce que le thème est transversal sur l'ensemble des collections et que, pour une réalisation en termes scientifiques et de médiation, il fallait impliquer les chercheurs de tous les domaines. Il précise que ce sont des scientifiques dans l'institution et en extérieur.

3204 Muséum d'histoire naturelle – Pages 84-85

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire souhaiterait l'ouverture du musée après 17 h, notamment en été.

3204010 Musée d'histoire des sciences – Page 85-86

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

3204020 La Nuit de la science – Page 86

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

3205 Musée de l'Ariana – Pages 86 et 87

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Bibliothèques et discothèques municipales (BDM)
Pages II-192, II-193, II-194, II-195 et II-196

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande si l'on reçoit beaucoup de dons pour les livres et les disques. Le magistrat répond par la négative. Le budget d'acquisition des livres étant de 1,6 million. Cependant, ce domaine, ainsi que celui des disques, évolue et l'on constate beaucoup moins d'emprunts (notamment avec l'IPOD) et les bibliothécaires deviennent de plus en plus des médiateurs. M. Drahusak ajoute que, à Saint-Jean par exemple, on constate, comme dans les pays anglo-saxons, que la moitié des personnes passent du temps dans la bibliothèque sans emprunter. Il y a donc une réflexion en cours sur l'évolution de l'architecture des bibliothèques.

*29 septembre 2010 (CF)*
Un commissaire s'interroge sur les horaires d'ouverture, puisqu'il constate que les bibliothèques municipales sont fermées le samedi pendant les vacances et que la moitié d'entre elles sont fermées le samedi matin, au moment où la demande est la plus forte. Le magistrat rappelle que Lausanne ne bénéficie que d'une bibliothèque, avec deux antennes, contre huit à Genève. Il ajoute que la Bibliothèque de la Cité a des horaires plus étendus que les bibliothèques de quartier. Il explique que l'on pourrait ouvrir plus, mais que c'est une question de personnel et qu'il faudrait engager. Il ajoute qu'il est prêt à en discuter. M. Drahusak ajoute que cela rejoint la problématique de la planification des surveillants dans les musées. Il explique que, lorsqu'il doit mettre toutes les contraintes statutaires actuelles (nombre d'heures, compensations, indemnités), il se retrouve dans la quadrature du cercle. Il ajoute qu'il faut aussi prévoir le temps nécessaire au rangement, d'autant plus que les bibliothèques sont de plus en plus régulièrement utilisées comme un espace de lecture, selon le modèle anglo-saxon (premier salon avant de rentrer chez soi). Il indique que cela repose la question de l'organisation de l'espace des bibliothèques. Le magistrat ajoute que l'évolution vers l'électronique du livre pose aussi la question de l'évolution des bibliothèques.

Bibliothèques et discothèques municipales (BDM) – Page II-193
Les médiateurs en prévention urbaine

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire demande des précisions sur la valeur cible «4 médiateurs en prévention urbaine». Le magistrat répond qu'il est très fier de ce projet mené avec M. Drahusak. Il rappelle qu'il y avait des jeunes qui cassaient des vitres aux Pâquis trois ou quatre fois par semaine et qu'il avait fini par décider d'engager le créateur des «Grands Frères». Il explique qu'il a discuté avec ces jeunes, qu'il les a fait rentrer dans la bibliothèque et rencontrer le personnel et qu'ils ont arrêté de casser les vitres. Il explique que, suite à plusieurs interventions, M. Messadi a été engagé comme responsable de la sécurité – non répressive – du département et que cela marche du tonnerre. Il ajoute que ces problèmes ressurgissent périodiquement, mais que l'on sait maintenant comment agir. Il rappelle que, au préalable, un bibliothécaire devait aller au milieu de la nuit vérifier les dégâts et remplir la plainte. Une autre commissaire ajoute qu'elle travaille avec M. Messadi qui fait un travail très intéressant et qu'il vaut la peine de le développer.

Une troisième commissaire demande pourquoi les 240 000 francs prévus pour de la médiation à l'Usine, dans le cadre des Engagements d'Aalborg, n'ont pas été intégrés au département de la culture et s'il y a un travail de collaboration. Le magistrat explique que la médiation est différente à l'Usine, puisque l'on n'est pas le cas de figure d'une protection du lieu, mais dans un travail sur une masse d'individus vivant dans un quartier qui sont gênés par le public de l'Usine. Il ajoute qu'il faut surtout viser à modifier le contexte pour faire évoluer les choses.

3301 Bibliothèques et discothèques municipales (BDM) – Pages 87-88
3301000 Direction des bibliothèques et discothèques municipales – Page 88

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire a la même question sur le passage des emplois de solidarité (EDS) du groupe 318 au groupe 308, expliqué par les Engagements d'Aalborg et une augmentation pour arriver aux 40%. Elle estime que c'est déjà une subtilité qu'une municipalité puisse engager des EDS, puisqu'il faut passer par des associations. Elle avait entendu que le Canton subventionnait à 50% et l'entité à 50% et elle s'étonne qu'il soit question d'augmenter pour arriver à 40%. M. Drahusak rappelle que le choix de passer aux EDS est dû à un changement de loi au niveau cantonal et qu'il y avait déjà, antérieurement, des emplois temporaires cantonaux au département de la culture (conditionnement dans les bibliothèques et surveillance). Il explique que le premier contrat signé avec la Croix-Rouge, en accord avec l'Etat, prévoyait 10% la première année, puis 10% supplémentaire jusqu'à 40% et que le deuxième contrat, validé par l'Etat prévoyait 1/3-2/3. Il déclare que ce n'est donc pas 50% ou 40%, mais en fonction de la manière dont on se bat pour que cela coûte éventuellement moins cher. Il ajoute que l'augmentation correspond à la convention signée.

*29 septembre 2010 (CF)*
Une commissaire demande s'il est vrai que la Ville verse un supplément pour que les EDS soit suivis ou formés. M. Drahusak répond qu'ils ont demandé à ce que les EDS reçoivent un soutien pour leur curriculum vitæ ou pour préparer des entretiens. Cette

même commissaire constate que cela montre une inégalité de traitement parmi les EDS, engagés ou non par la Ville. Elle estime qu'il faudrait vraiment que le Conseil municipal se saisisse de cet objet. Le candidat estime qu'il est justement positif que la Ville les traite un peu mieux. Il ajoute qu'ils ont même demandé à les faire bénéficier des prestations de l'abonnement Unireso. La commissaire conclut en ajoutant que ce n'est pas une critique, mais un constat.

3301000 Direction des bibliothèques et discothèques municipales – 308 Personnel intérimaire – Page 88

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire s'interroge sur le groupe 308. M. Drahusak répond qu'il s'agit des EDS (13 postes à temps plein) qui ne font que le conditionnement et le rangement des livres.

Bibliothèque de Genève (BGE)
Pages II-198, II-199, II-200, II-201 et II-202

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande quel est le don marquant le plus récent à la BGE et comment valoriser ces dons. En outre, serait-il souhaitable que la BGE soit affiliée à l'Université? M. Mugny répond qu'il s'agit du don de M. Candaux sur Voltaire et Rousseau. Le magistrat jugerait logique que la bibliothèque revienne à l'Université. Il rappelle le projet de creuser sous les Bastions, afin de faire une immense bibliothèque commune, et pour lequel une commission avait travaillé des mois durant. Lorsqu'ils étaient à bout touchant, MM. Beer et Moutinot sont arrivés et le projet a été abandonné tout de suite; ils avaient décidé d'investir dans d'autres secteurs.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire relève qu'il a lui-même fait plusieurs dons et qu'il a toujours reçu des lettres chaleureuses des autres villes, contrairement à la Ville de Genève. Le magistrat sait qu'il existe une échelle de valeur, mais se déclare prêt à demander au service de partir de plus bas. Il signe des lettres chaque semaine dans ce sens, et il juge important de remercier les donateurs.

3202 Bibliothèque de Genève (BGE) – Pages 88-89-90-91
330200 Bibliothèque de Genève – 311 Mobilier, machines, véhicules et matériel – Pages 89

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur l'augmentation. Mme Koelliker répond qu'il s'agit du reconditionnement des collections papier de la BGE, pour lequel il a fallu acheter du matériel (compactus). Un commissaire pense également qu'il devrait être possible d'activer le compactus, car il s'agit d'un gros investissement sur une machine (80 000 francs). Mme Koelliker précise qu'il s'agit d'étagères spécifiques. La première commissaire juge qu'il aurait été bien d'avoir une proposition globale qui

comporte toutes les phases de ce projet (achat de compactus, complément de crédit et proposition pour la désacidification). En outre, elle demande où en est la rétroconversion. M. Drahusak rappelle l'urgence de la situation pour la BGE. Pour la rétroconversion, une structure de projet a été mise en place et les équipes vont commencer le travail. Il ajoute qu'ils ont perdu un certain nombre de mois entre le moment où la proposition a été déposée et votée, mais qu'ils viendront avec un tableau de bord qui recense les dépenses.

3302010 Musée Voltaire – Pages 89-91
Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

3302020 Bibliothèque musicale – Pages 90-91

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

3302030 Centre d'iconographie (CIG) – Page 91

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire ne voit nulle part dans le rapport sur les missions et prestations le Centre d'iconographie. M. Drahusak répond que le CIG est passé à la BGE, parce qu'ils n'étaient pas satisfaits du traitement des collections. Il a fallu restructurer l'équipe, nommer une restauratrice, modifier le fonctionnement du centre et remettre à niveau l'inventaire de la maison (3,5 millions de photos). Il relève les trésors que ce centre contient et le souhait du département de commencer à numériser les collections afin qu'elles soient accessibles online.

Institutions muséales et bibliothèques
Pages II-204 et II-205

Pas de remarques ou de questions de la part du magistrat, de ses collaborateurs ou des commissaires.

Analyse départementale des subventions
Pages II-206 et II-207

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande si le département refuse parfois les demandes parce qu'il n'a pas d'enveloppe budgétaire spécifique au projet. Le magistrat précise que, en dehors des lignes votées, il existe les fonds généraux. En outre, certains projets sont refusés une année, se peaufinent et obtiennent la subvention l'année d'après. Il est néanmoins impossible d'enlever sur une ligne pour le mettre sur une autre. Un autre commissaire souhaiterait reformuler la question du préopinant: plutôt que d'augmenter les lignes, ne pourrait-on pas créer de nouvelles lignes? Le magistrat

rappelle qu'il y a des commissions qui préavisent les dossiers dans chaque domaine. L'intérêt des fonds généraux réside dans la possibilité de soutenir ce qui sort de l'ordinaire et permet des surprises ou des prises de risques. Mme Keller ajoute que, au-delà de la qualité artistique, réside la faisabilité financière du projet qui, elle aussi, est interrogée. Pour le cinéma, les montages financiers sont si complexes qu'un expert se charge d'étudier les budgets.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire note le cas de Cappella Genevensis, que la commission des arts et de la culture a auditionné et qui ont reçu un préavis négatif, alors qu'ils réclament une subvention deux années de suite. Le magistrat trouve que c'est là un bon exemple. Le domaine de la musique classique, à Genève, touche plus de 60 millions de francs. La qualité est extraordinaire et ne se retrouve dans aucun autre domaine. Or, parmi tous les demandeurs, il faut faire un choix qui ne lèse pas les personnes que le département souhaite vraiment maintenir, tant leur travail est excellent et qui nécessite des fonds considérables. Il cite par exemple Sarah Ventura ou Louis Schwitzgebel. Par ailleurs, il ne serait pas judicieux d'élever le nombre de concerts.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur la place de la Ville dans la culture et sa prépondérance en matière de cinéma. Le magistrat répond que la Ville fait les 90% de la culture à Genève (230 millions de subventions contre 2 millions pour le Canton). Or, pour le cinéma, c'est la Confédération qui fait les 90%. Il faut garder à l'esprit qu'un film qui coûte 1 million et demi est un tout petit budget.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande combien la Ville a versé pour le dernier film de Godard. Le magistrat répond que la Ville a octroyé 150 000 francs, sur un budget de 3 millions. Le budget figure sur les comptes 2008.

*Note légère du rapporteur: A ce propos, le magistrat prétend que Godard c'est dix minutes de génie pour cent vingt minutes d'ennui. Le rapporteur lui réplique que c'est la même proportion au Conseil municipal.*

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande quels sont les liens de la Ville avec le Théâtre Alchimic. Le magistrat répond que la Ville a arrêté de subventionner les institutions situées en dehors de son territoire, mais qu'il a considéré, tout comme pour M. Porras qui ne joue presque jamais sur la ville, que le Théâtre Alchimic fait travailler des troupes genevoises («genevoises» dans le sens de «liées à la Ville» et non spécifiquement au Canton) et qu'il est important de les soutenir. Mme Keller ajoute que le département a défini trois cercles avec, en premier lieu, les théâtres appartenant à la Ville, puis ceux situés sur le territoire de la Ville (comme le Loup) et, enfin, quelques théâtres en dehors du territoire de la Ville mais dans lesquels de nombreuses compagnies genevoises jouent.

*16 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire se demande, suite à un article de Godard qui disait avoir eu trop d'argent pour son dernier film, si la Ville de Genève ne donne pas trop d'argent pour la culture. Le magistrat fait remarquer que 190 000 personnes payent un impôt et

vivent en ville de Genève et que pas une ville en Europe ne donne autant pour la culture par rapport à sa taille. Or, seuls les étrangers le reconnaissent. Il juge que cette ville a trop d'argent de manière générale (elle est la deuxième ou troisième ville la plus riche au monde). Cependant, il déclare que, en général, les artistes ne rendent pas d'argent. Seul M. Frédéric Hohl avait une fois rendu de l'argent, car la Revue avait enregistré un bénéfice. Mme Keller ajoute que les comptes sont toujours vérifiés et avalisés par le Conseil municipal.

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande si la Ville a été approchée par M. Föllmi pour le nouvel orchestre. M. Drahusak rappelle que le magistrat ne rentrera pas en matière.

Examen des pages jaunes (130 à 134) du projet de budget 2011, département de la culture. Détail des subventions (prestations en nature non comprises)

Page jaune 130 – Subventions

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire s'interroge sur les différentes lignes «Accès à la culture» (362, 365) et sur le terme «privées» du groupe 365. M. Drahusak explique que les normes comptables exigent cette répartition. Mme Keller ajoute que les privés sont les institutions subventionnées (20 ans/20 francs, chéquier culture, etc.).

Page jaune 131 – Subventions – 363 Propres établissements
FAD (état-major, Comédie, Nouveau Théâtre de Poche)

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». FAD (état-major, Comédie, Nouveau Théâtre de Poche).

Page jaune 132 – Subventions – 365 Institutions privées
Fondation Saint-Gervais (fonctionnement et création) – Page 132

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Fondation Saint-Gervais (fonctionnement et création), page 132.

Page jaune 132 – Subventions – 365 Institutions privées
Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH).

Page jaune 132 – Subventions – 365 Institutions privées
Maison de la littérature (MLG), (nouvelle subvention)

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Maison de la littérature (MLG), (nouvelle subvention).

Page jaune 133 – Subventions – 365 Institutions privées
La Bâtie – Festival de Genève

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande où en est la constitution de la Fondation de la Bâtie. Mme Keller répond que la fondation existe. Les représentants de la Ville étant MM. Mottet et Waldis et, pour le Canton, Mme Perruchoud. La commissaire se déclare ravie que cela soit finalement formalisé. Mme Keller mentionne qu'il s'est aussi créé une Association des amis de la Bâtie. Une autre commissaire demande pourquoi il s'agit d'une fondation de droit privé. Elle rappelle qu'une fondation de droit public doit passer par un projet de loi au Grand Conseil mais que, dans les faits, cela ne change rien. Un commissaire demande si la fondation est l'enveloppe et si elle choisira tous les quatre ans les personnes qui vont animer le festival. Mme Keller répond que la fondation est composée d'anciens membres et des pouvoirs publics et qu'elle nommera la direction.

*Réponse écrite du 27 septembre 2010*
Concerne la Fondation de la Bâtie.

L'actuelle directrice artistique, Mme Alya Stürenburg, assurera sa cinquième édition du festival en 2011. Le poste sera remis au concours en 2011 pour les éditions 2012, 2013 et 2014 (trois ans renouvelables deux fois).

Les statuts de la Fondation de la Bâtie figurent en annexe.

*Note du rapporteur: Suite à un accord avec le rapporteur général sur le budget 2011, M. Christian Zaugg, la copie de l'acte constitutif de la Fondation de la Bâtie – Festival de Genève (11 pages), qui a été reçue par tous les commissaires de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances, ne figurera pas dans les annexes de ce rapport. Il sera envoyé sous forme électronique à tous les conseillers municipaux.*

Page jaune 133 – Subventions – 365 Institutions privées
Association l'Usine

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire relève les dépenses supplémentaires de l'Usine en 2009. Mme Keller précise que l'Association l'Usine n'obtient pas de subvention; ce sont les flux que l'on voit apparaître à ce point. Cependant, l'Usine est consciente qu'elle doit faire un effort dans ce sens, sinon le département sévira.

Page jaune 133 – Subventions – 365 Institutions privées
«La ville est à vous»

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire demande si «La ville est à vous» n'est pas plutôt une manifestation à caractère social, qui devrait être géré par le département ad hoc. Mme Keller répond que c'est là un débat continuel entre le département de la cohésion sociale et le département de la culture, mais que, finalement, les deux départements ont des projets sociaux culturels. Des réunions régulières sont ainsi organisées pour les projets transversaux.

Page jaune 133 – Subventions – 365 Institutions privées
Centre d'édition contemporaine

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire relève que les personnes qui gèrent le Centre d'édition contemporaine sont en difficulté et elle proposerait de les aider, car leur travail est remarquable. M. Drahusak répond que ce sont elles qui ont voulu partir.

Page jaune 133 – Subventions – 365 Institutions privées
Bureau culturel (nouvelle subvention)

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Bureau culturel (nouvelle subvention).

Page jaune 133 – Subventions – 366 Personnes physiques
Publication, résidence et atelier

Voir plus haut, sous le point III de ce rapport. Analyse du document: «Augmentations validées par le Conseil administratif». Mise en valeur des collections du FMAC (PA-92).

Examen des pages chamois (148 à 152) du projet de budget 2011, département de la culture. Détail des subventions relatives à des prestations en nature

Page chamois 148 – Subventions en nature – 3101100 Scènes culturelles – 365 Institutions privées
Studios des Halles de l'Ile

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande qui profite des studios aux Halles de l'Ile. Mme Koelliker répond que tous les artistes qui viennent se produire dans les institutions genevoises et qui habitent ailleurs peuvent en profiter, tous domaines confondus, la priorité étant donnée aux petites institutions. La Ville détient également cinq chambres à l'Hôtel Silva (pour 47 francs la nuit).

Page chamois 151 – Subventions en nature – 3106000 Service culturel – 365 Institutions privées
Théâtre Les Montreurs d'images

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire jugerait bien que les locaux des Montreurs d'images soient utilisés à d'autres fins, puisque la subvention a été supprimée pour cette association. Mme Koelliker pense qu'il faut que la commission des arts et de la culture fasse un amendement.

Page chamois 151 – Subventions en nature – 3106610 Fonds municipal d'art contemporain – 365 Institutions privées
Association Utopiana

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Un commissaire demande qui est l'association Utopiana. Mme Koelliker répond qu'il s'agit d'une association pluridisciplinaire qui travaille, notamment, pour l'art contemporain et qui propose des résidences d'artistes. Il a été décidé de leur mettre à disposition, ainsi que pour une autre association, une villa pour trois ans, jusqu'à ce qu'elle soit démolie. Mme Keller souligne ce projet original, qui fait se rencontrer les artistes d'ici et d'ailleurs, qui bénéficient de deux chambres dans la villa et cohabitent avec l'Association des recherches géniales.

## V. Prises de positions et amendements sur le projet de budget 2011, département de la culture

*23 septembre 2010 (CARTS)*
Une commissaire annonce qu'elle s'abstiendra de voter si la commission décide de voter lors de cette séance, car travailler dans un délai si court pour un budget si vaste avec autant d'inconnues, Grand Théâtre de Genève (GTG) notamment, n'est pas du travail sérieux. C'est pourquoi la présidente propose de suspendre le vote et la prise de position, et d'organiser une séance avec le GTG avant de voter le budget. Une deuxième proposition consisterait à voter le budget, excepté le GTG. Une autre commissaire préconise de voter lors de cette séance, quitte à ce que le vote soit une abstention.

Une troisième commissaire juge que l'examen du budget dans les commissions spécialisées relève du pur délire, et que c'est là effectuer un doublon, puisqu'il faut repasser par la commission des finances, qui ne prend d'ailleurs acte que du rapport, et non du vote de la commission. Un quatrième commissaire félicite la préopinante qui rejoint là son combat pour changer cette procédure qui tue les commissions spécialisées et les empêche de faire leur travail. Il serait en effet beaucoup plus efficace que les commissaires transmettent leurs remarques aux commissaires des finances, plutôt que de faire ce travail à double, où l'on se perd dans les détails. Un cinquième commissaire fait remarquer que la loi impose l'étude du budget à la commission des finances, mais non aux autres commissions. Autrefois, la commission des finances avait des sous-rapporteurs qui prenaient la responsabilité des autres commissions.

Un sixième commissaire se demande si s'abstenir de voter ne diminuerait pas l'importance de cette commission. Il faudrait que l'ensemble de la procédure soit revue. Un septième commissaire pense toutefois que le travail accompli dans cette commission n'est pas inutile; les dossiers sont connus et les chiffres ont ainsi une tout autre signification. Il relève, cependant, que la commission des finances se lave les mains des décisions prises dans les commissions spécialisées.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que les commissaires auraient pu résumer leurs questions, ce soir, à l'intention de leur groupe et de leurs commissaires aux finances. En outre, le groupe démocrate-chrétien se situant dans l'opposition, il s'abstiendra sur ce budget. Cependant, il pense qu'il est naturel que les partis de gauche contribuent à l'élaboration de ce budget et fassent des amendements.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il refusera le budget, puisque ce n'est pas à eux de soutenir la politique de la majorité; les partis qui sont représentés au Conseil administratif prennent leurs responsabilités. Il se déclare enfin déçu et attristé des préjugés de l'Alternative pour des raisons dogmatiques, alors que son parti se montre ouvert aux pluralités des expressions artistiques.

Une commissaire socialiste pense que l'étude du budget par la commission des arts et de la culture ne fait pas doublon avec celle de la commission des finances, car ses commissaires sont les seuls habilités à l'étudier, sinon à quoi servirait cette commission spécialisée. En outre, si son groupe s'abstenait de voter, ce ne serait pas une abstention sur le fond, mais bien une critique sur la méthode de travail, puisque le plus gros dossier, à savoir le GTG, comporte encore des inconnues. Elle remercie donc la présidente de la proposition qui est faite de rencontrer le GTG au mois d'octobre, et elle précise que son groupe votera le budget avec des amendements, lorsque ce dossier aura été finalisé.

Une commissaire d'A gauche toute! se déclare fâchée, car elle a l'impression de perdre son temps sur des documents qui parlent du fonctionnement de l'administration et qui est le même d'année en année. Elle préconiserait un document qui présente les projets. Elle pense également que la commission des finances dispose comme elle l'entend, et que certains commissaires ne lisent même pas les rapports. Pour toutes ces raisons, son groupe ne prendra pas position sans avoir tous les éléments en main.

La présidente propose de relayer le mécontentement des commissaires de la commission des arts et de la culture à la commission des finances, en stipulant que le temps est bien trop court pour prendre position sur un budget aussi considérable.

Un commissaire ajoute que le fait de ne pas encore avoir les réponses aux questions pose un sérieux problème, notamment pour le rapport. Un autre commissaire rappelle que, l'année précédente, la commission sociale n'avait pas voté le budget faute de temps, et que cela n'a eu aucun poids.

Un commissaire radical salue la proposition d'étudier le budget par prestations et précise que son groupe s'abstiendra de voter. Il relève encore le fait d'avoir perdu un

jeudi et la vitesse avec laquelle ce budget doit être étudié, sans avoir tous les éléments.

La présidente soumet au vote le fait de voter le budget lors de cette séance.

Cette proposition est refusée par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 7 oui (2 L, 1 R, 2 DC, 2 UDC).

La présidente précise donc que le budget ne sera pas voté lors de cette séance pour toutes les raisons invoquées et, notamment, à cause des questions relatives au GTG et de la séance qui sera programmée à ce sujet.

Une commissaire libérale informe que, si l'on ne vote pas lors de cette séance, son groupe ne votera pas du tout, un vote intermédiaire n'ayant aucun sens pour eux.

Un commissaire aimerait savoir si les prises de position feront l'objet d'un rapport et s'il sera bien noté que la majorité a refusé de voter. Un autre commissaire soulève l'impossibilité de travailler normalement et revient sur sa proposition de revoir le fonctionnement de l'étude du budget. Un troisième commissaire mentionne que la commission du règlement est en train de revoir le règlement concernant l'étude du budget.

**Vote des amendements et vote final du budget 2011 du département de la culture**
*8 novembre 2010 (CARTS)*

**Amendements**

*Achats d'oeuvres d'art*
Une commissaire socialiste souhaiterait supprimer la somme de 100 070 francs d'augmentation à la page 73, cellule 3001000 (Direction de la culture), groupe 311 (mobilier, machines et matériel), qui correspond à la page 95 du budget à six positions. Il s'agit d'une augmentation pour l'achat d'oeuvres d'art. Or, le département a déjà 23 fonds spéciaux pour cela et, selon elle, il n'appartient pas au magistrat de gérer cette ligne.

Un commissaire des Verts juge, au contraire, que cette augmentation est totalement justifiée et il rappelle que toute oeuvre d'art de qualité coûte au moins ce prix-là si ce n'est dix fois plus; c'est pourquoi les Verts s'opposeront à cet amendement.

*Vote de la suppression de l'augmentation de 170 000 francs*
L'amendement est refusé par 7 oui (2 AGT, 3 S, 1 R, 1 L) contre 7 non (2 DC, 2 UDC, 3 Ve) et 1 abstention (L).

*Mise en valeur de la collection Iten*
Une commissaire socialiste propose de ne pas augmenter la ligne du Fonds municipal d'art contemporain de 100 000 francs, à la page 79, groupes 310, 315 et 318. Cette augmentation a été affectée pour mettre en valeur le Fonds Iten. Or, lors

du transfert des activités du Centre pour l'image contemporaine, il a été voté la somme de 320 000 francs, et 170 000 francs au Centre d'art contemporain. Cette somme devait servir à l'engagement d'une secrétaire pour les demandes de droit d'auteur relatives à ce fonds et pour le curateur Simon Lamunière. Cette somme est donc suffisante, c'est pourquoi il est demandé la suppression de l'augmentation de 100 000 francs.

*Vote de la suppression de l'augmentation de 100 000 francs*
L'amendement est accepté par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 2 L, 1 R) contre 5 non (2 UDC, 3 Ve).

*Fondation Saint-Gervais Genève (SGG)*
Une commissaire socialiste souhaiterait supprimer l'augmentation dévolue à SGG, à la page 132, à hauteur de 100 900 francs. Les arguments sont les suivants: la commission aurait souhaité recevoir la fondation ainsi que le directeur, M. Macasdar, au sujet du nouveau projet et du développement des activités dans toute la maison. Elle pense que la mise à disposition de locaux pour les résidences ne devrait pas justifier cette augmentation et elle ne voit donc pas à quoi serait dédiée cette somme. En outre, le fait d'investir le café pose problème en regard de la location du lieu qui serait perdue (28 000 francs par année). Enfin, le projet de la fondation porte à réflexion, notamment sur le fait que, M. Macasdar partant dans une année, son successeur devra se mouler dans ce projet.

Une commissaire libérale précise que SGG est à un tournant très important et que, suite au transfert, la maison dans son ensemble est confiée à un seul directeur. M. Macasdar a fait un premier projet qui indique qu'il va se déployer dans tous les locaux, avec des projections de cinéma, des conférences, des résidences. Le programme de la saison est très touffu et la presse en parle. Elle rappelle que le bail du café a été dénoncé afin de récupérer ce local pour en faire un véritable foyer. Enfin, M. Macasdar restera peut-être plus longtemps que ce qui était prévu.

Un commissaire démocrate-chrétien ajoute que son parti trouve la direction dynamique et qu'il donnera un préavis positif, afin de donner à cette institution, qui fait du bon travail, le soutien qu'elle mérite.

Une commissaire d'A gauche toute! rappelle que SGG dispose de 2,1 millions de francs, une somme largement suffisante pour mettre en place un projet qui n'est pas abouti, et pour une direction dont on ne sait rien. Elle ajoute que la Ville n'a pas été aussi clémente lors du départ de Mme Bisang et qu'il faut respecter l'égalité de traitement. Le projet ne présente pas de choses extraordinaires. Cette somme servira-t-elle à l'engagement d'un cadre supérieur? Si oui, il faudra expliquer quelle sera sa fonction et sur quel projet.

Une commissaire des Verts votera, au contraire, avec plaisir cette augmentation, car cette maison comporte sept étages qu'il faut gérer et deux salles de spectacles. Le projet inclut des résidences, des expositions, des débats et cette somme sera intégralement dédiée à la part artistique. Elle rappelle que SGG est aussi le théâtre qui cherche le plus de subventions à l'extérieur.

Un commissaire socialiste demande quelle est la garantie que cette somme aille à la partie artistique du projet.

La commissaire libérale explique que l'administratrice actuelle part au Théâtre populaire romand et que ce poste va être reconduit à l'interne, en utilisant les compétences des employés en place et en redistribuant les responsabilités des uns et des autres.

La commissaire des Verts ajoute que c'est là le fruit des statuts du personnel, qui ont permis au personnel de SGG de faire de la formation continue afin d'affiner leurs compétences.

La commissaire socialiste remercie de relever ces statuts qui sont très critiqués, car c'est elle, avec M. Hiler, qui les avait faits. Elle ne remet pas en cause les qualités de M. Macasdar et elle rappelle que c'est grâce à elle qu'il a été choisi. Elle a travaillé quatorze ans pour le conseil de fondation et connaît bien les ombres de l'administration de cette maison. Elle ne remet pas en cause le projet, mais aurait souhaité un projet chiffré et elle pense que les mandats de direction devraient se limiter à douze ans.

*Vote de la suppression de l'augmentation de 100 900 francs*
L'amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 3 Ve, 2 DC, 2 L, 1 R) contre 4 oui (3 S, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

*Grand Théâtre de Genève (GTG)*
Un commissaire socialiste souhaiterait intégrer la garantie de déficit du GTG au budget, à la page 134.

Une commissaire d'A gauche toute! a bien réfléchi depuis et pense que le Conseil municipal n'a aucune garantie de ne pas voir arriver, l'année suivante, une autre garantie de déficit. A gauche toute! refusera donc que la garantie de déficit soit intégrée au budget.

Un autre commissaire socialiste précise qu'il n'accepte pas l'augmentation de 500 000 francs, car il ne souhaite pas faire le jeu de l'Association des communes genevoises et du magistrat. Il propose donc de réduire la garantie de 500 000 francs.

*Vote de la suppression de l'augmentation de 500 000 francs*
L'amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 5 oui (2 AGT, 3 S).

*Centre d'édition contemporaine*
Une commissaire d'A gauche toute! propose un amendement à la page 133 qui concerne le Fonds municipal d'art contemporain et le Centre d'édition contemporaine. Elle propose d'allouer 20 000 francs supplémentaires pour ce centre qui fait un magnifique travail.

Une commissaire démocrate-chrétien rappelle qu'il leur a déjà été donné satisfaction l'année passée en rétablissant la subvention ainsi qu'ils le demandaient. Cette année, s'agissant des 20 000 francs proposés, aucune demande de l'institution n'est parvenue au Conseil municipal; il n'y a donc pas lieu de donner suite à cette augmentation.

Une commissaire libérale pense que ce centre est effectivement mal traité et qu'il y a eu une confusion totale lors du projet BAC+3. Cette structure, qui fait un travail exceptionnel, mérite donc d'être soutenue.

Une commissaire socialiste propose d'ajouter 21 900 francs afin que la somme totale de la subvention atteigne 150 000 francs.

*Vote de l'ajout d'une somme de 21 900 francs à la subvention pour la porter à un total de 150 000 francs*
L'amendement est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 S, 1 L, 2 Ve) contre 6 non (2 UDC, 2 DC, 1 R, 1 L) et 1 abstention (Ve).

*Cappella Genevensis*
Une commissaire socialiste propose, compte tenu qu'il reste 77 100 francs, d'établir une ligne avec une subvention de 40 000 francs pour Cappella Genevensis.

Un commissaire radical précise que c'est une des institutions qui ont déjà essayé d'obtenir un soutien des privés avant de venir demander à la Ville.

Un commissaire des Verts informe la commission que le département ne suivra pas cette demande.

Un commissaire socialiste fait remarquer que si la commission vote une ligne, le département doit en prendre acte.

*Vote de l'ajout d'une nouvelle ligne budgétaire de 40 000 francs au nom de Cappella Genevensis*
La proposition est acceptée par 7 oui (1 AGT, 2 L, 1 R, 3 S) contre 1 non (UDC) et 7 abstentions (3 Ve, 1 UDC, 2 DC, 1 AGT).

**Recomandations**

Un commissaire socialiste se déclare gêné, car il a encore deux amendements, mais le budget est maintenant insuffisant pour les faire passer. Le premier concerne le procès-verbal inaccessible sur internet ou tombe sur la commission des pétitions Fonds des intermittents du spectacle, qui permet de suppléer au salaire du comédien. Le délai-cadre des périodes de chômage ayant été écourté, les intermittents du spectacle sont dans une situation catastrophique. Les responsables de ce fonds ont donc appelé au secours et ce commissaire propose d'ajouter 150 000 francs à cette ligne. Le deuxième amendement concerne le Bureau culturel et la motion M-882 d'A gauche toute! sur les arts électroniques. Il manque donc

200 000 francs pour ces deux objets, mais, comme la commission n'a rien coupé ailleurs, elle ne peut rien faire de plus.

Une commissaire libérale rappelle qu'il est utile d'entendre le Bureau culturel, car il n'a pas d'experts pour allouer telle somme à tel ou tel artiste. Il faudrait donc réfléchir pour constituer un groupe de trois personnes qui puissent déterminer quels artistes soutenir avec les 100 000 francs envisagés.

La présidente conclut sur la deuxième proposition, en disant que le Bureau culturel sera reçu par la commission des arts et de la culture lors d'une prochaine séance et que la question de la motion proposant une subvention aux arts électroniques se reposera à ce moment.

Un commissaire socialiste propose donc, avec les 80 000 francs restants du budget, d'augmenter la part du Fonds des intermittents du spectacle, page 133.

Une commissaire d'A gauche toute! propose, au contraire, que le magistrat vienne avec une proposition du Conseil administratif afin d'allouer 150 000 francs de plus à ce fonds qui aide une population actuellement sinistrée.

La présidente soumet au vote la recommandation suivante, proposée par un commissaire démocrate-chrétien: «Compte tenu de la nouvelle loi sur le chômage, qui met particulièrement en difficulté les artistes, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui faire une proposition permettant d'assurer la couverture du Fonds des intermittents du spectacle, à hauteur de 300 000 francs, soit le doublement de la somme actuelle.»

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se déclare absolument opposé à ce genre de recommandation, car il juge qu'il n'appartient pas à la commission des arts et de la culture, mais à la commission de la cohésion sociale, de régler ce problème.

Un commissaire libéral juge qu'il est délicat de prendre position sans avoir consulté son groupe, car la situation des intermittents du spectacle est complexe et ne se règle pas ainsi.

*Vote de la recommandation*
La recommandation est acceptée par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC) contre 1 non (UDC et 4 abstentions (1 UDC, 1 R, 2 L).

**Vote final**

*Vote de la proposition PR-805 ainsi amendée*
Le budget 2011 du département de la culture est adopté par 5 oui (2 AGT, 3 Ve) contre 3 non (1 UDC, 1 L, 1 R) et 7 abstentions (1 L, 2 DC, 3 S, 1 UDC).

**AMENDEMENTS**
**Département :**

| Commission | Page | Cellule | Groupe | Libellé | P.B. 2011 y.c. modifications CA | AMENDEMENTS | | | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | Après modif. | OUI | NON | Abstentions | | |
| CARTS | 79 | 3106610 | 310-312-318 | FMAC Fonds Iten | 100'000 | 0 | | 0 | **10** | **5** | **0** | | |
| CARTS | 133 | 3106610 | 365 | Centre d'édition contemporaine | 128'100 | 21'900 | | 150'000 | **8** | **6** | **1** | | |
| CARTS | 132 | 3106000 | 365 | « Cappella Genevensis » | 0 | 40'000 | | 40'000 | **7** | **1** | **7** | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

## Augmentations validées par le CA

### Augmentations liées

| Désignation | Page | Cente de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| 2012 Rousseau pour tous (PR 701) | 73 | 30010099.36XXXX<br>30010099.31XXXX | 894'000 | Dans la PR 701 approuvée par le CM le 24 mars 2010, le montant prévu en 2011 pour les 41 projets de cette manifestation est de 894'000 francs. |
| Mise en valeur des collections du FMAC (PA 92) | 79 | 31066199.318XXX | 100'000 | En votant le 16 décembre 2008 le PA 92, le CM a donné une mission supplémentaire au FMAC, celle de mettre en valeur ses collections, notamment le fonds Iten. En 2009, nous avons été en dépassement budgétaire. Il convient de rajouter 100'000 francs pour assumer cette mission. |
| Piquet pour la protection des biens culturels (décision du CA) | 81<br>82<br>84<br>85<br>88<br>89 | 32010099<br>32020099<br>32030099<br>32040099<br>32040199<br>33010099<br>33020099<br><br>318XXX | 54'700 | Le 29 septembre 2009, le CA a approuvé la création d'un comité pour la protection des biens culturels (PBC) chargé de faire des propositions pour la protection du patrimoine et de chiffrer le coût de mise en place, par étapes, du concept de protection des biens culturels. La création d'un service de piquet couplé sécurité/PBC figure dans les mesures prioritaires à court terme. Pour les institutions du DC, les dépenses liées aux indemnités pour ce service de piquet se montent à 10'000 francs pour le MHN et le MHS, 10'000 francs pour les MAH, 10'000 francs pour le MEG, 10'000 francs pour les CJB, 10'000 francs pour la BGE et 4'700 francs pour les BMU, soit un total de 54'700 francs. |
| Loyer Ports Francs - MEG | 84 | 32030099.316XXX | 387'000 | Loyer des locaux pour le MEG loués aux Ports francs en 2011 et en 2012 uniquement (pendant les travaux de rénovation et d'agrandissement du musée). |
| Emplois de solidarité - BMU (décision du CA) | 88 | 33010099.308751 | 69'120 | Dépenses liées au remplacement des emplois temporaires cantonaux (ETC) aux BMU par des emplois de solidarité (EDS), selon la décision du CA du 21 mai 2008 : 69'120 francs de rajout en 2011 pour atteindre 40% de prise en charge du coût. Celui-ci restera stable les prochaines années. |

Annexe 1

| Désignation | Page | Cente de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| Subvention FAD | 131 | 31060099.363000 | 250'000 | 1) Indexation de 3,09% oubliée en 2010, qui viendra en dépassement aux comptes 2010 et qui sera ajoutée au PB 2011 selon la décision du CA du 27 janvier 2010 : 163'000 francs.<br>2) Solde de l'augmentation de 250'000 francs prévue pour 2011 dans la convention de subventionnement 2009-2012 : 87'000 francs.<br>Total : 250'000 francs (nouveau montant de la subvention : 5'500'000 francs).<br>Dans la convention de subventionnement, le Canton s'est engagé à augmenter sa subvention de 200'000 francs en 2011, passant ainsi à 2'450'000 francs. |
| Subvention Théâtre Am Stram Gram | 132 | 31060099.365000 | 49'100 | Solde de l'augmentation de 80'000 francs prévue pour 2011 dans la convention de subventionnement 2009-2012 suite à l'indexation de 30'900 francs en 2010 : 49'100 francs (nouveau montant de la subvention : 1'080'000 francs).<br>Dans la convention de subventionnement, le Canton s'est également engagé à augmenter sa subvention de 80'000 francs en 2011, passant ainsi à 992'000 francs. |
| Indexation GTG 1% | 134 | 31100099.365000 | 84'759 | |
| Garantie de déficit GTG | 134 | 31100099.365000 | 500'000 | En augmentant de 500'000 francs la garantie de déficit du GTG, celle-ci retrouve son niveau antérieur à 2010 (1'000'000). |
| **Total des augmentations liées** | | | **2'388'679** | |

| Désignation | Page | Cente de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| **Autres augmentations** | | | | |
| Acquisition d'œuvres et d'objets d'art (DIR-DC) | 73 | 30010099.311210 | 170'000 | Pour continuer à enrichir les collections des institutions du Département, il faut disposer de moyens suffisants pour acquérir des objets lorsque des opportunités se présentent. Dotée actuellement de 140'000 francs, cette rubrique se montera ainsi à 310'000 francs. |
| Service culturel, Fête de la musique | 78 | 31061399.31XXXX | 100'000 | Cette augmentation permettra de garder le même niveau de qualité de la manifestation dans un environnement difficile (partenariats de sponsoring volatils, nouvelles charges, augmentation des postes temporaires due au vieillissement de l'équipe, etc.). |
| Service de la promotion culturelle (Accès à la culture) | 130 | 31050099.365000 | 50'000 | Les mesures tarifaires en faveur des différentes catégories de populations rencontrent un vif succès et il n'est plus possible aujourd'hui de répondre de manière satisfaisante aux demandes des partenaires culturels de ce programme d'accès à la culture. En outre, le nouveau projet « handicap et culture » engendre des coûts qu'il convient de prendre en compte dans le prochain exercice budgétaire. Afin de répondre à ces besoins, le SPC aurait besoin d'une augmentation de 30'000 francs sur le fonds Accès à la culture et de 20'000 francs sur le 318 pour les prestations techniques liées au projet « handicap et culture ». |
| Post Tenebras Rock (PTR) | 132 | 31060099.365000 | 15'700 | Cette augmentation permettra à PTR d'augmenter les salaires bruts des personnes à 50% de 300 francs par mois (soit de 2'500 à 2'800 francs bruts). |
| ASMV (pour les concerts à la Scène Ella Fitzgerald) | 132 | 31060099.365000 | 42'300 | La subvention n'a pas été réactualisée depuis 1999, alors que les frais de production continuent d'augmenter chaque année, en particulier les cachets. Ainsi, pour maintenir l'équilibre financier, seules une ou deux têtes d'affiche sont proposées chaque saison, contre quatre ou cinq il y a dix ans. |

| Désignation | Page | Cente de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| Fonds général théâtre | 132 | 31060099.365000 | 89'800 | Cette augmentation correspond à des augmentations de 43'800 francs pour le Théâtre en Cavale et de 46'000 francs pour la Compagnie confiture. Ces deux compagnies sont chargées chacune d'animer une saison artistique dans des théâtres municipaux (le Théâtre Pitoëff et le Casino Théâtre). |
| Théâtre de l'Orangerie | 132 | 31060099.365000 | 41'500 | Le budget actuel du théâtre de l'Orangerie est insuffisant pour véritablement assumer une saison d'été de juin à septembre, très appréciée de la population et des touristes. Ce lieu théâtral, le seul ouvert durant l'été, offre une prestation particulière, à la fois conviviale et d'une grande qualité artistique. La réouverture, après deux ans de travaux et de Tour Vagabonde, devra être accompagnée d'une revalorisation des moyens afin de permettre un meilleur accueil du public. |
| Théâtre du Grütli | 132 | 31060099.365000 | 47'100 | La subvention du Théâtre du Grütli n'a pas été augmentée ni indexée pendant plus de vingt ans alors même que c'est une des institutions théâtrales importantes de la Ville de Genève. Les budgets de fonctionnement et de création seront fusionnés comme pour les autres théâtres. |
| Fondation Saint-Gervais | 132 | 31060099.365000 | 100'900 | La Fondation Saint-Gervais, suite à la réorganisation des activités, accueillera un nouveau projet artistique qui intégrera l'ensemble du bâtiment. Une augmentation de la subvention permettra aux nouvelles activités de s'y déployer. |
| Festival Cinéma Tous Ecrans | 132 | 31060099.365000 | 36'000 | Ce festival fait œuvre de pionnier en matière de création artistique dans le domaine des écrans multimédia. Avec un objectif clairement annoncé : devenir le premier festival en Europe dans le genre, en explorant un champ d'expression actuellement en pleine expansion. L'augmentation de la subvention répond aux projets de développement qui seront initiés par la nouvelle direction dès l'édition 2011. |

| Désignation | Page | Centre de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| Festival Black Movie | 132 | 31060099.365000 | 25'400 | Black Movie a pour but de faire connaître et mettre en valeur la diversité de la création cinématographique des trois continents dits « du Sud » : Afrique, Asie, Amérique latine. La convention de subventionnement qui lie la manifestation à la Ville et au Canton sera renouvelée en 2011. L'évaluation réalisée à cet effet a mis en évidence l'intérêt et le succès croissant d'une manifestation qui touche en particulier les jeunes publics. L'augmentation de la subvention permettra d'opérer un nécessaire rééquilibrage d'un budget qui n'a pas été augmenté depuis 2005. |
| Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) | 132 | 31060099.365000 | 21'900 | Le FIFDH s'est imposé comme un rendez-vous annuel incontournable avec les cinéastes, les écrivains, les intellectuels qui mettent leurs expériences et leurs talents au service des droits humains. La Ville et le Canton souhaitent aujourd'hui consolider leur soutien conjoint à cette manifestation emblématique pour Genève par la signature d'une convention de subventionnement. |
| Maison de la littérature (MLG) **(nouvelle subvention)** | 132 | 31060099.365000 | 30'000 | La maison de la littérature bénéficiait de soutiens ponctuels. Etant donné que le projet se concrétise avec des locaux mis à disposition par le Canton, le Département de la culture propose de créer une ligne pour ce projet afin de le pérenniser. |
| Théâtre de l'Usine | 133 | 31060099.365000 | 44'700 | Cette augmentation permettra au Théâtre de l'Usine d'assurer deux co-productions par saison avec un cachet de 10'000 francs par création, d'augmenter les cachets attribués aux compagnies locales invitées de 3'500 à 5'000 francs, de renforcer l'équipe du théâtre (1/2 poste) et de revaloriser les salaires : 2'800 francs bruts par mois pour chaque poste (postes à 50% + 25 % de bénévolat). |

| Désignation | Page | Cente de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| Théâtre du Galpon | 133 | 31060099.365000 | 47'200 | Ce montant permettra de couvrir les besoins de fonctionnement du Théâtre du Galpon, qui doit faire face à son départ du site d'Artamis, au relogement d'une partie de ses activités au Vélodrome et à la reconstruction du théâtre prévue au quai des Péniches. |
| Théâtre de la Parfumerie | 133 | 31060099.365000 | 47'200 | Ce théâtre abrite aujourd'hui quatre compagnies de théâtre et de danse et offre des espaces magnifiques à de nombreux projets d'artistes indépendants. Une revalorisation de leurs modestes moyens est proposée, tenant compte également d'un possible déménagement. |
| Soutien aux échanges et tournées | 133 | 31060099.365000 | 50'000 | La ligne budgétaire affectée à la diffusion et au rayonnement des projets culturels des artistes genevois est aujourd'hui insuffisante pour répondre aux demandes des artistes et au développement des projets liés à la région transfrontalière et au projet d'agglomération. |
| Bureau culturel (nouvelle subvention) | 133 | 31060099.365000 | 30'000 | Le Bureau culturel est un projet rassemblant des partenaires publics et privés (association, Ville de Genève, Canton, Migros) et qui existe dans plusieurs villes suisses. Le Département de la culture propose de sortir cette subvention des fonds généraux et de créer une ligne budgétaire. |
| **Total des autres augmentations** | | | **989'700** | |

| Désignation | Page | Cente de coût / nature comptable | Montant | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| **Opérations neutres** | | | | |
| Charges de personnel du GTG (52 postes) | 79 | 31100099.30XXXX | 4'492'740 | |
| Subvention d'exploitation du GTG (52 postes) | 80 | 31100099.3365000 | -4'492'740 | |
| Projets d'expositions au BAC | 134 | 31066199.365000 | -50'000 | Un transfert de 50'000 francs est proposé de la ligne "Projets d'exposition au BAC" à la ligne "Publication, résidence & atelier", afin de permettre également le soutien à des manifestations d'art contemporain proposées par des associations ou des collectifs d'artistes à l'extérieur du BAC. |
| Publication, résidence & atelier | 134 | 31066199.365000 | 50'000 | Doté de 100'000 francs en 2009 par le CM, ce fonds répond à plusieurs missions aujourd'hui complétées par le soutien aux manifestations et aux associations d'art contemporain. |
| **Total des opérations neutres** | | | | |
| **Total général** | | | **3'378'379** | |

## Projet de budget de fonctionnement "Aalborg"

**Objectifs 12 - culture : mise en œuvre (2011-2016)**

(Situation au 3 juin 2010)

Enoncé : la Ville de Genève encourage les projets culturels favorisant le lien social, la proximité et la participation.

Pilotage : Dépt.3

Collaboration(s) : Dépt.5

| | | | Sommes annuelles inscrites au budget | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Projets et actions prévus | Commentaires et plus-value Aalborg | Projet de budget (2011-2016) | Centre de coût | Nature comptable | 2011 | 2012 | 2103 | 2014 | 2015 | 2016 |
| VERSION MIN | **1. Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les personnes handicapées** | | **442'500** | | | **0** | **94'500** | **94'500** | **94'500** | **94'500** | **64'500** |
| | - Achat de matériel de surtitrage (Comédie, Poche, Saint-Gervais et Am Stram Gram), d'amplification de l'audition (musées de la Ville) et d'audiodescription | Le coût total de ces achats est de 200'000 francs; 80'000 francs seront pris en charge par la Direction du Département; les 120'000 francs restants permettront l'achat d'écrans de surtitrage de meilleure qualité (le prix d'un écran variant entre 10'000 et 100'000 francs) | 120'000 | 31050099 | 311050 | 0 | 30'000 | 30'000 | 30'000 | 30'000 | 0 |
| | - Médiation spécifique (mandat aux associations) | Mandat à des associations pour adapter du matériel de médiation culturelle à des personnes atteintes de handicaps ; accompagnement, coaching, soutien financier et promotion du travail des associations (ex : Cap Loisir, Danse Habile, etc.); cette action ne serait pas possible sans l'aide d'Aalborg, ou de manière très dimimué. | 150'000 | 31050099 | 318550 | 0 | 30'000 | 30'000 | 30'000 | 30'000 | 30'000 |
| | - Edition d'un guide annuel (impression) | Le guide est de toutes façons édité.L'apport d'Aalborg permettra l'édition d'un guide contenant des informations plus détaillées, avec une mise à jours des informations deux fois par an. | 30'000 | 31050099 | 310510 | 0 | 6'000 | 6'000 | 6'000 | 6'000 | 6'000 |
| | - Edition d'un guide annuel (graphisme) | | 12'500 | 31050099 | 318290 | 0 | 2'500 | 2'500 | 2'500 | 2'500 | 2'500 |
| | - Ressource humaine | Cet engagement temporaire à des fins de coordination de l'ensemble des actions "Culture et handicap" ne serait pas possible sans un financement par Aalborg | 130'000 | 31050099 | 301190 | 0 | 26'000 | 26'000 | 26'000 | 26'000 | 26'000 |
| | TOTAL VERSION MIN | | 442'500 | | | 0 | 94'500 | 94'500 | 94'500 | 94'500 | 64'500 |

Source: Ville de Genève (Dépt.3)

Documents: études de faisabilité préliminaires





Annexe 12

## 14. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2011 de la Direction des systèmes d'information et de communication.

**Rapport de Mme Hélène Ecuyer.**

*Rapport de la commission de l'informatique et de la communication incluant l'audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité par la commission des finances, le 5 octobre 2010, ainsi que toutes les annexes y relatives.*

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie les 20 et 27 septembre 2010, sous la présidence de Mme Sandrine Burger, pour étudier le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, renvoyé en commission par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 6 septembre 2010. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### Préambule

La commission a travaillé sur la base du document «Projet de budget 2011 – Systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève», document très détaillé sur les missions et prestations de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), que chacun pourra retrouver sur l'IntraCM (annexe 1).

### Séance du 20 septembre 2010

*Audition de Mme Simone Irminger, directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication*

La présidente propose d'étudier le document page par page en posant des questions.

Introduction
*Page 1*

M. Favre, répondant à une question, explique que les éventuels postes actuellement vacants sont dus au fonctionnement du service, et qu'ils ne concernent pas les 12 nouveaux postes prévus en 2009, qui ont tous été pourvus.

Organisation des systèmes d'information et de communication
*Page 8*

Remarquant que des postes de temporaires à l'heure (étudiant-e-s pour la rédaction du nouveau site web) ont été ouverts en 2009, une commissaire aimerait savoir si des postes pour étudiants sont prévus au budget 2011.

M. Favre explique que, les procédures d'engagement durant quelques mois, les postes n'ont pas été tous pourvus en début d'année. Il y a donc une marge financière disponible, ce qui a permis d'engager ces étudiants sans demande budgétaire supplémentaire. Il existe, actuellement, encore un poste de temporaire en fonction, mais la DSIC devrait revenir, dès la fin de l'année, à un mode opérationnel plus standard.

*Page 9*
Lisant le commentaire en bas de page, un membre de la commission demande comment la DSIC a fait pour poser 2000 m de fibres optiques.

M. Favre lui signale que la Ville de Genève ne fait pas de fouilles, parce que le coût en serait trop élevé. Elle profite d'opportunités pour venir se greffer sur des travaux d'installation en cours.

Politiques publiques
*Refonte du site web de la Ville de Genève (page 19)*

Une commissaire s'interroge sur la signification du terme d'«accessibilité du site» et demande s'il existe quelque chose pour les malentendants qui ont souvent des problèmes de lecture. Elle signale l'existence, sur des sites français, de vidéos en langue des signes accompagnant les informations importantes. Elle remarque aussi le peu d'informations en langue étrangère.

M. Favre explique qu'il s'agit d'un site destiné aux malvoyants. En ce qui concerne son accessibilité pour les personnes ayant un autre handicap, le sujet sera traité par le personnel de la communication. Il ajoute que le domaine des pages traduites en anglais va être élargi pour répondre à la demande, mais que c'est un travail important dont le coût sera élevé.

Un membre de la commission voudrait savoir s'il est prévu d'intégrer un recueil systématique des règlements sur le site de la Ville.

M. Favre précise que c'est un problème de fond, examiné actuellement par le Service juridique. Tous ces règlements, souvent modifiés, doivent être repris pour déterminer quelles en sont les versions actuellement valables.

Des questions se posent au sujet du site du Conseil municipal et de ses petits problèmes pratiques. Un commissaire rappelle que le Secrétariat du Conseil municipal pouvait procéder directement à certains changements et que cela n'est plus possible.

Une commissaire demande s'il n'est pas possible, dans le cadre des subventions, de s'adapter aux données de l'Etat, afin d'avoir une idée de ce que celui-ci verse aux différentes associations subventionnées par la Ville, et d'établir un canevas pour la présentation de leurs comptes, chaque association ayant son propre système.

M. Favre répond, pour la première partie de la question, qu'il s'agit d'un problème juridique que la DSIC ne peut pas traiter. Les subventions des associations

concernent surtout le département de la culture et celui de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et il incomberait à ces départements d'édicter des normes de présentation des comptes. Chaque association étant libre, en théorie, de tenir ses comptes de manière indépendante, la question devrait être posée à la commission de la cohésion sociale et à celle des arts et de la culture.

Mme Irminger ajoute que les associations subventionnées par l'Etat sont déjà tenues de présenter leurs comptes sous une certaine forme, mais il est vrai que la Ville subventionne de petites associations qui n'ont pas les moyens de le faire.

*Développement durable (page 22)*

Plusieurs commissaires voudraient savoir comment fonctionne la collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) qui acheminent du matériel informatique usagé vers les pays africains, notamment, et quel en est le suivi.

M. Favre précise que les ONG intéressées, qui font des demandes pour du matériel informatique usagé, doivent présenter leurs statuts et préciser leurs besoins. La Délégation du Conseil administratif à la coopération examine ces demandes. Le département met à disposition le matériel remis en état et opérationnel, et les ONG en assurent le transport et la gestion. Aucun rapport n'est demandé aux ONG, mais certaines envoient des photos montrant l'utilisation du matériel. La filière est maintenant bien établie et tout semble bien fonctionner.

Un commissaire signale que, lors de ses fréquents voyages en Afrique, certains de ces équipements s'accumulent et ne sont pas utilisés, par manque d'électricité. Il regrette cette situation et aimerait rendre attentif le Conseil municipal à ce problème.

Il lui est proposé de faire une motion.

*La responsabilité sociale des fournisseurs (page 22)*

Une commissaire aimerait des éclaircissements à ce sujet.

M. Favre explique que la Ville achète des ordinateurs fabriqués à l'étranger, en Chine notamment, dans des conditions de travail difficiles. N'ayant pas les moyens de se rendre sur place pour contrôler les conditions de travail, elle mandate deux ONG qui envoient des émissaires pour s'en rendre compte. Les constructeurs répondant aux appels d'offres sont tenus de respecter les normes mises en place par la Ville de Genève. C'est la première ville en Suisse à fixer des contraintes éthiques dans les appels d'offres. Il ajoute qu'il y a un retour d'informations de la part des fournisseurs; en effet, la Ville n'est pas la seule à se soucier des conditions de travail de ceux qui fabriquent le matériel informatique qu'elle utilise. Un grand nombre d'entreprises privées et publiques ont des exigences et elles poussent, par exemple, les fabricants à se former, pour une image de marque fiable sur le plan éthique.

Un commissaire s'inquiète au sujet du Fonds de solidarité numérique.

M. Favre lui signale que le Fonds de solidarité numérique ne paraît plus au rapport, puisque la Ville de Genève n'y participe plus. Le nouveau siège est à Lyon.

*La démocratisation de l'accès à internet (page 25)*

Constatant que la plupart des bornes wi-fi se situent principalement dans l'hypercentre, autour de la rade et qu'elles sont peu présentes où les gens habitent, la présidente aimerait des précisions sur l'axe politique du sans-fil.

M. Favre répond que la DSIC n'a pas pour but d'installer des bornes là où les gens habitent, mais plutôt dans les parcs où il y a moins d'obstacles qui réduisent la portée du signal qui pourraient empêcher une bonne connexion. Un accès est prévu prochainement dans le parc Beaulieu. Il est vrai que la majorité des points d'accès se trouvent sur la rive gauche, parce que le réseau de fibres optiques de l'administration municipale est plus développé sur cette rive, et que la DSIC est tributaire de la pose de fibres optiques. Enfin, les installations sur des écoles sont évitées par précaution, afin de préserver la santé des enfants. La portée du sans-fil est d'environ 300 m dans un espace sans obstacles et d'environ 50 m avec des obstacles.

*La suite bureautique à l'heure du logiciel libre (page 27)*

Un commissaire est déçu par l'option de la DSIC de laisser le libre choix d'utiliser, ou non, des logiciels libres. Les utilisateurs pourraient se tourner vers Microsoft.

M. Favre précise que ce ne sont pas les utilisateurs individuels qui feront ce choix, mais les services et les départements. Des services pilotes pourront se proposer pour tester Open Office, le logiciel libre choisi. Une information sera faite par les magistrats dans leurs départements. Le but de la DSIC est que, à terme, Microsoft soit entièrement remplacé par Open Office. La DSIC envisage de l'installer pour tout le monde, afin de garantir la compatibilité et d'éviter des problèmes entre les documents. Les sondages montrent qu'il y a une attitude positive dans l'administration face aux logiciels libres, même si ceux-ci ne sont pas encore utilisés.

Une commissaire aimerait savoir si un collaborateur de la Ville peut se servir de son ordinateur personnel sur son lieu de travail.

M. Favre répond que la DSIC n'autorise pas l'utilisation de son propre ordinateur dans l'administration, parce que, lorsqu'il faut intervenir pour dépanner, la DSIC doit connaître le matériel. Elle doit aussi garantir aux personnes qui ont un accès au réseau de l'administration municipale une certaine sécurité, et c'est la raison pour laquelle tous les ordinateurs de la Ville sont dotés des mêmes outils de protection, antivirus et antispam.

Constatant que le réseau est accessible à tous, une commissaire demande quelles sont les mesures prises pour la sécurité et celles pour bloquer l'accès à des sites interdits ou pornographiques.

M. Favre explique en détails que la DSIC est munie d'un dispositif technique interdisant l'accès à des sites dont la liste est régulièrement mise à jour. Cette liste est établie par un éditeur travaillant également pour l'Etat. Elle fait référence à tout ce que le droit pénal proscrit, notamment les sites pédophiles ou d'incitation à la violence. Concernant les sites érotiques, lorsqu'un collaborateur s'y connecte, il se trouve face à une page qui lui indique que, s'il veut les débloquer, il doit demander à la DSIC. Ce principe s'applique aussi au réseau public.

Développement des systèmes d'information et de communication

*Système d'information des autorités (page 31)*

Une commissaire aimerait connaître l'état d'avancement du système d'information juridique HyperLEX.

M. Favre l'informe que, actuellement, HyperLEX est en phase d'analyse. Le travail de plusieurs juristes a commencé, cette année, pour recenser et mettre à jour les différents règlements. Le développement concret d'HyperLEX est toujours en suspens; les travaux débuteront l'année prochaine.

Projets en cours

*Système d'information des biens culturels (page 35)*

La présidente aimerait savoir si, dans le cadre de la numérisation des fonds des bibliothèques, la DSIC a envisagé une collaboration avec Google.

M. Favre signale que le Conseil administratif a décidé d'autoriser le département des affaires culturelles à sonder Google pour examiner quels étaient les projets pouvant démarrer dans le domaine de la numérisation. La DSIC est associée à cette démarche, afin d'estimer la pertinence d'une telle opération.

Une membre de la commission s'interroge sur la durée de vie des documents numérisés.

M. Favre explique qu'il existe différentes méthodes d'archivage numérique des documents, permettant l'accès et la lecture de ceux-ci pendant un certain nombre d'années, mais il faut s'attendre à plusieurs cycles de numérisation, la technologie s'améliorant au cours des années. La difficulté réside dans le choix des formats de fichiers pouvant être lus par un maximum de logiciels. Il s'agit là d'un important travail de standardisation et il est nécessaire que les supports choisis puissent être utilisables le plus longtemps possible. Lorsque ces derniers arrivent en fin de vie, il faut transférer les documents enregistrés sur de nouveaux supports plus performants. L'archivage est un processus continu, difficile à maîtriser, car l'informaticien doit savoir distinguer les documents importants des simples notes. En pratique, il faut apprendre à ne pas tout sauvegarder de manière systématique.

Remarquant les nombreuses mises à jour et développements de programmes, une commissaire aimerait savoir quel est le département le plus demandeur ainsi que le plus performant.

M. Favre explique que les demandes que les départements et services font à l'aide d'un formulaire en ligne peuvent concerner aussi bien de petits logiciels que de grosses applications. Suivant leur statistique, le département le plus demandeur est celui de la culture, qui travaille souvent avec des entités universitaires et académiques, puis vient le département de l'environnement urbain et de la sécurité, qui sollicite la DSIC pour des installations de matériel informatique permettant la réalisation de projets importants.

Mme Irminger souligne qu'il y a davantage de projets transversaux, comme celui de la gestion de l'ensemble du mobilier urbain en Ville de Genève.

*Système d'information des ressources humaines (page 39)*

Une commissaire trouve ce projet intéressant, mais s'inquiète du respect de la sphère privée et de la confidentialité des données, et elle comprend qu'il y aura plusieurs niveaux de confidentialité pour ces dossiers.

M. Favre confirme que c'est un problème fondamental; en effet, il y a un dossier pour chaque collaborateur à la Direction des ressources humaines (DRH), ainsi que dans tous les services lorsque celui-ci change de service. Il devient très difficile d'obtenir son dossier. Le but est de centraliser tous les dossiers des services à la DRH. Ce projet fera l'objet d'un prochain plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC).

Projet de budget 2011

*Subvention (page 54)*

Une commissaire constate que la Conférence internationale annuelle sur l'innovation, la créativité, la technologie et la société (LIFT), qui recevait jusque-là des subventions en nature, prêt de locaux, apéros et autres, bénéficiera désormais d'une subvention supplémentaire de 100 000 francs. D'autre part, elle a appris par la presse que certains conseillers municipaux avaient été invités par le magistrat M. Pierre Maudet à assister à cette conférence.

M. Favre précise que cette conférence est née en 2006, à Genève, et qu'elle traite de l'impact des technologies et des sciences de l'information dans la vie quotidienne. L'approche y est sociologique et ethnographique. Son fondateur et actuel président est M. Laurent Haug. Hormis la Ville de Genève, les différents partenaires de l'association pour la conférence sont notamment l'Etat de Genève, le CERN, Google, Swisscom, l'EPFL et l'Université.

Mme Irminger signale que l'association travaille avec les étudiants pour améliorer l'accueil et la participation d'étudiants suisses et étrangers à la conférence.

Une discussion s'engage autour de cet objet et, comme plusieurs membres de la commission ne savent pas de quoi il s'agit exactement, un document détaillé présentant l'association et justifiant la subvention sera envoyé à la commission (annexe 2: Ville de Genève – Argumentaire pour la subvention Lift Conference)

*Synthèse des modifications (page 55)*

Relevant d'importantes augmentations par rapport à l'année précédente, un commissaire souhaite des éclaircissements.

M. Favre explique que les principales augmentations sont dues aux mécanismes salariaux, suite à la mise en application des nouveaux statuts du personnel. Le détail des charges pour la DSIC se trouve dans le tableau de la page 56.

Mme Irminger précise que, dans le nouveau statut, il y a 25 annuités dans chaque classe de salaire. Actuellement, il y a trois classes avec des effets de blocage d'une classe à l'autre, alors que, avec le nouveau statut, la progression va s'effectuer pour les 25 annuités de manière automatique et lissée. Les évaluations périodiques existeront toujours dans les différents départements, tout comme les mises au point statutaires pour les personnes à l'essai. Une fois la période probatoire de deux ans terminée, les évaluations périodiques ne changeront en rien la progression automatique des annuités. Il n'y aura plus de maxima dans les classes, chaque fonction correspondra à une lettre et comportera 25 annuités.

L'annexe 1 du document, intitulée «Organisation budgétaire et comptable de la DSIC», contient toutes les explications pour mieux comprendre la construction du budget, ainsi que le fonctionnement des services dits «compétents».

L'annexe 2, intitulée «Tableau budgétaires», comprend le budget à trois et six positions de la DSIC. La lecture de cette annexe entraîne quelques questions.

Une commissaire s'étonne de la différence importante entre les salaires 2009 et 2010 de la DSIC.

M. Favre lui répond que cette différence est due à l'arrivée de 12 nouveaux postes en 2009 et dont l'engagement s'est étalé jusqu'en été 2010.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'est la prime d'ancienneté et Mme Irminger lui rappelle qu'il s'agit d'une prime versée aux collaborateurs dès la 17$^{e}$ année de service au sein de l'administration.

La majorité de la commission souhaiterait attendre les réponses au sujet de l'association Lift Conference avant de prendre position sur ce budget 2011 de la DSIC.

**Séance du 27 septembre 2010**

La commission ayant reçu les informations concernant l'association Lift Conference, la présidente propose de passer au vote.

Chaque groupe reconnaît la qualité du document présenté et des réponses apportées par la DSIC et, même si une commissaire le trouve trop verbeux, chacun reconnaît qu'il est accessible bien que le sujet soit assez technique. Il y a néanmoins un petit bémol au sujet de la subvention supplémentaire pour l'association Lift Conference. Cette subvention, de 100 000 francs, octroyée par la Ville de Genève, paraît proportionnellement trop importante par rapport au budget de cette association.

Un représentant de l'Union démocratique du centre trouve que ce projet de budget a été bien préparé et il ne propose pas d'amendement. Pour des raisons politiques, son groupe ne le votera pas, mais il interviendra en séance plénière pour donner sa position définitive.

*Vote du projet de budget de la DSIC*

Après une brève discussion, la présidente soumet le projet de budget de la DSIC au vote. Il est accepté par 11 oui (3 S, 3 Ve, 1 AGT, 2 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (UDC).

**Séance du 5 octobre 2010 de la commission des finances**
*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de ses collaborateurs*

Cette séance a été présidée par M. Robert Pattaroni et les notes de séance ont été prises par Mme Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

En préambule, une commissaire fait remarquer qu'il y a des problèmes avec le nouveau site internet de la Ville et qu'elle n'a pas reçu les documents.

<u>La suite bureautique à l'heure du logiciel libre</u>

Un commissaire se renseigne sur la politique concernant les logiciels libres.

M. Maudet lui répond que les conseillers municipaux ont servi de cobayes et qu'il a été constaté que l'utilisation de ces logiciels a peu d'influence.

M. Favre explique que tous les services ont reçu des formulaires et des informations et qu'il n'y a encore que peu de retour. Un passage brutal de la suite Microsoft à une suite libre Open Office, nouvellement rebaptisée Libre Office, engendrerait des coûts importants pour les services ayant mis en place des programmes spécifiques, et il a été décidé de permettre l'utilisation des deux suites et de laisser le soin à ces

services de faire les mises à jour nécessaires, sans mandater de tiers. Les départements et les services se prononceront en fonction de leur propre politique, il sera possible pour eux d'utiliser uniquement une suite libre. Il faut également tenir compte de la compatibilité des systèmes.

Une commissaire aimerait savoir si toutes les associations subventionnées ont un lien avec le site de la Ville de Genève.

M. Favre répond qu'un travail important a été fait dans ce sens, mais qu'il n'y a probablement pas toutes les associations. Celles-ci peuvent contacter la Ville pour que le site puisse être mis à jour.

Système d'information des autorités

Un commissaire voudrait savoir pourquoi la plate-forme HyperLex, rassemblant, entre autres, les différents règlements de la Ville de Genève et concernant tous les départements, n'est pas encore en service,

M. Maudet rétorque que, techniquement, la mise en service serait possible rapidement, mais que cela dépend de l'avancée des travaux du Service juridique.

M. Favre précise qu'HyperLex est une plate-forme qui permettra de faire circuler les informations au sein de l'administration, et que la réponse aux demandes sera quasi immédiate.

Responsabilité sociale des fournisseurs

La question de la responsabilité sociale des fournisseurs, en Chine et ailleurs, évoquée lors de l'étude du budget à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), est posée à M. Maudet, en rapport avec les Engagements d'Aalborg. Un autre commissaire s'interroge sur le Fonds de solidarité numérique.

Le magistrat affirme qu'il est difficile, avec les offres publiques d'achats, de s'assurer que les ordinateurs ou éléments d'ordinateurs sont produits dans de bonnes conditions, respectant les différentes chartes sociales ou écologiques, que les entreprises s'engagent à respecter. Il y a peu de possibilités de contrôles en dehors des rapports annuels fournis par les ONG qui travaillent avec la Ville de Genève.

M. Favre rappelle que la Ville de Genève est novatrice dans ce domaine; elle oblige les entreprises, depuis 2007, à remplir un formulaire sur les dispositions prises concernant les conditions de travail du personnel et à faire des audits réguliers. Il ajoute que cette procédure se généralise et qu'une forme d'autocontrôle est en train de se mettre en place, notamment par la publication de listes de classement des fournisseurs. Le contrôle est très limité à l'étranger mais, si une entreprise donne de fausses informations, la Ville de Genève peut dénoncer le contrat, l'exclure de ses offres de marchés publics, voire lui infliger une amende pouvant aller jusqu'à 60 000 francs.

Fonds de solidarité numérique

Concernant le Fonds de solidarité numérique, M. Maudet rappelle que, à la fin de 2007, le Conseil administratif avait pris des dispositions, sur son impulsion, estimant que le Fonds de solidarité numérique n'était qu'une façon un peu facile de s'amender. Ce fonds était alimenté par un pourcentage prélevé lors de vente de matériel informatique; il n'existe donc plus.

Subventions

Une commissaire aimerait des précisions concernant la LIFT Conference, le document fourni n'étant pas suffisamment clair.

M. Maudet signale qu'il y a peu de subventions dans son département: moins de 70 000 francs. Il a encouragé les technologies de l'information pour favoriser un débat citoyen, local et international, sur leurs conséquences sociales. LIFT Conference pose les enjeux de l'évolution dans le champ social des technologies de l'information et de leur impact. Les deux premières éditions ont été soutenues par des aides ponctuelles et des prestations en nature. Il précise que cette organisation est chapeautée par une association, dont les statuts sont connus, et qui ne touche pas d'argent si elle ne présente pas ses comptes, comme pour toute autre association subventionnée. C'est à la demande de la Ville que ce document a été fourni.

M. Favre rappelle que l'association a été fondée en janvier 2009 et inscrite au Registre du commerce en mars 2010; son premier exercice, celui de 2009, n'a pas encore été audité, et c'est pourquoi il n'a pas pu être présenté. (Annexe 2: Ville de Genève – Argumentaire pour la subvention LIFT Conference.)

Une commissaire demande pourquoi l'Etat ne participe qu'à hauteur de 4000 francs.

M. Maudet explique que les technologies de l'information ne font pas l'objet d'une politique publique pour l'Etat, et que l'Etat participe dans le cadre d'un contrat de service qui lie LIFT à Alp ICT dans le cadre duquel l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) est partie à hauteur de 15 000 francs. Il ajoute que l'association a fait une demande aux conseillers d'Etat MM. Unger et M. Muller, qui ont répondu que, tant que la Ville ne donnerait rien, l'Etat ne donnerait rien non plus. Il précise que la subvention est un geste politique.

La commission a reçu des informations de la part de l'association qui parle du contrat qui la lie à Alp ICT, pôle des technologies de l'information des cantons romands. Selon ce contrat, des prestations d'organisation sont fournies, dont les bénéficiaires sont des start-up romandes comme venture night – start-up corner, etc. Le contrat total est de 100 000 francs, dont le financement est partagé entre les start-up et les cantons membres d'Alp ICT, soit le Jura, le Valais et Genève. L'OPI participe pour 15 000 francs. Ils organisent un lunch pendant la conférence et invitent les start-up à se présenter.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011

La commission passe au page par page de ce document.

*Ressources humaines (page II-233)*

Une commissaire aimerait savoir en quoi consiste ce portail, et s'il concerne toute la Ville.

M. Maudet explique qu'il s'agit d'un portail pour l'ensemble de la Ville, et même au-delà, en ce qui concerne les offres d'emploi. Il précise que, avec l'introduction des nouveaux statuts du personnel et en raison de la pression légitime des partenaires sociaux, il est nécessaire d'avoir une meilleure lisibilité du dispositif statutaire et réglementaire, de l'ouverture de postes et des échelles de salaires. L'objectif est de faire circuler l'information sur la gestion des postes et la formation continue.

M. Favre ajoute que les dossiers du personnel seront gérés par ce portail, ce qui favorisera la traçabilité des dossiers, dont l'accès sera réglementé.

Le magistrat signale qu'il y a une forte demande des partenaires sociaux pour que chaque collaborateur de la Ville puisse accéder à son dossier, avec toutes les cautèles de confidentialité. C'est la Direction des ressources humaines qui pilote ce projet.

*IntraCM et Hotline*

Quelques questions et remarques sont faites par les uns et les autres sur le fonctionnement du nouvel IntraCM, montrant que tout le monde n'en est pas encore satisfait. Certains estiment que le Conseil municipal aurait dû être mieux associé à ce projet. Apparemment, la communication n'a pas passé.

Un commissaire constate, pour sa part, qu'il a toujours obtenu des réponses assez claires de la Hotline, mais se demande si tous les collaborateurs connaissent parfaitement le site de la Ville et l'IntraCM. Le président ajoute qu'il reçoit toujours des réponses précises à ses questions.

M. Favre répond qu'il doit avoir de l'information pour la traiter et qu'il y a des procédures à suivre. Si un collaborateur de la Hotline ne peut répondre à une question, il la transmettra à l'équipe concernée. Il existe aussi les formulaires en ligne et il mentionne la possibilité de le solliciter directement. Il rappelle que les fonctionnaires n'ont pas accès à l'IntraCM et que leur action est donc limitée.

*Services compétents*

Un commissaire ne trouve pas satisfaisant la manière de comptabiliser les «compétents». Il aimerait connaître la consommation exacte d'un service en termes d'informatique et cela ne se voit pas avec ce mécanisme comptable. Il souhaiterait que le coût moyen informatique soit ventilé dans chaque département, ce qui rendrait l'information plus intéressante, plutôt que des lignes comptables qui ne servent à rien. Il ajoute qu'une autre collectivité publique pratique de cette manière.

M. Favre explique que la ventilation par département se retrouve dans les comptes; ce n'est pas au budget parce qu'il n'est pas possible d'anticiper la consommation des services. Il signale que, dans son rapport, au chapitre «benchmarking», le coût d'un poste est de 6000 francs tout compris: ordinateur, infrastructure et collaborateurs.

Mme Heurtault Malherbe, directrice financière au département des finances et du logement, l'informe que la refonte des publications n'est que la partie émergée de l'iceberg, et qu'une réflexion de fond sur les services compétents doit être menée, afin d'en donner une image plus lisible. Cela ne se pourra pas se faire rapidement, mais cela fait partie des études en cours.

La commission des finances n'a plus de questions concernant le projet de budget 2011 de la Direction des systèmes d'information et de communication.

*Annexes:*
1. Projet de budget 2011 – Systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
2. Ville de Genève – Argumentaire pour la subvention LIFT Conference

# Ville de Genève
# Argumentaire pour la demande de subvention 2011

## 1. Rappel des principales contributions de Lift justifiant la subvention

- Contribution à l'image de la Genève Internationale comme lieu de tenue d'événements de renommée mondiale à fortes retombées économiques
- Positionnement de Genève sur la carte des nouvelles technologies et de l'innovation
- Promotion des entreprises locales (soirée de présentation de startups), également à l'étranger (voyage de startups en Corée)
- Création d'un plateforme de mise en réseau qui de la valeur de manière tangible pour l'économie locale. 20% des participants repartent avec un contrat, 45% avec un prospect sérieux (source: étude indépendante Owl Re 2008)
- Contribution à la création d'entreprises (GenevaLunch, TagCrumbs, coComment) et d'évènements (20 ans du web au CERN)
- Accueil d'étudiants suisses et étrangers pour leur permettre de participer à la conférence

## 2. Pourquoi CHF 100'000

Lift 2011 sera la sixième édition de Lift à Genève. Le projet Lift était au départ un projet de « bénévole » monté par des passionnés de nouvelles technologies.

Depuis trois, le succès de l'opération a nécessité de professionnaliser la structure dans le but de la rendre pérenne. Une association a donc été crée dans le courant de l'année 2009 son but est principalement d'organiser l'édition Genevoise de Lift.

Depuis sa constitution, l'association ne couvre pas l'ensemble de ses charges. Cette situation a principalement pour origine la nature de ses clients qui sont souvent des étudiants, des startups ou des indépendants en phase émergente de leur développement.

| Lift Association | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|---|---|---|
| Tickets | 150'000 | 182'845 | 154'962 |
| Sponsors | 240'000 | 287'621 | 209'602 |
| Autre | 146'000 | 3'566 | 9'470 |
| Total revenus | 536'000 | 474'033 | 374'034 |
| Charges d'exploitation directes | -371'000 | -308'245 | -268'185 |
| Marge brute hors licence | 165'000 | 165'788 | 105'849 |
| Frais d'organisation et de licence | -238'200 | -214'697 | -108'790 |
| Frais de structure | -16'699 | -13'478 | -38'353 |
| Résultat financier hors soutien | -89'899 | -62'387 | -41'294 |
| Frais d'organisation non facturés | 0 | 0 | -66'466 |
| Résultat net | -89'899 | -62'387 | -107'760 |
| Soutien Ville en nature et direct | 0 | 33'000 | 0 |
| Besoin de soutien | 89'899 | 95'387 | 107'760 |
| % du budget de l'opération | 16.77% | 20.12% | 28.81% |

Le montant manquant est stable et se situe au alentour de CHF 100'000 par année. On peut noter qu'il est en diminution par rapport au budget total de l'opération. Pour les éditions 2009 et 2010, les recettes manquantes ont été couvertes par des abandons de créance de la part de Lift Conférence Sarl et/ou par des soutiens en nature par les entités publiques en particulier la Ville de Genève.

## 3. Eléments financiers

| Lift Conference Association - compte de pertes et profits (2009 - 2011) | | | Budget 2011 | Réel 2010 (situation projetée au 31 12) | Réel 2009 retraité |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes | | | | | |
| | 3100 | Net Tickets (net of Amiando but not sarl) | 150'000 | 182'845 | 154'962 |
| | 3110 | Vente repas | 50'000 | | |
| | 3150 | Subventions | 100'000 | | |
| | 3200 | Sponsors (y compris contra affaire médias) | 240'000 | 300'621 | 209'602 |
| | 3210 | Stands | 36'000 | | |
| | 3230 | Services (co-creation workshops) | 60'000 | | |
| | 3310 | Autre | | 3'566 | 9'470 |
| Total recettes | | | **636'000** | **487'033** | 374'034 |
| | 3940 | Catering | 120'000 | 89'709 | |
| | 3950 | Frais d'orateurs | 40'000 | 40'948 | |
| | 3955 | Frais des worhshops de cocréation | 30'000 | 0 | |
| | 3960 | Frais de promotion (contre affaire media) | 1'000 | 33'941 | |
| | 3961 | Frais de location | 20'000 | | |
| | 3965 | Frais de communication | 40'000 | 41'706 | |
| | 3967 | Achat de services | 120'000 | 101'940 | 268'185 |
| | 3968 | Frais de licence fixe | 30'000 | 30'000 | 30'000 |
| | 3970 | Frais de licence variable (commission) | 48'600 | 48'347 | 36'456 |
| Coûts directs | | | **449'600** | **386'591** | 334'641 |
| **Marge** | | | **186'400** | **100'441** | 39'393 |
| % | | | 29.31% | 20.62% | 10.53% |
| | | | | | |
| Charge salariale d'organisation | xxxx | Extrait de la rubrique 3967 | 159'600 | 136'350 | 108'800 |
| Loyers & frais de locaux | | | | | 14'440 |
| Frais déplacement | | | 3'414 | 194 | 5'096 |
| Assurances | | | 263 | 263 | 131 |
| Honoraires | | | 12'000 | 12'000 | 6'515 |
| Frais administratifs | | | | | 8'194 |
| **Total CHARGES D'EXPLOITATION** | | | 175'277 | 148'807 | 143'176 |
| Total Impôts & taxes | | | 640 | 640 | 3'595 |
| **Charges/produits extraordinaire.** | | Abandon de créance sur l'exercice 2009 | | | 66'466 |
| **Résultat** | | | **10'101** | **-49'387** | **-41'294** |

- Lift Conférence Association a été constituée le 1er avril 2009. La majeure partie des recettes et charges de l'édition 2009 de Lift n'ont pas été comptabilisées dans ses états financiers. Les états financiers 2009 de l'association ne sont donc pas complets puisqu'une partie des recettes et des charges ont été

supportés par Lift Conférence Sarl. Les chiffres présentés ci-dessus ont été retraités pour être comparables.

- Les états financiers 2010 sont basés sur les charges et recettes réelles corrigées du prévisionnel des charges et recettes à venir sur les 4 derniers mois de l'année. Le résultat actuel est toutefois très proche du résultat final dans la mesure où toutes les recettes et les charges relatives à l'édition 2010 de Lift qui a eu lieu au mois de mai 2010 ont été comptabilisées.

- Depuis le 1er janvier 2010, Lift Association et Lift Conférence Sarl ont signé un contrat d'organisation. Ce contrat règle les relations entre l'Association et Lift Conférence Sarl chargée des conférences internationales. Il s'appuie sur trois principes en répartissant les risques équitablement entre les deux entités. .

    - Un droit de licence fixe lié à l'usage de la marque Lift (CHF 30'000)
    - Un droit de licence variable déterminé sur la base du volume des ventes de tickets et de sponsor.
    - Le paiement des services d'organisation sur la base des heures de travaillé effectivement réalisées (l'association n'a pas d'employé fixe)

  Ces montants sont précisés sous la rubrique «Frais d'organisation ». On peut mentionner que les frais d'organisation couvre les salaire d'environ 2.3 équivalents plein temps de la structure composé de 5 personnes à l'année.

- Il est utile de préciser que la location du CICG pour l'événement est mise à disposition de l'Association par un des sponsors de la Conférence. Par ailleurs l'Etat a apporté sont soutien à la manifestation en offrant le vin des différents événements sociaux pour un montant de CHF 4000.-

## 15. Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le projet de budget 2011 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

**Rapport de Mme Patricia Richard en remplacement de Mme Claudia Heberlein Simonett.**

*Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public incluant l'audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité par la commission des finances, le 5 octobre 2010, ainsi que toutes les annexes y relatives.*

La commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public s'est réunie, sous la présidence de Mme Sarah Klopmann, les 21 et 28 septembre 2010, ainsi que le 5 octobre 2010, afin d'auditionner M. Pierre Maudet et ses chefs de service, puis de prendre position et, enfin, de voter.

La rapporteuse remercie M. Jorge Gajardo Muñoz, ainsi que Mme Sandrine Vuilleumier, procès-verbalistes, pour la qualité de ses prises de notes qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Sur la proposition de la présidente, la commission traite conjointement, service après service, le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011 et le projet de budget 2011.

**Séance du 21 septembre 2010**
*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de Mme Simone Irminger, directrice du département; MM. Jacques Magnin, commandant adjoint au Service d'incendie et de secours, Yves Clerc, chef de service adjoint du Service d'incendie et de secours, Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, Jean-Batiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations, et Pierre Liaudat, chef du service Voirie – Ville propre*

En introduction, M. Maudet se déclare prêt à répondre à toutes les interrogations de la commission, sans aucune réserve.

Rapport du Conseil administratif, pages II-214 à II-218, et projet de budget, pages 101 à 109

*Page II-214*
Un commissaire socialiste demande quelle est la politique des ressources humaines du département sur la prestation 23.

M. Maudet rappelle que le nouveau statut du personnel entre en application le 1er janvier 2011, d'où une adaptation, notamment au Service d'incendie et de secours (SIS), faisant disparaître les classes 4 et 4.5. Cela ouvre des perspectives de revalorisation salariale et des possibilités de progression pour les collaborateurs, associées à des entretiens périodiques entre les collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques.

Pour un total d'environ 1000 employés au département, cela signifie une augmentation de 3 à 3,5% de la masse salariale, soit environ 4 millions de francs par année.

Le département va également adopter un système de gestion des absences non planifiés, qui a fait ses preuves au département de la culture, afin de pallier le problème d'absentéisme, notamment à la Voirie – Ville propre.

Le même commissaire demande si ce projet de budget tient compte des 20 millions non dépensés en charges de personnel sur les comptes 2009.

M. Maudet rappelle que les procédures budgétaires ne le permettent pas; le budget est déposé par les services en mars, adapté en avril, adopté par le Conseil administratif à la fin juin. Alors que les comptes sont adoptés en septembre pour l'année précédente.

M. Maudet est conscient que le personnel, notamment du SIS et de la police municipale, peut paraître en surnombre, mais il faut tenir compte du fait que des nouveaux collaborateurs sont actuellement en formation pour remplacer les futurs départs à la retraite. Ce phénomène est courant dans l'administration municipale.

Il signale que, sur la proposition de Mme Salerno, le budget a aussi pris en compte les incidences financières des temps de latence qui séparent les départs de personnel et les arrivées de nouveaux engagés dans les différents postes.

*Page II-215*

Une commissaire libérale souhaite connaître l'avancement du projet de «convergence» SIS-Service de sécurité de l'aéroport.

M. Maudet fait un petit retour en arrière.

En 2007, il constate qu'il devient urgent de trouver un nouveau lieu où installer la caserne 2, en remplacement de celle des Asters qui est obsolète pour les interventions, mais qu'il compte néanmoins garder pour le SIS pour d'autres tâches. Il constate assez rapidement qu'il y a possibilité de rapprochement et de fusion sur un terme assez rapide, d'une part, pour les deux corps de pompiers professionnels, sous une seule chaîne de commandement, et un statut qui serait celui de la Ville de Genève. Ainsi que le rachat et l'agrandissement de la caserne de l'aéroport par la Ville, avec contrats de prestations avec l'aéroport et l'Association des communes genevoises, à l'horizon 2014.

Des groupes de travail planchent sur le sujet actuellement, et la commission sera saisie d'une proposition du Conseil administratif en temps voulu.

Suite à une question sur l'îlotage, prestation 21, d'un commissaire d'A gauche toute!, M. Maudet pense qu'il est impératif que la police municipale circule à pied et que ses agents n'utilisent pas plus les véhicules qu'avant, mais que ceux-ci soient néanmoins beaucoup plus voyants avec les nouvelles décorations sur les côtés.

Un commissaire socialiste demande si le découpage du territoire municipal en huit secteurs de référence est du seul fait de ce département ou si d'autres ont été associés à la réflexion.

M. Maudet pense que, actuellement, les différents services et départements réfléchissent davantage en fonction de la masse critique de travail dans un secteur que dans une logique de service à la population. Il souhaite plus de transversalité dans l'avenir.

En attendant, le département souhaite regrouper, dans chaque quartier, au même endroit: la Voirie, la police municipale et les gestionnaires du domaine public.

Mme Irminger précise que, concernant la prestation 31, formation des cadres, les formateurs n'ont pas été désignés, car elle doit au préalable établir un cahier des charges avec la Direction des ressources humaines.

*Page 101*

Un commissaire socialiste s'inquiète des 150 000 francs budgétés (cellule 4001000), alors que seuls 50 000 francs ont été dépensés en 2009, et de savoir s'il ne serait pas préférable de le convertir en poste fixe.

Mme Irminger répond que cette ligne ne sert qu'à pallier les absences de longue durée, telles que congé maternité. Cela permet d'engager quelqu'un immédiatement.

Le même commissaire prend acte, il ne pensait pas que les congés maternité étaient sur cette ligne.

M. Maudet fait remarquer que, étant vice-maire, il doit préparer comme il se doit sa future année de mairie, si tout ce passe bien. Il souhaite donc engager une personne temporaire quelques mois avant son année de mairie.

Dans la même cellule, groupes 310 et 318, le même commissaire demande une explication sur le transfert de charges du compte 310530 (frais d'annonces publicitaires) de 50 000 francs au compte 318610 (organisation/production d'événements).

M. Maudet lui répond que ce montant servira aussi, dans son année de mairie, à un projet d'échange en matière d'espace public développé avec d'autres villes européennes.

A propos du groupe 365 relatif aux subventions, intitulé «Soutien actions et espace public» pour 30 000 francs, M. Maudet explique qu'il souhaite que son département puisse, en sus des prestations gratuites accordées par le Service logistique et manifestations (LOM), soutenir, par exemple, des actions associatives à ciel ouvert qui n'ont pas de lien direct avec les domaines culturel et social, mais avec le domaine public.

M. Maudet fait d'ailleurs remarquer à la commission, au regard des pages jaunes, que son service n'a quasiment aucune subvention et qu'il est allé jusqu'à supprimer celles des associations qui thésaurisaient les aides de la Ville.

*Page II-220*

Au chapitre «Incendie et secours», prestations 41 et 42, M. Maudet répond à une commissaire libérale que le département se réserve une marge de manoeuvre et de réflexion concernant certaines subventions qui ne justifient pas de don régulier, en fonction de leurs activités occasionnelles, et qu'il privilégie les formations au secours.

*Page 102*

Cellule 4003000, un commissaire d'A gauche toute! demande la raison de l'augmentation de 900 000 francs du groupe 301, ce que M. Maudet justifie par l'application des nouveaux statuts du personnel au 1er janvier 2011, ainsi que par l'engagement de quatre sapeurs-pompiers professionnels, actuellement en formation, qui doivent remplacer des départs à la retraite.

*Page II-211*

Une commissaire démocrate-chrétienne demande si les cours d'auto-école poids lourd est obligatoire.

M. Maudet confirme, il y a des normes légales et des formations obligatoires et continues en matière de conduite.

*Page 102*

Cellule 4003000, groupe 307, M. Maudet répond à un commissaire socialiste, sur la pension de retraite au SIS, que, bien que l'âge de la retraite soit fixée à 62 ans à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP), un sapeur-pompier professionnel arrête à 57 ans mais que, pendant cette période transitoire, c'est la Ville qui s'acquitte auprès des anciens des versements de leur pension. Les pompiers sont ponctionnés à hauteur de 1,4% pendant toute la durée de leur engagement à répartition égale employé-employeur en prévision de ces cinq ans.

*Page II-227*

Au chapitre «Sécurité et espace publics», une commissaire libérale s'inquiète de savoir si la récente ouverture du marché des Grottes le jeudi de 16 h à 20 h entraîne un surcoût à la Ville.

M. Maudet explique que la demande est forte dans certains quartiers, mais que les maraîchers ont de la peine à suivre. Les fleuristes et les poissonniers se raréfient, obligeant son service à faire des changements dans le nouveau règlement, afin de privilégier des métiers quasiment introuvables.

De plus, M. Maudet pense que les marchands souffrent de plus en plus de la concurrence des marchés en ligne.

Le marché des Grottes ne provoque pas de coût supplémentaire à la Ville, juste une adaptation des horaires.

En règle générale, les marchés coûtent à la Ville quatre à cinq fois les taxes encaissées. Les places fixes de 3 x 3 m coûtent 2,90 francs par jour aux abonnés (80%), contre 7 francs pour les marchands tickets (20%), hors TVA. Il est demandé aux marchands d'assurer au minimum 75% de présence pour avoir ou pour garder une place fixe.

Les anciens agents municipaux sont devenus l'unité des marchés et fonctionnent en trois équipes de huit personnes pour les 31 marchés de la ville.

Le nouveau marché des Grottes est un test, à la demande des habitants, auquel le magistrat croit. Les habitudes des consommateurs ont évolué au fil des ans, les nombreuses personnes rentrant du travail, ainsi que la situation géographique proche de la gare devraient faire son succès. Comme celui du marché dominical de Plainpalais.

Suite à une remarque d'une commissaire d'A gauche toute!, M. Maudet rappelle qu'il est indispensable de demander à ses services des autorisations avant toute manifestation sur le domaine publique, que ce soit pour récolter des signatures autour d'une table, tenir un stand politique et toutes autres actions. Sinon l'on s'expose à des représailles, voire à des amendes, ce qui est arrivé par le passé, et les tribunaux ont toujours tranché en faveur de la Ville.

Aucune autorisation demandée dans les temps n'est refusée. Si elles n'ont pas de but lucratif, elles ne sont pas taxées; les partis politiques le savent. Ses services doivent vérifier si chaque personne est bien à la place qui lui a été consentie.

MM. Maudet et Pizzoferrato informent avoir transmis à l'autorité cantonale le cas des chariots à signatures, qui posent question sur l'authenticité et la valeur des signatures récoltées, sans aucune surveillance ou protection des données.

S'agissant des prestations 21 et 22, chapitre «Sécurité et espace publics», plusieurs commissaires saluent la création de 20 nouveaux postes d'agents de la police municipale et demandent de plus amples explications concernant la politique générale du magistrat, qui est résumée et traitée en bloc ci-dessous.

M. Maudet dit sa satisfaction d'être parvenu à fédérer les communes dans un programme de formation commun d'une durée de six mois, qui sera dispensé par la Ville pendant trois mois et par la gendarmerie cantonale pendant trois autres mois. Le contenu des cours a été discuté avec les communes, ils toucheront aux droits humains, à la médiation et aux prérogatives légales des agents de la police municipale. Ils auront lieu dans les locaux de l'ancien musée de Plainpalais et seront fréquentés par 21 aspirants, 10 pour notre Ville, 11 pour les communes de Vernier, Onex, Lancy et Carouge.

La cellule 4007000, groupe de comptes 309950, change chaque année en fonction du nombre de «têtes à écoler», qui revient à 30 000 francs par tête et commence en septembre d'une année pour finir à la fin février de l'année suivante.

M. Maudet explique que le but, à long terme, est d'avoir 160 agents de la police municipale, contre 97 actuellement, état-major et transmission compris, ainsi que 10 postes en formation.

D'ici à 2015, le magistrat souhaite ouvrir trois postes de quartier supplémentaires. Ce qui implique neuf personnes aux transmissions, cinq à l'état-major, 25 policiers de proximité (îlotiers), plus les effectifs dans les postes, avec un horaire s'étalant de 6 h à minuit.

*Page II-237 et 103*

Cellule 4007000, groupe de comptes 306910, l'impact sur les nouveaux uniformes est de 235 000 francs de plus pour 2011.

M. Maudet reviendra la semaine suivante avec le programme de formation des agents de la police municipale 2010 demandé.

**Séance du 28 septembre 2010**

*Note de la rapporteuse: Certaines questions ayant déjà été abordées lors de la séance précédente, elles ne seront pas reprises une deuxième fois. Cette partie du rapport a été faite sur les seuls notes et souvenirs de la rapporteuse, au vu de l'urgence du rapport, et sera éventuellement corrigée ou complétée plus tard.*

La commission reprend l'étude du budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité et un commissaire socialiste demande au magistrat s'il peut fournir un tableau comparatif des autres villes ou communes urbaines ayant ou non fusionné leurs polices dans notre canton, mais aussi dans d'autres cantons, sur la base proportionnelle de gendarmes par rapport aux policiers municipaux et au nombres d'habitants.

M. Maudet et Mme Irminger vont se renseigner et faire parvenir un tableau à l'intention de la commission ultérieurement.

*Page 103*

Cellule 4007000, compte 334, un commissaire souhaite avoir une réponse complémentaire sur cette perte sur débiteurs de moins 1,2 million, M. Maudet répond que, suite au conflit avec la Société générale d'affichage, son service avait provisionné cette somme. Elle n'est plus nécessaire pour 2011.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les différentes techniques de recrutement des agents de la police municipale.

M. Maudet informe la commission de plusieurs changements; il rappelle que ce n'est pas le même métier que gendarme, les permis C sont les bienvenus, plus de limite d'âge, recherche d'éléments dans d'autres filières, etc.

*Pages II-238 et 104-105*

Un commissaire s'inquiète du problème récurrent, selon lui, des emplois temporaires au sein du LOM. Il demande s'il ne serait pas plus rentable pour la Ville d'engager une personne supplémentaire.

M. Saucy explique que cette ligne ne sert que lorsqu'il y a, en une même période, plusieurs grosses manifestations simultanément. Par exemple, au mois de juin, où en quelques jours il y a la Fête de la musique, les fêtes de quartier, «la rue est à vous», les promotions, plus d'autres demandes à satisfaire quasiment en même temps et où le service doit engager un électricien ou un monteur pour une ou deux semaines uniquement.

La ligne «personnel temporaire» est planifiable à l'avance pour ces périodes précises.

La ligne «intérim» sert uniquement aux urgences, arrêt de travail d'un collaborateur ou congé maternité.

Une commissaire pose la question du détail des subventions accordées.

361 Cantons?
Les gradins sur la Treille pour les prestations de serment de la police.

362 Communes?
Les communes voisines qui en font la demande.

363 Propres établissements?
Les maisons de quartier.

364 Sociétés d'économie mixte?
Par exemple les Transports publics genevois.

365 Institutions privées?
Institutions à but non lucratif.

367 Etranger?
Exemple: la commune d'Annemasse lorsqu'elle le demande.

434 Encaissement des institutions à but lucratif?
Ces subventions sont en nature, soit le prêt et l'installation par la Ville de bancs, tables, chaises, tentes, etc.

Concernant le groupe de comptes 435, dont le revenu chute de 411 000 francs à 30 000 francs, il s'agit de la cafétéria de la Voirie sur le site François-Dussaud, qui

est maintenant sous-traitée par une société. C'est aujourd'hui un vrai revenu et il n'y a plus les charges de personnel équivalentes. Cette cafétéria n'était pas rentable précédemment.

*Page II-239*

A la question d'un commissaire, M. Maudet informe la commission de la dépose au Conseil municipal d'une proposition concernant le point 43, définition d'un nouveau concept d'un pavoisement complet de la rade. Il s'agirait de sceller des douilles sur le pourtour de la rade permettant, lors de manifestations ponctuelles, du genre des Fêtes de Genève, de mettre des mâts et des drapeaux.

Les pages II-240-241 et 242 n'entraînent pas de questions.

*Pages II-244 et 245*

Ces pages entraînent beaucoup d'interrogations de type «écologique» aux commissaires, que nous n'avons pas le temps de voir en détail.

Conscient du très grand intérêt des commissaires, M. Maudet promet de revenir répondre à toutes ces questions d'ici au début du mois de novembre.

Il informe la commission que ses services négocie un écocontrat avec les grandes régies de la place genevoise, qui consisterait à fournir à tout nouveau locataire, lors de la signature de son contrat de bail, un kit environnemental, soit une poubelle verte (17 litres) et les brochures explicatives, quel déchet va où, les jours de levée, le téléphone gratuit pour la levée des encombrants, etc.

Cellule 401000, groupe 318, un commissaire demande une explication complémentaire pour l'augmentation de 4,5 millions, qui serait due, d'une part, à l'augmentation de la facture de l'usine des Cheneviers de 261 à 300 francs la tonne à l'incinération, 1,8 million, et, d'autre part, pour 2,7 millions à la politique du Conseil administratif de vouloir externaliser les déchets des entreprises.

M. Maudet explique que, selon le Conseil administratif, les impôts des Genevois ne doivent pas servir à payer la levée des ordures des entreprises et des commerces. Ils souhaitent appliquer une tolérance zéro. Et, pour cela, dans un premier temps, ce serait la Ville qui lèverait ces ordures et qui ferait la répartition ou l'intermédiaire entre, d'une part, les entreprises et, d'autre part, les collecteurs privés. Cela non pas dans l'idée de régenter le marché, mais afin d'éviter que trois ou quatre camions différents ne passent dans la même rue, le même jour, l'un pour le locataire de l'arcade du rez-de-chaussée, le suivant pour le bureau du premier étage, le troisième pour le deuxième bureau du premier étage et le quatrième pour le bureau du deuxième étage, par souci d'écologie.

Les pages chamois 154 et 155 ne soulèvent aucune question pas plus que les pages vertes 175-176.

La présidente remercie chaleureusement M. Maudet et ses services pour le temps qu'ils ont accordé à la commission, ainsi que pour toutes ces précieuses informations.

Suite à leur départ, au vu de l'heure (14 h 15) et vu que certains commissaires ont dû repartir travailler, la commission décide et donne mandat à la rapporteuse d'envoyer un rapport préalable, mais sans la position des groupes, qui n'a pu être prise.

La commission se réunira le mardi 5 octobre à 12 h 15, afin de prendre position. La rapporteuse prendra des notes et enverra la position des groupes au Secrétariat du Conseil municipal et à la commission des finances avant 17 h 30.

**Séance du 5 octobre 2010**

La présidente ouvre la séance et demande aux commissaires s'il y a des amendements.

Un commissaire socialiste propose, à la page 106, Voirie – Ville propre, cellule 318560, enlèvement des résidus, d'enlever 2,7 millions de francs.

Pour des raisons sociales et environnementales, le Parti socialiste ne peut accepter la privatisation des levées pour les commerces et entreprises. La première raison est que la quantité de tolérance actuelle convient parfaitement, soit 110 litres par levée. La deuxième, une crainte que le recyclage ne soit plus une priorité, Genève étant la ville qui a le plus mauvais taux de recyclage de Suisse.

De plus, le même commissaire souhaite que le magistrat ait le courage de sa politique et qu'il amende les entreprises qui ne jouent pas le jeu. Privatiser ces levées rendrait le bilan du magistrat meilleur, vu que ce ne serait plus de sa responsabilité.

Un commissaire d'A gauche toute! approuve, car il pense que cette mesure ne ferait que précipiter certaines entreprises en Ville de Genève. De plus, cela enlèverait la maîtrise sur le prix des matières premières.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare être favorable à cet amendement, mais pour d'autres raisons. Selon le Parti démocrate-chrétien, toutes les entreprises ne resquillent pas. Mais, n'ayant pas eu l'occasion d'en parler en caucus, elle s'abstiendra.

Une commissaire libérale déclare que, pour les mêmes raisons que sa préopinante, elle s'abstiendra également.

Une commissaire des Verts pense que la proposition du magistrat est une fausse bonne idée. La règle de tolérance actuelle est bonne et conforme au bon sens. Quid du tri dans cette proposition?

Pour les Verts, la solution actuelle est bonne, l'amendement sera donc accepté.

La présidente met cet amendement au vote, il est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 1 non (R) et 6 abstentions (2 UDC, 2 L, 2 DC).

Un commissaire d'A gauche toute! propose un nouvel amendement, à la page 3, cellule 407000, groupe 301, traitement du personnel: ajouter 2 millions.

Ce commissaire explique que, son groupe étant soucieux de la politique d'îlotage voulue par le Conseil administratif, il souhaite plus de personnes dans les rues pour sécuriser les habitants. Il précise qu'il s'agit, pour le moment, d'une intention qu'il compte développer d'ici à l'audition, le soir même, à la commission des finances.

Un commissaire socialiste se déclare dubitatif au premier abord, par rapport aux 20 postes supplémentaires d'agents de la police municipale déjà présents dans ce budget. Et, vu le temps de recrutement et de formation, au premier abord, il s'abstiendra.

Une commissaire démocrate-chrétienne a le même souci que son préopinant, elle s'abstiendra également.

Une commissaire libérale, bien que préoccupée par la sécurisation des quartiers, pense que, actuellement, il manque la possibilité d'appliquer.

Une commissaire des Verts est également préoccupée par la sécurité, elle pense que, au vu de la difficulté pour le magistrat de recruter et du temps de formation, cet amendement ne tombe pas au bon moment, bien qu'elle attende la discussion à la commission des finances avec le magistrat. Elle s'orienterait plutôt vers un médiateur culturel.

La commissaire radicale déclare que le magistrat a été très clair, lors de sa présentation, sur l'orientation qu'il souhaite de la police municipale dans les cinq prochaines années et que cet amendement vient une année ou deux trop tôt.

La présidente met au vote l'amendement du groupe A gauche toute!, qui est refusé par 5 non (3 Ve, 1 S, 1 R) contre 2 oui (AGT) et 6 abstentions (2 UDC, 2 L, 2 DC).

Aucun autre amendement n'étant présenté, la présidente passe à la discussion du projet de budget 2011 ainsi amendé.

Le groupe A gauche toute! votera ce budget amendé. Il comporte de bonnes comme de mauvaises choses mais, dans l'ensemble, il est plutôt bon.

Le groupe socialiste trouve ce budget plus agréable avec cette ablation de la privatisation de la Voirie. Il déclare qu'il restera extrêmement attentif sur les lignes des postes temporaires et intérimaires, et qu'il veillera à ce qu'il n'y ait pas d'économie sur les postes actuels.

Le renforcement des 20 postes de la police municipale lui semble positif, il votera donc ce budget amendé.

Le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra, comme dans toutes les commissions, mais il tient à féliciter le magistrat pour sa rigueur et la tenue irréprochable des services du département.

Sur le fond, le groupe démocrate-chrétien s'élève depuis longtemps contre la création de postes supplémentaires, mais, là, il ne s'opposera pas au renforcement de la sécurité publique. Il veillera à ce que ce soient des postes visant à renforcer la sécurité dans les rues, et non des postes administratifs.

Concernant la privatisation de la levée des ordures des entreprises et l'importance des enjeux qui y sont liés, il y est défavorable, même s'il adhère à la politique du magistrat (pollueur-payeur), les pistes proposées ne sont pas satisfaisantes.

Par ailleurs, les papiers déchiquetés doivent être contrôlés et débarrassés autrement que dans des sacs-poubelles et brûlés. A étudier, donc.

Le groupe libéral-radical loue le travail admirable réalisé par le département de l'environnement urbain et de la sécurité, tant sur la qualité, la remarquable gestion, ainsi que la maîtrise des enjeux et des dossiers.

Le magistrat porte beaucoup d'attention à la gestion des subventions et à leur non-thésaurisation. D'autres magistrats devraient en prendre exemple. Le budget du département sera voté, sous réserve des amendements.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte et s'abstiendra. S'il a des amendements, il les présentera plus tard.

Le groupe des Verts votera ce budget amendé.

Mis aux voix, le budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité est accepté par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 L) et 5 abstentions (2 UDC, 1 R, 2 DC).

**Séance du 5 octobre 2010 *(suite)***

*Note de la rapporteuse: Certaines questions et déclarations étant déjà relatées dans la première partie du rapport, elles ne seront pas reprises.*

En introduction, M. Maudet rappelle que son département compte le plus grand nombre de postes de personnel (1000), ce qui représente une augmentation de 4,2 millions de francs au 1er janvier 2011 liée au nouveau statut du personnel.

Par ailleurs, le projet de budget présente:

- une augmentation de 0,5 million liée à l'équipement des 20 nouveaux policiers municipaux;

- une suppression de 1,2 million de provision suite au règlement de la convention avec la Société générale d'affichage (SGA);

- une augmentation de 4,5 millions pour la Voirie due, pour 1,8 million, à l'augmentation de la taxe d'incinération et, pour 2,7 millions, à la levée des déchets sur le secteur privé;

- une diminution de 5,4 millions sur les rentrées, soit -1,9 million sur la redevance des Services industriels de Genève, -2 millions sur le contrôle du stationnement, -1,5 million dû à l'ajustement sur la perception des amendes.

M. Maudet explique la nouvelle politique sur la police municipale: actuellement, 97 agents, 160 prévus à l'horizon 2015, soit 20 de plus par année. Actuellement, cinq postes de quartier existent, il est prévu d'en ouvrir trois de plus. Certains quartiers sont sous-dotés (Acacias, Champel, Roseraie et Petit-Saconnex). Les communes sont en négociation avec l'Etat pour faire deux écoles de police par année, soit en mars et en septembre.

Concernant la taxe d'incinération des déchets, M. Maudet rappelle que la Ville subit les augmentations de l'usine des Cheneviers, puisqu'elle est obligée d'y incinérer ses 45 000 tonnes annuelles de déchets. Le prix fixé par le Canton passe de 261 francs en 2010 à 300 francs la tonne en 2011.

M. Maudet revient sur la levée des déchets sur le secteur privé. L'idée du Conseil administratif de réglementer ce secteur ne sera pas réalisable sur l'année 2011, car le devis demandé est supérieur de 1 million au budget. Le Conseil administratif renonce donc à ce poste et amende le budget de -2,7 millions.

Les correctifs sont donc de +1,4 million pour la taxe d'incinération, -2,7 millions pour la levée des déchets des entreprises et de -0,5 million pour le nettoyage de la nouvelle plaine de Plainpalais.

*Questions des commissaires*

Un commissaire des Verts demande des précisions sur les postes, créés ou transférés, et ce qu'il en est des quatre inspecteurs de la Voirie – Ville propre. Il s'étonne que, M. Maudet étant attaché au *personal stop,* ce soit dans son département qu'il y ait le plus de nouveaux postes (20).

M. Maudet lui répond que seuls 20 postes sont créés pour la police municipale. Cinq postes seront dégagés sur la masse budgétaire, en jouant sur les départs à la retraite. Il est possible également de transformer les postes pour les inspecteurs Voirie – Ville propre, la Ville ayant moins de déchets à lever, un camion peut être supprimé et les postes recyclés. Quant à la police municipale, le Conseil administratif ne mégote pas sur la sécurité des Genevois.

Une commissaire socialiste revient sur l'augmentation de 4 millions liée au personnel. Elle s'étonne que les autres départements aient déclaré ne pas être touchés par l'introduction du nouveau statut du personnel.

M. Maudet lui répond que ce sont les mécanismes ordinaires. Il ajoute que, chez les pompiers, on est en surnuméraire l'année ou l'école débute.

*Page II-215*

Une commissaire socialiste trouve intéressant que les cinq services du département de l'environnement urbain et de la sécurité travaillent ensemble, et elle se demande s'il y a des possibilités d'inclure d'autres départements de façon transversale.

M. Maudet répond que cela fonctionne déjà avec certains services, dont le Service des espaces verts et de l'environnement occasionnellement.

M. Irminger confirme que, plus on travaille en mode projet, plus c'est le cas.

Un commissaire des Verts félicite le magistrat: il y a de vrais objectifs, de vrais indicateurs et de vraies valeurs cibles. Il demande comment interagissent les départements de MM. Maudet et Pagani concernant l'embellissement de l'espace public.

M. Maudet répond que la Délégation à l'aménagement donne les impulsions et que les services développent. Il cite l'exemple de la rue Leschot (réussie) et de la rue du Lac (ratée), où les voitures s'entassent. Le prochain enjeu étant les rues piétonnes, il faut savoir tenir compte du génie du lieu pour réussir ce défi.

Une commissaire socialiste demande si le projet de gestion des absences est le même que celui du département de la culture. La réponse est oui.

A-t-on déjà un bilan des premiers résultats?

Mme Irminger explique que, actuellement, 80 collaborateurs ont suivi cette formation au département, le projet est ambitieux et porteur de valeur ajoutée pour les collaborateurs. Le bilan intéresse la hiérarchie et sera communiqué lorsque les résultats seront connus. C'est la société ISMAT Consulting SA qui donne cette formation et il n'existe pas d'autre spécialiste dans ce domaine à la connaissance de la Ville.

*Page 101*

Une commissaire socialiste demande des détails à propos des transferts du groupe 310 au groupe 318.

M. Maudet explique que, en juin 2011, si les élections lui sont favorables, il aura la charge de la mairie. Il propose donc de baisser la somme des fournitures de bureau, afin de préparer cette potentielle mairie.

A une question du président sur la somme de 30 000 francs destinée au soutien et aux actions sur le domaine public, M. Maudet répond qu'il souhaite avoir une marge de manoeuvre pour de petites manifestations ponctuelles, par exemple Pro Vélo, promotion de Pédibus, etc.

*Page II-220 – SIS*

Un commissaire des Verts demande des précisions sur le turn-over des pagers pour les sapeurs-pompiers volontaires.

MM. Maudet et Magnin expliquent que, suite à la réforme, les quatre compagnies ont fusionné pour n'en faire plus que deux, avec un système de double échelon. Les bippers et pagers distribués assurent une présence sur site de cinq à sept hommes, ainsi que deux véhicules en dix minutes. C'est l'état-major volontaire qui doit gérer la répartition.

*Page II-221*

Une commissaire libérale s'étonne sur les cours de conduite respectueuse.

M. Maudet répond qu'il est obligatoire pour les sapeurs-pompiers d'apprendre l'écoconduite, bien qu'il soit évident qu'elle n'est pas applicable dans la majorité des sorties.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre s'étonne du projet ConvergenceS et de la création d'une caserne sur le site aéroportuaire. Il voit mal les pompiers pénétrer, depuis l'aéroport, dans la ville aux heures de pointe.

M. Maudet reviendra d'ici à la fin de l'année pour présenter le projet ConvergenceS, car c'est un tout, pas simplement le déplacement de la caserne 2.

*Page 102*

Une commissaire socialiste s'étonne de retrouver 418 000 francs sur le compte 301 pour les fonctionnaires dans le compte à six positions. Si quatre jeunes sont en formation, ils devraient coûter moins cher que ceux qui partent à la retraite.

Elle demande également à quoi correspondent les 65 000 francs (318435000, page 143 du budget à six positions).

La magistrat rappelle que, l'école de formation durant dix-huit mois, et les apprenants étant bien évidemment payés le temps de leur formation, cela compte double pour la Ville.

M. Magnin indique qu'ils sont soumis à un brevet fédéral. L'école pure dure six mois et le reste de la formation se fait en caserne, avec des formations modulaires régulières.

Pour les 65 000 francs, il s'agit du défilé quadriennal du mois de mai prochain.

De plus, il sera fait l'an prochain un démarchage auprès des patrons qui subissent les retards ou des absences de leurs employés pompiers volontaires lors de diverses alarmes.

*Page II-228*

Un commissaire des Verts note que, cette année, les missions sont formulées. Il demande plus d'informations sur certaines fonctions, soit pourquoi il a été décidé qu'il fallait deux postes de quartier en plus, ainsi que 20 agents supplémentaires.

M. Maudet lui répond que tout doit aller de pair. Il souhaite que les agents uniformés fassent plus d'îlotage et de missions à pied. Les postes doivent être répartis de façon géographique. Ils doivent pouvoir développer des actions ponctuelles ciblées, par exemple la rentrée scolaire ou les infractions cyclistes, etc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se dit sensible aux questions de sécurité, il note que les heures les plus sensibles sont entre minuit et 6 h du matin, les horaires ou les agents de la police municipale ne sont plus en service. Contre les joueurs de bonneteau toujours actifs, ainsi que les voleurs à la tire, ne pourrait-on pas mettre en permanence deux agents qui circulent à pied dans les axes prioritaires et touristiques.

M. Maudet rappelle les difficultés de collaboration avec le Canton. Ils ont rédigé un flyer d'information pour les touristes. Le changement de nom, «police municipale», a déjà fait un plus.

Une commissaire démocrate-chrétienne demande ce qu'il pourrait en être d'une collaboration avec la Gérance immobilière municipale concernant la surveillance des entrées, allées et garages dans différents secteurs au lieu de recourir à la sécurité privée.

M. Maudet explique que ce serait gâcher les agents de police municipale qui, par leur formation, sont habilités à plus et coûtent plus cher que les sécurités privées. Ses collègues emploient des agents de sécurité privée pour la surveillance des musées, des chantiers, des installations sportives, etc. Chacun son métier.

Une commissaire des Verts demande ce qu'il en est de la problématique des Roms. M. Maudet lui répond que la Ville ne manque pas d'idées, mais que ce n'est pas à un budget de déterminer la solution. Il collabore, dès le mois de novembre chaque année, avec son collègue Tornare, en ouvrant les abris de la protection civile et en contrôlant les occupants régulièrement, afin qu'il n'y ait pas de problèmes de bagarre ou de vol. La Voirie doit régulièrement vider des «camps sauvages», sous les ponts et dans les parcs l'hiver, dans les préaux d'écoles l'été. Le problème n'est pas simple et il ne pourra être résolu en deux temps trois mouvements.

Un commissaire des Verts s'inquiète de la répression à l'égard des cyclistes et il demande au magistrat ce qu'il en est des scootéristes, et s'il a des statistiques concernant ces amendes. Il demande également s'il a été possible de s'entendre avec le Canton au sujet de la réglementation sur les chiens.

M. Maudet se déclare très attentif à ce sujet. L'année dernière, 2000 amendes ont été signifiées pour des stationnements sur des pistes cyclables.

Concernant les chiens, il répond par l'affirmative, et il précise qu'il y a deux lois. L'une sur la médaille, l'autre sur la liberté des chiens, la laisse et leur poids lié au port de la muselière. Il y a eu 35 amendes depuis le début de l'année pour le non-respect du port de la muselière. Ce n'est néanmoins pas de la compétence de son département de ficher ou appréhender les molosses. Une campagne signalétique pour baliser les parcs va être faite.

M. Maudet informe la commission que la Cour des comptes sort un rapport dans le courant de la semaine sur la gestion du domaine public. Il encourage les commissaires à en prendre connaissance.

*Page 103*

M. Maudet répond à une commissaire socialiste que les frais d'écolage des agents de police municipale s'élèvent à 30 000 francs par tête.

*Page II-239*

A la même commissaire socialiste, il explique que la Ville n'a pas attendu la signature des Engagements d'Aalborg pour renouveler son parc de véhicules de manière écologique.

*Page 22 (compétent)*

M. Maudet indique qu'il n'y a pas d'augmentation de carburant prévue, seulement 25 francs de frais d'immatriculation supplémentaires.

*Page 105*

M. Maudet indique que la cafétéria sur le site François-Dussaud n'est plus gérée directement par la Ville, ce qui a généré une économie de 1 million de francs par année, mais qu'une employée près de l'âge de la retraite a été recyclée dans les bureaux. Ce poste ne sera pas reconduit à son départ.

*Page II-244*

Un commissaire des Verts demande ce qu'il en a été de la remise en état de la plaine de Plainpalais après le départ du cirque Knie et qui a payé?

M. Maudet lui répond que la plaine ne dépend plus du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et pas encore de son département. Lorsque le premier crédit a été voté, personne n'a pensé que cela nécessiterait l'achat d'une machine et que, en fin de compte, ce serait la Voirie qui hériterait, en lieu et place du SEVE, de l'entretien de cette plaine. Le Conseil administratif doit encore avaliser les postes et l'achat d'une machine pour le gorrh pour environ 500 000 francs.

Une commissaire socialiste demande s'il y a une formation d'apprenti recycleur.

M. Maudet lui répond que la Voirie n'a comme compétence que le ramassage des ordures.

Un commissaire démocrate-chrétien s'inquiète de l'augmentation allant jusqu'à 7000 francs pour les PME pour l'application du principe du pollueur-payeur.

M. Maudet lui répond qu'il n'est plus tenable pour le contribuable genevois de payer pour la levée des déchets à la place des entreprises. Il ne peut tolérer que certains bureaux continuent à remplir leurs sacs-poubelles à 90% de papier au lieu de le revaloriser. M. Maudet indique qu'il compte prendre ses responsabilités et faire des propositions au Conseil administratif afin de régler ce problème.

Une commissaire des Verts demande en quoi se dessaisir de ce problème va régler le tri.

M. Maudet rappelle que c'est au Canton qu'incombe ce rôle, car c'est lui l'organe de surveillance, pas la Ville.

M. Maudet reste persuadé que la solution du tri doit passer par le porte-monnaie.

*Page 106*

Une commissaire socialiste s'étonne de la grosse diminution du poste 306 de moins 650 000 francs. Y a-t-il eu des dépenses exagérées ou des sommes non dépensées?

M. Maudet rappelle qu'il avait demandé, ces deux dernières années, des augmentations sur ce poste afin de faire une campagne contre les dépôts sauvages et les incivilités sur la voie publique.

Vote

Ce budget a été accepté par la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 L) et 5 abstentions (2 DC, 1 R, 2 UDC).

# Programme école de formation
# APM 2010

VILLE DE GENÈVE

# a) Cours et modules dispensés au Centre de formation de la Police (CFP)

## TABLE DES MATIÈRES

1. Organisation de la Police
2. Police de proximité
3. Compétences psychosociales
4. Circulation routière
5. Tactiques et techniques d'intervention (TTI)
6. Informations générales
7. Décompte de la période de formation au CFP

| 1. Organisation de la Police | Durée |
|---|---|
| Présentation du CFP / Organisation de la Police :<br>Sbr Henri CHOLLET | 3 heures |

| 2. Police de proximité | Durée |
|---|---|
| La police de proximité :<br>Br Cgr Dominique JACOT | 16 heures |

| 3. Compétences psychosociales | Durée |
|---|---|
| Communication et perception :<br>Mme Fabienne NAEF, psychologue (Cellule psy) | 8 heures |
| Gestion des conflits :<br>Mme Fabienne NAEF, psychologue (Cellule psy) | 12 heures |
| Traumatisme, cellule débriefing :<br>Mme Fabienne NAEF, psychologue (Cellule psy) | 4 heures |
| Cours LAVI :<br>Mme Fabienne NAEF, psychologue (Cellule psy) | 8 heures |
| Alcool et toxico-dépendances :<br>Mme Fabienne NAEF, psychologue (Cellule psy)<br>M. Mathias RENTSCH, responsable du service social de la Police | 2 heures |

| 4. Circulation routière | Durée |
|---|---|
| Droit sur la circulation routière (DCR) :<br>Sbr Eddy ROSSIER / Sbr SCHLUCHTER | 40 heures |
| Régulation de la circulation routière (théorie et pratique) :<br>Sbr Vincenzo DI SALVO / Sbr Henri CHOLLET | 14 heures |
| Sécurisation d'un lieu d'accident :<br>Br Cgr Philippe PATANE / Sbr Michel KUMMER | 4 heures |

## 5. Tactiques et techniques d'intervention (TTI) — Durée

Bloc Mains Nues :
CSPP — 32 heures

Bloc Bâton Tactique :
CSPP — 32 heures

Modules divers (présentation CSPP - spray OC – menottes - palpations de sécurité - contrôle d'identité - véhicules) + examens finaux
CSPP — 50 heures

## 6. Informations générales — Durée

La Cecal :
Br Cgr Paul-Henri CARRUPT — 2 heures

Le signalement :
BPTS — 2 heures

La sauvegarde des traces :
BPTS — 2 heures

## 7. Décompte de la période de formation au CFP

| Semaines | | Jours | | heures |
|---|---|---|---|---|
| 6 | ou | 29 | ou | 231 |

b) Cours et modules dispensés au Centre de formation du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), au Centre de compétences en matière de formation (Cecofor) et dans les infrastructures sportives de la Ville de Genève.

## TABLE DES MATIÈRES

1. Droits et règlements
2. Procédures APM
3. Pratiques administratives
4. Culture d'entreprise
5. Milieu diplomatique
6. Informations générales
7. Visites diverses
8. Activités sportives
9. Marche du service
10. Décompte de la période de formation à la Ville de Genève

## 1. Droits et règlements — Durée

Procédure pénale et organisation judiciaire :
Mme Karin WIRTHNER-ZINGELER, Cheffe du Service juridique police — 12 heures

Cadre légal et usage de la contrainte APM :
Mme Karin WIRTHNER-ZINGELER, Cheffe du Service juridique police — 4 heures

Législation genevoise :
Cellule instruction du SEEP — 32 heures

LRDBH / LVEBA / LSD :
Plt Philippe COURTET, Police municipale d'Onex — 16 heures

Loi sur les procédés de réclame & Loi sur le domaine public :
App. Jean-Pierre GAY, Police municipale de Lancy — 16 heures

## 2. Procédures APM — Durée

Officier de gendarmerie APM :
Plt Claude PAHUD, Gendarmerie genevoise — 1.5 heure

Procédures APM :
Cellule instruction du SEEP — 46 heures

Procédures APM – Atelier théorique :
Cellule instruction du SEEP — 8 heures

Procédures APM – Atelier pratique & Débriefing :
Cellule instruction du SEEP — 16 heures

Le langage radio (théorie et pratique) :
Cellule instruction du SEEP — 6 heures

## 3. Pratiques administratives — Durée

Les rapports :
Cellule instruction du SEEP — 32 heures

| 4. Culture d'entreprise et stage | Durée |
|---|---|
| Présentation des Polices municipales des communes genevoises :<br>Plt Philippe COURTET<br>Président du Groupement des chefs de poste | 1.5 heure |
| Organisation SEEP / DEUS :<br>M. Antonio PIZZOFERRATO, Chef du SEEP | 1 heure |
| Présentation de la Police municipale de la Ville de Genève :<br>Cap. Jacques DIMIER<br>Commandant de la Police municipale de la Ville de Genève | 1 heure |
| L'îlotage (théorie) :<br>Cap. Jacques DIMIER<br>Commandant de la Police municipale de la Ville de Genève | 4 heures |
| Semaine de stage en immersion (postes APM) :<br>Chefs de poste APM de la Ville de Genève et des communes genevoises | 40 heures |
| Rapport d'activités du stage en immersion & Débriefing :<br>Cellule instruction du SEEP | 6 heures |
| La déontologie :<br>Cellule instruction du SEEP | 4 heures |
| Les stupéfiants :<br>CB Olivier PEIRY | 2 heures |
| Les mineurs :<br>CB Orlando MORO | 2 heures |

| 5. Milieu diplomatique | Durée |
|---|---|
| L'immunité diplomatique :<br>M. Gilles BOURQUIN<br>Chef du service des renseignements de la Police | 2 heures |

## 6. Informations générales — Durée

Système Polycom :
- E-learning (formation théorique)
  Cellule instruction du SEEP — 2 heures
- Formation pratique
  Instructeur du SIS — 4 heures

Exercice de base sur l'extinction des feux :
Instructeur du SIS — 4 heures

Cours BLS – AED / Cours sur les plaies hémorragiques :
(BLS = basic life support ou mesures de base pour sauver la vie)
(AED = Automated external defibrillation ou défibrillation externe semi-automatique)
Instructeur du SIS — 10 heures

Cours sur la gestion des évènements majeurs :
Officier du SIS — 4 heures

Droits humains, éthique et relations interculturelles :
M. Frédéric MAILLARD — 24 heures

Le commissariat :
CB Christian LUTHY — 2 heure

Le bureau des armes :
CB Bernard BERSIER — 2 heures

BRIC :
Br rcp Pierric ERRERA — 2 heures

Sûreté intérieure (BSI) :
CB TROLLER Marc — 2 heures

Connaissance des chiens :
Mme Evelyne TERONI
Éthologue-comportementaliste — 3 heures

Les Affaires vétérinaires :
M. Grégoire SEITERT
Vétérinaire cantonal, SCAV — 2 heures

Le Service de protection contre le bruit
et les rayonnements non ionisants (SPBR) :
M. Nicolas GOUNEAUD, adjoint scientifique — 4 heures

| | |
|---|---|
| Le Service du commerce :<br>M. Jacques FOLLY, Directeur | 4 heures |
| Le Service des objets trouvés :<br>M. Frédéric TAUXE, Chef de service | 2 heures |
| Le Service des gardes de l'environnement et de la capitainerie :<br>M. Yves DUFFEY, Chef de service<br>M. Jean-Louis DELABAYS, Chef des gardes de l'environnement | 4 heures |
| Le Service social de la Ville de Genève :<br>Monsieur Philippe BOSSY<br>Adjoint de direction en charge du secteur exclusion | 2 heures |
| Association HAU (Handicap – Architecture – Urbanisme) :<br>Monsieur François PLANCHE, Président | 2 heures |
| Le formel :<br>Cellule instruction du SEEP | 6 heures |
| Géographie :<br>Cellule instruction du SEEP | 8 heures |
| Dactylographie :<br>IFAGE | 24 heures |
| Français :<br>IFAGE | 40 heures |
| Droit :<br>IFAGE | 16 heures |
| Histoire :<br>IFAGE | 16 heures |
| Instruction civique :<br>IFAGE | 8 heures |
| Map Guide et SITG (cartographie) :<br>Cellule géomatique du SEEP | 2 heures |
| Informations complémentaires :<br>Cellule instruction du SEEP | 6 heures |

| 7. Visites diverses | Durée |
|---|---|
| CASTOR et GTE | 4 heures |
| CECAL - NHP | 4 heures |
| Centre intercommunal et de loisirs des Evaux | 2 heures |
| Corps des gardes frontières (CGFR) | 4 heures |
| Fourrière cantonale des chiens (SCAV) | 2 heures |
| Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) | 4 heures |
| Police de sécurité internationale (PSI) | 4 heures |
| Police de la navigation | 4 heures |
| Prison de Champ-Dollon | 4 heures |
| Service d'incendie et de secours (SIS) | 4 heures |
| Service de sécurité de l'aéroport (SSA) | 4 heures |
| Usine des Cheneviers (SIG) | 4 heures |

| 8. Activités sportives et exercices | Durée |
|---|---|
| Condition physique :<br>Instructeurs sport du SEEP | 16 heures |
| Natation :<br>Instructeurs sport du SEEP | 18 heures |
| Courses de patrouille et marches :<br>Cellule instruction du SEEP | 20 heures |
| Tour du canton à vélo :<br>Cellule instruction du SEEP | 8 heures |
| Exercice longue durée :<br>Cellule instruction du SEEP | 24 heures |

## 9. Marche du service — Durée

Entrée en service, présentation cellule instruction, directives et formalités :
Cellule instruction du SEEP — 4heures

Marche du service, contrôle matériel de corps, prise des quartiers :
Cellule instruction du SEEP — 4 heures

Prise des photos :
M. Sébastien JORNOT, responsable logistique du SEEP — 2 heures

Prises de mesures Tenue G (assermentation) :
M. Sébastien JORNOT, responsable logistique du SEEP — 4 heures

Etude personnelle et mise à jour :
Cellule instruction du SEEP — 10 heures

Forum de fin d'école :
Cellule instruction du SEEP — 4 heures

Evaluations individuelles (intermédiaires et finales) :
Cellule instruction du SEEP — 12 heures

Entraînement cérémonie d'assermentation :
Cellule instruction du SEEP — 16 heures

Assermentation (répétition et cérémonie) :
Cellule instruction du SEEP — 8 heures

Activités de fin d'école :
Cellule instruction du SEEP — 12 heures

Service intérieur, rétablissement et déménagement :
Cellule instruction du SEEP — 6 heures

## 10. Décompte de la période de formation — Durée

| Semaines | | Jours | | heures |
|---|---|---|---|---|
| 17 | ou | 84 | ou | 670 |

## c) Décompte global de la période de formation de l'école APM 2010 / Coordonnées des responsables de formation.

TABLE DES MATIÈRES

1. Période de formation
2. Décompte global de la formation
3. Coordonnées des responsables de formation

## 1. Période de formation

La période pour cette école de formation se déroulera du mercredi 1er septembre 2010 au mardi 1er mars 2011, selon le calendrier suivant :

| | |
|---|---|
| Entrée en service | Mercredi 1er septembre 2010 |
| Semaine de stage en immersion | Du lundi 13 au vendredi 17 décembre 2010 |
| Semaine à disposition des Communes | Du lundi 21 au vendredi 25 février 2011 |
| Fin de l'école et assermentation | Mardi 1er mars 2011 |
| Jours de congé | Vendredi 24 décembre 2010 |
| | Du lundi 27 au jeudi 30 décembre 2010 |
| | Du lundi 3 au vendredi 7 janvier 2011 |
| Jours fériés | Jeudi 9 septembre 2010 (Jeûne genevois) |
| | Vendredi 31 décembre 2010 |

En ce qui concerne l'organisation, la conduite et la subordination, le déroulement et les exigences de réussite de cette école de formation, il y a lieu de se référer au Règlement de l'école de formation APM 2010.

## 2. Décompte global de la période de formation

| Semaines | | Jours | | heures |
|---|---|---|---|---|
| 23 | ou | 113 | ou | 901 |

## 3. Coordonnées des responsables de formation

Pour la partie de la formation au CFP :
Premier-lieutenant Eric CHAMMARTIN, Responsable de la formation de la Police a.i.
Rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge
Tél. : + 41 22 427 95 30
Fax : + 41 22 427 77 16
Mail : cfp.formation@police.ge.ch

Pour la partie de la formation à la Ville de Genève :
Premier-lieutenant Yvan BAVAUD, Chef de l'instruction
Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)
Bd Helvétique 29 – Case postale 3737 – 1211 Genève 3
Tél. : +41 22 418 47 50
Fax : +41 22 418 47 51
Portable : +41 79 217 08 93
Mail : yvan.bavaud@ville-ge.ch

## 16. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2011 du département des constructions et de l'aménagement.

**Rapport de Mme Maria Pérez.**

*Rapport de la commission des travaux et des constructions incluant l'audition du département des constructions et de l'aménagement par la commission des finances, le 6 octobre 2010, ainsi que toutes les annexes y relatives.*

Le projet de budget 2011 du département des constructions et de l'aménagement a été étudié par la commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, lors des séances du 8 et 22 septembre 2010.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il soit remercié pour son travail minutieux.

La commission a décidé de procéder à l'étude du budget par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget qui contient les objectifs, missions et prestations des services, et le budget proprement dit qui contient les aspects comptables.

**Séance du 8 septembre 2010**
*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département*

La commission commence l'examen de la proposition PR-805 par le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011 à la section relative aux missions et prestations, chapitre «Constructions et aménagement», pages II-95 à II-141.

*Page II-95*

Un commissaire demande si des contacts ont été établis avec le Canton de Genève en vue de l'extension des zones à priorité piétonne afin d'étudier les incidences de ces mesures sur la circulation.

M. Macherel répond que certaines zones ont été définies et décrites dans une proposition qui a été envoyée à la commission de l'aménagement. Le Conseil administratif attend que la commission de l'aménagement et le Conseil municipal votent la demande du crédit d'étude pour aller de l'avant dans ses démarches auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM). Dans la même foulée, la commission de l'aménagement est saisie d'un projet de résolution visant à ce que le Conseil municipal dispose simultanément des mêmes informations que les autres partenaires de ce projet. Il rappelle que deux tables rondes ont été organisées pour traiter du

projet, en janvier et février 2010, au Palais Eynard. Parallèlement, poursuit M. Macherel, des contacts sont en cours avec le Canton au sujet du square de Chantepoulet, du square Pradier, dont une proposition a été examinée ce jour par le Conseil administratif, au sujet encore de la place Simon-Goulart, pour laquelle un projet de piétonnisation, concomitant à la fin du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) dans ce secteur, sera envoyé au Conseil municipal avant la fin de 2010.

Par ailleurs, le département attend, pour le 15 septembre prochain, la rentrée des offres pour le mandat relatif à la mise en oeuvre de la stratégie des 200 rues piétonnes. Le mandataire désigné devra identifier, en coordination avec la DGM, un premier groupe de 50 de ces rues en tenant compte de différentes contraintes, telles que les questions des ayants droit et du stationnement.

En matière de logement, le président remarque que, si la majorité des réalisations est confiée à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), certaines opérations immobilières seront cependant prises en charge par la Ville ou confiées à des coopératives. Est-ce que cela signifie que la Ville s'apprête à construire?

M. Pagani explique que, effectivement, la FVGLS aurait des difficultés à trouver son équilibre financier dans des petites opérations comme à la rue Calvin ou à la rue François-Grast. C'est donc la Ville qui sera maître d'oeuvre dans ces opérations-là. Elle procèdera à des emprunts tout en poursuivant la capitalisation de la FVGLS à hauteur de 20 millions de francs annuels.

Le même commissaire demande pourquoi le département fait appel à des mandataires, alors qu'il dispose d'un personnel compétent. Pourquoi laisser à d'autres le travail que l'on peut faire soi-même?

Sur la question des mandataires, Mme Charollais rappelle que le département des constructions et de l'aménagement gère 80% des 100 millions d'investissements annuels de la Ville, dont 15 millions de francs d'honoraires. Les Services d'architecture et du génie civil devraient donc employer une centaine de personnes pour assurer la tâche de diriger les chantiers. Or le département ne dispose clairement pas des compétences et des forces nécessaires pour assurer ces tâches. A l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses autres collectivités publiques, les services du département assurent le suivi des projets au nom du maître d'ouvrage.

Un commissaire souhaite une description de la procédure de contrôle exercée par le département, depuis la phase de conception des projets, puis d'approbation des crédits, jusqu'à la réalisation.

S'agissant des mandats extérieurs, Mme Charollais explique que la Ville est autonome dans les tâches d'entretien courant. Elle fait appel à des mandataires pour des chantiers comme ceux du Musée Rath, le Victoria Hall ou le Grand Théâtre. Sur ces dossiers complexes, les architectes mandatés fournissent des prestations conformes aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), qu'elle propose d'expliciter en détail lorsque la commission le souhaitera. Les architectes mandataires remplissent donc des tâches qui s'étendent de l'avant-projet,

l'élaboration du projet, jusqu'au décompte final. En amont, le travail des services du département consiste à mettre en évidence les besoins de la Ville et des services utilisateurs, puis à échafauder et à transmettre aux mandataires le programme architectural de l'objet à édifier. Les interlocuteurs peuvent être nombreux. Elle précise à nouveau que le Service des bâtiments et le Service d'architecture n'ont pas pour rôle de se substituer aux mandataires dans la réalisation des projets, mais doivent exercer le contrôle de la commande au nom du maître d'ouvrage, de la même manière que dans d'autres municipalités de grandeur équivalente.

*Page II-98*

Il est demandé une description de la mission N° 1: «Assistance et conseils aux autorités publiques». Un commissaire a remarqué que les chiffres changent selon les départements.

M. Macherel explique que, dans le cadre de cette mission, Mme Charollais et lui-même fournissent au magistrat toute l'aide nécessaire à la préparation des séances du Conseil administratif et du Conseil municipal. Dans le cadre de la mission N° 3 «Direction et coordination», les codirecteurs assurent l'interface entre le magistrat et les services opérationnels du département. Dans le cadre de la mission N° 4, ils participent à la représentation du département et à la communication sur ses activités. L'ensemble des prestations fournies au niveau de la direction est estimé en pourcentage de temps et transformé en coûts. Par exemple, les juristes travaillent autant pour le magistrat que pour les services, alors que les codirecteurs sont surtout actifs sur les missions N$^{os}$ 1 et 2. M. Macherel précise que les missions et prestations diffèrent selon l'organisation interne des départements. La direction du département des constructions et de l'aménagement est organisée en unités d'assistance et de conseil. Le rôle des juristes y est plus important qu'ailleurs. Il y en a quatre qui se partagent 2,8 postes.

*Page II-102*

Un commissaire demande des précisions au sujet du poste de responsable du contrôle interne.

M. Macherel explique que le Conseil administratif souhaite développer le contrôle des procédures administratives à l'intérieur des départements. Cette tâche est à différencier du Contrôle de gestion et du Contrôle financier. Dans le cas du département des constructions et de l'aménagement, il s'agit notamment de vérifier la régularité des procédures d'attribution des marchés publics. La titulaire du poste est en place depuis le 1$^{er}$ août 2010. Le département est le premier département à se doter d'un tel instrument. Le poste avait été approuvé dans le budget 2009 et il a fallu vingt mois pour trouver la perle rare.

*Page II-104*

Au sous-chapitre relatif à l'urbanisme, quelqu'un remarque les cinq projets montés aux Eidguenots, à la rue Dr-Jean-Louis-Prévost, à Rieu-Malagnou, aux Eaux-Vives et aux Allières qui témoignent de la mise en oeuvre de projets prioritaires de logements.

M. Pagani répond qu'il s'agit du fruit de trois ans d'efforts.

*Page II-111*

Au sous-chapitre consacré à l'architecture, un commissaire souhaiterait faire un point sur les projets du Musée d'art et d'histoire (MAH) et sur les dépôts souterrains du Carré-Vert.

Sur le MAH, Mme Charollais explique que l'avant-projet d'agrandissement et de réaménagement est en phase de révision, suite à l'explicitation des intentions muséographiques du nouveau directeur, M. Jean-Yves Marin. Le travail avance assez vite, et un projet définitif est attendu pour le premier trimestre de 2011. Pour les dépôts des collections patrimoniales sous le Carré-Vert, le calendrier est serré, mais son déroulement est conforme: une demande d'autorisation de construire devrait être déposée en mars 2011 et le projet définitif prêt pour le début de l'année.

Un autre commissaire demande si des projets de déplacement de la Voirie sont déjà examinés en vue de l'extension de la patinoire des Vernets.

M. Pagani répond qu'un groupe de travail a été mis en place par le magistrat Manuel Tornare, qui doit quantifier les besoins en glace. Le Grand Théâtre doit aussi identifier des lieux potentiels puis confier à un urbaniste un mandat d'étude.

On demande aussi si la construction des logements de la rue des Grottes 8-10 sera confiée à une coopérative ou à la FVGLS.

Mme Charollais répond que le volume n'est pas assez important pour la fondation. C'est probablement la Ville qui s'en chargera. Enfin, si M. Pagani envisage des développements à la rue de Lausanne et dans la couronne urbaine, elle rappelle que le Conseil administratif est opposé à la surdensification de la Ville. C'est pourquoi il est opposé à la surélévation des immeubles Honegger, dans le quartier de la Jonction.

Quid du projet de la Nouvelle Comédie?

Mme Charollais explique qu'un important groupe de travail examine actuellement le projet de réalisation. Un avant-projet est annoncé pour la fin de 2010 ou le début de 2011. Sur insistance, elle précise que le démarrage du chantier n'est pas envisagé avant 2013. Elle rappelle que le projet est très ambitieux. De plus, pour l'équipe du CEVA, les chantiers entourant les gares ne prennent pas le pas sur la construction de la voie ferrée, mais, du côté de la Ville, on essaie d'encourager la réalisation parallèle des différents chantiers.

*Page II-116*

Au sous-chapitre consacré aux bâtiments, un commissaire souhaiterait avoir des nouvelles du mandat qui a été donné au département des constructions et de l'aménagement au sujet du calcul de rendement des immeubles appartenant à la Ville.

Aussi bien M. Pagani que Mme Charollais répondent qu'il n'appartient pas au département de procéder au calcul de rendement. En revanche, le département procède à une expertise générale qui permet au département des finances et du logement de déterminer la valeur patrimoniale des immeubles locatifs. Il est vrai, toutefois, que l'expertise générale effectuée par le Service des bâtiments est un préalable au calcul du rendement.

Quelqu'un demande des éclaircissements sur les programmes informatiques Merip et Epiqur.

Explication: le logiciel Epiqur est une sorte de méthode Stratus plus détaillée. Les paramètres déterminants sont plus fins sur certains points. Mme Charollais annonce une réponse écrite.

A la demande d'information sur l'atelier CAD, Mme Charollais répond que l'atelier CAD, qui existe depuis huit ans, permet de réinsérer des architectes au chômage. De quatre personnes au départ, ils sont actuellement deux qui scannent les plans de la Ville en vue de leur digitalisation et vectorisation. M. Macherel précise qu'une des deux personnes restantes vient de trouver une place fixe à l'extérieur et a donné sa démission.

*Page II-117*

Au sous-chapitre consacré aux bâtiments municipaux, un commissaire demande où en est l'objectif de réduire le nombre d'immeubles d'habitation dégradés situés en dessous de l'indice Stratus 0,5. Combien de ces immeubles reste-t-il à traiter?

M. Macherel répond qu'il demandera au Service des bâtiments de réactualiser son rapport sur l'état des immeubles. Il propose de revenir sur ce point lors de l'étude du plan financier d'investissement (PFI).

En réponse à ce même commissaire, Mme Charollais explique que l'objectif 2011 de la numérisation des plans des bâtiments est de 90%. Elle estime qu'il faudra encore une année supplémentaire pour terminer cette tâche.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence de l'objectif annuel de poursuivre la politique de rénovation avec seulement quatre projets dans le patrimoine financier et 10 projets dans le patrimoine administratif, ce qui semble contredire la stratégie prioritaire sur le logement.

Mme Charollais répond que le Service des bâtiments a pour souci de travailler de manière équilibrée sur ces deux domaines, qui sont d'égale importance. Pour le

détail des propositions bâtiments déposées en 2011, elle renvoie les commissaires à la page 36 du PFI.

Le commissaire demande si les méthodes d'analyse Merip, Epiqur et Stratus sont aussi appliquées pour examiner l'état des immeubles du patrimoine administratif.

Mme Charollais répond que ces programmes sont conçus pour comparer l'état de complexes immobiliers homogènes, alors que les objets du patrimoine administratif ont le plus souvent des caractères spécifiques.

*Page II-123*

Au sous-chapitre sur l'énergie, un commissaire demande une explication sur l'importance de l'objectif de 6% de chaleur d'origine renouvelable.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'une réactualisation des objectifs à court terme de la stratégie «100% renouvelable en 2050». En matière de chauffage, le mazout est progressivement remplacé par le gaz naturel, puis par des ressources entièrement renouvelables. L'objectif de 6% correspond à cette phase optimale.

*Page II-126*

Au terme du sous-chapitre sur l'énergie, un commissaire remarque le commentaire sur les 680 000 francs de charges en personnel et son argumentaire qu'il juge peu clair. Il espère que la commission des finances s'intéressera à ce point.

M. Macherel fournira une explication par écrit.

*Page II-128*

Au sous-chapitre consacré à l'aménagement urbain, un commissaire s'intéresse à la mise en oeuvre du plan lumière.

M. Pagani explique que 4600 points lumineux doivent être remplacés jusqu'en 2012, avec pour but une baisse de 30% de la consommation électrique dans l'éclairage public. Les quartiers des Pâquis et des Eaux-Vives ont été traités. Actuellement, on s'occupe de Champel, de la Jonction et du pourtour lumineux de la rade. Mme Charollais répond qu'il n'est pas prévu de continuer à éclairer les arbres. La mise en oeuvre du plan lumière consiste aussi à mieux cibler les zones à éclairer.

Un commissaire demande si le Canton a donné des directives au sujet de l'aménagement de la gare CEVA du plateau de Champel ou si la municipalité dispose d'une marge d'autonomie.

M. Pagani répond que le Conseil administratif entend se tenir à son engagement de limiter autant que possible l'impact des parties émergées de la station du CEVA.

*Page II-129*

Un commissaire s'intéresse aux contrats de quartier.

M. Macherel explique que les contrats de quartier sont inspirés d'une expérience remarquée à Bruxelles. La démarche consiste à être à l'écoute des acteurs de quartier, et de concevoir avec eux des projets réalisables rapidement à un coût raisonnable. A Genève, les contrats ont été mis en place à l'initiative de l'administration, mais le bon fonctionnement du système dépend en grande partie de l'engagement des habitants et des personnes relais dans les quartiers mêmes. Il souligne la qualité des personnes de contact aux Grottes et à Saint-Gervais, qui représentent aussi bien des habitants que des commerçants. M. Pagani explique que les contrats impliquent des engagements de part et d'autre. Il annonce que, dans le cadre du contrat de quartier aux Grottes, le Conseil municipal sera sollicité pour des crédits visant à la mise en sens unique de la rue des Gares, ainsi que pour l'aménagement de la place des Grottes et le déménagement du pavillon bleu de la cour du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie.

Un commissaire souhaite faire le point sur l'avancement du TCOB.

M. Macherel répond que, pour l'instant, les crédits demandés au Conseil municipal pour réaliser des aménagements de surface et des travaux souterrains sur le parcours du tram sont respectés, à l'exception du collecteur de Bel-Air, qui a subi des dégâts lors de l'inondation de janvier 2010. Les assurances ne prennent pas tout en charge et des travaux de renforcement ont dû être engagés. Le Conseil municipal sera prochainement informé de cela par une proposition. M. Macherel précise que le crédit complémentaire qui sera sollicité sera compensé par des économies opérées sur d'autres arrêtés. M. Macherel rappelle que, selon le plan, le TCOB devrait rouler en décembre 2011, mais il rappelle aussi que la Ville est un acteur secondaire de ce grand projet.

Un commissaire voudrait savoir si les «blocage» mentionnés à la page 129 sont de type administratif ou de type politique. Selon le point de vue, les blocages peuvent autant provenir de la Ville que du Canton.

Pour M. Pagani, les différences de vues entre la Ville et la DGM s'expliquent à la fois par des raisons structurelles et d'orientation politique. Par exemple, la municipalité souhaiterait aménager un parcours pour les cyclistes sur le pont du Mont-Blanc mais, pour la DGM, la priorité c'est l'aménagement d'une chaussée pour les Transports publics genevois (TPG). Sur la zone 30 km/h de la rue de Saint-Jean, il estime que la situation est catastrophique. Les TPG se sont opposés aux coussins berlinois et, sur ce point, ils ont eu gain de cause contre la Ville et contre l'avis même du Conseil d'Etat. En règle générale, M. Pagani déplore l'absence d'orientation claire du côté du Canton. Cette situation explique la persistance de certaines anomalies, telles que le fait de laisser les automobiles continuer à rouler sur la rue du Rhône, alors que c'est interdit. A ce propos, M. Macherel répond à une interpellation d'un autre commissaire et il explique que des mesures vont être prises entre la place du Rhône et la place de la Fusterie, dans l'espoir de dissuader les automobilistes de continuer leur route jusqu'à la place Bel-Air. Le tronçon indiqué sera rehaussé pour donner l'impression d'un trottoir traversant. Des totems et des marquages au sol inciteront les voitures à

tourner à droite et à emprunter le quai Général-Guisan. M. Pagani signale que, à terme, avec l'achèvement des voies de tramway et les mouvements de transbordement qui vont s'ensuivre, la place Bel-Air sera davantage piétonne. Si on ne fait rien aujourd'hui pour changer les habitudes, l'endroit pourrait devenir dangereux.

*Page II-138*

Au sous-chapitre sur le génie civil, un commissaire souhaiterait avoir une explication sur la coordination des travaux lorsque différents intervenants se succèdent à un même endroit, par exemple à la rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. Macherel explique que les différents chantiers de cette rue sont coordonnés par la Commission de coordination des travaux en sous-sol, dans laquelle la Ville est représentée par le Service du génie civil. La commission est pilotée par les Services industriels de Genève. Il reconnaît que l'on peut s'interroger sur le manque de simultanéité des travaux.

La commission poursuit son étude du projet de budget 2011 par le détail des cellules votées et groupes de comptes (pp. 63-70).

2001000 – Un commissaire demande si les incidences financières du nouveau statut du personnel ont été prises en compte dans les charges.

M. Pagani répond que ces charges sont estimées à une différence de 10 à 15 millions de francs pour l'ensemble de l'administration de la Ville. Il n'y a pas d'estimation pour le département des constructions et de l'aménagement, mais M. Macherel signale qu'elle serait possible à imaginer en sachant que ce département emploie un peu moins de 10% du personnel de la Ville.

2001000/301 – Un commissaire demande une explication de l'écart de 177 599 francs dans le traitement du personnel de la direction du département.

M. Macherel explique qu'il s'agit, en partie, d'un reflet de l'application des mécanismes salariaux et, surtout, de l'engagement d'une secrétaire à la direction départementale.

2001000/365 (page 69) – Un commissaire demande une explication sur l'augmentation des subventions accordées par la direction du département des constructions et de l'aménagement, qui passent à 108 000 francs.

M. Pagani répond que la Ville a été régulièrement sollicitée, depuis quelques années, pour contribuer à la restauration des édifices cultuels. S'agissant de la Maison de l'architecture, M. Pagani explique qu'il s'agit d'une association qui, par les conférences et les débats qu'elle organise, compense utilement, en tant que lieu de réflexion collective et vivante sur les enjeux architecturaux, le vide laissé par la disparition de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève. Elle est soutenue aussi par le Canton et les associations professionnelles. La Maison de l'architecture, qui n'a pas encore de toit, pourrait bénéficier des locaux municipaux libérés aux

Terreaux-du-Temple par les anciens agents municipaux. Mme Charollais rappelle que la Ville et la Maison de l'architecture ont collaboré à l'organisation de l'exposition consacrée à Paul Chemetoff.

2401 – Un commissaire demande une explication de l'écart de 271 807 francs dans les charges du compte architecture.

M. Macherel renvoie à la cellule 2401000/316: il explique que les frais de location des pavillons scolaires provisoires de la rue du Village-Suisse sont supportés pendant deux ans par le budget de fonctionnement du Service d'architecture.

Un autre commissaire demande une explication de l'augmentation dans les services du groupe de comptes 312, «Eau, énergie, combustible».

M. Macherel reconnaît qu'il y a une augmentation des ressources en chauffage au gaz. Il rappelle cependant que le gaz est une énergie de substitution transitoire au mazout qui s'inscrit dans la stratégie «100% renouvelable». Pour sa part, il préfère renvoyer à une vision plus transversale. A ce propos, le tableau de la page 20 du projet de budget prévoit une baisse des dépenses du compétent «énergie».

La commission poursuit son étude du projet de budget 2011 par le chapitre consacré aux subventions du département des constructions et de l'aménagement (pp. 129-130).

*2001000/365 – Association pour la promotion de l'art sacré (APAS)*
Un commissaire demande pourquoi cette subvention n'est pas du ressort du département de la culture.

M. Pagani répond que la municipalité a une obligation morale d'entretenir le patrimoine, y compris religieux, et que l'entretien des bâtiments est du ressort du département des constructions et de l'aménagement.

Un autre commissaire explique que l'APAS est l'équivalent catholique de la fondation qui s'occupe des temples protestants d'avant 1907. Elle est active dans la préservation du mobilier fixe des bâtiments catholiques avec leur décor.

*2001000/365 – Restauration des édifices cultuels*
M. Macherel explique que cette subvention est rétablie afin de permettre à l'unité Conservation du patrimoine du département de répondre à certaines demandes ponctuelles financièrement peu importantes.

*2601000/364 – Part frais d'exploitation bus Vieille-Ville (ligne 36)*
*2601000/364 – Part Ville de Genève aux frais d'exploitation bus Jonction (ligne 32)*
*2601000/364 – Part Ville de Genève aux frais d'exploitation bus ligne 35 desservant les hôpitaux universitaires*
Sur demande d'un commissaire, M. Pagani, qui siège au conseil d'administration des TPG, rappelle que le Conseil d'Etat s'est engagé à financer ces lignes de bus. De son côté, la Ville a proposé de participer à l'achat d'un bus électrique pour desservir la Vieille-Ville, mais le Canton a refusé cet arrangement. A sa connaissance, les lignes 35 et 36 seront conservées. Seule la ligne 32, qui dessert Plainpalais et la

Jonction, pourrait disparaître à terme, dès lors que les différentes lignes existantes seront détournées à l'intérieur du quartier de la Jonction, ce qui est prévu dans le cadre de la mise en place du TCOB. En effet, quatre lignes de bus devraient longer le parcours Vélodrome-Carl-Vogt-Bains. M. Pagani a insisté pour que le bus 32 reste en fonction jusqu'à ce que son parcours actuel soit desservi de manière équivalente.

La commission poursuit son étude du projet de budget 2011 par le chapitre consacré aux investissements et aux amortissements (pp. 167-180).

M. Pagani annonce qu'il produira un graphique sur vingt ans qui montre que les investissements annuels sont toujours situés à environ 100 millions de francs en moyenne. Un commissaire fait remarquer que, davantage que la moyenne des investissements, ce qui importe c'est de savoir ce qui est fait avec cet argent. En réponse, M. Pagani renvoie aux pages du PFI qui listent les crédits d'investissements votés par le Conseil municipal.

*Page 171*
Un commissaire remarque la fresque commandée à l'artiste Hans Erni. A ce sujet, il croit savoir qu'un crédit complémentaire sera demandé au Conseil municipal.

*Page 173*
Un commissaire remarque que l'amortissement de la construction de la piscine couverte des Vernets, votée en 1962, suit toujours son cours.

*Page 175*
Un commissaire remarque que la Ville a participé aux frais d'assainissement de l'ancienne décharge du Nant-des-Grandes-Communes, à Onex.

Un autre commissaire s'interroge sur la durée des amortissements.

M. Macherel répond que la loi sur l'administration des communes définit ces durées. Pour connaître l'année de la fin d'un amortissement, il faut diviser le crédit net par le montant de l'amortissement, ce qui donne pour résultat le nombre d'annuités. Il faut ensuite faire la somme de l'année du vote du crédit et des annuités. Il précise que l'amortissement d'un crédit démarre au moment ou les chantiers se terminent.

Le président remercie M. Rémy Pagani et M. Claude-Alain Macherel de leur participation à l'audition et leur donne congé.

**Séance du 22 septembre 2010**

Le président invite les membres qui le souhaitent à formuler des propositions d'amendements ou des commentaires.

Un commissaire souhaite saluer l'effort d'amélioration de la présentation comptable du projet de budget. Il déplore que certains postes dans les groupes 311, 312 et 313 soient dotés de montants trop importants. Toutefois, il réserve ses remarques de fond aux membres de son groupe qui siègent à la commission des finances.

Le président soumet à l'approbation des membres présents de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-805.

La proposition PR-805 est approuvée à la majorité des membres présents par 6 oui (1 AGT, 2 S, 3 Ve) et 6 abstentions (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC). Un UDC ne participe pas au vote.

**Séance du 6 octobre 2010**
*Séance de la commission des finances, sous la présidence de M. Robert Pattaroni*

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département. Le président de la commission des travaux et des constructions, M. Alexandre Wisard, et la rapporteuse de la commission, Mme Maria Pérez, sont également présents*

Les notes de séance sont assurées par Mme Sandrine Vuilleumier. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Quant à la méthode d'étude du projet de budget 2011, la commission des finances examinera simultanément les deux documents à sa disposition, soit le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget, qui contient les objectifs, missions et prestations des services, et le budget lui-même à proprement parler, passant de l'un à l'autre au gré des différentes questions et/ou réponses.

En préambule, le magistrat Pagani, qui ne souhaite pas s'expliquer à nouveau sur les lignes et les choix politiques du Conseil administratif, rappelle cependant que, si son département ne compte que 245 collaborateurs, ses six services sont très performants. Il indique que l'objectif de cette année est de faire des propositions de réaménagement pour les squares Pradier, de Chantepoulet et la place Simon-Goulart.

*Page II-99*
Un commissaire aimerait savoir s'il y a une vision politique globale en ce qui concerne les constructions, à savoir ce qui délimite l'attribution à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, ce qui préside à l'octroi des droits de superficie, quelle est la part des constructions que la Ville réalise elle-même en engageant des mandataires, et quelle part des constructions donne lieu à un concours.

M. Pagani répond disposer de 100 millions d'investissements et de 27 millions pour l'entretien de bâtiments et que, si toutes les réalisations ainsi que les travaux devaient être réalisés à l'interne, il faudrait 100 personnes de plus dans le département.

A la question de savoir comment on décide de nommer un mandataire ou lancer un concours plutôt que de réaliser le travail en interne, il est répondu que, dès qu'il s'agit d'une construction neuve, on fait appel à des mandataires et que, pour les transformations, le choix se fait en fonction de l'ampleur des travaux.

Un commissaire distingue les zones piétonnes des zones à priorité piétonne et demande si, compte tenu de l'initiative pour les 200 rues piétonnes, la priorité ne devrait pas être de créer des zones piétonnes.

M. Pagani répond que l'on est dans la sémantique pure et que ce sont des orientations générales. Il précise que les projets particuliers démontrent sa volonté d'appliquer l'initiative pour 200 rues piétonnes. Il ajoute que des mandats sont partis, que l'on fera des propositions et que, là où on le pourra, on mettra des zones de rencontre comme à la rue Leschot. Il indique que la priorité est de mettre en place des zones piétonnes aux Pâquis, à Saint-Gervais et dans les Rues-Basses, et de construire un parking dans la petite ceinture pour y parvenir.

Un commissaire demande comment s'articule la stratégie liée aux logements sociaux avec l'Etat à qui revient, en priorité, de construire des logements sociaux.

M. Pagani répond que, en 2009, l'Etat de Genève a construit 1200 logements, dont 650 en PPE et le reste en loyer libre, ce qui pose un problème. Il ajoute que, au-delà de ce constat, la Ville a la volonté d'avoir une politique active d'acquisition foncière.

*Page 63*
Un commissaire constate un écart global de 2 303 000 francs et demande à quoi il est dû.

M. Macherel livre une vision macro du budget. Il indique qu'il y a une diminution de 700 000 francs sur le groupe de comptes 318 sur l'ensemble du département, que l'on a enlevé les subventions aux lignes TPG pour 427 000 francs, que l'on a rajouté des frais de location pour deux ans au Service d'architecture pour les pavillons de la rue du Village-Suisse pour un montant de 240 000 francs. Il ajoute qu'il y a, effectivement, un excédent de 2,3 millions de francs sur les charges nettes, mais que ce montant s'explique essentiellement par l'augmentation de l'amortissement pour 1,9 million de francs. Il précise que l'on a augmenté le nombre de demandes de crédits et que l'on est monté en puissance sur le nombre de chantiers, mais que les autres augmentations sont compensées par les diminutions mentionnées.

*301*
Un commissaire demande quelle nécessité a dicté la création d'un poste.

M. Macherel répond que, si l'on a diminué de 700 000 francs le groupe 318, on a en revanche rajouté 4,5 postes sur l'ensemble du département, soit 1 à la direction, 1,5 au Service des bâtiments et 2 au Service d'aménagement urbain. Il explique que ce dernier en a besoin à cause de ses obligations pour l'OPBruit et l'initiative sur les 200 rues piétonnes, car ce sont des projets qui ont des délais incompressibles. Il rappelle que le Conseil municipal a demandé de renforcer l'entretien des bâtiments et il explique qu'un poste a été créé à la direction afin de créer un secrétariat qui permettra aussi de régler les problèmes d'accueil.

Le même commissaire rappelle qu'un poste a été voté durant l'année de mairie et il demande s'il figure toujours au budget ou s'il a été supprimé.

M. Macherel répond qu'il a été financé par les lignes temporaires.

*Page II-105*
*Objectif 5*
Une commissaire demande s'il s'agit de la surélévation de bâtiments qui sont propriété de la Ville ou de bâtiments en général. Elle aimerait aussi savoir pourquoi la Ville est opposée à la surélévation du bâtiment de la SIP.

M. Pagani répond que le Conseil municipal a adopté dans le plan directeur général cette stratégie qui veut que l'on ne fasse pas de bourrage dans les quartiers déjà surdensifiés, mais que l'on développe la ville où il y a de la potentialité, à savoir dans la couronne urbaine. Il rappelle que M. Mark Muller accorde des autorisations pour deux ou trois étages de plus en dérogation, ce qui fait qu'il faut chaque fois négocier avec les propriétaires. Il ajoute que l'on est très vigilant par rapport à cette surdensification qui amène d'autres problèmes (école, crèches, voirie, etc.). Il précise que, pour ce qui est du bâtiment de la rue du Colonel-Coutau, une dérogation n'a pas lieu d'être si ce n'est pour un étage supplémentaire au lieu de trois. Il ajoute qu'il y a aussi un problème avec les locaux pour les artistes mis à disposition pour 140 francs le mètre carré, un prix qu'ils ne peuvent pas payer. Il indique qu'il a annoncé que les propriétaires auraient une dérogation s'ils satisfaisaient à un certain nombre de critères d'animation du quartier.

*Objectifs 1, 4 et 5*
Un commissaire souhaite savoir sur quels chiffres au total sont basés les indicateurs (2 secteurs, 12 plans digitalisés, 3 domaines), afin de connaître l'objectif global.

M. Pagani fournira une réponse écrite.

*Objectif 5*
Le même commissaire souhaite qu'on lui explique cet objectif.

Mme Charollais répond que le Service d'urbanisme préavise 1000 à 1300 dossiers par année. Elle rappelle que l'on a admis, l'an dernier, que l'on allait recenser les dossiers sensibles et mettre en place un tableau de suivi de ces requêtes. Elle ajoute que cela rentre dans la logique du plan directeur communal et des actions menées par la Ville en tant que conseillère pour son aménagement.

Une commissaire demande quelles garanties on a que les surélévations proposées dans les immeubles propriétés de la Ville auront le même statut que le reste de l'immeuble.

M. Pagani répond que les propositions sont soumises à la commission des travaux et des constructions et que c'est la Gérance immobilière municipale (GIM) qui détermine la qualité des logements mis à disposition pour que le plan financier tienne. Il rappelle que construire dans les combles coûte cher (6000 francs la pièce par année au lieu de 4500 francs), ce qui représente un coût qu'il faut rentabiliser. Il ajoute que la GIM a fait le choix d'équilibrer plus ou moins le plan financier et que, si le Conseil municipal estime qu'il faut donner une subvention pour ces logements, il faut trouver une majorité pour changer la destination de ces surélévations.

*Page 65 – Architecture*
*316*
Un commissaire demande pourquoi l'augmentation de 240 000 francs sur la location des pavillons ne se trouve pas au Service des écoles.

Mme Charollais répond que cela dépend de la gestion du projet, qui s'articule autour de trois volets (la mise en place, la location et le démontage). Elle indique qu'il leur a semblé plus clair que l'ensemble soit traité par le gestionnaire architecture, mais que l'on aurait pu faire un transfert d'imputation interne uniquement pour la location.

M. Pagani demandera à Mme Heurtault Malherbe de pouvoir faire cette modification pour la seconde année.

*Page II-111*
*Objectif 4*
Un commissaire demande pourquoi l'on met 70% et pas 100% comme objectif pour les labels.

M. Macherel explique que la loi n'oblige pas à être à 100% renouvelable et n'empêche pas de mettre une chaudière à gaz ou à mazout, mais que l'on essaie de trouver des solutions pour l'éviter.

Un commissaire demande pourquoi on ne tend pas vers les 100% pour la valeur cible.

M. Macherel répond que ce n'est pas possible dans certains cas. Il donne l'exemple du Musée d'ethnographie où l'on a voulu mettre une chaudière à bois pour être 100% renouvelable et il explique que, parce que l'on est dans une zone à forte émission polluante, l'Etat a refusé l'autorisation d'installer une chaudière à bois. Il ajoute que la solution à court terme est d'installer une chaudière à gaz et que l'Etat étudie la mise en place d'un réseau à basse température dans le quartier de la Jonction, alimenté par l'eau du Rhône. Il indique que l'on pourra alors raccorder le bâtiment et devenir 100% renouvelable.

M. Pagani souligne que le réseau à basse température constituera un projet phare dans les années à venir.

*Page II-117*
*Objectif 1*
Un commissaire demande par rapport à quel nombre d'immeubles on comptabilise les propositions déposées. Il souhaite aussi savoir combien d'immeubles sont concernés par un indice inférieur à 0,5.

La réponse se trouve dans le plan financier d'investissement (PFI), cependant, M. Pagani indique que 35 immeubles sont concernés par l'indice 0,5 (page 7 du PFI).

*Page II-118*
Le même commissaire que précédemment demande, en constatant qu'il y a 35 immeubles et que quatre propositions ont été déposées, s'il faudra huit ans pour que ces immeubles soient remis aux normes.

M. Pagani répond que cela prendra cinq ans (page 7 du PFI).

*Page 65*
Un commissaire constate que l'on prévoit un architecte supplémentaire et une aide de bureau. Elle rappelle que, aux comptes 2009, neuf postes n'avaient pas été repourvus. Elle aimerait savoir s'ils ont été repourvus entre-temps et s'il est justifié de prévoir ce nouveau poste d'architecte sur toute l'année, compte tenu des difficultés de recrutement.

M. Macherel répond qu'il est vrai que la procédure de recrutement prend du temps et que la question de la budgétisation du poste a été débattue avec la Direction des ressources humaines.

Mme Heurtault Malherbe rappelle qu'il y a une ligne de réduction globale sur les charges de personnel au niveau de la Ville (13 millions), qui correspond à ces économies liées au turn-over et aux postes vacants. Elle précise que cette ligne n'est pas répartie dans les départements.

*Page II-122 – Energie*
Un commissaire demande les documents sur les différents scénarios de consommation et l'évolution du plan 100% renouvelable en 2050, qui n'ont pas été envoyés.

M. Macherel répond que les documents ont été envoyés au moment des comptes, cette année. Il explique que l'on évalue la facture globale d'achat de mazout sur l'année, en tenant compte de la quantité, d'un prix moyen et d'une valeur moyenne en termes de climat. Il ajoute qu'il transmettra ce document très technique.

*Page II-128 – Aménagement urbain et mobilité*
Un commissaire déclare qu'il est déçu par les objectifs et les valeurs cibles. Il remarque que, depuis que le Service de la mobilité a disparu et qu'il a été noyé dans ce service, on peine à lire les objectifs en matière de mobilité. Il estime qu'il manque des valeurs chiffrées dans ce cas précis, alors qu'ils sont fournis ailleurs.

M. Macherel explique que, pour ce service qui étudie des projets qui sont ensuite réalisés par le Service du génie civil, il n'est quasiment pas possible de fixer des objectifs annuels. Il ajoute que l'on est dans des processus d'élaboration de projets qui durent plusieurs années. Il précise que cela dépend de tout un tas d'impondérables. Il rappelle que les quatre axes d'intervention principaux du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité se retrouvent à la page 8 du PFI et il en donne lecture. Il ajoute que l'on est dans un processus à long terme avec des objectifs à long terme et qu'il est difficile de fournir des estimations chiffrées.

Le commissaire constate que l'on devrait plutôt avoir un budget par politiques publiques, incluant le projet transversal entre le Service de l'aménagement urbain et la mobilité et le Service du génie civil, afin que cette politique puisse être évaluée sur la base d'objectifs précis. Il ajoute que l'on aurait alors des outils d'évaluation pour savoir si les objectifs ont été atteints ou non.

M. Pagani rappelle que le bilan, après trois ans, montre que l'on a fait 10 km de pistes cyclables supplémentaires. Il indique qu'il ne faut pas se leurrer puisque l'on fait de la politique, que, si on avait annoncé que l'on ferait 15 km, on lui aurait reproché de ne pas tenir ses promesses et que, si on avait annoncé 5 km, on l'aurait accuser de faire du gaspillage. Il ajoute que sa position est de dire que les budgets sont faits au plus près de ce que l'on est capable de tenir, et que l'on va en dépassement lorsque c'est nécessaire.

Un commissaire aimerait connaître la position de M. Pagani sur la compensation des places en sous-sol.

M. Pagani répond qu'il est pour la paix des ménages et qu'il a toujours dit qu'il compenserait une place pour une place. Il ajoute qu'il va même plus loin face aux propositions qui arrivent en ce moment pour transformer les parkings en sous-sol des immeubles en entrepôts. Il indique qu'il cherche une solution pour donner accès à la population à ces parkings, dont les places ne sont pas louables pour l'instant, ce qui reviendrait moins cher que d'en construire de nouveaux juste à côté.

Un commissaire demande des précisions sur la répartition des forces de travail au sein du service.

Mme Charollais répond qu'il a d'abord fallu gérer la fusion des deux services et que l'on travaille maintenant sur la base de la constitution de binômes qui travaillent sur des projets prenant en compte les aspects liés à la fois à l'aménagement et à la mobilité.

*Page 67*
Un commissaire demande ce qui justifie l'engagement d'un architecte et d'un ingénieur transports.

M. Macherel répond que l'initiative sur les 200 rues piétonnes et l'ordonnance sur la protection contre le bruit justifient cette demande.

*314*
Un commissaire demande pourquoi il y a une augmentation de 165 000 francs pour l'entretien de l'éclairage public.

M. Macherel répond que cela n'avait pas été augmenté depuis de nombreuses années. Il y a 14 000 points lumineux, ainsi que les mâts, et le parc est vieillissant. Il explique que c'est une mise à niveau du budget dû à l'augmentation du coût de la vie. Cela comprend tout l'entretien. Il ajoute que le changement des ampoules induit une diminution sur le groupe 312 (consommation).

*Page II-135 – Génie civil*
*Objectif 1*
Une commissaire estime que la formulation est mauvaise et que cela laisse entendre que l'on ne respecte aujourd'hui ni les plannings ni les enveloppes financières des grands projets, alors que cela fait partie du travail intrinsèque du département. Elle remarque encore que l'on espère que 95% des travaux seront réalisés dans les

temps et elle demande pourquoi on ne vise pas les 100%, alors que l'on devrait tendre au maximum.

M. Pagani explique qu'il y a toujours 5% de réserve sur les imprévus. Il rappelle qu'il a été syndicaliste une bonne partie de sa vie et déclare qu'il y a des travailleurs qui font leur maximum et obtiennent 95% de réussite, et que n'importe quel employeur va leur dire que c'est très bien et non que «c'est de la merde, parce qu'il manque 5%».

M. Pagani estime qu'il n'est pas de bonne politique de fouetter les gens pour faire de la performance et qu'il vaut mieux considérer que l'on est une équipe et que l'on travaille tous ensemble, en tenant compte des particularités des uns et des autres.

*Objectif 4*
Un commissaire demande des détails sur la prévention des accidents professionnels.

M. Macherel répond que le Service du génie civil présente le plus important taux d'absentéisme du département, notamment parce qu'il a une grande partie de personnel ouvrier qui œuvre sur le domaine public, parfois selon des horaires difficiles. Il explique que, plutôt que de blâmer le service, ils lui ont proposé de trouver des solutions et de fixer un objectif. Il ajoute que le service propose d'analyser ses procédures du point de vue des mesures de sécurité, avec l'aide de la Direction des ressources humaines.

Un commissaire demande comment se fait la planification des abribus avec les TPG. Il a constaté, dans son quartier, que les arrêts de bus ont changé trois fois de lieu en trois ans, que deux abris sont désaffectés et qu'il n'y en a aucun aux arrêts effectifs. Il demande quelles mesures M. Pagani compte prendre: construire un nouvel abri, déplacer l'ancien, facturer leur incompétence aux TPG?

M. Macherel répond qu'il faut signaler les problèmes. Il ajoute qu'il est vrai que les TPG effectuent de nombreux changements et que les services suivent. Il rappelle qu'ils sont tributaires de décisions prises par des tiers.

M. Pagani constate qu'il peut y avoir des aberrations, qu'il faut écrire au service et que ça se règle assez rapidement.

Un commissaire demande s'il est prévu de développer encore la manifestation «En ville sans ma voiture» pour revenir à une journée plus ambitieuse ou si l'on restera sur une solution minimale.

M. Pagani explique que la Ville soutient Genève Roule qui a décidé de mettre à disposition des vélos électriques et que cette expérience, très positive, sera renouvelée. Il rappelle qu'il avait été contacté par une association pour monter un projet pour la journée sans voiture. Il pense que ce n'est pas forcément à la Ville de prendre en charge ce type d'incitation, mais aux associations librement constituées à cette fin, auxquelles la Ville peut apporter un soutien. Il ajoute que l'on soutient l'Association transports et environnement selon le même principe.

*Page 68*
*312*
Un commissaire note une augmentation de 32%.

M. Macherel répond qu'elle est à mettre en lien avec la réalité des comptes 2009.

*434*
Un commissaire demande si c'est une refacturation à l'interne ou en externe.

M. Macherel relit l'explication et précise que c'est adressé aux Services industriels de Genève, puisque c'est le réseau primaire.

*Page 129*
Un commissaire demande si c'est une association, une fondation ou le département qui va gérer la Maison de l'architecture.

Mme Charollais répond que c'est une association, dont le but est de promouvoir l'architecture et la culture urbaine de manière assez large. Elle précise qu'ils organisent des conférences et des expositions.

M. Pagani rappelle que l'on n'a plus d'école d'architecture à Genève et que ce soutien est d'autant plus justifié. Il ajoute que cette structure sera développée, notamment au niveau des locaux.

Le commissaire demande à quoi sera dédiée la somme destinée à la restauration des édifices cultuels.

M. Pagani rappelle que c'était une enveloppe qui était gérée à l'interne pour de petits objets et que l'on a trouvé légitime de la rétablir. Il ajoute que cette petite somme permet de donner un coup de pouce pour des bouts de crédits qui manqueraient à des associations.

Le commissaire rappelle que l'augmentation de 300 francs aux subventions correspondait à l'augmentation de 3% votée par le Conseil municipal pour toutes les associations. Elle demande que ces montants soient rétablis par souci d'équité.

Le rapporteur en prend note et ajoute qu'il faudra déposer un amendement.

*365*
S'agissant de la nouvelle subvention pour la restauration des édifices cultuels, un commissaire, soulignant l'importance des symboles, rappelle que la Constitution genevoise prévoit que les bâtiments cultuels retournent aux communautés auxquelles il appartient de les entretenir.

Un commissaire demande si les TPG reprennent la ligne de bus 35 dont la subvention a été supprimée.

M. Pagani rappelle que le Conseil d'Etat a adopté un plan quadriennal pour les TPG, qui indique clairement que les trois lignes de bus (32, 35, 36) seront reprises par les TPG, mais que, malgré ces décisions formelles, il y a eu au sein du conseil

d'administration des TPG une demande pour la suppression de la ligne 32, à laquelle il s'est opposé. Il ajoute qu'il y a des rumeurs qui disent que la ligne 32 sera fermée et que des congés ont déjà été annoncés. Il annonce qu'il restera vigilant et qu'une lettre formelle sera envoyée aux TPG pour leur demander l'assurance que la prestation de la ligne 32 sera maintenue. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème pour les lignes 35 et 36.

*Page 148*
Un commissaire rappelle que la Ville possède deux établissements médico-sociaux et que leurs conseils de fondation ont un grand souci de l'entretien de ces bâtiments, raison pour laquelle les services de M. Pagani ont été interpellés. Il ajoute qu'il faudra donc donner une réponse.

M. Pagani répond que, si ces bâtiments appartiennent à la Ville, elle doit les entretenir, à moins qu'il existe une convention.

Mme Charollais précise que ce dossier n'est pas si simple et qu'il est actuellement entre les mains des services de M. Tornare. Elle ajoute que l'on est en train de mettre à plat les conditions de ces conventions pour définir quelle part incombe à la Ville et aux fondations.

*Page 173*
Un commissaire observe que l'amortissement de la piscine couverte des Vernets, votée en 1962, arrivera à terme l'an prochain, ce qui signifie que ce bâtiment disparaîtra complètement du patrimoine de la Ville. Il demande si cela paraît souhaitable et fait remarquer que le bilan ne reflétera plus du tout la réalité de ce que la Ville possède.

Mme Heurtault Malherbe déclare qu'elle est empruntée pour répondre, parce que le bilan reflète une réalité comptable.

Le commissaire rétorque que c'est une question politique.

M. Pagani répond que c'est une question intéressante. Il indique que, si la piscine était vendue aujourd'hui, il ne sait pas qui voudrait la racheter, d'autant plus qu'il faut mettre 10 millions tous les dix ans. Il reconnaît que cela pose un problème du point de vue du poids financier. Il souhaite briser la lance de ceux qui souhaiteraient externaliser le patrimoine locatif, car il rappelle que l'on peut actuellement payer deux fois les intérêts de la dette avec l'argent que ces bâtiments rapportent à la Ville. Il trouverait déplorable que l'on laisse partir ces objets ailleurs. Il ajoute que l'on pourrait se poser la question de maintenir au bilan des bâtiments ayant une valeur, mais qu'il ne sait pas si c'est le cas de la piscine.

Le commissaire rappelle qu'un amortissement reflète la valeur de l'utilisation que l'on fait chaque année du patrimoine, ce qui fait que, si on ne l'amortit plus, c'est comme si on ne l'utilisait pas, ce qui fausse la réalité du compte de fonctionnement, comme si cela ne coûtait plus rien d'utiliser la piscine, ce qui revient à dire que ce bâtiment a été trop amorti et que les exercices précédents étaient faux.

M. Pagani cite l'exemple du barrage du quai du Seujet dont le coût (150 millions) a été amorti en une année.

Mme Heurtault Malherbe remarque que les taux d'amortissement sont fixés par la loi sur l'administration des communes et que la Ville n'a pas de marge de manœuvre à ce niveau-là.

*Page 20*
Un commissaire considère que la vision globale du département sur les compétents énergie pose problème aux commissions spécialisées, car il peut y avoir des écarts assez importants pour lesquels on n'arrive pas à obtenir une réponse. Elle pense qu'il faudrait avoir une fois une vision département par département de ces compétents énergie, et que l'on pourrait élargir cette réflexion à tous les compétents. Elle aimerait connaître la part gérée par chaque magistrat dans son département hors compétents, afin de voir exactement sa responsabilité dans la gestion de son département.

Ainsi se termine l'audition de M. Pagani sur l'examen du projet de budget 2011.

## 17. Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le projet de budget 2011 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, pour le volet jeunesse et sports.

**Rapport de Mme Martine Sumi.**

*Rapport de la commission de la jeunesse et des sports incluant l'audition du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports par la commission des finances, le 19 octobre 2010, ainsi que toutes les annexes y relatives.*

La commission de la jeunesse et des sports, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, a étudié la présente proposition lors des séances des 20 septembre et 4 octobre 2010.

La rapporteuse remercie Mmes Ksenya Missiri et Tamara Saggini pour l'indispensable contribution de leurs notes de séances.

La commission a travaillé avec deux documents en parallèle, soit le projet de budget 2011 et le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011. Voici, ci-après, l'essentiel des travaux effectués durant les deux séances de travail consacrées à l'examen de ce projet de budget. Les questions des commissaires qui ont fait l'objet de réponses écrites détaillées ne sont pas relevées dans le présent rapport mais se retrouvent intégrées dans ses annexes.

**Séance du 20 septembre 2010**
*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan et Mme Carine Bachmann, respectivement directeur et directrice adjointe du département, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, et M. Philippe Voirol, chef du Service des sports*

Les charges générales sont en hausse de 2,7 millions de francs par rapport au budget 2010 et de 2,1 millions par rapport aux comptes 2009.

Cette différence est la conséquence de l'importante subvention d'un million au Genève-Servette Hockey Club (GSHC), soit 500 000 francs fixes et 500 000 francs ponctuels, selon l'accord signé par les magistrats de la Ville et du Canton en vue de sauver le GSHC. Le département offre également une prestation en nature de 310 000 francs pour ce club, soit la gratuité de la patinoire durant les matchs. Le but est de faire en sorte d'aider à ce que le GSHC redevienne autonome. Avec des loges VIP et le nouveau restaurant, cette indépendance financière devrait rapidement être retrouvée.

Dans l'augmentation des charges pour 2011, 600 000 francs sont liés aux amortissements, 200 000 francs prévus pour les dépenses d'eau, d'énergie et de combustible et 150 000 francs consécutifs à la prévoyance professionnelle.

Dès 2011, le magistrat généralise le fonctionnement par enveloppes en regroupant les subventions aux clubs de même sport. Cette façon de faire a l'avantage de conserver la ligne budgétaire tout en la réaménageant selon les besoins du terrain et non pas selon des droits acquis quasi immuables. Il s'agit tout d'abord d'une simplification du système de subventionnement, mais aussi d'une volonté d'avoir une gestion plus rigoureuse. Il n'est pas possible de travailler avec chaque club; le domaine du football en compte déjà 34. Une implication amplifiée des associations faîtières est donc une bonne chose. Des outils seront mis à leur disposition afin de mettre en place une gestion rigoureuse. Dans l'idéal, il serait bien d'avoir le même modèle partout, mais il est difficile à standardiser. L'avantage de l'enveloppe est de ne pas octroyer de rentes de situation «les yeux fermés». Par exemple, dans le milieu du football, un club ne peut pas faire payer l'entrée des matchs d'une équipe de deuxième ligue, alors que l'entrée au stade du Bout-du-Monde est payante. Logiquement, l'équipe devrait recevoir une subvention par rapport au manque à gagner. Il y a toutes sortes de situations qui, avec des critères et des règlements, devront permettre d'avoir une transparence totale. Cela permettra aussi d'inciter les clubs à se réunir et à concentrer leurs forces. Bien sûr, il faudra beaucoup expliquer et relever que le rôle des fédérations n'est pas le même selon les disciplines sportives.

Une délégation sportive intercommunale a récemment été créée avec, entre autres personnalités, Mme Elisabeth Böhler, maire du Grand-Saconnex. M. Philippe Voirol assume l'organisation et le suivi de cette nouvelle délégation.

Une fondation pour le sport a, elle, été décidée dans le prolongement de l'ambition politique de relancer des grandes manifestations. Le Canton est associé à ce projet qui a déjà été couronné de succès, puisque le marathon, le triathlon et le grand prix

VTT ont redémarré. Toutes les opportunités seront saisies. Lausanne a, par exemple, décidé d'avoir tous les deux ans un championnat sportif européen ou mondial. Ce n'est pas forcément l'envie de Genève. Concrètement, en 2011, Genève s'est portée candidate parmi quatre autres villes pour organiser une traversée de Genève à Nice en cyclotourisme et elle a été retenue. Il faut donc agir au gré des opportunités. Genève organise le concours hippique à Palexpo, qui est un événement de taille.

Pour mener de grandes manifestations, il faut forcément y allouer de grands moyens. Pour l'instant, Genève se veut plus alternative et concentrée sur les sports de proximité. Les tickets d'entrée pour les grandes manifestations sont très chers. Le Conseil municipal peut, certes, demander d'avoir des manifestations d'envergure, mais il faut aussi penser à un coût abordable pour les spectateurs et spectatrices.

Il convient de différencier un événement d'envergure qui a une résonance internationale d'un événement majeur qui réunit beaucoup de personnes. Certains événements sont déjà définis, comme la volonté d'en organiser un au niveau du tennis. Ce dernier sera typiquement une manifestation d'envergure. Il y a aussi le gigathlon qui réunit en général entre 4000 à 5000 personnes, mais qui est moins médiatisé.

La création de cette fondation pour le sport doit être préparée sur la base d'un projet de loi du Grand Conseil, avec une demande de subvention de 3 millions de francs. Cette fondation devrait idéalement voir le jour au début de 2011.

2011 sera l'année internationale du bénévolat, et des propositions mettant en valeur les bénévoles ont été demandées tant à la Cité Seniors qu'au Service des sports. Cette volonté politique a pour but d'examiner comment le bénévolat pourrait à la fois être mieux valorisé et mieux utilisé dans le domaine sportif.

Le Service des bâtiments lancera, en 2011, une étude du réaménagement des centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy. Plusieurs installations sportives ont été choisies pour des rénovations, transformations, améliorations et figurent dans le plan financier d'investissement (PFI), car le domaine du sport, comme les bâtiments locatifs de la Ville, a souffert de manque d'argent ces dernières années.

De nombreux projets transversaux, tant à l'intérieur du département qu'au sein des administrations municipale et cantonale ou en lien avec les associations, se développent, en particulier en faveur des aîné-e-s, des femmes, des jeunes et des jeunes en difficulté. Quelques exemples: le *bowl*, Proxisport, Cité Seniors, contrats de quartier.

Un ciblage des milieux concernés, par le biais de la presse et de la radio locales, et des milieux du cyclisme se choisit différemment selon s'il y a volonté de limiter le nombre de participant-e-s à une manifestation en fonction de la capacité du site, pour raison de sécurité ou pas.

Comme pour l'ensemble des subventions allouées par la Ville de Genève, un suivi de plus en plus rigoureux est mis en place avec, entre autres, l'aide de l'informatique et l'instauration de règles précises. Bien sûr, les institutions de sport étant différentes de

celles de la culture, et de tailles variables, il faut également moduler les contrôles en fonction du montant de la subvention ou de la proportion de la subvention sur l'ensemble du budget de l'institution. En fait, l'outil informatique principal SAP est très limité dans le domaine des subventions. La traçabilité dans le temps, l'évolution, le type de subvention étant gérés soit par Excel, soit par Lotus, cela augmente les risques d'erreur. C'est pour ces raisons que la Direction des systèmes d'information et de communication est en train de chercher un moyen de créer une déclinaison de SAP pour gérer les informations sur les entités subventionnées.

Des contrats de prestations sont en train d'être généralisés pour les plus grandes structures subventionnées dans le domaine du sport. Les changements de gestion rendus possibles par ce nouvel outil informatique devraient être mis en place dans le courant de l'année 2011.

Pour ce qui est des contrats de prestations, ils sont réalisés au fur et à mesure de la nécessité. Un travail sur un socle commun, entre tous les contrats, est en train d'être fait. Cette base sera ensuite déclinée avec les particularités de chaque type de contrat. Un accent particulier sera mis sur des valeurs comme le fair-play et l'antidopage.

Typiquement, les bains des Pâquis sont un bon cas d'application. L'Association d'usagers des bains des Pâquis est responsable de tout ce qui s'y passe, notamment de la buvette. La buvette doit également rendre des comptes. La transparence est donc garantie sur l'ensemble des activités du site. Le Conseil administratif a validé le principe de lissage sur cinq ans, car la météo est un facteur décisif pour toutes les activités des bains. Pour éviter un effet de yoyo, les bénéfices sont déposés sur un compte de réserve. Pour le moment, les comptes seront restitués au bout de cinq ans mais, à terme, cela se fera à chaque législature. Pour les fondations de sport, une réflexion est ouverte pour transformer ce fonctionnement également en contrats de prestations. La convention passée avec les bains des Pâquis ainsi que le contrat liant les bains à la société à responsabilité limitée Buvette des bains sont jointes à ce présent rapport.

Concernant l'antenne VIA (vers l'intégration et l'autonomie), un rapport intermédiaire est également joint à ce rapport. Certes, ce projet a mis du temps à se mettre en route. La première phase a été financée par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, jusqu'en décembre 2009, puis par le département des finances et du logement, à partir de janvier 2010, sous la ligne du Fonds chômage. Le lien avec le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports persiste toutefois en une coopération du projet avec l'équipe de VIA pour aider à repérer les jeunes et les orienter. Le département est aussi en train de mettre en place un comité d'accompagnement de ce projet, car c'est une première. Son rôle sera d'appuyer l'équipe VIA dans l'évolution du projet, d'explorer des pistes, les conseiller dans les différentes prestations offertes aux jeunes. Quand les deux ans de financement seront passés, se posera alors la question de pérennisation financière du projet, en lien avec une évaluation externe du projet. C'est donc suite à ce bilan des deux ans que le Conseil municipal devra décider de la manière de continuer ou non ce projet.

Le quartier de Saint-Gervais manque de centres d'accueil pour les enfants (centre de loisirs, accueil le mercredi). Le Conseil administratif est entré en matière à ce sujet, mais doit maintenant trouver un lieu pour que ces activités aient lieu. Concernant le quartier des Grottes, cette problématique est liée au réaménagement de l'espace Beaulieu. On constate que tous les quartiers réclament des lieux de rencontre mais, à l'évidence, les problèmes d'espaces sont récurrents. De plus en plus, la tendance d'intégrer l'aménagement d'installations sportives fixes et mobiles se réfléchit avec les contrats de quartier. Il est parfois difficile de mesurer la limite d'un sujet entre le sport et la jeunesse, par exemple, entre deux communes également.

Concernant les locaux pour les jeunes, la meilleure manière de travailler s'articule autour de la gestion accompagnée. Cela signifie que les envies et intérêts sont d'abord récoltés auprès des jeunes, et le projet est ensuite lancé. Le problème est que l'ouverture de ces locaux prend beaucoup de temps, dix ans pour certains. Actuellement, six locaux musicaux sont en location à l'avenue d'Aïre et, dès ce mois d'octobre, six autres vont ouvrir dans la cave de l'école des Eaux-Vives. Les locaux sont offerts au projet pour cinq ans au maximum.

Pour ce qui est des logements, c'est un autre problème. L'ambition est de mettre des logements à disposition pour les jeunes, notamment à la villa Freundler, comme il en a été discuté à la commission des travaux et des constructions. Malheureusement, ces démarches prennent aussi énormément de temps, même pour pouvoir loger ces jeunes temporairement. La politique actuelle consiste à créer ces locaux à chaque fois que c'est possible de le faire dans une nouvelle construction, par exemple dans le projet de construction de la nouvelle salle de gymnastique aux Cropettes.

Dorénavant, les architectes sont désormais systématiquement consultés pour de tels aménagements, dans les projets de la Ville, afin que la réflexion jeunes et sport soit amenée dès le début de la réflexion.

La Ville de Genève rencontre beaucoup de difficultés à disposer ou à récupérer des locaux, quelle qu'en soit la finalité: garderies, crèches, restaurants scolaires, lieux associatifs et autres espaces pour les jeunes. Les services se doivent d'être attentifs, afin de faire l'inventaire des locaux qui pourraient être mis à la disposition des jeunes et du monde sportif.

La Délégation à la jeunesse est impliquée dans de nombreux groupes de travail à différents niveaux: municipal, intercommunal, cantonal et national.

Aux regrets exprimés à propos de la lenteur de la construction du skate-plaza, la réponse est nuancée par l'espoir d'une amélioration du choix du projet final, en bonne concertation avec les partenaires concerné-e-s et par les modèles découverts dans les écoquartiers en Scandinavie, qui donnent beaucoup d'idées intéressantes.

Les conventions passées avec les maisons de quartier sont déjà disponibles à tout un chacun, directement sur internet. De nouvelles conventions sont en cours d'élaboration, en principe pour le printemps 2011.

Toutefois, la gestion du 99, rue de Lyon est maintenant confiée aux unités d'action communautaire. La Délégation à la jeunesse y est encore bien présente pour les jeunes.

Malheureusement, le fitness des Vernets a dû être fermé au motif d'incivilités graves, et une réflexion est en cours pour sa réouverture et définir son accessibilité. En somme, un encadrement doit nécessairement être prévu avant la réouverture de cette salle au public.

D'une manière générale, le département envisage des partenariats avec les associations de terrain, afin de les soutenir, d'une part, et de profiter de leurs connaissances métier, d'autre part.

Les installations sportives comportent toutes des vestiaires et des douches pour les femmes. Le problème est en réalité tout autre qu'un nombre de vestiaires suffisants. Les clubs et les associations sportives créent des équipes féminines, sans consulter le département qui génère les problèmes de planification et de coordination. Le Service des sports se tient à la disposition des associations pour résoudre ce type de difficultés, car la Ville a, de toute manière, l'ambition d'améliorer ses infrastructures; d'ici là, il faudrait se coordonner. Le dossier concernant l'amélioration des infrastructures du Bout-du-Monde se trouve maintenant concrètement pour étude au Service des bâtiments. En fait, les président-e-s de clubs devraient s'investir plus pour mieux cerner leurs besoins. Le Bout-du-Monde est un site qui est déjà bien exploité, mais il a un potentiel bien meilleur.

Les 20 000 francs votés en faveur de la promotion du sport féminin seront affectés à un premier projet de Camarada, «Toutes en mouvement». Il a pour but de donner des cours de gym à des femmes réfugiées ou en situation difficile. Un deuxième projet a été proposé en association avec l'Association cantonale genevoise de rugby. Il consistait à promouvoir le rugby aux jeunes filles. Mais ce projet n'a pas eu beaucoup de succès de la part de la gent féminine et doit être revu pour 2011.

Des explications concernant l'utilisation des espaces de la villa Plonjon figurent dans l'annexe à ce rapport. Il est hélas constaté beaucoup d'immobilisme de la part de certaines associations sportives et de frilosité de partage des locaux par rapport à l'émergence de besoins nouveaux.

**Séance du 4 octobre 2010**

Les commissaires sont satisfaits des réponses adressées par le département à leurs questions de la séance précédente (voir annexe).

Toutefois, la subvention des bains des Pâquis, qui serait, selon une commissaire, de 245 000 francs, est indiqué à 433 000 francs dans le projet de budget 2011. L'interrogation de cette commissaire sera relayée auprès de la commission des finances. Il conviendra également de veiller à ce que le montant soit passé de 230 000 francs à 245 000 francs.

A la même personne qui s'inquiète qu'un club craigne de ne pas recevoir sa subvention de 10 000 francs en 2011, le président transmet l'information donnée par le département lors de la précédente séance, à savoir que, a priori, les subventions sont identiques à celles de 2010 pour l'année à venir.

Les contrats de prestations et l'établissement des critères d'attribution des subventions sont en cours d'élaboration.

*Prises de position et vote*

Aucun amendement n'est proposé.

Les socialistes voteront ce budget, car il fait la part belle au sport de proximité et soutient de manière transversale, sans favoritisme pour une discipline ou une autre. Ils évoquent toutefois un souci d'égalité de traitement mis en péril avec l'importante subvention accordée au GSHC. Ils soulignent une belle politique en faveur des jeunes en offrant, en particulier, des aides très concrètes pour les jeunes ayant décroché une formation pour leur permettre de remettre le pied à l'étrier.

Les Verts le voteront, mais soulignent que les subventions aux clubs sportifs sont souvent trop modestes. Ils notent également une disproportion avec l'importante subvention au GSHC.
Les élu-e-s du Parti démocrate-chrétien, du Parti radical, du Parti libéral et de l'Union démocratique du centre, fidèles à leur ligne, s'abstiennent.

Par 6 oui (3 S, 3 Ve) et 7 absentions (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), le projet de budget 2011 concernant la jeunesse et le sport est accepté.

**Séance du 19 octobre 2010 de la commission des finances**

Il est procédé à l'examen du rapport de la commission de la jeunesse et des sports en présence de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Mathias Buschbeck, président de la commission de la jeunesse et des sports, et Mme Martine Sumi, rapporteuse.

Le magistrat indique que les charges, pour les sports, sont en hausse de 2,7 millions par rapport au budget 2010, ce qui correspond à 2,1 millions par rapport aux comptes 2009: il y a 1 million de francs de subvention pour le Genève-Servette Hockey Club avec une moitié fixe et une moitié ponctuelle (Genève Futur Hockey), une prestation en nature de 310 000 francs pour le Genève-Servette Hockey Club (gratuité de la location de la patinoire), 600 000 francs liés aux amortissements, 200 000 francs occasionnés par les dépenses d'eau, d'énergie et de combustibles, et 150 000 francs liés aux caisses de pension et de prévoyance.

Une nouvelle gestion des subventions par enveloppe et par sport est adoptée pour offrir plus de souplesse et permettre de mener une politique plus offensive. Il donne

l'exemple de deux équipes de basket qui ont fusionné. Il ajoute que c'est la fin des subventions attribuées en droits acquis, ce qui permet d'éviter les saupoudrages.

Les objectifs 2011 ciblent la réalisation des équipements sportifs de proximité pour répondre aux interpellations et motions du Conseil municipal (Proxisport), de créer une fondation pour le sport pour faciliter l'organisation de manifestations et trouver plus facilement des fonds.

Une réflexion sur le réaménagement du centre sportif du Bout-du-Monde, y compris Vessy, doit être menée en 2011.

Le budget de la Délégation à la jeunesse est en baisse parce que le 99, rue de Lyon a été transféré au Service social pour faire en sorte que la Délégation à la jeunesse puisse se consacrer à ses missions originelles. Cette maison a maintenant trouvé son envol et, étant donné qu'il y a des rapports privilégiés avec l'unité d'action communautaire et le tissu associatif du quartier, on pouvait l'octroyer au Service social, puisque c'est un lieu intergénérationnel et interculturel qui n'est pas destiné uniquement aux jeunes et qui accueille aussi des étrangers. Les postes de la Délégation à la jeunesse sont en hausse et on note une augmentation de 154 000 francs, liée aux mécanismes salariaux. M. Tornare explique que la priorité de la Délégation à la jeunesse est de négocier une nouvelle convention avec la FASe et que plusieurs journées d'études ont été organisées.

Une solution vient d'être trouvée pour le banc de skate qui sera installé prochainement et démontre que le rôle pionnier joué par la Ville de Genève en matière de jeunesse est reconnu un peu partout.

La réforme de la FASe a amené des éléments positifs avec le changement d'équipe. La nouvelle convention tripartite en consultation prévoit que les associations aient un rôle spécifié et force les communes à fixer des priorités politiques. Les comités devront élaborer un projet institutionnel. On pourra travailler sur cette base avec les maisons de quartier. Les conventions devraient être signées avant la fin de la législature en cours. Cela offrirait à la Ville un nouveau levier pour entrer en dialogue avec les maisons de quartier. En ce qui concerne l'utilisation de l'espace, deux processus de concertation ont été lancés pour travailler sur une meilleure collaboration. Il faut trouver une meilleure coordination tout en respectant la complémentarité de l'offre entre le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et les maisons de quartier.

Il est aussi question d'ouvrir les espaces communs à d'autres acteurs, sur simple inscription. Il existe, à Bâle, des espaces de quartier complètement ouverts et à la disposition de personnes de tous âges.

Tout cela doit être un processus volontaire, qui devrait permettre de restituer aux autres maisons de quartier le contenu des réflexions (journée de restitution et de validation de certains principes). En ce qui concerne la coopération locale, on tente d'arriver à un programme de base type un peu standardisé pour régler le problème de la lisibilité des programmes des maisons de quartier, avant de le moduler en fonction des histoires et des besoins locaux.

L'absence des comptes séparés de Genève Futur Hockey et de Genève-Servette Hockey Club est relevée par l'ensemble des commissaires et leur pose problème. Pour l'instant, il n'y a que l'accord tripartite et la feuille de route.

Rappel est fait que le rôle de la Délégation à la jeunesse n'est pas de tenir elle-même des buvettes, mais d'aider à réaliser des projets pour les jeunes. Le projet de la barge au quai des Lavandières a permis de diminuer le nombre de problèmes avec les jeunes. Le projet Ciné Transat se poursuit avec grand succès.

Une commissaire demande que soit présenté un budget annuel pour Alphatissimo, même si la manifestation est biannuelle.

Un «camembert» de la répartition entre les sports est souhaité par les commissaires.

Aux questions autour de la Boîte à boulots et l'antenne VIA (vers l'intégration et l'autonomie), les commissaires sont priés de consulter le rapport déjà remis.

Certains commissaires reviennent sur la proposition du Conseil administratif d'instaurer des enveloppes, ils s'interrogent et s'inquiètent à ce propos.

Rappel est fait de la création toute récente de la Délégation sportive intercommunale, qui sera validée lors de la prochaine séance de l'Association des communes genevoises, afin de mieux répartir les subventionnements.
En fait, la politique sportive au niveau du Canton est, historiquement, menée par la Ville, avec un budget d'environ 45 millions, tandis que le Canton n'a que les redevances du Sport Toto. M. Tornare ajoute que les associations faîtières cantonales sont leurs interlocuteurs principaux et des partenaires privilégiés avec lesquels ils entretiennent une collaboration étroite.

Il est indiqué que, si les clubs ne reçoivent plus de subventions, les manifestations continuent à être soutenues.

Une commissaire relève que 433 000 francs figurent sur le budget pour l'Association des usagers des bains des Pâquis alors que, selon elle, il ne devrait y avoir que 245 000 francs. Un correctif budgétaire sera introduit. Pour 2011, on n'a fait que réunir les deux lignes en associant l'ancienne recette du bail à la gérance déduite de la subvention. Il précise que le site était déjà mis à disposition gratuitement auparavant. Le problème qui se pose est celui de l'évaluation de la gratuité du site, étant donné qu'il s'agit d'un domaine public semi-cantonal et semi-municipal sur le domaine lacustre.

La villa Plonjon abrite bien la bibliothèque des sports qui dépend du département de la culture. Il est probable que ce lieu devienne une crèche dans un avenir plus ou moins proche. Cette villa ne peut pas être louée par décision testamentaire.

*Annexes:*
- courrier du 30 septembre 2010 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, réponses aux questions de l'audition du 23 septembre 2010

- convention de subventionnement de l'Association d'usagers des bains des Pâquis (a consulter sur le site IntraCM)
- contrat entre l'Association d'usagers des bains des Pâquis et la Sàrl Buvette des bains (a consulter sur le site IntraCM)
- fiche technique villa Plonjon
- présentation Genève Futur Hockey
- liste des subventions au sport en 2010
- rapport VIA (vers l'intégration et l'autonomie) au 6 octobre 2010

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Mathias BUSCHBECK
Président
Commission de la jeunesse et des sports

Genève, le 30 septembre 2010

Objet **Réponses aux questions posées lors de l'audition du 23 septembre 2010**

SK/sp

Monsieur le président, cher Monsieur,

Je reviens à la commission précitée et vous communique, pour transmission à vos membres, les réponses que vous attendez du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

DIRECTION ET SUBVENTIONS

- Copie de la convention passée avec les Bains des Pâquis, annexe 1

DELEGATION A LA JEUNESSE

- **Motif de la présence d'un boulanger fribourgeois à la fête de quartier "Le Jura descend aux Grottes" organisée par Pré-en-Bulle**
  Il n'y avait aucun boulanger fribourgeois à la fête jurassienne organisée par l'association précitée.
  Néanmoins, un boulanger fribourgeois est présent au nouveau marché des Grottes, inauguré le jeudi avant la fête jurassienne. Renseignement pris auprès du DEUS, ce boulanger a participé à l'appel à projets pour ce marché, et il a été sélectionné.

- **Comptes p. 161**
  **Explication du maintien d'un loyer de 6'400 pour Astural malgré la cessation de la subvention**
  Le bon état des finances actuelles d'Astural ne nécessite plus une subvention monétaire. Cependant la subvention en nature correspond à un loyer pour un local à l'école des Roches servant à des ateliers de thérapie familiale.

- **Comptes p. 161/162**
  **Explication de la double apparition do ZANCO**
  Jusqu'en septembre 2009, la compagnie Zanco était logée à L'espace de quartier 99. Déployant son activité sur tout le canton, sa présence au 99 ne se justifiait plus.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

Cette compagnie a trouvé un local de répétition et un petit bureau au quai du Seujet. Le premier est facturé par la GIM, le deuxième par le service des écoles, d'où une double apparition dans les comptes.

- **Comptes p. 162**
  **Explication concernant la mise à 0 de nombreuses gratuités (frais de chauffage)**
  La mise à zéro de plusieurs gratuités pour le frais de chauffage a été décidé d'entente entre les services de comptabilité (budget) et le service des bâtiments.
  En effet, les frais d'énergie varient énormément et sont difficiles à calculer à l'avance. Ils sont donc imputés en fin d'exercice au coût réel.

- **Rapport à l'appui p. 292 / prestation 15**
  **Explication de la légère baisse concernant les locaux jeunes**
  Elle provient du fait de la reprise de l'espace de quartier le 99 par le Service Social

SERVICE DES SPORTS

- **Plan d'occupation actuel de la Villa Le Plonjon et explication de l'identité de l'association "Les Ptérois",** annexe 2
  Club Ptérois, club de plongée, est né le 31 octobre 1984 à Genève. Le rôle du club est de permettre à ses membres de plonger en toute sécurité, d'améliorer leur niveau (école de plongée) et de promouvoir la plongée.
  L'objectif de l'école de plongée du Ptérois est l'obtention de brevets délivrés par CMAS.CH (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques) et reconnus par la FSSS (Fédération Suisse des Sports Subaquatiques).
  Le club compte une soixantaine de membres. Il dispose d'octobre à mai de la piscine des Pâquis. Cette piscine leur permet de s'entraîner pour la formation et garder la forme durant la saison froide.
  Le local qui se trouve dans la Maison du Plonjon est utilisé notamment pour les cours de théorie et les séances du comité.

- **Comptes 2009 de Genève Futur Hockey**
  Les comptes de l'Association ne sont pas en possession du Service des sports. La comptabilité de l'association était intégrée ces dernières années dans les comptes de Genève-Servette Hockey Club SA (compte courant). Il a été demandé à la société anonyme de dissocier les deux comptabilités.
  De plus, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports versera la subvention extraordinaire de CHF 750'000.- (pour 2010) en faveur de l'Association Genève Futur Hockey, dès réception des statuts de l'association et du business plan pour les prochaines années.
  annexe 3

- **Liste en l'état des bénéficiaires finaux des subventions sportives 2010**
  Les subventions ordinaires sont celles mentionnées aux pages 127 à 129 du budget 2010. Elles sont versées après réception des documents comptables et leur analyse.

  Les subventions extraordinaires imputées sous les différentes enveloppes gérées par le Service des sports sont mentionnées en annexe. Elles concernent :

  - Subventions aux sociétés sportives
  - Subventions pour l'acquisition de matériel et d'équipement
  - Subventions aux sportifs individuels
  - Subventions pour encourager l'organisation d'écoles de sport
  - Subventions pour l'organisation de camps et de stages
  - Subventions pour des projets liés à l'insertion, l'intégration et la santé

- Subventions pour le soutien à la promotion du sport féminin
- Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations
- Subventions pour faciliter l'accès aux manifestations
- Subventions pour l'organisation de manifestations
  annexe 4

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Sami KANAAN
Directeur

Annexes mentionnées.

Copie : Monsieur Manuel TORNARE, Conseiller administratif
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Madame Isabelle ROCH-PENTUCCI, administratrice
Monsieur Jérôme FAAS, conseiller de direction

[1] Diffusion par Monsieur Mathias BUSCHBECK

[1] Fabienne AUBRY CONNE, Simon BRANDT, Georges BREGUET, Christophe BUEMI, Alexandre CHEVALIER, Sylvain CLAVEL, Roger MICHEL, Odette SAEZ, Martine SUMI, Olivier TAUXE, Christian ZAUGG, Jacques FINET, Bayram BOZKURT, Maria CASARES

C.15 audition du 23.03.2010 Annexe 2

Ville de Genève - Service des sports

# Fiche technique informative
# VILLA LE PLONJON

Mise à jour le 3 mai 2005 GI
Révision 18 juin 2007/GI
Révision juillet 2008/GI
Révision juillet 2009/GI

| | Conseil municipal | Conseil d'Etat | | |
|---|---|---|---|---|
| Achat parcelle | 11 avril 1972 | 17 mai 1972 | Fr. | 2 000 000.- |
| Réfection villa aménagement | 31 janvier 1974 | | Fr. | 220 000.- |
| Rénovation | 12 avril 1994 | | Fr. | 500 000.- |
| Réaménagement | début 2005 | | | |

## Sous-sol

2 caves louées par la GIM 2, par le Service des sports (1x réserve, 1x archive)

## Rez-de-chaussée

Salle n° 1 : bureau « Association genevoise de gymnastique » - 25 m², équipé de tables et de chaises pour 15 personnes.

Salle n° 2 : salle de réunion de 56 m² comprenant tables et chaises pour 40 personnes ou 70 places + 2 tables orateurs.
Divisible en deux :
- une de 25 m², pour une quinzaine de personnes
- une de 31 m², pour une vingtaine de personnes

Véranda n°19 : attenant à la salle n° 2. Accessible par l'extérieur et la salle n° 1 – 19 m², utilisable en salle de réunion pour une quinzaine de personnes.

Salle n° 3 : local gardien, équipé d'un bureau et de chaises, plonge, frigo – 16 m².

Salle n° 4 : PTÉROIS, salle de cours, plongée sous-marine, accessible par l'extérieur – 21 m².

./.

1er étage

Salles n° 5, 6, 7 et 8 : 92 m², utilisé par le Service des bibliothèques municipales, pour la Bibliothèque des sports (ex-CEDEPS), tél. 022 735 22 60 :

*mardi : 13 h 30 à 17 h 30*
*mercredi : 09 h 00 à 12 h00 13 h 00 – 18 h 00*
*samedi : 10 h 00 à 13 h 00*
*samedi fermé juillet-août*

Toilettes face à l'escalier, avec lavabo eau chaude.

2ème étage

Salle n° 9 : bureau de l'Association genevoise de tennis de table - 23 m², tél. 022 786 11 68.
*Permanence le mardi, jeudi de 14 h 00 à 16 h30.*

Salle n° 10 : bureau de l'Association genevoise de basketball – 16 m², tél. 022 735 67 00.

Salle n° 10 bis : bureau de l'Association genevoise de volleyball – 14 m², tél. 022 736 96 11.

*Permanence le jeudi, de 09 h00 à 11h00.–*

Salle n° 11 : bureau de l'Association genevoise des sports - 15 m², à disposition une table et quatre chaises, tél. 022 735 61 60.
*Permanence le lundi, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30*

Salle n° 12 : bureau utilisé par le Service des bibliothèques municipales, pour la Bibliothèque des sports (ex-CEDEPS

Local « archives » N°24 : 7 m², équipé de 7 armoires fermées (occupées par les archives de 2 x basket, 2 x AGTT, 2 x volley et 1 x AGS

Toilettes en face du local « archives », avec lavabo eau froide.

Genève, le 31 mars 1998 JE /af

CJS Audition du 22.08.2016

Annexe 2

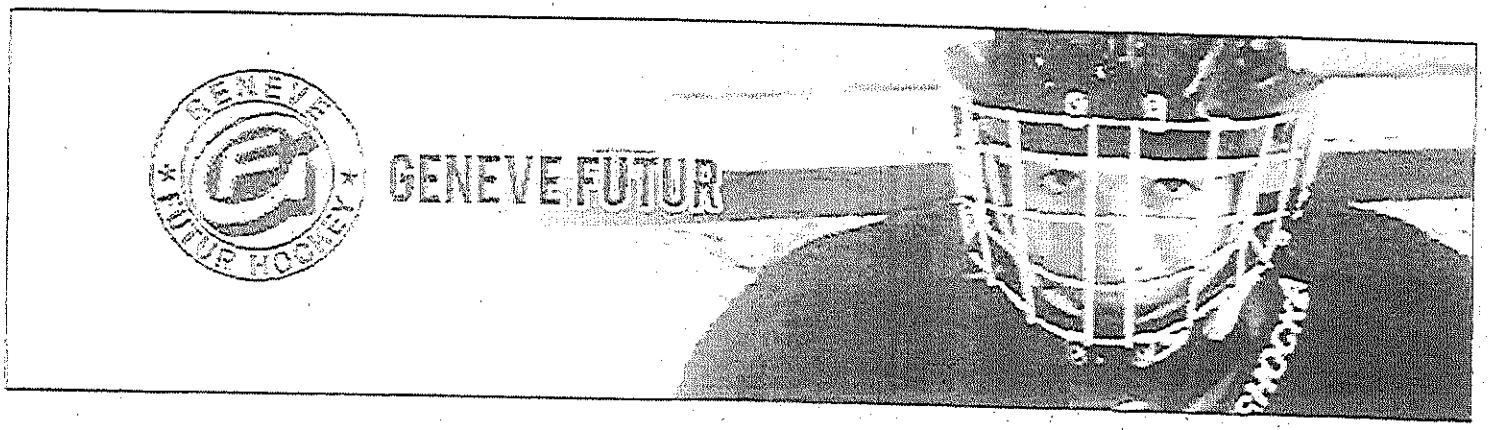


# Présentation - Association Genève Futur Hockey

« Regroupement des moyens au niveau cantonal pour la formation dans le domaine du hockey au niveau des juniors et des novices »

Le Genève Servette Hockey Club SA entend :

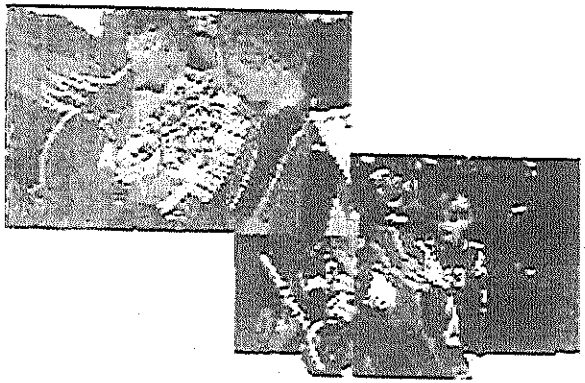

- Promouvoir l'activité physique auprès des jeunes ;

- Promouvoir les valeurs sportives, à savoir :
  - Le respect

    le respect de soi-même, des membres de son équipe, des adversaires, des arbitres, des coaches et entraîneurs, des spectateurs....
  - L'intégrité

    Le fair play, l'esprit d'équipe, le sens de ses responsabilités.....
  - La discipline

    Etre à l'heure, être prêt à apprendre, s'imposer un programme de travail.....
  - La fierté

    Etre fier du travail accompli et des résultats obtenus

Plus particulièrement il souhaite :

- **Promouvoir le sport** auprès des jeunes ;
- **Offrir une formation optimale** à tous les jeunes du canton de Genève qui souhaitent pratiquer un sport de compétition,
- **Garantir** à tous ces jeunes de pouvoir pratiquer leur sport avec **un encadrement professionalisé** tant sur le plan technique que logistique, **à tous les niveaux de jeu.**
- **Garantir** à tous ces jeunes **le respect de leur personne** tant sur le plan physique que mental,
- **Promouvoir les valeurs du sport** et les ancrer dans la vie quotidienne
- **Sensibiliser les parents** sur la nécessité pour les jeunes de pratiquer une activité sportive et les orienter sur la portée de leur engagement aux côtés de leur enfant.
- **Informer** tous les jeunes sportifs **sur les risques du dopage** et leur apprendre à respecter leur corps.
- **Apporter** aux jeunes sportifs **un appui à leur formation** scolaire ou professionnelle.

## La situation actuelle au niveau de la formation :

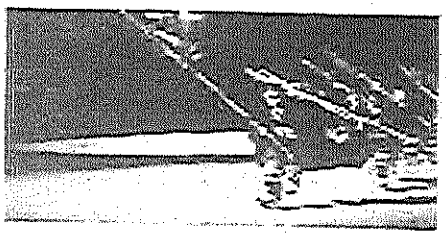

- Le Hockey sur glace en Suisse est un sport populaire
- A Genève, avec la présence du Genève Servette Hockey Club en LNA, ce sport attire de plus en plus de jeunes.
- Trois associations sportives assurent l'initiation et la formation de ces jeunes, à savoir :
  - Le Mouvement Juniors du Genève Servette,
  - le Club des Patineurs de 3 Chênes
  - le Club des Patineurs de Meyrin.
- Ces structures associatives répondent aux besoins et attentes de ces membres grâce à l'engagement des bénévoles, des parents et des entraîneurs professionnels.
- En terme d'effectif, chaque mouvement dispose par catégorie d'âge d'un nombre suffisant de joueurs pour les répartir par niveau jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 13 ans.
- A partir de ce stade, ces associations concentrent leurs moyens sur la formation des meilleurs joueurs.
- Ceux qui ne sont pas retenus sont alors soit relégués dans des équipes de niveau inférieur pour lesquelles, faute de moyens, seront prévus moins d'entraînements et d'encadrement, soit pris en « surnuméraire » dans des équipes ne correspondant pas à leur niveau de jeu.
- Un regroupement de ces effectifs au niveau cantonal, permet à un plus grand nombre de joueurs de poursuivre leur formation dans des équipes correspondant à leur niveau de jeu, avec un encadrement optimal..

## Le Genève Futur Hockey, son concept :

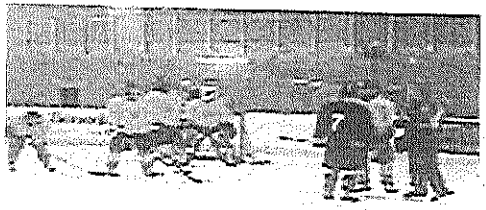

- Les mouvements juniors actuels assurent l'initiation et la formation des jeunes joueurs de 4 à 13 ans (jusqu'au niveau Moskito)
- Leur proximité géographique et leur mode de fonctionnement répondent aux impératifs que nécessite le suivi d'enfants en bas âge – besoin de conduire l'enfant à son entraînement – implication directe des parents aux côtés des entraîneurs et bénévoles.
- Dès l'âge de 14 ans (dès le niveau Novices), les jeunes joueurs accèdent à l'école cantonale de hockey, gérée directement sur le plan technique par le Genève Servette Hockey Club SA.
- Le regroupement des effectifs au niveau cantonal, permet à un plus grand nombre de joueurs de poursuivre leur formation dans des équipes correspondant à leur niveau de jeu, avec un encadrement optimal.
- La formation est assurée par des entraîneurs professionnels qualifiés.
- L'école inscrit au minimum une équipe par niveau de jeu (Novices Elites, Top et A / Juniors Elites, Top et A) ainsi qu'une équipe féminine.
- Les collectivités publiques, propriétaires des patinoires, libèrent un maximum d'heures de glace, les entraînements et matchs d'une équipe pouvant avoir lieu indifféremment sur une des patinoires du canton afin de permettre une optimalisation de l'utilisation de ces temps de glace au profit des joueurs
- Chaque joueur reçoit une fiche d'évaluation mise à jour régulièrement, de telle sorte qu'il puisse suivre tout au long de la saison sa progression
- L'école centralise la gestion administrative et la logistique afin d'offrir à toutes les équipes un service optimal.
- Au terme de leur formation, les joueurs rejoignent en fonction de leur niveau, les premières équipes du Canton.

## Le Genève Futur Hockey, une réalité concrète :

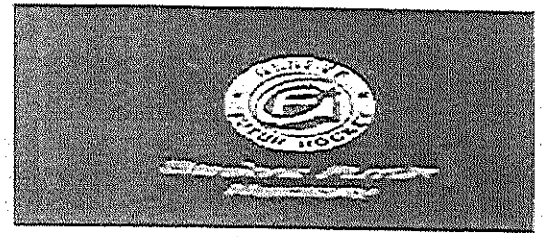

- Ce qui semblait impensable il y a encore deux ans, a été réalisé concrètement par le Genève Servette Hockey Club SA.
- Depuis 2009, le Genève Servette Hockey Club SA a transformé son association « juniors élites » en « Genève Futur Hockey » et avec la collaboration des mouvements juniors actuels du canton, a regroupé la formation dans un premier temps de tous les juniors (catégorie d'âge de 17 à 19 ans).
- Cette nouvelle association a inscrit 3 équipes à ce stade et en assume la formation, à savoir :
  - Une équipe Juniors Elites A, qui est basée aux Vernets,
  - Une équipe Juniors Top I, à Meyrin
  - Une équipe Juniors Top II, à trois Chênes.
- Elle a engagé trois entraîneurs professionnels et le Genève Servette Hockey Club SA assume le suivi administratif et l'encadrement technique du Genève Futur Hockey.
- Elle s'est fixé des objectifs sportifs, à ce jour tous atteints, à savoir :
  - Le maintien en Elites A (l'équipe joue actuellement les play off)
  - Une promotion de l'équipe Juniors Top I de Meyrin en Elites B (l'équipe s'est qualifiée pour cette promotion)
  - Le maintien en Juniors Top II de l'équipe évoluant à 3 Chênes.
- En collaboration avec ses partenaires, le Genève Servette Hockey Club SA met également sur pied un cycle de conférences sur l'éthique, le respect de soi-même, etc.. , et offre à chaque joueur un suivi médical et un appui à son orientation professionnelle.

## Les prochaines étapes du Genève Futur Hockey:

- A court terme, le Genève Futur Hockey souhaite intégrer aussi les catégories Novices (14 à 16 ans) en plus de celles juniors (17 à 19 ans)
- Intégrer également un programme féminin (actuellement une équipe évolue à 3 Chênes et une à Meyrin)
- Participer au développement des équipes communautaires des patinoires extérieures
- A moyen terme, il souhaite :
  - créer une école permanente ouverte également à d'autres sports pratiqués sur le canton,
  - Organiser des cycles de formation portant sur :
    - Les risques du dopage,
    - L'hygiène alimentaire,
    - Comment limiter les risques de blessures sportives
    - L'orientation professionnelle et la gestion de l'après carrière sportive
    - L'éthique du sport et son histoire
    - ....
  - Organiser des cours d'appui pour le suivi des programmes scolaires ou d'apprentissage
  - Organiser des cours spécifiques liés au sport pratiqué (stratégie de jeu, technique de jeu, etc..)

## Les chiffres clés du Genève Futur Hockey:

- Infrastructures du Canton de Genève
  Quatre patinoires couvertes (2 aux Vernets, une à Trois Chênes et une à Meyrin),
  cinq patinoires extérieures (Meyrin, Carouge, Genthod, Plan-les-Ouates, Anières)
  Objectif à cinq ans : une patinoire couverte et cinq patinoires extérieures supplémentaires

- Effectifs des joueurs du Genève Futur Hockey
  - Effectif actuel des juniors (17 à 19 ans) environ 65 joueurs, à terme dans cinq ans 140 joueurs,
  - Effectif actuel des novices (14 à 16 ans) environ 90 joueurs, à terme dans cinq ans 180 joueurs,
  - Effectif actuel des équipes féminines, environ 50 joueuses, à terme dans cinq ans 150 joueuses,
  - Effectif actuel des équipes communautaires sur les patinoires extérieures, environ 60 joueurs, à terme 1'000 joueurs,
  - Soit au total, actuellement 265 joueuses et joueurs et à terme dans cinq ans plus de 1'470.

  - Effectif actuel des mouvements juniors à titre d'information :
    - Mouvement junior du Genève Servette, 300 jeunes
    - Mouvement junior de 3 Chênes, 150 jeunes
    - Mouvement junior de Meyrin, 150 jeunes

  - Un objectif à terme, dans dix ans, de 5'000 joueurs et joueuses de hockey sur glace sur le canton de Genève

- Effectif des entraîneurs du Genève Futur Hockey : 4 entraîneurs professionnels et 2 assistants

# Le financement du Genève Futur Hockey :

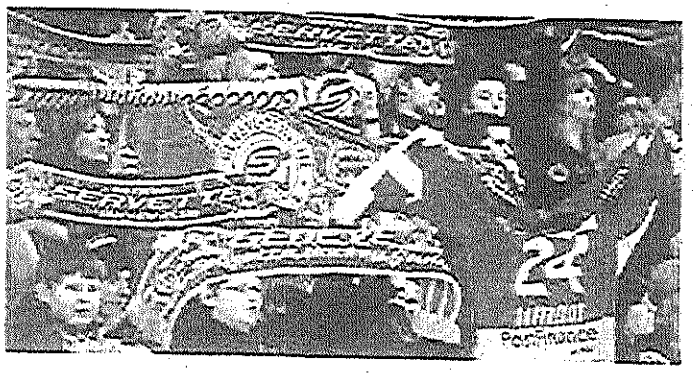

Actuellement le budget d'exploitation du Genève Futur Hockey se présente comme suit :

Association Genève Futur Hockey
Les Aigles

Budget

| | Saison 2009-10 Francs Suisses | Saison 2010-11 Francs Suisses |
|---|---|---|
| **Revenus** | | |
| Cotisations des membres | 20'000 | 40'000 |
| Autres produits | 13'000 | 13'000 |
| *Total revenus* | 33'000 | 53'000 |
| **Charges** | | |
| Charges personnes | 467'000 | 800'000 |
| Charges sociales et assurances | 60'000 | 120'000 |
| Frais de logement | 0 | 90'000 |
| Matchs et entraînements | 165'000 | 370'000 |
| Charges de matériel | 75'000 | 180'000 |
| Redevance et cotisations à l'association | 15'000 | 30'000 |
| Charges de bureau et d'administration | 40'000 | 40'000 |
| *Total charges* | 820'000 | 1'550'000 |
| Perte nette de l'année | (787'000) | (1'497'000) |

Remarques et commentaires :

1. Le Genève Futur Hockey ne reçoit actuellement aucune Subvention cantonale ou communale.
2. Chaque joueur s'acquitte d'une cotisation de CHF 900, ce qui est relativement élevé pour les joueurs,
3. Le Genève Servette Hockey Club SA a déjà investi 2 millions dans les cinq dernières années sur ce projet,
4. Pour atteindre ses objectifs, le budget de la prochaine saison devra être porté à 1,5 millions de francs suisses (intégration des novices et mise sur pied de l'école permanente)

## L'organisation du Genève Futur Hockey :

Le comité de l'association du Genève Futur Hockey est composé de MM. Hugh Quennec, Président, Chris Mc Sorley et Franz Szolansky.

Un comité de pilotage a été mis en place regroupant un représentant de chaque mouvement Juniors et du HCGS SA, sous la direction de M. Louis Christoffel.

La gestion technique des équipes est déléguée à des entraîneurs professionnels selon l'organigramme ci-dessous :

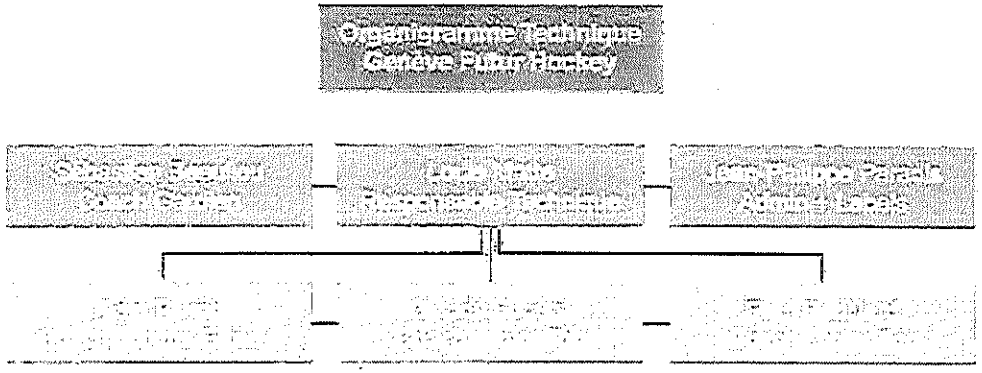

CJS Ordrhin du 23.03.2010 Annexe 4

365000.400280 - SOCIETES SPORTIVES

1

S40002101 - Subv. extraordinaires aux sociétés sportives

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 97'000 |
| 04.02 | Team Genève, Cyclisme nouveau club dès 2009 | 5'000 | 92'000 |
| 17.03 | Geneva Devils, supplément selon accord 2009 | 50'000 | 42'000 |
| 04.03 | Satus Athletisme Genève | 2'000 | 40'000 |
| 30.03 | Assoc. Varembé | 2'000 | 38'000 |
| 20.04 | Ass. Patrimoine du Léman Phoebus II | 7'000 | 31'000 |
| 03.06 | Société Genevois de Sumo | 2'000 | 29'000 |
| 03.06 | Ass. Genevoise des amis du Salève | 1'000 | 28'000 |
| 04.06 | Association Genevoise des sports supplément | 5'000 | 23'000 |

365000.400280 - SOCIETES SPORTIVES

S40002102 - Subv. pour l'acquisition de mat. et équipements

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| **2010** | | | **20'000** |
| 04.05 | Meyer Sandrine-saison télémark 2010-2011 | 2'500 | 17'500 |
| 20.05 | DVD 60ème du F.C City | 2'500 | 15'000 |
| 03.06 | Genève Lutte Achat d'un tapis neuf | 15'000 | 0 |

365000.400281 - SPORTIFS INDIVIDUELS

S40002201 - Subventions aux sportifs individuels

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 19'500 |
| 15.02 | Sabine Fellmann, Marine Perichon, Souheila Yacoub / AGG. | 4'500 | 15'000 |
| 04.03 | JAQUET Jonathan Charles / Judo | 2'500 | 12'500 |
| 04.03 | Paugam Pierre Tour d'Europe sites Escalade | 1'000 | 11'500 |
| 17.03 | Christian Gobé, Fauteuil Roulant | 2'500 | 9'000 |
| 01.04 | Dominique Hischier, Judo | 1'000 | 8'000 |
| 01.04 | Olivia Byrne-Sutton, Canoë-Kayak | 1'000 | 7'000 |
| 07.05 | Imbert Jennifer - Natation synchronisée 2010 | 1'500 | 5'500 |
| 14.09 | Sébastien Di pasqua ski nautique | 3'000 | 2'500 |

365000.400283 - ECOLES, CAMPS ET STAGES



S40002301 - Subv. pour encourager l'organisation d'écoles de sport

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 380'000 |
| 17.03 | Twin's Club ski nautique | 4'000 | 376'000 |
| 17.03 | Ass. Cantonale Genevois de Judo | 30'000 | 346'000 |
| 22.03 | G.N. 1885 section water-polo juniors | 15'000 | 331'000 |
| 14.04 | Ass. Genevoise de handball ent. Cantonal | 30'000 | 301'000 |
| 29.04 | Wake-sport center Collonge-Bellerive | 4'000 | 297'000 |
| 20.09 | Servette Handball club | 4'500 | 292'500 |
| 20.09 | FC Geneva | 15'000 | 277'500 |
| 23.09 | Pâquis Seujet basketball | 10'000 | 267'500 |

## 365000.400283 - ECOLES, CAMPS ET STAGES

### S40002302 - Subv. pour organisation de camps et stages

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 130'000 |
| 04.02 | AGGA, Compétion en Bulgarie 22-23 avril.10 | 2'000 | 128'000 |
| 04.02 | Sekera Isabelle, Danse sportive compét.Paris | 1'000 | 127'000 |
| 15.02 | VBC étoile Genève, camps Ovronnaz | 5'000 | 122'000 |
| 29.03 | G.N. 1885 camps stages jeunesses | 10'000 | 112'000 |
| 14.04 | Club Hygiénique de Chatelaine camps 2010 | 2'000 | 110'000 |
| 20.05 | Club Hygiénique de Chatelaine, section escrime | 4'000 | 106'000 |
| 20.05 | Stade Genève divers camps 2010-Athlétisme | 15'000 | 91'000 |
| 29.07 | Satus compétition ski | 16'000 | 75'000 |

365000.400283 - INSERTION, INTEGRATION SANTE



S40002303 - Subv. pour Projets insertion, intégration et santé.

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 20'000 |
| 16.08 | HUG test conconi | 6'000 | 14'000 |
| 14.09 | ACGR touch rugby | 20'000 | -6'000 |

365000.400283 - PROMOTION DU SPORT FEMININ

7

S40002304 - Subv. pour Soutien à la promotion du sport féminin.

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 20'000 |
| 14.09 | Assoc. Camarada cours Autodéfense | 13'500 | 6'500 |

365000.400284 - MANIFESTATIONS ET ORGANISATIONS DIVERSES

S40002401 - Subv. pour favoriser l'organisation de manifestations

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 262'200 |
| | Patinoire des Bastion 2010-2011 | 100'000 | 162'200 |
| 31.03 | Tournoi Interservices de Football 11 et 12 juin 2010 | 7'815 | 154'385 |
| | Marahton de Genève, Nouveau comité | 50'000 | 104'385 |
| 27.01 | La Classique Genevoise 13ème édition | 1'500 | 102'885 |
| 01.02 | Swiss open de Disc Golf | 5'000 | 97'885 |
| 04.03 | Tour pédestre du Canton de Genève 2010 | 5'000 | 92'885 |
| 16.03 | 2ème Concour Hippique Poney club de présinge | 1'500 | 91'385 |
| 04.03 | Suisse open de Squash 2010 | 2'000 | 89'385 |
| 01.04 | Concours Hippique international | 100'000 | -10'615 |
| 25.03 | Geneva Dart League 27 et 28 mars 2010 | 1'000 | -11'615 |
| 17.03 | ARGT Open séniors tennis | 3'000 | -14'615 |
| 29.03 | Tournoi Tennis de table ZZ lancy 2010 | 1'000 | -15'615 |
| 01.04 | Ass. Du Cylotour du Léman 2010 | 5'000 | -20'615 |
| 16.04 | Vélo Club de Lancy Grand prix de Lancy | 2'500 | -23'115 |
| 26.04 | Deml de Jussy | 1'500 | -24'615 |
| 29.04 | Club Hippique de l'Eperon concours 9 au 12.09.10 | 1'000 | -25'615 |
| 10.06 | Ecurie de la Chaumaz concours du mois de mai 10 | 2'500 | -28'115 |
| 09.07 | Tour du Mont-Blanc 2010 pour handicapés | 3'000 | -31'115 |
| 27.07 | Entraîneurs AGE symposium 12 novembre 2010 | 5'000 | -36'115 |
| 26.07 | Championnat d'Europe de Vélo Polo | 6'500 | -42'615 |
| 26.07 | Pétanque sportive de Mategnin Grand prix amitié | 3'000 | -45'615 |
| 26.07 | Sport City, assoc. Suisse des Service des sports | 10'000 | -55'615 |
| 16.08 | Les Gladiateurs de la Rade 2010 | 3'000 | -58'615 |
| 23.08 | Motocross des nations 2010 colorado | 2'000 | -60'615 |
| 17.08 | Assoc. Amis du salève | 1'000 | -61'615 |
| 27.08 | Les Ecuries du Courtil Concours d'Avully | 1'000 | -62'615 |
| 22.09 | Carouge natation Nager pour aider 2010 | 8'000 | -70'615 |
| Attente | Concours de saut officiel de Versoix 2010 hippisme | 2'500 | -73'115.00 |

## 365000.400284 - MANIFESTATIONS ET ORGANISATIONS DIVERSES

### S40002402 - Subv. pour faciliter l'accès aux manifestations

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| **2010** | | | **40'000** |
| 14.07 | Cercle des sports de Genève, Championnat Suisse de Boxe amateurs, B.d.M: | 10'000 | **30'000** |
| 04.03 | Suisse open de Squash 2010 | 2'000 | **28'000** |
| 03.03 | Genève Natation 1885 Championnat Suisse 2010 | 3'000 | **25'000** |
| 20.05 | Assoc. Genève Escalade, Manche de la Coupe Suisse de Bloc 12 juin 2010 | 2'500 | **22'500** |
| 25.05 | Les Meyrinos Championnat du monde motocross 4 et 5 sept. 2010 | 5'000 | **17'500** |
| Attente | Tennis club d'Onex | 3'000 | **14'500** |
| 27.07 | Chenois Volley-ball Geneva Masters 2010 | 7'000 | **7'500** |

365000.400284 - MANIFESTATIONS ET ORGANISATIONS DIVERSES

S40002403 - Subv. organis. de manifestations extraordinaires

| Date | Bénéficiaires | Montant Frs | Solde disponible Frs |
|---|---|---|---|
| 2010 | | | 100'000.00 |
| 27.01 | Helvètes de Genève cape town vintage | 10'000 | 90'000.00 |
| 14.07 | Cercle des sports de Genève, Championnat du Monde WBC espoirs | 10'000 | 80'000.00 |
| 31.03 | Club Montagnard ouvriers tournoi pétanque août 2010 | 1'000 | 79'000.00 |
| 03.03 | Genève Natation 1885 Championnat Suisse 2010 | 3'000 | 76'000.00 |
| 17.03 | Tournoi Vétérans Handball du 7 février 2010 | 700 | 75'300.00 |
| 17.03 | Ass. Genevoise de Taekwondo, 31ème championnat Suisse | 6'000 | 69'300.00 |
| 22.03 | Championnat doublettes mixtes pétanque 2010 | 3'500 | 65'800.00 |
| 18.03 | Sports Universitaires Championnat europe tennis de table | 1'500 | 64'300.00 |
| 07.04 | 1er Open d'Athlétisme, A vos Marques | 2'000 | 62'300.00 |
| 16.04 | CS Chênois Genève Handball match Suisse-France féminin | 2'500 | 59'800.00 |
| 29.04 | Les aigles de Meyrin, Finale coupe d'europe Handlbasket | 10'000 | 49'800.00 |
| 25.05 | Les Meyrinos Championnat du monde motocross 4 et 5 sept. 2010 | 10'000 | 39'800.00 |
| 03.06 | Club nautique de Versoix- La Semaine du soir 28 juin au 2 juillet 2010 | 2'000 | 37'800.00 |
| 03.06 | Genève Natation 1885 CIG 2010 location bus | 4'435.05 | 33'364.95 |
| 03.06 | Genève Natation 1885 Coupe de Noël 2009 location bus | 563.50 | 32'801.45 |
| 09.07 | Supercross 25ème | 20'000 | 12'801.45 |
| 28.07 | Geneva 7's 2012 Dossier candidature de Genève par l'ACGR. | 12'500 | 301.45 |

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA MAIRE

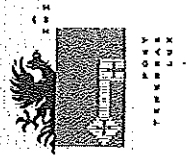

VILLE DE
GENÈVE

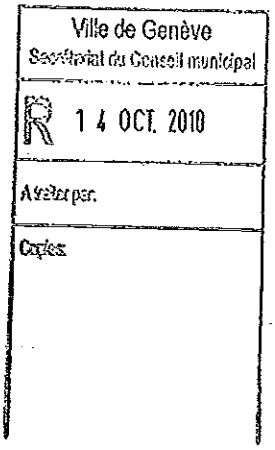


Commission de la jeunesse et des sports
Monsieur Mathias Buschbeck
Président

Genève, le 6 octobre 2010

**Objet** **Rapport intermédiaire de VIA**

**Sandrine Salerno**

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le rapport intermédiaire de VIA (projet d'insertion sociale et professionnelle de la Boîte à Boulots), comme demandé lors de l'audition du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

# RAPPORT INTERMEDIAIRE

## 1ER SEMESTRE 2010[1]

## PERMANENCES

Les permanences d'accueil constituent la porte d'entrée du processus VIA. Deux fois par semaine – le mardi et jeudi après-midi – les jeunes peuvent venir sans rendez-vous à VIA, où un travailleur social les y accueille. Durant un entretien individuel de 15 à 30 minutes, le jeune se présente brièvement et explique sa situation, et le travailleur social présente l'Antenne VIA. A la fin de cette première rencontre, le jeune est invité à réfléchir sur ses besoins et motivations durant les jours qui suivent (le délai de réflexion est de 48 heures minimum). Le jeune qui souhaite s'engager dans le processus VIA peut revenir à sa convenance lors d'une des permanences. Cette deuxième rencontre constitue le véritable départ du processus VIA.

### Accueils

Durant le premier semestre, l'Antenne VIA a reçu 34 jeunes lors de ses permanences hebdomadaires. Cela représente une affluence moyenne de moins d'un jeune par permanence. Toutefois, la fréquentation des permanences a été très variable de jour en jour – le maximum de jeunes accueillis lors d'une permanence est de quatre – et de mois en mois. Le mois de mars a été marqué par une forte affluence de garçons, alors que les permanences du mois de juin ont quasiment été désertées. Il est probable que cette évolution dans l'affluence de jeunes au mois de juin correspond à l'arrivée de l'été, donc des « vacances » pour ces jeunes. Probablement que les permanences durant les trois mois d'été seront peu fréquentées pour reprendre à partir du mois de septembre.

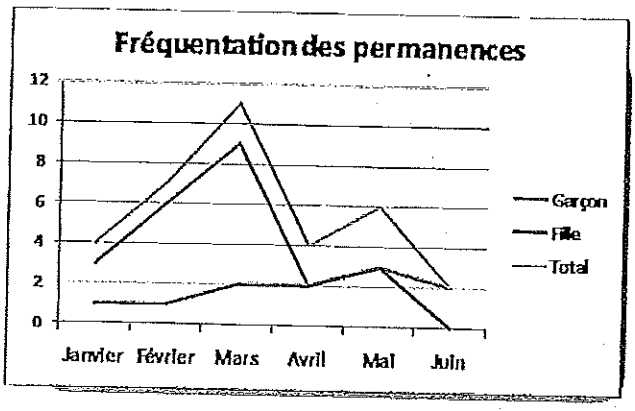


[1] Les données ci-après ne prennent pas en compte les permanences, entretiens, stages, etc. réalisé entre novembre et décembre 2009.

## Profil des jeunes accueillis en permanence

Très peu de données concernant les jeunes sont collectées lors des entretiens d'accueil. La plupart des informations concernant les jeunes sont demandées ultérieurement lorsque les jeunes décident de s'engager dans le processus VIA. Initialement, il a été prévu de noter uniquement l'âge, le sexe.

Parmi les 34 jeunes accueillis, 25 étaient de sexe masculin et 9 de sexe féminin, soit une proportion de 74% de garçons. L'âge des jeunes varie entre 16 ans pour les plus jeunes et 25 ans pour le plus âgé, avec un âge moyen qui se situe à 18 ans. Globalement, les personnes accueillies sont plutôt jeunes puisque la moitié d'entre-elles n'ont pas plus de 18 ans et seulement neuf (26%) ont plus de 20 ans.

## Partenaires

Le projet VIA est à l'origine conçu pour doter la Délégation à la jeunesse (DEJ) d'un outil lui permettant d'accomplir sa mission de soutien en faveur des jeunes les plus fragilisés. L'Antenne VIA doit donc permettre aux Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) de la DEJ d'orienter certains jeunes pour qu'ils puissent nouer, ou renouer, avec un projet de formation scolaire ou professionnel, un projet personnel voire la recherche d'un emploi. Ainsi, les TSHM de la DEJ devraient être les principaux « fournisseurs » de jeunes à l'Antenne VIA.

Par ailleurs, l'inclusion du projet VIA au sein de la Boîte à Boulots (BAB) doit également permettre à cette dernière de rediriger les jeunes en difficulté dans leurs démarches d'orientation professionnelles.

La très grande majorité des jeunes ont été dirigés vers l'antenne VIA par d'autres structures lors de ces 6 premiers mois. Très peu de jeunes nous ont été envoyés par des TSHM. Il semble donc qu'un problème de communication ou de collaboration se pose avec les TSHM – pourtant l'équipe VIA est allé rencontrer les TSHM à la DEJ. De fait, seuls les deux TSHM de la Jonction et Plainpalais nous ont envoyé des jeunes. Une collaboration a d'ailleurs été initiée avec l'organisation de « Thé volant » afin de faciliter les contacts avec les jeunes en rupture et leur présenter l'antenne VIA.

| Provenance | |
|---|---|
| BAB | 5 |
| SPMI | 5 |
| VIA | 3 |
| TSHM | 3 |
| ATB | 3 |
| Carouge | 3 |
| DIP | 2 |
| UAP | 1 |
| Phenix | 1 |
| Autre | 8 |
| Total | 34 |

L'antenne VIA a également convenu d'une collaboration avec l'équipe de la BAB. Chaque fois qu'un jeune dans une situation précaire se présente pour un petit job, la BAB lui propose de venir nous rencontrer et nous appelle ensuite pour nous informer que probablement nous aurons la visite d'un jeune. Notons que si 5 jeunes sont venus lors de ce premier semestre, la BAB a redirigé plus de jeunes vers l'Antenne VIA.

## PROCESSUS VIA

Au-delà de la proposition de stages, le processus VIA doit être compris comme un accompagnement individualisé des jeunes par un TS dans l'élaboration d'un projet. Pour y parvenir, le processus commence par un travail de création de liens entre le jeune et les TS qui nous apparaît essentiel pour la construction d'un projet. Outre les rencontres entre le jeune et un TS, un ou plusieurs ateliers préparatoires sont organisés pour permettre de créer ce lien. Le processus VIA alterne ensuite de rencontres pour l'Evaluation-Suivi-(re)Orientation-Elaboration de projet et des stages dans des services de la Ville de Genève, des associations et/ou des entreprises.

### Jeunes

Durant le premier semestre 2010, 21 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement des TS de VIA. Plus précisément, 17 jeunes ont reçu un appui soutenu pour l'élaboration d'un projet, rythmé par des rencontres régulières avec les TS et, pour la plupart, des stages, alors que 4 jeunes ont simplement bénéficié d'appuis ponctuels dans leur démarche de recherche d'apprentissage ou d'emploi.

### Ateliers préparatoires

Les premiers jeunes ayant commencé un processus VIA étaient connus des TS. Ces derniers n'ont donc effectué aucun atelier préparatoire. Par la suite, d'autres jeunes sont arrivés. A cette occasion, les TS ont constaté la nécessité de mieux connaître les jeunes avant d'entreprendre toute démarche d'élaboration de projet. Ainsi, ce n'est qu'à partir du mois d'avril qu'on débuté les premiers ateliers préparatoires, sorte de « stage » accompagné par un TS pendant une semaine à un mois. Au total, 6 jeunes ont effectué un atelier préparatoire. Ces ateliers constituent un moment privilégié entre les TS et les jeunes leurs permettant de faire connaissance en dehors du cadre de l'arcade. Il permet également au TS d'avoir un outil d'évaluation supplémentaire quant à la capacité du jeune à évoluer dans un environnement professionnel.

### Entretiens

Tous le processus VIA est rythmé par des entretiens d'Evaluation-Suivi-(re)Orientation-Elaboration de projet. Lors de ce premier semestre, les TS ont mené 368 entretiens. Les TS ont eu en moyenne 4,5 rencontres par mois avec un jeune. La fréquence des entretiens dépend de plusieurs facteurs. D'une part, on observe que les jeunes bénéficient au début de leurs parcours VIA d'un nombre élevé de rencontres. D'autre part, la fréquence des rencontres dépend également

| Entretiens | |
|---|---|
| *Nombre total d'entretiens pour le 1er semestre* | 368 |
| *Nb d'entretiens moyen par mois pour chaque jeune* | 4.2 |
| *Nb d'entretiens minimum par mois pour un jeune* | 2 |
| *Nb d'entretiens maximum par mois pour un jeune* | 10 |

largement des besoins des jeunes et des difficultés rencontrées par ces derniers. Lorsque les stages se déroulent comme prévu, on observe, sur la durée, une tendance à la diminution du nombre d'entretiens par mois.

## STAGES

### Stagiaires

Entre le 1er janvier et le 30 juin 2010, l'Antenne VIA a proposé un ou plusieurs stages à 14 jeunes. Parmi eux, seules 2 filles ont réalisé au moins un stage contre 12 garçons. La proportion de filles ayant suivi un stage est donc inférieure à celle ayant été accueillie lors des permanences.

La moyenne d'âge des stagiaires est de 20 ans. Il est intéressant de noter qu'elle est plus élevée que celle des jeunes accueillis en permanence. Par ailleurs, la moitié des stagiaires avaient plus de 20 ans.

### Stages

Au total, ces 14 jeunes ont réalisé 36 stages, dont 10 étaient encore en cours au 30 juin.

Stages

| | *Nb stage* | *Nb Jour* | *Nb heure* |
|---|---|---|---|
| Garçon | 31 | 563 | 4'193 |
| Fille | 5 | 103 | 683 |
| *Total* | *36* | *666* | *4'876* |

Il importe de préciser que ces 36 stages n'équivalent pas à 36 lieux de stage différents. En effet, sur ces 36 stages, la majorité a simplement été des reconductions de stages au sein de la même institution. A ce jour, la pratique a fait ressortir que les lieux de stages, principalement les entreprises, préfèrent prendre une stagiaire à l'essai pendant une à deux semaines avant de s'engager pour une plus longue période. D'une certaine manière, cette pratique augmente artificiellement le nombre de stages réalisés. En ne comptabilisant que le nombre de lieux de stage par jeune, nous recensons au total 20 stages pour ce premier semestre.

En revanche, ce renouvellement des stages sur le même lieu de travail n'influence pas le nombre de jour et d'heure de stages réalisés par les jeunes. Avec, en moyenne, des semaines de stages d'un peu plus de 35 heures, la majorité des stages réalisés étaient à plein temps, soit 8 heures par jour, 5 jours par semaine. Ce résultat fait ressortir quelques changements vis-à-vis du projet initial. En effet, si le projet initial prévoyait que seuls les stages « Transit » étaient à plein temps, la pratique montre pour le moment que les stages « Déclic » et « Relais » peuvent également être à plein temps. De fait, le nombre d'heures de stage par semaine est fixé au cas par cas en prenant en compte la situation du jeune et, dans une certaine mesure, des lieux de stages.

## Type de stages

Si dans le projet initial les stages étaient séparés en trois catégories, à savoir les stages « Déclic », « Relais » et « Transit », dans la pratique la différenciation n'est pas toujours aisée. Malgré cela, chacun des stages est recensé selon cette distinction. D'une certaine manière, nous aurions pu nous attendre à trouver une proportion de stages décroissante à partir du stage « Déclic ». Or, les stages « Relais » sont un peu plus fréquents que les « Déclic ». Soulignons d'ailleurs à ce propos, que la plupart des stages « Déclic » sont de fait souvent une période d'essai d'une ou deux semaines au sein d'une entreprise / d'un service de la Ville avant de commencer un stage de plus longue durée.

Type de stage

| | Qte | % |
|---|---|---|
| Déclic | 13 | 36% |
| Relais | 19 | 53% |
| Transit | 4 | 11% |
| *Total* | *36* | *100%* |

Concernant les stages « Transit », ils sont bien évidemment encore peu nombreux, le projet étant encore dans sa phase de démarrage. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on considère que seuls deux stagiaires sont concernés par ces stages « Transit ». Ainsi, les 4 stages qui apparaissent dans le tableau ci-dessus ne sont de fait que deux stages « Transit » renouvelés à la fin du mois de juin.

La distinction entre les stages « Déclic », « Relais » et « Transit » était initialement basée sur la durée du stage et le nombre d'heures par semaine, mais également sur le lieu du stage. Ainsi, les stages « Déclic » correspondaient à des stages au sein d'un service de la Ville et/ou d'une association, les « Relais » de même et les « Transit » au sein d'une entreprise. La pratique montre que cette caractérisation de ces trois types de stages est, pour le moment, inopérante. En effet, les stages « Déclic » et « Relais » sont actuellement largement accomplis au sein d'une entreprise. Ainsi, malgré la dénonciation de la convention entre l'Antenne VIA et Interface entreprise, les deux-tiers des stages ont été réalisés au sein d'entreprises.

Lieux de stage

| | Qte | % |
|---|---|---|
| Service Ville | 9 | 25% |
| Association | 3 | 8% |
| Entreprise | 24 | 67% |
| *Total* | *36* | *100%* |

Cette très forte proportion de stages en entreprise est peut-être un élément essentiel pour permettre aux jeunes de trouver un apprentissage ou un emploi. Sur les 14 jeunes ayant suivi un stage, 6 commenceront en août un CFC. Or, pour chacun d'entre eux, cet apprentissage se fera au sein de l'entreprise dans de laquelle ils étaient en stage.

## Réussite des stages

La réussite des stages peut être évaluée de plusieurs manières. Cette analyse requiert principalement une approche qualitative. Pour faire au plus simple, l'interruption d'un stage peut être un premier indicateur. Pour ce premier semestre, seuls deux ont été interrompu et un n'a pas été reconduit. Les jeunes ont réussi, dans ce sens, à montrer une certaine constance et persévérance lors de ces stages. Ce facteur peut donc déjà être considéré comme un premier indicateur de réussite.

Interruption

| | Qte | % |
|---|---|---|
| Non-Interrompu | 33 | 92% |
| Interrompu | 3 | 8% |
| *Nb de stage* | *36* | *100%* |

Par ailleurs, les 6 jeunes ayant trouvé un CFC pour le début de l'année scolaire auxquels s'ajoute un jeune qui commence un stage de transition à la COOP – pouvant déboucher sur un AFP, un CFC ou un emploi – et un autre qui a trouvé un emploi à l'essai peuvent être considérés comme un deuxième indicateur de succès. Toutefois, il importe de rester prudent dans nos conclusions et de suivre ces jeunes pour s'assurer qu'ils réussiront à se maintenir dans leur nouvelle situation. En effet, le fait de commencer une formation ou un emploi doit être considéré comme une première étape seulement et non pas comme un succès définitif. L'un des principaux enjeux du processus VIA sera le maintien sur le long terme du rythme et des compétences acquis lors des différents stages.

**L'équipe VIA**

## 18. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le projet de budget 2011 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, pour le volet cohésion sociale.

**Rapport de M. Alpha Dramé.**

*Rapport de la commission de la cohésion sociale incluant l'audition du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports par la commission des finances, le 19 octobre 2010, ainsi que toutes les annexes y relatives.*

**Table des matières**


1. Préambule
2. Séance du 23 septembre 2010: audition de M. Manuel Tornare, chef du département, et de ses services
3. Séance du 7 octobre 2010: deuxième audition de M. Manuel Tornare, chef du département, et de ses services
4. Séance du 14 octobre 2010: discussion, amendements, prises de position des partis et vote
5. Séance du 19 octobre 2010 de la commission des finances
6. Annexes:
   1. Tableau des amendements
   2. Réponses aux questions


### 1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 6 septembre 2010 et a été débattu pendant les séances des 23 septembre, 7 et 14 octobre 2010 à la commission de la cohésion sociale. Les notes de séances ont été prises par Mme Sarah Maes, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### 2. Séance du 23 septembre 2010

*Audition de M. Manuel Tornare, accompagné de: M. Sami Kanaan, directeur, Mme Carinne Bachmann, directrice adjointe du département, Mme Véronique Pürro, cheffe du Service social, Mme Maria Gomez, administratrice au Service social, Mme Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles, M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, Mme Francine Koch, déléguée à la petite enfance, M. Patrick Chauveau, administrateur à la petite enfance, Mme Carole Schaulin, administratrice au Service des pompes funèbres*

*Examens des rapports, page à page*
Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
*Projet chiffré du budget 2011, p. 113*
– Point 312: «Eau, énergie, combustible»
Un commissaire aimerait comprendre la baisse de 73,9%.

M. Kanaan explique que cette baisse est liée au Service de l'énergie qui a centralisé cette facture. C'est une comptabilisation interne (voir réponse en annexe).

Un commissaire aimerait un complément. Il remarque par exemple que, par rapport à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), lors de l'exercice précédent c'était centralisé et cette année rapatrié sur les quatre autres départements. Il aimerait savoir pourquoi ces frais ont été rapatriés sur quatre autres départements.

M. Kanaan ne connaît pas la réponse exacte. Il est vrai qu'il y a des années où le Service de l'énergie dispatche et des années où il centralise.

M. Kanaan rappelle également qu'il y a deux types de dépenses au sein du département: les dépenses que le département peut contrôler, comme le matériel informatique, et les dépenses que le département ne peut pas gérer, comme l'énergie. C'est le Service de l'énergie qui gère ces dépenses, comme le chauffage.

Un commissaire dit que, chaque année, il n'est pas possible d'avoir accès aux clés pour comprendre comment ces chiffres sont calculés. Quand le chiffre lié à la consommation d'eau augmente, il est important de savoir s'il s'agit d'une augmentation du prix ou de la consommation. Il faudrait transmettre à la commission des finances que cette question doit être une fois pour toute éclaircie.

– Point 314: «Entretien d'objets immobiliers par des tiers»

Une commissaire aimerait savoir si, pour amender cette ligne, il faut toucher au budget global.

M. Kanaan répond que, techniquement, il est possible d'amender cette ligne, mais que cela impactera le Service des bâtiments ou celui de l'énergie.

La commissaire aimerait savoir sur quelle ligne se situe le nettoyage.

M. Kanaan répond que c'est compris dans cette ligne.

La commissaire aimerait savoir qui sont ces tiers.

M. Kanaan répond que ces contingents externes sont attribués par la CMAI et que le département n'a aucun impact sur ces attributions.

Un commissaire aimerait donner des précisions sur ces questions, étant membre de la commission des finances. Les compétents sont gérés par les départements qui en ont la responsabilité. Il y a huit compétents, donc huit fonctions gérées au niveau central.

En ce qui concerne l'énergie (p. 20), c'est au département des constructions et de l'aménagement. Les commissaires membres de la commission des travaux ici présents auraient été légitimés de poser cette question au magistrat, donc au chef de service. Mais il est possible de le relayer dans le rapport. Il aimerait également faire

remarquer que les commissaires sont en train de traiter les chiffres liés à la direction avant d'avoir traité le texte en lien.

– Points 317 et 318: «Dédommagements» et «Honoraires et prestations de service»

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspondent ces chiffres, que l'on retrouve souvent par la suite. Il s'agit de gros montants.

M. Kanaan répond que la ligne 317 correspond aux notes de frais courantes, frais de déplacements et repas du personnel. Cela comprend aussi les indemnités de fonction, gérées par la Direction des ressources humaines. La ligne 318 comprend les frais d'affranchissement, mobilisation d'experts ou d'avocats, frais de réception pour des tiers et frais de téléphone.

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 255*

Une commissaire aimerait savoir si l'augmentation de 215 000 francs du montant pour la Boîte à boulots est liée à une pérennisation du projet de l'antenne VIA (vers l'intégration et l'autonomie.

Mme Bachmann répond que les deux choses ne sont pas liées et qu'il s'agit d'une augmentation de la subvention de base. Le projet VIA reste payé à travers le Fonds chômage. Il s'agit d'un simple transfert dans le budget qui fait qu'aujourd'hui cette ligne est visible.

La commissaire demande alors ce qu'il en est du projet VIA et de sa pérennisation.

M. Tornare répond que le Conseil municipal a voté en deux temps sur ce sujet. La première fois, il s'agissait d'une expérience de quatre mois, qui aboutirait à une évaluation intermédiaire. Ensuite, le magistrat a remis au Conseil administratif le budget pour ce projet correspondant à douze mois. Il a été décidé que cet argent serait pris sur le Fonds chômage, qui est pour deux ans.

Une commissaire réplique que le bilan des quatre mois intermédiaires n'est jamais arrivé jusqu'à la commission.

M. Tornare répond que ce bilan a été fait oralement. Le bilan par écrit sera fait prochainement.

Mme Bachmann ajoute que les rapports intermédiaires liés au Fonds chômage sont envoyés au Fonds chômage. Ils peuvent être demandés à la magistrate chargée du Fonds chômage.

La commissaire s'inquiète véritablement de la pérennisation de ce projet. Le magistrat aurait préféré que ce projet reste au sein de son département, mais ce choix signifie sans doute que cet argent manquait dans les caisses pour le financer.

La commissaire est étonnée que, dans un Conseil administratif de gauche, un tel projet ne passe pas. C'est inquiétant. Il est important pour le Conseil municipal de pouvoir suivre ce projet et d'avoir les chiffres.

M. Tornare ajoute que ce n'est pas possible de tout professionnaliser et pérenniser, par exemple dans le cas des ludothécaires. Depuis onze ans qu'il est en poste, il y a eu une augmentation de 70% du budget social, ce qui est énorme. On ne peut pas tout demander et tout obtenir.

*Projet chiffré de budget 2011 à 6 positions, p. 2*
– Point 319, compte 319030: «Don d'honneur»

Un commissaire aimerait savoir ce que sont les dons d'honneur.

M. Kanaan répond que ce sont les cadeaux faits aux officiels, et c'est une dépense qui reste très marginale au sein du département.

Un commissaire aimerait revenir sur le Fonds chômage et faire remarquer que c'est un poste très important, comme le montre la ligne budgétaire en question, à la page 44 du budget chiffré. Les moyens sont là.

La présidente répond que la commission étudiera le dossier prochainement grâce au rapport du Fonds chômage.

Le magistrat ajoute qu'il faut vraiment donner une pérennité au projet VIA, peu importent les changements de magistrats.

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 255*

Un commissaire aimerait savoir s'il y a eu une solution pour les sept postes qui étaient bloqués en 2009 au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

M. Kanaan répond que c'était un hasard si ces postes étaient vacants en 2009, et qu'aujourd'hui ils ne le sont plus.

Une commissaire remarque une augmentation des surfaces à nettoyer pour le SEVE, ce qui la dérange. Elle aimerait comprendre.

M. Tornare répond que ce n'est effectivement pas possible. Un seul service devrait s'occuper du nettoyage dans cette ville: la Voirie.

M. Oertli ajoute que, historiquement, le SEVE s'est toujours occupé du nettoyage, car la logique était davantage territoriale qu'en fonction des métiers. Sur un terrain donné, le SEVE faisait aussi le nettoyage, tandis que, sur un autre terrain, c'était plutôt la Voirie. Aujourd'hui, il est effectivement plus logique de fonctionner par métier. Une transformation se fera à l'avenir.

Une commissaire demande de combien de postes de travail et de moyens supplémentaires la Voirie devrait bénéficier pour ce changement.

M. Oertli répond qu'il est difficile de le dire. Il y a actuellement 160 jardiniers qui travaillent en Ville de Genève pour le SEVE.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de la réforme HarmoS.

Mme Widmer et M. Tornare répondent que le département peut venir présenter les conséquences de ce dossier prochainement.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 113*
– Point 392: «Autres prestations internes»

Une commissaire se demande de quoi il s'agit.

M. Kanaan lui répond que tous les points 392 sont des imputations internes de service à service, par exemple quand le département utilise du matériel du Service compétent logistique et manifestations (LOM). Il s'agit de facturation interne qui se neutralise sur l'ensemble du budget de la Ville.

Délégation à la petite enfance
*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 260*

Une commissaire revient sur la question des mamans de jour. Si la Ville sait que cette question va entrer en force en 2011, elle se demande pourquoi les 3 millions de francs ne sont pas inscrits dans le budget. Le magistrat lui répond qu'il était sûr que l'Association des communes genevoises allait dire oui.

M. Tornare dit qu'il a toujours privilégié trois modes de garde qui sont les jardins d'enfants, les garderies et les crèches, et que les mamans de jour n'en font pas partie. Néanmoins, il faut aujourd'hui tenir compte de ce fait, car il existe. Mais le risque est que, si on privilégie trop les mamans de jour, les communes ne feront plus rien pour les trois modes de garde privilégiés.

La commissaire dit qu'il y a eu un soutien aux mamans de jour au sein du Conseil municipal. Les conclusions des travaux de la commission de la cohésion sociale étaient de donner plus de moyens à ces mamans de jour. Cela signifie que le Conseil administratif ne prend pas en compte ce que le Conseil municipal a voté.

M. Tornare lui demande d'être aussi convaincante à l'assemblée de son parti.

La commissaire pose une deuxième question sur l'extension du service public. La commission avait demandé une demande de principe qui avait été acceptée par le Conseil municipal. Elle se demande comment il se fait qu'il n'y a pas eu de retour à ce niveau-là.

M. Tornare lui répond qu'il y aura des chiffres définitifs pour que le Conseil municipal se prononce.

Un commissaire aimerait savoir si le point 28 couvre les mamans de jour.

Mme Koch lui répond que le Bureau d'information petite enfance (BIPE) enregistre les demandes des parents et les répercute dans les crèches, et que cela ne couvre pas les mamans de jour.

M. Tornare ajoute qu'un jour, quand la question des mamans de jour sera plus claire, le BIPE pourra couvrir aussi les mamans de jour.

Un commissaire demande ce qu'il en est des indicateurs (points 11, 12, 13, p. 260).

Mme Koch dit que la Délégation à la petite enfance engage des sociologues. Tous les trois/quatre ans, une plaquette sort, qui donne des informations sur l'état de la demande, de l'offre, la provenance des parents, le statut des familles. Ce sont des indicateurs financiers et sociaux.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 114*
– Point 427: «Immeubles du patrimoine administratif»

Une commissaire aimerait comprendre la baisse.

M. Kanaan lui répond qu'il s'agit de recettes.

*Projet chiffré de budget 2011 à 6 positions, p. 2*
– Point 318, compte 318500: «Honoraires pour établissement de projets»

Une commissaire aimerait savoir quels sont ces projets.

M. Kanaan donne une réponse technique. Il existe un budget plus précis, où toutes les lignes apparaissent, pas seulement les lignes actives. Mme Koch répond qu'il s'agit des documents publiés chaque année.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 114*
– Point 304: «Caisses de pension et de prévoyance»

Un commissaire aimerait comprendre la forte augmentation, qui est en discordance avec l'augmentation proprement dite des traitements.

M. Chauveau répond que cela est de la compétence de la Direction des ressources humaines et que ce n'est pas très simple à calculer. La CAP applique les rappels de cotisation sur ces augmentations, qui arrivent avec un certain décalage, car ils sont calculés sur les chiffres de l'année précédente. C'est lié à l'évolution de la masse salariale du service. Il s'agit de la part employeur. Ces calculs sont établis avec des logiciels, donc on peut leur faire confiance.

Un commissaire aimerait connaître les chiffres détaillés de l'augmentation de la masse salariale, dans chaque service si possible, sinon par département, liée au nouveau statut du personnel.

M. Kanaan répond qu'il relaiera au département des finances.

Un commissaire ajoute qu'il existe le tableau à la page 24/25 du budget chiffré, qui peut déjà donner de bonnes indications.

– Point 365: «Subventions accordées – institutions privées»

Une commissaire aimerait savoir si les cinq nouvelles crèches prévues sont comprises dans cette augmentation.

Mme Koch répond qu'il y a une seule crèche qui ouvre en 2011, qui est comprise dans ces chiffres.

Social
*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 284*

Une commissaire aimerait savoir si le règlement sur les aides sociales sera révisé dans son entier, ou uniquement la question des aides ponctuelles.

Mme Pürro répond qu'un premier travail de révision a été fait sur les trois aides: prestations, allocations et aides ponctuelles, qui a été envoyé à la commission. Le Service social est en attente d'une décision du Canton sur les prestations financières. Une fois la décision tombée, une révision complète sera possible. Le barème des allocataires n'est pas en adéquation avec la situation actuelle, par exemple. Le service est en attente d'une étude du professeur Flückiger sur les conséquences des prestations proposées, dans l'objectif d'une suppression des prestations financières, qui permettrait une manne de quasiment 10 millions de francs pour aider d'autres populations ou agir sur l'effet de seuil.

Une commissaire propose de reposer la question au magistrat, pour une réponse plus politique que technique.

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 285*

Un commissaire aimerait savoir si, pour les prestations 11 et 12, il y a eu un avancement en ce qui concerne les conventions avec les partenaires, établies au 31 décembre 2011. Existe-t-il un calendrier?

Mme Pürro répond que ce sont des chiffres indicatifs. Les projets sont en cours avec le Centre de contact Suisses-immigrés, l'Hospice général, Caritas, le Centre social protestant, le Trialogue, l'Avivo, Carte blanche.

Un commissaire demande si, étant donné que Carte blanche est un service qui facture ses prestations, cela pose un problème éthique. C'est un service privé qui demande de l'aide de la Ville de Genève alors qu'il facture ses prestations.

Mme Pürro rappelle que ces partenaires pourront faire des demandes de prise en charge au service pour des aides ponctuelles, donc elle ne pense pas que ça pose un problème. Ce n'est pas incompatible, selon elle.

M. Kanaan ajoute que Carte blanche offre des aides complémentaires à celles de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD). Il n'y a pas d'aide au niveau cantonal à Carte blanche, pourtant reconnue. C'est pour cela que ces facturations, qui restent néanmoins modestes, sont plus élevées que celles de la FSASD, qui reçoit des subventions cantonales.

Un commissaire pose une question concernant les hébergements d'urgence. Il aimerait savoir si le Canton participe à l'effort de la Ville, sachant que la Ville rend service au Canton.

Mme Pürro répond que non. Une commissaire propose de redemander à M. Tornare.

Une commissaire informe que la FSASD n'arrive pas à répondre à toutes les demandes, qui font donc appel à Carte blanche.

Elle demande également ce qu'il en est des hébergements d'urgence pour femmes, qui est une problématique différente. Mme Pürro répond qu'il existe un projet en lien avec des associations féminines, mais que le problème est le lieu. Avec la crise immobilière, il est difficile de trouver des appartements.

Une commissaire demande s'il est possible que la Ville dote une fondation privée pour construire du logement social.

M. Kanaan répond que c'est possible, mais que ce n'est pas un problème d'argent, mais de terrain disponible.

Un commissaire pose une question sur les projets communautaires (prestation 41). Sur les 24 projets à mettre en place, il aimerait savoir quel est le lien avec le nouveau contrat de quartier passé avec le Seujet, les Grottes et Saint-Gervais. Il demande également la liste complète de ces 24 projets.

M. Kanaan répond que certains projets peuvent être en lien avec les contrats de quartier, mais pas forcément. Mme Pürro ajoute que ces valeurs cibles seront forcément atteintes, car il existe huit équipes d'action communautaire qui auront trois projets chacune, ce qui est possible. La liste des projets est construite en fonction des besoins. Les deux espaces quartier sont Servette et Lyon 99.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 118*
– Point 366: «Subventions accordées – personnes physiques»

Un commissaire se demande s'il y a une autre diminution des prestations ou s'il n'y a que ça.

Mme Pürro répond qu'il s'agissait de la subvention Entourage.

– Point 391: «Mise à disposition de locaux»

Un commissaire se demande ce qu'il advient des locaux occupés par les centres d'action sociale et de santé (CASS).

Mme Pürro répond que la loi a été modifiée, mais que les communes ont toujours l'obligation de fournir les locaux et que l'équipement n'est pas à leur charge.

Un commissaire se demande si l'augmentation est une augmentation des loyers ou s'il s'agit de locaux complémentaires. La réponse sera apportée par écrit.

– Point 361: «Subventions accordées – cantons»

Un commissaire se demande à quoi correspond la suppression de la gratuité à «Foyer La Caravelle tuteur général». La réponse sera donnée par écrit.

– Point 425: «Prêts du patrimoine administratif»

Un commissaire demande ce qu'est le Fonds de bienfaisance géré par l'Hospice général. Mme Gomez répond qu'il s'agit d'un fonds constitué par la Ville, sous gestion de l'Hospice général, dont les intérêts sont redistribués annuellement à la Ville.

– Point 318: «Honoraires et prestations de service»

Une commissaire aimerait savoir ce que sont les expertises effectuées par les tiers. La réponse sera apportée par écrit.

– Point 461: «Subventions acquises – cantons»

Un commissaire aimerait savoir de quoi il s'agit.

Mme Pürro répond qu'il s'agit de la contribution de l'Etat à l'obligation de fournir les locaux. Il s'agit d'un pourcentage des factures totales des loyers.

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 285*

Un commissaire redemande, cette fois à M. Tornare, si le Canton reconnaît le travail de la Ville au sujet de l'hébergement d'urgence et s'il l'aide.
M. Tornare répond qu'il a essayé de mobiliser des communes périphériques pour aider, mais que cela les intéresse peu. Il est vrai que les SDF sont souvent au centre-ville.

Un commissaire redemande également quel est le calendrier pour la deuxième partie de la révision du règlement sur les aides sociales.

M. Tornare répond qu'il est difficile de donner une date aujourd'hui, mais il est clair qu'il sera revu et corrigé, car la situation aujourd'hui est insupportable. Une des pistes à laquelle il serait possible de réfléchir serait l'aide aux loyers.

Un commissaire aimerait savoir, sur le point concernant la lutte contre l'isolement des aînés, qui sont les 2000 personnes contactées. Il s'agit de 2000 sur combien?

M. Tornare répond que ce sont les 2000 personnes âgées habitant dans le quartier de la Servette, pour le projet pilote.

Un commissaire dit que la Cité Seniors est un franc succès et il aimerait savoir s'il existe un autre projet sur l'autre rive.

M. Tornare répond qu'il est très compliqué de trouver des locaux.

Un commissaire aimerait savoir, concernant ce même point, quelles sont, en termes concrets, les actions envisagées.

M. Tornare répond que lors de la réforme du Service social en 2001, pour ne plus faire doublon entre le travail du Canton et de la Ville, la Ville privilégierait l'action sociale communautaire, avec la Fête des voisins par exemple, qui est d'ailleurs une grande réussite, puisque d'autres villes suisses ont repris l'idée. Pour combattre l'isolement des aînés, une association a été créée, Entourage, présidée par Nicole Fichter, ancienne directrice de la FSASD. L'association est financée pour un tiers par le département de M. François Longchamp, à travers les emplois de solidarité, un tiers par des sponsors et un tiers par la Ville.

Une commissaire ajoute que c'est une action pour réduire le budget de secteur des établissements médico-sociaux.

Ecoles et institutions pour l'enfance
*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 266*

Un commissaire aimerait savoir ce que signifie le deuxième point de la cellule 31 concernant le Réseau d'éducation prioritaire (REP) et quelle est la limite des compétences de la Ville par rapport au Département de l'instruction publique (DIP).
Le magistrat répond qu'une convention a été signée avec le DIP pour l'aider à financer les cinq écoles du REP, en ville et ailleurs.

Mme Widmer ajoute que l'échec scolaire est souvent lié aux conditions d'apprentissage en dehors de l'école. Le projet est fait pour agir sur l'environnement de l'élève dans son ensemble.

Un commissaire demande ce qu'il en est de quelques restaurants scolaires qui, selon ce qu'il a entendu, ont eu des problèmes de gestion.

M. Tornare répond que, comme ces restaurants scolaires sont gérés par des bénévoles organisés en associations, il n'est pas possible d'être à l'abri de dysfonctionnements. Mme Widmer ajoute qu'il s'agit d'un tissu associatif fragile, et qu'il est parfois difficile pour eux de gérer la situation actuelle, et les factures impayées. Un mandat a été mis en place pour leur proposer des procédures plus efficientes.

Un commissaire demande s'il existe une aide pour les parents avec des difficultés financières.

Mme Widmer répond que le Service social donne 300 000 francs pour aider les familles en difficulté.

Une commissaire aimerait savoir quelle est la classe sociale des patrouilleuses, qui ne gagnent que 1300 francs par mois.

Mme Widmer répond que ces employés, pour la plupart des femmes, sont maintenus en dessous du seuil LPP. M. Kanaan ajoute qu'elles travaillent toutes à temps partiel, une semaine sur deux. Elles ne sont pas véritablement des fonctionnaires.

Un commissaire trouve cela très choquant après toute cette politique sur l'égalité, car la quasi-totalité est représentée par des femmes. Il y a seulement un homme. La Ville pourrait être un employeur modèle.

M. Tornare répond que c'est souvent leur premier emploi, qu'elles ne gardent pas longtemps. Mme Widmer ajoute qu'elle a demandé à la Direction des ressources humaines s'il était possible pour ces personnes de cotiser à d'autres caisses.

La présidente ajoute que la LPP est une loi sexiste, car les femmes sont souvent désavantagées, puisqu'elles travaillent souvent à temps partiel.

Un commissaire demande pourquoi il n'y a qu'un seul homme.

Mme Widmer répond qu'il s'agit d'un salaire d'appoint, que ce sont des femmes peu qualifiées, issues de la migration. Il n'y a pas de volonté d'exclure les hommes.

Un commissaire aimerait savoir à quel taux ces femmes sont employées. La réponse sera apportée par écrit.

Un commissaire aimerait savoir quelle est la liste des prestataires et le montant pour nettoyer les préaux. La réponse sera donnée par écrit.

Espaces verts
*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 272*

Un commissaire aimerait avoir la liste des prestations effectuées par des tiers pour l'entretien paysager. La réponse sera donnée par écrit.

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 273*

Un commissaire aimerait savoir, premièrement, ce qu'il en est de l'évolution du projet au bois de la Bâtie. Deuxièmement, il aimerait savoir s'il est possible d'envisager une collaboration entre le SEVE et le Service des pompes funèbres et cimetières pour avoir une meilleure synergie de travail.

M. Tornare répond à la deuxième question en disant qu'il est très difficile de répondre à cette question aujourd'hui, car il s'agit de deux départements différents. A la première question, M. Oertli explique que c'est un énorme travail de déterminer qui fait quoi dans ce projet, car c'est à la fois la Ville de Genève et la Ville de Lancy qui sont concernées. Il faut d'abord faire un travail de fond. L'année prochaine, un concours d'idées sera lancé. Après cela, il sera possible de réfléchir au réaménagement, pièce par pièce. C'est un travail de longue haleine, qui prendra entre trois et cinq ans. Mais c'est un projet passionnant, car c'est un domaine avec un très grand potentiel. M. Tornare ajoute qu'il faut une volonté conjointe entre les différents chefs de projets.

Un commissaire a une question générale. En ce qui concerne le remplacement et l'entretien du mobilier urbain dans les parcs, il aimerait savoir quel est le coût d'entretien. Il pense notamment au parc Baud-Bovy et au parc des Charmilles.

M. Oertli répond que, en ce qui concerne le parc Baud-Bovy, il y a beaucoup de services impliqués et il ne sait pas qui a véritablement une vision d'ensemble. Par rapport à la gestion du mobilier des parcs en général, une réponse sera apportée par écrit.

Un commissaire se demande, premièrement, ce que signifie la remise aux normes des pataugeoires. Deuxièmement, il aimerait savoir s'il existe un système permanent de purification des eaux et, troisièmement, comment se passe le contrôle de la qualité des eaux.

M. Oertli répond que la qualité de l'eau est vraiment insuffisante, que c'est dangereux pour les enfants et pour les collaborateurs qui travaillent sur ces sites. Toutes les pataugeoires de la ville doivent être remplacées, car rien n'est aux normes. Un crédit d'investissement sera déposé pour un premier volet de rénovation. La vérification de la qualité de l'eau se fait deux fois par jour. Le Canton fait aussi des contrôles. M. Tornare ajoute que, pour la pataugeoire de Mon-Repos, les entreprises mandatées ont travaillé comme des malpropres.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 116*
– Point 318: «Honoraires et prestations de service»

Une commissaire se demande de quoi il s'agit. La réponse sera apportée par écrit. Elle se demande également ce que signifie ce même point à la page 115.

Mme Widmer répond qu'il s'agit en partie d'expertises pour les bâtiments. Une réponse plus complète sera apportée par écrit.

– Point 301: «Traitements du personnel»

Une commissaire aimerait comprendre la baisse de 159 000 francs.

M. Kanaan lui répond qu'il s'agit d'un transfert et non d'une baisse réelle.

Un commissaire a noté une nette discordance entre l'évolution des traitements et l'évolution de la rubrique «caisse de pension et de prévoyance». Le même phénomène se retrouve partout.

M. Oertli lui répond que c'est la même réponse qu'auparavant apportée par M. Chauveau. C'est la Direction des ressources humaines qui peut répondre. La question lui sera donc relayée.

Pompes funèbres et cimetières
*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 278*

Un commissaire aimerait connaître la liste et le montant des contrats à des privés pour l'entretien et la surveillance des cimetières.

Mme Schaulin répond qu'il n'y en a pas. Mais une vérification sera apportée par écrit.

*Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2011, p. 279*

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les ressources humaines prévues pour remettre de la cohérence dans le secteur, après la crise de juillet.

M. Tornare répond premièrement qu'il ne faut pas condamner tout le service en raison de quelques individus à l'instinct grégaire primaire. Il rappelle que le service assure 70% des enterrements de la ville. Il est vrai que c'est un métier difficile, soumis à un stress permanent. La Direction des ressources humaines a mal mesuré le besoin d'entourer ce personnel. Le mérite de cette crise est que maintenant l'on sait que ces employés ont besoin d'un meilleur appui psychologique. Il rappelle également que les problèmes d'alcoolisme se retrouvent dans tous les secteurs. Au niveau de la presse, la communication n'a pas été trop mauvaise. Il est vrai que ces choses ne sont pas admissibles dans ce genre d'endroit, hautement symbolique.

En ce qui concerne des mesures concrètes, Mme Bachmann informe que des entretiens individuels anonymes sont proposés aux employés et qu'un débriefing collectif est prévu pour sortir de la crise. Il manque effectivement un système professionnel de gestion du stress, comme chez les pompiers, la police et à l'hôpital. Mais il faut d'abord faire une étude des besoins. C'est un métier soumis à un stress permanent, car ces employés n'ont pas le droit à l'erreur, ils sont responsables d'un moment hautement important dans la vie des familles.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 117*
– Point 318: «Honoraires et prestations de service»

Une commissaire aimerait connaître le détail de ce point. La réponse lui sera apportée par écrit.

Détail des subventions
Direction de la cohésion sociale, jeunesse et sports
*Projet chiffré de budget 2011, p. 135*
– Point 365: «Institutions privées»

Une commissaire aimerait savoir ce que sont les subventions et allocations diverses.

M. Kanaan lui répond qu'il s'agit d'un transfert. Ce sont des subventions qui sont aujourd'hui centralisées et gérées par la direction du département. L'ensemble de ces dépenses est neutralisé au sein du département.

*Projet chiffré du budget 2011, p. 136*
– Point 367: «Etranger»

Un commissaire aimerait savoir pourquoi les subventions à la Croix-Rouge (CICR) et à Médecins sans frontières n'entrent pas dans «Coopération et développement».

M. Tornare lui répond que ce sont des actions à Genève.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi la Ville est tenue de donner des subventions au CICR.

M. Tornare lui répond que dans la ville d'Henri Dunant, c'est normal. C'est aussi une aide indirecte au Musée de la Croix-Rouge. M. Kanaan ajoute que c'est une contribution de base au fonctionnement du CICR, qui n'est pas liée à des projets particuliers.

Délégation à la petite enfance
*Projet chiffré du budget 2011, p. 136*
– Point 365: «Institutions privées»

Un commissaire aimerait savoir si le projet Astural n'est pas plutôt de la compétence du Canton.

Mme Koch lui répond que le Service éducatif itinérant (SEI) dépend d'Astural. Le SEI a une psychologue qui tourne dans les institutions de la petite enfance pour suivre des enfants à problèmes. C'est un soutien à leur intervention dans les crèches. Ce n'est pas exactement le même travail que le Service médico-pédagogique au sein des classes, puisque le SEI va aussi dans les familles.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'est la subvention aux crèches.

M. Tornare lui répond que, tant que les crèches ne sont pas municipalisées, elles sont sous 36. Il s'agit donc des salaires.

*Projet chiffré du budget 2011, p. 136*
– Point 365: «Institutions privées»

Un commissaire aimerait savoir si le budget participatif correspond aux classes vertes.

M. Tornare répond que, quand il est rentré de Porto Alegre en 2001, il se demandait comment développer la démocratie participative à Genève. C'est pour cela qu'il a décidé de financer des projets de ce type au sein des écoles, qui sont des justifications pour vivre ensemble. Mme Widmer donne l'exemple de l'école de Roches, qui a développé tout un projet de théâtre avec tous les enfants, entre autres.

Une commissaire se demande où se situe la ligne sur les classes vertes. La réponse sera donnée par écrit. Un commissaire aimerait encore savoir à quoi correspond la subvention aux colonies diverses.

Mme Widmer lui répond qu'il s'agit des frais d'entretien et de travaux de trois bâtiments appartenant à la Ville, mis à la disposition de colonies.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas plus simple de regrouper toutes ces subventions à des colonies de vacances dans un seul fonds.

Mme Widmer répond que oui, effectivement, ce serait plus simple.

Un commissaire demande ce qu'est Insieme.

Il s'agit d'une colonie pour enfants handicapés.

*Projet chiffré du budget 2011, p. 136*
– Point 365: «Institutions privées»

Une commissaire aimerait comprendre la suppression de la subvention à la Fédération suisse des sourds.

M. Kanaan répond que la suppression a été faite en 2010. La fédération s'était réorganisée et avait supprimé son antenne genevoise. Une commissaire apporte un complément. La fédération s'est effectivement réorganisée, mais ses activités restent encore très nombreuses à Genève.

Une autre commissaire aimerait savoir s'il existe un lien avec la subvention à l'Association genevoise des malentendants (Service social, point 365, page 137).

M. Kanaan répond qu'il s'agit de deux structures différentes.

Un commissaire aimerait savoir si le nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires est en augmentation.

Mme Widmer lui répond que oui, il y a, pour cette rentrée 2010, 800 enfants en plus.

*Projet chiffré du budget 2011, p. 137*
– Point 365: «Institutions privées»

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspond la nouvelle subvention à Genève Tourisme pour les Fêtes de Genève.

M. Kanaan répond que c'est une manière d'expliciter les coûts que la Ville a de toute manière en lien avec les Fêtes de Genève. Jusqu'à maintenant, l'aide était faite au coup par coup. Le SEVE prenait en charge la réfection des pelouses après les fêtes. Il s'agit d'une convention-cadre, une subvention à Genève Tourisme pour mandater des entreprises privées pour ces réfections. M. Tornare ajoute que la situation actuelle n'est pas admissible, si on se place du côté des espaces verts. Les dégâts dans le Jardin anglais sont véritablement inquiétants. Après les fêtes, on a dû tout refaire. Ce n'est plus possible de continuer comme ça.

Un commissaire ajoute que les retombées économiques de ces fêtes sont très importantes, fiscalement c'est très intéressant. Donc, la Ville de Genève s'y retrouve. Il se demande s'il serait possible d'avoir les chiffres exacts de ces retombées.

M. Tornare ajoute qu'il serait possible d'organiser les fêtes différemment et de mettre les stands sur le bitume. Il s'estime heureux qu'à présent M. Christian Colquhoun modère ses propos et reconnaisse l'aide en nature accordée par la Ville à l'organisation des fêtes.

M. Oertli ajoute que certains dégâts sont irréversibles et sont vraiment à long terme. Le véritable souci est là.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir une copie de cette convention-cadre passée avec le comité des Fêtes de Genève. Cette question sera relayée au département de M. Maudet.

Un commissaire ajoute qu'à la conférence de presse le comité a salué et remercié la Ville pour son aide.

Un commissaire, qui fait partie de l'organisation des fêtes, connaît les contrats avec les stands. Ces contrats sont durs et les contraventions sont chères. Le système des jetons a diminué les déchets de 70%. Des efforts ont été faits pour le maintien du lieu. M. Tornare remarque les efforts, mais maintient qu'il faut trouver d'autres espaces, car les espaces herbeux en souffrent. Une commissaire demande pourquoi il n'y a pas de subventions pour les jardins familiaux.

M. Kanaan répond qu'ils sont en dehors de la ville et qu'ils sont dans une situation financière florissante.

Direction sociale
– Point 365: «Institutions privées»

Une commissaire aimerait savoir en quoi consiste la subvention à l'Association genevoise des malentendants.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une contribution de base à son budget.

*Projet chiffré du budget 2011, p. 138*
– Point 365: «Institutions privées»

Une commissaire aimerait avoir des informations sur le Cœur des Grottes.

M. Tornare répond que le dossier est étudié de près.

Une commissaire se demande ce que signifient les diverses actions sociales ponctuelles. La réponse en détail sera donnée par écrit.

Un commissaire se demande pourquoi il n'y a plus de subventions pour Emmaüs.

M. Tornare répond qu'Emmaüs ne veut pas de subvention, par principe.

Un commissaire aimerait savoir si la plate-forme Association d'aînés Genève est plus large que la Ville.

M. Kannan répond qu'effectivement c'est plus large que la Ville. Cela regroupe toute une série d'associations partenaires de la Ville autour de projets pour les aînés, comme Cité Seniors ou Entourage.

Un commissaire se demande ce qu'est la nouvelle subvention pour le projet Aînés Isolement.

M. Tornare répond qu'il s'agit de l'Association Entourage. Il s'agit de salaires, essentiellement.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas possible de regrouper ces subventions aux aînés.

M. Tornare répond qu'il y a des fédérations qui agissent sur le plan cantonal, d'autres sur le plan municipal. Il y a également des différences historiques.

M. Kanaan ajoute que les petits montants, comme pour l'association Mouvement des aînés, ne sont pas des salaires mais une participation aux activités.

Une commissaire demande pourquoi les projets de quartier sont à zéro.

M. Kanaan répond qu'ils ont été transférés à la direction du département.

Une commissaire pose une question technique à M. Kanaan concernant la ligne des diverses actions sociales ponctuelles. Les demandes de subventions sont-elles à faire en décembre?

M. Kanaan répond qu'elles peuvent se faire tout au long de l'année, il s'agit de l'enveloppe du magistrat pour des projets ponctuels.

*Projet chiffré du budget 2011, p. 139*
– Point 366: «Personnes physiques»

Une commissaire demande ce qu'est la subvention Espace Aînés.

Mme Gomez lui répond qu'il s'agit de la Cité Seniors, par exemple. Une commissaire aimerait également savoir si 50 000 francs pour les jeunes requérants en formation est une somme suffisante. M. Kanaan l'informe qu'il s'agit de l'héritage du fonds de 300 000 francs. Il existe une commission d'attribution qui accorde de l'aide uniquement aux personnes qui ont au moins une existence administrative à l'Office cantonal de la population. Les dossiers sont proposés par différents organismes, comme le DIP, l'Hospice général, la Croix-Rouge, le Centre social protestant. A ce stade, cet argent suffit, car les critères sont sévères. Il existe un rapport de Mme Burger.

Une commissaire se demande comment sont attribuées les allocations sociales ponctuelles.

Mme Gomez répond que le budget des aides ponctuelles n'est pas épuisé. Au 30 juin, il y avait 41 demandes acceptées sur 53 demandes, pour un montant de 104 000 francs sur 385 000 francs de budget. Les allocations sociales sont en baisse en termes de demandes. Le budget a donc été adapté.

M. Tornare ajoute que cette baisse s'explique parce que les gens savent que la Ville fait plus dans le communautaire que dans l'individuel. Les sommes ont été augmentées pour le communautaire.

Un commissaire aimerait des détails sur l'augmentation, à la ligne Actions sociales exclusion.

Mme Gomez répond qu'il s'agit de l'abri de protection civile, les unités de logement temporaire et les clubs sociaux. Il s'agit de l'augmentation des repas pour ces structures.

Un commissaire pose une question d'ordre général. Il y a eu une indexation sur la base des comptes 2009, qui change selon les lignes. Il aimerait connaître les critères de calcul.

M. Kanaan lui répond que l'indexation a été faite sur la base du budget 2009 pour le budget 2010. Le budget voté 2009 n'apparaît pas dans ce dossier, donc il est difficile de faire la comparaison.

Un commissaire regrette que certaines lignes de la Délégation à la jeunesse ne soient pas traitées au sein de la commission, telles que: Forum des démocraties participatives, Fondation Institut international de recherches pour la paix à Genève, Association d'informations et d'enseignement des droits de l'homme, diverses associations antiracisme genevoises.

Elle aimerait des explications.

M. Kanaan répond que, par exemple, le Forum des démocraties participatives, ancien Forum Saint-Jean, était compris dans l'enveloppe FASe. Mais il est vrai qu'il pourrait être transféré au Service social. Les autres sont liés à l'historique de la création de la Délégation à la jeunesse. Un transfert pourrait être imaginé au sein du département des finances et du logement, qui s'occupe d'intégration.

M. Tornare s'est battu pour le maintien de la subvention au Forum Saint-Jean, donc elle est restée au sein du département.

Une commissaire demande un rapport d'activités de l'Association d'information et d'enseignement des droits de l'homme, la liste des diverses associations antiracisme genevoises, ainsi que le rapport de la Fondation Institut international de recherches pour la paix.

Un commissaire aimerait comprendre la baisse de 70 000 francs pour les allocations sociales, alors que nous sommes en temps de crise.

Mme Gomez répond qu'il s'agit d'une adaptation à la baisse des demandes faites au service.

3. **Séance du 7 octobre 2010**
*Audition de M. Manuel Tornare, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur, et de ses services*
*Présentation du PFI*

M. Kanaan commente le 6e plan financier d'investissement (PFI). Il salue l'habitude de lier le processus du plan avec le processus budgétaire, d'un point de vue

opérationnel. Les services travaillent à la mise à jour de leur fiche entre janvier à avril. Des derniers ajustements sont faits en mai/juin, ce qui fait que ce plan est un arrêt sur image qui date d'avant l'été. Il se peut que certaines choses aient déjà évolué depuis. Le département est représenté dans plusieurs rubriques de ce plan, qui ne correspondent pas exactement aux répartitions par service, ce qui est parfois problématique pour une bonne lisibilité.

Le principal enjeu opérationnel du PFI est la capacité des services constructeurs à absorber le flux des besoins des projets. Les Services des bâtiments et de l'architecture sont les principaux gestionnaires de crédits. Ils reçoivent les mandats de toute l'administration, ce qui se traduit dans les courbes, qui sont considérables et dépassent les volumes prévus. Le département est également gestionnaire de crédits, pas seulement bénéficiaire.

M. Tornare ajoute que, depuis trois ans, il a repris les sports et a essayé de reprendre des objets pour les avancer dans la construction, la rénovation. Les résultats de ces efforts seront visibles après son mandat, avec son successeur.

*Questions sur les subventions relatives à des prestations en nature*
Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
*Projet chiffré de budget 2011, p. 155*

Une commissaire demande pourquoi la subvention pour l'association Solidarité femmes africaines a été supprimée.

M. Kannan répond que l'association voyait des difficultés organisationnelles et que ses activités ne correspondaient plus aux objectifs du département. L'Etat a aussi coupé sa subvention.

Une commissaire demande si c'était une subvention de la Ville avant la répartition ou si c'était déjà à l'Etat.

M. Tornare répond que non et que la Ville ne subventionne aujourd'hui que le Cœur des Grottes.

Une commissaire aimerait également savoir si la subvention serait redonnée en cas de reconstitution de l'association.

M. Tornare répond affirmativement.

Délégation à la petite enfance
*Projet chiffré de budget 2011, p. 156*

Une commissaire aimerait savoir pourquoi les frais de chauffage ont été supprimés pour de nombreuses crèches.

M. Kanaan répond que les frais de chauffage ont été recentralisés.

Ecoles et institutions pour l'enfance
*Projet chiffré de budget 2011, p. 157*

Un commissaire demande pourquoi l'Association des jeunes passionnés de musique et de radio ne reçoit plus de subvention.

M. Tornare répond que cette association, créée en 1954 pour trier les archives de la radio et de la télévision, n'existe plus.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la subvention pour l'utilisation des salles communales par les écoles a baissé de 10 000 francs.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une facturation interne qui n'a plus lieu d'être, en raison d'une fusion des centres de coûts.

Un commissaire demande pourquoi la subvention pour la salle communale Coccinelle a été supprimée.

M. Tornare répond que deux associations ont fusionné. Une vérification sera apportée par écrit.

Une commissaire demande pourquoi la subvention pour l'Association Lire et écrire a été supprimée. La réponse sera apportée par écrit.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 158*

Une commissaire demande pourquoi la subvention pour le Dernier Carré a été supprimée. La réponse sera apportée par écrit.

La commissaire demande ce qu'est la colonie de Genolier.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'un bâtiment qui appartient à la Ville, mis à la disposition de l'Association Insieme. Il propose une sortie de la commission dans cet endroit.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi les Ecoles du cœur ne reçoivent plus de subventions. La réponse sera apportée par écrit.

Espaces verts et environnement
*Projet chiffré de budget 2011, p. 159*

Une commissaire aimerait comprendre la baisse de la subvention pour le Festival Arbres et lumières.

M. Tornare répond que, même si c'est un festival très apprécié des Genevois, qui a une reconnaissance internationale, il a été très critiqué. Les artistes qui créent ces installations sont pourtant attentifs à l'économie d'énergie et à l'aspect écologique.

La commissaire demande si la perte des subventions de la Ville sera remplacée par des sponsors privés.

M. Kanaan précise qu'il s'agit d'un ajustement aux comptes. Les prestations du SEVE ont été diminuées, ajustées aux comptes 2009.

Un commissaire se demande quelles sont les prestations en nature pour 2011 pour les Fêtes de Genève.

M. Tornare répond qu'il s'agit du temps de travail du SEVE pour réparer les dégradations causées par les fêtes. C'est un accord pour officialiser les dépenses en nature de la Ville à la suite des Fêtes de Genève.

Un commissaire se demande si, grâce à la subvention directe de 70 000 francs allouée aux Fêtes de Genève, les subventions en nature seront plus légères pour la Ville.

M. Kanaan répond que la répartition des tâches entre la Ville et le comité des fêtes a été réglementée. Tout ce qui peut être fait par le SEVE est compté par des prestations en nature et tout ce qui doit être fait en plus est compté dans la subvention directe, grâce à laquelle les fêtes mandatent des entreprises spécialisées. Une convention-cadre va bientôt être signée pour régulariser cet accord.

Une commissaire revient sur le Festival Arbres et lumières. Premièrement, elle aimerait savoir s'il serait possible de supprimer cette ligne au cas où l'on ne ferait appel qu'à des privés. Deuxièmement, elle aimerait savoir pourquoi cela ne concerne pas le département de la culture.

M. Tornare lui répond qu'il s'agissait de mettre en valeur le patrimoine dendrologique grâce à des artistes. Les illuminations traditionnelles jouent leur rôle, grâce à Pierre Maudet, mais la démarche du Festival Arbres et lumières est plus artistique.

Une commissaire ajoute que l'illumination des arbres, d'un point de vue écocentrique, n'est pas bénéfique pour les êtres vivants qui y habitent.

M. Tornare répond que, selon l'étude de la Libellule, basée au pavillon Plantamour, les oiseaux ne dorment pas en ville. La commissaire répond qu'il s'agit plutôt des insectes et d'autres animaux.

Direction sociale
*Projet chiffré de budget 2011, p. 160*

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les activités de la Fondation Au Cœur des Grottes, de LO'13'TO et de Voix libres, qui reçoivent les trois de nouvelles subventions.

M. Kanaan répond que le Cœur des Grottes a un local de plus, mais des précisions seront apportées par écrit. M. Tornare ajoute qu'il a rajouté un deuxième droit de superficie, car le Cœur des Grottes fait un excellent travail. Ils ont par ailleurs fait des

demandes pour des augmentations de subventions. En 2010, M. Tornare avait refusé, car il estimait que l'association pouvait activer les subventions privées. De plus, il aurait aimé en savoir plus sur la gestion de l'association. C'est pour cela qu'il a mandaté quelqu'un pour observer la gestion et lui rendre un rapport.

Concernant LO'13'TO, M. Kannan ajoute qu'il s'agit d'une association qui s'occupe d'insertion de jeunes. M. Tornare ajoute que Voix libres est une association qui s'occupe de développement en Amérique latine, notamment de réinsertion avec les enfants, et qui fait un travail magnifique. Il s'agit de deux petits locaux.

Une commissaire demande pourquoi les établissements médico-sociaux (EMS) Résidence Fort-Barreau et Résidence Les Tilleuls ont une telle baisse de subvention.

M. Kanaan répond que ces deux EMS commencent à payer leur loyer en réel à la Ville.

Un commissaire aimerait comprendre la suppression de la gratuité pour JASPE.

M. Kannan répond que c'est intégré à LO'13'TO, qui chapeaute maintenant le tout.

Délégation à la jeunesse
*Projet chiffré de budget 2011, p. 161*

Une commissaire aimerait comprendre la suppression de la subvention pour Association Le Café – Bout-du-Monde (locaux occupés par l'association Le Chalet).

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une régularisation comptable de la réalité, car les locaux sont en fait occupés par l'association Le Chalet.

La commissaire demande pourquoi la subvention pour le Centre d'entraînement méthodes éducation active a été supprimée. La réponse sera apportée par écrit.

*Questions diverses*

Une commissaire d'A gauche toute! aimerait revenir sur la question des patrouilleuses scolaires. Elle aimerait savoir combien cela coûterait de municipaliser leur statut.

M. Tornare répond qu'elles travaillent à un taux trop bas pour être fonctionnaires. M. Kanaan ajoute qu'elles sont néanmoins des employées de la Ville et qu'il est difficile de calculer le coût détaillé d'une réforme de ce système. Une commissaire Verte demande s'il s'agit d'une volonté politique de maintenir ces femmes en dessous du niveau LPP ou s'il s'agit d'un choix de leur part de travailler une semaine sur deux. M. Tornare répond qu'il faudrait mandater quelqu'un pour une analyse plus fine.

## 4. Séance du 14 octobre 2010

*Prise de position des partis, discussion et vote*

Une commissaire socialiste remarque qu'il est très difficile de travailler, de proposer des amendements et de voter sans avoir lu attentivement les réponses qui devaient être apportées par écrit par le département de M. Tornare. En effet, celles-ci sont arrivées bien trop tard.

Une commissaire d'A gauche toute! est d'accord, il est vrai qu'il est difficile d'avoir une vision globale du budget sans cet apport. Elle propose de discuter des amendements, mais de les voter une prochaine fois.

Le rapporteur fait remarquer qu'un rapport intermédiaire est attendu le 19 octobre à la commission des finances, lors de l'audition de M. Tornare. Il est impossible de déplacer cela.

Une commissaire démocrate-chrétienne ajoute qu'il est possible de voter les amendements en séance plénière et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter une réunion de commission à ce sujet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il n'y a pas de problème à voter les amendements maintenant.

Un commissaire Vert rappelle que la commission des finances ne votera pas sur les amendements le 19 octobre. Le rapport final doit être rendu le 9 novembre. Il est donc possible de voter les amendements la semaine suivante. Il rappelle également les trois étapes du processus: premièrement, la commission de la cohésion sociale vote des amendements, puis la commission des finances auditionne M. Tornare et procède à un vote final.

Une commissaire d'A gauche toute! propose de reparler de ces questions en fin de séance. En ce qui concerne son groupe, il manque de nombreuses informations pour se positionner sur ce budget. Elle pense qu'il faut envoyer les notes de séance à la commission des finances, puis envoyer le vote final par la suite.

Une commissaire Verte pense que si la commission de la cohésion sociale envoie un rapport intermédiaire sans vote à la commission des finances, il sera impossible de revenir dessus. Elle se demande si ces réponses manquantes sont si importantes.

Des commissaires socialistes pensent que ces réponses sont importantes.

Le rapporteur dit que l'audition de M. Tornare n'implique pas de vote, il est donc possible de décaler le vote des amendements pour laisser plus de temps à la commission de la cohésion sociale.

La commissaire d'A gauche toute! réitère donc l'idée de ne pas voter ce soir.

Une commissaire Verte informe les membres de la commission que le rapporteur doit aller à la commission des finances la semaine prochaine (mardi 19 octobre) et qu'il doit présenter les décisions de la commission.

Un commissaire radical dit que, si aucun vote ne se fait ce soir, alors la commission de la cohésion sociale ne sert à rien. Il ne faut pas commettre une faute encore plus grande.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition de voter le budget ce soir.

Voter les amendements maintenant: 14 pour (2 AGT, 3 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 1 abstention (S).

Les amendements seront donc votés le soir même.

**Propositions et vote des amendements**
Ecoles et institutions pour l'enfance
*Projet chiffré de budget 2011, p. 136*
– Cellule 5003000, groupe 365

Une commissaire d'A gauche toute! propose de retirer 1000 francs à chacune des institutions suivantes: la Fédération des colonies de vacances catholiques romaines, Association Centre protestant de vacances et la Fédération protestante des colonies de vacances, pour les réinjecter pour la Fédération des colonies laïques, afin de donner plus d'importance aux projets laïques et moins aux religieux.

Une commissaire socialiste explique que ces colonies n'ont de religieux que le nom.

La commissaire retire donc son amendement.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 137*
– Cellule 5003000, groupe 366

Une commissaire d'A gauche toute! propose d'augmenter l'aide aux parents pour les courses scolaires de 10 000 francs, soit de la faire passer à 40 000 francs.

Un commissaire socialiste demande où cet argent sera pris. Il informe que son groupe ne votera pas sur des amendements sans compensation. Les démocrates-chrétiens non plus.

La commissaire d'A gauche toute! répond que des économies ont été faites dans d'autres départements et que ces compensations pourront se faire au sein du budget global.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que les compensations seront votées au sein de la commission des finances.

Vote sur l'amendement: 6 pour (2 AGT, 1 Ve, 3 S), 7 contre (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 2 abstentions (Ve). L'amendement est refusé.

Espaces verts et environnement
*Projet chiffré de budget 2011, p. 137*
– Cellule 5004000, groupe 365

La commissaire d'A gauche toute! propose de retirer la subvention de 70 000 francs pour les Fêtes de Genève en raison des dégâts causés par la manifestation. L'ampleur et la situation de la manifestation sont à revoir, selon elle, malgré les retombées économiques.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit qu'il n'en est pas question, l'événement mérite ce soutien, minime par ailleurs.

Vote sur l'amendement: 2 pour (AGT), 7 contre (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 6 abstentions (3 Ve, 3 S). L'amendement est refusé.

Direction sociale
*Projet chiffré de budget 2011, p. 138*
– Cellule 5007000, groupe 365

Une commissaire des Verts propose d'augmenter la subvention pour l'association Carrefour-Rue de 80 000 francs, car elle connaît de nombreuses difficultés financières.

Une commissaire socialiste répond qu'elle est d'accord d'augmenter la subvention pour un projet précis, mais pas pour des salaires. Un commissaire de l'Union démocratique du centre est pour l'amendement, sous réserve que la commission des finances trouve la compensation.

Une commissaire libérale refuse cet amendement, mais pour la question de la forme.

Vote sur l'amendement: 7 pour (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC), 6 contre (3 S, 1 R, 2 L), 2 abstentions (DC). L'amendement est accepté.

*Projet chiffré de budget 2011, p. 138*
– Cellule 5007000, groupe 366

Une commissaire d'A gauche toute! propose de ne pas accepter la baisse de 70 000 francs pour les allocations sociales, baisse regrettable en temps de crise.

Une commissaire des Verts demande quelles sont ces allocations, si c'est un fonds de la Ville et à quoi elles sont destinées.

Une commissaire socialiste dit que les allocations sociales ponctuelles, qui voient une baisse de 85 000 francs, sont bien plus importantes. Il s'agit d'un montant destiné à diverses associations, pour des aides sociales urgentes à des personnes physiques. La commissaire d'A gauche toute! proposera un amendement sur chacune de ces deux baisses.

Une commissaire socialiste explique que la question de cette baisse avait été posée à M. Tornare. Ce dernier avait répondu qu'il n'y avait pas assez de demandes, mais que c'était à cause d'une mauvaise communication.

La commissaire d'A gauche toute! propose de réinjecter ces 85 000 francs de baisse pour les allocations sociales ponctuelles dans une meilleure communication, pour que les gens sachent qu'elles existent.

La commissaire socialiste lui répond que le département n'a aucun problème de communication. La commissaire d'A gauche toute! retire donc sa proposition. Une commissaire des Verts dit qu'il s'agit plus d'un problème structurel que de communication. En effet, il y a un manque cruel de personnel pour traiter ces dossiers et les procédures sont tellement longues que les gens préfèrent se débrouiller autrement.

Un commissaire radical dit qu'il ne verrait aucun problème à ce que le département dépasse ce budget en cas de besoin, et pense qu'il n'est donc pas nécessaire de voter pour cet amendement.

Un commissaire socialiste pense que, pour distribuer cet argent dans de bonnes conditions, il faut vraiment plus de ressources humaines et un processus plus simple. Une convention-cadre pour régler ce problème sera votée durant le premier semestre de 2011, il faut donc que l'argent soit là.

La commissaire des Verts est d'accord avec le commissaire radical pour accepter un dépassement du budget si besoin.

Une autre commissaire des Verts pense qu'il est mieux de parler d'un nouveau règlement que de voter une augmentation du budget, si on ne sait même pas de combien.

La commissaire libérale est surprise de réaliser que le département de la cohésion sociale ne semble pas faire correctement son travail.

Une commissaire socialiste informe que son groupe va voter pour les deux amendements.

Une deuxième commissaire socialiste rappelle que certaines associations sont venues se plaindre des procédés longs et complexes pour obtenir ces aides. L'argent est donc nécessaire.

Vote sur l'amendement d'A gauche toute! et des Verts: augmentation de 70 000 francs de la ligne pour les allocations sociales: 5 pour (2 AGT, 3 S), 3 contre (1 R, 2 L), 7 abstentions (3 Ve, 2 DC, 2 UDC). L'amendement est accepté.

Vote sur l'amendement d'A gauche toute! et des Verts: augmentation de 85 000 francs de la ligne pour les allocations sociales ponctuelles: 5 pour (2 AGT, 3 S), 4 contre (1 R, 1 L, 2 UDC), 5 abstentions (3 Ve, 2 DC). L'amendement est accepté.

Une commissaire des Verts propose une recommandation au département pour que ce dernier fasse tout ce qui est en son possible pour soutenir ces aides sociales, quitte à dépasser le budget.

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire d'A gauche toute! propose un amendement pour créer de nouvelles lignes budgétaires pour donner 50 000 francs à chacune de ces trois associations: l'Université populaire africaine (UPA), Kultura et ACOR SOS Racisme.

La présidente rappelle que ces trois associations ont fait des demandes d'audition pour demander une aide de 100 000 francs pour l'UPA, 200 000 francs pour Kultura et 50 000 francs pour SOS Racisme.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle la règle que s'est fixée la commission de la cohésion sociale: aucune audition ne doit être faite pendant le budget.

Une commissaire socialiste et une démocrate-chrétienne sont d'accord. La commissaire socialiste ajoute que ces associations reçoivent déjà des aides de la Confédération et du Canton. Il est possible d'organiser une audition, mais il est sûr que ces aides ne rentreront pas dans le budget 2011.

Une commissaire des Verts dit que les Verts demandent une audition dès la semaine prochaine, mais qu'il n'est pas possible de voter ces amendements aujourd'hui. Elle ajoute qu'il est tout à fait possible de faire des demandes d'aide aux trois niveaux: fédéral, cantonal et municipal.

Un commissaire des Verts informe qu'il est président de Kultura, il ne pourra donc voter pour aucun de ces amendements aujourd'hui, par souci d'équité.

La commissaire d'A gauche toute! répond que des demandes d'audition seront faites après les amendements pour avoir davantage d'informations. Mais les activités de ces associations sont bien connues de la Ville. Elles reçoivent de l'argent du département de la culture et du Canton, ce qui prouve la validité de leurs activités.

Un commissaire radical pense qu'il y a un problème d'équité par rapport au Mouvement des familles, qui avait fait une demande d'audition qui a été refusée la semaine précédente.

La commissaire des Verts est d'accord. Elle ajoute également que donner 50 000 francs à ces trois associations serait du saupoudrage. Cet argent serait utile si l'argent demandé, 200 000 francs par exemple, correspondait à un projet précis. Un montant de 50 000 francs lui semble arbitraire.

La commissaire libérale est d'accord avec le commissaire de l'Union démocratique du centre, elle pense qu'il faut d'abord les auditionner.

Une commissaire socialiste ne savait pas qu'il était possible pour les associations de faire des demandes pendant le budget.

La présidente rappelle que la commissaire d'A gauche toute! a le droit de proposer des amendements sans faire d'audition des associations concernées.

Un commissaire des Verts répond à la commissaire socialiste que peu d'associations sont au courant de cette procédure, mais que c'est possible.

La commissaire d'A gauche toute! dit que la commission de la cohésion sociale est éminemment politique et qu'il ne faut surtout pas qu'elle se transforme en commission d'attribution. Elle trouve également regrettable la règle interne que s'est auto-imposée la commission de la cohésion sociale et qui veut que les demandes d'auditions soient refusées pendant le budget. Cette règle n'existe pas dans le règlement officiel. Elle ajoute que la commission des arts et de la culture fait des auditions pendant le processus et que ça ne pose aucun problème. Elle dit également que 50 000 francs n'est pas du saupoudrage, mais une vraie aide à ces associations qui ont de véritables besoins.

La présidente insiste sur le fait que la règle citée plus haut est tacite et qu'elle n'a jamais été votée officiellement.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre comprend, mais ajoute qu'il est impossible pour l'UDC de voter un amendement sur des documents reçus si tardivement.

Une commissaire socialiste comprend la remarque de la commissaire d'A gauche toute! et ajoute que cette règle tacite avait du sens l'année précédente parce qu'il y avait trop de demandes pendant le budget. Elle est d'accord sur le fait que cette règle n'a plus lieu d'être. Néanmoins, il est impossible pour elle de voter des amendements sans avoir auditionné les personnes concernées.

La présidente va saisir le bureau pour comprendre la genèse de cette règle.

La commissaire libérale ajoute qu'elle ne veut pas voter des amendements sans audition.

La commissaire démocrate-chrétienne insiste sur le fait que, si on donne 50 000 francs arbitrairement à des associations qui ont demandé bien plus, il s'agit véritablement de saupoudrage.

Une commissaire des Verts pense qu'il faut auditionner toutes les associations qui l'ont demandé.

Un commissaire radical pense qu'il est tout à fait possible d'auditionner pendant le budget, puisque la commission de la cohésion sociale avait auditionné neuf associations quand il en était président. Il trouve humainement difficile d'auditionner alors que l'amendement a été refusé. C'est pour cela qu'il préfère ne pas donner de faux espoirs.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord. Cette règle tacite existe, car il n'est pas correct de donner de faux espoirs aux gens. Il pensait que cette règle existait dans d'autres commissions.

Un commissaire des Verts pense que ce n'est pas donner de faux espoirs. Le fonctionnement des associations est ainsi fait: elles cherchent des financements là où elles peuvent en trouver, et font des plans de financement. Elles ont l'habitude des refus et vivent d'incertitudes.

Une commissaire socialiste insiste sur le fait qu'il faut respecter une certaine équité par rapport à d'autres associations qui ont aussi besoin d'argent et qui ne connaissent pas cette possibilité.

Une commissaire socialiste est d'accord avec le commissaire radical, elle se sentirait mal à l'aise d'auditionner des personnes alors que, une semaine auparavant, une aide leur a été refusée. Elle fait donc la demande formelle à la commissaire d'A gauche toute! de repousser l'amendement et d'attendre l'audition.

La commissaire d'A gauche toute! répond que ces associations font une demande maintenant parce qu'elles savent que la commission est en plein budget, et qu'il n'y a aucun mal à cela. Pour un souci d'équité, elle propose également un amendement pour le Mouvement des familles, mais refuse de retirer sa proposition d'amendement initiale. Elle veut donner un signe politique clair de soutien à ces associations, grâce à un vote de principe.

Une commissaire socialiste répond que voter 50 000 francs d'aide n'est pas un vote de principe, mais plutôt un moyen de s'enfermer.

La présidente ajoute que rien n'empêche de revenir sur le montant ultérieurement durant la procédure budgétaire et après les auditions.

Elle soumet au vote les amendements.

Vote sur les trois amendements de la commissaire d'A gauche toute!:
Ajout d'une ligne budgétaire de 50 000 francs pour ACOR SOS Racisme: 2 pour (AGT), 8 contre (2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 4 abstentions (1 Ve, 3 S). L'amendement est refusé.
Ajout d'une ligne budgétaire de 50 000 francs pour Kultura: 2 pour (AGT), 8 contre (2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 4 abstentions (1 Ve, 3 S). L'amendement est refusé.

Ajout d'une ligne budgétaire de 50 000 francs pour l'UPA: 2 pour (AGT), 8 contre (2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 4 abstentions (1 Ve, 3 S). L'amendement est refusé.

Mme Moratti Jung propose une recommandation. Elle aimerait en effet recommander au Conseil administratif de ne plus maintenir artificiellement les patrouilleuses en dessous du seuil LPP et qu'elles puissent travailler autant qu'elles le veulent.

Vote sur la recommandation de Mme Moratti Jung: la recommandation est acceptée à l'unanimité.

**Prises de position politique sur le budget**

Le représentant de l'Union démocratique du centre informe que son parti va refuser le budget.

Le démocrate-chrétien informe que son parti s'abstiendra de voter.

Les Verts informent qu'ils accepteront le budget.

Les socialistes informent qu'ils s'abstiendront également, car il manque de nombreuses réponses et qu'il existe un vrai sentiment de frustration.

Les libéraux s'abstiendront également de voter.

Le Parti radical s'abstiendra, même si, sur certains aspects, il préférerait le refuser.

La représentante d'A gauche toute! dit que le vote du budget est un acte éminemment politique et elle espère que la commission ne refusera pas d'écouter les gens qui ont besoin d'aide, sous le prétexte de délais courts. Elle trouve regrettable que la commission des finances pénalise toutes les autres et que de son planning dépende le fonctionnement de toutes les autres commissions. Les commissions ont des compétences, dont il serait dommage de se priver à cause de règlements internes. Personnellement, elle préférerait s'abstenir, en raison du manque de réponses du département, notamment sur la question de la volonté des patrouilleuses.

**Vote sur le budget du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports**

Le budget de ce département est accepté à la majorité: 3 pour (Ve), 2 contre (UDC), 9 abstentions (2 AGT, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 L).

*Vote sur l'audition de quatre associations*

L'audition du Mouvement des familles est acceptée à l'unanimité.

L'audition de Kultura est acceptée à l'unanimité.

L'audition de l'Université populaire africaine est acceptée à l'unanimité.

Audition de SOS Racisme acceptée à l'unanimité.

## 6. Séance du 19 octobre 2010 de la commission des finances

*Examen du rapport de la commission de la cohésion sociale en présence de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de ses services, Mme Maria Casares, présidente de la commission de la cohésion sociale, et M. Alpha Dramé, rapporteur de la commission*

Cette séance se fait en présence de la présidente et du rapporteur de la commission de la cohésion sociale. Le rapporteur intègre, dans son rapport, les discussions de la séance. Les rapports chiffrés et celui des objectifs du Conseil administratif sont examinés simultanément.

Le président ouvre la séance et commence le page par page du projet de budget 2010

Pompes funèbres et cimetières

*Page II-279*
Une commissaire observe que ce service effectue un travail que tout le monde ne serait pas en mesure de faire, comme le montrent les récents événements de cet été, sur lesquels elle ne souhaite pas revenir. Elle demande si des mesures ont été prises et si une politique générale est prévue pour gérer l'accompagnement des collaborateurs en situation difficile (débriefing, encadrement, etc.).

M. Tornare rappelle que les événements ont été portés à sa connaissance en juin et que, dès que le Conseil administratif a été informé de cette affaire, des enquêtes administratives ont été ordonnées et une personne a été suspendue immédiatement. Il déclare qu'ils ont tout mis en oeuvre afin d'assurer la continuité du service public (70% des obsèques) et qu'ils ont fait face grâce à Mme Bachmann et à Mme Schaulin, qui ont fait un travail considérable malgré la maladie de M. Dumoulin.

Il ajoute qu'ils n'en sont pas restés à des enquêtes administratives et à des sanctions. Il rappelle que cela fait des années que lui-même et son prédécesseur ont demandé l'aide de la Direction des ressources humaines et du personnel, supplémentaire, qui n'ont jamais été octroyés lors des arbitrages du Conseil administratif, qui vient de comprendre qu'il fallait absolument instaurer plus d'encadrement. Il explique qu'un plan a été mis en œuvre et que l'organigramme a été revu. Il rappelle que, depuis deux ans, le projet EVA est mis en oeuvre et que l'on a déchargé le Service des pompes funèbres des tâches vertes (entretien des plantes, arbres, etc.), ce qui permet à celui-ci de mieux se concentrer sur les métiers liés à la mort, tout en améliorant le contact avec les familles. Il considère que, même si ce service est en convalescence, on est en bonne voie.

Une commissaire salue le regroupement réalisé dans le cadre du projet EVA, et souligne l'excellence du travail accompli.

Une commissaire demande pourquoi on emploie des agents de Securitas pour la permanence téléphonique de 23 h à 6 h du matin, et combien coûte cette prestation. Elle considère que l'on n'a pas besoin de Securitas pour faire cela.

Mme Schaulin explique que les appels sont déviés chez Securitas durant cette période, mais qu'il n'y a pas de personnel sur place. Elle communiquera le montant exact par écrit.

Une commissaire revient sur l'analyse des besoins par rapport à l'encadrement du personnel mentionné dans le rapport de la commission de la cohésion sociale. Elle pense qu'une augmentation du groupe de comptes 318 et un mandat externe seraient bienvenus. Elle estime que les collaborateurs ont besoin d'un encadrement et que, si la Direction des ressources humaines ne peut pas le fournir, il faudra trouver rapidement une autre solution.

Mme Bachmann précise que l'analyse des besoins fait partie du mandat qu'il faudra mettre en place. Elle déclare que les besoins sont clairs et évidents, mais que l'on ne souhaite pas mandater n'importe qui pour mettre en place un système que les collaborateurs n'utiliseraient pas. Elle explique que l'on va commencer par des entretiens, pour comprendre comment les collaborateurs vivent le stress, le contact avec les défunts et les familles, les stratégies qu'ils ont déjà mises en place et leurs besoins. Elle ajoute que cela ne repousse pas le projet, mais que c'est le début de la démarche, parce qu'il ne fait aucun doute que c'est une urgence. Elle considère que l'on fera probablement appel à un mandataire externe, car il serait profitable de sortir de l'administration pour que les collaborateurs puissent se confier, montrer leurs faiblesses, et avouer qu'ils ne vont pas bien, ce que l'on ne souhaite pas faire, même anonymement, auprès de son employeur.

Une commissaire demande si un montant supplémentaire sera nécessaire.

Mme Bachmann répond qu'il faudra demander un devis et que l'on pourra répondre à la question financière dès que l'on aura un peu avancé. Elle rappelle que les dernières sanctions viennent d'être prononcées et que l'on est juste à la sortie d'une phase de crise aiguë.

Un commissaire demande pourquoi il faudrait aller chercher à l'extérieur alors qu'il y a des compétences en interne, par exemple au Service d'incendie et de secours, qui intervient lors d'accidents, de noyades, etc. Il ajoute qu'il y a des débriefings pour les secours. Il cite l'exemple d'un motard qui a eu la tête tranchée par un fil. Il estime qu'il n'y a pas de raison que l'on réinvente la roue et que l'on pourrait rationaliser en explorant ce qui existe.

M. Tornare répond qu'il est d'accord, virtuellement, mais que, dans la pratique, c'est faux. Il rappelle que cela fait des années que M. Schaulin, M. Dumoulin ou d'autres ont demandé l'aide de la Direction des ressources humaines, qui était un service qui dysfonctionnait et qui sort maintenant de convalescence, mais que l'on n'avait pas le temps et pas l'argent. Il ajoute que Mme Regamey a aussi d'autres tâches, comme l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel qui est très chronophage. Il indique que l'on a aussi engagé des mandataires extérieurs pour les pompiers – il suffit de consulter les comptes des années précédentes – et que certains d'entre eux auraient aussi besoin d'un appui psychologique plus étroit.

Il estime que l'on ne peut pas comparer les deux métiers et raconte sa récente visite du Service des pompes funèbres, durant laquelle il a vu le corps d'un petit enfant qui

attendait d'être placé dans son cercueil. Il déclare qu'il faut s'accrocher pour effectuer un métier pareil dans lequel on est sans cesse en contact avec la mort. Il ajoute que les pompiers ne voient pas des morts tous les jours, et qu'il y a aussi des chats à sauver. Il estime que le coup de semonce a été entendu par le Conseil administratif, que l'on va faire mieux, mais qu'il faut laisser un peu de temps à ce dernier et lui en donner les moyens.

Un commissaire relate l'anecdote d'une personne qui allait faire sa sieste dans un cercueil après avoir bu. Il considère que l'on ne peut pas comparer la mort naturelle et la mort accidentelle. Il ajoute que les pompiers vont aussi chercher des cadavres qui ont attendu pendant trois mois.

Mme Bachmann répond que l'on a bien sûr étudié ce qui se fait chez les pompiers en Ville de Genève, et que c'est un système de débriefing entre pairs qui a été mis en place. Elle indique que c'est très bien, mais que c'est très clairement insuffisant pour le Service des pompes funèbres. Elle ajoute qu'ils ont aussi pris contact avec la police cantonale et d'autres entités, qui leur ont conseillé de commencer au moins avec un mandataire externe.

Elle explique que, au pire moment de la crise, M. Maudet a mis à la disposition du service des sapeurs-pompiers volontaires, que l'on a tenté des recrutements, mais que l'on n'a malheureusement pu engager personne, car tout le monde a refusé ce poste. Elle estime qu'il faut respecter cette différence, que ce n'est pas le moment de lésiner sur les moyens et que les caractéristiques de ce métier (odeur, toilettage, etc.) nécessitent un besoin de soutien très spécial.

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

*Page II-254*
Une commissaire constate que l'une des priorités est de s'occuper des besoins résultant de l'augmentation du chômage. Elle demande quelles sont les mesures importantes prises dans cette perspective.

M. Tornare cite le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie) pour la réinsertion des jeunes en difficulté.

Mme Pürro explique qu'il existe un programme, en collaboration avec l'Hospice général, pour les chômeurs âgés (au-delà de 50 ans) et qu'il y a une politique de prestations financières, comme les aides ponctuelles qui aident les personnes frappées par la crise. Elle ajoute que l'on n'a pas remarqué un boum des demandeurs, alors qu'une augmentation lente et régulière est observée depuis plus de dix ans.

Une commissaire demande si une prestation particulière est plus demandée que les autres.

Mme Pürro répond qu'il y a une augmentation constante de l'exclusion et de la grande précarité, et que c'est là qu'il y a de véritables compétences. Elle rappelle que les compétences de la commune sont limitées, mais que l'on a ouvert l'accueil

temporaire et l'accueil parents-enfants. Elle précise que ce domaine constitue un gros secteur du Service social, qui a suivi l'évolution des besoins, parce que l'on est vraiment à la fin de tout. Elle indique que c'est vraiment l'originalité du service communal.

Une commissaire demande si les sommes des prestations personnelles ont augmenté, si le budget est suffisant et si la population concernée est suffisamment informée.

M. Tornare rappelle que les prestations municipales sont menacées, depuis une dizaine d'années, et que l'on a donné tellement de publicité par les débats liés à leur maintien qu'on ne peut pas ne pas les connaître.

Mme Pürro répond qu'on s'est demandé si l'on aidait les bonnes personnes, et qu'on a lancé une étude dirigée par l'Université. On sait que les familles, les personnes sans qualification, ou peu qualifiées, au seuil des barèmes, sont les nouveaux pauvres et que cette population est en constante augmentation.

On a formulé des propositions pour leur apporter l'aide la plus efficace possible. Elle ajoute que l'on est en attente de réponses sur l'avenir des prestations financières, et que les décisions cantonales concernant la suppression des forfaits ont aussi un impact. Elle explique que la réforme du règlement permet de bénéficier des aides ponctuelles, ce qui permet de corriger un peu la suppression des forfaits. Elle précise que la politique cantonale vise à retrancher les aides communales des soutiens cantonaux.

Une commissaire demande s'il est possible de recevoir un exemplaire du travail de M. Flückiger.

Mme Pürro répond que c'est possible, mais qu'une présentation se justifierait, parce que ce sont des choses un peu indigestes. Elle ajoute que le travail n'est pas totalement finalisé, mais qu'une présentation est prévue à la commission d'ici à la fin de l'année.

Une commissaire demande quel est l'objectif politique qui sous-tend la création de la Maison des familles.

M. Tornare répond que le lieu qui avait été trouvé n'a pas satisfait le Conseil administratif et que les recherches se poursuivent.

Mme Koch répond que la mission de la Maison des familles est de centraliser et coordonner les offres liées aux demandes des familles.

Une commissaire observe que le projet HarmoS apporte deux choses aux communes: une limitation des places de crèche et un engagement supplémentaire pour s'occuper du parascolaire. Elle demande si le magistrat ou l'Association des communes genevoises ont envoyé un message au Canton – voire à la Confédération – parce que cela constitue, à ses yeux, un pur report de charges sur les communes.

M. Tornare répond que l'on connaît déjà les conséquences sur la petite enfance, à savoir un manque de 130 places par année. Il rappelle que l'introduction d'HarmoS a récemment été reportée à 2013, et il indique que des décisions seront prises pour le GIAP en fonction de la votation sur l'horaire continu. Il ajoute que ça râle à l'Association des communes genevoises et que l'on essaie de négocier pour que ce soit un report de charges, sans report de compétences. Il précise que c'est une tendance européenne de reporter les charges sur les communes.

Une commissaire constate que le budget a augmenté, alors que l'introduction d'HarmoS a été repoussée, et elle demande quand on aura les modifications de budget.

Mme Widmer rappelle que l'horaire continu était prévu pour la rentrée 2011, et elle explique que l'on en avait tenu compte au niveau des intentions, mais pas encore du budget. En ce qui concerne les patrouilleuses scolaires, on a évoqué des possibilités que l'on n'a pas chiffrées et qui dépendront de l'approbation du Grand Conseil (introduction du mercredi matin). Elle ajoute que les dépenses sont en augmentation chaque année, en fonction des effectifs pour arriver à l'objectif des 90%.

M. Tornare rappelle que l'on a pour politique de ne refuser aucun enfant, même s'il y a des discussions au sein des communes pour savoir si la mère qui fait son golf ne devrait pas garder son enfant plûtôt que de l'envoyer au restaurant scolaire. Il ne veut pas entrer dans une logique de lutte des classes. Il explique que l'on passera progressivement à 90%, payés par les communes, et 10% par le Canton, et il considère que qui paie commande. Il ajoute qu'il refuse donc que le Canton donne des missions supplémentaires aux communes au niveau du parascolaire.

*Page II-255*
Une commissaire considère que les objectifs 1 et 2 sont excellents, mais s'inquiète qu'ils ne soient pas déjà une évidence dans la gestion du département.

M. Kanaan répond que l'on a mis en place un système de suivi et de contrôle des subventions, mais que l'application informatique est complètement obsolète, raison pour laquelle il faut absolument implémenter un nouveau module informatique. Il explique qu'ils ont dû négocier avec leurs collègues de la Direction des systèmes d'information et de communication, des finances et du département de la culture, pour mettre au point un nouveau module SAP, qui permette une vision consolidée.

Une commissaire demande s'ils ont eu le souci d'avoir des outils informatiques susceptibles d'être compatibles avec ceux de l'Etat.

M. Kanaan répond que ces deux entités ont fait, il y a bien longtemps, des choix différents en termes de systèmes d'exploitation (SAP et Oracle), mais que la collaboration entre les gens concernés fonctionne bien depuis quelques années.

<u>Délégation à la petite enfance</u>

*Page II-260*
Une commissaire demande où en sont les travaux de la crèche de la rue Rothschild.

Mme Koch répond que le Service des bâtiments fait en sorte que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible, mais ajoute qu'elle sera prête plutôt en janvier 2012 qu'en septembre 2011.

La commissaire demande comment on fera suite à la fermeture de la crèche du Lac, en juin 2011.

Mme Koch répond que cela ne posera pas de problème, parce que l'on ne reprendra pas de bébés à l'ouverture de la crèche de Sécheron. Elle ajoute que l'on perdra quelques places pour les bébés, mais que cela n'aura pas d'incidence sur la gestion de la crèche.

La commissaire demande si la crèche de Sécheron a 60 places.

Mme Koch répond qu'il y a 88 places.

La commissaire demande où se trouve la subvention prévue pour les familles d'accueil de jour, et qui serait le tiers auquel cette gestion serait déléguée.

M. Tornare répond que l'on attend que M. Beer dépose, en urgence, au début du mois de novembre, une loi contraignant les communes à assumer leurs responsabilités en matière de familles d'accueil de jour. Il ajoute que c'est d'autant plus urgent que ces personnes seront fiscalisées dès le 1er janvier 2011. Il indique qu'il approuve cette démarche, même s'il est minorisé au sein du Conseil administratif. Il explique que, si cette loi est votée, il faudra faire un correctif budgétaire de 3 millions de francs, et décider si l'on assure le suivi des mamans de jour en interne ou si on confie cette tâche à une association telle que Pro Juventute, par exemple.

Une commissaire demande pourquoi les missions qui prennent le plus de ressources sont justement les ressources humaines et les salaires, puisque le recrutement et les auditions sont effectués à l'intérieur des crèches.

M. Faas répond que c'est parce que, au sein de la Délégation à la petite enfance, l'entité qui gère les ressources humaines et les salaires est la plus importante (environ huit postes).

La commissaire demande quelle est leur mission exacte.

M. Faas répond que le recrutement se fait au sein des institutions, mais que la mission de la Délégation à la petite enfance réside dans le contrôle technique des dossiers (contrôle des qualifications, classification salariale). Il ajoute qu'il y a aussi le paiement de tous les salaires de toutes les institutions.

Le commissaire aimerait savoir de combien on diminuerait le taux d'effort pour les familles avec des enfants en crèche si on supprimait la Délégation à la petite enfance, en maintenant uniquement une subvention. Il demande une réponse écrite.

M. Tornare annonce que l'on répondra par écrit.

La commissaire ajoute que le personnel des crèches et les bénévoles des comités n'ont pas les compétences nécessaires et ne sont pas habilités à gérer les budgets, les comptes, les salaires, rédiger les contrats, faire la planification et assurer la recherche de fonds, comme le fait la Délégation à la petite enfance.

Un commissaire demande si la commissaire est magistrate.

M. Tornare répond qu'elle a raison, qu'il y a un travail de plus en plus complexe, au niveau administratif, et que dans 30% des comités on manque de personnes. Il ajoute qu'il faut aussi gérer des conflits.

La commissaire rappelle que l'on a pourtant engagé des directrices de crèche et des responsables pédagogiques.

Une commissaire rappelle que les crèches n'acceptent pas les enfants de chômeurs.

Mme Koch répond que ce n'est pas vrai.

La commissaire ajoute qu'elle a plein d'exemples et qu'il ne faut pas affirmer que ce n'est pas vrai. Elle fait remarquer que c'est un cercle vicieux pour ces parents qui cherchent du travail, mais qui n'ont pas de garde pour leurs enfants. Elle demande si le règlement formalise le fait que les enfants de chômeurs sont acceptés par les crèches, au même titre que n'importe quel autre enfant.

M. Tornare répond qu'il n'y pas de discrimination et qu'il a déjà répondu sur ce point à une autre commissaire. Il rappelle qu'une circulaire a été envoyée. Il explique qu'il y a, peut-être, des parents chômeurs qui ne trouvent pas de place, au même titre que d'autres parents, parce qu'il manque encore environ 25% de places en crèche par rapport à la demande.

La commissaire demande quelle prise on peut avoir sur les crèches privées.

M. Tornare répond que celui qui paie commande et que, le levier, c'est la subvention.

Un commissaire demande quelles mesures ont été prises envers les crèches pour faire en sorte qu'elles maximisent le taux de remplissage chaque jour.

Une commissaire répond que l'on fait faire des statistiques chaque année, en novembre, et que l'on contrôle que les crèches atteignent au moins 95% de taux de remplissage. Elle indique que, si ce n'est pas le cas, les crèches sont contactées et que la délégation se charge de combler les trous. Elle ajoute que le suivi effectué est très précis.

M. Tornare ajoute que l'on voit ici l'un des intérêts de la Délégation à la petite enfance.

Un commissaire demande pourquoi on parle d'espace de vie enfantine subventionné puisque la Maison des familles devrait orienter les familles vers des crèches, subventionnées ou pas, et que l'on travaille aussi avec des crèches d'entreprises, qui ne sont d'ailleurs pas mentionnées ici, alors que les syndicats le sont.

M. Tornare répond qu'il confond le Bureau d'information petite enfance (BIPE) et la Maison des familles. Il rappelle que, malgré une très forte progression, un déficit de places demeure. Il explique que, quand on parle d'institutions subventionnées, on met tout dans le même paquet. Il rappelle que la crèche de l'entreprise Serono, qu'ils ont visitée récemment, est subventionnée à la fois par l'entreprise et par la Ville de Genève.

Une commissaire observe que la Maison des familles n'a donc pas le même rôle qu'à Carouge, ce qui prête à confusion pour deux communes voisines.

M. Tornare rappelle que, à Lausanne, un municipal est un exécutif, alors qu'ici c'est elle.

Une commissaire demande quelle est la politique de développement des haltes-garderies, qui représentent un besoin pour les mamans qui restent à la maison. Elle aimerait aussi connaître le profil des demandeuses.

Mme Koch répond que, d'après le BIPE, ce n'est pas le mode de garde le plus demandé. Elle précise que la plus forte demande porte sur les crèches. Elle indique qu'il y a, actuellement, deux haltes qui fonctionnent et que c'est suffisant pour répondre à la demande. Elle ajoute que l'on s'est en revanche rendu compte que les parents qui travaillent en horaire décalé ont des besoins spécifiques, raison pour laquelle on développe un projet de crèche de nuit, afin de diversifier les structures.

Une commissaire propose de répondre à la question du commissaire sous la forme d'une interrogation historique. Elle rappelle donc que, il y a vingt-cinq ans, une directrice de crèche gagnait moins de 1000 francs par mois, et que le progrès réalisé représente l'un des mérites de la création de la Délégation à la petite enfance. Elle ajoute qu'un retour en arrière, dans les conditions actuelles, ne pourrait représenter qu'un système plus cher pour les parents, et elle parie que la solution actuelle est plus intéressante.

M. Tornare ajoute que la commissaire a raison de remercier M. Segond, et il rappelle que, lorsque ce dernier a quitté le Conseil d'Etat, il n'y avait que cinq crèches, alors qu'il y en a 72 maintenant. Il indique qu'il a rappelé, lors du colloque sur la petite enfance, tout ce qui a été fait depuis onze ans pour revaloriser les salaires du personnel concerné.

Un commissaire abonde dans le sens de M. Tornare à propos de l'évolution des places de crèche et des conditions. Il estime que l'on se souviendra de M. Tornare dans l'histoire pour avoir généralisé l'accès aux crèches et professionnalisé les crèches. Il ajoute que l'on a tellement professionnalisé les crèches (directrice, responsable pédagogique, secrétaire, comptable, etc.) au détriment des comités de crèche, que l'on peut se poser la question de leur remettre la gestion complète des institutions. Il constate que le Canton laisse de moins en moins de latitude pour agir dans le domaine social, alors que la Ville peut justement encore intervenir dans la participation qu'elle demande aux parents et qui demeure relativement élevée (environ 8 à 12%). Il estime que, si l'on voulait mener une véritable politique sociale et familiale en Ville de Genève, c'est à ce niveau-là qu'il faudrait agir.

Le président ajoute qu'on ne parle plus de crèche, mais d'espace de vie enfantine, et qu'il faut se tenir à jour au niveau de la terminologie.

Une commissaire demande quel est le coût d'une journée de crèche actuellement, ainsi que le maximum et le minimum demandés aux parents.

Mme Koch répond que le minimum est de 11,70 francs, le maximum 79 francs et que le coût réel brut est d'un peu plus de 36 000 francs par année, soit 162 francs environ par jour.

*Page II-261*
Une commissaire demande combien de bâtiments abritant des institutions de la petite enfance n'appartiennent pas à la Ville de Genève.

M. Tornare propose de répondre par écrit.

La commissaire demande si c'est à la Ville de payer les rénovations, même si les bâtiments ne lui appartiennent pas.

Mme Koch répond que la Ville paie les aménagements intérieurs, propres à la crèche, mais pas ce qui concerne directement le bâtiment.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal avait fait une motion concernant l'éveil aux langues et demande si le rapport qui devait sortir au printemps est disponible.

Mme Koch répond que le rapport a été soumis au Conseil administratif.

M. Tornare ajoute que l'on pourra le transmettre à tous les conseillers municipaux.

La commissaire demande quelle proportion représente les 36 évaluations de responsables d'institution.

Mme Koch répond que c'est la totalité des évaluations.

Le président adresse ses félicitations au magistrat et à Mme Koch pour l'organisation des colloques, qui sont de très haut niveau.

Un commissaire demande combien coûtent ces colloques.

Mme Koch répond qu'ils sont actuellement en train de faire le calcul, mais que cela doit représenter environ 100 000 francs en déduisant les rentrées.

M. Tornare ajoute que cela représente plus de 500 inscrits sur deux jours.

Ecoles et institutions pour l'enfance

*Page II-266*
Une commissaire revient sur l'impact du nouvel horaire continu prévu en 2011, et qui n'aura lieu qu'en 2013, et elle demande si des amendements ont été prévus.

Mme Widmer répète que, lors de l'élaboration du projet de budget 2011, on ne savait ni quand ni comment serait mise en oeuvre cette mesure, et que l'on n'a par conséquent fait aucune modification du budget, qui demeure le même que l'an dernier, parce que les impacts d'HarmoS n'ont pas encore été chiffrés.

La commissaire demande des explications sur l'écart de 389 000 francs qu'elle a constaté.

Mme Widmer explique que des locations de bâtiments par le Département des constructions et des technologies de l'information et le Département de l'instruction publique ont été résiliées pour récupérer les locaux pour les besoins scolaires (pertes de loyers) et qu'il y a de plus en plus de demandes d'utilisation de locaux le mercredi matin par des écoles de musique (mise à disposition gratuite). Elle répond que l'écart n'est pas dû à l'anticipation d'HarmoS.

La commissaire demande si l'on n'avait donc pas anticipé les charges supplémentaires pour l'entrée en vigueur d'HarmoS, prévue dès 2011.

Mme Widmer répond que cela n'a pas été inscrit au budget et que cette décision a été prise parce que l'on ne savait pas quel horaire serait retenu et quelle serait la date d'entrée en vigueur. Elle ajoute que l'on avait prévu de faire, si nécessaire, un amendement pour les patrouilleuses scolaires pour les mois concernés.

*Page II-267*
Une commissaire demande quel est, concrètement, le rôle des conseils d'établissement.

Mme Widmer répond que les conseils d'établissement analysent tout le fonctionnement de l'école (vie, atmosphère, incivilités, lien entre l'école et le quartier). Elle ajoute que ce sont des outils de démocratie participative, que des demandes émergent des conseils d'établissement, et qu'elles ont une certaine légitimité, puisque les parents et les enseignants sont élus.

Une commissaire demande si, parmi les projets, on a intégré l'élément sécuritaire (incivilités, préaux).

Mme Widmer répond que les problèmes d'incivilité sont souvent abordés dans les conseils d'établissement et que des groupes ad hoc sont régulièrement formés. Elle ajoute que le service va recruter un chargé de projet, qui aura pour tâche d'harmoniser la réponse du service à ce type de question qui provoque une surcharge de travail.

Un commissaire demande qui est en charge du nettoyage des bâtiments scolaires et si l'on fait appel à des entreprises extérieures.

Mme Widmer répond qu'il y a 62 responsables de bâtiments scolaires et environ 60 auxiliaires d'entretien, qui sont fonctionnaires, mais que l'on fait appel, occasionnellement, à des entreprises privées lorsqu'ils sont absents (maladie, remplacement).

Un commissaire souhaite savoir pourquoi ce n'est pas la Voirie qui fait ce travail.

Mme Widmer répond que c'est une question que l'on se pose régulièrement et que l'on pense à faire intervenir la Voirie pour nettoyer les places de jeux dans les parcs. Elle ajoute que les écoles doivent impérativement être nettoyées avant 8 h du matin, et qu'il s'agit d'une mission spécifique qui comprend aussi la sécurisation (seringues, etc.). Elle indique que ce ne serait pas impossible, mais que l'on tient à ce que cette prestation soit réalisée au plus près des besoins de l'école.

Un commissaire prend note que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports fait l'éloge des externalisations.

M. Tornare répond que c'est faux, mais que les négociations sont bonnes avec le magistrat préféré du commissaire. Il espère que de plus en plus de surfaces seront entretenues par la Voirie en Ville de Genève.

Mme Widmer ajoute que le commissaire a instrumentalisé sa réponse.

Une commissaire demande si les préaux ont toujours été ouverts à Genève et rappelle qu'ils sont fermés en France. Elle ne comprend pas l'intérêt de leur ouverture.

M. Tornare répond qu'il les a toujours connus ouverts, qu'il se renseignera auprès d'historiens et qu'il fournira une réponse écrite.

Mme Widmer ajoute que, si l'on regarde l'architecture, on constate que les écoles du début du siècle étaient fermées, puis qu'il y a eu une période sans construction (1920-1930) et que, à partir des années 1950, les préaux ne sont pas fermés. Elle en conclut que cela daterait de cette époque.

Un commissaire demande quelle sera la situation du nettoyage des préaux l'an prochain.

Mme Widmer répond que l'on a demandé une augmentation de budget de 140 000 francs pour nettoyer 11 préaux ouverts au public durant le week-end.

Une commissaire remarque que les directrices de ludothèque ont déjà été professionnalisées et elle souhaite que l'on active le mouvement pour le reste de la profession, du moment que l'on a déjà voté la subvention.

Mme Widmer répond que l'on ne va pas faire plus vite, parce que c'est un travail immense et qu'elle refuse de faire du bricolage. Elle rappelle que l'on a recruté les responsables pour qu'elles puissent choisir leur équipe, et annonce que les appels à candidatures sont réalisés dans un véritable processus ouvert. Elle espère que la majorité des équipes sera constituée au 1er janvier 2011.

Une commissaire demande quand les travaux de réfection des jeux d'enfants du parc des Bastions seront entrepris. Elle rappelle que cela fait trois ans qu'on lui annonce que ce sera fait l'année suivante et que rien n'a encore été entrepris. Elle ajoute qu'elle essaie de calmer la population des parents pour qu'il n'y ait pas de pétition.

Mme Widmer répond qu'elle avait effectivement répondu que ce serait fait en été 2011. Elle rappelle qu'ils ont prévu de faire un projet original, et elle annonce qu'ils collaborent avec un artiste, qui travaille le bois et qui a préparé un projet magnifique. Elle explique que l'homologation de ce projet prend beaucoup de temps et que le projet coûtera plus cher que prévu. Elle annonce donc qu'une proposition sera déposée en mars. Elle ajoute qu'une rénovation minimale est prévue pour passer l'été 2011 et que le nouvel espace de jeu sera prêt pour l'été 2012.

Espaces verts

*Page II-273*
Une commissaire demande si le quai Wilson et la roseraie du parc La Grange sont actuellement arrosés à la main (autonomisation de l'arrosage).

M. Oertli répond que le réseau existant est obsolète et qu'il faut le refaire.

La commissaire a remarqué, en se promenant, qu'il y a des endroits, derrière la villa La Grange, qui sont abandonnés et que cela ne laisse pas une bonne impression.

M. Oertli répond que c'est vrai et que ce sont des travaux qu'ils devraient entreprendre.

*Page II-272*
Une commissaire demande pourquoi aucune exposition florale n'est prévue en 2010-2011.

M. Oertli répond que les expositions florales sont un peu obsolètes et que les floralies sont devenues ringardes.

M. Tornare ajoute que cela allait encore du temps de Charles Babel, mais que c'est fini.

Service social

*Page II-284*
Une commissaire rappelle que l'on a octroyé un droit de superficie à l'Association Nicolas-Bogueret, pour le Foyer de Sécheron, et demande si l'association a pris contact avec le Service social.

M. Kanaan répond qu'ils sont en train de préparer un avant-projet et qu'ils prendront contact, ensuite, avec le service. Il ajoute que, a priori, l'Etat n'envisage plus de soutenir de nouveaux établissements médico-sociaux (EMS) et qu'il privilégie les

projets d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées. Il rappelle que l'on ne peut pas faire un EMS sans les autorisations du Canton.

Une commissaire demande quel soutien est apporté aux clubs d'aînés. Elle rappelle que des animatrices visitaient ces clubs, gérés par des bénévoles, mais que ce n'est plus le cas dans deux d'entre eux.

M. Tornare répond qu'il a été interpellé par ces deux clubs et qu'ils apporteront une réponse.

Mme Pürro ajoute qu'ils ont dressé un tableau de tout ce que le service fait pour les clubs d'aînés et propose de le remettre à la commission.

*Page II-285*
*Objectif 3*
Une commissaire demande ce que l'on entend par hébergement d'urgence, et à combien de temps on y estime l'accueil des personnes en grande précarité.

Mme Pürro répond que l'hébergement d'urgence comprend à la fois les abris d'hiver et les unités de logement temporaire. Elle précise que ces derniers représentent 79 appartements remis par la Gérance immobilière municipale, qui permettent de loger 174 personnes, dont 67 enfants, et que ce sont des biens immobiliers qui doivent faire l'objet de travaux lourds. Elle rappelle que le magistrat a émis le souhait que l'on trouve une solution pour prolonger l'abri de la protection civile (PC), mais pas dans un lieu lié à la PC, et de l'étendre sur toute l'année, en développant l'existant. Elle indique que l'on établit une convention avec le locataire qui verse un loyer et que le temps prévu est de six mois. Elle précise que, compte tenu de la situation du logement, on est amené à renouveler plusieurs fois ces six mois, mais que, quand on estime que la personne a acquis une autonomie suffisante, la Gérance immobilière municipale l'absorbe dans le parc immobilier ordinaire.

Le président demande s'ils ont déjà des idées pour la structure permanente d'accueil.

Mme Pürro répond que c'est le site qui pose problème, parce que la Ville ne dispose pas d'un lieu pour l'instant.

Une commissaire s'inquiète que l'on ne soit pas soucieux d'offrir des locaux d'une certaine tenue. Elle demande si, en termes de mise aux normes de sécurité et de salubrité on respecte des critères acceptables pour une collectivité publique.
Mme Pürro répond que ce sont des logements voués à de grosses transformations et que les appartements sont sans confort (pas d'ascenseur, chauffage individuel), mais que l'on n'est pas dans l'insalubrité.

Une commissaire a entendu qu'il y aurait une augmentation importante du nombre de jeunes qui recourent à l'accueil de nuit et demande ce qu'il en est.

M. Tornare répond qu'il n'a rien entendu lors de la réunion du sous-groupe du Forum contre l'exclusion et propose à la commissaire de préciser sa question et de la transmettre par écrit.

*Objectif 4*
Une commissaire demande si la création d'Entourage est prise en compte dans le nombre d'usagers potentiels.

Mme Pürro répond par l'affirmative.

La commissaire souligne l'excellent rapport de la commission de la cohésion sociale. Elle observe qu'Entourage ne s'adresse qu'à 2000 personnes habitant le quartier de la Servette et demande si cela veut dire que le reste de la préoccupation de l'isolement des aînés ne serait pas prise en compte.

M. Tornare rappelle qu'ils ont l'intention de créer ce projet contre l'isolement et qu'ils ont choisi un quartier pilote, où il y a une moyenne d'âge assez élevée et des aînés très modestes. Il ajoute qu'ils verront s'ils peuvent étendre cette réalisation à d'autres quartiers de la ville.

*Page 118*
Une commissaire remarque que le Centre d'action sociale et de santé de Sécheron n'entrera pas en activité avant l'automne 2011, alors que des postes ont été demandés pour l'année.

Mme Pürro répond que c'est juste. M. Kanaan explique qu'ils ont l'intention d'engager des gens bien avant la mise en service du projet. Il rappelle que la budgétisation des nouveaux postes se fait toujours à l'année, même quand on sait, par avance, que l'on n'engagera pas immédiatement. Il cite l'exemple de la Direction des systèmes d'information et de communication.

*Page 136*
Une commissaire demande si des classes vertes existent.

Mme Widmer répond que cela relève du Département de l'instruction publique.

*Page 137*
La commissaire demande si l'aide aux parents n'est pas un peu juste.

Mme Pürro répond qu'il y a 75 francs par enfant et que, selon elle, c'est insuffisant.

La commissaire demande pourquoi le Festival Arbres et lumières ne se trouve pas au département de la culture.
M. Tornare rappelle que c'est parce qu'il est contre les sapins coupés à Noël qu'il a décidé de mettre en valeur les arbres du patrimoine dendrologique de la Ville. Il précise qu'il y a une collaboration avec de département de la culture.

La commissaire demande à quoi correspondent les 70 000 francs pour Genève-Tourisme, si le nettoyage est facturé et à hauteur de quel montant.

M. Tornare répond que tout est dans la convention.

Une commissaire demande à recevoir la convention.

M. Kanaan répond que ce n'est pas possible, parce qu'elle n'est pas encore signée, bien qu'il y ait un accord. Il ajoute que les subventions en nature et financières correspondent à la réalité des coûts des Fêtes de Genève, pour la Ville, qui étaient jusqu'à maintenant absorbées dans les lignes courantes, souvent en dépassement d'ailleurs.

Une commissaire s'étonne que l'on donne une subvention à une association pour réparer les dégâts qu'elle commet pendant les Fêtes de Genève. Elle trouve que c'est un peu fort de café et ne comprend pas ce mécanisme.

M. Tornare répond qu'on leur reprend de la main droite ce qu'on leur donne de la main gauche.

M. Kanaan ajoute que c'est un choix institutionnel de la Ville de soutenir les Fêtes de Genève.

Une commissaire répond que ce n'est pas au Service des espaces verts et de l'environnement de subventionner les Fêtes de Genève.

Une commissaire explique que le groupe A gauche toute! a proposé de supprimer cette ligne pour les mêmes raisons et que la commission de la cohésion sociale a refusé.

M. Tornare rappelle que l'on avait, chaque année, des dépassements et qu'on a trouvé cette solution. Il ajoute que, d'après les comptes de l'association, ce ne serait pas si lucratif que cela.

M. Kanaan explique que la subvention a pour but de sous-traiter les travaux de réfections qui incombaient au personnel de la Ville et le surchargeaient.

Une commissaire répond que c'est une décision politique du Conseil administratif que de soutenir les Fêtes de Genève.

Un commissaire se déclare d'accord avec la commissaire précédente et ajoute que, dans un budget par prestations, il faudrait mettre cette prestation dans des rubriques liées au tourisme dans le département Autorités.

M. Kanaan répond que l'on ne veut pas perdre le cahier des charges spécifique.

Un commissaire déclare qu'il a appris des choses inquiétantes sur les colonies de vacances et qu'il développera une interpellation lorsque l'ordre du jour le permettra. Il demande s'ils ont eu vent de difficultés financières ou s'ils ont été sollicités. Il précise que, dans certaines colonies de vacances, on servirait beaucoup de repas issus de boîtes de conserve. Il ajoute que les indemnités des moniteurs varient de 20 à 60 francs.

M. Tornare répond que ce ne sont pas des colonies de vacances soutenues par la Ville.

Un commissaire répond que oui.

Mme Widmer rappelle que l'on soutient ces colonies en fonction du nombre de communiés qui les fréquentent.

Un commissaire ajoute que le Canton est préoccupé lui aussi.

*Page 138*
Une commissaire demande si le projet Entourage verra le jour.

M. Tornare répond qu'il n'est pas autorisé à engager l'argent de la Ville, parce qu'on lui refuse les emplois de solidarité (EDS), mais qu'il a décidé de ne pas retirer ce projet du budget.

Une commissaire a lu que cela s'étendait aux aînés hors de la ville de Genève. Elle considère que l'on crée encore une structure pour subventionner des personnes d'autres communes.

M. Tornare répond que l'essentiel du travail est fait en ville de Genève.

Une commissaire répond qu'il ne faut alors pas dire que c'est étendu à d'autres communes, parce que les aînés de Genève doivent passer en premier, puisque c'est la Ville qui les subventionne. Elle s'étonne que l'on retire de l'argent des lignes destinées aux aides financières pour soutenir ce projet.

Mme Pürro explique que le projet Entourage a été pensé comme une solution de remplacement à la suppression des subventions financières, puisque, en plus de la problématique matérielle, il y a la question de l'isolement des aînés. Elle explique que, si la commune ne pouvait plus intervenir financièrement parce que le Canton retranche ses prestations, elle soutiendrait une nouvelle prestation qui ne serait pas financière, raison pour laquelle on a créé une association. Elle indique que l'on a attribué le non-dépensé des prestations financières à la nouvelle association Entourage.

Une commissaire demande des détails sur les 435 000 francs destinés à diverses actions ponctuelles.

M. Tornare répond que le détail figure dans les comptes et qu'il ne peut pas encore donner de précisions pour l'année 2011.

Une commissaire demande s'il s'agit d'une enveloppe de 435 000 francs qui est distribuée au fur et à mesure des demandes.

M. Tornare répond que cela lui a souvent permis d'aller dans le sens du Conseil municipal.

Une commissaire ajoute que la commission de la cohésion sociale a eu tout le détail des versements pour 2010.

Une commissaire demande pourquoi il y a trois directrices à la Fondation Au Coeur des Grottes, et souhaite savoir quel est leur salaire.

M. Tornare répond qu'il a demandé un audit, qui est effectué par M. Aegerter.

Une commissaire ajoute que la commission a reçu le budget, les comptes et l'organigramme d'Au Coeur des Grottes. Elle indique qu'elle pourra fournir le détail des salaires du personnel.

Un commissaire demande ce que l'on prévoit de faire, en 2011, avec le Fonds Zell.

M. Tornare répond que l'on n'y a pas touché depuis longtemps, parce que ce sont des obligations, et il rappelle que l'on avait reçu du département des finances et du logement l'ordre de ne pas y puiser. Il rappelle que ce fonds représente 23 millions et que le testament stipule que ce legs est destiné au Service social et aux aînés, ce qui a été confirmé par un avis de droit. Il indique que l'accès au fonds avait été bloqué à cause de la Bourse, mais que l'on va recommencer à puiser dans les intérêts, sans toucher au capital.

Un commissaire demande à quoi on utilise ces sommes.

M. Tornare répond que l'on achète des billets de spectacles pour que les aînés les aient, à moindre coût, que l'on a créé la Cité Seniors (investissement, pas fonctionnement). Il ajoute qu'il peut fournir le détail des actions depuis 1999.

*Page 139*
*366*
Un commissaire demande pourquoi on a coupé 70 000 francs dans les allocations sociales.

Le président pense que c'est parce que les comptes ont montré que l'on avait trop.

Mme Pürro le confirme et ajoute que les 325 000 francs de diminution se trouvent à la page 138, sur une nouvelle ligne destinée à financer le projet Aînés isolement.

Une commissaire constate qu'il en va de même pour les 85 000 francs des allocations sociales ponctuelles. Elle demande si l'on ira en dépassement dans le cas où on aura plus de demandes.

M. Tornare acquiesce.

*Page 160*
Le président rappelle que les deux EMS de la Ville ont des problèmes de travaux, que le département des finances et du logement a dit qu'il fallait s'adresser au département de M. Tornare. Il ajoute que, puisque les bâtiments appartiennent à la Ville, c'est à elle de payer les travaux, mais que Mme Heurtault Malherbe a indiqué que ce n'était pas si simple. Il demande si le principe de l'entretien des bâtiments par la Ville est acquis et si le dossier est en cours de traitement.

M. Tornare répond que le président des EMS a pris contact avec lui et qu'un rendez-vous a été prévu avec Mme Charollais et Mme Bietenhader. Il rappelle que cela fait des années qu'il y a des problèmes de cohabitation.

M. Kanaan ajoute que la FAPA a des réserves importantes dans son bilan et que l'Etat les a acceptées, pour autant qu'elles soient affectées à l'entretien des bâtiments. Il précise que la Ville est responsable de l'entretien de base des bâtiments, au sens d'un propriétaire, mais que l'exploitant est responsable de toute intervention liée à l'exploitation en tant que telle. Il ajoute qu'il y a eu un malentendu sur l'entité qui devait entreprendre les démarches, mais que la question est en train d'être réglée.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève est aussi propriétaire d'une partie des bâtiments du complexe de Vessy.

# 6. Annexes.

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Madame Maria CASARES
Présidente
Commission de la cohésion sociale

Genève, le 5 octobre 2010

Objet **projet de budget 2011 – questions posées lors de la commission de la cohésion sociale**

Madame la présidente, chère Madame,

SK/sp

Je reviens à la commission du 23 septembre écoulé et vous communique, pour transmission à vos membres, les réponses que vous attendez du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

DIRECTION ET SUBVENTIONS

— 312 (p. 113)
**Expliquer la diminution des frais d'énergie de CHF 41'570.- et pourquoi certaines années, les frais de chauffage/énergie sont centralisés ou au contraire, imputés au service**
réponse suivra dans les meilleurs délais

— **Envoyer l'estimation des retombées économiques des Fêtes de Genève**
réponse suivra dans les meilleurs délais

— **Envoyer le contrat de prestations Ville de Genève – Genève Tourisme**
réponse suivra dans les meilleurs délais

— **Rapport d'activité de l'Association d'informations et d'enseignement des Droits de l'Homme et Gipri**
annexe 1

CIFEDHOP Le Centre d'enseignement des droits de l'homme
annexe 2

EIP - Ecole Instrument de Paix
annexe 3

CODAP
annexe 4

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

CIFEDHOP
annexe 5

Détails de Antiracisme en 2010

| Bénéficiaire | Montant accordé |
|---|---|
| A La Vista Communication sociale | 5'000.00 |
| Le Gai savoir | 15'000.00 |
| Association Hétérographe | 5'000.00 |
| | 25'000.00 |

Diverses actions sociales en 2010

| Bénéficiaire | Montant accordé |
|---|---|
| Chaîne du bonheur | 3'000.00 |
| Fondation Au Cœur des Grottes | 20'000.00 |
| Amis de la rue Tschumi | 1'000.00 |
| Espace Musical | 4'000.00 |
| Nomadbikefamily | 1'000.00 |
| Université Ouvrière de Genève | 5'000.00 |
| Ecole des Parents | 5'000.00 |
| AMAmusique | 5'000.00 |
| Association l'Expérience | 5'000.00 |
| Association Mesemrom | 5'200.00 |
| Société des associations italiennes de Genève | 2'574.00 |
| Heart for India Foundation | 3'500.00 |
| Le Métathéâtre | 12'000.00 |
| Agape | 4'500.00 |
| Vivre avec le 3e âge | 5'000.00 |
| Association Partage | 6'500.00 |
| Association Stop Suicide | 5'000.00 |
| Association Insieme | 15'000.00 |
| Centre genevois de volontariat | 12'000.00 |
| Association genevoise des amis du Salève | 1'000.00 |
| Centre de contact Suisses-Immigrés | 20'000.00 |
| Association suisse des Amis du Dr. J. Korczak | 30'000.00 |
| L'émiliE | 5'000.00 |
| KidsGenève | 5'000.00 |
| Viol-secours | 5'000.00 |
| Espace Rousseau | 10'000.00 |
| Fédération genevoise des clubs d'aînés et associations seniors | 4'000.00 |
| Association Phasma | 10'000.00 |
| Zanco | 8'000.00 |
| Espace Fusterie | 4'000.00 |
| | 222'274.00 |

Premier rapport intermédiaire (Vers l'Intégration et l'Autonomie) VIA
annexe 6

**Le surcoût lié au nouveau statut du personnel, par service ou par département**
Selon la Direction des ressources humaines, ce surcoût ne peut pas être calculé de manière précise. Le budget a été adapté au plus près des mécanismes salariaux applicables au 1er janvier 2011.

L'écart dans la prévoyance professionnelle entre budget 2010 et budget 2011

En ce qui concerne l'écart sur la prévoyance professionnelle, je n'ai pas le projet de budget sous les yeux mais cela provient du fait qu'à l'avenir tous les collaborateurs seront inscrits à une caisse de pensions. Vous trouverez cela à l'article suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Prévoyance professionnelle** | **Modifié :**<br>Tous les membres du personnel doivent être affiliés à une institution de prévoyance. | Art. 82 Statut :<br>les fonctionnaires sont affiliés à la CAP. | Art. 55 Statut et *78 REGAP* :<br>le Conseil administratif désigne la caisse de prévoyance à laquelle sont affiliés les membres du personnel qui ne peuvent pas l'être auprès de la CAP (les conditions d'engagement ne sont pas adaptées à un plan de primauté de prestations) :<br>- personnes au bénéfice d'un CDD dont l'ancienneté en VdG est inférieure à 24 mois ;<br>- personnes rémunérées à l'heure<br>- personnes rémunérées à la tâche<br>- apprentis<br>- stagiaires<br>Art. 115 al. 12 Statut :<br>des négociations seront ouvertes avec les organisations représentatives du personnel dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent statut concernant un plan de prévoyance adapté aux membres du personnel à temps partiel qui ne peuvent être affiliés à la CAP au sens de l'article 55 alinéa 2. |

— DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

Contrat cadre pour l'accueil familial de jour rédigé par la commission social - jeunesse de l'Association des communes genevoises.
Selon le projet de loi récemment déposé par le Conseil d'Etat (PL 10710), il est dit que ce contrat sera rédigé par le Canton (art.10, al. 8).

Le document ci-joint risque donc d'être modifié, annexe 7

— ECOLES

Système de rémunération des patrouilleuses scolaires

Les patrouilleuses scolaires sont des employées régulières de la Ville. Elles travaillent en moyenne 10 heures hebdomadaires et au maximum 50 heures par mois. En tant

qu'employées régulières elles sont maintenues au-dessous du seuil LPP. Cette situation devrait évoluer avec le nouveau statut du personnel.

Concernant leur salaire, voir le tableau annexé, annexe 8

**Liste des prestataires privés pour le nettoyage des préaux d'école et montant des contrats**
annexe 9

**Ligne 318**
**détails des expertises effectuées par des tiers dans la cellule périscolaire**

La somme de CHF 40'000. -- qui figure sous la rubrique liée au domaine périscolaire, ligne 318500 (50035799) permet de régler les frais d'honoraires du chargé d'affaires breveté que le service des écoles mandate.

Ce montant représente un forfait pour la prestation, qui consiste à faire les démarches auprès des débiteurs pour le paiement des dettes relatives aux coûts des repas scolaires non payés. Il comprend également les frais de procédure auprès de l'office des poursuites. Cette procédure peut aller jusqu'au jugement, aboutissant soit à un acte de défauts de biens (ADB), soit au règlement de la dette par le débiteur.

**Subvention des classes vertes et camps**

La participation aux frais des courses d'école et camps se trouve sous la rubrique 317040 pour un montant au Projet de Budget 2011 de CHF 380'954.--.
Les aides directes aux parents (CHF 75.- par enfant) sont sous la rubrique 366.

Les montants attribués pour les courses et camps sont les suivants :

<table>
<tr><th>Degrés</th><th>Excursions scolaires</th><th>Classes blanches ou vertes – Camps</th></tr>
<tr><td>Cl spécialisées</td><td>370.--</td><td>370.--</td></tr>
<tr><td>1E</td><td rowspan="3">230.--</td><td rowspan="4"></td></tr>
<tr><td>2E</td></tr>
<tr><td>1P</td></tr>
<tr><td>2P</td><td>370.--</td></tr>
<tr><td>3P</td><td rowspan="4">500.--</td><td rowspan="3">600.--</td></tr>
<tr><td>4P</td></tr>
<tr><td>5P</td></tr>
<tr><td>6P</td><td></td></tr>
</table>

Cette ligne n'a pas évolué depuis plus de vingt ans. Le service reçoit de plus en plus de demandes de complément de la part des écoles, notamment concernant le financement des camps.

— SEVE

**Liste des prestataires privés pour le nettoyage des parcs et montants des contrats 2010**
annexe 10

**Montant annuel disponible au budget pour l'entretien du mobilier urbain dans les parcs**
annexe 11

**Coût annuel de l'entretien des arbres dans le Parc Baud-Bovy.**

Le coût annuel de l'entretien des arbres dans le Parc Baud-Bovy par des tiers se monte à CHF 30'000.-.

Ligne 318
**Détails des expertises effectuées par des tiers et honoraires divers**
annexe 12

Ligne 301
**Expliquer la diminution du traitement du personnel**

Le budget représente l'état actuel, soit une "photographie" de la situation au mois d'avril de chaque année, en l'occurrence 2010 pour le projet de budget 2011.

L'écart entre le budget 2010 et le projet de budget 2011 est dû aux faits suivants :

- 2 postes ont été prêtés (1 CJB et 1 au FUN) et ne figurent donc pas au projet de budget du SEVE;

- Les postes vacants figurant au budget, non pas sur une base effective, mais sur la base de la classe médiane, annuité 4 de l'échelle des traitements. Il y a donc, pour la plupart des postes, une réduction par rapport au positionnement salarial effectif au moment où le titulaire a terminé ses rapports de service.

Au 1er avril 2010, le SEVE disposait de 11 postes vacants, la plupart étant en cours de processus de recrutement.

## – POMPES FUNEBRES

Ligne 318
**Emoluments pour l'établissement de documents officiels.**

L'augmentation budgétaire est justifiée en prévision de l'établissement des plans (dans le cadre du géporéférencement) des cimetières de Châtelaine, du Petit-Saconnex et de Plainpalais qui doivent être effectués, afin de compléter ceux de Saint-Georges.
Pour mener à bien cette tâche nous sommes obligés de faire appel à un intervenant externe.

**Liste des prestataires privés**

**Atiks SA**
nettoyage des locaux administratifs, sis aux Eaux-Vives ===> anciennement compétent la CMAI.

**Securitas**
permanences téléphoniques entre 23 h.00 et 6 h.00 en vue de filtrer les appels destinés au personnel de permanence chargés de l'organisation des obsèques.
En ce qui concerne l'entretien de tombes dans les cimetières, ils sont effectués soit directement par les familles, soit par des tiers (horticulteurs privés), mais uniquement à la demande et au choix des familles et payés directement par ces dernières.
Selon l'article 70 du règlement des cimetières, du crématoire et du columbarium, ces entreprises sont tenues de désigner les tombes qu'elles entretiennent au moyen d'une marque spéciale permettant de les identifier et doivent remettre au service des pompes funèbres une liste mensuelle des tombes dont l'entretien ou l'arrosage leur a été confié ou retiré.
Ces entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation d'exercer dans les cimetières municipaux qui leur est délivrée par le CA. Il s'agit de : SIMEONI, GAUD, VIDONNE, RODRIGUES et ETHENOZ.

Par ailleurs, le service gère un système vieux comme Hérode concernant l'entretien d'une dizaine de tombes.

A l'époque certaines familles avaient versé aux pompes funèbres un montant destiné à couvrir les frais de fleurissement (qui sont effectués par des horticulteurs externes : Ethenoz, Vidonne, Briffod, Rodrigues). Une fois par année ces entreprises adressent leur facture au service qui les acquitte par le biais de ce "faux fonds" (cpte 313460). Au 31.12.2009 il restait environ CHF 30'000.--.

— SERVICE SOCIAL

**Ligne 391 – différence de CHF 68'296.--**

Cette position correspond à des comptes compétents.
En ce qui concerne le service social, cela correspond, principalement, à des locaux mis à disposition par la GIM. Les principales différences d'imputations entre le budget 2010 et 2011 entraînant l'écart de charges sont :

- les loyers des locaux du Club d'aînés – Espace quartier des Minoteries qui malgré un bail daté de 1977 n'avaient jamais été imputés au SSVG. Cette erreur a été corrigée pour le budget 2011 soit une augmentation des loyers imputés de CHF 129'576.--.

- les loyers de 2 des appartements de l'ULT. Ces appartements en cours de rénovation ne sont plus mis à disposition de l'Unité de Logement Temporaire par la Gérance Immobilière Municipale. La disparition de ces deux appartements entraîne une diminution des loyers imputés au secteur exclusion du SSVG de CHF 50'748.--.

- les loyers des salles communales lors de leur utilisation par le secteur de l'action communautaire. Le budget 2011 a été adapté à la réalité des comptes 2009, soit une diminution du budget de CHF 3'900.--.

**Ligne 318**
**Détail des comptes « honoraires divers » (318390) et « expertises effectuées par des tiers » (318380)**

Ces deux comptes représentent des frais d'études ou d'expertises, notamment :

- Mandat sur l'évaluation du fonctionnement des Club d'aînés situés en Ville de Genève

- Etude sur les aides financières (avenir des prestations sociales)

- Mandat sur le bénévolat (mise en œuvre des recommandations de l'étude menée sur le bénévolat et organisation d'actions dans le cadre de l'année européenne du bénévolat)

- Mandat au Centre genevois du volontariat concernant la plateforme contre l'exclusion (mandat pour l'organisation d'une formation destinée aux bénévoles des structures membres du forum contre l'exclusion et qui sont en contact direct avec les bénéficiaires)

- Enquête bisannuelle concernant les usagers des Clubs sociaux (secteur exclusion)

- Fête des voisins

- Mandat de formation spécifique concernant l'action « impôts »

- Mandat concernant l'organisation des « Paroles aux quartiers »

- Participation à l'organisation du colloque de la petite enfance

- Mandats liés aux Contrats de quartier

- Etude concernant la mise en place de permanences d'information sur des thématiques sociales telles que l'assurance-maladie, les prestations sociales etc.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Madame la présidente, chère Madame, mes salutations distinguées.

Sami KANAAN
Directeur

Annexes mentionnées.

Copie : Monsieur Manuel TORNARE, Conseiller administratif
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Madame Isabelle ROCH-PENTUCCI, administratrice
Monsieur Jérôme FAAS, conseiller de direction

[1] Diffusion par Madame Maria CASARES

[1] Simon BRANDT, Christophe BUEMI, Sandrine BURGER, Corinne GOEHNER-DA CRUZ, Silvia MACHADO, Anne MORATTI JUNG, Georges QUELOZ, Pascal RUBELI, Alexandra RYS, Odette SAEZ, Armand SCHWEINGRUBER, Alpha DRAME, Vera FIGUREK, Olivier TAUXE

Annexe 6
Cº Cohésion Sociale

# Accueil familial de jour

## Modèle de contrat de travail

### *1. Objet et durée du contrat*

Le présent contrat est conclu entre la structure de coordination _____, ci-après l'employeur, et M./Mme _____ accueillant-e familial-, ci-après l'employé-e.

L'autorisation d'accueillir des enfants au domicile de l'employé-e a été délivrée le _____ par l'Evaluation des lieux de placement (ELP) de l'Office de la jeunesse, du département de l'instruction publique
pour une durée de_____ et une capacité maximale de _____ enfants pouvant être accueillis simultanément.

#### 1.1 Objet du contrat

[1] Le présent contrat a pour objet l'accueil de jour, contre rémunération, d'enfants de moins de 12 ans, confiés par l'employeur à l'employé-e autorisé-e pour participer à leur prise en charge, leur développement et leur épanouissement.
[2] L'employé-e s'engage à accueillir des enfants sans distinction de sexe, d'origine, de nationalité ou de religion notamment.

#### 1.2 Durée du contrat

[1] Le contrat est conclu pour une durée indéterminée dès le _____.

### *2. Obligations de l'employé(e)*

#### 2.1 Obligation d'être rattaché à une structure de coordination

L'employé-e exerce son activité sous l'égide de la structure de coordination, son employeur, qui l'engage et la rémunère. L'employé-e ne peut accueillir que les enfants qui lui sont confiés par l'intermédiaire de l'employeur.

#### 2.2 Travail personnel

L'employé-e s'acquitte personnellement de sa tâche et ne peut la déléguer à un tiers que dans les cas prévus par le cahier des charges, avec l'autorisation de l'employeur.

#### 2.3 Lieu de travail

[1] Le lieu de travail est le domicile de l'employé-e et son périmètre immédiat.
[2] En cas d'activités sortant de ce périmètre, comme des excursions, l'employé-e doit obtenir l'accord de l'employeur ou de la famille placeuse.
[3] En cas de déménagement, l'employé-e en informe à l'avance l'employeur.

#### 2.4 Diligence

[1] L'employé-e exécute son travail avec soin et dans le respect des besoins des enfants accueillis.
[2] En cas de difficultés ou de problèmes rencontrés dans l'exercice de l'activité, en particulier dans la prise en charge des enfants, il-elle informe immédiatement l'employeur.

#### 2.5 Confidentialité

[1] L'employé-e s'engage à une stricte confidentialité pendant et après les rapports de travail sur les faits relatifs à la sphère privée, dont il-elle a pu avoir connaissance dans le cadre de son activité. Il-elle doit, notamment, ne révéler aucune information concernant les enfants accueillis et leur famille à des tiers.
[2] La violation de l'obligation de garder le secret constitue une faute grave.

[3] L'obligation de confidentialité est levée à l'égard de l'employeur-e en cas de suspicion de maltraitance ou de tout autre évènement grave en relation avec l'accueil des enfants.

2.6 Obligation d'aviser l'employeur
[1] Si l'employé-e est empêché-e de travailler pour cause de maladie ou d'accident, il-elle en informe immédiatement l'employeur. Dès le 3e jour d'incapacité de travail, l'employé-e est tenu-e de fournir un certificat médical.
[2] Tout changement concernant des éléments contenus dans le contrat de travail doit être annoncé sans délai, par exemple déménagement, naissance, état civil.

2.6 Maladie ou accident d'un enfant durant l'activité d'accueil
[1] En cas de maladie ou d'accident d'un enfant survenant durant l'accueil, l'employé-e prend toutes les mesures d'urgence nécessaires et informe l'employeur-e sans délai.

## *3. Horaire d'accueil et activité en dehors des plages horaires habituelles.*

3.1 Horaire d'accueil
L'activité d'accueil se déroule de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

## *4. Obligations de l'employeur*

4.1 Protection de la personnalité de l'employé-e.
L'employeur protège et respecte la personnalité de l'employé-e au sens de l'art 328 CO.

4.2 Assurance responsabilité civile
L'employeur assure l'employé-e contre les éventuels dommages qu'il-elle pourrait causer, par négligence, aux enfants ou à des tiers, du fait de son activité, à l'exclusion des dommages résultant de l'utilisation d'un véhicule automobile.

4.3 Salaire
[1] Le salaire est fixé à l'heure et par enfant à raison de Fr.5.-...net
[2] Il est versé mensuellement en fonction des heures de garde et du nombre d'enfants accueillis, selon une fiche de présence validée par la famille placeuse et remise à l'employeur, au plus tard le 5 du mois suivant.
[3] Le salaire est indexé chaque année (indexation fixée sur la base de l'indice genevois du coût de la vie de décembre).
[6] L'employeur fournit chaque mois à l'employé-e, un décompte de salaire détaillé.

4.4 Frais de repas, collations et soins aux enfants
Une indemnité versée mensuellement est allouée pour rembourser les frais effectifs de repas, collations et soins aux enfants.

4.5 Assurances sociales obligatoires
[1] Le salaire est soumis au prélèvement des charges sociales obligatoires, en particulier assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, assurance perte de gain en cas de service et de maternité, assurance-chômage, allocations familiales, assurance-maternité genevoise, assurance-accidents, voire prévoyance professionnelle.

4.6 Assurance collective perte de gain en cas de maladie
[1] L'employeur couvre l'employé-e auprès d'une assurance collective pour indemnités journalières en cas de maladie.
[2] Les primes d'assurance maladie indemnités journalière sont réparties à parts égales entre l'employé-e et l'employeur.

4.7 Vacances
[1] L'employé-e a droit à cinq semaines de vacances en temps libre par année.

[2] L'employeur fixe la date des vacances en tenant compte des besoins de l'employé-e et de l'intérêt des enfants accueillis.
[3] La date des vacances est fixée, en principe, au minimum deux mois à l'avance.
[4] Un pourcentage de 10,64% afférent aux vacances est ajouté au salaire brut mensuel.

4.8 Jours fériés

L'employé-e a droit aux jours fériés suivants, sans que cela n'entraîne une réduction de salaire. En cas d'activité à temps partiel, il faut que l'accueil d'enfants soit normalement prévu le jour en cause :

- 1er janvier
- Vendredi-Saint
- Lundi de Pâques
- Ascension
- Lundi de Pentecôte
- 1er août
- Jeûne genevois
- Noël
- 31 décembre

## *5. Fin des rapports de travail*

5.1 Délais de résiliation

[1] Pendant le temps d'essai, de trois mois à partir du début des rapports de travail, chacune des parties peut résilier le contrat, moyennant un préavis de 7 jours nets.
[2] Après le temps d'essai, le contrat peut être résilié par chacune des parties, moyennant un délai d'un mois pour la fin d'un mois pendant la première année de service, de deux mois pour la fin d'un mois ultérieurement.

5.2 Certificat de travail

L'employeur fournit à l'employé-e un certificat de travail à la fin des relations contractuelles.

29 mai 2009

# ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

| THÈME | ACTUELLEMENT | CONTRAT-CADRE | VALIDÉ/VOTÉ LE |
|---|---|---|---|
| AUTORISATION D'ACCUEIL D'ENFANTS | ELP Evaluation des Lieux de Placement (Office de la Jeunesse) | ELP Evaluation des Lieux de Placement (Office de la Jeunesse) | |
| ➢ CONTRAT DE TRAVAIL<br>➢ CAHIER DES CHARGES POUR ACCUEILLANTES FAMILIALES | Rien | Préavisés favorablement par la Commission *social-jeunesse de l'ACG* | Voté à une large majorité le 14.11.2008.<br><br>Voté le 29.05.2009: 10 oui, 5 abstentions. |
| CHARGES SOCIALES | Aucune | Charges sociales obligatoires: AVS, AI, APG, AC, AMG, assurance accidents et prévoyance professionnelle | Validé le 14.11.2008. |
| ASSURANCE COLLECTIVE PERTE DE GAIN | Aucune | 80% du salaire moyen des 6 derniers mois, dès le 3ième jour d'absence | Voté à une large majorité moins 5 abstentions le 29.05.2009. |
| VACANCES | Non payées | 5 semaines, taux 10.64% | Voté à une majorité évidente le 14.11.2008. |

# ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

| THÈME | ACTUELLEMENT | CONTRAT-CADRE | VALIDÉ/VOTÉ LE |
|---|---|---|---|
| HEURES DE TRAVAIL | Aucun contrôle | 50h par semaine maximum.<br>Exceptions gérées par la structure de coordination<br>nb: 50h = 100% | Validé le 23.01.2009. |
| HEURES DE TRAVAIL DE NUIT entre 19h et 7h | Se négocie de cas en cas | Ces heures ne sont pas majorées | Voté à l'unanimité le 23.01.2009. |
| ÉCHELLE DE REMUNERATION | Prix unique par heure et par enfant, en principe CHF 4.- / 5.- | CHF 5.- net | Voté à une large majorité moins 6 abstentions le 16.11.2009. |
| TARIFS DE PENSION | Prix unique par heure et par enfant, en principe CHF 4.- / 5.- | ➢ En fonction des revenus du groupe familial, seuil minimal CHF 30'000.- plafonné à CHF 160'000.-<br>➢ 80% de l'échelle des institutions de la Petite Enfance | Validé le 23.01.2009<br><br>Voté le 29.05.2009: 6 oui, 3 non, 6 abstentions. |
| ABSENCES DE L'ENFANT | Non payées | Salaire garanti un mois. La structure peut proposer l'accueil d'un autre enfant | Voté à l'unanimité les 24.04.2009 et 29.05.2009 . |

# ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

| THÈME | ACTUELLEMENT | CONTRAT-CADRE | VALIDÉ/VOTÉ LE |
|---|---|---|---|
| SUBVENTIONNEMENT DES COMMUNES | Aucun | ➢ Les communes subventionnent les enfants non scolarisés<br><br>➢ Les Communes subventionnent, en principe, les places des enfants domiciliés sur leur territoire. Les Communes déterminent les critères d'attribution des places (lieu de domicile, travail des parents) | ➢ Voté à une très large majorité le 14.11.2008.<br><br>➢ Validé les 24.04.2009 et 29.05.2009. |
| PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE | Aucune | CHF 5'000.- par place à 100% | Voté à la majorité moins 2 abstentions le 24.04.2010. |
| CONTRAT-CADRE | Aucun | Validation de l'ensemble des dispositions du contrat-cadre | Voté le 29.05.2009: 10 oui et 5 abstentions. |

SERVICE DES ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE

**Barème de traitement des patrouilleuses scolaires,**
**valable dès le 1er janvier 2010**

Au 1er janvier 2010, le barème indexé à l'indice genevois des prix à la consommation est augmenté de 0.48 %.

| | Salaire de base | inclus 10,64 % d'indemnité vacances | inclus 13,04 % d'indemnité vacances dès 57 ans dans la 6eme année d'activité |
|---|---|---|---|
| 1ère année d'activité | Fr. 28.45 | Fr. 31.50 | Fr. 32.15 |
| 2ème année d'activité | Fr. 31.10 | Fr. 34.40 | Fr. 35.15 |
| 3ème année d'activité | Fr. 33.55 | Fr. 37.10 | Fr. 37.90 |
| 4ème année d'activité | Fr. 36.00 | Fr. 39.85 | Fr. 40.70 |

Les annuités sont accordées à fin août aux personnes qui ont été engagées au plus tard au 31 décembre de l'année précédente.

barpat2010fmrc

Annexe 5

Cte cohésion sociale

# NETTOYAGE DES PREAUX

**Année 2010 - mandats annuels attribués à des entreprises pour le nettoyage des préaux**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Entreprises sociales : | | **compte 314370** | |
| Montfleury | Frs | 129'497.03 TTC | |
| Réalise | Frs | 155'056.98 TTC | |
| Le Vallon | Frs | 180'014.80 TTC | |
| L'Orangerie | Frs | 146'689.40 TTC | |
| *Sous-total 1* | *Frs* | *611'258.21 TTC* | |
| L'Orangerie | Frs | 28'406.40 TTC | (vider et trier les poubelles Copyrart) |
| L'Orangerie | Frs | 16'140.00 TTC | (désinfection des poubelles Copyrart) |
| *Sous-total 2* | *Frs* | *44'546.40 TTC* | |
| Entreprises privées : | | | |
| ProNet | Frs | 40'694.32 TTC | (préau des Pâquis) |
| Entreprises sociales : | | **compte 314870** | (particulier pour Vidollet) |
| L'Orangerie | Frs | 3'943.50 TTC | |
| *Total - mandats annuels* | *Frs* | *700'442.43 TTC* | |

**Année 2010 - nettoyage des préaux avant votations (3 fois en 2010) dans 7 écoles**
(6 votations prévues en 2011)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Entreprises privées : | | **compte 314370** | |
| Net Inter | Frs | 7'924.74 TTC | (Frs 2'641.58 TTC, l'intervention). |

**Interventions ponctuelles, principalement des "à fonds" (karcher)**
Activités effectuées et réparties entre les quatre les entreprises sociales susmentionnées
**compte 314370**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avant la rentrée scolaire | Frs | 16'851.77 TTC | |
| Durant l'année | Frs | 7'246.72 TTC | au 24.9.2010 |
| *Sous-total* | *Frs* | *24'098.49 TTC* | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| TOTAL GENERAL | Frs | 732'465.66 TTC | **(comprenant les 2 comptes)** |

CB/27.9.2010

Annexe 9

Cº cohésion sociale

Ville de Genève
Service des espaces verts

**Nettoyage complémentaire des espaces verts - 2010**

Mandats à des prestataires privés

| Activité | Rive | Période | Site | Montant | Prestataire |
|---|---|---|---|---|---|
| Vidage des corbeilles et ramassage des déchets | Rive droite | Semaine | St-Jean (couverture CFF) | SFr. 6'600 | l'Orangerie entreprise sociale |
| | | Week-ends | Cropettes, | SFr. 22'500 | Messerli SA |
| | | | Jardin des Alpes, | | |
| | | | La Perle-du-Lac | | |
| | | | Mon Repos, | | |
| | | | Mont Blanc (square) | | |
| | | | Moynier, | | |
| | | | St-Jean (couverture CFF) | | |
| | | | St-Jean (parc) | | |
| | | | Wilson (quai) | | |
| | Rive gauche | Week-ends | Acacias | SFr. 57'400 | ProP SA |
| | | | Ancien Palais, | | |
| | | | Bastions | | |
| | | | Bertrand | | |
| | | | Bois-de-la-Bâtie | | |
| | | | Eaux-Vives | | |
| | | | Gourgas | | |
| | | | Gustave-Ador (quai) | | |
| | | | Jardin Anglais | | |
| | | | La Grange | | |
| | | | Malagnou | | |
| | | | Cirque (place) | | |
| Balayage des chemins | Rive gauche | Week-ends | Jardin Anglais | SFr. 48'900 | Setex Eric Yersin |
| | | | Bastions | | |
| Nettoyage Fêtes de Genève | Rive droite rive gauche | juillet - août | Quai Wilson, square Mont-Blanc, Jardin anglais, quai Gustave-Ador | SFr. 66'200 | ProP SA |

| Total 2010 | SFr. 201'600 | TTC |
|---|---|---|

SEVE/JTB 28.09.2010

Annexe 10
C° cohésion sociale



**2) Montant annuel disponible au budget pour l'entretien du mobilier urbain dans les parcs**

| Compte budgétaire | Libellé | Budget 2009 | Comptes 2009 | Budget 2011 |
|---|---|---|---|---|
| 311 400 | Achat monuments, fontaines et mobilier urbain * | SFr. 15'000.00 | SFr. 58'573.45 | SFr. 15'000.00 |
| 313 400 | Fourniture monuments, fontaines et mobilier urbain * | SFr. 55'000.00 | SFr. 51'819.78 | SFr. 55'000.00 |
| 315 400 | Entretien monuments, fontaines et mobilier urbain * | SFr. 50'000.00 | SFr. 47'114.16 | SFr. 36'000.00 |

* l'ensemble de ces 3 lignes de comptes budgétaires est consacré au mobilier urbain.

| | Budget 2009 | Réel 2009 | Budget 2010 |
|---|---|---|---|
| | | | |
| Serv 318 Honoraires et prestations de service | 883'500.00 | 994'684.36 | 895'075.00 |
| 318050 Affranchissements, courrier exprès | 8'000.00 | 5'263.10 | 8'000.00 |
| 318200 Travaux photo. Effectués par tiers | 0.00 | 2'221.60 | 0.00 |
| 318250 Transports effectués par des tiers | 15'000.00 | 567.76 | 0.00 |
| 318260 Aménagt expos, maquettes et plans | 2'500.00 | 0.00 | 1'000.00 |
| 318290 Prestations des graphistes | 1'500.00 | 15'068.89 | 1'500.00 |
| 318360 Destruction des résidus (Cheneviers, Châtillon) | 416'000.00 | 314'192.48 | 360'000.00 |
| 318330 Emoluments pour l'établissement de docum | 20'000.00 | 25'826.75 | 25'000.00 |
| 318380 Expertises effectuées par des tiers | 65'000.00 | 32'599.04 | 25'000.00 |
| 318390 Honoraires divers | 120'000.00 | 256'132.77 | 180'075.00 |
| 318400 Honoraires d'avocats et de notaires | 0.00 | 7'664.75 | 0.00 |
| 318420 Cachets (concerts, conférences, etc...) | 184'000.00 | 62'239.00 | 184'000.00 |
| 318510 Frais de réception pour des tiers | 2'000.00 | 365.95 | 2'000.00 |
| 318550 Prestations pour services divers | 0.00 | 2'294.34 | 3'000.00 |
| 318560 Enlèvement des autres résidus et encombr | 17'000.00 | 56'086.56 | 45'000.00 |
| 318590 Enlèvement du bois | 32'000.00 | 72'633.26 | 60'000.00 |
| 318600 Enlèvement de ferraille | 500.00 | 1'648.11 | 500.00 |
| 318610 Organisation/production d'événements | 0.00 | 139'880.00 | 0.00 |
| | | | |



Annexe 11

## 19. Modifications apportées au projet de budget par le Conseil administratif (séance du 9 novembre 2010)

*Présentation des modifications budgétaires par le Conseil administratif in corpore, accompagné de Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction*

*Remarque liminaire: Le rapporteur a décidé de suivre rigoureusement l'ordre dans lequel le travail s'est fait en commission.*

Le président accueille le Conseil administratif in corpore et passe la parole à Mme Salerno.

Mme Salerno déclare que les commissaires ont reçu les documents et espère qu'ils les ont parcourus.

Le président distribue la version papier du projet de budget 2011 rectifié, complété par les modifications du projet de budget par département. Il rappelle que les documents de référence sont parvenus par e-mail.

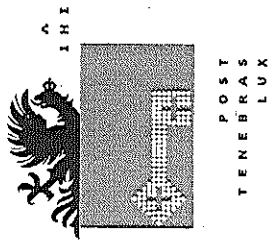


8 novembre 2010

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

# projet de budget 2011 rectifié

remis à la commission des finances

# Modifications apportées par le Conseil administratif au PB 2011 déposé et remises à la commission des finances


| | | Page |
|---|---|---|
| 1 | Présentation générale Projet de budget déposé | 2 |
| 1.1 | Présentation générale Projet de budget rectifié | 3 |
| 2 | Récapitulatif des modifications par département | 4 |
| 3 | Détail par département des modifications | 5 à 13 |
| 4 | Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2011 rectifié - Budget 2010) | 14 |
| 4.1 | Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2011 rectifié - déposé) | 15 |
| 4.2 | Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2011 rectifié et le PB 2011 déposé - revenus | 16 à 17 |
| 5 | Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2011 rectifié - Budget 2010) | 18 |
| 5.1 | Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison BP 2011 rectifié - déposé) | 19 |
| 5.2 | Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2011 rectifié et le PB 2011 déposé - charges | 20 à 21 |
| 6 | Récap. des subventions par départ., prestations en nature non comprises (comparaison PB 2011 rectifié - Budget 2010) | 22 |
| 6.1 | Récap. des subventions par départ., prestations en nature non comprises (comparaison PB 2011 rectifié - déposé) | 23 |
| 6.2 | Récap. des subventions par départ., prestations en nature uniquement (comparaison PB 2011 rectifié - Budget 2010) | 24 |
| 6.3 | Récap. des subventions par départ., prestations en nature uniquement (comparaison PB 2011 rectifié - déposé) | 25 |
| 7 | Modifications des subventions détaillées, prestations en nature non comprises | 26 |
| 7.1 | Modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature | 27 |
| 8 | Personnel occupé par l'administration municipale | 28 à 34 |
| 8.1 | Demandes de nouveaux postes | 35 à 36 |

# Présentation générale projet de budget 2011 déposé

Tableau N° 1

## Compte administratif

| Comptes 2009 CHF Charges | Comptes 2009 CHF Revenus | Budget 2010 CHF Charges | Budget 2010 CHF Revenus | | Projet de budget 2011 déposé CHF Charges | Projet de budget 2011 déposé CHF Revenus |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1'164'829'622.35 | | 1'046'060'092 | Revenus | | 1'077'312'839 |
| 935'035'255.24 | | 973'151'073 | | Charges | 1'007'233'027 | |
| 68'371'631.40 | | 67'545'237 | | Amortissements | 70'039'105 | |
| 1'003'406'886.64 | 1'164'829'622.35 | 1'040'696'310 | 1'046'060'092 | Total net des charges et revenus | 1'077'272'132 | 1'077'312'839 |
| 50'420'186.76 | 50'420'186.76 | 54'414'756 | 54'414'756 | Imputations internes | 50'438'764 | 50'438'764 |
| 1'053'827'073.40 | 1'215'249'809.11 | 1'095'111'066 | 1'100'474'848 | Total brut des charges et revenus | 1'127'710'896 | 1'127'751'603 |
| 161'422'735.71 | | 5'363'782 | | Excédent de revenus | 40'707 | |
| 1'215'249'809.11 | 1'215'249'809.11 | 1'100'474'848 | 1'100'474'848 | | 1'127'751'603 | 1'127'751'603 |
| **Dépenses** | **Recettes** | **Dépenses** | **Recettes** | **Investissements** | **Dépenses** | **Recettes** |
| 101'785'161.43 | 7'457'838.73 | 75'000'000 | | Investissements du patrimoine administratif | 75'000'000 | |
| | 2'657'310.11 | | | Préfinancement sur patrimoine administratif | | |
| 12'176'435.51 | 92'400.00 | 20'000'000 | | Investissements du patrimoine financier | 20'000'000 | |
| | | | | Préfinancement sur patrimoine financier | | |
| | 103'754'048.10 | | 95'000'000 | Investissements nets | | 95'000'000 |
| 113'961'596.94 | 113'961'596.94 | 95'000'000 | 95'000'000 | | 95'000'000 | 95'000'000 |

## Financement des investissements

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 91'670'012.59 | | 75'000'000 | | Investissements nets du patrimoine administratif | 75'000'000 | |
| 12'084'035.51 | | 20'000'000 | | Investissements nets du patrimoine financier | 20'000'000 | |
| | 63'895'921.92 | | 64'733'614 | Amortissements du patrimoine administratif | | 67'123'170 |
| | 4'475'709.48 | | 2'811'623 | Amortissements du patrimoine financier | | 2'915'935 |
| | 161'422'735.71 | | 5'363'782 | Excédent de revenus de fonctionnement | | 40'707 |
| | 229'794'367.11 | | 72'909'019 | **Autofinancement** | | 70'079'812 |
| | -126'040'319.01 * | | 22'090'981 | **Insuffisance de financement** (*Excédent) | | 24'920'188 |
| 103'754'048.10 | 103'754'048.10 | 95'000'000 | 95'000'000 | | 95'000'000 | 95'000'000 |

## Variation de fortune

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 27'774'090.67 | | 10'266'386 | Augmentation du patrimoine administratif | | 7'876'830 |
| | 7'608'326.03 | | 17'188'377 | Augmentation du patrimoine financier | | 17'084'065 |
| | 126'040'319.01 * | | -22'090'981 | Insuffisance de financement (*Excédent) | | -24'920'188 |
| 161'422'735.71 | | 5'363'782 | | Augmentation de la fortune | 40'707 | |
| 161'422'735.71 | 161'422'735.71 | 5'363'782 | 5'363'782 | | 40'707 | 40'707 |

*En tenant compte des résultats des budgets 2010 et 2011, la fortune au 31 décembre 2011 est estimée à CHF 874'786'164*

# Présentation générale projet de budget 2011 rectifié

Tableau N° 1.1

## Compte administratif

| Budget 2010 CHF Charges | Budget 2010 CHF Revenus | Projet de budget 2011 déposé CHF Charges | Projet de budget 2011 déposé CHF Revenus | | Projet de budget 2011 rectifié CHF Charges | Projet de budget 2011 rectifié CHF Revenus |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1'046'060'092 | | 1'077'312'839 | Revenus | | 1'076'046'054 |
| 973'151'073 | | 1'007'233'027 | | Charges | 1'006'087'032 | |
| 67'545'237 | | 70'039'105 | | Amortissements | 69'882'693 | |
| 1'040'696'310 | 1'046'060'092 | 1'077'272'132 | 1'077'312'839 | Total net des charges et revenus | 1'075'969'725 | 1'076'046'054 |
| 54'414'756 | 54'414'756 | 50'438'764 | 50'438'764 | Imputations internes | 50'559'361 | 50'559'361 |
| 1'095'111'066 | 1'100'474'848 | 1'127'710'896 | 1'127'751'603 | Total brut des charges et revenus | 1'126'529'086 | 1'126'605'415 |
| 5'363'782 | | 40'707 | | Excédent de revenus | 76'329 | |
| 1'100'474'848.00 | 1'100'474'848.00 | 1'127'751'603 | 1'127'751'603 | | 1'126'605'415 | 1'126'605'415 |
| **Dépenses** | **Recettes** | **Dépenses** | **Recettes** | **Investissements** | **Dépenses** | **Recettes** |
| 75'000'000 | | 75'000'000 | | Investissements du patrimoine administratif | 75'000'000 | |
| | | | | Préfinancement sur patrimoine administratif | | |
| 20'000'000 | | 20'000'000 | | Investissements du patrimoine financier | 20'000'000 | |
| | | | | Préfinancement sur patrimoine financier | | |
| | 95'000'000 | | 95'000'000 | Investissements nets | | 95'000'000 |
| 95'000'000 | 95'000'000 | 95'000'000 | 95'000'000 | | 95'000'000 | 95'000'000 |

## Financement des investissements

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 75'000'000.00 | | 75'000'000 | | Investissements nets du patrimoine administratif | 75'000'000 | |
| 20'000'000.00 | | 20'000'000 | | Investissements nets du patrimoine financier | 20'000'000 | |
| | 64'733'614 | | 67'123'170 | Amortissements du patrimoine administratif | | 66'966'758 |
| | 2'811'623 | | 2'915'935 | Amortissements du patrimoine financier | | 2'915'935 |
| | 5'363'782 | | 40'707 | Excédent de revenus de fonctionnement | | 76'329 |
| | 72'909'019 | | 70'079'812 | **Autofinancement** | | 69'959'022 |
| | 22'090'981 | | 24'920'188 | **Insuffisance de financement** | | 25'040'978 |
| 95'000'000 | 95'000'000 | 95'000'000 | 95'000'000 | | 95'000'000 | 95'000'000 |

## Variation de fortune

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 10'266'386 | | 7'876'830 | Augmentation du patrimoine administratif | | 8'033'242 |
| | 17'188'377 | | 17'084'065 | Augmentation du patrimoine financier | | 17'084'065 |
| | -22'090'981 | | -24'920'188 | Insuffisance de financement | | -25'040'978 |
| 5'363'782 | | 40'707 | | Augmentation de la fortune | 76'329 | |
| 5'363'782 | 5'363'782 | 40'707 | 40'707 | | 76'329 | 76'329 |

*En tenant compte des résultats des budgets 2010 et 2011, la fortune au 31 décembre 2011 est estimée à CHF 874'821'786*

## Tableau récapitulatif des modifications
## Projet de budget 2011 rectifié

Tableau N° 2

| Libellé | Charges | Revenus |
|---|---|---|
| **Projet de budget déposé** | 1'127'710'896 | 1'127'751'603 |
| **Autorités** | -89'068 | 0 |
| **Finances et logement** | -588'838 | -1'898'428 |
| **Constructions et aménagement** | 40'085 | -12'000 |
| **Culture** | 998'208 | 578'401 |
| **Environnement urbain et sécurité** | -1'495'756 | 39'609 |
| **Cohésion sociale, jeunesse et sports** | -167'039 | 25'632 |
| Imputations internes | 120'597 | 120'597 |
| **Totaux Projet de budget 2011 rectifié** | 1'126'529'086 | 1'126'605'415 |
| **Excédent de revenus PB 2011 rectifié** | **76'329** | |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Autorités

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A001001 | 3XX | 2'223'103 | -2'223'103 | 0 | SE | Création d'un service à part entière "Secrétariat CM" (Nouvelle cellule A007000) | 32 |
| A007000 | 3XX | 0 | 2'223'103 | 2'223'103 | SE | Création d'un service à part entière "Secrétariat CM" (transfert de la cellule A001001) | |
| A007000 | 391 | 55'000 | 21'244 | 76'244 | SE | Loyer interne Secrétariat CM augmentation de surface | |
| A004000 | 310 | 29'500 | 30'000 | 59'500 | SE | Ajustement groupe 310 par transfert partiel comptes 318610-318420 | 34 |
| A004000 | 318 | 1'331'841 | 130'000 | 1'461'841 | SE | Augmentation compensée suite à divers transferts partiels de rubriques | 34 |
| A004000 | 365 | 50'000 | 20'000 | 70'000 | SE | Augm.subvention "Divers projets pour la Genève Internationale (trf.partiel du gr.318) | 34 |
| A006000 | 30X | | -89'068 | -89'068 | SE | Poste secrétaire d'état civil chiffré à double | 34 |
| A006000 | 30X | | 98'243 | 98'243 | SE | Transfert poste de secrétaire d'état civil de la cellule pièces d'identité | 34 |
| A006010 | 30X | | -98'243 | -98'243 | SE | Transfert poste de secrétaire d'état civil à la cellule Etat civil | 34 |
| A006000 | 30X | | 169'402 | 169'402 | SE | Transfert 1 poste ½ Secrétaire de "Pièces d'identité" à "Etat-civil" | 34 |
| A006010 | 30X | | -169'402 | -169'402 | SE | Transfert 1 poste ½ Secrétaire de "Pièces d'identité" à "Etat-civil" | 34 |
| A800010 | 318 | 642'862 | -180'000 | 462'862 | SE | Transfert des charges de la Fête du1er août au compte 318610 du SRE | 37 |
| A800010 | 365 | 840'048 | 20'000 | 860'048 | SE | Transfert à Subventions et allocations diverses et imprévues suite à la dissolution de la VUP | 37 |
| A800010 | 367 | 3'720'000 | -20'000 | 3'700'000 | SE | Dissolution Association Ville Unies contre la pauvreté (VUP) | 37 |
| A900010 | 391 | 66'452 | -4'944 | 61'508 | SE | Loyer interne Contrôle financier diminution de surface | 38 |
| | | | -89'068 | | | **Diminution des charges** | |
| | | | 0 | | | **Augmentation des revenus*** | |
| | | | | | | *** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)** | |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Finances et logement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1000000 | 30X | | 104'764 | 104'764 | SE | 1 assistant administratif - financé par diminution "Aide personnalisée" | 43 |
| 1000010 | 318 | 662'484 | -250'000 | 412'484 | SE | Transfert aux subventions institutions privées-Promotion de l'égalité | 44 |
| 1000010 | 365 | 713'728 | 250'000 | 963'728 | SE | Transfert du groupe 318 | 44 |
| 1000020 | 365 | 5'700'000 | -150'000 | 5'550'000 | SE | Diminution subvention "Chômage - économie sociale et solidaire" | 44 |
| 1001510 | 346 | 27'900'000 | 84'930 | 27'984'930 | SE | Ajustement compensation aux communes frontalières | 45 |
| 1001510 | 351 | 20'809'052 | -284'406 | 20'524'646 | SE | Ajustement frais de perception | 45 |
| 1001510 | 400 | 568'485'054 | -9'480'198 | 559'004'856 | SE | Ajustement revenus personnes physiques | 45 |
| 1001510 | 408 | 13'200'000 | 566'306 | 13'766'306 | SE | Ajustement rétrocession personnes morales | 45 |
| 1004000 | 30X | | 12'666 | 12'666 | SE | Ajustement prime professionnelle (y.c.charges sociales) | 46 |
| 1006000 | 409 | 113'000'000 | 7'000'000 | 120'000'000 | SE | Taxe professionnelle communale | 48 |
| 1007020 | 331 | 415'091 | -13'344 | 401'747 | SE | Ajustement amortissements | 49 |
| 1005010 | 30X | | 146'360 | 146'360 | SE | 1 Responsable Unité gérance - financé par diminution "Aide personnalisée" | 50 |
| 1005010 | 30X | | 156'541 | 156'541 | SE | 1 Responsable Unité juridique - financé par diminution "Aide personnalisée" | 50 |
| 1005010 | 30X | | 100'016 | 100'016 | SE | 1 Contremaître - financé par diminution "Aide personnalisée" | 50 |
| 1005060 | 30X | | 85'979 | 85'979 | SE | 1 Surveillant de salle - financé par diminution "Aide personnalisée" | 53 |
| 1005010 | 391 | 310'404 | 8'532 | 318'936 | SE | Loyer interne Comptes de régie augmentation de surface | 51 |
| 1005020 | 311 | 47'500 | 150'000 | 197'500 | SE | Modernisation et maintien en état du matériel des concierges | 51 |
| 1005020 | 314 | 16'651'939 | -93'084 | 16'558'855 | SE | Diminution des interventions d'entreprises de nettoyage | 51 |
| 1005020 | 319 | 503'000 | 400'000 | 903'000 | SE | Indemnisations de départ suite à diverses rénovations d'immeubles | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'754'766 | -13'564 | 78'741'202 | SE | Gratuité Centre Griselidis Real résiliation du bail | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'741'202 | 6'380 | 78'747'582 | SE | Nouvelle gratuité Fondation Pro Patria | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'747'582 | 9'944 | 78'757'526 | SE | Nouvelle gratuité Zanco - Théâtre itinérant | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'757'526 | 4'356 | 78'761'882 | SE | Nouvelle gratuité Carrefour Rue - Etuves 15 | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'761'882 | 13'564 | 78'775'446 | SE | Nouvelle gratuité Association Aspasie | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'775'446 | 62'988 | 78'838'434 | SE | Nouvelle gratuité Théâtre des Grottes | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'838'434 | 18'000 | 78'856'434 | SE | Nouvelle gratuité Swisstales promenade du Pin 3 | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'856'434 | 41'684 | 78'898'118 | SE | Nouvelle gratuité Collectif ARG - Château-Bloch 19 | 51 |
| 1005020 | 423 | 78'898'118 | -38'520 | 78'859'598 | SE | Gratuité Compagnie Para-Surbeck supprimée (remplacée par théâtre des Grottes) | 51 |
| 1005020 | 491 | 5'858'168 | 125'680 | 5'983'848 | SE | Loyers internes immeubles locatifs PF ajustements surfaces et loyers | 52 |
| 1005030 | 331 | 3'196'696 | -2'577 | 3'194'119 | SE | Ajustement amortissements | 52 |
| 1005030 | 427 | 5'808'057 | 5'424 | 5'813'481 | SE | Nouvelle gratuité Association Espace temporaire (KSE Plainpalais) | 52 |
| 1005030 | 427 | 5'813'481 | -88'482 | 5'724'999 | SE | Gratuité Auberge de jeunesse - rue Rothschild | 52 |
| 1005030 | 491 | 4'264'172 | -4'944 | 4'259'228 | SE | Loyers internes immeubles publics PA ajustements des surfaces | 52 |
| 1005050 | 423 | 5'694'881 | -44'560 | 5'650'321 | SE | Gratuité Coopérative Cigue suppression | 52 |
| 1005060 | 427 | 1'272'300 | 38'250 | 1'310'550 | SE | Mise à jour Eaux-Vives restaurant scolaire, salle communale "Coccinelle" | 53 |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Finances et logement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1005070 | 366 | 3'080'316 | -1'300'000 | 1'780'316 | SE | Diminution de l'aide personnalisée suite au nouveau règlement | 54 |
| 1005070 | 365 | 4'032'007 | -88'482 | 3'943'525 | SE | Gratuité Auberge de jeunesse - rue Rothschild | 54 |
| 1005070 | 365 | 3'943'525 | -44'560 | 3'898'965 | SE | Gratuité Coopérative Cigue suppression | 54 |
| 1300000 | 30X | | 146'360 | 146'360 | SE | 1 poste de juriste "égalité" - financé par diminution "Aide personnalisée" | 54 |
| | | | **-588'838** | | | **Diminution des charges** | |
| | | | **-1'898'428** | | | **Diminution des revenus*** | |
| | | | | | | * Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49) | |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Constructions et aménagement

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2601000 | 314 | 2'422'864 | -45'000 | 2'377'864 | SE | Transfert à VVP (mandat orangerie) entretien Plaine de Plainpalais | 67 |
| 2601000 | 331 | 280'960 | -436 | 280'524 | SE | Ajustement amortissements | 67 |
| 2601000 | 469 | 12'000 | -12'000 | 0 | SE | Annulation revenu Fds Zell suite à suppression ligne 32 TPG | 68 |
| 2602000 | 314 | 2'685'259 | 150'000 | 2'835'259 | SE | Frais d'entretien Plaine de Plainpalais | 68 |
| 2602000 | 331 | 16'390'948 | -64'479 | 16'326'469 | SE | Ajustement amortissements | 68 |
| 2602000 | 391 | 11'120 | 76'012 | 87'132 | SE | Correction centre de coûts - transfert du 230202 (4009000) | 68 |
| | | | **40'085** | | | **Augmentation des charges*** | |
| | | | **-12'000** | | | **Diminution des revenus*** | |
| | | | | | | *** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)** | |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Culture

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3001000 | 30X | | 92'337 | 92'337 | SE | Transfert 1/2 poste de chargé-e de missions du SIS à la Direction de la culture | 73 |
| 3001000 | 30X | | 91'287 | 91'287 | SE | Transfert d'un poste de médiateur/trice du SAT à la Direction de la culture | 73 |
| 3101000 | 30X | | -91'287 | -91'287 | SE | Transfert d'un poste de médiateur/trice du SAT à la Direction de la culture | 74 |
| 3101000 | 318 | 125'426 | -10'000 | 115'426 | SE | Compensation augmentation budget temporaire du Grand Théâtre | 74 |
| 3101100 | 331 | 1'539'293 | -69'083 | 1'470'210 | SE | Ajustement amortissements | 75 |
| 3101100 | 365 | 565'374 | 4'017 | 569'391 | SE | Gratuité Divers ateliers à l'Usine (15 ateliers) augmentation locaux | 75 |
| 3101100 | 427 | 2'746'189 | 4'017 | 2'750'206 | SE | Gratuité Divers ateliers à l'Usine (15 ateliers) augmentation locaux | 75 |
| 3101100 | 434 | 469'500 | 60'000 | 529'500 | SE | Nouvelle gratuité ASMV Voix-de-fête (Palladium) | 75 |
| 3106000 | 365 | 39'276'122 | 2'553 | 39'278'675 | SE | Gratuité Société genevoise des écrivains déménagement | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'278'675 | 60'000 | 39'338'675 | SE | Nouvelle gratuité ASMV Voix-de-fête (Palladium) | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'338'675 | 62'988 | 39'401'663 | SE | Nouvelle gratuité Théâtre des Grottes | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'401'663 | 18'000 | 39'419'663 | SE | Nouvelle gratuité Swisstales promenade du Pin 3 | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'419'663 | 41'684 | 39'461'347 | SE | Nouvelle gratuité Collectif ARG - Château-Bloch 19 | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'461'347 | -2'343 | 39'459'004 | SE | Gratuité Cappella Genevensis (28m2 partagés avec GRAD) | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'459'004 | -38'520 | 39'420'484 | SE | Gratuité Compagnie Para-Surbeck supprimée (remplacée par théâtre des Grottes) | 78 |
| 3106000 | 365 | 39'420'484 | 150'000 | 39'570'484 | SE | Augmentation subvention "Intermittents du spectacle domiciliés en VG" | 78 |
| 3106610 | 365 | 5'519'713 | 5'424 | 5'525'137 | SE | Nouvelle gratuité Association Espace temporaire (KSE Plainpalais) | 79 |
| 3106610 | 365 | 5'525'137 | 50'000 | 5'575'137 | SE | Transfert de 50'000.— de la subvention "Publications, résidence & ateliers" | 79 |
| 3106610 | 366 | 200'000 | -50'000 | 150'000 | SE | Transfert de 50'000.- à la nouvelle subvention "Soutien aux manifestations" | 79 |
| 3110000 | 365 | 15'250'738 | 500'000 | 15'750'738 | SE | Contrepartie contribution fds intercommunal | 80 |
| 3110000 | 365 | 15'750'738 | -233'661 | 15'517'077 | SE | Municipalisation 3 postes sur subvention "Exploitation Gd-Th." | 80 |
| 3110000 | 469 | 2'000'000 | 500'000 | 2'500'000 | SE | Ajustement participation du fonds intercommunal | 80 |
| 3110000 | 30X | | 239'882 | | SE | Municipalisation 3 postes personnel technique et administratif | 80 |
| 3110000 | 30X | | 136'519 | | SE | 1 poste de huissier-coursier (séance CA 22.09.2010) | 80 |
| 3110000 | 30X | | 10'000 | | SE | Ajustement budget temporaire du Grand Théâtre | 80 |
| 3202000 | 316 | 817'732 | 26'384 | 844'116 | SE | Budgétisation loyer dépôt Théâtre Am Stram Gram (rue de la Colline) | 82 |
| 3202000 | 427 | 18'800 | 26'384 | 45'184 | SE | Refacturation loyer dépôt à Am Stram Gram (rue de la Colline) | 82 |
| 3202000 | 461 | 60'000 | 5'000 | 65'000 | SE | Subvention du Service cantonal d'archéologie restauration pièces numismatiques | 82 |
| 3202000 | 491 | 75'738 | -139 | 75'599 | SE | Ajustement loyers internes MEG et MHN | 82 |
| 3203000 | 30X | | 22'027 | 22'027 | SE | Rectification interface | 83 |
| 3203000 | 317 | 73'660 | -20'000 | 53'660 | SE | Rectification interface | 84 |
| 3203000 | 391 | 77'028 | -63 | 76'965 | SE | Ajustement loyer interne MEG | 84 |
| 3204000 | 30X | | -35'000 | | SE | Recherches, suppr.½ poste transféré au budget des temporaires | 84 |
| 3204000 | 30X | | -35'000 | | SE | Saisie de données, suppr.½ poste transféré au budget des temporaires | 84 |
| 3204000 | 30X | | 35'000 | | SE | Augmentation budget des temporaires projet Aalborg | 84 |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Culture

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3204000 | 30X | | 35'000 | | SE | Augmentation budget des temporaires projet Aalborg | 84 |
| 3204000 | 391 | 41'214 | -76 | 41'138 | SE | Ajustement loyer interne MHN | 85 |
| 3301000 | 308 | 207'360 | 69'120 | 276'480 | SE | Transfert EDS du groupe 318 au groupe 308 | 88 |
| 3301000 | 318 | 331'648 | -69'120 | 262'528 | SE | Transfert EDS du groupe 318 au groupe 308 | 88 |
| 3302000 | 427 | 33'012 | -17'000 | 16'012 | SE | Résiliation accord VG-Université magasin Faculté de théologie | 89 |
| | | | **998'208** | | | **Augmentation des charges*** | |
| | | | **578'401** | | | **Augmentation des revenus*** | |
| | | | | | | *** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)** | |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Environnement urbain et sécurité

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4001000 | 30X | | 92'338 | | SE | Transfert 1/2 poste de chargé-e de missions du SIS à la Direction Envir.urbain.sécurité | 101 |
| 4003000 | 30X | | -184'674 | | SE | Transfert d'un chargé de missions: ½ Dir.culture + ½ Dir.Envir. urbain sécur. | 102 |
| 4003000 | 313 | 1'564'056 | 20'000 | 1'584'056 | SE | Transfert du compte 315160 "Entretien d'objets mobiliers par des tiers" | 102 |
| 4003000 | 315 | 1'187'258 | -20'000 | 1'167'258 | SE | Transfert au compte 313160 "Achats d'autres fournitures" | 102 |
| 4003000 | 391 | 652'896 | 134'144 | 787'040 | SE | Loyer interne Direction et secrétariat - SIS augmentation de surface | 102 |
| 4003000 | 429 | 650'000 | -650'000 | 0 | SE | Transferts revenus interventions voies CFF et Ecole latine aux groupes 434 et 452 | 102 |
| 4003000 | 434 | 6'574'800 | 350'000 | 6'924'800 | SE | Transfert revenus interventions voies CFF du groupe 429 | 102 |
| 4003000 | 452 | 10'750'000 | 300'000 | 11'050'000 | SE | Transfert revenus Ecoles latine du groupe 429 | 102 |
| 4007000 | 30X | | 94'393 | 94'393 | SE | 1 poste de gestionnaire (séance CA 15.09.2010) | 103 |
| 4007000 | 311 | 548'000 | -257'400 | 290'600 | SE | Ajustement charges relatives aux abribus - SGA | 103 |
| 4007000 | 427 | 24'419'000 | 39'609 | 24'458'609 | SE | Ajustement prestations compensées SGA | 103 |
| 4008000 | 391 | 710'088 | 10'080 | 720'168 | SE | Loyer interne DSIC augmentation de surface | 104 |
| 4009000 | 311 | 389'700 | -20'000 | 369'700 | SE | Transféré au 313110 et 313410 pour réajustement budget fournitures div. | 105 |
| 4009000 | 313 | 1'705'447 | 150'000 | 1'855'447 | SE | Transféré du compte 315100, entretien des véhicules par des tiers | 105 |
| 4009000 | 313 | 1'855'447 | 20'000 | 1'875'447 | SE | Transfert du 311160 pour réajuster le budget fournit.construct.& nettoyage | 105 |
| 4009000 | 314 | 1'577'033 | -6'000 | 1'571'033 | SE | Transféré au 230200 compte 318050 pour hausse des affranchissements | 105 |
| 4009000 | 315 | 2'037'617 | -150'000 | 1'887'617 | SE | Transféré au compte 313100, achats de fournitures pour véhicules | 105 |
| 4009000 | 315 | 1'887'617 | -1'000 | 1'886'617 | SE | Transféré au 318600 pour dépenses d'enlèvement / démol.de machines | 105 |
| 4009000 | 318 | 469'475 | 1'000 | 470'475 | SE | Transféré du 315100 pour dépenses d'enlèvement / démol.de machines | 105 |
| 4009000 | 318 | 470'475 | 6'000 | 476'475 | SE | Transfert du 230204 compte 314202 pour hausse des affranchissements | 105 |
| 4009000 | 391 | 121'384 | -78'012 | 43'372 | SE | Correction centre de coûts - transfert + ajustement au 260202 (2602000) | 105 |
| 4009000 | 391 | 43'372 | -43'372 | 0 | SE | Loyer interne - Chandieu 6-8 - résiliation du bail | 105 |
| 4010000 | 30X | | 164'588 | 164'588 | SE | Deux postes d'ouvriers (séance CA 15.09.2010) | 106 |
| 4010000 | 306 | 225'000 | -42'000 | 183'000 | SE | Transféré pour divers ajustements sur 309850, 316160, 318050 et 313110 | 106 |
| 4010000 | 309 | 14'832 | 6'000 | 20'832 | SE | Transfert du 306910 pour divers achats de fournitures sanitaires | 106 |
| 4010000 | 311 | 209'300 | 50'000 | 259'300 | SE | 1 véhicule électrique "Goupil" et 1 chariot de nettoiement (entr.Plaine de Plainpalais) | 106 |
| 4010000 | 313 | 877'500 | 20'000 | 897'500 | SE | Transfert du 306910 pour dépenses de sacs poubelles | 106 |
| 4010000 | 314 | 1'590'068 | 45'000 | 1'635'068 | SE | Transfert du SAM (mandat orangerie) entretien Plaine de Plainpalais | 106 |
| 4010000 | 316 | 26'000 | 15'000 | 41'000 | SE | Transfert du 306910 pour d'éventuelles locations d'engins et div.matériel | 106 |
| 4010000 | 318 | 20'786'058 | 1'000 | 20'787'058 | SE | Transfert du 306910 pour dépenses supplémentaires d'affranchissement | 106 |
| 4010000 | 318 | 20'787'058 | -2'700'000 | 18'087'058 | SE | Ajustement enlèvement des autres résidus et encombrants | 106 |
| 4010000 | 318 | 18'087'058 | 1'200'000 | 19'287'058 | SE | Ajustement destruction des résidus (Cheneviers et Châtillon) augmentation de la taxe | 106 |
| | | | **-1'495'756** | | | **Diminution des charges** | |
| | | | **39'609** | | | **Augmentation des revenus*** | |
| | | | | | | *** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)** | |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Cohésion sociale, jeunesse et sports

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5002000 | 30X | | 349'976 | 349'976 | SE | Municipalisation de 3.5 postes | 114 |
| 5002000 | 365 | 81'099'496 | -349'976 | 80'749'520 | SE | Diminution subvention aux crèches suite à la municipalisation de 3.5 postes | 114 |
| 5003000 | 352 | 8'697'464 | 53'069 | 8'750'533 | SE | Ajustement GIAP | 115 |
| 5003000 | 365 | 4'962'493 | -28'785 | 4'933'708 | SE | Gratuité Saint-Jean ludothèque déménagement | 115 |
| 5003000 | 365 | 4'933'708 | 41'001 | 4'974'709 | SE | Nouvelle gratuité Roches restaurant scolaire | 115 |
| 5003000 | 365 | 4'974'709 | 6'025 | 4'980'734 | SE | Nouvelle gratuité Cité-Jonction restaurant scolaire | 115 |
| 5003000 | 365 | 4'980'734 | 38'250 | 5'018'984 | SE | Mise à jour Eaux-Vives restaurant scolaire, salle communale "Coccinelle" | 115 |
| 5003000 | 365 | 5'018'984 | -1'557 | 5'017'427 | SE | Gratuité Groupe réalisation audiovisuel GRAD - diminution locaux | 115 |
| 5003000 | 365 | 5'017'427 | 6'527 | 5'023'954 | SE | Gratuité Saint-Jean ludothèque rectification surface | 115 |
| 5003000 | 391 | 286'020 | 25'956 | 311'976 | SE | Loyer interne écoles ajustement surfaces et loyers | 115 |
| 5003000 | 391 | 311'976 | 18'532 | 330'508 | SE | Loyer interne écoles ajustement surfaces et loyers | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'057'658 | 2'211 | 6'059'869 | SE | Gratuité FSG Genève-Ville annulée en 2010 et déménagement en 2011 | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'059'869 | 2'553 | 6'062'422 | SE | Gratuité Société genevoise des écrivains déménagement | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'062'422 | -28'785 | 6'033'637 | SE | Gratuité Saint-Jean ludoth. déménagement | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'033'637 | 41'001 | 6'074'638 | SE | Nouvelle gratuité Roches restaurant scolaire | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'074'638 | 6'025 | 6'080'663 | SE | Nouvelle gratuité Cité-Jonction restaurant scolaire | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'080'663 | -2'343 | 6'078'320 | SE | Gratuité Cappella Genevensis (28m2 partagés avec GRAD) | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'078'320 | -1'557 | 6'076'763 | SE | Gratuité Groupe réalisation audiovisuel GRAD diminution locaux | 115 |
| 5003000 | 427 | 6'076'763 | 6'527 | 6'083'290 | SE | Gratuité Saint-Jean ludothèque rectification surface | 115 |
| 5004000 | 331 | 2'069'401 | -6'494 | 2'062'908 | SE | Ajustement amortissements | 116 |
| 5004000 | 30X | | 464'273 | | SE | Transfert de 3 postes du FUN au SEVE - (Projet EVA) | 116 |
| 5006000 | 30X | | -464'273 | | SE | Transfert de 3 postes du FUN au SEVE - (Projet EVA) | 117 |
| 5006000 | 30X | | 83'000 | 83'000 | SE | 1 poste adjoint direction compensé par dimin. sur grpes de comptes 306; 314; 318 | 117 |
| 5006000 | 306 | 168'000 | -25'000 | 143'000 | SE | 1 poste adjoint direction compensé par dimin. sur grpes de comptes 306; 314; 318 | 117 |
| 5006000 | 314 | 1'157'966 | -28'000 | 1'129'966 | SE | 1 poste adjoint direction compensé par dimin. sur grpes de comptes 306; 314; 318 | 117 |
| 5006000 | 318 | 481'475 | -30'000 | 451'475 | SE | 1 poste adjoint direction compensé par dimin. sur grpes de comptes 306; 314; 318 | 117 |
| 5007000 | 331 | 854'365 | 608'794 | 1'463'159 | SE | Trf amortissements Lyon 99 et Sécheron de la DEJ | 118 |
| 5007000 | 365 | 9'086'732 | -13'564 | 9'073'168 | SE | Gratuité Centre Griselidis Real résiliation du bail | 118 |
| 5007000 | 365 | 9'073'168 | 6'380 | 9'079'548 | SE | Nouvelle gratuité Fondation Pro Patria | 118 |
| 5007000 | 365 | 9'079'548 | 9'944 | 9'089'492 | SE | Nouvelle gratuité Zanco - Théâtre itinérant | 118 |
| 5007000 | 365 | 9'089'492 | 4'356 | 9'093'848 | SE | Nouvelle gratuité Carrefour Rue - Etuves 15 | 118 |
| 5007000 | 365 | 9'093'848 | 13'564 | 9'107'412 | SE | Nouvelle gratuité Association Aspasie | 118 |
| 5007000 | 390 | 197'980 | 366'323 | 564'303 | SE | Trf intérêts répartis Lyon 99 et Sécheron de la DEJ | 118 |
| 5007000 | 391 | 1'579'040 | -6'380 | 1'572'660 | SE | Loyer interne immeubles avec infirmeries diminution de surface | 118 |
| 5007000 | 391 | 1'572'660 | -4'356 | 1'568'304 | SE | Loyers internes immeubles locatifs PF transferts de baux | 118 |

# Modifications projet de budget 2011 par département

Tableau N° 3

## Cohésion sociale, jeunesse et sports

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Prov. | Libellé | Page |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5008000 | 331 | 1'171'149 | -608'794 | 562'355 | SE | Trf amortissements Lyon 99 et Sécheron au service social | 119 |
| 5008000 | 390 | 577'766 | -366'323 | 211'443 | SE | Trf intérêts répartis Lyon 99 et Sécheron au service social | 119 |
| 5008000 | 391 | 411'468 | -36'700 | 374'768 | SE | Loyer interne DEJ ajustement surfaces | 119 |
| 5009010 | 30X | | -109'966 | -109'966 | SE | Suppression d'un poste ad personam | 120 |
| 5009010 | 365 | 7'793'783 | 2'211 | 7'795'994 | SE | Gratuité FSG Genève-Ville annulée en 2010 et déménagement en 2011 | 120 |
| 5009010 | 365 | 7'795'994 | -188'000 | 7'607'994 | SE | Diminution subvention Association usagers Bains des Pâquis | 120 |
| | | | **-167'039** | | | **Diminution des charges** | |
| | | | **25'632** | | | **Augmentation des revenus*** | |
| | | | | | | *** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)** | |

# Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4

(comparaison entre PB 2011 rectifié et Budget 2010)

| Chapitre | Désignation des natures | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | % | Budget 2010 kCHF | % | Comptes 2009 kCHF | % | Ecarts PB rectifié - B 2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 40 | Impôts | 833'121.2 | 77.4 | 798'258.0 | 76.3 | 911'790.7 | 78.3 | 34'863.2 | 4.4 |
| 42 | Revenus des biens | 158'626.1 | 14.7 | 160'282.8 | 15.3 | 159'795.3 | 13.7 | -1'656.7 | -1.0 |
| 43 | Revenus divers | 46'956.6 | 4.4 | 48'944.1 | 4.7 | 58'758.4 | 5.1 | -1'987.5 | -4.1 |
| 44 | Parts et contributions | 1'400.0 | 0.1 | 1'360.0 | 0.1 | 1'303.0 | 0.1 | 40.0 | 2.9 |
| 45 | Dédommagements de collectivités publiques | 31'037.0 | 2.9 | 32'680.5 | 3.1 | 27'250.2 | 2.3 | -1'643.5 | -5.0 |
| 46 | Subventions acquises | 4'905.1 | 0.5 | 4'534.7 | 0.5 | 5'903.4 | 0.5 | 370.4 | 8.2 |
| 47 | Subventions à redistribuer | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 6.3 | 0.0 | 0.0 | - |
| 48 | Prélèvements sur les financements spéciaux | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 22.3 | 0.0 | 0.0 | - |
| | **Total revenus nets** | **1'076'046.0** | **100.0** | **1'046'060.1** | **100.0** | **1'164'829.6** | **100.0** | **29'985.9** | **2.9** |
| 49 | Imputations internes | 50'559.4 | | 54'414.8 | | 50'420.2 | | -3'855.4 | -7.1 |
| | **Total revenus bruts** | **1'126'605.4** | | **1'100'474.9** | | **1'215'249.8** | | **26'130.5** | **2.4** |

Répartition du chapitre 40:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Impôts personnes physiques | 559'004.9 | 551'881.0 | 610'176.0 | 7'123.9 |
| Impôts personnes morales | 140'150.0 | 128'428.0 | 138'550.1 | 11'722.0 |
| Péréquation personnes morales | 13'766.3 | 15'614.0 | 13'081.7 | -1'847.7 |
| Impôts s/chiens | 200.0 | 170.0 | 205.9 | 30.0 |
| Taxe professionnelle | 120'000.0 | 102'165.0 | 149'777.0 | 17'835.0 |
| | **833'121.2** | **798'258.0** | **911'790.7** | **34'863.2** |

# Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4.1

(comparaison entre PB 2011 rectifié et PB 2011 déposé)

| Chapitre | Désignation des natures | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | % | Projet de budget 2011 déposé kCHF | % | Budget 2010 kCHF | % | Ecarts PB rectifié - déposé kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 40 | Impôts | 833'121.2 | 77.4 | 835'035.1 | 77.5 | 798'258.0 | 76.3 | -1'913.9 | -0.2 |
| 42 | Revenus des biens | 158'626.1 | 14.7 | 159'182.0 | 14.8 | 160'282.8 | 15.3 | -555.9 | -0.3 |
| 43 | Revenus divers | 46'956.6 | 4.4 | 46'546.6 | 4.3 | 48'944.1 | 4.7 | 410.0 | 0.9 |
| 44 | Parts et contributions | 1'400.0 | 0.1 | 1'400.0 | 0.1 | 1'360.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 |
| 45 | Dédommagements de collectivités publiques | 31'037.0 | 2.9 | 30'737.0 | 2.9 | 32'680.5 | 3.1 | 300.0 | 1.0 |
| 46 | Subventions acquises | 4'905.1 | 0.5 | 4'412.1 | 0.4 | 4'534.7 | 0.5 | 493.0 | 11.2 |
| 47 | Subventions à redistribuer | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - |
| 48 | Prélèvements sur les financements spéciaux | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - |
| | **Total revenus nets** | **1'076'046.0** | **100.0** | **1'077'312.8** | **100.0** | **1'046'060.1** | **100.0** | **-1'266.8** | **-0.1** |
| 49 | Imputations internes | 50'559.4 | | 50'438.8 | | 54'414.8 | | 120.6 | 0.2 |
| | **Total revenus bruts** | **1'126'605.4** | | **1'127'751.6** | | **1'100'474.9** | | **-1'146.2** | **-0.1** |

Répartition du chapitre 40:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Impôts personnes physiques | 559'004.9 | 568'485.1 | 551'881.0 | -9'480.2 |
| Impôts personnes morales | 140'150.0 | 140'150.0 | 128'428.0 | 0.0 |
| Péréquation personnes morales | 13'766.3 | 13'200.0 | 15'614.0 | 566.3 |
| Impôts s/chiens | 200.0 | 200.0 | 170.0 | 0.0 |
| Taxe professionnelle | 120'000.0 | 113'000.0 | 102'165.0 | 7'000.0 |
| | **833'121.2** | **835'035.1** | **798'258.0** | **-1'913.9** |

# Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2011 rectifié et le PB 2011 déposé

Tableau N° 4.2

## Revenus

Compensation sur un autre chapitre

| Cellule | Groupe | Modifications | Libellé | Page PB déposé |
|---|---|---|---|---|
| 1001510 | 400 | -9'480'198 | Ajustement revenus personnes physiques | 45 |
| 1001510 | 408 | 566'306 | Ajustement rétrocession personnes morales | 45 |
| 1006000 | 409 | 7'000'000 | Ajustement taxe professionnelle | 48 |
| | | **-1'913'892** | **Total écarts chapitre 40** | |
| 10050XX | 423 | 60'272 | Ajustement gratuités accordées (immeubles locatifs et droits de superficie) | XX |
| 3202000 | 427 | 26'384 | Refacturation loyer dépôt à Am Stram Gram (rue de la Colline) | 82 |
| 3302000 | 427 | -17'000 | Résiliation accord VG-Université magasin Faculté de théologie | 89 |
| 4007000 | 427 | 39'609 | Ajustement prestations compensées SGA | 103 |
| XXXXXXX | 427 | -15'159 | Ajsutement gratuités accordées par divers services | XX |
| 4003000 | 429 | -650'000 | Transferts revenus interventions voies CFF et Ecole latine aux groupes 434 et 452 | 102 |
| | | **-555'894** | **Total écarts chapitre 42** | |
| 3101100 | 434 | 60'000 | Nouvelle gratuité ASMV Voix-de-fête (Palladium) | 75 |
| 4003000 | 434 | 350'000 | Transfert revenus interventions voies CFF du groupe 429 | 102 |
| | | **410'000** | **Total écarts chapitre 43** | |
| 4003000 | 452 | 300'000 | Transfert revenus Ecoles latine du groupe 429 | 102 |
| | | **300'000** | **Total écarts chapitre 45** | |
| 3202000 | 461 | 5'000 | Subvention du Service cantonal d'archéologie restauration pièces numismatiques | 82 |
| 2601000 | 469 | -12'000 | Annulation revenu Fds Zell suite à suppression ligne 32 TPG | 68 |
| 3110000 | 469 | 500'000 | Ajustement participation du fonds intercommunal | 80 |
| | | **493'000** | **Total écarts chapitre 46** | |

# Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2011 rectifié et le PB 2011 déposé

Tableau N° 4.2

## Revenus

Compensation sur un autre chapitre

| Cellule | Groupe | Modifications | Libellé | Page PB déposé |
|---|---|---|---|---|
| 1005020 | 491 | 125'680 | Loyers internes immeubles locatifs PF ajustements surfaces et loyers | 52 |
| 1005030 | 491 | -4'944 | Loyers internes immeubles publics PA ajustements des surfaces | 52 |
| 3202000 | 491 | -139 | Ajustement loyers internes MEG et MHN | 82 |
| | | **120'597** | **Total écarts chapitre 49** | |
| | | **-1'146'189** | **Total écarts revenus** | |

# Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5

(comparaison entre PB 2011 rectifié et Budget 2010)

| Chapitre | Désignation des natures | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | % | Budget 2010 kCHF | % | Comptes 2009 kCHF | % | Ecarts PB rectifié - B 2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 | Charges du personnel | 437'640.9 | 40.6 | 418'057.6 | 40.2 | 403'212.1 | 40.2 | 19'583.3 | 4.7 |
| 31 | Biens, services et marchandises | 195'648.8 | 18.2 | 190'228.0 | 18.3 | 185'201.4 | 18.5 | 5'420.8 | 2.8 |
| 32 | Intérêts passifs | 40'528.0 | 3.8 | 44'914.6 | 4.3 | 40'579.5 | 4.0 | -4'386.6 | -9.8 |
| 33 | Pertes sur débiteurs | 30'974.0 | 2.9 | 32'174.0 | 3.1 | 6'680.1 | 0.7 | -1'200.0 | -3.7 |
| 34 | Contribution à d'autres collectivités | 39'641.4 | 3.7 | 29'172.6 | 2.8 | 36'139.7 | 3.6 | 10'468.8 | 35.9 |
| 35 | Dédommagements à des collectivités publiques | 31'411.0 | 2.9 | 30'662.4 | 2.9 | 45'341.2 | 4.5 | 748.6 | 2.4 |
| 36 | Subventions accordées | 230'242.9 | 21.4 | 227'941.9 | 21.9 | 217'646.4 | 21.7 | 2'301.0 | 1.0 |
| 37 | Subventions redistribuées | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 6.3 | 0.0 | 0.0 | - |
| 38 | Attributions à des financements spéciaux | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 228.6 | 0.0 | 0.0 | - |
| | **Sous-total** | **1'006'087.0** | **93.5** | **973'151.1** | **93.5** | **935'035.3** | **93.2** | **32'935.9** | **3.4** |
| 33 | Amortissements | 69'882.7 | 6.5 | 67'545.2 | 6.5 | 68'371.6 | 6.8 | 2'337.5 | 3.5 |
| | **Total charges nettes** | **1'075'969.7** | **100.0** | **1'040'696.3** | **100.0** | **1'003'406.9** | **100.0** | **35'273.4** | **3.4** |
| 39 | Imputations internes | 50'559.4 | | 54'414.8 | | 50'420.2 | | -3'855.4 | -7.1 |
| | **Total charges brutes** | **1'126'529.1** | | **1'095'111.1** | | **1'053'827.1** | | **31'418.0** | **2.9** |

# Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

(comparaison entre PB 2011 rectifié et PB 2011 déposé)

Tableau N° 5.1

| Chapitre | Désignation des natures | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | % | Projet de budget 2011 déposé kCHF | % | Budget 2010 kCHF | % | Ecarts PB rectifié - PB déposé kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 | Charges du personnel | 437'640.9 | 40.6 | 435'978.7 | 40.4 | 418'057.6 | 40.2 | 1'662.2 | 0.4 |
| 31 | Biens, services et marchandises | 195'648.8 | 18.2 | 197'114.0 | 18.3 | 190'228.0 | 18.3 | -1'465.2 | -0.7 |
| 32 | Intérêts passifs | 40'528.0 | 3.8 | 40'528.0 | 3.8 | 44'914.6 | 4.3 | 0.0 | 0.0 |
| 33 | Pertes sur débiteurs | 30'974.0 | 2.9 | 30'974.0 | 2.9 | 32'174.0 | 3.1 | 0.0 | 0.0 |
| 34 | Contribution à d'autres collectivités | 39'641.4 | 3.7 | 39'556.5 | 3.7 | 29'172.6 | 2.8 | 84.9 | 0.2 |
| 35 | Dédommagements à des collectivités publiques | 31'411.0 | 2.9 | 31'642.3 | 2.9 | 30'662.4 | 2.9 | -231.3 | -0.7 |
| 36 | Subventions accordées | 230'242.9 | 21.4 | 231'439.5 | 21.5 | 227'941.9 | 21.9 | -1'196.6 | -0.5 |
| 37 | Subventions redistribuées | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - |
| 38 | Attributions à des financements spéciaux | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - |
| | **Sous-total** | **1'006'087.0** | **93.5** | **1'007'233.0** | **93.5** | **973'151.1** | **93.5** | **-1'146.0** | **-0.1** |
| 33 | Amortissements | 69'882.7 | 6.5 | 70'039.1 | 6.5 | 67'545.2 | 6.5 | -156.4 | -0.2 |
| | **Total charges nettes** | **1'075'969.7** | **100.0** | **1'077'272.1** | **100.0** | **1'040'696.3** | **100.0** | **-1'302.4** | **-0.1** |
| 39 | Imputations internes | 50'559.4 | | 50'438.8 | | 54'414.8 | | 120.6 | 0.2 |
| | **Total charges brutes** | **1'126'529.1** | | **1'127'710.9** | | **1'095'111.1** | | **-1'181.8** | **-0.1** |

# Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2011 rectifié et le PB 2011 déposé

Tableau N° 5.2

## Charges

Compensation sur un autre chapitre

| Cellule | Groupe | Modifications | Libellé | Page PB déposé |
|---|---|---|---|---|
| A006000 | 30X | -89'068 | Poste secrétaire d'état civil chiffré à double | 34 |
| 1000000 | 30X | 104'764 | 1 poste d'assistant administratif | 43 |
| 1004000 | 30X | 12'666 | Ajustement prime professionnelle (y.c.charges sociales) | 46 |
| 1005010 | 30X | 146'360 | 1 Responsable Unité gérance - financé par diminution "Aide personnalisée" | 50 |
| 1005010 | 30X | 156'541 | 1 Responsable Unité juridique - financé par diminution "Aide personnalisée" | 50 |
| 1005010 | 30X | 100'016 | 1 Contremaître - financé par diminution "Aide personnalisée" | 50 |
| 1005060 | 30X | 85'979 | 1 Surveillant de salle - financé par diminution "Aide personnalisée" | 53 |
| 1300000 | 30X | 146'360 | 1 poste de juriste "égalité" - financé par diminution "Aide personnalisée" | 54 |
| 3110000 | 30X | 239'882 | Municipalisation 3 postes personnel technique et administratif | 80 |
| 3110000 | 30X | 136'519 | 1 poste de huissier-coursier (séance CA 22.09.2010) | 80 |
| 3110000 | 30X | 10'000 | Ajustement budget temporaire du Grand Théâtre | 80 |
| 3203000 | 30X | 22'027 | Rectification interface | 83 |
| 4007000 | 30X | 94'393 | 1 poste de gestionnaire (séance CA 15.09.2010) | 103 |
| 4010000 | 30X | 164'588 | Deux postes d'ouvriers (séance CA 15.09.2010) | 106 |
| 5002000 | 30X | 349'976 | Municipalisation de 3.5 postes | 114 |
| 5006000 | 30X | 83'000 | 1 poste adjoint direction compensé par dimin. sur grpes de comptes 306; 314; 318 | 117 |
| 5009010 | 30X | -109'966 | Suppression d'un poste ad personam | 120 |
| 4010000 | 306 | -42'000 | Transféré pour divers ajustements sur 309850, 316160, 318050 et 313110 | 106 |
| 5006000 | 306 | -25'000 | Diminution pour compensation d'un poste d'adjoint de direction | 117 |
| 3301000 | 308 | 69'120 | Transfert EDS du groupe 318 au groupe 308 | 88 |
| 4010000 | 309 | 6'000 | Transfert du 306910 pour divers achats de fournitures sanitaires | 106 |
| | | **1'662'156** | **Total écarts chapitre 30** | |
| 1005020 | 311 | 150'000 | Modernisation et maintien en état du matériel des concierges | 51 |
| 4007000 | 311 | -257'400 | Ajustement charges relatives aux abribus - SGA | 103 |
| 4010000 | 311 | 50'000 | 1 véhicule électrique "Goupil" et 1 chariot de nettoiement (entr.Plaine de Plainpalais) | 106 |
| 4010000 | 313 | 20'000 | Transfert du 306910 pour dépenses de sacs poubelles | 106 |
| 1005020 | 314 | -93'084 | Diminution des interventions d'entreprises de nettoyage | 51 |
| 2602000 | 314 | 150'000 | Frais d'entretien Plaine de Plainpalais | 68 |
| 5006000 | 314 | -28'000 | Diminution pour compensation d'un poste d'adjoint de direction | 117 |
| 3202000 | 316 | 26'384 | Budgétisation loyer dépôt Théâtre Am Stram Gram (rue de la Colline) compensé p/grpe 427 | 82 |
| 4010000 | 316 | 15'000 | Transfert du 306910 pour d'éventuelles locations d'engins et div.matériel | 106 |
| 3203000 | 317 | -20'000 | Rectification interface | 84 |
| A004000 | 318 | -20'000 | Transféré sur la subvention "div.projets p/la Genève Intern." | 34 |
| 1000010 | 318 | -250'000 | Transfert aux subventions institutions privées-Promotion de l'égalité | 44 |

# Analyse des écarts par chapitre entre le PB 2011 rectifié et le PB 2011 déposé

Tableau N° 5.2

## Charges

Compensation sur un autre chapitre

| Cellule | Groupe | Modifications | Libellé | Page PB déposé |
|---|---|---|---|---|
| 3101000 | 318 | -10'000 | Compensation augmentation budget temporaire du Grand Théâtre | 74 |
| 3301000 | 318 | -69'120 | Transfert EDS du groupe 318 au groupe 308 | 88 |
| 4010000 | 318 | 1'000 | Transfert du 306910 pour dépenses supplémentaires d'affranchissement | 106 |
| 4010000 | 318 | -2'700'000 | Ajustement enlèvement des autres résidus et encombrants | 106 |
| 4010000 | 318 | 1'400'000 | Ajustement destruction des résidus (Cheneviers et Châtillon) augmentation de la taxe | 106 |
| 4010000 | 318 | -200'000 | Ajustement destruction des résidus (Cheneviers et Châtillon) | 106 |
| 5006000 | 318 | -30'000 | Diminution pour compensation d'un poste d'adjoint de direction | 117 |
| 1005020 | 319 | 400'000 | Indemnisations de départ suite à diverses rénovations d'immeubles | 51 |
| | | **-1'465'220** | **Total écarts chapitre 31** | |
| XXXXXXX | 331 | -156'413 | Ajustement amortissements du patrimoine administratif | XX |
| | | **-156'413** | **Total écarts chapitre 33** | |
| 1001510 | 346 | 84'930 | Ajustement compensation aux communes frontalières | 45 |
| | | **84'930** | **Total écarts chapitre 34** | |
| 1001510 | 351 | -284'406 | Ajustement frais de perception | 45 |
| 5003000 | 352 | 53'069 | Ajustement GIAP | 115 |
| | | **-231'337** | **Total écarts chapitre 35** | |
| XXXXXXX | 36X | -1'721'661 | Voir tableau des subventions détaillées N° 7 (non comprises les prestations en nature) | XX |
| XXXXXXX | 36X | 420'024 | Voir tableau des subventions détaillées N° 7 (non comprises les prestations en nature) | XX |
| XXXXXXX | 36X | 105'113 | Voir tableau des subventions détaillées N° 7.1 (relatives à des prestations en nature) | XX |
| | | **-1'196'524** | **Total écarts chapitre 36** | |
| XXXXXXX | 391 | 120'597 | Divers ajustements loyers internes | XX |
| | | **120'597** | **Total écarts chapitre 39** | |
| | | **-1'181'811** | **TOTAL ECARTS CHARGES** | |

## Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises

Tableau N° 6

(comparaison entre PB 2011 rectifié et Budget 2010)

| Départements | | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | Budget 2010 kCHF | Comptes 2009 kCHF | Ecarts PB 2011 rect. - B2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Totaux des subventions accordées** | | **192'195.2** | **190'187.2** | **180'566.5** | **2'008.1** | **1.1** |
| A | Autorités | 4'399.1 | 4'410.0 | 5'213.9 | -10.9 | -0.2 |
| 1 | Finances et logement | 8'164.6 | 9'364.6 | 5'357.6 | -1'200.0 | -12.8 |
| 2 | Constructions et aménagement | 862.5 | 1'232.4 | 1'251.6 | -369.9 | -30.0 |
| 3 | Culture | 60'356.3 | 61'766.5 | 61'581.0 | -1'410.2 | -2.3 |
| 4 | Environnement urbain et sécurité | 169.7 | 69.7 | 41.2 | 100.0 | 143.5 |
| 5 | Cohésion sociale, jeunesse et sports | 118'243.1 | 113'344.0 | 107'121.2 | 4'899.0 | 4.3 |

## Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises

Tableau N° 6.1

(comparaison entre PB 2011 rectifié et PB 2011 déposé)

| Départements | | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | Projet de budget 2011 déposé kCHF | Budget 2010 kCHF | Ecarts PB 2011 rect. - B2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Totaux des subventions accordées** | | **192'195.2** | **193'496.9** | **190'187.2** | **-1'301.6** | **-0.7** |
| A | Autorités | 4'399.1 | 4'379.1 | 4'410.0 | 20.0 | 0.5 |
| 1 | Finances et logement | 8'164.6 | 9'364.6 | 9'364.6 | -1'200.0 | -12.8 |
| 2 | Constructions et aménagement | 862.5 | 862.5 | 1'232.4 | 0.0 | - |
| 3 | Culture | 60'356.3 | 59'939.9 | 61'766.5 | 416.3 | 0.7 |
| 4 | Environnement urbain et sécurité | 169.7 | 169.7 | 69.7 | 0.0 | - |
| 5 | Cohésion sociale, jeunesse et sports | 118'243.1 | 118'781.0 | 113'344.0 | -538.0 | -0.5 |

## Récapitulation des subventions par département, prestations en nature uniquement

Tableau N° 6.2

(comparaison entre PB 2011 rectifié et Budget 2010)

| Départements | | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | Budget 2010 kCHF | Comptes 2009 kCHF | Ecarts PB rectifié - B 2010 kCHF | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Totaux des subventions accordées** | | **38'047.7** | **37'754.7** | **37'079.9** | **293.0** | **0.8** |
| A | Autorités | 547.9 | 556.8 | 463.3 | -8.8 | -1.6 |
| 1 | Finances et logement | 5'962.2 | 6'088.2 | 6'776.7 | -126.1 | -2.1 |
| 2 | Constructions et aménagement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - |
| 3 | Culture | 10'260.8 | 9'818.6 | 10'001.7 | 442.3 | 4.5 |
| 4 | Environnement urbain et sécurité | 6'058.3 | 6'138.5 | 4'618.6 | -80.2 | -1.3 |
| 5 | Cohésion sociale, jeunesse et sports | 15'218.4 | 15'152.6 | 15'219.6 | 65.8 | 0.4 |

## Récapitulation des subventions par département, prestations en nature uniquement

Tableau N° 6.3

(comparaison entre PB 2011 rectifié et PB 2011 déposé)

| Départements | | Projet de budget 2011 rectifié kCHF | Projet de budget 2011 déposé kCHF | Budget 2010 kCHF | Ecarts PB rectifié - PB déposé kCHF | Ecarts PB rectifié - PB déposé % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Totaux des subventions accordées** | | **38'047.7** | **37'942.6** | **37'754.7** | **105.1** | **0.3** |
| A | Autorités | 547.9 | 547.9 | 556.8 | 0.0 | - |
| 1 | Finances et logement | 5'962.2 | 6'095.2 | 6'088.2 | -133.0 | -2.2 |
| 2 | Constructions et aménagement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - |
| 3 | Culture | 10'260.8 | 10'107.0 | 9'818.6 | 153.8 | 1.5 |
| 4 | Environnement urbain et sécurité | 6'058.3 | 6'058.3 | 6'138.5 | 0.0 | - |
| 5 | Cohésion sociale, jeunesse et sports | 15'218.4 | 15'134.1 | 15'152.6 | 84.4 | 0.6 |

# Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2011

## prestations en nature non comprises

Tableau N° 7

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Libellé | Page jaune |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A004000 | 365 | 50'000 | 20'000 | 70'000 | Augm.subvention "Divers projets pour la Genève Internationale" (trf.partiel du gr.318) | 128 |
| A800010 | 365 | 200'000 | 20'000 | 220'000 | Transfert à Subventions et allocations diverses et imprévues suite à la dissolution de la subv. VUP | 128 |
| A800010 | 367 | 20'000 | -20'000 | 0 | Dissolution Association Ville Unies contre la pauvreté (VUP) | 128 |
| 1000010 | 365 | 60'000 | 250'000 | 310'000 | Augmentation subventions institutions privées-Promotion de l'égalité (transfert du gr.318) | 129 |
| 1000020 | 365 | 5'700'000 | -150'000 | 5'550'000 | Diminution subvention "Chômage - économie sociale et solidaire" | 129 |
| 1005070 | 366 | 3'000'000 | -1'300'000 | 1'700'000 | Diminution de l'aide personnalisée suite au nouveau règlement | 129 |
| 3106000 | 365 | 150'000 | 150'000 | 300'000 | Augmentation subvention "Intermittents du spectacle domiciliés en VG" | 133 |
| 3106610 | 365 | 0 | 50'000 | 50'000 | Transfert de 50'000.-- de la subvention "Publications, résidence & ateliers" | 134 |
| 3106610 | 366 | 150'000 | -50'000 | 100'000 | Transfert de 50'000.- à la nouvelle subvention "Soutien aux manifestations" | 134 |
| 3110000 | 365 | 2'000'000 | 500'000 | 2'500'000 | Contrepartie contribution fds intercommunal | 134 |
| 3110000 | 365 | 8'794'361 | -233'661 | 8'560'700 | Municipalisation 3 postes sur subvention "Exploitation Gd-Th." | 134 |
| 5002000 | 365 | 76'116'322 | -349'976 | 75'766'346 | Diminution subvention aux crèches suite à la municipalisation de 3.5 postes | 136 |
| 5009010 | 365 | 433'000 | -188'000 | 245'000 | Diminution subvention Association usagers Bains des Pâquis | 144 |
| TOTAUX | | 96'673'683 | -1'301'637 | 95'372'046 | | |

# Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2011

relatives à des prestations en nature

Tableau N° 7.1

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

| Cellule | Groupe | PB 2011 déposé | Modifications | PB 2011 rectifié | Libellé | Page jaune |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1005070 | 365 | 457'377 | -88'482 | 368'895 | Gratuité Auberge de jeunesse - rue Rothschild | 147 |
| 1005070 | 365 | 44'560 | -44'560 | 0 | Gratuité Coopérative Cigue suppression | 147 |
| 3101100 | 365 | 162'162 | 4'017 | 166'179 | Gratuité Divers ateliers à l'Usine (15 ateliers) augment. locaux | 148 |
| 3106000 | 365 | 0 | 60'000 | 60'000 | Nouvelle gratuité ASMV Voix-de-fête (Palladium) | 149 |
| 3106000 | 365 | 0 | 41'684 | 41'684 | Nouvelle gratuité Collectif ARG - Château-Bloch 19 | 150 |
| 3106000 | 365 | 13'244 | -2'343 | 10'901 | Gratuité Cappella Genevensis (28m2 partagés avec GRAD) | 150 |
| 3106000 | 365 | 38'520 | -38'520 | 0 | Gratuité Compagnie Para-Surbeck supprimée (remplacée par théâtre des Grottes) | 150 |
| 3106000 | 365 | 0 | 2'553 | 2'553 | Gratuité Société genevoise des écrivains déménagement | 151 |
| 3106000 | 365 | 0 | 62'988 | 62'988 | Nouvelle gratuité Théâtre des Grottes | 151 |
| 3106000 | 365 | 0 | 18'000 | 18'000 | Nouvelle gratuité Swisstales promenade du Pin 3 | 151 |
| 3106610 | 365 | 0 | 5'424 | 5'424 | Nouvelle gratuité Association Espace temporaire (KSE Plainpalais) | 151 |
| 5003000 | 365 | 0 | 6'025 | 6'025 | Nouvelle gratuité Cité-Jonction restaurant scolaire | 157 |
| 5003000 | 365 | 0 | 38'250 | 38'250 | Mise à jour Eaux-Vives restaurant scolaire, salle communale "Coccinelle" | 157 |
| 5003000 | 365 | 2'990 | -1'557 | 1'433 | Gratuité Groupe réalisation audiovisuel GRAD diminution locaux | 157 |
| 5003000 | 365 | 36'650 | -28'785 | 7'865 | Gratuité Saint-Jean ludoth. déménagement | 158 |
| 5003000 | 365 | 0 | 41'001 | 41'001 | Nouvelle gratuité Roches restaurant scolaire | 158 |
| 5003000 | 365 | 7'865 | 6'527 | 14'392 | Gratuité Saint-Jean ludoth. rectification surface | 158 |
| 5007000 | 365 | 0 | 13'564 | 13'564 | Nouvelle gratuité Association Aspasie | 159 |
| 5007000 | 365 | 0 | 4'356 | 4'356 | Nouvelle gratuité Carrefour Rue - Etuves 15 | 159 |
| 5007000 | 365 | 13'564 | -13'564 | 0 | Gratuité Centre Griselidis Real résiliation du bail | 159 |
| 5007000 | 365 | 0 | 6'380 | 6'380 | Nouvelle gratuité Fondation Pro Patria | 160 |
| 5007000 | 365 | 0 | 9'944 | 9'944 | Nouvelle gratuité Zanco -Théâtre itinérant | 160 |
| 5009010 | 365 | 0 | 2'211 | 2'211 | Gratuité FSG Genève-Ville annulée en 2010 et déménagement en 2011 | 163 |
| **TOTAUX** | | **776'932** | **105'113** | **882'045** | | |

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

Récapitulation

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | Autorités | 90.3 | 2.0 | - | - | - | 92.3 | 893'460 | 638'520 | 254'940 | 321'460 | 291'540 | 29'920 |
| | Finances et logement | 250.7 | 13.0 | - | 1.0 | -0.3 | 264.4 | 652'000 | 605'000 | 47'000 | 693'498 | 636'165 | 57'333 |
| | Constructions et aménagement | 232.7 | 4.5 | - | - | 0.5 | 237.7 | 778'000 | 815'000 | -37'000 | - | - | - |
| | Culture | 784.7 | 46.2 | 2.5 | - | 5.5 | 838.9 | 1'792'034 | 1'592'150 | 199'884 | 1'491'071 | 1'382'800 | 108'271 |
| | Environnement urbain et sécurité | 922.4 | 23.0 | -0.5 | - | -0.3 | 944.6 | 1'230'000 | 1'232'000 | -2'000 | 92'659 | 85'000 | 7'659 |
| | Cohésion sociale, jeunesse et sports | 705.1 | 9.5 | -2.0 | -1.0 | 1.3 | 712.9 | 2'228'736 | 2'025'000 | 203'736 | 1'762'210 | 1'628'000 | 134'210 |
| | Totaux | 2'985.9 | 98.2 | - | - | 6.7 | 3'090.8 | 7'574'230 | 6'907'670 | 666'560 | 4'360'898 | 4'023'505 | 337'393 |
| | P.M. Administration de la caisse de retraite (CAP) | 21.5 | - | - | - | - | 21.5 | | | | | | |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | Autorités | 90.3 | 2.0 | - | - | - | 92.3 | 893'460 | 638'520 | 254'940 | 321'460 | 291'540 | 29'920 |
| A0010000 | Service de la Direction générale | 4.5 | - | - | - | - | 4.5 | 67'935 | - | 67'935 | - | - | - |
| A0020002 | Secrétariat ACE | 11.4 | 1.0 | - | - | - | 12.4 | 171'660 | 221'660 | -50'000 | 29'433 | 27'000 | 2'433 |
| A0020004 | Information et communication | 4.0 | - | - | - | - | 4.0 | 110'395 | 65'000 | 45'395 | 26'750 | 24'540 | 2'210 |
| A0020005 | Archives | 5.2 | - | - | - | - | 5.2 | 31'735 | 31'735 | - | - | - | - |
| A0030000 | Service juridique | 9.5 | - | - | - | - | 9.5 | 196'875 | 15'000 | 181'875 | - | - | - |
| A0040000 | Relations extérieures | 7.4 | 1.0 | - | - | - | 8.4 | 100'000 | 100'000 | - | 92'660 | 80'000 | 12'660 |
| A006 | Office de l'état civil | 25.5 | - | - | - | - | 25.5 | 154'860 | 145'125 | 9'735 | 20'000 | 20'000 | - |
| A0070000 | Secrétariat CM | 11.2 | - | - | - | - | 11.2 | 50'000 | 50'000 | - | 152'617 | 140'000 | 12'617 |
| A9000100 | Contrôle financier | 11.6 | - | - | - | - | 11.6 | 10'000 | 10'000 | - | - | - | - |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | **Finances et logement** | **250.7** | **13.0** | **-** | **1.0** | **-0.3** | **264.4** | **652'000** | **605'000** | **47'000** | **693'498** | **636'165** | **57'333** |
| 10000000 | Direction des finances et du logement | 9.4 | 1.0 | 0.2 | - | - | 10.6 | 241'000 | 241'000 | - | - | - | - |
| 10000100 | Agenda 21 | 4.7 | - | 0.8 | - | -0.4 | 5.1 | 70'000 | 70'000 | - | - | - | - |
| 10000200 | Fonds chômage | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 1004 | Comptabilité générale et budget | 16.0 | - | - | - | - | 16.0 | 30'000 | 30'000 | - | - | - | - |
| 1005 | Gérance immobilière municipale | 127.1 | 8.0 | 0.5 | - | 0.1 | 135.7 | 70'000 | 70'000 | - | 693'498 | 636'165 | 57'333 |
| 10060000 | Taxe professionnelle | 15.6 | - | - | - | - | 15.6 | 34'000 | 34'000 | - | - | - | - |
| 10070100 | Achats et impressions CMAI | 20.7 | 3.0 | -0.5 | - | - | 23.2 | 25'000 | 25'000 | - | - | - | - |
| 10080100 | Contrôle de gestion | 8.5 | - | -1.0 | - | - | 7.5 | 34'000 | 35'000 | -1'000 | - | - | - |
| 1300 | Direction des ressources humaines | 48.7 | 1.0 | - | 1.0 | - | 50.7 | 148'000 | 100'000 | 48'000 | - | - | - |
| P.M. | Administration de la caisse de retraite (CAP) | 21.5 | - | - | - | - | 21.5 | | | - | | | - |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | **Constructions et aménagement** | 232.7 | 4.5 | - | - | 0.5 | 237.7 | 778'000 | 815'000 | -37'000 | - | - | - |
| 20010000 | Présidence, direction et secrétariat | 15.6 | 1.0 | - | - | - | 16.6 | 50'000 | 50'000 | - | - | - | - |
| 20010001 | Conservation du patrimoine architectural | 4.5 | - | - | - | - | 4.5 | 50'000 | 50'000 | - | - | - | - |
| 20010002 | Information-Communication | 5.7 | - | - | - | - | 5.7 | 50'000 | 50'000 | - | - | - | - |
| 20010003 | Opérations foncières | 6.7 | - | - | - | - | 6.7 | 20'000 | 20'000 | - | - | - | - |
| 22020000 | Urbanisme | 14.5 | - | - | - | - | 14.5 | 80'000 | 80'000 | - | - | - | - |
| 24010001 | Architecture | 18.5 | - | - | - | - | 18.5 | 50'000 | 50'000 | - | - | - | - |
| 24020000 | Bâtiments | 27.7 | 1.5 | - | - | - | 29.2 | 153'000 | 150'000 | 3'000 | - | - | - |
| 24030000 | Energie | 28.4 | - | - | - | - | 28.4 | 50'000 | 50'000 | - | - | - | - |
| 2601 | Aménagement urbain et mobilité | 20.3 | 2.0 | - | - | 0.5 | 22.8 | 200'000 | 240'000 | -40'000 | - | - | - |
| 2602 | Génie civil | 90.8 | - | - | - | - | 90.8 | 75'000 | 75'000 | - | - | - | - |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | **Culture** | **784.7** | **46.2** | **2.5** | | **5.5** | **838.9** | **1'792'034** | **1'592'150** | **199'884** | **1'491'071** | **1'382'800** | **108'271** |
| 30010000 | Direction de la culture | 13.0 | - | 1.5 | - | - | 14.5 | 69'125 | 20'000 | 49'125 | - | - | - |
| 31010000 | Art et culture admin. SAT | 12.6 | - | -2.0 | - | - | 10.6 | 30'000 | 60'000 | -30'000 | - | - | - |
| 31011000 | Scènes culturelles | 37.2 | - | 1.0 | - | 0.5 | 38.7 | 190'000 | 170'000 | 20'000 | 599'568 | 550'000 | 49'568 |
| 31012000 | Ateliers de décors de théâtres | 8.0 | - | - | - | - | 8.0 | 40'000 | 30'000 | 10'000 | - | - | - |
| 31050000 | Promotion culturelle | 7.6 | - | - | - | - | 7.6 | 30'000 | 15'000 | 15'000 | - | 15'000 | -15'000 |
| 31060000 | Service culturel | 8.2 | - | - | - | 0.1 | 8.3 | 9'000 | 9'000 | - | 13'408 | 12'300 | 1'108 |
| 31061300 | Fête de la musique | 2.3 | - | - | - | - | 2.3 | 188'000 | 188'000 | - | - | - | - |
| 31066100 | Fonds municipal d'art contemporain | 6.8 | - | - | - | - | 6.8 | 95'938 | 55'000 | 40'938 | 16'352 | 15'000 | 1'352 |
| 31100000 | Grand Théâtre de Genève | 132.7 | 45.7 | - | - | - | 178.4 | 8'190 | - | 8'190 | 523'260 | 480'000 | 43'260 |
| 32010000 | Conservatoire et Jardin botaniques | 84.7 | - | 1.0 | - | -0.2 | 85.5 | 232'000 | 232'000 | - | - | - | - |
| 32020000 | Musée d'art et d'histoire | 142.3 | - | -15.4 | - | 5.8 | 132.7 | 81'000 | 81'000 | - | 141'716 | 130'000 | 11'716 |
| 32020100 | Bibliothèque d'art et d'archéologie | 16.1 | - | - | - | - | 16.1 | - | - | - | - | - | - |
| 32020400 | Maison Tavel | 1.0 | - | 8.3 | - | - | 9.3 | - | - | - | - | - | - |
| 32030000 | Musée d'ethnographie | 32.1 | - | 0.8 | - | - | 32.9 | 240'938 | 200'000 | 40'938 | 92'660 | 85'000 | 7'660 |
| 32040000 | Muséum d'histoire naturelle | 87.1 | - | - | - | -0.5 | 86.6 | 273'560 | 210'000 | 63'560 | 10'902 | 10'000 | 902 |
| 32040100 | Musée d'histoire des sciences | 7.0 | - | - | - | - | 7.0 | - | - | - | - | - | - |
| 32040200 | Nuit de la science | - | - | - | - | - | - | - | 95'650 | -95'650 | - | - | - |
| 32050000 | Musée Ariana | 4.0 | - | 7.3 | - | - | 11.3 | - | - | - | - | - | - |
| 33010000 | Dir. bibliothèques et discothèques mun. | 109.8 | - | - | - | -0.2 | 109.6 | 122'500 | 122'500 | - | 91'025 | 83'500 | 7'525 |
| 33020000 | Bibliothèque de Genève | 62.5 | 0.5 | - | - | - | 63.0 | 181'783 | 100'000 | 81'783 | 2'180 | 2'000 | 180 |
| 33020100 | Musée Voltaire | 3.3 | - | - | - | - | 3.3 | - | 2'000 | -2'000 | - | - | - |
| 33020200 | Bibliothèque musicale | 4.0 | - | - | - | - | 4.0 | - | 2'000 | -2'000 | - | - | - |
| 33020300 | Centre d'iconographie | 2.5 | - | - | - | - | 2.5 | - | - | - | - | - | - |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | **Environnement urbain et sécurité** | **922.4** | **23.0** | **-0.5** | **-** | **-0.3** | **944.6** | **1'230'000** | **1'232'000** | **-2'000** | **92'659** | **85'000** | **7'659** |
| 40010000 | Direction environnement urbain et sécurité | 8.7 | - | 0.5 | - | - | 9.2 | 150'000 | 150'000 | - | - | - | - |
| 4003 | Incendie et secours | 259.0 | - | -1.0 | - | - | 258.0 | 30'000 | 27'000 | 3'000 | 87'209 | 80'000 | 7'209 |
| 40070000 | Sécurité et espace publics | 203.4 | 21.0 | - | - | - | 224.4 | 150'000 | 150'000 | - | - | - | - |
| 40080000 | Direction des sytèmes d'information et comm. | 68.4 | - | - | - | 0.2 | 68.6 | 180'000 | 180'000 | - | - | - | - |
| 4009 | Logistique et manifestations | 74.0 | - | 1.0 | - | - | 75.0 | 410'000 | 415'000 | -5'000 | 5'450 | 5'000 | 450 |
| 4010 | Voirie-Ville propre | 308.9 | 2.0 | -1.0 | - | -0.5 | 309.4 | 310'000 | 310'000 | - | - | - | - |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)

| Nos | Départements Services | fixes 301180 | | | | | | temporaires 301190 | | | réguliers 301400 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | B 2010 postes | Nouveaux postes | Transferts | Extrait CA | Variation par DB | PB 2011 rect. Total | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF | PB 2011 rect. CHF | B 2010 CHF | écarts CHF |
| | **Cohésion sociale, jeunesse et sports** | **705.1** | **9.5** | **-2.0** | **-1.0** | **1.3** | **712.9** | **2'228'736** | **2'025'000** | **203'736** | **1'762'210** | **1'628'000** | **134'210** |
| | | | | | | | - | | | | | | |
| 50010000 | Direction cohésion sociale, jeunesse et sports | 9.9 | - | - | - | - | 9.9 | 62'000 | 50'000 | 12'000 | - | - | - |
| 50020000 | Délégation à la petite enfance | 32.5 | 4.0 | -1.0 | - | - | 35.5 | 50'000 | 65'000 | -15'000 | - | - | - |
| 5003 | Ecoles et institutions pour l'enfance | 105.3 | - | 1.0 | - | 1.6 | 107.9 | 102'600 | 100'000 | 2'600 | 1'567'210 | 1'426'000 | 141'210 |
| 50040000 | Espaces verts et environnement | 193.7 | - | 1.0 | - | -1.2 | 193.5 | 170'000 | 180'000 | -10'000 | - | 2'000 | -2'000 |
| 50060000 | Pompes funèbres et cimetières | 94.8 | 2.0 | -3.0 | - | 1.0 | 94.8 | 71'000 | 51'000 | 20'000 | 30'000 | 50'000 | -20'000 |
| 5007 | Social | 76.8 | 2.5 | 1.9 | - | - | 81.2 | 650'636 | 461'000 | 189'636 | - | - | - |
| 50080000 | Délégation à la Jeunesse | 16.4 | 1.0 | -1.9 | - | - | 15.5 | 122'500 | 118'000 | 4'500 | - | - | - |
| 5009 | Sports | 175.7 | - | | -1.0 | -0.1 | 174.6 | 1'000'000 | 1'000'000 | - | 165'000 | 150'000 | 15'000 |

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.136% et 10.136%

# Demandes de nouveaux postes au budget 2011

Tableau N° 8.1

CHF

## Autorités

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A0020202 | Secrétariat de conseil administratif | 1 | Concierge | 60'000 |
| A0040000 | Relations extérieures | 1 | Collaborateur/trice scientifique | 100'000 |
| **Total** | **nombre de nouveaux postes demandés** | **2** | **Total montant y.c. charges sociales** | **160'000** |

## Finances et logement

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10000000 | Direction DFL | 1 | Assistant administratif | 104'764 |
| 10050100 | GIM - Compte de régie | 1 | Responsable Unité gérance | 146'360 |
| 10050100 | GIM - Compte de régie | 1 | Responsable Unité juridique | 156'541 |
| 10050100 | GIM - Compte de régie | 1 | Contremaître | 100'016 |
| 10050200 | GIM Immeubles locatifs PF | 4 | Concierges | 343'916 |
| 10050200 | GIM - Salles communales | 1 | Surveillant de salle | 85'979 |
| 10070100 | Achats et impressions CMAI | 1 | Acheteur-euse | 77'854 |
| 10070100 | Achats et impressions CMAI | 1 | Acheteur-euse (dès 06.2011) | 54'191 |
| 10070100 | Achats et impressions CMAI | 1 | Collaborateur/trice administratif/ve (dès 10.2011) | 15'769 |
| 13000000 | Ressources humaines | 1 | Juriste "égalité" | 146'360 |
| **Total** | **nombre de nouveaux postes demandés** | **13** | **Total montant y.c. charges sociales** | **1'231'750** |

## Constructions et aménagement

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20010000 | Dir. Des constructions et de l'aménagement | 1 | Secrétaire de direction | 100'016 |
| 24020000 | Bâtiments | 1 | Architecte responsable de projets | 139'211 |
| 24020000 | Bâtiments | 0.5 | Aide de bureau | 42'990 |
| 26010000 | Aménagement urbain et mobilité | 1 | Architecte responsable de projets | 139'211 |
| 26010000 | Aménagement urbain et mobilité | 1 | Ingénieur-e en transports | 130'576 |
| **Total** | **nombre de nouveaux postes demandés** | **4.5** | **Total montant y.c. charges sociales** | **552'004** |

# Demandes de nouveaux postes au budget 2011

Tableau N° 8.1

| | | | | CHF |
|---|---|---|---|---|
| | | **Culture** | | |
| 31100000 | Grand Théâtre de Genève | 44.65 | Municipalisation de 52 personnes | 4'652'275 |
| 31100000 | Grand Théâtre de Genève | 1 | Huissier/ère coursier/ère | 136'519 |
| 33020000 | Bibliothèque de Genève | 0.5 | Rousseau pour tous | 40'000 |
| **Total** | **nombre de nouveaux postes demandés** | **46.15** | **Total montant y.c. charges sociales** | **4'828'794** |
| | | **Environnement urbain et sécurité** | | |
| 40070000 | Sécurité et espace publics | 20 | Agents-es de police municipale (dès 09.2011) | 723'222 |
| 40070000 | Sécurité et espace publics | 1 | Gestionnaire | 94'393 |
| 40100002 | Unité nettoiement des voiries VVP | 2 | Ouvriers/ères | 164'588 |
| **Total** | **nombre de nouveaux postes demandés** | **23** | **Total montant y.c. charges sociales** | **982'203** |
| | | **Cohésion sociale, jeunesse et sports** | | |
| 50020000 | Délégation à la petite enfance | 0.5 | Correspondant-e informatique | 55'359 |
| 50020000 | Délégation à la petite enfance | 3.5 | Municipalisation de 4 personnes | 349'976 |
| 50060000 | Pompes funèbres et cimetières | 1 | Concierge de centre funéraire | 82'294 |
| 50060000 | Pompes funèbres et cimetières | 1 | Adjoint-e de direction | 83'000 |
| 50070001 | Action communautaire (CASS) | 1 | Responsable | 116'436 |
| 50070001 | Action communautaire (CASS) | 1.5 | Assistants-es socials-es | 166'099 |
| 50080000 | Délégation à la jeunesse | 1 | Travailleur-euse social-e hors murs | 110'717 |
| **Total** | **nombre de nouveaux postes demandés** | **9.5** | **Total montant y.c. charges sociales** | **963'881** |
| | **Total général** | **98.15** | **Total général** | **8'718'632** |

Mme Salerno relève que les commissaires ont donc reçu divers documents et que les magistrats sont à même de répondre aux questions ligne par ligne. Elle explique, en ce qui concerne la présentation générale du projet de budget 2011 rectifié, qu'il faut prendre en compte que le boni au compte de fonctionnement est d'environ 76 000 francs. Elle déclare également que la Ville conserve des investissements à hauteur de 95 millions et que, au total, l'insuffisance de financement se monte à 25 millions. Elle signale que le projet de budget a été modifié, car il y a eu de nouvelles estimations fiscales du Département cantonal des finances et parce que la taxe professionnelle a été réévaluée (120 millions au lieu de 113). Elle déclare que le Conseil administratif a, en outre, procédé à des arbitrages d'ordre technique ou pour répondre à de nouvelles demandes. Elle passe ensuite la parole à M. Krebs.

M. Krebs déclare que les estimations du Département cantonal des finances du mois d'octobre lui ont été transmises. Il constate, en substance, une forte diminution de la production des personnes physiques (9,5 millions de francs), ce qui a soulevé quelques interrogations. Il signale que l'Administration cantonale a indiqué que la production de l'impôt à la source 2010 était inférieure aux estimations et que la production avait donc été revue à la baisse. Il ajoute que l'effet net sur le résultat entraîne une diminution de 9,2 millions de francs. Il précise que, en même temps, l'Etat a revu légèrement à la hausse les estimations concernant les personnes morales, passant de 141 millions à 143,5 millions. Il déclare toutefois que le Conseil administratif a décidé de maintenir sa prévision initiale de 140,2 millions de francs, les révisions du Canton n'étant pas corroborées par des éléments nouveaux, si ce n'est une légère modification de la production 2008. Il y a eu, par ailleurs, deux petits ajustements: la «compensation communes frontalières» passant à 84 930 francs et le Fonds de péréquation «personnes morales» qui augmente de 566 306 francs.

Mme Salerno remarque qu'il y a donc un tassement de la production fiscale concernant les personnes physiques qui risque de se poursuivre durant les deux prochaines années. Elle ajoute que la Ville a pris, comme d'habitude, les chiffres fournis par le Département cantonal des finances pour les personnes physiques, alors que, en ce qui concerne les personnes morales, elle en est restée à ses propres estimations, comme de coutume. Elle rappelle que, l'année passée, une reconstitution des dix dernières années avait été faite et qu'il était apparu que c'est la perception de la Ville qui était la plus en phase avec les résultats enregistrés. Elle ajoute que le Conseil administratif a donc jugé qu'il n'y avait pas lieu de changer de pratique.

Le président remarque qu'il y a donc une diminution de l'impôt sur les personnes physiques, mais que le tableau synthétique démontre une augmentation malgré tout par rapport à 2010.

M. Krebs répond que ce tableau est le dernier tableau communiqué à la commission et qu'il ne porte que sur les contribuables imposés selon le barème ordinaire. Il ajoute qu'il est vrai que l'on constate une légère augmentation, mais que ce graphique ne contient pas l'impôt à la source qui le modifierait si on le prenait en compte.
Le président demande s'il y a un tableau où l'on voit ce qui vient d'être expliqué.

M. Krebs lui répond par la négative.

Mme Salerno déclare que la commission a reçu tous les chiffres et qu'elle fournira une page A/4 avec toutes les informations pour le confort des commissaires le lendemain à 17 h 30.

Un commissaire remarque que les impôts sur les personnes physiques qui se montaient dans le projet de budget original à 568 millions redescendent maintenant à 559 millions (page 14). Il demande, par ailleurs, quels sont les indices qui permettent de réévaluer le rendement de la taxe professionnelle de 113 à 120 millions et il juge qu'il s'agit là d'un pari sur l'avenir et sur la bonne marche des affaires.

Mme Salerno lui répond que les dernières taxations depuis le dépôt du projet de budget 2011, en juin-juillet 2010, laissent présager que la taxe professionnelle se situera plutôt autour de 120 que de 113 millions.

Le même commissaire lui rappelle que cette taxe est bisannuelle.

M. Krebs acquiesce et rappelle que les contribuables sont divisés en deux groupes qui sont taxés une année sur deux et que le montant est ensuite reporté sur l'autre année.

Ledit commissaire relève que les chiffres sont donc reconduits tous les deux ans. Il ajoute qu'il faudrait demander les résultats des dix dernières années. Il remarque que cela permettrait de se rendre compte que c'est là que se cache une bonne partie du boni de la Ville.

Le président ouvre le tour des questions générales.

Une conseillère observe que cette réévaluation des revenus de la taxe, ainsi que la progression de l'impôt sur les personnes morales par rapport au projet de budget 2010, indique que la croissance économique est de retour.

Un commissaire remarque qu'il y a, dans le tableau, une estimation de l'impôt à la source.

M. Krebs acquiesce et déclare qu'il est possible de recomposer le montant de l'impôt à la source si on neutralise l'impôt sur les prestations.

Le président pense qu'un tableau synthétique sera tout de même le bienvenu. Il passe ensuite à l'examen du projet de budget 2011 rectifié. Il rappelle que les lignes en bleu n'ont pas d'impact sur le résultat global, ce qui n'est pas le cas des lignes en blanc.

Mme Salerno propose de débuter avec le chapitre concernant M. Mugny.

*Pages 9-10 – Culture*
M. Mugny déclare que la municipalisation de trois postes est due à une erreur, car il n'est pas question de 49 postes mais bien de 52. Il évoque le poste d'huissier-coursier qui apparaît au Grand Théâtre, mais précise qu'il ne s'agit pas, en réalité, d'un poste supplémentaire mais d'un poste qui avait été déplacé. Il rappelle que,

pour le reste, il s'agit de petits montants et précise que les amortissements qui apparaissent sont en fait gérés par d'autres services. Il remarque que l'arbitrage budgétaire du Conseil administratif a abouti à un doublement du Fonds pour les intermittents du spectacle, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Il précise que ce montant est compensé par le Fonds chômage. Il rappelle que la nouvelle loi complique le système et qu'il y aura sans doute davantage de demandes d'indemnisation, raison pour laquelle il a été décidé de doubler ce fonds. Il précise que ce fonds est géré par le syndicat des artistes.

Une conseillère lui demande si les 150 000 francs supplémentaires ne seront ajoutés que si le Grand Conseil verse sa quote-part.

M. Mugny le confirme en expliquant que c'est un fonds alimenté paritairement par la Ville et l'Etat. Il précise que M. Beer est en faveur de ce réajustement.

Ladite conseillère rappelle que les artistes pensent que, si la Ville inscrivait ces 150 000 francs de manière pérenne, cela permettrait d'obliger le Grand Conseil à verser sa contrepartie. Elle ajoute que, si le parlement cantonal n'allait pas dans le sens de la Ville, les artistes pourraient se retrouver sans rien du tout et s'en inquiète.

M. Mugny lui rétorque que la position du Conseil administratif semble logique et que nombre de députés partagent cette opinion et n'entendent pas laisser tomber les artistes genevois.

Mme Salerno rappelle que la volonté du Conseil administratif est d'augmenter ce fonds, ce qui s'exprime dans sa prise de position. Elle ajoute que l'idée était d'inciter les gens à rejeter la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) en raison des effets de report sur les collectivités publiques. Elle précise que M. Mugny négocie avec M. Beer pour que l'engagement du Canton soit effectif et s'inscrive également dans le projet de budget 2011. Elle ajoute que le Conseil administratif est persuadé que M. Mugny obtiendra que le Canton respecte son engagement.

Une commissaire revient sur le transfert du poste d'huissier et considère qu'il aurait dû être sorti de son service d'origine.

M. Mugny relève qu'il n'est pas question ici d'un transfert mais bien d'une création de poste.

Une conseillère remarque que l'ajustement de 10 000 francs pour les temporaires a été enlevé du département de la culture pour être reversé dans le budget du Grand Théâtre.

M. Mugny lui indique qu'il s'agit d'un transfert, car le Grand Théâtre avait voulu, en son temps, pour des raisons compréhensibles, passer des contrats temporaires par la fondation, mais que l'on se rend compte, maintenant, qu'il y avait des cas particuliers (personnes malades, etc.) qui requéraient des contrats temporaires Ville.

Un commissaire remarque qu'un demi-poste a été transféré à la première ligne pour une somme de 92 337 francs et qu'on observe, plus loin, un transfert de poste pour

un montant qui, lui, se monte à 91 000 francs. Il ne saisit pas cette différence arithmétique.

M. Mugny lui répond qu'il s'agit d'un cadre qui travaillait dans son département et qui a été transféré dans celui de M. Maudet. Il précise qu'il était convenu, lors de son départ, de récupérer un mi-temps dans son département et un mi-temps dans celui de M. Maudet. Il précise que les 92 337 francs correspondent bien à la moitié du poste de cette personne, alors que les 91 287 francs se réfèrent à un poste à plein temps.

*Page 5 – Autorités*
Mme Salerno annonce la création d'une cellule comptable pour le Secrétariat du Conseil municipal.

Une conseillère remercie infiniment la magistrate et ses services qui ont bien pris en compte les requêtes du Conseil municipal.

La présidente du Conseil municipal remercie également le Conseil administratif, et en particulier Mme Salerno, d'avoir tenu compte des demandes réitérées de l'ancien et de l'actuel bureau.

Le président demande si la nouvelle présentation correspond bien à la demande du bureau.

La présidente le confirme en déclarant qu'il s'agit bien maintenant d'un service en bonne et due forme.

Le président signale que le bureau a proposé deux amendements.

Une conseillère constate qu'il y a des transferts de postes au Service de l'état civil et pense que, étant donné que la Ville n'est plus habilitée pour émettre des passeports, ces personnes devraient être transférées à l'Arcade municipale.

Mme Salerno lui répond par l'affirmative et précise que l'Arcade municipale va subir un léger lifting en matière de décoration intérieure avec, notamment, l'ajout d'un jeu de paravents.

Une commissaire aimerait avoir des explications en ce qui concerne la dissolution de l'Association des villes unies contre la pauvreté.

M. Tornare lui répond qu'il s'agit d'une association qui avait été créée par M. Vaissade, en 2000, de concert avec M. Raymond Barre, maire de Lyon, pour faire de la coopération décentralisée. Il ajoute que cette association a fait beaucoup de choses, et de citer la construction de crèches et de mairies en Afghanistan, détruites durant la guerre. Il ajoute qu'il y a toutefois eu des divergences avec la mairie de Lyon en raison de l'organisation politique de chaque pays. Il précise que l'approche de la coopération n'est pas la même entre un Etat centralisé et un Etat fédéral. Il explique que la décision a donc été prise d'oeuvrer chacun de son côté. Il regrette cette dissolution, car cette association faisait réellement du bon travail. Il ajoute qu'il reste à présent un reliquat d'un peu plus d'un demi-million, des moyens qui

permettront de terminer des projets au Sénégal et à Bamako. Il souligne qu'il s'agit de réhabiliter deux quartiers à Bamako, une radio d'information à Dakar, ainsi que la mairie qui est complètement détruite. A Saint-Louis, la Ville participera à la rénovation de logements sociaux dans des bâtiments classés. Il indique en outre que 60 000 francs ont été attribués à M. Maudet pour son excellent projet à Sofia.

Une commissaire remarque que le loyer interne du Contrôle financier (CFI) a subi une diminution de surface qu'elle ne comprend pas et elle a le sentiment que, depuis quelque temps, on s'acharne contre ce service.

Mme Salerno explique que cette ligne ne s'apparente pas à du harcèlement. Elle rappelle avoir souhaité, en début de législature, que le CFI quitte le bâtiment du département des finances et du logement (DFL) car il y avait là une confusion des rôles. Elle relève que le CFI est un service autonome qui n'appartient pas au DFL et qu'il convient donc de renforcer son autonomie, également de manière physique. Elle explique que, lorsque les auditeurs se déplacent dans les services pour travailler, des bureaux leur sont aménagés. Pour le surplus, elle explique qu'il n'y avait jamais eu d'audit et reconnaît que le moment choisi n'était peut-être pas le meilleur. Elle conclut en ajoutant que le Conseil administratif viendra s'en expliquer devant la commission.

Le président rappelle que la commission des finances a reçu les représentants de PricewaterhouseCoopers (PWC) et annonce que les commissaires souhaitent recevoir le mandat confié à PWC par le Conseil administratif.

Mme Salerno en prend bonne note.

Une commissaire, préoccupée, aimerait avoir une idée précise de l'attribution des locaux pour le Secrétariat du Conseil municipal.

Mme Salerno fournira, à cet égard, une réponse écrite à la commission.

Une conseillère remarque une baisse de 180 000 francs concernant la fête du 1er Août et demande des précisions.

Mme Salerno lui explique qu'il s'agit du transfert d'une cellule à une autre, le coût de la fête ayant été versé au Service des relations extérieures puisque c'est ce service qui gère financièrement et de manière comptable cet événement.

*Pages 6-7 – Finances et logement*
Mme Salerno remarque que toutes les modifications liées aux impôts évoquées précédemment figurent sur cette page. Elle indique que c'est via le Fonds chômage que sont repris les 150 000 francs pour compenser l'augmentation aux intermittents du spectacle.

Elle déclare qu'il y a plusieurs nouveaux postes qui sont demandés au sein de son département, en premier lieu celui d'un assistant administratif pour la direction financière du département. Elle ajoute que cette direction fonctionne, à ce jour, avec son secrétariat et celui de M. Burri. Elle pense qu'il est vraiment important de lui donner les moyens d'obtenir un appui administratif pour une structure qui va piloter

de gros processus et qui va fonctionner de manière interdépartementale. Elle pense qu'il est légitime que Mme Heurtault Malherbe bénéficie de ce soutien administratif.

Elle signale, ensuite, qu'elle souhaite créer quatre postes à la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle précise que Mme Bietenhader les avait demandés à la direction, dans le cadre du processus budgétaire, que ces requêtes ne sont pas parvenues au Conseil administratif et qu'elle a reposé ces arbitrages devant ses collègues, car elle pense que la GIM a vraiment besoin d'être soutenue. Elle précise que Mme Bietenhader et son équipe font un très bon travail et que, depuis son arrivée, les choses commencent à bouger. Elle n'aimerait pas que cette dernière se décourage. Elle précise qu'il s'agit notamment d'un poste de responsable pour l'unité gérance qui compte une vingtaine de collaborateur-trice-s. Elle rappelle que cette unité gère 5400 logements, une centaine d'établissements publics, plus de 4000 parkings et plusieurs centaines de locaux commerciaux. La magistrate déclare que, aujourd'hui, c'est l'administrateur de la GIM qui fait le travail de supervision de cette unité, ce qui signifie qu'il ne fait pas le travail de contrôle RH qui incombe, pour le moment, à la cheffe de service. Elle en vient à l'unité juridique qui gère le contentieux inhérent au logement, ainsi que les dossiers de conciliation en cas de recours des locataires. Elle pense au travail réalisé dans le périmètre Rousseau-Lissignol et ajoute qu'il faudra également faire ce travail de conciliation avec le bas du quartier des Grottes. Elle remarque encore que cette unité mène aussi un travail atypique en négociant des baux associatifs. Mme Salerno juge que ce travail ne peut se faire qu'en renforçant l'unité juridique qui ne compte que 2,5 postes, dont deux secrétaires. Elle indique qu'un poste de contremaître est également requis pour le secteur de la conciergerie qui était complètement négligé. Elle rappelle qu'un poste de responsable du secteur conciergerie a été créé cette année. La magistrate indique qu'il est question d'une centaine de personnes dans les immeubles et qu'il n'y a, en l'espèce, que deux contremaîtres, l'un pour la rive gauche et l'autre pour la rive droite. Elle précise que le responsable de secteur est également responsable d'une rive. Elle rappelle qu'il est question, ici, de postes classés en 11/13 et que, si l'on souhaite améliorer la situation, il est nécessaire de mettre en place un contremaître supplémentaire. Elle déclare ensuite qu'un poste de surveillant de salle communale est également demandé. Elle rappelle que ces salles sont très utilisées et font, l'objet de beaucoup plus d'incivilités que par le passé. Elle ajoute que le nombre de personnes qui s'occupent de ces locaux ne suffit plus, à moins de cumuler les heures supplémentaires, ce que le Conseil administratif ne souhaite pas.

Elle signale encore qu'il y a d'autres lignes inhérentes à la GIM (311, 314 et 319): «Modernisation et entretien du matériel des concierges» pour laquelle les commissaires pourront adresser des questions écrites s'ils le souhaitent; «Diminution des interventions des entreprises» qui est une charge en moins puisque le service de conciergerie a été professionnalisé et «Indemnisation diverses suite à la rénovation d'immeubles», pour laquelle elle cite en exemple le Café de Rive qui a reçu un dédommagement de 200 000 francs pour n'avoir pas pu travailler pendant une année en raison de travaux.

Elle rappelle que très peu d'établissements publics ont été réattribués dans une procédure ouverte, puisqu'ils passent généralement d'une main à une autre. Elle précise que, lorsque l'affectation ne change pas, il est très difficile pour le propriétaire de s'opposer à la reprise d'un local commercial.

La magistrate relève qu'il y a une diminution de l'aide personnalisée, suite au nouveau règlement, de 1,3 million. Elle rappelle que, au départ, 12 millions y étaient affectés et que, lors du projet de budget 2010, la diminution avait porté sur 9 millions, en partant du principe que les bénéficiaires n'avaient plus intérêt à la toucher, puisqu'elle était soumise à la fiscalité. Elle ajoute que la procédure d'extinction de l'aide personnalisée ne se fait pas du jour au lendemain, puisqu'il faut attendre la fin du bail. Elle précise qu'il n'y a eu que trois procédures qui ont été portées devant les tribunaux et qu'il reste encore 1,5 à 1,7 million sur cette ligne.

Elle déclare que le dernier poste figurant sur sa liste est relatif à une charge de juriste sur la thématique de l'égalité qui travaillerait au sein de la Direction des ressources humaines (DRH). Elle rappelle que, depuis le début de la législature, le Conseil administratif assume le fait que l'égalité est une valeur casuistique de l'administration municipale qui figure explicitement dans les statuts. Elle ajoute qu'il est donc important d'avoir quelqu'un à la DRH qui puisse sensibiliser les services à cette thématique et mettre le doigt sur les éventuelles discrépances. Elle rappelle qu'il n'y a pour le moment qu'un poste à 80% pour l'entier de la Ville de Genève.

Un commissaire se dit surpris par le budget de ce département. Il rappelle que les correctifs budgétaires du mois d'octobre interviennent en fonction d'informations nouvelles et non pour créer de nouveaux postes. Il pense que Mme Salerno a profité de ce tour de passe-passe en bénéficiant de la diminution de l'aide personnalisée pour s'en ajouter. Il ajoute qu'elle a eu néanmoins l'honnêteté de ne pas inscrire ces postes en bleu. Il conteste cette manière de faire, ce d'autant plus qu'il lui avait demandé, en septembre, d'évaluer l'impact financier de la mise en place du nouveau règlement et que la magistrate lui avait répondu que cela n'était pas possible pour le moment. Quant au dernier poste, il conteste l'utilité d'un juriste qui irait dans les services pour y faire appliquer les règlements, ce d'autant plus qu'il s'agit du cahier des charges de la seule Mme Regamey. Il aurait bien aimé avoir un bilan détaillé de l'impact de la diminution de l'aide personnalisée et le détail par écrit de ce 1,3 million.

Le président rend les commissaires attentifs, à la page 36, qui comporte un récapitulatif des postes, soit une augmentation des demandes de 13,5 postes.

Une conseillère demande pourquoi la diminution des interventions des entreprises ne s'élève qu'à 93 000 francs.

Mme Salerno lui répond que Mme Bietenhader s'en expliquera par écrit.

Un autre commissaire ne remet pas en cause l'utilité des nouveaux postes demandés, mais s'interroge sur la possibilité de disposer de postes vacants. Il constate aussi que ces postes découlent d'obligations nouvelles et d'encadrement de postes récemment créés.

Mme Salerno lui rappelle qu'elle a hérité d'un département où il y avait beaucoup de travail à faire. Elle relève qu'on y rencontrait des concierges qui n'avaient jamais vu leur responsable, qui étaient mal classés et qui ne disposaient pas de vêtements de travail. Elle explique que l'on ne récupère pas cela en quatre ans et qu'il faudra du temps pour que la GIM devienne un service qui fonctionne vraiment bien, raison pour laquelle elle considère qu'il convient d'accorder ces postes à Mme Bietenhader. Elle

rappelle, d'autre part, que l'égalité est une valeur qu'il convient absolument d'inscrire dans les actes.

Le même commissaire revient sur les postes vacants.

Mme Salerno lui explique que tous les postes laissés libres sont en cours de recrutement et qu'elle ne peut pas en disposer.

Une conseillère remarque que M. Tornare va bientôt recevoir Aspasie à propos de ses difficultés financières. Elle rappelle que la situation internationale à l'égard du trafic des êtres humains s'est considérablement dégradée, notamment en ce qui concerne les droits humains, la situation sanitaire et la sécurité. Elle souhaite que le magistrat entende d'autres acteurs comme l'Observatoire du crime organisé afin de bien prendre en compte l'état des choses et donc par là le travail effectué par Aspasie.

M. Tornare estime, pour toutes ces raisons, qu'il conviendrait de confier le financement de cette association à l'Etat.

*Pages 12-13 – Cohésion sociale, jeunesse et sports*
M. Tornare remarque que l'intitulé relatif aux crèches est mauvais. Il rappelle que la Délégation à la petite enfance doit s'occuper de plus en plus de salaires et de comptabilité. Il relève que l'on est passé de 31 institutions en 1999 à 78 en 2010. Il remercie, pour terminer, le Conseil administratif qui a décidé d'aller de l'avant en présentant une résolution en vue de l'extension du service public au secteur de la petite enfance.

Une commissaire demande quelle est la raison de la diminution de la subvention aux bains des Pâquis.

M. Tornare lui répond que cela fait partie de la nouvelle convention. Il indique qu'il a préparé une «fiche cuisine» qui donnera toutes les explications au moment de la discussion au Conseil municipal de la motion M-874 relative aux bains des Pâquis.

Une conseillère demande ce qu'il en est de la suppression d'un poste *ad personam*.

M. Tornare lui explique qu'il s'agit d'un poste du Service des sports qui a été supprimé.

Un élu demande qui a remplacé M. Kanaan dans toutes les institutions où il représentait la Ville.

M. Tornare lui indique qu'il a établi une liste et proposé une répartition entre ses différents collaborateurs. A cet égard, Mme Bachmann reprendra la plupart de ces missions de représentation. Il précise qu'il ne reste que la Fondation du stade de Genève et que, suite à l'audition de celle-ci, le Conseil administratif prendra la décision de maintenir ou non M. Kanaan, jusqu'à fin mai, dans cette fondation, ce que cette dernière souhaite.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'ajustement GIAP (+53 069 francs).

M. Tornare lui répond que cet ajustement fait suite à l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent le parascolaire. Il refuse d'adopter le principe du numerus clausus et ajoute qu'il veut que l'accès au parascolaire soit garanti pour tous les enfants, ce qui, bien sûr, a un prix.

Une conseillère souhaiterait connaître ce qu'il en est des transferts de poste du Services des pompes funèbres (FUN) au Service des espaces verts.

M. Tornare lui déclare que cela fait suite au projet EVA.

Ladite commissaire aimerait avoir des renseignements au sujet du FUN.

M. Tornare lui explique qu'il est question de l'acronyme du Service des pompes funèbres.

Une conseillère s'étonne qu'il n'y ait pas d'augmentation à la FASe pour les maisons de quartier.

M. Tornare lui indique qu'il l'a proposée au Conseil administratif mais qu'il n'a pas été suivi. Il relève toutefois que le comité de l'Association des communes genevoises a donné un préavis favorable à l'utilisation du Fonds intercommunal afin d'essayer, pendant trois ans, d'éponger une partie du déficit de la FASe. Il ajoute que cela devrait permettre de repartir sur de nouvelles bases, de même que l'arrivée d'une nouvelle direction pour reprendre en mains la fondation.

*Page 8 – Aménagement*
Une conseillère demande à M. Pagani de lui expliquer le transfert à VVP (Voirie – Ville propre) (mandat orangerie) – entretien plaine de Plainpalais.

M. Maudet déclare que, dans son département et dans celui de M. Pagani, toute une série de lignes concernent, pour un volant de 500 000 francs soit des transferts soit des augmentations de charges liées à l'entretien de la plaine de Plainpalais. Il précise qu'il y a un mandat de 45 000 francs, jusqu'au 31 décembre, attribué à l'association L'Orangerie qui assure l'entretien de la plaine pour la partie gorrh. Il rappelle qu'il a été décidé que l'ensemble de la charge de nettoyage, à l'exception d'un point, incombe à ses services, ce qui représente deux postes d'ouvriers de la Voirie, le transfert à son département du mandat de l'Orangerie, l'acquisition d'un véhicule Goupil et du matériel ainsi que le maintien d'un mandat de 150 000 francs attribué à une entreprise spécifique qui est la seule à pouvoir assurer l'entretien du gorrh. Il précise qu'il n'est pas prévu d'acheter les machines spécialement destinées à ce matériau pour le moment.

Ladite conseillère remarque que, à partir de l'année prochaine, il y aura donc deux ouvriers de plus à la Voirie pour la plaine, plus une entreprise s'occupant de l'entretien du gorrh. Elle demande depuis quand l'Orangerie avait ce mandat.

Mme Salerno lui répond que cela remonte à un certain temps.

La même conseillère lui demande s'il y a eu, récemment, une réattribution en faveur de l'Orangerie.

Mme Salerno répond par la négative et déclare que la Ville subventionne le projet de l'Orangerie par le biais du Fonds chômage.

Un commissaire revient sur l'entretien de la plaine de Plainpalais et ne comprend pas ce que signifie ce transfert VVP.

M. Pagani lui déclare que, pour le moment, le mandat de nettoyage de la plaine était affecté à son département et il ajoute que l'argent qui était versé à l'Orangerie va être imputé à la Voirie, sous forme de deux postes supplémentaires.

Ce même commissaire aimerait savoir si ces 45 000 francs représentent un demi-poste.

M. Maudet répond que la plaine n'était pas entretenue et qu'elle doit l'être davantage maintenant avec le nouveau revêtement. Il explique que ces 45 000 francs se trouvent dans le groupe de comptes 314, soit un mandat qui va continuer puisque le temps manque pour que les postes de la Voirie soient opérationnels. Il rappelle que la Ville a divers contrats avec l'Orangerie pour d'autres sites.

Mme Salerno signale que le montant dévolu à ces nouveaux postes se monte à 164 000 francs.

M. Maudet précise que ce montant apparaît dans les lignes blanches.

Ledit commissaire ne voit pas l'intérêt de supprimer un mandat à 45 000 francs pour le remplacer par deux postes qui vont coûter 164 000 francs.

M. Pagani répond que le travail nécessite cela. Il ajoute qu'il faut, en permanence, des ouvriers de la Voirie pour entretenir cette surface.

Un commissaire demande à combien se montera la différence.

M. Maudet lui répond qu'elle sera de l'ordre de 120 000 francs.

L'interpellateur remarque qu'il y a encore les 150 000 francs à payer à l'entreprise Jacquet. Il demande, par conséquent, pourquoi la commission des travaux et des constructions n'a pas eu connaissance de ces éléments.

M. Pagani souligne que personne n'avait indiqué le coût réel de l'exploitation de cette surface.

M. Maudet ajoute que c'est en réalité environ 500 000 francs qu'il faut prendre en compte, puisqu'il convient encore ajouter le poste d'intendant de la plaine. Il précise que cette évaluation a été faite cet été. Il déclare que la proposition de mai 2007 ne comportait pas de réflexion sur les charges de fonctionnement, ce que le Conseil administratif de l'époque aurait dû fournir. Il répète que cet espace n'était jusqu'à présent pas véritablement entretenu.

M. Pagani rappelle qu'il y aura également des revenus supplémentaires inhérents à la plaine.

M. Maudet déclare que ces revenus apparaissent dans la proposition. Il rappelle, néanmoins, que, en 2011, de nouveaux travaux seront entrepris sur la plaine qui auront une incidence sur ces revenus.

*Page 11 – Environnement urbain et sécurité*
M. Maudet déclare qu'il y a trois types de modifications dans les lignes blanches, soit la question de Plainpalais, qui vient d'être évoquée, puis une diminution des charges de 260 000 francs et une augmentation des revenus de 40 000 francs dues à l'adaptation des prestations de la Société générale d'affichage (SGA) entraînée par les conventions en cours et les fameux 2,7 millions que le Conseil administratif retire en raison de l'impossibilité d'attribuer le marché des ordures des entreprises sur la base de l'appel d'offres, plus 1,2 million d'ajustement entraîné par les décisions prévisionnelles de l'Etat relatives à l'augmentation de la taxe d'incinération.

Une conseillère demande pourquoi le véhicule Goupil ne s'inscrit pas dans le train des investissements des nouveaux véhicules du département. Elle demande encore s'il ne serait pas possible d'obtenir un leasing pour ce type d'engin.

M. Krebs rappelle à la commission que la loi oblige à passer par une demande de crédit d'investissement pour tout bien d'une valeur supérieure à 100 000 francs et que ce n'est pas le cas ici.

M. Maudet relève que le crédit, qui intègre tous les véhicules, vient d'être voté et que le «slot» est donc raté. Il rappelle que c'est tous les trois ans que les véhicules de son département sont renouvelés. Il ajoute qu'il s'agit, en l'espèce, d'un petit véhicule de type électrique, raison pour laquelle le Conseil administratif s'est dit que ce matériel pouvait être inscrit dans le groupe 211 du budget de fonctionnement.

La même conseillère remarque que le coût total des deux véhicules s'élève à 259 000 francs.

M. Maudet lui fait toutefois remarquer que la modification budgétaire concernant l'achat du véhicule électrique et du chariot de nettoiement ne se monte qu'à 50 000 francs.

Une commissaire lui demande si ces 50 000 francs ne pouvaient pas être intégrés dans le budget de 209 000 francs déjà prévu.

M. Maudet lui répond par la négative. Il lui rappelle que l'oubli du fonctionnement de la plaine s'élève à plus de 450 000 francs et il précise qu'il aura à coeur de ne pas dépasser cette enveloppe.

Ladite commissaire ne comprend pas la raison d'être du poste de gestionnaire.

M. Maudet lui explique qu'il découle d'une volonté du Conseil administratif, qui a pris en compte une motion du Conseil municipal. Il ajoute que cette motion visait à mieux informer la population de ce qui se passait sur la plaine et à gérer, de manière professionnelle, tous les équipements qui y ont été installés. Il souligne qu'il s'agit d'une sorte d'intendant, de concierge, dévolu à la gestion de cet espace public. Il rappelle, à cet égard, que la plaine a trois vocations différentes: les marchés durant

cinq jours par semaine, les fêtes foraines trois fois l'an, et les cirques qui s'y installent plusieurs fois dans l'année.

L'interpellatrice souligne que la motion ne demandait pas un poste de gestionnaire mais des informations. Elle précise qu'il était question de panneaux, afin d'informer les riverains.

Un conseiller souhaite obtenir une brève information à propos des deux dernières lignes.

M. Maudet lui répond qu'il a déjà fourni toutes les informations à cette commission. Il rappelle que le Conseil administratif a souhaité faire une tentative dans le cadre de la levée des déchets des entreprises, à hauteur de 2,7 millions, en faisant émerger un marché afin de le transférer au privé, sur une période de quinze mois, en négociant avec un consortium qui aurait récupéré la part des déchets des entreprises. Ce marché a été évalué à 3 millions dont il a retranché 10%, considérant que les entreprises intéressées ne manqueraient pas de faire un effort en vue d'obtenir ce contrat. Il explique que la Ville s'est retrouvée alors face à un syndrome Champ-Dollon, avec une clientèle captive, l'appel d'offres n'ayant abouti qu'à une seule proposition s'élevant à 4,2 millions, et qu'il était hors de question de l'accepter. Il ajoute que le Conseil administratif a, dès lors, changé de stratégie et qu'il l'a présentée à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public le jour même. Il précise qu'elle n'impacte pas le budget, raison pour laquelle le Conseil administratif a retiré ces 2,7 millions.

Ledit commissaire demande ce qu'il en est alors de la dernière ligne (1,2 million).

M. Maudet lui indique que les déchets incinérés (45 000 tonnes par année) représentent deux tiers des déchets et qu'ils sont incinérés à un tarif fixé par le Canton, à 261 francs la tonne. Il explique que ce montant ne correspond plus à la réalité de l'usine des Cheneviers et qu'une augmentation à 300 francs la tonne a été annoncée ce printemps, avant de passer à 325 ou 330 francs la tonne cet automne. Il ajoute que c'est l'une des raisons pour lesquelles le Conseil administratif ne souhaite pas continuer à payer l'incinération des déchets issus d'activités économiques.

Un élu ne comprend pas comment il a été possible d'évaluer un marché à 2,7 millions, alors que l'offre finale se monte, en fin de compte, à 4,2 millions. Il aimerait connaître les raisons d'un tel écart.

Un commissaire revient sur le marché du recyclage et relève que, si la Ville annonçait aux entreprises dont on évacue les déchets que cette activité devait cesser, elles seraient bien obligées de traiter aux meilleures conditions.

M. Maudet lui répond qu'elles devraient s'adresser aux entreprises de transport et de recyclage, en faisant jouer la concurrence, avec le gros défaut d'avoir plusieurs sociétés s'occupant d'un même lieu dans un même quartier. Il ajoute que l'idée était que la Ville répartisse le mandat entre différentes entreprises, de la manière la plus rationnelle possible et selon une logique environnementale, en établissant des

contrats par quartier. Il pense que ces entreprises ont eu tort de ne pas saisir cette occasion et il le regrette très sincèrement.

Une conseillère demande pourquoi ces entreprises ne voient pas l'intérêt de négocier avec la Ville un tarif plus compétitif, même dans un second temps.

M. Maudet lui rétorque qu'il n'y a pas de négociation possible, puisqu'il s'agit de déchets d'entreprises. Il évoque un grand fleuriste qui évacuait, aux frais de la Ville, pour environ 20 000 francs de déchets verts par année. Il estime qu'il n'est pas normal que la collectivité publique finance la récupération de ces déchets. Il souligne que ledit fleuriste n'est pas très content, aujourd'hui, puisqu'il règle la note, mais il considère que c'est à ce commerçant de se débrouiller avec les entreprises pour négocier le meilleur tarif possible. Il précise que la Ville va aider ces entreprises, puisque la solution alternative retenue propose de travailler, par branche, en fonction de la typologie des déchets. Il rappelle que le système actuel a un double effet pervers puisqu'il n'incite pas au tri et qu'il coûte très cher. Il remarque, à cet égard que, dans le quartier des banques, 90% des sacs contiennent du papier, un matériau dont le prix est évalué actuellement à 80 francs la tonne.

Un commissaire demande pourquoi la Ville ne ferait pas le travail elle-même.

M. Maudet lui explique qu'il s'agirait là de concurrence déloyale. Il signale que la plupart des communes qui ont opté pour cette solution ont enregistré de nombreux recours émanant de sociétés privées. Il ajoute que cette solution demanderait d'établir la traçabilité des déchets afin d'obtenir leur facturation, mission difficile s'il en est. A contrario, les déchets ménagers relèvent, eux, de la gestion communale et ne posent donc aucun problème particulier d'exploitation.

Une conseillère demande s'il est question de 25 ou de 20 postes pour la police municipale. Elle se demande combien il y a d'agents en ce moment et quel est le disponible budgétaire. Elle ajoute que sa question est motivée par les frais de vêtements.

M. Maudet répond qu'il s'agit de 20 nouveaux postes d'agents de police municipale, plus cinq constitués à partir du disponible budgétaire provenant de postes reconvertis à l'interne et qu'il y aura, au total, sur le terrain, 25 nouveaux agents uniformés.

La conseillère lui redemande quel est l'effectif actuel des agents de police municipale (APM).

M. Maudet lui répond que le nombre de ces agents est de 97. Il lui précise qu'il y a, dans cet effectif, des postes occupés par l'école de formation et qu'il dispose encore d'un volant de trois ou quatre unités.

Elle remarque que l'on discute d'un corps qui comprendra 122 postes.

M. Maudet lui rappelle qu'il convient d'y ajouter trois ou quatre unités. Il remarque, à cet égard, que le service vient d'engager un agent venant de Versoix, au mois de janvier.

Ladite conseillère note que 245 000 francs sont prévus pour de nouveaux uniformes, alors qu'elle pensait que tous les agents recevaient leur nouvel uniforme cette année.

M. Maudet relève que cela ne comprend qu'une partie du matériel et que les agents n'ont pas encore reçu leurs pantalons. Il ajoute que la seconde livraison du matériel est prévue en 2011.

La commissaire souligne que les 540 000 francs n'ont été dépensés ni en 2009 ni en 2010.

M. Maudet lui rétorque qu'ils ont été partiellement utilisés.

La commissaire remarque qu'il y aura donc 250 000 francs de non-dépensé dans les comptes 2010, puisqu'ils ne seront utilisés qu'en 2011.

*Page 6 – Département des finances et du logement (bis)*
Une commissaire souhaiterait savoir si les 150 000 francs qui sortent du Fonds chômage pour aller aux intermittents du spectacle seront gérés par les services ou s'ils iront dans le fonds commun.

Mme Salerno répond que ce fonds passera d'un compte à un autre.

Une élue revient sur la surveillance du patrimoine financier et rappelle la question d'un élu qui voulait connaître la liste des bâtiments surveillés par des entreprises privées. Elle demande s'il y a eu une discussion au sein du Conseil administratif pour une reprise de cette mission par la police municipale.

Mme Salerno lui indique qu'elle a déposé une note devant le Conseil administratif qui doit trancher cette question. Elle explique que l'on peut soit redéposer des appels d'offres pour ces marchés, soit faire appel aux APM, à qui l'on confierait cette nouvelle mission. Elle rappelle que sa volonté a toujours été que la police municipale intervienne dans les espaces Ville, avec une réserve en ce qui concerne certains parkings en sous-sol (dangerosité).

Un conseiller lui demande si ce serait le cas même après minuit.

Mme Salerno lui rétorque qu'il appartient à M. Maudet de présenter un nouveau règlement et elle rappelle que l'on arrive bientôt au terme de ces contrats de surveillance.

Une commissaire rappelle, en citant un exemple fâcheux, l'image un peu désagréable de ces polices privées.

Une élue pose la question de savoir si – concernant les postes demandés par la magistrate – le recrutement pourra se faire rapidement.

Mme Salerno lui répond par l'affirmative et précise qu'il ne devrait pas y avoir trop de problèmes pour le recrutement, sauf peut-être pour le poste égalité à la DRH.

M. Pichelin explique qu'il a constaté qu'il n'existe pas de cursus RH orienté égalité en Suisse et que cela va poser un problème de profil.

Une conseillère ne comprend pas bien la diminution des gratuités sur la Ciguë et les auberges de jeunesse que l'on observe dans les groupes de comptes 400 et que l'on retrouve dans les 365, mais pas avec les mêmes montants.

Mme Salerno posera la question au département pour les auberges. Elle explique que, pour la coopérative, on a renégocié des droits de superficie sur lesquels il y avait un différend relatif au paiement de la rente.

Un commissaire considère que l'on aurait dû mettre le coût de la fête du 31 décembre 2011 dans les correctifs.

Mme Salerno lui rétorque qu'elle n'y avait pas pensé et qu'il s'agit là d'une remarque tout à fait pertinente.

## 20. Amendements votés par la commission des finances (séance du 20 novembre 2010)

*Séance relative à l'examen des amendements proposés par les commissions spécialisées et par la commission des finances. Ce travail est encadré par Mme Sophie Hêurtault Malherbe, directrice financière, M. Philippe Krebs, adjoint de direction, M. Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, et Mme Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget*

Le président indique que des amendements ont été proposés par le bureau du Conseil municipal pour le département Autorités et par deux commissions spécialisées pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Il rappelle qu'il appartient à la commission des finances d'en discuter et que les commissaires de la commission des finances peuvent proposer de nouveaux amendements. Il précise que l'on travaillera sur le projet de budget 2011 rectifié en le traitant page par page et que les votes seront clairement décrits.

<u>Département Autorités</u>

Le président annonce que deux amendements sont présentés.

*Page 2*
*A002000/313*
Une élue des Verts propose un amendement pour l'achat de 30 cartes journalières CFF supplémentaires pour un montant de 293 250 francs, avec une augmentation de la contrepartie des ventes (A002000/435) de 344 542 francs, ce qui donne comme nouveaux montants (313) 824 722 francs et (435) 932 695 francs. Elle explique que le nombre de ces cartes est actuellement insuffisant pour satisfaire une demande croissante.

Le groupe radical déclare que, étant donné que les recettes sont plus importantes que les ventes, il recommande d'inscrire le même montant selon un principe de prudence.

Le président précise qu'il y a des invendus, indépendamment de la forte demande.

L'élue des Verts lui répond qu'elle a pris la précaution de demander l'avis de l'administration et que le chiffre proposé tient compte des invendus et de la TVA.

Le groupe radical ne voudrait pas que la gauche profite de cette recette supplémentaire pour pouvoir augmenter d'autres charges.

On lui confirme que ce n'est pas le cas.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 11 oui (1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 2 abstentions (1 L, 1 UDC).

*Page 6*
*A007000/319060*
Une conseillère socialiste propose un amendement en vue de diminuer ce montant de 2000 francs.

Cette modification laisse 1000 francs pour les autres frais, en principe pour payer les avis mortuaires. Elle rappelle, à cet égard, qu'il y avait 192 francs aux comptes 2008 et rien en 2009.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 12 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 2 abstentions (UDC).

*A007010/310030*
Une conseillère socialiste propose un autre amendement en vue d'une augmentation de 2000 francs.

Elle explique que cette somme est destinée à l'achat de fournitures informatiques, du toner en particulier, en raison notamment du changement de législature.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 10 oui (2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 4 abstentions (2 UDC, 1 L, 1 R).

M. Krebs annonce que le nouveau résultat est de 76 329 francs, avec une amélioration de 51 292 francs.

<u>Département des finances et du logement</u>

Le président rappelle que la magistrate a présenté, la veille, beaucoup de correctifs budgétaires en termes de francs et de postes. Il précise que les lignes blanches indiquent les modifications effectives et que les bleues sont compensées.

*Page 9*
*1000000/30x*
Le groupe radical propose un amendement en vue de supprimer le poste d'assistant administratif proposé la veille par Mme Salerno, pour un montant de 104 764 francs, pour la raison qu'il estime que ce poste est inutile et que l'augmentation de plus

30 postes au département des finances et du logement au cours de la législature est largement suffisante.

Le président met cet amendement aux voix. Il est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC) et 1 abstention (UDC).

*Page 16*
*1005010/30x*
Le groupe radical dépose un amendement en vue de supprimer les trois nouveaux postes prévus à la Gérance immobilière municipale, pour un montant de 402 917 francs, pour la raison que Mme Salerno n'a pas fait la démonstration de leur utilité.

Un commissaire d'A gauche toute! se souvient que Mme Salerno s'en est expliquée assez longuement lors de la séance précédente.

Le président déclare que l'on peut réorganiser un service de plusieurs façons: on peut tenter de faire émerger les talents des personnes qui attendent de jouer un autre rôle que le leur, ou prendre des gens de l'extérieur qui viennent se greffer dans un service qu'ils ne connaissent pas. Au vu de ce constat, il incline en faveur de la première solution.

Une conseillère socialiste entend bien ces arguments que l'on pourrait discuter, mais elle n'accepte pas que le groupe radical déclare qu'il n'aurait pas reçu d'explications.

Le président met cet amendement aux voix. Il est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Page 19*
*1005060/30x*
Le groupe radical propose un amendement afin de supprimer le poste de surveillant de salle, pour une montant de 85 979 francs. Il rappelle, pour mémoire, le nombre important de postes inoccupés dans les comptes 2009.

Le président met cet amendement aux voix. Il est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Page 20*
*1300000/30x*
Le groupe radical propose un amendement en vue de supprimer le poste de juriste égalité, pour un montant de 146 360 francs. Il déclare que la création de ce poste découle de l'application du nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale et trouve excessif d'introduire un tel juridisme dans les rapports de travail.

Une élue libérale appuie la demande du groupe radical et ajoute que ce poste fait doublon avec le Service de l'égalité du Canton.

Le président met cet amendement aux voix. Il est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) et 1 abstention (UDC).

Département des constructions et de l'aménagement

Le président observe qu'aucun amendement n'a été déposé pour ce département.

Département de la culture

Le président annonce que des amendements ont été proposés par la commission des arts et de la culture et que son rapporteur les a très bien résumés pour la commission des finances.

*Page 29*
*3001000/30x*
Un conseiller du groupe des Verts annonce qu'il a une série de plusieurs amendements concomitants à déposer et que le premier est en lien avec cette page. Il précise qu'ils sont liés à la création d'une vingtaine de postes d'agents de la police municipale par M. Maudet. Il explique que les Verts soutiennent la création de ces postes pour répondre à un sentiment d'insécurité qui tend à augmenter, mais ils pensent que la réponse à ce sentiment doit être diversifiée. Il rappelle que les tâches de police pure relèvent de la compétence cantonale et que l'on pourra continuer à faire de l'îlotage, bien que les effectifs soient réduits dès 18 h et inexistants après minuit. Il relève qu'une expérience pilote a été menée depuis trois ans au département de la culture et qu'elle porte sur une unité de trois personnes dévolues à la sécurité préventive qui a obtenu de très bons résultats (Grütli, Bibliothèque des Pâquis, Discothèque de Vieusseux) à la grande satisfaction du personnel de la Ville de Genève.

Les Verts proposent donc de déposer un amendement afin d'augmenter cette unité de 10 postes pour un montant de 745 559 francs.

M. Krebs demande dans quelle classe se trouvent ces postes et annonce que le montant est insuffisant pour financer ces 10 postes.

Le conseiller municipal des Verts reconnaît qu'il y a là un problème. Il indique que les postes sont en classe 10/12 et qu'ils ne sont pas prévus sur l'année entière.

Une élue libérale s'émeut de cet amendement. Elle rappelle qu'elle a beaucoup enseigné sous un régime où la répression n'était pas la règle, mais où il fallait tout mettre en œuvre pour motiver les jeunes à faire preuve d'une attitude sociale. Elle considère que la sécurité du citoyen – en dehors de l'école et de la formation – est à prendre très au sérieux. Elle estime que l'employé qui, par chance et par coïncidence, a réussi à allier sa mission de médiateur culturel à celle d'éducateur auprès des jeunes mériterait d'être désigné comme formateur, afin de garantir que des personnes autour de lui puissent développer cette nouvelle mission. Elle se dit sensible à cette cause, mais elle ajoute que, si l'on veut aller plus loin que la répression, il faut former les personnes. Elle s'inquiète cependant de la diminution du personnel parmi les agents de la police municipale alors que la police municipale ne dispose pas de l'effectif nécessaire pour remplir sa mission. Elle ajoute que, pour ouvrir un tel créneau, certes intéressant, il faudrait d'autres mesures que 10 postes supplémentaires, car il s'agit là d'un nouveau concept qui demande une étude

approfondie. Elle estime que cette idée est émotionnelle et prématurée et elle souhaite qu'elle fasse l'objet d'une véritable étude.

Le conseiller des Verts explique que cet amendement est compensé et souhaite présenter l'ensemble de la problématique. Pour aller dans le sens du groupe radical qui parle souvent de l'inflation des postes dans l'administration municipale, il remarque que, en deux ans, le département de l'environnement urbain et de la sécurité est celui qui a reçu le plus de postes (60 en 2010) et que c'est par là qu'il faut commencer. Il demande que cette politique vertueuse soit en premier lieu appliquée à ce département. Il annonce qu'il n'entend pas supprimer le moindre poste, mais demande qu'une partie de ces nouvelles affectations soient trouvées au sein du département. Il souligne que M. Maudet a déjà annoncé qu'il pouvait trouver des ressources pour cinq des postes souhaités et il est persuadé qu'il peut en faire autant pour dix postes supplémentaires. Il indique encore qu'il souhaite pérenniser les postes temporaires de l'équipe existante qui est déjà formée, pour pouvoir ensuite compléter son effectif. Il ajoute qu'il n'est pas question d'agir dans la précipitation et que c'est la raison pour laquelle les Verts inscrivent ce recrutement échelonné tout au long de l'année 2011. Il précise que la commune de Vernier va dans le même sens et déclare qu'il n'est pas question d'économiser sur la sécurité, bien au contraire, puisque cette proposition vise à augmenter les effectifs dévolus à la surveillance de notre patrimoine.

Un commissaire libéral estime que l'on assiste à une démarche novatrice qui consiste à transférer non seulement des postes mais aussi des responsabilités entre les départements. Il considère que l'application d'une politique vigoureuse de la part de M. Maudet, vis-à-vis des abus de certains cyclistes – ce qui naturellement ne plaît pas à certains milieux – ou de joueurs de bonneteau et autres margoulins en tous genres produit ses effets et qu'il convient de poursuivre une politique de fermeté à l'encontre de tous ces délinquants. Il craint le mélange des genres entre sécurité et culture, et il considère que ce n'est pas en délocalisant la sécurité que l'on améliorera la situation. Il estime, pour terminer, que seule l'augmentation des effectifs des agents de la police municipale, afin d'assurer de l'îlotage, permettra d'offrir davantage de sécurité.

Un élu radical qualifie de mensonges les arguments évoqués par les Verts. Il compare les tableaux 2007 et 2011 des postes de l'administration et il constate qu'il n'y a que 10 postes supplémentaires au département de M. Maudet, puisque plusieurs postes d'agents municipaux ont été redistribués dans les autres départements. Il annonce qu'il s'en expliquera dans le détail dans son rapport de minorité. Il ajoute que l'inflation de postes à la culture est flagrante (90 postes) et que les arguments du groupe des Verts sont irrecevables. Il rappelle que la sécurité n'est pas une priorité du seul M. Maudet, mais du Conseil administratif dans son ensemble.

La commissaire libérale revient sur le fait qu'elle a parlé d'une expérience pilote, mais considère que l'on entre ici dans un débat cantonal. Elle juge que la priorité est bien d'assurer un minimum de sécurité à ses concitoyens et que, détourner des effectifs vers un objectif certes intéressant, mais dans un but politique, sans un minimum de cautèles, ne lui semble pas approprié.

L'élu des Verts lui rétorque qu'il ne s'agit plus d'une expérience pilote, puisque les résultats obtenus en sont très satisfaisants. Il indique que l'on pourra repenser l'organisation des départements après les élections, mais que l'expérience a été menée au département de la culture, ce qui incite à la poursuivre à cet endroit. Il rappelle, par ailleurs, que l'on a supprimé en Ville la mission du contrôle du stationnement et que les postes de ces agents ont été réaffectés, pour une bonne part, dans le département de M. Maudet. Il souligne, enfin, que cet amendement augmente le nombre de postes dédiés à la sécurité et qu'il ne comprend pas qu'on lui reproche de vouloir la limiter en ajoutant aux postes prévus 10 agents de sécurité préventive.

Un commissaire des Verts remarque qu'il n'y a rien de personnel dans cette proposition, étant donné que, après les élections, rien ne dit que M. Maudet n'ait pas envie de changer de département.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est déçu de la tournure de ce débat sur la sécurité et rappelle que la police municipale n'agit que de façon subsidiaire à la police cantonale qui est, elle, et de plein droit, en charge de la sécurité dans ce canton. Il est attristé de voir comment les affaires publiques sont gérées.

Un commissaire socialiste rejoint le préopinant sur certains points, mais considère qu'on se trouve là, pour une fois, dans un vrai débat d'idées. Il constate que l'Etat a, en créant cette police municipale, effectué un transfert de charges sans en dire le nom, alors qu'il lui revient d'assurer la sécurité. Il déclare que Mme Isabel Rochat devrait trouver les moyens de faire le nécessaire, mais que, à l'évidence, cela ne fonctionne pas aussi bien que cela avait été promis, malgré sa majorité au Conseil d'Etat. Il rappelle qu'un certain M. Eric Stauffer avait annoncé qu'il réglerait le problème en trois semaines et que Mme Rochat avait été plus prudente sur cette question en s'engageant néanmoins à lutter fermement contre l'insécurité. Il constate que l'on n'a pas vu beaucoup de résultats après les dix-huit mois d'exercice de son pouvoir. Il ajoute que l'éducation est fondamentale en matière de respect et de civilité, et que la proposition de l'Alternative est intéressante parce qu'elle va dans ce sens et qu'elle touche à l'ensemble de la population et des familles en particulier. Il rappelle que les trois jeunes qui ont fait les imbéciles à Rome n'étaient pas des étrangers et qu'ils n'avaient jamais posé de problème dans le cadre scolaire, sans pour autant être véritablement socialisés. Il ajoute que l'on a raison d'intervenir en amont et d'apporter un cadre en dehors de la répression en apportant des valeurs citoyennes, et qu'il s'agit bien là de compétences communales.

Un élu libéral lui rappelle que, en fait, les prérogatives des policiers municipaux ont été modifiées récemment pour leur permettre d'agir aux côtés de la police cantonale et que la Ville a des responsabilités vis-à-vis du bruit ou des incivilités qu'elle se doit d'assumer. Il réagit au fait que, tout soudain, à partir de l'exemple de jeunes à l'étranger, on lui énonce que c'est à la Ville de transmettre des valeurs citoyennes aux enfants. C'est un discours qu'en tant que bon libéral il ne peut entendre, car la Ville n'a pas à transmettre des valeurs, mais bien à faire respecter des lois. Il ajoute que les valeurs doivent être transmises dans le cadre de l'éducation familiale, mais aucunement dans le cadre d'une politique culturelle. Il ne veut pas accepter ce

double transfert de la responsabilité de la sécurité vers la culture et de la responsabilité de la défense des valeurs citoyennes vers la Ville.

Le conseiller socialiste lui rétorque que ce n'est pas l'exemple de Rome qui lui a donné cette idée et qu'il connaît bien d'autres dérapages qui ne sont pas connus des médias. Il déclare qu'il ne s'agit pas pour la Ville de parler au nom de la famille, mais que, pour assurer un cadre républicain, avec des valeurs communes à tous, il y a un moment où on doit en passer par là, parce que l'on ne peut accepter qu'un jeune en insulte un autre ou s'en prenne à autrui ou encore à notre patrimoine culturel.

Un élu radical reconnaît qu'il s'agit là d'un débat de société intéressant et qu'il peut partager la plupart des propos échangés autour de la table, mais il considère que la réponse technique et budgétaire proposée n'est assurément pas la bonne. Il rappelle que la Délégation à la jeunesse et la FASe font précisément, avec les travailleurs sociaux hors mur, ce travail et il considère que la démonstration de l'utilité de cette nouvelle mission n'a pas été démontrée. Il ajoute qu'il ne comprend pas cette nouvelle demande, qu'il perçoit comme une critique du travail de la Délégation à la jeunesse, au-delà d'un certain angélisme sur la question de la sécurité.

Une conseillère libérale partage le point de vue du préopinant et juge que la réponse fournie est inadéquate. Elle considère que, si l'on souhaitait prendre des mesures en amont, il conviendrait de mieux étudier la question. Elle ajoute que la sécurité doit rester une prérogative cantonale, d'autant que la délinquance traverse les frontières communales. Elle énonce qu'il y aurait des postes à créer du côté du sport et de la culture afin de motiver les jeunes à utiliser leur énergie à autre chose qu'à l'exercice de la violence ou des incivilités. Elle estime, à cet égard, qu'il conviendrait d'étendre l'extension des heures d'ouverture des maisons de quartier et que cela répondrait beaucoup mieux à la question posée.

Un commissaire d'A gauche toute! rappelle que cette proposition part d'un constat, au sens que la police cantonale a abandonné ses tâches de proximité et que l'îlotage revient aux communes. Il précise que son groupe est en faveur de l'îlotage et que cet amendement n'enlève aucun poste à la police municipale. Il regrette cependant que, dans les faits, les îlotiers circulent dans des voitures, ce qui n'entre pas exactement dans leur mission.

Une élue lance une pique et déclare que c'est parce qu'ils n'ont pas de pantalons.

Une conseillère d'A gauche toute! a l'impression que la droite confond la culture et l'art, étant donné que la culture peut être comprise comme une manière de vivre ensemble. Elle estime, par voie de conséquence, qu'il n'y a aucune contradiction à ce que le département de la culture intervienne dans ce domaine. Elle ajoute que, dans cette perspective, le travail de médiateur qui se fait autour de lieux culturels est nécessaire et qu'il s'inscrit très précisément dans l'éducation préventive.

Un conseiller des Verts explique que les travailleurs sociaux hors murs s'occupent des problèmes qu'ont les jeunes et que les agents de sécurité préventive s'occupent des incidences qui résultent de ces problèmes. Il rappelle, pour mémoire, le nombre de pétitions reçues à propos de la sécurité (écoles, préaux, parcs, etc.) auxquelles M. Maudet a répondu en énonçant que, au-delà de minuit, plus rien n'était possible. Il

conclut en plaidant pour que l'Entente s'associe à cet amendement qui entend lutter contre les incivilités.

Une élue libérale estime que cet amendement de dernière heure est présenté à «l'arrache».

Une élue Verte s'étonne que, lorsque l'on vient avec une proposition innovante, elle soit qualifiée d'intéressante, mais de prématurée, voire qualifiée de «à l'arrache», ce qui laisse entendre qu'elle a été faite sur un coin de table au dernier moment. Elle trouve cela inacceptable d'autant que le Conseil municipal a pu observer longuement le travail de ces personnes et que l'on considère assez largement que leur bilan social et préventif est positif. Elle ajoute que rien n'empêchera de transférer cette expérience ailleurs par la suite, dans un autre département, ou d'y mettre un terme si elle n'est pas concluante. Elle rappelle que c'est grâce à cette unité que l'on a préservé une bonne partie du patrimoine de la Ville, voire même gagné de l'argent, puisque c'est le seul langage que la droite comprenne. Elle rappelle qu'il y a une volonté de rendre efficients les postes attribués à l'administration et elle ne comprend pas cette réticence, sauf parce qu'elle n'est pas issue de leurs bancs.

La conseillère libérale trouve qu'il est aberrant de politiser à ce point-là cette question. Elle est désolée que le terme «à l'arrache» n'ait pas convenu et le retire, mais elle maintient que cette proposition mériterait d'être plus approfondie.

Un élu radical est surpris par les propos de la préopinante et se réapproprie le mot «à l'arrache». En tant que membre d'un parti gouvernemental, il est choqué de n'avoir jamais entendu parler de cette expérience de la part du Conseil administratif et estime que la gauche s'invente quelque chose au dernier moment. Il ajoute qu'il a l'expérience d'une autre collectivité publique où l'on ne vient pas là, tout de go, avec des amendements qui modifient complètement la politique gouvernementale. Il rappelle que la Ville s'était engagée dans une politique de sécurité qui devait passer aussi par une certaine répression. Il relève qu'il voit mal des médiateurs faire cesser de circuler tous ces vélos qui passent en un coup de vent dans les parcs publics ou arrêter le cambrioleur qui vient d'escalader son balcon.

Le président s'étonne que le magistrat ne soit pas venu lui-même en parler. Il relève que la commission des arts et de la culture, qui a bien travaillé, n'a pas véritablement évoqué ce sujet. Il ajoute que rien n'empêchait M. Mugny d'étendre cette expérience en ajoutant un ou deux postes supplémentaires dans le projet de budget. Il ajoute, au surplus, que d'autres magistrats, dont M. Pagani, auraient pu revendiquer du personnel pour protéger les bâtiments, mais il constate qu'il ne l'a pas fait.

M. Krebs demande s'il est possible de fixer le montant à 738 113 francs pour pouvoir faire démarrer les postes au 1er mai 2011.

Le groupe des Verts est d'accord.

Le président met au vote l'amendement relatif à la création de 10 postes d'agents de sécurité préventive. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Pages 33-34*
*3106000/365*
Une conseillère socialiste propose un amendement en vue d'une augmentation de 30 000 francs (au lieu de 40 000 francs demandés par la commission des arts et de la culture) sur une nouvelle ligne attribuée à Capella Genevensis.

Elle précise que l'Alternative a renoncé à redéposer les amendements refusés par la commission des arts et de la culture et qu'elle n'entend présenter que les amendements qui ont été acceptés.

Une élue libérale déclare que la majorité décidera de l'attribution de ces deniers publics. Toutefois, elle remarque qu'il existe un autre ensemble de musique baroque, qui fait de la musique au lieu d'engager des secrétaires, et qui ne reçoit rien. Elle pense que cet amendement aurait mérité d'être étudié par quelques experts. Elle ajoute que, si cet amendement était accepté, elle comprendrait que Gabriel Garrido quittât Genève, parce que ce n'est vraiment pas la peine d'y faire de la bonne musique.

La conseillère socialiste rappelle que si aucune demande n'a été faite en son temps, il était difficile pour la commission des arts et de la culture d'auditionner cet ensemble ou de l'inscrire au budget. Elle rappelle, sans vouloir refaire le débat, que cet amendement a été accepté par 7 oui contre 1 non.

Un commissaire des Verts rappelle qu'il y avait les deux libéraux parmi les 7 oui.

L'élue libérale indique qu'elle s'exprime ici à titre personnel.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 3 non (2 UDC, 1 L) et 4 abstentions (1 L, 1 R, 2 DC).

*Page 35*
*3106610/365*
Une conseillère socialiste dépose un amendement de la commission des arts et de la culture en vue d'attribuer 21 900 francs supplémentaires pour le Centre d'édition contemporaine qui fait du très bon travail.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 9 oui (1 L, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 1 R, 2 DC) et 1 abstention (L).

*31066610/310, 318, 315*
Une élue socialiste rappelle que la commission des arts et de la culture avait voté une diminution de 100 000 francs des groupes 310, 318 et 315 pour le Fonds municipal d'art contemporain afin de subventionner les deux dernières demandes, mais que, étant donné que l'on a pu trouver le financement ailleurs, l'Alternative ne redéposera plus cet amendement.

Une conseillère des Verts lui rétorque que, puisqu'il avait été accepté par la commission des arts et de la culture, cet amendement doit être voté par la commission des finances.

Le groupe socialiste propose, par conséquent, la suppression de la diminution de 100 000 francs pour le Fonds municipal d'art contemporain.

M. Krebs indique qu'ils ont besoin d'une proposition de répartition de ce montant.

L'Alternative propose alors la répartition suivante: 30 000 francs sur le 310, 10 000 francs sur le 315 et 60 000 francs sur le 318.

M. Krebs relève qu'il s'agit formellement de trois amendements.

Le président met cet amendement aux voix. Il est refusé par 10 non (2 UDC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC).

L'amendement de la commission des arts et de la culture est donc refusé et les 100 000 francs rétablis.

Une commissaire socialiste évoque le prix du passage à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève dans le cadre de la municipalisation du Grand Théâtre, prévue en 2012. Elle aimerait savoir s'il serait possible d'avoir une idée concernant le coût de cette opération.

Mme Heurtault Malherbe estime que, a priori, et sans validation de la Direction des ressources humaines, il n'y aura pas de surcoût, dans la mesure où les taux des deux caisses sont les mêmes.

Ladite commissaire souligne que les systèmes des deux caisses sont différents: l'une étant en primauté de cotisations l'autre en primauté de prestations.

Un commissaire radical propose, pour aller dans le sens de la préopinante, de déposer un amendement de 600 000 francs dans ce sens, afin de provisionner la somme que la gauche vient de mettre de côté et qu'elle s'apprête à dépenser.

Le président ne pense pas que l'on ait le droit de faire des provisions.

La commissaire socialiste relève, pour conclure, que la loi sur l'administration des communes l'interdit.

M. Krebs annonce un résultat négatif de 662 392 francs avec une aggravation de 738 721 francs.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

*4xx/30x*
Le groupe des Verts dépose, au nom de l'Alternative, un amendement compensatoire linéaire sur les postes de 738 113 francs.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*4001000/318*
Le groupe socialiste dépose, au nom de l'Alternative, un amendement en vue d'une diminution de 30 000 francs à partir de l'écart constaté entre le budget et les comptes.

Le groupe radical déclare que M. Maudet a démontré qu'il utilisait à bon escient l'argent public et ajoute qu'il a justifié, au franc près, ses dépenses aux comptes. Il déclare que cet amendement est ridicule et que l'on sait que la gauche cherche à déplacer les sommes pour les dépenser ailleurs.

Une conseillère socialiste rappelle que, au cours des trois dernières années, elle a fait un certain nombre de remarques lors de l'examen des comptes en ce qui concerne les groupes 310 et 318 relatifs au département des constructions et de l'aménagement et du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Elle relève que M. Maudet propose ici une augmentation et que la proposition de l'Alternative consiste à la réduire un peu. Elle précise que, avec l'amendement proposé, il pourra continuer à mener à bien ses projets.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Page 51*
*4007000/310*
Le groupe socialiste propose, pour les mêmes motifs, un amendement en vue de supprimer 120 000 francs.

Il précise qu'il reste 152 500 francs, ce qui améliore cette rubrique en regard des comptes.

Un élu radical déclare qu'il s'agit d'un amendement vexatoire, sans fondement budgétaire. Il ajoute qu'il faut faire des économies là où on peut en faire et pas sur des rubriques où il y aura probablement du non-dépensé.

Le groupe socialiste lui répond que l'Alternative préfère limiter la progression de certains groupes de comptes, afin de soutenir d'autres projets, alors que le non-dépensé est dévolu exclusivement à la diminution de la dette.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accpté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contrre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

Le président souligne qu'il en reparlera dans le cadre de son parti, parce que ce raisonnement est honnête. Il rappelle au préopinant radical que l'Entente a voté des dizaines d'amendements sur cette base.

*Page 52*
*4008000/365*
Le groupe socialiste propose un amendement en vue de supprimer la subvention à l'association LIFT Conference pour un montant de 100 000 francs.

Il explique qu'il s'agit d'une subvention destinée à des spécialistes de l'informatique, dont on ne voit pas l'intérêt. Il ajoute qu'il s'agit là d'un luxe et que l'Alternative a d'autres priorités sociales.

Un élu radical rappelle que M. Maudet a expliqué l'utilité de cette association et que personne n'a alors cherché à le contredire. Il en conclut que cet amendement a un caractère vexatoire.

Une commissaire socialiste lui rétorque que M. Maudet ne les a simplement pas convaincus du tout.

Un conseiller libéral rappelle que LIFT Conference est surtout une réunion mondiale des spécialistes des réseaux sociaux et de l'informatique, connue dans le monde entier, qui attire les cerveaux et les créateurs et qui fait rayonner l'image de Genève. Il explique que la conférence n'est pas caritative, que l'on paie son entrée et que cette subvention est justifiée, car la concurrence entre les villes est assez forte.

Un conseiller socialiste propose que M. Maudet prenne ce montant sur sa cassette ou qu'il revienne avec une proposition, et il ajoute que l'Alternative s'abstiendra au sujet de l'urgence.

L'élu radical relève que M. Maudet ne dispose pas d'une cassette.

Une conseillère socialiste constatant que cette association a une renommée mondiale se demande pourquoi elle n'est pas soutenue par les grandes entreprises de l'informatique.

Un conseiller libéral lui précise que LIFT Conference est une association de créateurs qui défendent l'Open Source, la libre redistribution qui est utilisée dans les ordinateurs de la Ville. Il rappelle que ces programmes s'échangent et ne se paient pas et qu'il ne s'agit pas d'une démarche lucrative. Il ajoute que c'est une façon de développer une manière non hiérarchique de voir le monde, fondée sur l'échange d'informations, la prise de responsabilités individuelle et la contribution de chacun aux progrès de la collectivité. Il ajoute que c'est une démarche plus anarchiste que socialiste, mais qu'elle n'est inféodée à aucune grande société.

Le président met aux voix cet amendement. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Page 53*
*4009000/311*
Un commissaire socialiste propose un amendement en vue de la suppression de 40 000 francs sur ce groupe.

Il souligne que l'on a pu constater, la veille, qu'un investissement était prévu dans le budget de fonctionnement pour la plaine de Plainpalais. Il ajoute qu'il est persuadé que M. Maudet sera capable de serrer au plus près les dépenses inhérentes à ce groupe de comptes.

Le groupe radical déclare que la gauche a démontré qu'elle était capable de tromper le Conseil municipal en présentant des projets pour la plaine de Plainpalais en éludant les conséquences y relatives en termes de fonctionnement. Il rappelle que ce sont deux magistrats de gauche qui ont géré ce dossier et il trouve dommage que ce soit le département de M. Maudet qui en paie les conséquences.

Le commissaire socialiste lui rétorque que ces questions ont été posées à la Maison des associations, en assemblée publique, il y a quatre ou cinq ans, et que les problèmes de l'aménagement de la plaine et de son entretien y avaient été largement abordés. Cette question n'est donc pas nouvelle.

Le président soumet cet amendement à la commission. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*4009000/313*
Le groupe socialiste, au nom de l'Alternative, propose un amendement en vue de réduire l'augmentation prévue de 130 000 francs.

Il précise qu'il est question ici d'un amendement «quelozien».

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Page 54*
*40010000/310*
Une élue d'A gauche toute! présente un amendement pour une diminution de 190 000 francs sur les frais d'annonce et de publicité.

Le groupe radical rappelle que ce groupe concerne les campagnes d'incitation au tri des déchets.

Le président soumet cet amendement à la commission. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*40010000/314*
Une conseillère d'A gauche toute! propose une coupe de 120 000 francs sur l'entretien des routes et autres incivilités.

Elle estime que le montant, après déduction, est largement suffisant.

Un élu radical déclare que la lutte contre les incivilités ne se limite pas seulement à la répression et qu'elle réside également dans l'amélioration de notre cadre de vie. Il juge donc que cet amendement est inadéquat.

Un conseiller socialiste rappelle que l'Alternative a le souci de faire des économies et ajoute que cet amendement a également pour but de stimuler M. Pagani à récupérer le fonds routier, en estimant que le montant restant permettra largement à M. Maudet d'effacer les graffiti et de combler les nids-de-poule.

Un conseiller libéral ne comprend pas la rhétorique du préopinant, parce qu'il ne s'agit pas de combler des nids-de-poule, mais de lutter contre les tags. Il rappelle que M. Maudet a passé des accords entre les propriétaires et les entreprises pour nettoyer la Ville afin qu'elle ait un aspect un peu plus présentable, et par là réduire le sentiment d'insécurité.

Le président soumet cet amendement à la commission. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

Le groupe radical étant remonté, une petite polémique s'engage au terme de laquelle l'Alternative relève que les coupes proposées s'inscrivent dans une comparaison des comptes au budget, tout en permettant une certaine augmentation contenue, afin de compenser des dépenses sociales et que la personnalité du magistrat n'est pas en cause.

M. Krebs annonce, sauf erreur, un résultat positif de 805 721 francs, soit une amélioration 729 392 francs.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

*Page 58*
*5004000/365*
Une commissaire d'A gauche toute! propose un amendement en vue de supprimer 70 000 francs donnés à Genève Tourisme pour payer les dégâts des Fêtes de Genève.

Elle explique que l'on ne va pas subventionner une entreprise privée qui cause des dégâts et que cette mécanique qui consiste à subventionner les pollueurs est absurde.

Un élu radical lui rétorque qu'il s'agit d'une subvention non monétaire pour reconnaître un travail que le Service des espaces verts (SEV) a toujours fait et fera toujours. Il ajoute que cet amendement aura pour effet de ne pas valoriser ce travail dans les comptes.

M. Krebs précise qu'il est bien question ici d'une subvention monétaire.

Une conseillère socialiste indique qu'il s'agit, en effet, d'une subvention monétaire accordée à Genève Tourisme qui engage à son tour une entreprise privée pour effectuer les réparations paysagères, sous le contrôle du SEV. Elle relève, par conséquent, que ces frais ne sont pas ristournés à la Ville.

Une commissaire libérale déclare que Genève Tourisme est une association qui est subventionnée, précisément parce qu'elle ne fait pas tellement de bénéfices sur les manifestations qu'elle organise. Elle ajoute qu'elle engendre des retombées économiques sur le tourisme, les hôtels, etc., et que ce n'est pas à Genève Tourisme que cela profite directement. Elle relève que d'imaginer qu'il faut refacturer à celui qui fait gagner Genève les déprédations qui sont faites par des Genevois devrait s'appliquer de la même manière à la Lake Parade, à la Fête de la musique et à

toutes les manifestations que l'Alternative aime tellement. Elle rejette par conséquent cet amendement qu'elle trouve absurde.

Le président soumet cet amendement à la commission. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 non (2 L, 1 R, 2 DC, 1 UDC) et 1 abstention (UDC).

*Page 60*
*5007000/365*
Une conseillère des Verts redépose un amendement de la commission de la cohésion sociale qui a voté un montant supplémentaire de 80 000 francs pour l'association Carrefour.

Elle rappelle que l'Alternative propose de soutenir cet amendement en faveur d'une association qui effectue un excellent travail et qui rencontre des difficultés. Elle précise que cette association a eu l'élégance de ne pas faire le forcing pour le projet de budget 2010 en demandant au dernier moment une augmentation de sa subvention.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre confirme que la commission de la cohésion sociale a reçu l'association Carrefour et que la situation, en termes de précarité, s'est passablement dégradée durant cette année. Il précise que Carrefour est ouvert à toute personne en difficulté et que cette association fait un excellent travail.

Un élu radical ne comprend pas pourquoi le raisonnement sur les cassettes ne s'appliquerait pas également à M. Tornare et il se demande comment ce type d'amendement peut être présenté par le délibératif et non par l'exécutif qui est mieux à même de connaître les besoins de la population.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 11 oui (1 UDC, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 2 non (1 L, 1 R) et 2 abstentions (1 L, 1 UDC).

*5007000/364*
Un commissaire d'A gauche toute! propose un amendement en vue d'offrir un soutien de 207 000 francs à la Nouvelle Roseraie, une maison qui accueille les personnes âgées.

Le président soumet cet amendement à la commission. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 3 non (2 L, 1 R) et 4 abstentions (2 UDC, 2 DC).

Le président précise que cette question sera examinée dans son parti.

Un conseiller de l'Union démocratique du centre déclare qu'il faudrait, une fois pour toutes, que la Ville s'entende avec l'Hospice général. Il souligne que ce n'est pas au Conseil municipal mais au Conseil administratif de se préoccuper de ce problème.

Le président souligne qu'il y a eu un long débat à ce sujet au sein du Conseil municipal.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle également, pour mémoire, l'existence de Florimont et de Vessy.

*5007000/366*
Une élue des Verts propose un amendement en vue de rétablir la ligne diminuée par la commission de la cohésion sociale pour un montant de 70 000 francs.

Elle explique que cet amendement avait été voté par la commission de la cohésion sociale afin de pouvoir financer ses autres amendements mais que, ayant trouvé le montant nécessaire, l'Alternative souhaite rétablir cette ligne.

Le président soumet cet amendement à la commission. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstention (UDC).

*5007000/366*
La même commissaire propose un amendement pour le rétablissement de la ligne: «Allocations ponctuelles» pour un montant de 85 000 francs, tel qu'il a été accepté par la commission de la cohésion sociale.

Le président met au voix cet amendement. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

*Page 61*
*5008000/361*
Une commissaire socialiste dépose un amendement en vue d'ajouter un montant de 300 000 francs en faveur de la FASe.

Elle relève que la FASe passe par des moments difficiles, ce qui oblige les maisons de quartier à fermer et à diminuer considérablement le temps de travail des animateurs. Elle considère que la Ville doit être partie prenante dans le redressement de la FASe et elle rappelle que l'Association des communes genevoises a déjà rajouté un montant.

Une conseillère libérale déclare qu'elle est sensible à ce problème et demande s'il existe une possibilité d'élargissement de leurs missions et de leurs horaires.

La déposante de l'amendement explique que les maisons de quartier dépendent indirectement, pour une part, de la Ville et, pour une autre part, du Canton. Elle souhaite, dans ce contexte difficile, qu'un audit soit entrepris. Il est toutefois important pour l'instant que la Ville manifeste un soutien, via la FASe, à l'ensemble des maisons de quartier.

Un élu radical se dit surpris qu'un magistrat aussi expérimenté que M. Tornare n'arrive pas à obtenir ce type d'augmentation lors des correctifs budgétaires, alors que Mme Salerno, contre l'avis de ses collègues, est parvenue à trouver un poste de juriste pour l'égalité.

Une conseillère socialiste relève que l'on n'a pas reçu de demande de la FASe, mais que des maisons de quartier ont dû fermer pendant deux semaines. Elle ajoute qu'il

y a, en ce moment, une volonté d'ouvrir la discussion afin élargir les prestations et les horaires des maisons de quartier, avec davantage de moyens.

Un commissaire socialiste explique, en tant que président d'une maison de quartier, que son comité a dû procéder à des coupes en termes de prestations à la population, parce que la FASe est une machine à gaz dont la gestion est catastrophique (il parle en particulier de l'ancienne direction). Il explique que la FASe a été jusqu'à demander des ristournes sur les prestations offertes à la population pour financer son fonctionnement. Il relève qu'on ne sait plus comment faire pour se faire entendre et qu'il faut proposer à la Cour des comptes d'étudier le fonctionnement de la FAS'e afin de sortir de cette impasse. Il pense qu'il vaudrait mieux municipaliser les maisons de quartier, même si cela devait inciter certaines communes à renoncer à leurs propres maisons de quartier. Il ajoute que Meyrin et Vernier sont du même avis. Il précise que l'argent proposé pour la FASe doit absolument servir à rétablir des prestations.

Un conseiller radical se propose de rédiger l'interpellation de la Cour des comptes, tout en regrettant de découvrir ce problème maintenant.

Le président met cet amendement aux voix. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 7 abstentions (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC).

*Page 62*
Un commissaire des Verts dépose un non-amendement, parce qu'il est très déçu par Genève-Servette Hockey Club qui n'a pas remis les comptes demandés de Genève Futur Hockey. Il ne se souvient pas d'avoir voté un montant si important à une association. Il ajoute que, si l'Alternative n'entend pas toucher à cette subvention aujourd'hui, elle espère bien néanmoins recevoir une réponse d'ici au 10 décembre 2010, sans quoi des mesures seront prises.

Un conseiller de l'Union démocratique du centre rappelle que le Conseil administratif devrait saisir prochainement le Conseil municipal d'une demande de crédit pour les travaux de la patinoire. Il suggère au préopinant d'intervenir à ce moment-là pour faire part de ses préoccupations. Il rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet, mais que ces gens-là vivent dans un autre monde.

Le groupe socialiste déclare qu'il soutient l'intervention du préopinant des Verts et ne fait pas un problème du fait qu'il est question ici du département de M. Tornare.

Le président indique que son parti n'en a pas encore discuté, mais qu'il défendra cette position, parce qu'il y a là comme deux poids et deux mesures.

M. Krebs annonce un résultat de 133 721 francs, soit une amélioration 57 392 francs.

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département des Autorités

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | *2 | A002000 | 313 | Achat de + 30 cartes journalières CFF | 629'222 | +293'250 | | 922'472 | 11 OUI 1R, 2PDC, 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 2 ABST 1L, 1UDC | X | |
| CF | *2 | A002000 | 435 | Vente de + 30 cartes journalières CFF | 703'000 | | +344'542 | 1'047'542 | 11 OUI 1R, 2PDC, 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 2 ABST 1L, 1UDC | X | |
| Bureau | *6 | A007000 | 319 | Ajustement compte "autres frais" | 3'000 | -2'000 | | 1'000 | 12 OUI 1L,1R, 2PDC, 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 2 ABST 2 UDC | X | |
| Bureau | *6 | A700010 | 310 | Achat de fourniture informatique (mise à disposition de toner augmentée au vu du changement de législature) | 89'700 | +2'000 | | 91'700 | 10 OUI 2PDC, 3PS 3V, 2AGT | 0 NON | 4 ABST 2UDC, 1L, 1R | X | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

## VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

### Département des finances et du logement

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | *9 | 1000000 | 30X | Suppression 1 poste d'assistant -e administratif-ve | 2'407'006 | -104'764 | | 2'302'242 | 5 OUI 1UDC, 1L, 1R 2PDC | 8 NON 3PS, 3V, 2AGT | 1 ABST 1UDC | | X |
| CF | *16 | 1005010 | 30X | Suppressions: 1 poste contremaître 1 poste responsable Unité gérance 1 poste responsable Unité juridique | 7'174'027 | -402'917 | | 6'771'110 | 5 OUI 2L, 1R, 2PDC | 8 NON 3PS, 3V, 2AGT | 2 ABST 2UDC | | X |
| CF | *19 | 1005060 | 30X | Suppression 1 poste de surveillant-e de salles | 1'751'187 | -85'979 | | 1'665'208 | 5 OUI 2L, 1R, 2PDC | 8 NON 3PS, 3V, 2AGT | 2 ABST 2UDC | | X |
| CF | *20 | 1300000 | 30X | Suppression 1 poste de juriste "égalité" | 11'681'994 | -146'360 | | 11'535'634 | 6 OUI 1UDC, 2L, 1R, 2PDC | 8 NON 3PS, 3V, 2AGT | 1 ABST 1UDC | | X |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de la culture

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | *29 | 3001000 | 30X | 10 agents de sécurité préventive classes 10-12 (mai à décembre) compensé par diminution au Dpt 4 | 3'225'218 | +738'113 | | 3'963'331 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | 133 | 3106000 Subvention | 365 | Nouvelle subvention "Cappella Genevensis" | 0 | +30'000 | | 30'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 3 NON 2UDC, 1L | 4 ABST 1L, 1R, 2PDC | X | |
| CARTS | *35 | 3106610 | 310 | Suppression augmentation | 79'079 | -30'000 | | 49'079 | 5 OUI 2L, 1R, 2PDC | 10 NON 2UDC, 3PS 3V, 2 AGT | 0 ABST | | X |
| CARTS | *35 | 3106610 | 315 | Suppression augmentation | 41'728 | -10'000 | | 31'728 | 5 OUI 2L, 1R, 2PDC | 10 NON 2UDC, 3PS 3V, 2 AGT | 0 ABST | | X |
| CARTS | *35 | 3106610 | 318 | Suppression augmentation | 210'934 | -60'000 | | 150'934 | 5 OUI 2L, 1R, 2PDC | 10 NON 2UDC, 3PS 3V, 2 AGT | 0 ABST | | X |
| CARTS | *35 133 | 3106610 Subvention | 365 | Augmentation "Centre d'édition contemporaine" | 128'100 | +21'900 | | 150'000 | 9 OUI 1L, 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2UDC, 1R, 2PDC | 1 ABST 1 L | X | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | XX | 4XXXXX | 30X | Compensation pour 10 nouveaux postes d'agents de sécurité préventive (Cellule 3001000) | 126'761'606 | -738'113 | | 126'023'493 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *49 | 4001000 | 318 | Diminution | 117'005 | -30'000 | | 87'005 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *51 | 4007000 | 310 | Diminution | 272'500 | -120'000 | | 152'500 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *52 135 | 4008000 Subvention | 365 | Suppression "Association LIFT Conférence" | 100'000 | -100'000 | | 0 | 8 OUI 3PS, 3V,2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *53 | 4009000 | 311 | Diminution | 369'700 | -40'000 | | 329'700 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *53 | 4009000 | 313 | Diminution | 1'875'447 | -130'000 | | 1'745'447 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *54 | 4010000 | 310 | Diminution des annonces publicitaires | 247'926 | -190'000 | | 57'926 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *54 | 4010000 | 314 | Diminution entretien routes et incivilité | 1'635'068 | -120'000 | | 1'515'068 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de la cohésion sociale, jeunesse et sports

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | *58 137 | 5004000 Subvention | 365 | Suppression "Genève tourisme" | 70'000 | -70'000 | | 0 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 6 NON 2L, 1R, 2PDC 1UDC | 1 ABST 1UDC | X | |
| CF | *60 137 | 5007000 Subvention | 364 | Augmentation " Nouvelle Roseraie" | 500'000 | +207'000 | | 707'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 3 NON 2L, 1R | 4 ABST 2UDC, 2PDC | X | |
| CCS | *60 138 | 5007000 Subvention | 365 | Augmentation "Association Carrefour" | 222'800 | +80'000 | | 302'800 | 11 OUI 1UDC, 2PDC 3PS, 3V, 2AGT | 2 NON 1L, 1R | 2 ABST 1L, 1UDC | X | |
| CCS | *60 139 | 5007000 Subvention | 366 | Rétablissement "Allocations sociales" | 1'150'000 | +70'000 | | 1'220'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2UDC | X | |
| CCS | *60 139 | 5007000 Subvention | 366 | Rétablissement "Allocations sociales ponctuelles | 300'000 | +85'000 | | 385'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2UDC | X | |
| CF | *61 139 | 5008000 Subvention | 361 | Augmentation "FASe" | 6'106'832 | +300'000 | | 6'406'832 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 7 ABST 2UDC, 2L, 1R, 2PDC | X | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | *2 | A002000 | 313 | Achat de + 30 cartes journalières CFF | 629'222 | +293'250 | | 922'472 | 11 OUI 1R, 2PDC, 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 2 ABST 1L, 1UDC | X | |
| CF | *2 | A002000 | 435 | Vente de + 30 cartes journalières CFF | 703'000 | | +344'542 | 1'047'542 | 11 OUI 1R, 2PDC, 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 2 ABST 1L, 1UDC | X | |
| Bureau | *6 | A007000 | 319 | Ajustement compte "autres frais" | 3'000 | -2'000 | | 1'000 | 12 OUI 1L,1R, 2PDC, 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 2 ABST 2 UDC | X | |
| Bureau | *6 | A700010 | 310 | Achat de fourniture informatique (mise à disposition de toner augmentée au vu du changement de législature) | 89'700 | +2'000 | | 91'700 | 10 OUI 2PDC, 3PS 3V, 2AGT | 0 NON | 4 ABST 2UDC, 1L, 1R | X | |
| CF | *29 | 3001000 | 30X | 10 agents de sécurité préventive classes 10-12 (mai à décembre) compensé par diminution au Dpt 4 | 3'225'218 | +738'113 | | 3'963'331 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | 133 | 3106000 Subvention | 365 | Nouvelle subvention "Cappella Genevensis" | 0 | +30'000 | | 30'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 3 NON 2UDC, 1L | 4 ABST 1L, 1R, 2PDC | X | |
| CARTS | *35 133 | 3106610 Subvention | 365 | Augmentation "Centre d'édition contemporaine" | 128'100 | +21'900 | | 150'000 | 9 OUI 1L, 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2UDC, 1R, 2PDC | 1 ABST 1 L | X | |
| CF | XX | 4XXXXX | 30X | Compensation pour 10 nouveaux postes d'agents de sécurité préventive (Cellule 3001000) | 126'761'606 | -738'113 | | 126'023'493 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *49 | 4001000 | 318 | Diminution | 117'005 | -30'000 | | 87'005 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *51 | 4007000 | 310 | Diminution | 272'500 | -120'000 | | 152'500 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *52 135 | 4008000 Subvention | 365 | Suppression "Association LIFT Conférence" | 100'000 | -100'000 | | 0 | 8 OUI 3PS, 3V,2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

| Com. | Page PB dép *PB rect | Cellule | Groupe | Libellé | PB 2011 rectifié | AMENDEMENTS | | Après modif. | VOTE | | | A | R |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Charges | Revenus | | OUI | NON | ABSTENTIONS | | |
| CF | *53 | 4009000 | 311 | Diminution | 369'700 | -40'000 | | 329'700 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *53 | 4009000 | 313 | Diminution | 1'875'447 | -130'000 | | 1'745'447 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *54 | 4010000 | 310 | Diminution des annonces publicitaires | 247'926 | -190'000 | | 57'926 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *54 | 4010000 | 314 | Diminution entretien routes et incivilité | 1'635'068 | -120'000 | | 1'515'068 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 4 NON 1L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2 UDC | X | |
| CF | *58 137 | 5004000 Subvention | 365 | Suppression "Genève tourisme" | 70'000 | -70'000 | | 0 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 6 NON 2L, 1R, 2PDC 1UDC | 1 ABST 1UDC | X | |
| CF | *60 137 | 5007000 Subvention | 364 | Augmentation " Nouvelle Roseraie" | 500'000 | +207'000 | | 707'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 3 NON 2L, 1R | 4 ABST 2UDC, 2PDC | X | |
| CCS | *60 138 | 5007000 Subvention | 365 | Augmentation "Association Carrefour" | 222'800 | +80'000 | | 302'800 | 11 OUI 1UDC, 2PDC 3PS, 3V, 2AGT | 2 NON 1L, 1R | 2 ABST 1L, 1UDC | X | |
| CCS | *60 139 | 5007000 Subvention | 366 | Rétablissement "Allocations sociales" | 1'150'000 | +70'000 | | 1'220'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2UDC | X | |
| CCS | *60 139 | 5007000 Subvention | 366 | Rétablissement "Allocations sociales ponctuelles | 300'000 | +85'000 | | 385'000 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 5 NON 2L, 1R, 2PDC | 2 ABST 2UDC | X | |
| CF | *61 139 | 5008000 Subvention | 361 | Augmentation "FASe" | 6'106'832 | +300'000 | | 6'406'832 | 8 OUI 3PS, 3V, 2AGT | 0 NON | 7 ABST 2UDC, 2L, 1R, 2PDC | X | |
| | | | | Total | | +287'150 | +344'542 | | | | | | |

## 21. Prises de position des groupes et vote des arrêtés

Le président relève qu'il faut remplacer 2010 par 2011 dans le document et ouvre un tour de table.

Une conseillère d'A gauche toute! déclare qu'elle est assez satisfaite d'un budget porté par la majorité de gauche. Elle explique que la fin du blocage des effectifs a permis d'engager un peu plus de personnes dans la perspective d'améliorer les prestations à la population. Son groupe se réjouit de voir réintégrer, au sein de la fonction publique, des missions qui avaient été privatisées. Elle juge qu'il y a un bon équilibre dans ce budget et elle considère que le montant des investissements est à la hauteur des ambitions de la Ville de Genève. Elle conclut en soulignant qu'elle fera sa déclaration complète en séance plénière.

Une commissaire des Verts déclare que son groupe juge que le projet de budget voté ce soir est digne de la majorité alternative du Conseil municipal. Les Verts se réjouissent d'avoir pu obtenir des réponses multiples et diversifiées sur les aspects liés à la sécurité. Elle est heureuse également que le budget social ait pu être non seulement rétabli mais amélioré. Elle rappelle que les postes votés dans les différents départements permettent de mettre en œuvre une véritable politique de gauche. Elle ajoute que les Verts regrettent toujours que les investissements soient aussi faibles. Ils auraient souhaité les augmenter, parce qu'ils sont conscients qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'aménagement et de la construction afin de répondre aux besoins de la population. Elle ajoute que les Verts détailleront leur déclaration en séance plénière.

Un conseiller socialiste déclare que son groupe estime que ce budget est satisfaisant et logique et il pense qu'une autre majorité n'aurait pas véritablement voté différemment, même si les corrections apportées ce soir sont importantes parce qu'elles vont en direction d'un budget plus social. Il précise que les accents mis sont communs à tous les partis, à savoir la sécurité, la prévention en amont et l'aide à la population précarisée en période de crise. Il ajoute que, en cette période difficile, la Ville de Genève tient un cap très solide dans le soutien aux personnes les plus précarisées et les plus démunies en maintenant des prestations sociales et culturelles importantes. Le groupe socialiste considère que 95 millions de francs d'investissements, c'est bien, mais il n'aurait pas peur de voir cette enveloppe grossir, surtout si c'était pour investir dans le patrimoine financier où il y a fort à faire. Il ajoute que, si l'opportunité d'augmenter les investissements se présentait, ce serait d'autant plus important que les collectivités publiques se doivent d'investir pour réguler la crise. Il relève, enfin, que les décisions prises ce soir seront soumises en assemblée générale du Parti socialiste.

Un commissaire radical déclare qu'il est difficile de parler de ce budget, parce que le projet présenté pouvait ne pas correspondre au budget final sur lequel on allait voter. Il rappelle, à cet égard, qu'on a reçu, mardi, des modifications importantes de la part du Conseil administratif, ce qui ne laisse pas le temps de pouvoir les étudier sérieusement et il déclare que la mascarade continue ce soir, puisque la gauche municipale a décidé d'aller contre sa majorité au Conseil administratif en amendant massivement le budget rectifié le soir précédent. Il craint que ce budget continue d'évoluer et ne sait pas sur quoi on votera, finalement, en décembre. Il est surpris

que le Conseil administratif ait clairement énoncé, pour la première fois cette année, qu'il allait mettre l'accent sur la création de postes de police municipale, permettant ainsi à la Ville de renforcer sa présence sur le terrain, et que la majorité du Conseil municipal ait décidé de modifier cette orientation politique. Il demeure perplexe en ce qui concerne cette manière de faire qui ne lui semble pas très démocratique. Il reste toutefois conscient que les élections auront lieu dans quelques mois et ne s'attendait pas à autre chose de cette majorité. Il annonce, pour conclure, que son parti refusera ce projet de budget.

Une conseillère libérale rappelle qu'elle suit les travaux de la commission des finances depuis quelques semaines. Elle a le sentiment que c'est la commission la plus bohème qu'elle ait rencontrée et se dit surprise par l'attitude des subventionnés qui viennent se présenter, sans documents, par la remise de rapports incomplets et qui s'avèrent inutiles, par la gestion catastrophique de la FASe et par des outils comptables du Grand Théâtre qui ne sont pas compatibles avec ceux de la Ville. Elle précise, toutefois, que l'administration fait un excellent travail et qu'elle n'a rien à redire là-dessus. D'autre part, elle ne voit pas d'instruments dans les mains des commissaires afin de comprendre ce qui se passe dans les organismes subventionnés par la Ville de Genève. Elle aimerait vraiment que l'attitude des subventionnés change à l'égard de la Ville. Elle ajoute qu'il est important que l'on investisse, en partenariat avec les privés, puisque, sinon, il est irréaliste d'arriver à réaliser quoi que ce soit. Elle regrette que les quelques prétendues améliorations se fassent sur le dos de la mission prioritaire que M. Maudet a développée en matière de sécurité. Elle ajoute que le mépris pour toute activité qui vise à valoriser l'attractivité de Genève et l'attitude vis-à-vis du tourisme la contrarie profondément. Elle estime que l'on n'a pas fait suffisamment d'économies pour que la Ville puisse faire face à une suppression probable de la taxe professionnelle à laquelle il eût été bon de penser au moment de préparer des amendements. Elle annonce que, au-delà de ces questions politiques, les libéraux ne voteront pas ce budget.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que ce budget n'est pas satisfaisant pour son parti, précisément parce qu'il s'agit d'un budget de gauche. Il relève que la majorité assume les choix du Conseil administratif et que son groupe n'avait pas eu connaissance de la remise en question de certaines priorités retenues par l'exécutif en matière de prestations relevant de la compétence municipale. Pour son parti, la fiscalité et la sécurité demeurent des priorités au plan communal. L'Union démocratique du centre s'inquiète de la fiscalité des personnes physiques et propose, à nouveau, une baisse des centimes additionnels. Ce commissaire constate, notamment que l'on est toujours très éloigné des buts énoncés par le Conseil administratif en matière sécurité et que la majorité ne lui accorde pas les moyens de sa politique. Il indique néanmoins que l'Union démocratique du centre n'est pas en faveur de la suppression de la taxe professionnelle. Il souligne, pour conclure, que son groupe s'est abstenu sur les amendements, parce qu'il n'entendait pas interférer dans des votes alors même qu'il allait refuser le projet de budget.

Un conseiller démocrate-chrétien déclare que son parti refusera ce projet de budget ce soir pour les raisons suivantes. Il constate que cela fait longtemps que le Conseil administratif devrait revoir en profondeur l'organisation de son administration, sans quoi, tant que les missions de la Ville de Genève n'auront pas été redéfinies et tant que l'adéquation des moyens nécessaires pour remplir ces missions n'aura pas été

profondément remise en question, les choses ne pourront changer. Il ajoute qu'il convient également de constater que, malgré l'intelligence et la modernité de certains conseillers administratifs, on n'a pas encore pu observer de véritables efforts de créativité de leur part. Il observe également que, parfois, au lieu de voir ce que l'on pourrait améliorer et stimuler de l'intérieur, on recourt à des gens de l'extérieur à l'administration sans que cela convienne toujours. Il souhaite, pour conclure, que l'on prenne en compte la proposition relative à l'étude d'un budget base zéro qui seule pourrait permettre de redéfinir de véritables priorités pour la Ville de Genève.

Un commissaire d'A gauche toute! réagit aux différentes déclarations relatives à la suppression de la taxe professionnelle et rappelle que, si elle devait disparaître, cela obligerait la Ville – afin de compenser une perte de l'ordre de 8 centimes additionnels – à relever les impôts communaux payés par les personnes physiques dans une même proportion.

Un conseiller socialiste déclare que l'idée de baisser les centimes additionnels est paradoxale pour des partis qui font de la baisse de la dette une idée force. Dans cette hypothèse, il se demande bien comment il serait alors possible de maintenir l'ensemble des prestations à la population. Il estime que la suppression de la taxe professionnelle est un faux débat, parce que, si d'aventure l'Entente devenait majoritaire au printemps prochain, elle la voterait. Il lui demande donc de prendre ses responsabilités et de préparer un budget pour 2012 avec 120 millions de moins. Il ajoute, dubitatif, que le groupe socialiste pourrait accepter d'entrer en matière sur une telle suppression, à condition que l'Entente trouve une compensation pour compenser ce manque à gagner. Il souligne, néanmoins, qu'il n'a pas encore entendu de véritables propositions de nature à le convaincre,

Un conseiller radical constate que la gauche veut refaire un débat sur la taxe professionnelle et que ce que le préopinant d'A gauche toute! a dit relève de la politique-fiction. Il déclare que, la réalité, c'est que le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail, dont fait partie la Ville, contrairement à ce que Mme Salerno a dit, qui réfléchit à des scénarios pour remodeler les répartitions de la fiscalité des personnes morales. Il ajoute que dire que l'on va augmenter l'imposition des personnes physiques de 8 centimes n'est pas vrai. Il rappelle que ce débat n'a plus lieu d'être au Conseil municipal et qu'il se déroule actuellement au Grand Conseil.

Un commissaire libéral rappelle que la taxe professionnelle est calculée de façon bisannuelle et il juge que la répercussion de la crise économique va profondément affecter le prochain encaissement de cet impôt communal. Il considère, par conséquent, que le budget présenté est totalement irréaliste en regard des nombreuses charges maintenues.

Le président soumet au vote l'arrêté I. Il est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 7 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande, sans aucune illusion, au président de soumettre au vote l'amendement de son parti en vue de baisser symboliquement de 45,5 à 44,5 les centimes additionnels. Il relève que beaucoup de gens ont de la peine à s'acquitter de leurs impôts et que l'on est en train d'étrangler la classe moyenne. Il a constaté, lors de la séance de la veille, que la fiscalité des

personnes physiques avait changé, que celle des personnes morales n'avait pas bougé et que la taxe professionnelle suivait la même tendance. Il trouve donc curieux que l'on trouve soudain 7 millions de plus. Il rappelle que l'Union européenne a imposé à la France de supprimer sa taxe professionnelle et il ne doute pas qu'elle parviendra à forcer la main des autorités suisses. Il ajoute que le Sénat a modifié la loi pour remplacer la taxe supprimée par une autre qui s'appuie sur les mêmes fondements. Il rappelle également que la fiscalité est l'un des symboles de la souveraineté d'une nation et d'une collectivité. Il indique que, si la taxe professionnelle était supprimée, elle serait immédiatement remplacée par autre chose et que, si les autorités municipales faisaient preuve d'un peu de créativité, on proposerait d'accepter ces 120 à 150 millions de moins en imposant au Canton de reprendre la culture et les sports.

Une conseillère socialiste demande quelle est la valeur du centime additionnel et quelle est la compensation prévue, puisqu'elle est obligatoire.

Un commissaire radical lui répond que le centime additionnel s'élève à 15 439 316 francs.

Un élu libéral annonce que son groupe va accepter cette proposition parce que la même politique de réduction d'impôts a été appliquée avec succès à l'Etat qui n'a jamais récolté autant de revenus, ce qui démontre le côté incitatif de la mesure. Il ajoute que, dans le cadre d'un réexamen de la taxe professionnelle, il conviendrait de procéder à un examen global de la fiscalité communale.

Le groupe radical adhère aux propos du Parti libéral et tient à rassurer la préopinante socialiste en disant qu'il n'est absolument pas nécessaire de présenter une compensation, puisque les recettes fiscales sont systématiquement sous-estimées.

Le président rappelle que l'on s'est fixé pour objectif majeur la diminution de la dette et que l'on ne peut pas d'emblée se priver d'un moyen de le faire.

Une conseillère socialiste rappelle que les 12% de diminution d'impôts décidés par le Canton représentent 40 millions de moins pour la Ville.

Le président soumet au vote la proposition d'amendement de l'Union démocratique du centre de baisser les centimes additionnels de 45,5 à 44,5. Cet amendement est refusé par 10 non (2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 UDC, 2 L, 1 R).

Le président soumet au vote l'arrêté II. Il est approuvé par 10 oui (2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 R).

Le président soumet enfin au vote l'arrêté III, qui est approuvé à l'unanimité.

Le groupe radical annonce un rapport de minorité.

## PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

*arrête :*

### Arrêté I. - Budget administratif et mode de financement

*Article premier. - Budget de fonctionnement*

| | | |
|---|---|---|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à ..... | **1'126'816'236** | francs |
| sous déduction des imputations internes de..... | **50'559'361** | francs |
| soit un total des charges nettes de ..... | **1'076'256'875** | francs |
| et les revenus à ..... | **1'126'949'957** | francs |
| sous déduction des imputations internes de ..... | **50'559'361** | francs |
| soit un total des revenus nets de ..... | **1'076'390'596** | francs |

L' excédent de revenus présumé s'élève à 133'721 francs.

*Article 2. - Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif

| | |
|---|---|
| dépenses ..... | 75'000'000 |
| recettes ..... | 0 |
| investissements nets ..... | 75'000'000 |

b) patrimoine financier

| | |
|---|---|
| dépenses ..... | 20'000'000 |
| recettes ..... | 0 |
| investissements nets ..... | 20'000'000 |

c) total

| | |
|---|---|
| dépenses ..... | 95'000'000 |
| recettes ..... | 0 |
| investissements nets ..... | 95'000'000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Article 3.- Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a) patrimoine administratif

| | | |
|---|---|---|
| investissements nets ..... | | 75'000'000 |
| amortissements ordinaires ..... | 66'966'758 | |
| amortissements complémentaires ..... | 0 | |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 133'721 | |
| autofinancement ..... | | 67'100'479 |
| Insuffisance de financement ..... | | 7'899'521 |

b) patrimoine financier

| | | |
|---|---|---|
| investissements nets | | 20'000'000 |
| amortissements (autofinancement) | | 2'915'935 |
| Insuffisance de financement | | 17'084'065 |

c) total

| | | |
|---|---|---|
| investissements nets | | 95'000'000 |
| amortissements ordinaires | 69'882'693 | |
| amortissements complémentaires | 0 | |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 133'721 | |
| autofinancement | | 70'016'414 |
| Insuffisance de financement | | 24'983'586 |

*Article 4. - Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 133'721 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Article 5. - Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Arrêté II. - Centimes additionnels**

*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2011, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Article 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Article 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2011.

## Arrêté III. - Emprunts

*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2011 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 24'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Article 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Article 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2011, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

## 22. Annexes de la commission des finances

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

# *Estimation de l'impôt 2011*

## *Valeur du centime*

| | Communes | IS et IPC | PP IBO | Personnes physiques (PP) | Personnes morales (PM) | PP et PM |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Aire-la-Ville | 2'279 | 39'880 | 42'159 | 186 | 42'345 |
| 2 | Anières | 11'827 | 249'242 | 261'069 | 462 | 261'531 |
| 3 | Avully | 1'507 | 44'098 | 45'605 | 1'251 | 46'856 |
| 4 | Avusy | 2'514 | 59'120 | 61'634 | 979 | 62'613 |
| 5 | Bardonnex | 6'119 | 83'200 | 89'319 | 838 | 90'157 |
| 6 | Bellevue | 37'522 | 117'837 | 155'359 | 12'953 | 168'312 |
| 7 | Bernex | 30'624 | 364'833 | 395'357 | 4'741 | 400'098 |
| 8 | Carouge | 401'441 | 1'041'872 | 1'443'313 | 165'830 | 1'609'143 |
| 9 | Cartigny | 3'675 | 37'805 | 41'680 | 340 | 42'020 |
| 10 | Céligny | 3'331 | 54'303 | 57'634 | 520 | 58'154 |
| 11 | Chancy | 1'397 | 33'745 | 35'142 | 2'077 | 37'219 |
| 12 | Chêne-Bougeries | 75'343 | 617'500 | 692'843 | 30'306 | 723'149 |
| 13 | Chêne-Bourg | 60'186 | 220'022 | 280'208 | 22'235 | 302'443 |
| 14 | Choulex | 3'827 | 68'750 | 72'577 | 266 | 72'843 |
| 15 | Collex-Bossy | 3'658 | 58'457 | 62'115 | 385 | 62'500 |
| 16 | Collonge-Bellerive | 114'170 | 593'033 | 707'203 | 34'870 | 742'073 |
| 17 | Cologny | 50'121 | 625'871 | 675'992 | 10'799 | 686'791 |
| 18 | Confignon | 8'297 | 176'660 | 184'957 | 2'612 | 187'569 |
| 19 | Corsier | 7'719 | 120'971 | 128'690 | 673 | 129'363 |
| 20 | Dardagny | 17'113 | 39'458 | 56'571 | 8'365 | 64'936 |
| 21 | Genève | 3'425'759 | 9'068'418 | 12'494'177 | 3'224'789 | 15'718'966 |
| 22 | Genthod | 32'252 | 205'320 | 237'572 | 12'051 | 249'623 |
| 23 | Grand-Saconnex | 162'965 | 323'273 | 486'238 | 105'674 | 591'912 |
| 24 | Gy | 409 | 27'170 | 27'579 | 133 | 27'712 |
| 25 | Hermance | 3'316 | 70'786 | 74'102 | 162 | 74'264 |
| 26 | Jussy | 6'942 | 90'932 | 97'874 | 617 | 98'491 |
| 27 | Laconnex | 780 | 32'065 | 32'845 | 126 | 32'971 |
| 28 | Lancy | 319'776 | 861'809 | 1'181'585 | 82'755 | 1'264'340 |
| 29 | Meinier | 12'235 | 99'048 | 111'283 | 3'189 | 114'472 |
| 30 | Meyrin | 444'229 | 541'711 | 985'940 | 340'839 | 1'326'779 |
| 31 | Onex | 30'399 | 423'248 | 453'647 | 7'892 | 461'539 |
| 32 | Perly-Certoux | 37'037 | 92'279 | 129'316 | 29'565 | 158'881 |
| 33 | Plan-les-Ouates | 343'175 | 306'300 | 649'475 | 231'810 | 881'285 |
| 34 | Pregny-Chambésy | 23'778 | 250'219 | 273'997 | 5'910 | 279'907 |
| 35 | Presinge | 2'505 | 32'795 | 35'300 | 130 | 35'430 |
| 36 | Puplinge | 6'882 | 83'522 | 90'404 | 748 | 91'152 |
| 37 | Russin | 350 | 19'098 | 19'448 | 2'542 | 21'990 |
| 38 | Satigny | 165'194 | 135'077 | 300'271 | 55'340 | 355'611 |
| 39 | Soral | 3'264 | 27'543 | 30'807 | 128 | 30'935 |
| 40 | Thônex | 121'035 | 455'705 | 576'740 | 22'319 | 599'059 |
| 41 | Troinex | 5'567 | 166'000 | 171'567 | 775 | 172'342 |
| 42 | Vandoeuvres | 15'575 | 290'871 | 306'446 | 5'989 | 312'435 |
| 43 | Vernier | 235'231 | 659'200 | 894'431 | 116'893 | 1'011'324 |
| 44 | Versoix | 37'496 | 386'898 | 424'394 | 14'821 | 439'215 |
| 45 | Veyrier | 44'639 | 484'974 | 529'613 | 8'725 | 538'338 |
| | TOTAL | 6'323'560 | 19'780'918 | 26'104'478 | 4'574'610 | 30'679'088 |

*Estimation de l'impôt pour les contribuables imposés selon le barème ordinaire 2011 [1)]*

# Genève

## Impôt sur le revenu

| Tranche [2)] de revenu brut | | Effectif [3)] 2008 | Impôt [4)] 2008 | Impôt 2009 | Accroissement 2008 - 2009 | Impôt 2010 | Accroissement 2009 - 2010 | Impôt 2011 | Accroissement 2010 - 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Barème A | Barème B | | | | | | | | |
| < 50'000 | < 100'000 | 35'045 | 19'367'000 | 18'823'000 | -2.8% | 19'376'000 | 2.9% | 20'178'000 | 4.1% |
| 50'000-100'000 | 100'000-200000 | 52'227 | 92'221'000 | 89'586'000 | -2.9% | 92'328'000 | 3.1% | 96'193'000 | 4.2% |
| 100'000-200'000 | 200'000-400'000 | 22'394 | 96'671'000 | 93'795'000 | -3.0% | 96'811'000 | 3.2% | 100'869'000 | 4.2% |
| 200'000-500'000 | 400'000-1'000'000 | 6'205 | 81'841'000 | 79'204'000 | -3.2% | 81'795'000 | 3.3% | 85'228'000 | 4.2% |
| 500'000-1'000'000 | 1'000'000-2'000'000 | 1'098 | 36'642'000 | 34'535'000 | -6.3% | 35'636'000 | 3.2% | 37'166'000 | 4.3% |
| 1'000'000 et plus | 2'000'000 et plus | 518 | 68'456'000 | 62'472'000 | -8.7% | 62'664'000 | 0.3% | 65'429'000 | 4.4% |
| Impact L 10'199 | | | | | | -35'839'000 | | -37'439'000 | |
| Total | | 117'487 | 395'398'000 | 378'395'000 | -4.3% | 352'771'000 | -6.8% | 367'624'000 | 4.2% |

## Impôt sur la fortune

| Tranche [2)] de fortune brute | Effectif [3)] 2008 | Impôt [4)] 2008 | Impôt 2009 | Accroissement 2008 - 2009 | Impôt 2010 | Accroissement 2009 - 2010 | Impôt 2011 | Accroissement 2010 - 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| < 100'000 | 2'564 | 42'000 | 62'000 | 47.6% | 65'000 | 4.8% | 67'000 | 3.1% |
| 100'000-400'000 | 11'469 | 1'017'000 | 1'215'000 | 19.5% | 1'244'000 | 2.4% | 1'281'000 | 3.0% |
| 400'001-1'000'000 | 7'697 | 2'612'000 | 3'226'000 | 14.7% | 3'307'000 | 2.5% | 3'406'000 | 3.0% |
| 1'000'001-1'500'000 | 2'364 | 1'877'000 | 2'135'000 | 13.7% | 2'185'000 | 2.3% | 2'250'000 | 3.0% |
| 1'500'001-3'000'000 | 2'734 | 4'068'000 | 4'552'000 | 11.9% | 4'656'000 | 2.3% | 4'796'000 | 3.0% |
| 3'000'001 et plus | 3'163 | 32'780'000 | 37'013'000 | 12.9% | 38'090'000 | 2.9% | 39'233'000 | 3.0% |
| Impact L 10'199 | | | | | | | -6'044'000 | |
| Total | 29'991 | 42'596'000 | 48'203'000 | 13.2% | 49'547'000 | 2.8% | 44'989'000 | -9.2% |

1) Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux (pour 2011, les valeurs sont celles de 2010).
2) Le revenu brut (la fortune brute) représente l'ensemble des revenus (de la fortune) du contribuable et non pas seulement ceux attribués (celle attribuée) à la commune en question.
3) Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2011. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.
4) Les montants étant arrondis au millier le plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 500 francs.

Estimation de la part des communes genevoises
à la compensation financière versée
aux communes frontalières françaises
(répartition en fonction de la dernière compensation)

| | Communes | Part des communes à la compensation 2009 | Part des communes à la compensation 2011 |
|---|---|---|---|
| 1 | Aire-la-Ville | 2'989.80 | 2'310 |
| 2 | Anières | 58'954.21 | 45'545 |
| 3 | Avully | 8'362.29 | 6'460 |
| 4 | Avusy | 19'646.66 | 15'178 |
| 5 | Bardonnex | 54'685.54 | 42'248 |
| 6 | Bellevue | 419'411.65 | 324'018 |
| 7 | Bernex | 332'094.91 | 256'561 |
| 8 | Carouge | 4'520'510.88 | 3'499'292 |
| 9 | Cartigny | 33'421.44 | 25'820 |
| 10 | Céligny | 13'150.74 | 10'160 |
| 11 | Chancy | 10'799.22 | 8'343 |
| 12 | Chêne-Bougeries | 512'484.83 | 395'922 |
| 13 | Chêne-Bourg | 778'283.57 | 601'266 |
| 14 | Choulex | 22'746.11 | 17'573 |
| 15 | Collex-Bossy | 15'940.48 | 12'315 |
| 16 | Collonge-Bellerive | 921'144.20 | 711'634 |
| 17 | Cologny | 296'111.88 | 228'762 |
| 18 | Confignon | 60'642.06 | 46'849 |
| 19 | Corsier | 30'683.26 | 23'704 |
| 20 | Dardagny | 265'740.64 | 205'299 |
| 21 | Genève | 36'139'688.18 | 27'919'860 |
| 22 | Genthod | 217'784.94 | 168'251 |
| 23 | Grand-Saconnex | 1'913'632.72 | 1'478'385 |
| 24 | Gy | 3'311.83 | 2'559 |
| 25 | Hermance | 23'841.08 | 18'419 |
| 26 | Jussy | 67'889.76 | 52'449 |
| 27 | Laconnex | 6'986.46 | 5'397 |
| 28 | Lancy | 3'418'512.20 | 2'640'985 |
| 29 | Meinier | 132'280.33 | 102'194 |
| 30 | Meyrin | 6'104'588.16 | 4'716'124 |
| 31 | Onex | 232'520.80 | 179'635 |
| 32 | Perly-Certoux | 521'396.14 | 402'807 |
| 33 | Plan-les-Ouates | 4'533'093.95 | 3'502'060 |
| 34 | Pregny-Chambésy | 149'670.88 | 115'629 |
| 35 | Presinge | 28'010.10 | 21'639 |
| 36 | Puplinge | 69'385.24 | 53'604 |
| 37 | Russin | 3'960.50 | 3'060 |
| 38 | Satigny | 2'092'205.91 | 1'616'342 |
| 39 | Soral | 15'726.18 | 12'149 |
| 40 | Thônex | 1'648'958.19 | 1'273'909 |
| 41 | Troinex | 34'937.31 | 26'991 |
| 42 | Vandœuvres | 82'432.87 | 63'684 |
| 43 | Vernier | 3'396'701.77 | 2'624'136 |
| 44 | Versoix | 314'646.26 | 243'081 |
| 45 | Veyrier | 293'393.42 | 226'662 |
| | TOTAUX | 69'832'359.55 | 53'949'270 |

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES
**Direction générale des finances de l'Etat**

Direction du Budget
Rue du Stand 15
1211 Genève 3

Tél. : 022 / 546.13.18
Fax : 022 / 546.13.09

N/réf. MaG

Madame Sandrine SALERNO
Maire de la Ville de Genève
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 5 juillet 2010

**Concerne : Indice général de capacité financière provisoire applicable en 2011.**

Madame la Maire,

Conformément au règlement relatif au calcul de la capacité financière des communes, du 3 avril 1974, nous vous remettons, au verso, le détail du calcul provisoire de l'indice général de capacité financière applicable en 2011.

Celui-ci est constitué de la moyenne des indices annuels de 2007, 2008 et 2009.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous adresser vos observations éventuelles dans un délai, prévu par le règlement, de trente jours.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Marc Gloria

Commune 21 Genève *PROVISOIRE*

## *CALCUL DE L'INDICE GENERAL DE CAPACITE FINANCIERE*

applicable en 2011

| | |
|---|---|
| Impôt sur le revenu et la fortune | 610'176'996.85 |
| Impôt sur le bénéfice et le capital | 138'550'101.70 |
| A déduire : pertes sur débiteurs | 14'903'795.10 |
| Total impôts | 733'822'303.45 |
| Taux des centimes additionnels communaux | 45.50 |
| Valeur de production d'un centime additionnel en 2009 | 16'127'962.71 |
| Moyenne du nombre des centimes additionnels communaux | 42.38 |
| Recettes fiscales théoriques (valeur d'un centime x taux moyen) | 683'467'219.87 |
| A déduire : rétrocession aux communes frontalières françaises | 36'139'688.18 |
| Redevances SIG | 15'339'985.50 |
| Intérêts actifs nets | 26'613'792.65 |
| Taxe professionnelle communale | 146'142'807.62 |
| Part à des recettes cantonales | 1'302'962.26 |
| Contributions volontaire des compagnies d'assurance | 0.00 |
| Amendes | 10'549'097.33 |
| Autres contributions | 1'650'519.54 |
| Part du fonds de péréquation financière intercommunale | 13'081'718.00 |
| Total revenus en partie théoriques | 863'908'414.49 |
| Nombre d'habitants | 189'313 |
| Nombre d'élèves | 10'976 |
| Domaine public en m² | 5'450'784.00 |
| Taux des centimes additionnels communaux | 45.50 |
| Revenus par habitant | 4'563.39 |
| Revenus par élève | 78'708.86 |
| Revenus par m² | 158.49 |
| Moyenne des revenus des communes par habitant | 3'585.84 |
| Moyenne des revenus des communes par élève | 48'358.05 |
| Moyenne des revenus des communes par m² | 99.96 |
| Moyenne du nombre des centimes additionnels communaux | 42.38 |
| Indice des revenus par habitant | 127.26 |
| Indice des revenus par élève | 162.76 |
| Indice des revenus par m² | 158.55 |
| Indice du taux des centimes additionnels communaux | 107.37 |
| Indice annuel 2009 | 130.97 |
| Indice annuel 2009 | 130.97 |
| Indice annuel 2008 | 126.34 |
| Indice annuel 2007 | 130.39 |
| INDICE GENERAL DE CAPACITE FINANCIERE 2011 | 129.23 |

Genève, le 30 juin 2010

| Exercice 2011 | Gain / Perte FI/Crèches/RPT/ Correctif rééquilibrage (arrondi au franc) | Gain / Perte FI/Crèches/RPT/ Correctif rééquilibrage |
|---|---|---|
| AIRE-LA-VILLE | 221'735.00 | 221'735.13 |
| ANIERES | -477'163.00 | -477'162.86 |
| AVULLY | 132'642.00 | 132'641.79 |
| AVUSY | 75'773.00 | 75'772.68 |
| BARDONNEX | -131'507.00 | -131'507.45 |
| BELLEVUE | -287'665.00 | -287'665.29 |
| BERNEX | 358'931.00 | 358'930.90 |
| CAROUGE | -2'845'911.00 | -2'845'911.09 |
| CARTIGNY | -97'394.00 | -97'394.03 |
| CELIGNY | -233'746.00 | -233'745.85 |
| CHANCY | 234'844.00 | 234'843.62 |
| CHENE-BOUGERIES | -1'249'628.00 | -1'249'628.49 |
| CHENE-BOURG | 459'304.00 | 459'303.72 |
| CHOULEX | -202'405.00 | -202'405.33 |
| COLLEX-BOSSY | -37'448.00 | -37'447.71 |
| COLLONGE-BELLERIVE | -1'702'689.00 | -1'702'689.94 |
| COLOGNY | -2'033'652.00 | -2'033'651.85 |
| CONFIGNON | 594'445.00 | 594'444.88 |
| CORSIER | -289'133.00 | -289'132.94 |
| DARDAGNY | -115'874.00 | -115'873.91 |
| GENEVE | -11'656'507.00 | -11'656'507.39 |
| GENTHOD | -1'559'310.00 | -1'559'309.54 |
| GRAND-SACONNEX | -499'002.00 | -499'001.82 |
| GY | -53'228.00 | -53'228.03 |
| HERMANCE | -273'900.00 | -273'899.88 |
| JUSSY | -237'755.00 | -237'755.07 |
| LACONNEX | -35'241.00 | -35'241.38 |
| LANCY | 198'906.00 | 198'906.57 |
| MEINIER | -279'960.00 | -279'959.59 |
| MEYRIN | -1'838'914.00 | -1'838'913.91 |
| ONEX | 6'632'143.00 | 6'632'143.08 |
| PERLY-CERTOUX | -448'763.00 | -448'763.48 |
| PLAN-LES-OUATES | -2'396'006.00 | -2'396'005.82 |
| PREGNY-CHAMBESY | -885'792.00 | -885'791.84 |
| PRESINGE | -19'187.00 | -19'187.37 |
| PUPLINGE | -10'075.00 | -10'075.42 |
| RUSSIN | -15'738.00 | -15'737.62 |
| SATIGNY | -1'629'958.00 | -1'629'958.08 |
| SORAL | -17'881.00 | -17'881.07 |
| THONEX | 137'101.00 | 137'100.94 |
| TROINEX | -333'628.00 | -333'628.28 |
| VANDOEUVRES | -1'416'871.00 | -1'416'870.66 |
| VERNIER | 8'774'099.00 | 8'774'098.53 |
| VERSOIX | 2'499'594.00 | 2'499'593.78 |
| VEYRIER | -1'252'810.00 | -1'252'810.42 |
| Participations extraordinaires | 14'246'224.00 | 14'246'227.82 |
| TOTAL | 0.00 | 0.00 |

| FONDS INTERCOMMUNAL | | | |
|---|---|---|---|
| Mission FI (Prise en charge des intérêts) | Mission FEC (attribution extraordinaires) | 0.68 Alimentation du FI par un équivalent de centime des communes | Gain /Perte (FI) |
| 187'013.61 | 0.00 | -36'853.52 | 150'160.09 |
| 0.00 | 0.00 | -143'503.63 | -143'503.63 |
| 25'959.52 | 0.00 | -51'665.86 | -25'706.34 |
| 213'429.81 | 0.00 | -55'904.20 | 157'525.60 |
| 0.00 | 0.00 | -77'481.39 | -77'481.39 |
| 109'185.52 | 0.00 | -153'953.63 | -44'768.11 |
| 309'206.71 | 0.00 | -327'251.52 | -18'044.81 |
| 0.00 | 0.00 | -1'129'872.52 | -1'129'872.52 |
| 6'183.78 | 0.00 | -37'356.85 | -31'173.07 |
| 0.00 | 0.00 | -51'490.85 | -51'490.85 |
| 106'800.34 | 0.00 | -30'931.29 | 75'869.05 |
| 0.00 | 0.00 | -559'271.23 | -559'271.23 |
| 73'164.23 | 0.00 | -242'439.48 | -169'275.24 |
| 4'638.23 | 0.00 | -61'196.81 | -56'558.57 |
| 0.00 | 0.00 | -55'511.45 | -55'511.45 |
| 0.00 | 0.00 | -479'087.15 | -479'087.15 |
| 0.00 | 0.00 | -394'196.80 | -394'196.80 |
| 447'062.42 | 0.00 | -148'998.86 | 298'063.56 |
| 0.00 | 0.00 | -86'999.68 | -86'999.68 |
| 50'935.29 | 0.00 | -50'375.08 | 560.21 |
| 0.00 | 0.00 | -11'417'478.68 | -11'417'478.68 |
| 0.00 | 0.00 | -248'272.03 | -248'272.03 |
| 0.00 | 0.00 | -452'710.15 | -452'710.15 |
| 42.49 | 0.00 | -16'845.27 | -16'802.78 |
| 0.00 | 0.00 | -65'374.90 | -65'374.90 |
| 13'316.32 | 0.00 | -74'324.14 | -61'007.82 |
| 47'349.55 | 0.00 | -25'794.56 | 21'554.99 |
| 1'099'168.36 | 0.00 | -1'016'747.18 | 82'421.18 |
| 30'229.85 | 0.00 | -93'289.70 | -63'059.85 |
| 0.00 | 0.00 | -1'037'238.41 | -1'037'238.41 |
| 1'416'289.24 | 0.00 | -443'428.45 | 972'860.78 |
| 0.00 | 0.00 | -135'013.15 | -135'013.15 |
| 0.00 | 0.00 | -555'785.68 | -555'785.68 |
| 0.00 | 0.00 | -254'479.33 | -254'479.33 |
| 0.00 | 0.00 | -21'133.09 | -21'133.09 |
| 0.00 | 0.00 | -67'811.70 | -67'811.70 |
| 48'474.14 | 0.00 | -19'539.71 | 28'934.43 |
| 0.00 | 0.00 | -267'220.06 | -267'220.06 |
| 46'384.08 | 0.00 | -25'552.59 | 20'731.49 |
| 0.00 | 0.00 | -448'010.08 | -448'010.08 |
| 0.00 | 0.00 | -123'614.08 | -123'614.08 |
| 0.00 | 0.00 | -234'641.55 | -234'641.55 |
| 3'823'147.36 | 0.00 | -860'047.97 | 2'963'099.38 |
| 687'586.13 | 0.00 | -362'164.52 | 325'421.61 |
| 8'205.21 | 0.00 | -458'041.21 | -449'836.00 |
| | 14'246'227.82 | | 14'246'227.82 |
| 8'753'772.18 | 14'246'227.82 | -23'000'000.00 | 0.00 |

Budget du FI-FEC : 23'000'000.00

Mission 2 : 14'246'227.82

| CRECHES | | |
|---|---|---|
| Financement des places de crèches | 1.19 Alimentation du Fonds de financement des places de crèches par un équivalent de centime des communes | Gain /Perte (Crèches) |
| 72'000.00 | -64'070.48 | 7'929.52 |
| 0.00 | -249'483.55 | -249'483.55 |
| 0.00 | -89'321.99 | -89'321.99 |
| 41'000.00 | -97'190.43 | -56'190.43 |
| 59'200.00 | -134'702.75 | -75'502.75 |
| 115'000.00 | -267'651.06 | -152'651.06 |
| 658'000.00 | -568'932.46 | 89'067.54 |
| 1'835'200.00 | -1'964'303.03 | -129'103.03 |
| 20'000.00 | -64'945.54 | -44'945.54 |
| 0.00 | -89'517.74 | -89'517.74 |
| 0.00 | -53'774.58 | -53'774.58 |
| 610'000.00 | -972'302.76 | -362'302.76 |
| 640'000.00 | -421'485.24 | 218'514.76 |
| 0.00 | -106'391.71 | -106'391.71 |
| 75'000.00 | -96'507.62 | -21'507.62 |
| 0.00 | -832'901.34 | -832'901.34 |
| 0.00 | -685'317.99 | -685'317.99 |
| 539'000.00 | -259'037.12 | 279'962.88 |
| 0.00 | -151'250.45 | -151'250.45 |
| 0.00 | -87'577.96 | -87'577.96 |
| 23'880'000.00 | -19'849'485.25 | 4'030'514.75 |
| 85'000.00 | -431'625.24 | -346'625.24 |
| 1'000'000.00 | -787'044.48 | 212'955.52 |
| 0.00 | -29'285.80 | -29'285.80 |
| 0.00 | -115'393.92 | -115'393.92 |
| 0.00 | -129'213.81 | -129'213.81 |
| 0.00 | -44'844.30 | -44'844.30 |
| 2'320'000.00 | -1'767'632.65 | 552'367.35 |
| 0.00 | -182'185.77 | -182'185.77 |
| 1'610'000.00 | -1'803'257.02 | -193'257.02 |
| 1'120'000.00 | -770'908.08 | 349'091.92 |
| 0.00 | -234'722.71 | -234'722.71 |
| 960'000.00 | -1'140'094.81 | -180'094.81 |
| 85'000.00 | -442'416.75 | -357'416.75 |
| 0.00 | -36'740.25 | -36'740.25 |
| 80'000.00 | -117'891.82 | -37'891.82 |
| 0.00 | -33'970.13 | -33'970.13 |
| 400'000.00 | -464'566.72 | -64'566.72 |
| 0.00 | -44'597.47 | -44'597.47 |
| 1'075'000.00 | -778'873.32 | 296'126.68 |
| 77'400.00 | -214'905.23 | -137'505.23 |
| 0.00 | -407'928.42 | -407'928.42 |
| 1'770'000.00 | -1'495'208.36 | 274'791.64 |
| 600'000.00 | -629'629.32 | -29'629.32 |
| 259'100.00 | -796'312.60 | -537'212.60 |
| 39'985'900.00 | -39'985'900.00 | 0.00 |

| PEREQUATION DES RESSOURCES | | |
|---|---|---|
| Effet de la péréquation des ressources (système RPT) | 0.40 Correctif de rééquilibrage | Gain / Perte (péréquation de ressources) |
| 85'262.89 | -21'617.37 | 63'645.52 |
| 0.00 | -84'175.69 | -84'175.69 |
| 278'476.04 | -30'305.92 | 248'170.12 |
| 7'229.54 | -32'792.03 | -25'562.49 |
| 66'925.37 | -45'448.68 | 21'476.69 |
| 59.29 | -90'305.41 | -90'246.12 |
| 479'865.84 | -191'957.67 | 287'908.16 |
| -925'180.16 | -662'755.37 | -1'587'935.53 |
| 637.20 | -21'912.61 | -21'275.41 |
| -62'534.00 | -30'203.26 | -92'737.27 |
| 230'892.68 | -18'143.53 | 212'749.15 |
| 0.22 | -328'054.72 | -328'054.50 |
| 552'273.23 | -142'209.02 | 410'064.21 |
| -3'558.51 | -35'896.54 | -39'455.05 |
| 72'133.00 | -32'561.65 | 39'571.36 |
| -109'680.74 | -281'020.71 | -390'701.46 |
| -722'910.93 | -231'226.13 | -954'137.06 |
| 103'817.50 | -87'399.06 | 16'418.44 |
| 149.05 | -51'031.87 | -50'882.82 |
| 692.62 | -29'548.78 | -28'856.16 |
| -11'063'564.98 | 6'794'021.52 | -4'269'543.46 |
| -818'782.03 | -145'630.25 | -964'412.28 |
| 6'301.43 | -265'548.62 | -259'247.18 |
| 2'741.57 | -9'881.02 | -7'139.45 |
| -53'197.18 | -38'933.88 | -92'131.07 |
| -3'936.73 | -43'596.71 | -47'533.43 |
| 3'178.38 | -15'130.45 | -11'952.07 |
| 160'516.88 | -596'398.83 | -435'881.96 |
| 7.48 | -54'721.44 | -54'713.96 |
| 0.00 | -608'418.49 | -608'418.49 |
| 5'570'294.57 | -260'104.20 | 5'310'190.37 |
| 167.77 | -79'195.39 | -79'027.62 |
| -1'175'457.62 | -384'667.72 | -1'560'125.34 |
| -124'624.45 | -149'271.30 | -273'895.76 |
| 51'082.13 | -12'396.15 | 38'685.97 |
| 135'404.77 | -39'776.67 | 95'628.10 |
| 759.59 | -11'461.51 | -10'701.92 |
| -1'141'426.61 | -156'744.70 | -1'298'171.31 |
| 21'032.10 | -15'047.18 | 5'984.92 |
| 551'776.01 | -262'791.67 | 288'984.34 |
| 0.00 | -72'508.97 | -72'508.97 |
| -636'665.74 | -137'634.95 | -774'300.69 |
| 6'040'690.44 | -504'482.94 | 5'536'207.50 |
| 2'416'239.27 | -212'436.78 | 2'203'801.49 |
| 2'913.86 | -268'675.68 | -265'761.82 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 |

Estimation de la part des communes genevoises
à la compensation financière versée
aux communes frontalières françaises
(répartition en fonction de la dernière compensation)

| | Communes | Part des communes à la compensation 2009 | Part des communes à la compensation 2011 |
|---|---|---|---|
| 1 | Aire-la-Ville | 2'989.80 | 2'315 |
| 2 | Anières | 58'954.21 | 45'651 |
| 3 | Avully | 8'362.29 | 6'475 |
| 4 | Avusy | 19'646.66 | 15'213 |
| 5 | Bardonnex | 54'685.54 | 42'346 |
| 6 | Bellevue | 419'411.65 | 324'773 |
| 7 | Bernex | 332'094.91 | 257'159 |
| 8 | Carouge | 4'529'510.88 | 3'507'447 |
| 9 | Cartigny | 33'421.44 | 25'880 |
| 10 | Céligny | 13'150.74 | 10'183 |
| 11 | Chancy | 10'799.22 | 8'362 |
| 12 | Chêne-Bougeries | 512'484.83 | 396'845 |
| 13 | Chêne-Bourg | 778'283.57 | 602'667 |
| 14 | Choulex | 22'746.11 | 17'614 |
| 15 | Collex-Bossy | 15'940.46 | 12'344 |
| 16 | Collonge-Bellerive | 921'144.20 | 713'292 |
| 17 | Cologny | 296'111.88 | 229'296 |
| 18 | Confignon | 60'642.06 | 46'958 |
| 19 | Corsier | 30'683.26 | 23'760 |
| 20 | Dardagny | 265'740.64 | 205'777 |
| 21 | Genève | 36'139'688.18 | 27'984'930 |
| 22 | Genthod | 217'784.94 | 168'643 |
| 23 | Grand-Saconnex | 1'913'632.72 | 1'481'830 |
| 24 | Gy | 3'311.83 | 2'565 |
| 25 | Hermance | 23'841.08 | 18'461 |
| 26 | Jussy | 67'889.76 | 52'571 |
| 27 | Laconnex | 6'986.46 | 5'410 |
| 28 | Lancy | 3'418'512.20 | 2'647'140 |
| 29 | Meinier | 132'280.33 | 102'432 |
| 30 | Meyrin | 6'104'588.16 | 4'727'115 |
| 31 | Onex | 232'520.80 | 180'054 |
| 32 | Perly-Certoux | 521'396.14 | 403'745 |
| 33 | Plan-les-Ouates | 4'533'093.95 | 3'510'222 |
| 34 | Pregny-Chambésy | 149'670.88 | 115'898 |
| 35 | Presinge | 28'010.10 | 21'690 |
| 36 | Puplinge | 69'385.24 | 53'729 |
| 37 | Russin | 3'960.50 | 3'067 |
| 38 | Satigny | 2'092'205.91 | 1'620'109 |
| 39 | Soral | 15'726.18 | 12'178 |
| 40 | Thônex | 1'648'958.19 | 1'276'878 |
| 41 | Troinex | 34'937.31 | 27'054 |
| 42 | Vandœuvres | 82'432.87 | 63'832 |
| 43 | Vernier | 3'396'701.77 | 2'630'251 |
| 44 | Versoix | 314'646.26 | 243'648 |
| 45 | Veyrier | 293'393.42 | 227'191 |
| | TOTAUX | 69'832'359.55 | 54'075'000 |

**Prévision de répartition de la recette 2011**
**du Fonds de péréquation intercommunale**

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2010

| Exercice comptable 2011 | Population au 30.06.2010 | Indice général de capacité financière applicable en 2011 | 1ère répartition de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2009 > 50 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2005-9 < 30 CHF | 2ème répartition de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2009 > 49 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2005-9 < 35 CHF | 3ème répartition de 90% du total condition : . indice général de capacité financière 2010 < 140 points | Somme des répartitions de la recette du fonds de péréquation PM arrondie au CHF |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A | B | C | D | E | F | G = D + E + F |
| 1 Aire-la-Ville | 1'153 | 42.21 | 0 | 0 | 255'499 | 255'499 |
| 2 Anières | 2'503 | 199.14 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 3 Avully | 1'770 | 39.12 | 273'498 | 102'636 | 423'203 | 799'337 |
| 4 Avusy | 1'366 | 45.69 | 0 | 0 | 279'643 | 279'643 |
| 5 Bardonnex | 2'204 | 56.34 | 0 | 0 | 365'906 | 365'906 |
| 6 Bellevue | 3'155 | 68.16 | 0 | 0 | 432'957 | 432'957 |
| 7 Bernex | 9'704 | 50.11 | 0 | 0 | 1'811'345 | 1'811'345 |
| 8 Carouge | 19'883 | 134.40 | 0 | 0 | 1'383'749 | 1'383'749 |
| 9 Cartigny | 824 | 73.66 | 0 | 0 | 104'633 | 104'633 |
| 10 Céligny | 670 | 154.54 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 Chancy | 1'137 | 36.92 | 0 | 0 | 288'054 | 288'054 |
| 12 Chêne-Bougeries | 10'308 | 135.60 | 0 | 0 | 711'033 | 711'033 |
| 13 Chêne-Bourg | 8'032 | 56.07 | 0 | 0 | 1'339'886 | 1'339'886 |
| 14 Choulex | 1'005 | 78.22 | 0 | 0 | 120'177 | 120'177 |
| 15 Collex-Bossy | 1'640 | 47.42 | 0 | 0 | 323'487 | 323'487 |
| 16 Collonge-Bellerive | 7'553 | 169.92 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 17 Cologny | 4'864 | 338.87 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 Confignon | 4'163 | 50.40 | 0 | 0 | 772'593 | 772'593 |
| 19 Corsier | 1'806 | 121.44 | 0 | 0 | 139'101 | 139'101 |
| 20 Dardagny | 1'369 | 60.05 | 0 | 0 | 213'238 | 213'238 |
| 21 Genève | 190'198 | 129.23 | 0 | 0 | 13'766'306 | 13'766'306 |
| 22 Genthod | 2'760 | 251.28 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 Grand-Saconnex | 11'326 | 86.80 | 0 | 0 | 1'220'483 | 1'220'483 |
| 24 Gy | 409 | 57.29 | 0 | 0 | 66'776 | 66'776 |
| 25 Hermance | 935 | 109.06 | 0 | 0 | 80'190 | 80'190 |
| 26 Jussy | 1'209 | 73.25 | 0 | 0 | 154'381 | 154'381 |
| 27 Laconnex | 620 | 59.70 | 0 | 0 | 97'139 | 97'139 |
| 28 Lancy | 28'529 | 69.35 | 0 | 0 | 3'847'821 | 3'847'821 |
| 29 Meinier | 1'841 | 72.96 | 0 | 0 | 236'017 | 236'017 |
| 30 Meyrin | 21'515 | 89.12 | 0 | 0 | 2'258'089 | 2'258'089 |
| 31 Onex | 17'625 | 43.02 | 2'476'502 | 929'362 | 3'832'071 | 7'237'935 |
| 32 Perly-Certoux | 2'895 | 69.10 | 0 | 0 | 391'873 | 391'873 |
| 33 Plan-les-Ouates | 9'869 | 111.94 | 0 | 0 | 824'637 | 824'637 |
| 34 Pregny-Chambésy | 3'708 | 158.15 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 35 Presinge | 675 | 87.48 | 0 | 0 | 72'172 | 72'172 |
| 36 Puplinge | 2'050 | 55.50 | 0 | 0 | 345'490 | 345'490 |
| 37 Russin | 468 | 49.06 | 0 | 0 | 89'226 | 89'226 |
| 38 Satigny | 3'380 | 136.68 | 0 | 0 | 231'306 | 231'306 |
| 39 Soral | 729 | 51.38 | 0 | 0 | 132'711 | 132'711 |
| 40 Thônex | 13'623 | 71.42 | 0 | 0 | 1'784'135 | 1'784'135 |
| 41 Troinex | 2'191 | 96.83 | 0 | 0 | 211'645 | 211'645 |
| 42 Vandœuvres | 2'683 | 204.93 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 43 Vernier | 33'119 | 43.73 | 0 | 1'718'002 | 7'083'902 | 8'801'904 |
| 44 Versoix | 13'025 | 44.14 | 0 | 0 | 2'760'071 | 2'760'071 |
| 45 Veyrier | 9'909 | 88.35 | 0 | 0 | 1'049'055 | 1'049'055 |
| TOTAUX | 460'400 | | 2'750'000 | 2'750'000 | 49'500'000 | 55'000'000 |

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

# Estimation de l'impôt 2011

## Valeur du centime

| | Communes | IS et IPC | PP IBO | Personnes physiques (PP) | Personnes morales (PM) | PP et PM |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Aire-la-Ville | 2'252 | 40'460 | 42'712 | 260 | 42'972 |
| 2 | Anières | 11'690 | 248'636 | 260'326 | 1'242 | 261'568 |
| 3 | Avully | 1'496 | 44'039 | 45'535 | 784 | 46'319 |
| 4 | Avusy | 2'487 | 59'100 | 61'587 | 980 | 62'567 |
| 5 | Bardonnex | 6'053 | 83'050 | 89'103 | 1'075 | 90'178 |
| 6 | Bellevue | 37'078 | 123'837 | 160'915 | 13'977 | 174'892 |
| 7 | Bernex | 30'187 | 365'750 | 395'937 | 4'938 | 400'875 |
| 8 | Carouge | 396'601 | 1'019'590 | 1'416'191 | 192'667 | 1'608'858 |
| 9 | Cartigny | 3'832 | 37'805 | 41'637 | 488 | 42'125 |
| 10 | Céligny | 3'307 | 58'909 | 62'216 | 697 | 62'913 |
| 11 | Chancy | 1'381 | 33'902 | 35'283 | 2'000 | 37'283 |
| 12 | Chêne-Bougeries | 74'492 | 616'000 | 690'492 | 28'324 | 718'816 |
| 13 | Chêne-Bourg | 59'467 | 220'522 | 279'989 | 23'435 | 303'424 |
| 14 | Choulex | 3'793 | 72'023 | 75'816 | 614 | 76'430 |
| 15 | Collex-Bossy | 3'615 | 57'652 | 61'267 | 478 | 61'745 |
| 16 | Collonge-Bellerive | 112'858 | 593'900 | 706'758 | 41'300 | 748'058 |
| 17 | Cologny | 49'534 | 625'516 | 675'050 | 7'871 | 682'921 |
| 18 | Confignon | 8'221 | 174'915 | 183'136 | 3'340 | 186'476 |
| 19 | Corsier | 7'639 | 121'057 | 128'696 | 629 | 129'325 |
| 20 | Dardagny | 16'912 | 39'375 | 56'287 | 5'792 | 62'079 |
| 21 | Genève | 3'384'496 | 9'082'681 | 12'467'177 | 3'098'352 | 15'565'529 |
| 22 | Genthod | 31'875 | 202'480 | 234'355 | 9'800 | 244'155 |
| 23 | Grand-Saconnex | 161'003 | 321'682 | 482'685 | 95'432 | 578'117 |
| 24 | Gy | 404 | 26'872 | 27'276 | 191 | 27'467 |
| 25 | Hermance | 3'278 | 71'071 | 74'349 | 1'357 | 75'706 |
| 26 | Jussy | 6'872 | 90'955 | 97'827 | 864 | 98'691 |
| 27 | Laconnex | 772 | 32'109 | 32'881 | 87 | 32'968 |
| 28 | Lancy | 315'957 | 864'319 | 1'180'276 | 106'574 | 1'286'850 |
| 29 | Meinier | 12'095 | 98'833 | 110'928 | 4'214 | 115'142 |
| 30 | Meyrin | 438'862 | 547'400 | 986'262 | 406'667 | 1'392'929 |
| 31 | Onex | 30'077 | 424'416 | 454'493 | 5'723 | 460'216 |
| 32 | Perly-Certoux | 36'594 | 92'233 | 128'827 | 52'860 | 181'687 |
| 33 | Plan-les-Ouates | 339'018 | 306'300 | 645'318 | 359'725 | 1'005'043 |
| 34 | Pregny-Chambésy | 23'500 | 250'750 | 274'250 | 11'688 | 285'938 |
| 35 | Presinge | 2'475 | 32'615 | 35'090 | 821 | 35'911 |
| 36 | Puplinge | 6'802 | 83'478 | 90'280 | 826 | 91'106 |
| 37 | Russin | 346 | 19'098 | 19'444 | 3'529 | 22'973 |
| 38 | Satigny | 163'194 | 135'718 | 298'912 | 62'692 | 361'604 |
| 39 | Soral | 3'231 | 27'630 | 30'861 | 87 | 30'948 |
| 40 | Thônex | 119'589 | 457'659 | 577'248 | 21'545 | 598'793 |
| 41 | Troinex | 5'508 | 165'375 | 170'883 | 925 | 171'808 |
| 42 | Vandoeuvres | 15'408 | 292'806 | 308'214 | 3'387 | 311'601 |
| 43 | Vernier | 232'441 | 658'380 | 890'621 | 143'800 | 1'034'621 |
| 44 | Versoix | 37'072 | 386'327 | 423'399 | 20'735 | 444'134 |
| 45 | Veyrier | 44'137 | 485'231 | 529'368 | 7'564 | 536'932 |
| | TOTAL | 6'247'901 | 19'792'456 | 26'040'357 | 4'750'336 | 30'790'693 |

*Estimation de l'impôt pour les contribuables imposés selon le barème ordinaire 2011 [1]*

# Genève

## Impôt sur le revenu

| Tranche [2] de revenu brut | | Effectif [3] 2008 | Impôt [4] 2008 | Impôt 2009 | Accroissement 2008 - 2009 | Impôt 2010 | Accroissement 2009 - 2010 | Impôt 2011 | Accroissement 2010 - 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Barème A | Barème B | | | | | | | | |
| < 50'000 | < 100'000 | 35'036 | 19'338'000 | 18'795'000 | -2.8% | 19'348'000 | 2.9% | 20'106'000 | 3.9% |
| 50'000-100'000 | 100'000-200'000 | 52'277 | 92'267'000 | 89'615'000 | -2.9% | 92'379'000 | 3.1% | 96'035'000 | 4.0% |
| 100'000-200'000 | 200'000-400'000 | 22'419 | 96'934'000 | 94'054'000 | -3.0% | 97'078'000 | 3.2% | 100'926'000 | 4.0% |
| 200'000-500'000 | 400'000-1'000'000 | 6'236 | 82'208'000 | 79'565'000 | -3.2% | 82'170'000 | 3.3% | 85'431'000 | 4.0% |
| 500'000-1'000'000 | 1'000'000-2'000'000 | 1'112 | 37'397'000 | 34'890'000 | -6.7% | 35'995'000 | 3.2% | 37'458'000 | 4.1% |
| 1'000'000 et plus | 2'000'000 et plus | 523 | 68'800'000 | 62'805'000 | -8.7% | 63'012'000 | 0.3% | 65'640'000 | 4.2% |
| Impact L 10'199 | | | | | | -35'839'000 | | -37'439'000 | |
| Total | | 117'603 | 396'944'000 | 379'724'000 | -4.3% | 354'143'000 | -6.7% | 368'157'000 | 4.0% |

## Impôt sur la fortune

| Tranche [2] de fortune brute | Effectif [3] 2008 | Impôt [4] 2008 | Impôt 2009 | Accroissement 2008 - 2009 | Impôt 2010 | Accroissement 2009 - 2010 | Impôt 2011 | Accroissement 2010 - 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| < 100'000 | 2'564 | 42'000 | 62'000 | 47.6% | 67'000 | 8.1% | 69'000 | 3.0% |
| 100'000-400'000 | 11'498 | 1'018'000 | 1'216'000 | 19.4% | 1'262'000 | 3.8% | 1'300'000 | 3.0% |
| 400'001-1'000'000 | 7'726 | 2'815'000 | 3'229'000 | 14.7% | 3'339'000 | 3.4% | 3'439'000 | 3.0% |
| 1'000'001-1'500'000 | 2'372 | 1'878'000 | 2'137'000 | 13.8% | 2'205'000 | 3.2% | 2'271'000 | 3.0% |
| 1'500'001-3'000'000 | 2'744 | 4'081'000 | 4'569'000 | 12.0% | 4'674'000 | 2.3% | 4'814'000 | 3.0% |
| 3'000'001 et plus | 3'176 | 32'817'000 | 37'036'000 | 12.9% | 38'112'000 | 2.9% | 39'256'000 | 3.0% |
| Impact L 10'199 | | | | | | | -6'044'000 | |
| Total | 30'080 | 42'651'000 | 48'249'000 | 13.1% | 49'659'000 | 2.9% | 45'105'000 | -9.2% |

1) Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux (pour 2011, les valeurs sont celles de 2010).
2) Le revenu brut (la fortune brute) représente l'ensemble des revenus (de la fortune) du contribuable et non pas seulement ceux attribués (celle attribuée) à la commune en question.
3) Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2011. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.
4) Les montants étant arrondis au millier le plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 500 francs.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration Fiscale Cantonale

# *Estimation de l'impôt 2011*

## *Valeur du centime*

| | Communes | IS et IPC | PP IBO | Personnes physiques (PP) | Personnes morales (PM) | PP et PM |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Aire-la-Ville | 2'279 | 39'880 | 42'159 | 186 | 42'345 |
| 2 | Anières | 11'827 | 249'242 | 261'069 | 462 | 261'531 |
| 3 | Avully | 1'507 | 44'098 | 45'605 | 1'251 | 46'856 |
| 4 | Avusy | 2'514 | 59'120 | 61'634 | 979 | 62'613 |
| 5 | Bardonnex | 6'119 | 83'200 | 89'319 | 838 | 90'157 |
| 6 | Bellevue | 37'522 | 117'837 | 155'359 | 12'953 | 168'312 |
| 7 | Bernex | 30'524 | 364'833 | 395'357 | 4'741 | 400'098 |
| 8 | Carouge | 401'441 | 1'041'872 | 1'443'313 | 165'830 | 1'609'143 |
| 9 | Cartigny | 3'675 | 37'805 | 41'680 | 340 | 42'020 |
| 10 | Céligny | 3'331 | 54'303 | 57'634 | 520 | 58'154 |
| 11 | Chancy | 1'397 | 33'745 | 35'142 | 2'077 | 37'219 |
| 12 | Chêne-Bougeries | 75'343 | 617'500 | 692'843 | 30'306 | 723'149 |
| 13 | Chêne-Bourg | 60'186 | 220'022 | 280'208 | 22'235 | 302'443 |
| 14 | Choulex | 3'827 | 68'750 | 72'577 | 266 | 72'843 |
| 15 | Collex-Bossy | 3'658 | 58'457 | 62'115 | 385 | 62'500 |
| 16 | Collonge-Bellerive | 114'170 | 593'033 | 707'203 | 34'870 | 742'073 |
| 17 | Cologny | 50'121 | 625'871 | 675'992 | 10'799 | 686'791 |
| 18 | Confignon | 8'297 | 176'660 | 184'957 | 2'612 | 187'569 |
| 19 | Corsier | 7'719 | 120'971 | 128'690 | 673 | 129'363 |
| 20 | Dardagny | 17'113 | 39'458 | 56'571 | 8'365 | 64'936 |
| 21 | Genève | 3'425'759 | 9'068'418 | 12'494'177 | 3'224'789 | 15'718'966 |
| 22 | Genthod | 32'252 | 205'320 | 237'572 | 12'051 | 249'623 |
| 23 | Grand-Saconnex | 162'965 | 323'273 | 486'238 | 105'674 | 591'912 |
| 24 | Gy | 409 | 27'170 | 27'579 | 133 | 27'712 |
| 25 | Hermance | 3'316 | 70'786 | 74'102 | 162 | 74'264 |
| 26 | Jussy | 6'942 | 90'932 | 97'874 | 617 | 98'491 |
| 27 | Laconnex | 780 | 32'065 | 32'845 | 126 | 32'971 |
| 28 | Lancy | 319'776 | 861'809 | 1'181'585 | 82'755 | 1'264'340 |
| 29 | Meinier | 12'235 | 99'048 | 111'283 | 3'189 | 114'472 |
| 30 | Meyrin | 444'229 | 541'711 | 985'940 | 340'839 | 1'326'779 |
| 31 | Onex | 30'399 | 423'248 | 453'647 | 7'892 | 461'539 |
| 32 | Perly-Certoux | 37'037 | 92'279 | 129'316 | 29'565 | 158'881 |
| 33 | Plan-les-Ouates | 343'175 | 306'300 | 649'475 | 231'810 | 881'285 |
| 34 | Pregny-Chambésy | 23'778 | 250'219 | 273'997 | 5'910 | 279'907 |
| 35 | Presinge | 2'505 | 32'795 | 35'300 | 130 | 35'430 |
| 36 | Puplinge | 6'882 | 83'522 | 90'404 | 748 | 91'152 |
| 37 | Russin | 350 | 19'098 | 19'448 | 2'542 | 21'990 |
| 38 | Satigny | 165'194 | 135'077 | 300'271 | 55'340 | 355'611 |
| 39 | Soral | 3'264 | 27'543 | 30'807 | 128 | 30'935 |
| 40 | Thônex | 121'035 | 455'705 | 576'740 | 22'319 | 599'059 |
| 41 | Troinex | 5'567 | 166'000 | 171'567 | 775 | 172'342 |
| 42 | Vandoeuvres | 15'575 | 290'871 | 306'446 | 5'989 | 312'435 |
| 43 | Vernier | 235'231 | 659'200 | 894'431 | 116'893 | 1'011'324 |
| 44 | Versoix | 37'496 | 386'898 | 424'394 | 14'821 | 439'215 |
| 45 | Veyrier | 44'639 | 484'974 | 529'613 | 8'725 | 538'338 |
| | TOTAL | 6'323'560 | 19'780'918 | 26'104'478 | 4'574'610 | 30'679'088 |

*Estimation de l'impôt pour les contribuables imposés selon le barème ordinaire 2011 [1]*

# Genève

## Impôt sur le revenu

| Tranche [2] de revenu brut | | Effectif [3] 2008 | Impôt [4] 2008 | Impôt 2009 | Accroissement 2008 - 2009 | Impôt 2010 | Accroissement 2009 - 2010 | Impôt 2011 | Accroissement 2010 - 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Barème A | Barème B | | | | | | | | |
| < 50'000 | < 100'000 | 35'045 | 19'367'000 | 18'823'000 | -2.8% | 19'376'000 | 2.9% | 20'178'000 | 4.1% |
| 50'000-100'000 | 100'000-200000 | 52'227 | 92'221'000 | 89'586'000 | -2.9% | 92'328'000 | 3.1% | 96'193'000 | 4.2% |
| 100'000-200'000 | 200'000-400'000 | 22'394 | 96'671'000 | 93'795'000 | -3.0% | 96'811'000 | 3.2% | 100'869'000 | 4.2% |
| 200'000-500'000 | 400'000-1'000'000 | 6'205 | 81'841'000 | 79'204'000 | -3.2% | 81'795'000 | 3.3% | 85'228'000 | 4.2% |
| 500'000-1'000'000 | 1'000'000-2'000'000 | 1'098 | 36'842'000 | 34'535'000 | -6.3% | 35'636'000 | 3.2% | 37'166'000 | 4.3% |
| 1'000'000 et plus | 2'000'000 et plus | 518 | 68'456'000 | 62'472'000 | -8.7% | 62'664'000 | 0.3% | 65'429'000 | 4.4% |
| Impact L 10'199 | | | | | | -35'839'000 | | -37'439'000 | |
| Total | | 117'487 | 395'398'000 | 378'395'000 | -4.3% | 352'771'000 | -6.8% | 367'624'000 | 4.2% |

## Impôt sur la fortune

| Tranche [2] de fortune brute | Effectif [3] 2008 | Impôt [4] 2008 | Impôt 2009 | Accroissement 2008 - 2009 | Impôt 2010 | Accroissement 2009 - 2010 | Impôt 2011 | Accroissement 2010 - 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| < 100'000 | 2'564 | 42'000 | 62'000 | 47.6% | 65'000 | 4.8% | 67'000 | 3.1% |
| 100'000-400'000 | 11'469 | 1'017'000 | 1'215'000 | 19.5% | 1'244'000 | 2.4% | 1'281'000 | 3.0% |
| 400'001-1'000'000 | 7'697 | 2'612'000 | 3'226'000 | 14.7% | 3'307'000 | 2.5% | 3'406'000 | 3.0% |
| 1'000'001-1'500'000 | 2'364 | 1'877'000 | 2'135'000 | 13.7% | 2'185'000 | 2.3% | 2'250'000 | 3.0% |
| 1'500'001-3'000'000 | 2'734 | 4'068'000 | 4'552'000 | 11.9% | 4'656'000 | 2.3% | 4'796'000 | 3.0% |
| 3'000'001 et plus | 3'163 | 32'780'000 | 37'013'000 | 12.9% | 38'090'000 | 2.9% | 39'233'000 | 3.0% |
| Impact L 10'199 | | | | | | | -6'044'000 | |
| Total | 29'991 | 42'596'000 | 48'203'000 | 13.2% | 49'547'000 | 2.8% | 44'989'000 | -9.2% |

1) Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux (pour 2011, les valeurs sont celles de 2010).
2) Le revenu brut (la fortune brute) représente l'ensemble des revenus (de la fortune) du contribuable et non pas seulement ceux attribués (celle attribuée) à la commune en question.
3) Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2011. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.
4) Les montants étant arrondis au millier le plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 500 francs.

Estimation de la part des communes genevoises
à la compensation financière versée
aux communes frontalières françaises
(répartition en fonction de la dernière compensation)

| | Communes | Part des communes à la compensation 2009 | Part des communes à la compensation 2011 |
|---|---|---|---|
| 1 | Aire-la-Ville | 2'989.80 | 2'310 |
| 2 | Anières | 58'954.21 | 45'545 |
| 3 | Avully | 8'362.29 | 6'460 |
| 4 | Avusy | 19'646.66 | 15'178 |
| 5 | Bardonnex | 54'685.54 | 42'248 |
| 6 | Bellevue | 419'411.65 | 324'018 |
| 7 | Bernex | 332'094.91 | 256'561 |
| 8 | Carouge | 4'529'510.88 | 3'499'292 |
| 9 | Cartigny | 33'421.44 | 25'820 |
| 10 | Céligny | 13'150.74 | 10'160 |
| 11 | Chancy | 10'799.22 | 8'343 |
| 12 | Chêne-Bougeries | 512'484.83 | 395'922 |
| 13 | Chêne-Bourg | 778'283.57 | 601'266 |
| 14 | Choulex | 22'746.11 | 17'573 |
| 15 | Collex-Bossy | 15'940.46 | 12'315 |
| 16 | Collonge-Bellerive | 921'144.20 | 711'634 |
| 17 | Cologny | 296'111.88 | 228'762 |
| 18 | Confignon | 60'642.06 | 46'849 |
| 19 | Corsier | 30'683.26 | 23'704 |
| 20 | Dardagny | 265'740.64 | 205'299 |
| 21 | Genève | 36'139'688.18 | 27'919'860 |
| 22 | Genthod | 217'784.94 | 168'251 |
| 23 | Grand-Saconnex | 1'913'632.72 | 1'478'385 |
| 24 | Gy | 3'311.83 | 2'559 |
| 25 | Hermance | 23'841.08 | 18'419 |
| 26 | Jussy | 67'889.76 | 52'449 |
| 27 | Laconnex | 6'986.46 | 5'397 |
| 28 | Lancy | 3'418'512.20 | 2'640'985 |
| 29 | Meinier | 132'280.33 | 102'194 |
| 30 | Meyrin | 6'104'588.16 | 4'716'124 |
| 31 | Onex | 232'520.80 | 179'635 |
| 32 | Perly-Certoux | 521'396.14 | 402'807 |
| 33 | Plan-les-Ouates | 4'533'093.95 | 3'502'060 |
| 34 | Pregny-Chambésy | 149'670.88 | 115'629 |
| 35 | Presinge | 28'010.10 | 21'639 |
| 36 | Puplinge | 69'385.24 | 53'604 |
| 37 | Russin | 3'960.50 | 3'060 |
| 38 | Satigny | 2'092'205.91 | 1'616'342 |
| 39 | Soral | 15'726.18 | 12'149 |
| 40 | Thônex | 1'648'958.19 | 1'273'909 |
| 41 | Troinex | 34'937.31 | 26'991 |
| 42 | Vandœuvres | 82'432.87 | 63'684 |
| 43 | Vernier | 3'396'701.77 | 2'624'136 |
| 44 | Versoix | 314'646.26 | 243'081 |
| 45 | Veyrier | 293'393.42 | 226'662 |
| | TOTAUX | 69'832'359.55 | 53'949'270 |

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES
**Direction générale des finances de l'Etat**

Direction du Budget
Rue du Stand 15
1211 Genève 3

Tél. : 022 / 546.13.18
Fax : 022 / 546.13.09

N/réf. MaG

Madame Sandrine SALERNO
Maire de la Ville de Genève

Rue de la Croix-Rouge 4

1211 GENEVE 3

Genève, le 5 juillet 2010

**Concerne : Indice général de capacité financière provisoire applicable en 2011.**

Madame la Maire,

Conformément au règlement relatif au calcul de la capacité financière des communes, du 3 avril 1974, nous vous remettons, au verso, le détail du calcul provisoire de l'indice général de capacité financière applicable en 2011.

Celui-ci est constitué de la moyenne des indices annuels de 2007, 2008 et 2009.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous adresser vos observations éventuelles dans un délai, prévu par le règlement, de trente jours.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Marc Gloria

DEPARTEMENT DE LA CULTURE

TABLEAU DE COMPARAISONS
MEDIATION ET SECURITE PREVENTIVE

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| | Identifier les besoins par une présence sur le terrain | -- |
| | Proposer des actions pour résoudre sur le moyen et long terme les situations de tensions. | -- |
| | Tenir des statistiques (interventions, nature, ...). | -- |
| | Assurer la liaison de surveillance avec les partenaires (institutions, TSHM, Police, APM, ...) | Assurer une présence régulière sur le terrain. |
| | Coordonner les interventions sur le terrain. | Faire observer un comportement respectueux et faire respecter la tranquillité des lieux. |
| | Participer aux actions sur le terrain. | Faire observer les règles d'un lieu. |
| | | Prévenir et gérer des conflits. |
| | | Apporter une aide simple et renseigner les « usagers ». |
| | | Evaluer le degré d'importance d'un événement, et si nécessaire, solliciter l'intervention de partenaires (police, APM, ...). |
| | Assurer la gestion du personnel (formation, recrutement, évaluation, gestion administrative, ...). | -- |
| | Programmer, attribuer et contrôler les tâches. Soutenir le personnel. | -- |

16.11.2010

# VILLE DE GENEVE

## DEPARTEMENT DE LA CULTURE
SERVICE de sécurité préventive et de médiation

| LIBELLE DE LA FONCTION | Date |
|---|---|
| Agent de sécurité préventive | 1er décembre 2009 |

## POSITION HIERARCHIQUE ET LIEN(S) FONCTIONNEL(S)

- supérieur hiérarchique : chef de service (médiateur)
- lien(s) fonctionnel(s): collaborateurs du service et personnel des Bibliothèques

## MISSIONS

- Faire observer un comportement respectueux et faire respecter la tranquillité des lieux ;
- Faire observer les règles du lieu ;
- Assurer une présence régulière ;
- Prévenir et gérer les conflits ;
- Apporter une aide simple et renseigner la clientèle ;
- Agir rapidement en évaluant le degré d'importance des événements ;
- Prendre ses responsabilités et agir avec maîtrise de soi ;
- Savoir travailler en équipe.

## TÂCHES PRINCIPALES

- Assurer une présence durant les heures d'ouverture et également en soirée sur toutes les Bibliothèques de Genève (ronde) ;
- Répondre aux demandes ponctuelles des Bibliothèques ;
- Agir conformément à sa mission, de manière autonome et efficace, selon les évènements ;
- Annoncer les cas d'agressions, de vol, de vandalismes ou de déprédations, au chef de service ;
- Assister régulièrement aux séances de debriefing ;
- Réunir et communiquer au chef hiérarchique toutes les informations nécessaires pour l'établissement du rapport.

## PROFIL DES AGENTS DE SECURITE PREVENTIVE

- Disposer d'une expérience dans les relations avec le public et les différents interlocuteurs
- Etre capable de travailler seul
- Savoir collaborer avec une petite équipe
- Etre capable de montrer l'exemple à autrui
- Etre apte à gérer des conflits
- Etre ponctuel, sérieux
- Avoir le sens des responsabilités
- Etre flexible et capable de travailler avec des horaires irréguliers
- Savoir rester ferme sans se montrer agressif
- Disposer d'une bonne condition physique.

## CONTACTS

- Avec le chef de service (collaboration quotidienne) ;
- Avec les collaborateurs des Bibliothèques et d'autres services de l'administration municipale ;
- Avec des services ou institutions externes à l'administration municipale.

## REMARQUES

Une formation initiale est prévue.
Un horaire irrégulier, y compris soirées et week-ends, est adapté aux besoins.

VILLE DE GENÈVE

Département de la culture
Direction du département

# Cahier des charges

## 1. Fonction et poste

| | | |
|---|---|---|
| **intitulé de fonction** | : | A déterminer |
| **classe** | : | A déterminer |
| **statut** | : | Cadre intermédiaire |
| **n° fonction SAP** | : | A déterminer |
| **intitulé de poste** | : | Responsable de l'unité « sécurité préventive et médiation » |
| **département** | : | Département de la culture |
| **service** | : | Direction du département |
| **n° poste SAP** | : | 5001 6859 |
| **taux d'activité** | : | 70% |
| **supérieur-e direct-e** | : | Co-directeur et co-directrice du département |
| **subordonné-e-s** | : | Agents/tes de sécurité préventive |
| **remplace** | : | -- |
| **est remplacé-e par** | : | -- |

## 2. Mission générale

1. Assurer la sécurité des institutions culturelles du département, en particulier les bibliothèques de la Ville de Genève.
2. Mettre en place des moyens de prévention et de protection visant à limiter les risques et leurs conséquences.
3. Assurer la gestion du personnel attribué

## 3. Activités principales et responsabilités

3.1. Assurer la sécurité des institutions culturelles du département, en particulier les bibliothèques de la Ville de Genève.
- 3.1.1. Attribuer les tâches aux agents/tes de sécurité et coordonner les interventions sur le terrain.
- 3.1.2. Résoudre les problèmes relationnels (incivilités, comportements agressifs, tensions) avec les publics des institutions culturelles et les anticiper
- 3.1.3. Assurer la liaison de surveillance avec les responsables de bibliothèques.
- 3.1.4. Programmer, organiser et animer les réunions d'équipe.

3.2. Mettre en place des moyens de prévention et de protection visant à limiter les risques et leurs conséquences.
- 3.2.1. Proposer des actions pour résoudre sur le moyen et le long terme des situations de tensions récurrentes.
- 3.2.2. Circuler dans les services, avec les responsables d'équipes, pour identifier d'éventuels dysfonctionnements.
- 3.2.3. Tenir les statistiques d'interventions.

3.3. Assurer la gestion du personnel attribué
- 3.3.1. Assurer la formation et l'encadrement des collaborateurs-trices affecté-e-s l'unité; les instruire notamment aux techniques de surveillance et superviser leur travail en veillant à ce que les consignes en vigueur soient respectées.
- 3.3.2. Recruter les agents/tes de sécurité préventive.

3.3.3. Gérer, sur le plan administratif, le personnel attribué : horaires, vacances, absences, etc.
3.3.4. Veiller à l'instauration d'une saine ambiance de travail au sein de l'équipe en favorisant une bonne circulation de l'information, en privilégiant le dialogue et en réglant les éventuels litiges dès leur apparition
3.3.5. Appliquer le processus de gestion des absences non planifiées.
3.3.6. Assurer les entretiens d'évaluation statutaires et annuels.

## 4. Champ de compétences

1. Droit de signature

   Le titulaire n'a pas la compétence par sa signature pour engager le département

2. Compétences financières

   Le titulaire n'a pas la compétence pour engager financièrement la Ville de Genève

3. Représentation

   Le titulaire représente dans son domaine d'activité la Direction du département auprès des directeurs/trices, administrateurs/trices et chefs/ffes de services du département ainsi qu'auprès d'autres services de l'administration municipale et de partenaires extérieurs

## 5. Conditions particulières d'exercice

Le titulaire est soumis à l'horaire variable
Accepter un horaire irrégulier incluant des activités le soir et le week-end

## 6. Base statutaire

**Art. 9 Cahier des charges**

Les membres du personnel reçoivent un cahier des charges qui décrit les tâches à effectuer, ainsi que les responsabilités et les exigences liées au poste qu'elles ou ils occupent.

***Statut du personnel de la Ville de Genève Art. 84 Exécution du travail***

***Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) Art. 99 Responsabilités particulières des cadres (art. 89 statut)***

## 7. Approbation

Document lu et approuvé par :

| | Prénom et nom | Signature | Date |
|---|---|---|---|
| Le/la titulaire | I | | |
| Le co-Directeur du département | Boris DRAHUSAK | | |

# Commission des Finances du 5 octobre 2010

*En quoi consistent les deux lignes 315041 et 318450 pour le Secrétariat du Conseil municipal et le Conseil municipal ?*

## Natures comptables

Comme indiqué en page 68 du rapport de la DSIC à l'appui du projet de budget 2011, la nature comptable 315041, « entretien du matériel de communication par des tiers », porte notamment sur les prestations suivantes :

- Contrats d'entretien du matériel de communication (maintenance), y compris de la téléphonie ;
- Prestations de support télécoms assurées par des tiers (y compris d'installation) ;
- Réparation du matériel de communication, y compris de la téléphonie ;
- Prestations de conseil sur l'existant (télécoms) ;
- Mise-à-jour des logiciels liés aux infrastructures de communication.

La nature comptable 318450, « téléphones », porte notamment sur les prestations suivantes :

- Frais de mise en service, d'abonnement et de communication ;
- Chargement des cartes à prépaiement ;
- Frais des pagers et des bips ;
- Location de cabines téléphoniques ;
- Numéros verts OFCOM ;
- Frais des installations radiotéléphoniques et de recherche de personnes ;
- Interventions du 175 ;
- Alarmes SIS (Mut. SMT 750).

Lors de l'exécution budgétaire, chaque service se verra imputé les prestations qui le concerne, soit de manière univoque (par exemple, les frais d'alarmes du SIS ne concernent que celui-ci), soit de manière globale, au pro rata de clef de répartitions (par exemple, le paiement des contrats d'entretien en matière de téléphonie est réparti dans chaque service en fonction du nombre de téléphones).

## Élaboration du projet de budget 2011

Les natures comptables 315041 et 318450 font partie des 3 comptes que la DSIC est amenée à ventiler par cellules votées pour le projet de budget (cf. Annexe 1 du rapport de la DSIC à l'appui du projet de budget 2011, pages 63 et suivantes).

Le budget de ces natures comptables est réparti dans chaque cellule au pro rata des charges de l'exercice précédent (il s'agit d'une simple « règle de trois »). En l'occurrence les comptes 2009 nous ont permis d'établir la répartition entre les cellules pour le projet de budget 2011.

Les trois tableaux suivants traduisent le résultat de cette règle de répartition pour les deux natures comptables 315041 et 318450 dans le cadre des cellules A001001 et A700010.

**Global « Ville de Genève » :**

| *Nature comptable* | *Charges aux comptes 2009 (en francs)* | *Budget au PB2011 (en francs)* |
|---|---|---|
| 315041 | 1'271'800 | 1'487'212 |
| 318450 | 1'255'000 | 1'413'500 |

**Cellule A001001 (Secrétariat CM) :**

| *Nature comptable* | *Charges aux comptes 2009 (en francs)* | *Budget au PB2011 (en francs)* |
|---|---|---|
| 315041 | 16'996<br>(1.3% du compte 315041 « Ville ») | 19'741<br>(→ 1.3% du PB 315041 « Ville ») |
| 318450 | 4'925<br>(0.4% du compte 318450 « Ville ») | 5'547<br>(→ 0.4% du PB 318450 « Ville ») |

**Cellule A700010 (Conseil municipal) :**

| *Nature comptable* | *Charges aux comptes 2009 (en francs)* | *Budget au PB2011 (en francs)* |
|---|---|---|
| 315041 | 8'408<br>(0.66% du compte 315041 « Ville ») | 9'766<br>(→0.66% du PB 315041 « Ville ») |
| 318450 | 47<br>(0.004% du compte 318450 « Ville ») | 53<br>(→ 0.004% du PB 318450 « Ville ») |